





765
NOBILIAIRE

UNIVERSEL

DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAÏS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ LESPINE, DE SAINT-PONS

ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME SEIZIÈME

PREMIÈRE PARTIE



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

BACHELIN-DEFLORENNE

Société anonyme au capital de 1,500,000 francs.

SIÈGE SOCIAL: 3, QUAI MALAQUAIS, 3

MDCCLXXVI



NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE.

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CHATILLON-SUR-SEINE,

J. ROBERT.

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE CE ROYAUME.

*Faisant suite au DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE LA NOBLESSE DE FRANCE
qui paraissait, avec PRIVILÉGE DU ROI, avant la Révolution ;*

Par M. DE SAINT-ALLAIS, auteur des Généalogies historiques
des Maisons souveraines de l'Europe.

DIEU ET LES BOURBONS.

TOME SEIZIÈME.

A PARIS,

Au Bureau du NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE,
rue de la Vrillière, n° 10.

1819

Réimprimé en 1876.

A LA LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

BACHELIN-DEFLORÉ

Société anonyme au capital de 1,500,000 francs.

Siège social : 3, Quai Malaquais, 3.

CS
587
S2
1872
t.16



NOBILIAIRE UNIVERSEL,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE FRANCE.

Formant les matériaux du DICTIONNAIRE UNIVERSEL
DE LA NOBLESSE.

FORTIA D'URBAN et DE PILES. Nous avons donné la généalogie de cette famille dans le tome IX de cet ouvrage ; mais nous croyons utile de fournir, à l'appui , les preuves qui ont été faites par cette maison, pour son admission dans l'ordre de Malte, en 1634.

Preuves de Laurens de Fortia-Montréal, pour son entrée dans l'ordre de Malte, en 1634.

Au nom de Dieu , soit-il. Sachent tous qu'il appartiendra, que l'an mil six cent trente-quatre et le second jour du mois de janvier, en la ville d'Arles , et pardevant nous frères François de Murs Limiers, commandeur de Milhau, et Bertrand d'Urre-Paris, chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Hiérusalem , commissaires en cette partie , députés , serait comparu maître Jean Reybaud, notaire royal de ladite ville et secrétaire du vénérable Chapitre provincial dudit ordre, au grand prieuré

de Saint - Gilles , lequel nous aurait exposé qu'ayant messire Pol de Fortia , seigneur de Montréal et de la Garde, citoyen d'Avignon, dédié et voué noble Laurens de Fortia, son fils légitime et naturel, et de feu damoiselle Catherine de la Sale , vivant , dame de ladite la Garde, sa femme, au service de Dieu et dudit ordre, il y serait reçu au rang des frères chevaliers , et dispensé de sa minorité par grâce du sacré Chapitre général du même ordre , tenu et célébré à Malte , le septième juin mil six cent trente-un , en payant la somme de mille écus de quatorze tarins (1) pièce , pour son trajet et passage , à condition de faire les preuves et enquêtes nécessaires sur la noblesse , légitimité et autres qualités requises, suivant la forme des statuts et ordonnances capitulaires dudit ordre, ainsi qu'appert par la bulle sur ce obtenue de éminentissime monseigneur le grand-maître dudit ordre; ensuite de quoi ayant, ledit sieur de Montréal, payé ledit passage, ensemble les droits de la vénérable langue de Provence , à M. frère François de la Crotte la Ménardie , commandeur de Gap , français , et receveur pour ledit ordre, audit prieuré, ou à son procureur , ainsi qu'appert par quittance reçue par ledit maître Reybaud, notaire et secrétaire du vingt - septième mai mil six cent trente - deux , aurait supplié et requis ledit vénérable Chapitre provincial du même ordre tenu et célébré au susdit grand prieuré de Saint - Gilles , le second mai dernier , vouloir députer commissaire pour faire lesdites preuves et enquêtes , laquelle commission nous serait été adressée, et sur icelle une lettre que ledit maître Reybaud, suivant le dû de sa charge, nous aurait présentée et expédiée avec les armoiries et enseignes des quatre maisons et familles d'où ledit présenté est issu ,

(1) Le tarin est une monnaie de compte, dont les banquiers et négociants de Naples , de Sicile et de Malte se servent pour tenir leurs livres. (Dictionn. de Commerce. par Savary.)

l'extrait du baptistaire d'icelui, dûment authentiqué, en date du quinzième avril mil six cent vingt-six, l'extrait de ladite quittance du paiement dudit passage et droits de la langue, signé par ledit maître Reybaud, notaire et secrétaire, aussi dûment authentiqué, ensemble les deniers qu'on a déposés pour fournir aux frais desdites enquêtes, conformément au règlement.

Nousdits commandeur et chevalier, respectivement, commissaires, vu lesdites lettres portant une commission, signée par ledit maître Reybaud, notaire et secrétaire, et scellée de cire noire, à l'accoutumée, ci aux présentes preuves attachées, les aurions reçues avec toute humilité et honneur et révérence, ainsi que appartient, et en acceptant ladite commission, comme fils d'obédience, nous serions offerts vaquer à ce que par elle nous est mandé, et de même suite aurions requis ledit maître Reybaud, notaire et secrétaire, homme à nous fiable, d'écrire sous nous auxdites preuves et enquêtes, ce que ayant offert faire, lui aurions fait prêter serment entre nos mains sur les saints évangiles de Dieu, et les tenir secrètes, et y vaquer fidèlement.

Advenu le lendemain, troisième jour dudit mois de janvier, nousdits commissaires pour procéder à l'effet de notre commission, accompagnés dudit maître Reybaud, notaire et secrétaire, nous serions acheminés en ladite ville d'Avignon, et allés loger au logis appelé du louvre, duquel jour avisant l'heure tarde, n'aurions fait aucune procédure.

Mais le lendemain, quatrième dudit mois de janvier au matin, nousdits commissaires, après avoir entendu la sainte messe, nous serions acheminés au logis de frère Jean-Gilles Fougasse la Bartalasse, aussi chevalier dudit ordre, où l'ayant trouvé en personne, aurions prêté entre ses mains, et sur la croix de notre habit, le serment solennel, en tel cas accoutumé, de bien et fidèlement vaquer au fait desdites preuves et enquêtes, et mettre notredite commission à dûe et entière exécution, ainsi que s'a p

partient; et nous est mandé par icelle: et pour foi de tout ce que dessus, nous sommes, ci soussignés avec ledit maître, Reybaud, notaire et secrétaire, le chevalier de Limiers, commandeur de Milhau, le chevalier de Paris, Reybaud, notaire et secrétaire: ainsi signés.

Dudit jour, après dîné, nousdits commissaires, accompagnés dudit maître Reybaud, notaire et secrétaire, nous serions secrètement, et d'office, acheminés à la maison de noble Louis de Merles, sieur de Beauchamps, citoyen dudit Avignon, où l'ayant trouvé en personne, lui aurions fait entendre le contenu de notre commission, et après avoir exigé de lui serment, en tel cas accoutumé de dire, et déposer la vérité, sur ce qu'il serait par nous enquis, l'aurions interrogé comme s'en suit.

Déposition de noble Louis de Merles, sieur de Beauchamps, citoyen et habitant d'Avignon, âgé de cinquante-sept ans, ou environ.

Premièrement, interrogé s'il connaît Laurens de Fortia, présenté et nommé en notre commission, s'il est noble de nom et d'armes, extrait de légitime mariage, et d'ancienne tige de noblesse, où il est né et batisé, et duquel âge il est?

Dit le connaître, et que c'est un jeune garçon de l'âge d'environ sept ou huit ans, noble de nom et d'armes, sorti d'ancienne maison et tige de noblesse, étant fils légitime et naturel, de messire Pol de Fortia, seigneur de Montréal et de feu demoiselle Catherine de la Sale, dame de la Garde, quand elle vivait, mariés, citoyen dudit Avignon, étant né au lieu de Bédarrides, distant deux petites lieues dudit Avignon, au comté Venaissin.

Interrogé s'il connaît ledit messire Pol de Fortia, sieur de Montréal, père dudit présenté, s'il est noble de nom et d'armes, issu de légitime mariage et d'ancienne tige de noblesse, s'il vit noblement, et est sujet aux ban, arrière-ban, et assemblées de la noblesse?

Dit que c'est un gentilhomme tellement qualifié, et vivant si noblement et honorablement, qu'il n'y a gentilhomme en ces quartiers qui ne le connaisse ainsi qu'il fait, sachant qu'il est noble de nom et d'armes, et sorti de légitime mariage et d'ancienne tige de noblesse, pour être fils légitime et naturel de feu noble Jean de Fortia, aussi seigneur de Montréal, et de damoiselle Françoise de Seytres, de la maison de Caumont, vivans mariés; et à l'occasion de sa terre et seigneurie de Montréal, qui est en Dauphiné, est sujet aux bans, arrière-bans, et assemblées de la noblesse dudit pays.

Interrogé s'il a connu lesdits feu Jean de Fortia, et damoiselle Françoise de Seytres, vivans mariés, aïeul et aïeule paternels dudit présenté, s'ils étaient nobles, et des qualités susdites?

Dit les avoir vus et connus tous deux, lesquels vivaient fort noblement et étaient nobles de nom et d'armes, sortis de maisons et tiges anciennes de noblesse, comme étant ledit feu sieur de Montréal, fils légitime et naturel de feu nobles Marc de Fortia, et de damoiselle Jeanne des Henriques, vivans mariés; et ladite damoiselle de Seytres étant fille légitime et naturelle de feu noble Louis de Seytres, seigneur de Caumont, et damoiselle Marguerite de Berton, de la maison de Crillon, vivans mariés, duquel mariage est sorti monsieur, frère Christophe de Seytres-Caumont, chevalier dudit ordre, à présent commandeur d'Argenteux, propre frère de ladite demoiselle.

Interrogé sur la noblesse, légitimité et autres qualités desdits feu Marc de Fortia et damoiselle Jeanne des Henriques, vivans mariés, ensemble de Louis de Seytres, sieur de Caumont, et damoiselle Marguerite de Berton, aussi mariés, bisaïeuls et bisaïeules, respectivement du côté paternel dudit présenté?

Dit ne se ressouvenir point d'avoir vu en vie ledit feu sieur de Fortia, ni moins ladite damoiselle des Henriques, sa femme, mais bien d'avoir toujours ouï dire qu'ils avaient

noblement vécu et étaient nobles de nom et d'armes , et sortis de maison et famille nobles et anciennes , se ressouvenant d'avoir vu et connu deux de leurs autres fils , l'un nommé Gilles de Fortia ; qui était seigneur d'Urban , et l'autre appelé Pol de Fortia , qui était seigneur de Piles, mestre de camp de la cavalerie étrangère de France , et commandant du château d'If : et quant auxdits Louis de Seytres , sieur de Caumont et damoiselle Marguerite de Berton , aussi mariés , il a mémoire de les avoir vus et connus , qui vivaient fort noblement et honorablement , et étaient nobles de nom et d'armes , sortis de maison et familles nobles et anciennes , de toutes lesquelles il y a des chevaliers de notre ordre.

Interrogé s'il a connu ladite damoiselle Catherine de la Sale, dame de la Garde , mère dudit présenté , si elle était noble de nom et d'armes , si vivait noblement et était sortie d'ancienne maison et tiges de noblesse ?

Dit l'avoir vue et connue pour une fort sage et vertueuse dame , laquelle vivait fort noblement et honorablement , et était sortie de très-ancienne tige et famille de noblesse et de légitime mariage d'entre feu messire Clément de la Sale , seigneur de la Garde , et dame Marguerite de Brancas , vivants mariés , aïeul et aïeule maternels dudit présenté.

Interrogé s'il a connu lesdits aïeul et aïeule maternels dudit présenté , s'ils étaient nobles et des qualités susdites ?

Dit les avoir vus et connus , lesquels étaient tous deux nobles de nom et d'armes , issus de maisons puissantes et fort relevées , et vivaient fort noblement et splendidement , ayant vu ledit sieur de la Garde , premier consul de cette ville d'Avignon , à laquelle charge on ne met que des principaux et plus signalés gentilshommes de ce pays , ayant outre ce exercé plusieurs belles et honorables charges , même commandé des régiments pour le ser-

vice du roi; et était ledit sieur de la Garde, fils légitime et naturel de feu autre Clément de la Sale, aussi seigneur de la Garde, et de dame Anne de Beaux, mariés; et ladite dame de Brancas était fille légitime et naturelle de feu messire Animon de Brancas, chevalier de l'ordre du roi, baron d'Oize, seigneur de Maubec et autres places, et de dame Catherine de Joyeuse, aussi mariés.

Interrogé sur la noblesse, légitimité et autres qualités desdits feu Clément de la Sale, seigneur de la Garde, et dame Anne de Beaux, mariés; ensemble de Animon de Brancas, seigneur et baron d'Oise, et dame Catherine de Joyeuse, aussi mariés, bisaïeul et bisaïeule respectivement du côté maternel, desdits présentés?

Dit n'avoir pas mémoire d'avoir vu en vie ledit feu seigneur de la Garde et sa femme, néanmoins qu'il sait fort bien pour l'avoir toujours ainsi ouï dire, qu'ils étaient nobles de nom et d'armes, sortis de maison et famille fort noble et ancienne, et qu'ils avaient toujours tort noblement vécu; et quant auxdits feus seigneur d'Oize et dame Catherine de Joyeuse, aussi mariés, se ressouvient fort bien de les avoir vus vivants, qui étaient personnes fort puissantes et relevées et sortis de maisons grandement nobles et anciennes; même que de leur mariage sont sortis le feu seigneur de Villars, grand amiral de France et gouverneur de Normandie, et messire Georges de Brancas, à présent duc de Villars; et ladite dame Joyeuse (1) était tante paternelle de feu illustrissime cardinal duc de Joyeuse, du seigneur duc de Bouchage, maréchal de France (2), et de monsieur

(1) Elle était fille de Jean de Joyeuse, seigneur de Saint-Sauvêur, et de Françoise de Voisins, baronne d'Arques. (Voyez le grand Dictionnaire historique, par Moréri; Paris, 1759, tome VI, pag. 390.)

(2) Epoux de Marguerite de Lorraine, sœur puinée de la reine Louise, en sorte que le duc de Bouchage, Anne de Joyeuse, était beau-frère du roi de France Henri III.

d'Arques, si bien que par ce moyen, ladite feu dame de la Sale, mère du présenté, se trouve proche parente de madame la duchesse de Guise, comme étant fille dudit feu seigneur duc de Bouchage.

Interrogé s'il sait que aux tiges et races tant paternelles que maternelles dudit présenté, y ait jamais eu aucun atteint d'erreur mahométane, JUIVE, ou maranne ?

Dit être CERTAIN qu'aucune desdites tiges et familles ne sont jamais été contaminées de telles erreurs.

Interrogé s'il connaît les armoiries et enseignes des quatre maisons et familles d'où ledit présenté est issu, et si sont bonnes et anciennes ?

Dit les bien connaître, et que les armes de la maison de Fortia sont, une tour ronde sur un rocher, le tout d'or, crénelée et maçonnée de sable en champ d'azur; que les armes de la maison de Seytres sont d'or à un lion rampant de gueules, traversé d'une bande de sable chargée de trois coquilles d'argent; écartelées de gueules et une aigle éployée d'argent : quant à celles de la maison de la Sale, sont lozangées d'argent et de gueules au chef d'argent, chargé d'une étoile d'azur et de deux lézards de sinople; et pour les armes de la maison de Brancas, sont un pal d'argent chargé de trois tours de gueules, soutenu par quatre pates de lion d'or, le tout dans un écu d'azur dentelé d'argent et de gueules; toutes lesquelles armes sont bonnes et bien blasonnées, et ont de toute ancienneté appartenu auxdites maisons et familles.

Interrogé s'il sait que ledit sieur de Montréal détienne injustement aucunes terres, possessions, juridictions ou autres biens de notre ordre ?

Dit n'avoir jamais su ni ouï dire qu'il détienne injustement dudit ordre ni d'autre.

Interrogé s'il est parent ou allié dudit présenté, et s'il a fait cette déposition pour aucune affection ou amitié particulière ?

A dit que non , mais le contenu de sa déposition être véritable : et s'est soussigné Louis de Merles ; le chevalier de Limiers , commandeur de Milhau ; le chevalier de Paris ; Reybaud , notaire et secrétaire : ainsi signés.

Au sortir de la maison dudit sieur de Beauchamps , nousdits commissaires accompagnés dudit maître Reybaud , notaire et secrétaire , nous serions aussi secrètement et d'office acheminés à la maison de noble Charles de Denis , écuyer , citoyen dudit Avignon , où l'aurions trouvé en personne et fait entendre le contenu de notre commission , moyennant serment qu'avons exigé de lui et déposer sur les saints évangiles de Dieu , de dire vérité sur ce qu'il serait par nous enquis : ce fait , l'aurons interrogé comme s'ensuit.

Déposition de noble Charles de Donis , écuyer , citoyen et habitant d'Avignon , âgé de soixante-trois ans ou environ.

Premièrement interrogé s'il connaît Laurens de Fortia , présenté et nommé en notre commission , s'il est noble de nom et d'armes , extrait de légitime mariage et d'ancienne tige de noblesse , s'il est né et baptisé dans les limites du grand prieuré de Saint-Gilles , et de quel âge il est ?

Dit connaître ledit présenté , lequel est encore fort jeune , pouvant avoir environ sept à huit ans , témoinnant , à son aspect , d'être , avec le tems , brave et accompli gentilhomme , étant , au surplus , noble de nom et d'armes , sorti d'anciennes maisons et tiges de noblesse , et de légitime mariage d'entre messire Pol de Fortia , seigneur de Montréal , et de feuë demoiselle Catherine de la Sale , vivant dame de la Garde , sa femme , habitants audit Avignon , né et baptisé au lieu de Bédarrides , distant deux petites lieus dudit Avignon.

Interrogé s'il connaît ledit messire Pol de Fortia , seigneur de Montréal , père , s'il est noble de nom et

d'armes, issu de légitime mariage et d'ancienne tige de noblesse, s'il vit noblement et est sujet aux ban, arrière-ban et assemblées de la noblesse ?

A dit le bien connaître comme tenant rang d'un des principaux et signalés gentilshommes de cette province, vivant de cette sorte fort noblement et honorablement, étant, au surplus, noble de nom et d'armes, issu de légitime mariage et d'anciennes maisons et tiges de noblesse, comme fils légitime et naturel de feu noble Jean de Fortia, aussi seigneur dudit Montréal, et de demoiselle Françoise de Seytres, de la maison de Caumont, vivants mariés, habitant dudit Avignon, étant sujet aux ban, arrière-ban et assemblées de la noblesse du Dauphiné, à raison de sa terre et seigneurie de Montréal, qui est sise dans ladite province.

Interrogé s'il a connu lesdits feu Jean de Fortia et damoiselle Françoise de Seytres, vivants mariés, aïeul et aïeule paternels dudit présenté, s'ils étaient nobles et des qualités susdites ?

Dit qu'il les a vus et connus, lesquels étaient tous deux nobles de nom et d'armes, vivants fort noblement, même ledit seigneur de Montréal, conformément à sa dignité, qui était gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, étant tous deux descendus de maisons et familles fort nobles et anciennes ; car lui était fils légitime et naturel de feu noble Marc de Fortia et de dame Jeanne des Henriques, vivants mariés ; et elle était fille légitime et naturelle de feu noble Louis de Seytres, sieur de Caumont, et damoiselle Marguerite de Berton, de la maison de Crillon, aussi mariés, duquel mariage est aussi descendu Monsieur. frère Christophe de Seytres-Caumont, chevalier dudit ordre, jadis commandeur de Bauzance, et à présent d'Argenteux (1).

(1) Christophe de Seytres, reçu chevalier de Malte en 1584, fut commandeur de Sainte-Lucie et bailli de Manosque, et mourut en 1644. (Hist. de la noblesse du Comtat-Venaissin, Paris, 1750, t. III, p. 277.)

Interrogé sur la noblesse et autres qualités desdits feus Marc de Fortia et dame Jeanne des Henriques, mariés, ensemble de Louis de Seytres, sieur de Caumont, et damoiselle Marguerite de Berton, aussi mariés, bisaïeuls et bisaïeules respectivement du côté paternel dudit présenté?

Dit se ressouvenir fort bien de les avoir tous deux vus et connus, qui vivaient fort noblement et honorablement tenus et réputés pour nobles de nom et d'armes d'un chacun, et sortis de maisons et familles nobles et anciennes, ayant lesdits sieur de Fortia et damoiselle des Henriques délaissé encore deux autres fils fort grands et honorables gentilshommes, l'un nommé Giles de Fortia, seigneur d'Urban, et l'autre messire Pol de Fortia, seigneur de Piles, qui pour les bons services rendus au roi, a été conseiller de sa majesté en ses conseils d'état et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, mestre de camp de la cavalerie étrangère de France, commandant de la ville de Berre, du château d'If et des îles de Marseille; et pour les maisons de Seytres et de Berton, l'ancienneté de leur noblesse est tellement patente et manifeste (vu même le grand nombre des chevaliers de notre ordre, qu'il y a toujours eu et y a encore d'icelle), que personne ne la peut révoquer en doute.

Interrogé s'il a connu feu damoiselle Catherine de la Sale, dame de la Garde, mère dudit présenté? Si elle était noble de nom et d'armes, sortie d'ancienne tige de noblesse, et si elle vivait noblement?

¶ Dit l'avoir vue et connue pour n'y avoir pas long-tems qu'elle est décédée, laquelle vivait fort noblement et honorablement, comme sortie de très-anciennes tiges et maisons de noblesse, et de légitime mariage d'entre feu messire Clément de la Sale, seigneur de la Garde, et de dame Marguerite de Brancas, de la maison d'Oize, vivants mariés.

Interrogé s'il a connu lesdits feu Clément de la Sale,

sieur de la Garde, et dame Marguerite de Brancas, vivants mariés, aïeul et aïeule maternels dudit présenté? S'ils étaient nobles et des qualités susdites?

Dit qu'il les a fort bien vus et connus tous deux, lesquels étaient nobles de nom et d'armes, issus de maisons nobles, puissantes et relevées, ledit sieur de la Garde ayant exercé plusieurs belles commissions et charges, et commandé des régimens pour le service du roi, comme aussi deux de ses frères, l'un desquels mourut au siège de Lens en y servant sa majesté, ayant vu le dit feu sieur de la Garde, premier coñsul de cette ville d'Avignon, et posséder dans icelle plusieurs autres charges qui ne se donnent qu'à des gens nobles et sortis de maisons anciennes de noblesse, lequel sieur de la Garde était fils légitime et naturel de feu autre Clément de la Sale, seigneur de la Garde, et de feu dame Anne de Beaux, mariés; et quant à ladite dame Marguerite de Brancas, elle était aussi sortie de maisons non tant seulement nobles et anciennes, mais illustres, parce qu'elle était fille naturelle et légitime de feu haut et puissant seigneur messire Animon de Brancas, chevalier de l'ordre du roi, baron d'Oize, seigneur de Maubec, Villars, Champtercier, Beaumont et autres places, et de illustre dame Catherine de Joyeuse, aussi mariés; duquel mariage sont encore descendus le feu seigneur de Villars, grand amiral de France, [et messire George de Brancas, duc de Villars, pair de France, gouverneur et lieutenant-général pour sa majesté en Normandie.

Interrogé sur la noblesse, légitimité et autres qualités desdits feu Clément de la Sale, sieur de la Garde, et dame Anne de Beaux, mariés, ensemble de Animon de Brancas, sieur d'Oize et dame Catherine de Joyeuse, aussi mariés, [bisaïeules et bisaïeux respectivement du côté maternel dudit présenté?

Dit se ressouvenir d'avoir vu en vie lesdits sieur d'Oize et dame de Joyeuse, mariés, lesquels étaient grandement nobles de nom et d'armes, sortis de maisons puissantes,

relevées et illustres, même que ladite dame était propre-sœur du père de messeigneurs le cardinal, et le duc de Joyeuse et du Bouchage; duquel est fille madame la duchesse de Guise, qui est encore aujourd'hui en vie, auparavant veuve de feu monseigneur le duc de Montpensier, prince du sang de France; et quant àuxdits Clément de la Sale et dame Anne de Beaux, mariés, n'a pas mémoire de les avoir vus ni connus, ou serait par réputation et fame publique, pour nobles de nom et d'armes, descendus de maisons fort anciennes et grandement nobles, et qu'ils ont toujours vécu noblement et honorablement.

Interrogé s'il sait que aux tiges et races tant paternelles que maternelles, d'où ledit présenté, est issu, y ait jamais eu aucun JUIF, marran ou mahométan?

Dit que lesdites tiges sont toujours été exemptes et NULLEMENT noircies ni tachées de telles erreurs.

Interrogé s'il connaît les armoiries et enseignes des quatre maisons et familles dudit présenté, et si elles sont bonnes, nobles et anciennes?

Dit les bien connaître, que les armes de la maison de Fortia sont une tour ronde d'or, sur un rocher de même, crénelée et maçonnée de sable, en champ d'azur; que les armes de la maison de Seytres sont d'or, à un lion rampant de gueules, traversé d'une bande de sable, chargée de trois coquilles d'argent, écartelées de gueules, à une aigle éployée d'argent; pour celles de la maison de la Sale, sont lozangées d'argent et de gueules, au chef d'argent, chargé d'une étoile d'azur entre deux lézards de sinople: et pour les armoiries de la maison de Brancas, sont un pal d'argent, chargé de trois tours de gueules, et soutenu par quatre pates ou griffes de lion d'or, dans un écu d'azur, dentelé d'argent et de gueules; toutes lesquelles armes sont bonnes, bien blasonnées, et ont de toute ancienneté appartenu auxdites maisons et familles, les ayant vues en plusieurs églises, chapelles et vieux édifices de cette dite ville.

Interrogé s'il sait que ledit sieur de Montréal ou aucun de ses prédécesseurs détiennent et occupent injustement aucunes sommes de deniers, terres, possessions, juridictions et autres biens de notre ordre ?

Dit n'avoir jamais su ni ouï dire qu'ils détinssent rien injustement dudit ordre, ni de personne.

Interrogé s'il est parent ou allié dudit présenté, et s'il a fait cette déposition pour aucune affection ou amitié particulière ?

A dit que non. Faite lecture de sa déposition, assure contenir vérité et s'est soussigné, C. de Donis; le chevalier de Limiers, commandeur de Milhau; le chevalier de Paris; Reybaud, notaire et secrétaire.

Du lendemain, cinquième dudit mois de janvier, nousdit commandeur et chevalier respectivement commissaires, accompagnés toujours de notredit secrétaire et notaire, nous serions, secrètement et d'office, acheminés à la maison de noble François d'Orléans, sieur de Bedouin, citoyen dudit Avignon, où l'ayant trouvé en personne, lui aurions fait entendre le contenu de notre commission, et après avoir exigé de lui le serment en tel cas accoutumé, sur les saints évangiles de Dieu, de dire et déposer la vérité sur ce qui serait par nous enquis, l'aurions interrogé comme s'ensuit.

Déposition de noble François d'Orléans, sieur de Bedouin, citoyen d'Avignon, âgé de cinquante ans ou environ.

Premièrement interrogé s'il connaît Laurens de Fortia, présenté et nommé en notre commission, s'il est noble de nom et d'armes, extrait de légitime mariage et d'ancienne tige de noblesse, où il est né et baptisé, et de quel âge il est ?

Dit connaître ledit présenté, qui est fort jeune, ne pouvant avoir plus haut de sept à huit ans, étant noble de nom et d'armes, sorti d'anciennes maisons et tiges de noblesse, et de légitime mariage d'entre messire Pol

de Fortia, sieur de Montréal, et de feu damoiselle Catherine de la Sale, dame de la Garde, quand elle vivait, mariés, citoyens d'Avignon; qu'il est né et baptisé au lieu de Bédarrides, au Comtat-Venaissin, distant deux petites lieues dudit Avignon.

Interrogé s'il connaît ledit Pol de Fortia, sieur de Montréal, père dudit présenté, s'il est noble de nom et d'armes, descendu de légitime mariage et d'ancienne tige de noblesse, s'il vit noblement et est sujet aux ban, arrière-ban et assemblées de la noblesse?

Dit le bien connaître, lequel est fort brave et honorable gentilhomme, vivant et ayant toujours vécu fort noblement et honorablement, comme un des signalés gentilshommes de cette province, étant noble de nom et d'armes, extrait de fort ancienne maison et tige de noblesse, et de légitime mariage d'entre feu noble Jean de Fortia, aussi seigneur de Montréal, et damoiselle Françoise de Seytres, de la maison de Caumont, vivants mariés, étant sujet aux ban, arrière-ban et assemblées de la noblesse du pays de Dauphiné, où sadite terre de Montréal est située:

Interrogé s'il a connu lesdits feu Jean de Fortia et damoiselle Françoise de Seytres, vivants mariés, aïeul et aïeule paternels dudit présenté? S'ils étaient nobles et des qualités susdites?

Dit ne se ressouvenir point d'avoir vu en vie ledit feu sieur de Montréal, ou bien ladite damoiselle de Seytres, sa femme, laquelle était fort sage et vertueuse damoiselle, noble de nom et d'armes, qui vivait fort noblement, et était descendue d'ancienne tige de noblesse, ayant toujours oui dire que ledit sieur de Montréal était de même condition et qu'il était fils légitime et naturel de feu noble Marc de Fortia et de dame Jeanne des Henriques, vivants mariés; et ladite damoiselle de Seytres, de laquelle monsieur frère Christophle de Seytres-Caumont, à présent commandeur d'Argenteux, est propre frère, était fille légitime et naturelle

de feu noble Louis de Seytres , sieur de Caumont , et de damoiselle Marguerite de Berton de la maison de Crillon, vivants mariés.

Interrogé sur la noblesse, légitimité et autres qualités desdits feus Marc de Fortia et damoiselle Jeanne des Henriques, vivants mariés, ensemble de Louis de Seytres, sieur de Caumont et damoiselle Marguerite de Berton, aussi mariés, bisaïeul et bisaïeule respectivement du côté paternel dudit présenté ?

Dit n'avoir pas mémoire d'en avoir vu aucun d'eux en vie, toutefois qu'il a toujours ouï dire qu'ils étaient tous nobles de nom et d'armes, et sortis de maison et famille fort nobles et anciennes, et qu'ils avaient toujours fort noblement vécu.

Interrogé s'il a connu feue damoiselle Catherine de la Sale, dame de la Garde, mère dudit présenté, si elle vivait noblement, était noble de nom et d'armes, sortie de légitime mariage et d'ancienne tige de noblesse ?

Dit avoir connu ladite feue dame de la Garde, laquelle était fort sage et vertueuse dame, et qui vivait fort noblement et honorablement, étant sortie de très anciennes tiges et maisons de noblesse, comme étant fille légitime et naturelle de feu messire Clément de la Sale, sieur de la Garde, et dame Marguerite de Brancas, de la maison d'Oise, vivants mariés.

Interrogé s'il a connu lesdits feus Clément de la Sale, sieur de la Garde, et damoiselle Marguerite de Brancas, vivants mariés, aïeul et aïeule maternels dudit présenté ? S'ils étaient nobles et des qualités susdites ?

Dit se ressouvenir d'avoir vu et connu ledit feu sieur de la Sale, lequel était fort honorable gentilhomme, vivant fort noblement et honorablement ; comme en effet il était noble de nom et d'armes, et sorti d'ancienne maison et tige de noblesse ; car il était fils légitime et naturel de feus autre Clément de la Sale, sieur

de la Garde, et de dame Anne de Beaux, vivants mariés; et quant à la damoiselle de Brancas, ne l'a pas vue en vie, au moins qu'il se souviene; bien sait qu'elle était noble de nom et d'armes, et sortie de maisons puissantes, et relevées, puisqu'elle était fille légitime et naturelle de feu messire Animon de Brancas, seigneur et baron d'Oize et autres places, et dame Catherine de Joyeuse, aussi mariés.

Interrogé sur la noblesse, légitimité et autres qualités desdits feus Clément de la Sale, sieur de la Garde, et dame Anne de Beaux, mariés, ensemble de Animon de Brancas, seigneur et baron d'Oize, et dame Catherine de Joyeuse, aussi mariés, bisaïeul et bisaïeule respectivement du côté maternel dudit présenté?

Dit n'avoir vu aucun d'eux en vie, ou serait ladite dame de Joyeuse qui vivait fort noblement et honorablement, n'ayant nulle sorte de doute qu'elle ne fût noble de nom et d'armes, comme sortie d'une des puissantes et relevées maisons du royaume: et quant à tous les autres, il sait, comme l'ayant toujours oui dire, qu'ils ont noblement vécu, et qu'ils étaient nobles de nom et d'armes, et sortis de maisons grandement nobles et anciennes.

Interrogé s'il sait que aux tiges et races tant paternelles que maternelles dudit présenté y ait jamais eu aucun JUIF, marran ou mahométan?

Dit n'avoir jamais su ni oui dire que aucune desdites tiges et familles soient été contaminées ni moins soupçonnées d'aucune desdites erreurs.

Interrogé s'il connaît les armoiries et enseignes des quatre maisons et familles d'où ledit présenté est issu, et si elles sont bonnes et anciennes?

Dit que les armes de la maison de Fortia sont, une tour d'or ronde sur un rocher de même, crénelée et maçonnée de sable en champ d'azur; que les armes de

la maison de Seytres sont d'or, à un lion rampant de gueules traversé d'une bande de sable, chargée de trois coquilles d'argent; écartelées de gueules, à une aigle éployée d'argent; pour celles de la maison de la Sale, sont lozangées d'argent et de gueules, au chef d'argent, chargé d'une étoile d'azur entre deux lézards de sinople, et quant aux armoiries de la maison de Brancas, sont un pal d'argent, chargé de trois châteaux de gueules et soutenu par quatre pattes de lion d'or, le tout dans un écu d'azur dentelé d'argent et de gueules: toutes lesquelles armes sont bonnes et bien blasonnées, ayant de toute ancienneté appartenu auxdites maisons et familles, comme il se voit en plusieurs églises de cette ville où y a des chapelles et autres fondations anciennes faites par des personnes desdites familles.

Interrogé s'il sait que ledit sieur de Montréal, tant de son chef que de ladite feue damoiselle de la Garde, détienne et occupe injustement aucuns biens de notre ordre?

Dit n'en avoir jamais rien su ni ouï dire.

Interrogé s'il est parent ou allié dudit présenté, et s'il a fait cette déposition pour aucune affection ou amitié particulière?

A dit que non. Faite lecture d'icelle, y a persisté et s'est soussigné Bédouin, le chevalier de Limiers; commandeur de Milhau, le chevalier de Paris; Reybaud, notaire et secrétaire.

Partants de la maison dudit sieur de Bédouin, nousdits commissaires, accompagnés comme dessus nous serions encore secrètement et d'office acheminés à la maison de noble Gaspard de Manty, sieur d'Allié, et Montbrun en Vivarez, où l'aurions trouvé en personne; et après avoir exigé de lui le serment en tel cas accoutumé sur les saints évangiles de Dieu, de dire et déposer la vérité sur le contenu en notre commission, l'aurions interrogé comme s'en suit.

Déposition de noble Gaspard de Manty, sieur d'Allié et de Montarun, en Vivarez, habitant d'Avignon, âgé de soixante ans ou environ.

Premièrement interrogé s'il connaît Laurens de Fortia, présenté et nommé en notre commission, s'il est noble de nom et d'armes, issu de légitime mariage et d'ancienne tige de noblesse, où il est né baptisé, et de quel âge il est ?

Dit connaître ledit présenté, lequel est encore fort jeune, pouvant avoir sept ou huit ans, témoignant d'être, à son aspect, un jour capable de porter les armes et servir notre religion, étant noble de nom et d'armes, sorti d'anciennes maisons et tiges de noblesse, et de légitime mariage d'entre messire Pol de Fortia, sieur de Montréal, et de feu damoiselle Catherine de la Sale vivant dame de la Garde, sa femme, habitants audit Avignon, né baptisé au lieu de Bédarrides, distant deux petites lieues de ladite ville.

Interrogé s'il connaît ledit Pol de Fortia, sieur de Montréal, père dudit présenté, et s'il est noble de nom et d'armes, issu de légitime mariage et d'ancienne tige de noblesse, s'il vit noblement et est sujet aux ban, arrière-ban et assemblées de la noblesse ?

Dit le bien connaître, lequel est fort brave et honorable gentilhomme, vivant et ayant toujours vécu fort noblement et splendidement comme l'un des principaux gentilshommes de cette province, étant au surplus noble de nom et d'armes, extrait de fort anciennes maisons et tiges de noblesse, et de légitime mariage d'entre feu noble Jean de Fortia, aussi sieur de Montréal, et de damoiselle Françoise de Seytres de la maison de Caumont, vivants mariés, étant sujets aux ban, arrière-ban et assemblées de la noblesse du pays de Dauphiné à cause de sa terre et seigneurie de Montréal, qui est assise dans ladite province.

Interrogé s'il a connu lesdits feu Jean de Fortia et damoiselle Françoisse de Seytres, vivants mariés, aïeul et aïeule paternels dudit présenté? S'ils étaient nobles et des qualités susdites?

Dit les avoir vus et connus tous deux, lesquels étaient nobles de nom et d'armes, noblement vivants et descendus de fort anciennes maisons et tiges de noblesse, tenus et réputés pour tels d'un chacun.

Interrogé sur la noblesse et légitimité et autres qualités de feus Marc de Fortia, et dame Jeanne des Henriques, mariés, ensemble de Louis de Seytres, sieur de Caumont, et damoiselle Marguerite de Berton, aussi mariés, bisaïeuls et bisaïeules respectivement du côté maternel dudit présenté?

Dit ne se ressouvenir d'en avoir jamais vu aucun d'eux en vie, mais bien d'avoir toujours ouï dire qu'ils étaient nobles de nom et d'armes, noblement vivants et descendus de fort anciennes maisons et tiges de noblesse.

Interrogé s'il a connu feu demoiselle Catherine de la Sale, dame de la Garde, mère dudit présenté? Si elle était noble de nom et d'armes, noblement vivant sortie d'ancienne tige de noblesse et de légitime mariage?

Dit avoir vu et connu ladite dame de la Garde, pour sage et vertueuse dame, vivant fort noblement et honorablement, et qui était sortie de très-ancienne tige et maison de noblesse, et de légitime mariage d'entre feu messire Clément de la Sale, sieur de la Garde, et dame Marguerite de Brancas, de la maison d'Oize, mariés.

Interrogé s'il a connu lesdits feu Clément de la Sale, sieur de la Garde, et dame Marguerite de Brancas, vivants mariés, aïeul et aïeule maternels dudit présenté? s'ils étaient nobles et des qualités susdites?

Dit les avoir vus et connus, lesquels étaient tous deux nobles de nom et d'armes, issus de maisons nobles, puissantes et relevées, ayant toujours tenu rang et grade des

personnes de cette condition , et vécu noblement et honorablement, conformément à leur qualité et naissance.

Interrogé sur la noblesse , légitimité et autres qualités de feu autre Clément de la Sale , et dame Anne de Beaux , mariés , ensemble de Animon de Brancas , seigneur et baron d'Oize , et dame Catherine de Joyeuse , aussi mariés , bisaïeul et bisaïeule , respectivement du côté maternel dudit présenté ?

Dit n'en avoir jamais vu aucuns d'eux en vie, au moins qu'il s'en ressouvienne , ou serait ladite dame de Joyeuse, qui vivait fort noblement et en dame de sa condition ; toutefois qu'il sait et a toujours ouï dire qu'ils étaient nobles de nom et d'armes , noblement vivants et descendus de fort anciennes tiges et maison de noblesse , n'y ayant nulle sorte de difficulté , que la maison de Brancas ne soit une des plus puissantes et relevées maisons de cette province , de laquelle feu monseigneur de Villars , grand amiral de France , et encore monsieur le duc de Villars , pair de France , sont sortis , étant de même nom et armes ; et quant à la maison de Joyeuse , tout le monde sait que c'est une des grandes et puissantes maisons du royaume , de laquelle madame la duchesse de Guise d'aujourd'hui en est sortie , et en a recueilli tous les héritages , comme fille unique de feu monsieur le duc du Bouchage et de Joyeuse , dernier décédé.

Interrogé s'il sait qu'aux tiges et races tant paternelles que maternelles dudit présenté , y ait jamais eu aucun atteint d'erreur mahométane, JUIVE ou marrane ?

Dit n'avoir jamais su ni ouï dire , qu'aucune desdites tiges et familles soient été contaminées ni soupçonnées d'aucunes desdites erreurs.

Interrogé s'il connaît les armoiries et enseignes des quatre maisons et familles , d'où ledit présenté est issu , et si elles sont bonnes et anciennes ?

Dit les connaître , que les armoiries de la maison de Fortia , sont une tour ronde d'or , assise sur un rocher de même en champ d'azur ; que celles de la maison de

Seytres, sont d'or, à un lion rampant de gueules, traversé d'une bande de sable, chargée de trois coquilles d'argent, écartelées de gueules, à une aigle éployée d'argent; pour celles de la maison de la Sale, sont lozangées d'argent et de gueules, au chef d'argent, chargé d'une étoile d'azur, entre deux lézards de sinople; et pour les armoiries de la maison de Brancas, sont un pal d'argent, chargé de trois châteaux de gueules: toutes lesquelles armes sont bonnes, bien blasonnées, et ont de toute ancienneté appartenu auxdites maisons et familles, et paraissent encore en plusieurs églises et chapelles de cette ville.

Interrogé s'il sait que ledit sieur de Montréal, tant de son chef que de sa femme, détiene et occupe injustement aucunes sommes de deniers, terres, possessions, juridictions et autres biens de notre ordre?

Dit n'avoir jamais su ni ouï dire qu'il détiene aucune chose dudit ordre.

Interrogé s'il est parent ou allié dudit présenté, et s'il a fait cette déposition pour aucune affection ou amitié particulière?

A dit que non. Faite lecture d'icelle, a assuré contenir vérité, et s'est soussigné Manty, le chevalier de Limiers, commandeur de Milhau; le chevalier de Paris; Reybaud, notaire et secrétaire.

Titres et documents.

Après avoir fait et parachevé lesdites preuves et enquêtes, nous, dits commissaires, conformément au nouveau règlement, pour vérifier par titres et documents, la généalogie et noblesse dudit Laurens de Fortia présenté, aurions mandé ledit maître Reybaud, notaire, et secrétaire à la maison dudit sieur de Montréal père, pour lui dire de nous fournir des titres et documents pour ce faire, lequel nous aurait apporté les titres et documents ci-après mentionnés.

PREMIÈREMENT, l'extrait du mariage d'entre ledit

sieur de Montréal et ladite feu dame de la Garde, père et mère dudit présenté, par lequel il est qualifié illustre seigneur Pol de Fortia, seigneur de Montréal, fils naturel et légitime de feu noble Jean de Fortia, escuyer, et d'illustre dame Françoise de Seytres, mariés, citoyens d'Avignon, et ladite dame est qualifiée damoiselle Catherine de la Sale, dame de la Garde, fille naturelle et légitime de feu illustre seigneur, messire Clément de la Sale, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de la Garde, de Bédarrides, et d'illustre dame Marguerite de Brancas, aussi quand vivaient, mariés, citoyens dudit Avignon, auquel mariage entre autres personnes notables sont été témoins, messire Guillaume de Bacural, seigneur et baron de Montréal, Châteaux, Jomac et autres places, chevalier de l'ordre du roi, Jacques de Rocquart, chevalier de l'ordre du roi, Melchior de Vogué, seigneur de Rochecolombe et autres places, chevalier des ordres du roi, et François de Bretons, écuyer chevalier et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, reçu par monsieur François Delandes, notaire apostolique et royal d'Avignon, du dixième janvier mil six cent et treize.

PLUS l'extrait du testament de monsieur Jean de Fortia, escuyer, citoyen d'Avignon, résident au lieu de Pernes, aïeul du présenté, par lequel institue son héritier universel, noble Pol de Fortia, son fils légitime, et naturel, et de damoiselle Françoise de Seytres, sa femme reçu par M. Pierre Arnaud, notaire de Pernes, le neuvième février 1593.

PLUS l'extrait de mariage d'entre lesdits Jean de Fortia, et damoiselle Françoise de Seytres, aïeul et aïeule paternels du présenté, par lequel ledit sieur est qualifié noble Jean de Fortia, escuyer, de la ville d'Avignon, fils légitime et naturel, de feu noble Marc de Fortia, co-seigneur, quand vivait, du lieu de Caderousse, et de feu dame Jeanne de Henriques, mariés, et elle, madame Françoise de Seytres, veuve à feu messire Louis de Pérussis, co-seigneur, quand vivait, du lieu de Caumont, cheva-

lier de notre Saint-Père le Pape, et de l'ordre du roi, et fille naturelle et légitime, à feu messire Louis de Seytres, co-seigneur quand vivait, dudit lieu de Caumont, aussi chevalier de notre Saint-Père, et de l'ordre du roi, et de dame Marguerite de Bretons, mariés, reçu par M. Guillaume Fornery, notaire de la ville de Caillon, du dix-huitième août mil cinq cents huitante-cinq, 1585.

PLUS un extrait en parchemin d'une quittance et reconnaissance de la somme de deux mille écus d'or au soleil, faite par noble Marc de Fortia, bisaïeul, comme mari et maître des biens dotaux de noble dame Jeanne Henriques, en faveur de noble George Henriques, escuyer, son père, en déduction du dot constitué à ladite demoiselle Jeanne sa fille, reçue par M. Louis Gauthérii, notaire d'Avignon, le vingt-deuxième février 1550.

PLUS l'extrait de mariage passé entre lesdits Marc de Fortia, et dame Jeanne, de Henriques, bisaïeuls paternels, par lequel il est qualifié noble Marc de Fortia, fils naturel et légitime de noble Jean de Fortia, citoyen d'Avignon, et elle, noble damoiselle Jeanne Henriques, fille naturelle et légitime de noble et magnifique Georges de Henriques, escuyer, citoyen d'Avignon, dans lequel y a constitution particulière de quatre mille écus d'or, au soleil, reçu par ledit M^e Gauthérii, le quatorzième décembre 1549.

LETTRES patentes ou attestation en parchemin, faite par les consuls de la cité d'Avignon, portant, que noble Jean de Fortia, trisaïeul paternel du présenté, citoyen et habitant d'Avignon, avec sa femme et famille, étaient venus de la ville de Montpellier, et que dans ladite cité d'Avignon, ledit de Fortia avait été consul et possédé plusieurs belles charges qu'on a accoustumé de bailler aux citoyens nobles de ladite ville, signé sur le reply Henrici et cacheté du cachet des armes de ladite ville, en date du vingt-unième août 1533.

PLUS l'extrait des pactes de mariage d'entre ledit noble Jean de Fortia, bisaïeul, fils naturel et légitime de noble Marc de Fortia, et dame Violande, sa femme, citoyens de Montpellier, et noble damoiselle Françoise, fille naturelle et légitime de feu noble Jean Vitalis, citoyen romain, et de dame Marie, sa femme, passés et stipulés lesdits pactes, par noble François Fortia, comme procureur dudit Jean, avec noble Egadius Egidii, comme procureur de nobles Antoine et Raymond Vitalis, frère de ladite damoiselle Françoise, reçu ledit contrat par M^e. Jean Ulmo, notaire d'Avignon, le septième avril 1505.

LETTRES patentes servant de passeport concédé par Louis, roi de France et de Naples, duc de Milan, et seigneur de Gènes, en faveur de noble Bernard Fortia, citoyen de Montpellier, pour aller à Rome quérir ladite damoiselle Françoise, pour venir consommer le mariage contracté avec noble Jean de Fortia, frère dudit Bernard, qu'il qualifie son bien aymé familier et serviteur, et de la royne, sa femme, lui baillant puissance et permission et authorisation de passer par toutes les terres et seigneuries de leur obéissance, avec leur train, en nombre de seize chevaux, et les valets de pied et leurs vêtements, or et argent, joyaux, bagues, vallizes, et autres hardes, signées par le roy, de Coutereau, et scellées du scel et armes dudit seigneur, en cire rouge, données à Tours, le quinzième juillet audit an 1505.

AUTRES lettres patentes de l'empereur Charles-Quint, portant confirmation de noblesse en faveur de son bien aymé Georges des Henriques, de la ville d'Anvers, pour les bons services qu'il avait fait à sa majesté impériale, et permission de porter, luy, ses hoirs et successeurs les armes dépeinctes dans lesdites lettres, qui sont d'or, portant en chef un aigle esployé de sable, et au dessous un soleil d'or sur des rayons de gueules, avec le timbre duquel sort un bras armé tenant une épée nue à la main : avec semblable devise *Deo et Cæsari* : signée

sur le repli *ad mandatam Cæsareæ et catholicæ majestatis proprium*, *Alexander Soluney*; avec le scel impérial en cire rouge, pendant en lac de fil d'or et de soye noire, Données à Oustbourg le douzième juillet 1530.

PLUS, l'extrait en parchemin du mariage d'entre Louis de Seytres, et damoiselle Marguerite de Bretons, autres bisaïeuls paternels, par lequel il est qualifié noble Louis de Seytres, escuyer, co-seigneur de Caumont, fils légitime et naturel de feus noble Baltazar de Seytres, et de damoiselle Catherine Mayaude, mariés, d'Avignon, et elle, damoiselle Marguerite Bretonne, fille légitime et naturelle de noble Gilles Bretons, seigneur de Crillon, et damoiselle Jeanne Grillette, aussi mariés, reçu par M^e Louis Barrier, notaire d'Avignon, le septième février 1558.

PLUS, l'extrait en parchemin de l'achept d'une vigne, au terroir de Mazan, fait par noble Louis Breton, citoyen d'Avignon, de Mathieu et Remy Calme, père et fils, reçu par M^e Alexis Javel, notaire de Mazan, du troisième aoust 1529.

PLUS, autre instrument de vente d'une vigne et terre, au terroir de Mazan, fait en faveur de noble dame Marguerite de Seytres, femme de noble Gilles Bretons, citoyen d'Avignon, par noble Jean de Saint-Amant, reçu par M^e Michel Calviny, notaire de Mazan, du dix-neuvième juillet 1484.

Costé maternel.

PLUS, l'extrait du testament de noble et magnifique seigneur Clément de la Sale, sieur de la Garde, du lieu de Bédarrides, aïeul maternel du présenté, par lequel appert, que feu damoiselle Marguerite de Brancas avait été sa femme, et ladite damoiselle Catherine de la Sale, sa fille aînée, reçu par M^e Colin Tache, notaire d'Avignon, le 12 octobre 1601.

PLUS, l'extrait du mariage d'entre lesdits Clément de

la Sale , et damoiselle Marguerite de Brancas aieul et aieule maternels du présenté, par lequel , il est qualifié noble et magnifique seigneur Clément de la Sale , seigneur de la Garde , du lieu de Bédarrides , fils naturel et légitime de feus noble et généreux seigneur , autre Clément de la Sale , en son vivant aussi seigneur de la Garde , et de feu damoiselle Anne de Beaux , vivants mariés , et elle était qualifiée damoiselle Marguerite de Brancas, fille de feu puissant seigneur messire Animon de Brancas, en son vivant , chevalier de l'ordre du roi, seigneur d'Oize , Maubec , Beaumont et autres places, et de puissante dame , madame Catherine de Joyeuse, mariés, y ayant constitution particulière de quatre mille livres , reçu par ledit M^e Tache , notaire d'Avignon, du xxvi^e juillet 1590.

LETTRES de commission données par le roi Henri troisième , audit seigneur de la Garde , pour la levée d'une compagnie de deux cents hommes de pied pour le service de sa majesté ; données à Paris , le dernier juin 1587.

LETTRES de naturalité , concédées par le même roi Henri troisième , en faveur de ses chers et bien aymés Clément et François de la Sale , sieur de la Garde , natif du lieu de Bédarrides , au diocèse d'Avignon , en considération de ce que eulx et leurs prédécesseurs avaient toujours fait service à sa majesté et à ses prédécesseurs rois au fait des guerres ; signées sur le reply , par le roi, Brulart, scellées du grand scel en cire verte pendant en lac de soye rouge et verte, données à Paris au mois de mars 1585.

PASSEPORT octroyé par monseigneur François , fils de France, unique du roi, duc d'Anjou, comte de Flandres, en faveur desdits sieurs de la Garde , qu'il qualifie ses escuyers ordinaires , pour s'en aller à leurs maisons , signé François, et au-dessous , par mondit seigneur Lepuy , et cachetées du cachet des armes dudit seigneur ,

données à Chasteau-Thierry , le dernier jour de janvier 1584.

LETTRES patentes ou de commission du même seigneur, à son amé et féal Clément de la Sale , seigneur de la Garde, pour la levée d'une compagnie de deux cents hommes de pied, pour le service du roy, signées François, et plus bas, par mondit seigneur Lepuy, données à Anvers, le vii^e mai 1582.

LETTRES patentes dudit seigneur données en faveur de son cher et bien aymé escuyer, le sieur de la Garde, portant commission et pouvoir de faire faire la reddition de la ville de Mendes et château de Montagnac, le comté de Périgort ; signées comme dessus, et scellées du grand scel dudit seigneur , en cire rouge, pendant à simple queue, données à Limoges le premier avril 1581.

COMMISSION baillée par Henri de Montmorency, seigneur de Dampville, maréchal de France, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Languedoc, au sieur de la Garde, l'un de ses escuyers, pour se mettre dans le lieu de Baulmes, pour la garde et conservation d'icelui, du xxi^e juin 1576.

PLUS, l'extrait du testament en parchemin de noble dame Anne de Beaux, bisaïeule, veufvé relaissée à feu noble Clément de la Sale, seigneur de la Garde, du lieu de Bédarrides, reçu par M^e Clément Baussenqui, notaire dudit Bédarrides, du xx^e septembre 1560.

PLUS, l'extrait en parchemin du testament dudit noble Clément de la Sale, bisaïeul, par lequel appert que damoiselle Anne de Beaux était sa femme, et ledit autre Clément, aïeul, était un de leurs fils, reçu par M^e Louis Gauthérii, notaire d'Avignon, du neufvième juin 1550.

RECONNAISSANCE d'une terre de dixhuict esminées, au terroir de Bédarrides, faite par Jean Cathellan laboureur dudit lieu, en faveur de noble et puissant seigneur Clément de la Sale, seigneur de la Garde, bis-aïeul, reçue par M^e Rostain Baussenqui, notaire dudit lieu, du unzième avril 1549.

LETTRES de naturalité octroyées par le roi François premier, en faveur de François de la Sale, fils de Clément de la Sale, écuyer, citoyen d'Avignon, et ce, en considération de l'affection que ledit Clément avait toujours portée au service de sa majesté, et sous l'espérance qu'elle avait, que ledit François de la Sale en suivrait le vouloir de sondit père; signées sur le repli par le roi, monseigneur le cardinal de Sens, légat et chancelier de France, présent B. Bretton, et scellées du grand scel en cire verte, pendant en lacs de soye rouge et verte; données en Avignon au mois de septembre 1533.

PLUS, l'extrait en parchemin du contract de mariage passé entre noble Clément de la Sale, seigneur de la Garde, du lieu de Bédarrides, habitant d'Avignon, et noble et honnête damoiselle Anne Belle, fille naturelle et légitime de noble François de Bel, et dame Jaumette, mariés, citoyens d'Avignon, reçu par M^e. Jean Bacoty, notaire d'Avignon, du dix-septième février 1523.

PLUS, une liasse de plusieurs recognoissances faites par plusieurs et divers particuliers du lieu de Bédarrides, pour raison des pièces et propriétés qu'ils possédaient, mouvantes de la directe et majeure seigneurie de noble et puissant seigneur Jean de la Sale, seigneur de la Garde, dudit lieu, toutes de l'an 1507, reçues par M^e. Alano Islani, notaire de Bédarrides, la dernière étant faite par Pierre Teste dudit lieu, du vingt-septième juillet audict an 1507.

PLUS, l'extrait du contract de mariage passé entre Animon de Brancas, et damoiselle Catherine de Joyeuse, autres bisaïeuls et bisaïeules maternels, par lequel il est qualifié haut et puissant seigneur, messire Animon de Brancas, seigneur d'Oize, fils légitime et naturel à feu puissant seigneur Gaucher de Brancas, en son vivant, seigneur et baron de Seytres, et de damoiselle Isabeau de Montauban, mariés; et elle est qualifiée damoiselle Catherine de Joyeuse, fille légitime et naturelle de haut et puissant seigneur, messire Jean, vicomte de Joyeuse,

seigneur et baron d'Arques , Puyvert et Saint-Didier , capitaine et gouverneur de Narbonne , lieutenant de monsieur le connétable de France au pays de Languedoc ; reçu par M^{es} Bertrand Bouffiny et Pierre Boutaud , notaires royaux de Narbonne , du dix-huitième janvier 1553.

PLUS , l'extrait du testament de noble et puissant seigneur Jean de Brancas , d'Avignon , seigneur de Vil-loze et de Ceysia , par lequel , en cas qu'il vint à décéder hors d'Avignon , élisait sa sépulture en l'église de Roc-quemaure , et ordonnait que sur icelle feût mis son image et statue de Pierre , en façon d'homme noble , avec une tunique, *sive* subveste de ses armes , et que ladite sépulture feût faite comme celle du cardinal Anglézi , étant en l'église des Chartreux de Bompas , reçu ledit testament par M^e Jacques Gueraudy , notaire d'Avignon , le troisième septembre 1455.

PLUS , un acte de paches et conventions passées entre le père provincial , prieur et religieux du couvent des frères prédicateurs d'Avignon , et noble Barthélemi de Janel de Brancas , fils et heoir à feu magnifique et puissant seigneur Bufile de Brancas , chevalier , maréchal de la sainte-cour romaine , sur la dotation de certaine chapelle , sous le titre Saint-Nicolas , fondée dans ladite église , qu'avait été donnée par lesdits religieux à illustrissime et révérendissime Nicolas de Brancas , évêque d'Albano , et cardinal , et audit Bufile , son frère pour y faire fabriquer leur sépulture ; du trentième mars 1418.

Et pour le regard de la maison Joyeuse , ledit sieur de Montréal nous aurait dit n'avoir su trouver aucuns titres en cette ville , pour justifier l'antiquité de la noblesse d'icelle , ne s'étant mis en peine d'en chercher ailleurs , croyant qu'il lui suffit d'avoir bien et duement vérifié que ladite dame de Joyeuse , l'une des bisaïeules paternelles en est partie , puisque c'est une maison tellement connue par toute la France , qu'il n'y a personne qui ne sache très-bien qu'elle était une des plus illustres , puis-

santes et relevées maisons de ce royaume, même qu'il nous appert par le mariage de ladite dame avec Animon de Brancas, duquel il y a quatre-vingts ans passés, que son père était vicomte de Joyeuse, baron de plusieurs places et seigneuries, gouverneur de Narbonne, et lieutenant-général de monsieur le connétable de France au gouvernement de Languedoc.

ARMOIRIES.

Du huitiesme jour dudit mois de janvier au matin, nousdits commissaires aurions renvoyé les susdits lettres et documents audit sieur de Montréal, par ledit M^e Raybaud, notaire et secrétaire; et parce que, par la déposition des témoins, ci-devant ouïs, il résulte que les armoiries des quatre maisons et familles dudit présenté, se trouvent peintes en plusieurs églises et chapelles, dans cettedite ville, lui aurions baillé charge de dire audit sieur de Montréal de nous faire conduire aux lieux où sont lesdites armoiries, pour icelles voir, pour notre plus grande satisfaction et éclaircissement; à quoy satisfaisant, serions été conduits.

EN PREMIER lieu à l'église du couvent des pères Minimes, où estant, aurions requis le père correcteur de nous indiquer et faire voir la chapelle de ladite église qu'on nous a dit être de la maison de Fortia, à quoy satisfaisant nous aurait conduit dans la première chapelle de ladite église, étant à main droite, contre le presbitère, nous disant que c'est la chapelle dudit sieur de Montréal et de ses prédécesseurs; laquelle chapelle aurions trouvé toute peinte tant en la voute que murailles avec les armes de la maison de Fortia, en plusieurs et divers endroits, semblables à celles qui nous ont été produictes; dans laquelle chapelle aurions vu un tombeau ou sépulchre, et au platfonds d'iceluy est escript contre une pierre ce que s'en suit: JOANNI FORTIÆ ET FRANCISCÆ VITALIS, PARENTIBUS CARISSIMIS, MARCUS, CAROLUS, FRANCISCUS ET POMPONIUS P. C. SIBIQUE POSTERIS OBIIT HOC ANNO DNI. M. D. LIII

ILLO VERO ANNO M. D. LIII. CUM ANNOS VI ET LXX VIXISSET.

DE LADITE église des pères Minimes nous serions acheminés à l'église du couvent des pères Observantins de l'ordre de saint François, où estant nous serions adressés au révérend père gardien dudit couvent, et icelui requis de nous dire s'il scavoit qu'il y eût aucune fondation faite dans ladite église par quelques personnes des susdites familles que luy aurions nommés, lequel nous aurait dict avoir veu souvent dans les anciens papiers et titres dudit couvent, que un de la maison de la Sale, seigneur de la Garde, avoit été un des principaux fondateurs dudit couvent et église, et pour preuve de ce nous auroit montré et fait voir le presbitère de ladite église, au croisil et piliers duquel sont les armes de ladite maison; ensemble aux vitres dudit presbytère, semblables et conformes lesdites armes à celles qui sont désignées et blazonnées dans notre susdite enqueste.

DE MESME suite serions été aussi conduits à l'église du couvent des Frères Prescheurs de la mesme ville où nous seroit été montré par le père sacristain, la seconde chapelle à main droite après le presbitère, qu'aurait dict appartenir à la maison de Brancas, sous le titre de Saint-Nicolas, et avoir été fondée par un cardinal de la mesme maison, aux croisils et piliers de laquelle et mesme à l'autel aurions trouvé les armes de ladite maison de Brancas, semblables à celles que nous ont été produictes et vérifiées par lesdits tesmoins qu'avons ouys, laquelle chapelle aurions veu le sépulchre dudit sieur cardinal avec son image ou effigie relevée en pierre audessus, embelli de plusieurs figures aussi de pierre relevées en bosse, le tout de fort belle structure.

DANS la même église aurions veu la chapelle de Notre-Dame du Rozaire, toute peinte et en plusieurs parts d'icelle, ensemble aux vitres aurions remarqué les armes de la maison de Fortia.

ET finalement nous serions acheminés à l'église Notre-

Dame de Doms dudit Avignon, dans laquelle et à la première chapelle à main gauche en entrant et où sont les fonts baptismaux aurions veu et recogneu, tant aux croisils, pilier que autel, les armes de la maison de Seytres, toutes conformes à celles que nous sont été produictes, nous ayant été dict par plusieurs prêtres de ladicte église que ladicte chapelle appartenoit de toute ancienneté à la maison de Seytres de Caumont, nous ayant fait voir leur sépulchre au-dedans contre le platfonds, de laquelle aurions aussy veu et remarqué ces mêmes armes gravées en pierre.

Baptistère.

Et étants nousdits commissaires de retour de la visite des susdites églises, aurions trouvé à notre logis messire Bernard Faraud, vicaire perpétuel de l'église du lieu de Bédarrides, qui s'y étoit rendu ensuite du message que luy avions envoyé exprès pour luy dire de nous apporter le libvre des baptistères de ladite église depuis l'année mil six cent vingt six en ça, à quoy satisfaisant nous aurait exhibé un libvre de papier des baptistères, couvert de parchemin, bien tenu et en deux forme, dans lequel et au quinzième avril de l'année mil six cent vingt-six aurions trouvé escript le baptistère dudit Laurens de Fortia présenté avec les noms de ses père et mère, pèrin et mérine, conformément et tout ainsy qu'est porté et mentionné en l'extract et attestation à nous remis deument authentique et en bonne forme.

ADVIS ET CLOSTURE.

Nous frères François de Murs Limiers, commandeur de Milhau, et Bertrand d'Urre Paris, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Hiérusalem, commissaires en cette partie, députés, certifions et attestons avoir fait et parfait les présentes preuves et enquêtes sur la noblesse et

légitimité et autres qualités dudict Laurens de Fortia, présenté ainsi qu'est contenu.

Et après avoir considéré la déposition des quatre tesmoins par nous ouys en icelles, et ce qui résulte par les papiers, tiltres et documens qui nous sont été exhibés et après retirés :

DISONS, suivant notre advis et opinion, que lesdites preuves et enquêtes sont bonnes et valables, et que ledit de Fortia présenté est de la qualité requise pour être receu au rang des frères chevaliers dudict ordre: et y avoir observé les formes portées, tant par nos statuts et ordonnances capitulaires que nouveaux réglemens sur ce fait: en foy de quoy nous sommes soubsignés avec ledit M^e Reybaud, notaire et secrétaire; et après avoir fait fermer les présentes preuves avec rubans de soye rouge et cachetées du cachet de nos armes, à l'ascoustumée.

FAICT en Avignon le neufviesme janvier mil six cent trente-quatre, le chevalier de Limiers, commandeur de Milhau; le chevalier de Paris, Reybaud, notaire et secrétaire.

TENEUR DE LADITE COMMISSION.

LE CHAPITRE provincial de l'ordre de St.-Jean de Hiérusalem, au grand prieuré de Saint-Gilles, tenu et célébré en la ville d'Arles, dans la maison prieurale Saint-Jean, président à icelui illustrissime seigneur frère Claude d'Urre-Venterol, grand prieur dudict prieuré, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, à frères François de Murs Limiers, commandeur de Milhau, et Bertrand d'Urre Paris, chevalier dudict ordre, SALUT. Sçavoir faisons que cejourdhuy date des présentes, qu'ayant noble Laurens de Fortia, fils légitime et naturel de messire Pol de Fortia, seigneur de Montréal, et de damoiselle Catherine de la Sale, mariés, citoyens d'Avignon, dans les limites dudict prieuré, été voué au service dudict ordre, icelui aurait obtenu dispense de grace

pour sa minorité par le sacré chapitre général dudit ordre tenu et célébré à Malthe, le septième juin mil six cent trente-un, en payant pour son trajet et passage, la somme de mille écus d'or de quatorze tarins, pièce monnoye de Malthe, ensuite de quoy ledit passage serait été payé ez mains du sieur receveur dudit ordre audict prieuré; c'est pourquoy en exhibant la bulle à lui expédiée sur ladite dispense de grace de minorité ensemble la quittance du paiement dudit passage, aurait requis ledit chapitre lui vouloir octroyer commissaire et commission pour faire les preuves et enquêtes nécessaires sur la noblesse, légitimité et autres qualités requises.

Sur quoy ledit chapitre heue meure délibération avec les assistants en iceluy vous aurait commis et commet par ces présentes aux fins qu'après avoir presté le serment en tel cas accoustumé et fait prester au secrétaire dudit ordre ou à un notaire royal qu'à ces fins prendriez avec vous, vous transporter au lieu de la naissance dudit présenté et autres requis et nécessaires, et illec vous informer bien et deument secrètement et d'office, si ledit présenté est noble de nom et d'armes, tant du costé paternel que maternel, issu de légitime mariage, où il est nay et baptisé, s'il a atteint et comply l'age de six ans, ensemble sur sa vie mœurs et disposition de sa personne et généralement s'il a toutes les qualités que frères chevaliers dudit ordre doivent avoir, encore si les père et mère dudit présenté détiennent et occupent injustement aucuns biens dudit ordre, et s'ils sont point descendus de race et tige des juifs, marrans ou infidèles, et ce avec témoins, nobles de nom et d'armes et dignes de foy et que examinerez avec silence secrètement et d'office à l'insceu de la partie: ce fait vous feriez exhiber les contrats de mariage et testament des père et mère aïeuls et aïeules, bisaïeuls et bisaïeules paternels et maternels dudit présenté et autres requis et nécessaires, tant pour justifier la généalogie, que l'antiquité de la

noblesse d'iceluy; gardant et observant en tout les statuts et ordonnances capitulaires dudit ordre, ensemble l'ordonnance de éminentissime monseigneur le grand maître d'iceluy, du septiesme aoust mil six cent vingt-sept, sur le veue et vérification des originaux des baptistères; et la procédure que sera par vous faicte, signée de vos seings manuels et dudit notaire, deuement scellées, closes et cachetées, apportées ou envoyées au premier chapitre ou assemblée provinciale dudit ordre audit prieuré, pour y être veue, lue et examinée aux fins sy lesdites preuves sont trouvées bonnes et valables, d'être envoyées à son éminence illustre et révérend monseigneur le grand commandeur ou son lieutenant et à la vénérable langue de Provence pour être prouvées audit présenté comme de raison : en tesmoing de quoy luy avons fait faire les présentes par maître Jean Reybaud, notaire royal audict Arles, et scellées du scel d'iceluy en cire noire à l'accoustumée. Données audict Arles audit chapitre, le second may mil six cent trente-trois.

TENEUR DUDIT BAPTISTÈRE.

LAURÈTE de Franchiis, docteur ez droits, comte palatin, prothonotaire du saint siège apostholique, abbé de Saint Félics et Agnel, grand vicaire et official général de monseigneur illustrissime et revérendissime Mario Philonardo, archevesque et vice-légat d'Avignon, seigneur spirituel et temporel des lieux de Bédarrides et Châteauneuf Calcernier, dict de pape, à tous ceux qui ces présentes verront, SALUT. Requis pour la part de haut et puissant seigneur messire Pol de Fortia, seigneur de Montréal, sçavoir faisons et attestons à tous qu'il appartiendra, que noble Laurens de Fortia, fils naturel et légitime dudit seigneur de Montréal, et de feu noble et illustre dame Catherine de la Sale, elle vivant, vrais et légitimes mariés habitants de cette ville

d'Avignon, et par fois audit Bédarrides, a été baptisé dans la vénérable église dudit lieu, comme est de coutume entre les fidèles chrestiens, le quinzième d'apvrii année mil six cent vingt-six, par vénérable personne messire Bernard Faraud, vicaire perpétuel d'icelle, étant son périn illustre monsieur Laurens de Fortia, et sa mérine dame Catherine de Fortia, dame de Saint-Tronquet, ainsin que de ce nous a clairement appareu et appert par le livre des baptistères tenu de ladite église dudit lieu de Bédarrides, que ledit messire Bernard Faraud, vicaire perpétuel susdit par notre ordre nous aurait apporté en cette ville, tenu en la forme qu'il faut. En foi de ce, avons fait dresser ces présentes de notre main, signées et munies du sceau de mondit seigneur par l'un de nos greffiers sousignés. FAICT audit Avignon, ce second novembre mil six cent trente-un. Laurète de Franchiis, vicaire général d'Avignon, Ainsin signé Monerii, et scellées à cire rouge.

Collationné par moydit, notaire et secrétaire sousigné, Reybaud, notaire et secrétaire.

MONDOT, famille noble dont l'origine connue remonte au treizième siècle ; on indiquera dans cet article la date précise des actes nécessaires pour constater la filiation jusqu'à Pierre (V), au-delà duquel on n'a que des renseignements. Cet article rectifie celui qui se trouve déjà dans le tome V de cet ouvrage.

I. Guy MONDOT, qualifié noble homme, capitaine d'arbalétriers, mort en 1281 laissant pour fils :

II. Etienne MONDOT, marié à Louise de la Guillerie, dont il eut :

III. Raimond MONDOT, marié à Jeanne de Saint-Jules, dont il eut :

- 1.° Robert Mondot, gouverneur de la Touraine;
- 2.° Etienne Mondot, qui suit.

IV. Etienne MONDOT, épousa Isabeau de Pompadour, dont il eut :

V. Pierre MONDOT, seigneur de la Martonie, de Puy-guilhem, de Milhac, Thiviers et autres lieux, chevalier de l'ordre du roi, conseiller du roi en son conseil, l'un des juges de la dissolution du mariage de Louis XII avec Jeanne de France, en 1498, premier président du parlement de Bordeaux, en 1510, premier président du parlement de Paris, le 3 février 1515. Il présidait la séance quand le roi François I^{er} vint au parlement, pour y faire enregistrer le concordat passé avec le pape Léon X, et en vertu duquel la Pragmatique Sanction était abolie. Il fut garde-dés-sceaux, près la reine mère, régente de France, pendant le voyage que François I^{er} fit en Italie, pour reconquérir son duché de Milan. Il fut l'auteur de l'édit royal par lequel on accorda aux pauvres le produit des amendes imposées par les tribunaux. Nommé chancelier de France à la mort de du Prat, il ne put jouir de cette faveur due à ses longs travaux et à ses vertus; il mourut empoisonné trois jours après sa nomination : les grands de l'état le regrettèrent peu; mais on vit pleurer sur sa tombe la foule des pauvres dont il avait été le père. (Voyez l'histoire de France du tems, et notamment celle de Vély, l'histoire du parlement de Bordeaux, etc.) Il avait épousé, le 8 août 1502, Jeanne de Vernon, fille de Raoul, seigneur de Montberon et du Chatelier; il en eut :

- 1.° Geoffroi Mondot, dont l'article suit;
- 2.° Françoise Mondot, mariée, le 21 juin 1523, au baron de Beynac.

VI. Geoffroi MONDOT, écuyer, seigneur de la Martonie et de Saint-Jean d'Ecole, marié, le 21 mars 1533,

suivant l'acte de Deminson, notaire, à Marguerite de Mareuil de Villebois, dont il eut huit enfants :

- 1.° Gaston Mondot, dont l'article suit ;
- 2.° Henry Mondot, abbé de Quincy, de Mareuil et Saint-Just, en 1587 ; évêque de Limoges, la même année ;
- 3.° Geoffroi Mondot, conseiller-clerc au parlement de Bordeaux, archidiacre, évêque d'Amiens, le 25 mars 1577 ;
- 4.° Jacques Mondot, seigneur de Puyguilhem, marié, le 12 août 1558, à Françoise de Hauteclaiç, chef de la branche de Puyguilhem ;
- 5.° Françoise Mondot, mariée à François de Javerlhac, seigneur de Grospuis ;
- 6.° Claudine Mondot, mariée à Louis de Crévant, seigneur de Bauche ;
- 7.° Anne Mondot, mariée à François d'Alloue, seigneur des Ajots ;
- 8.° Isabeau Mondot, mariée à Jacques Goumard, seigneur de Brassaud.

VII. Gaston MONDOT, seigneur de la Martonie, de Brusac, de la Roche, de Milhac et du Chastard, chevalier de l'ordre du roi, marié, le 17 mai 1753, par contrat reçu par Maison, notaire, à Françoise de la Bastide, fille d'Agnet, seigneur de Cognac, baron de Chaumorand, et de Marguerite de Pompadour. Il eut de ce mariage :

- 1.° Gaston Mondot, dont l'article suit ;
- 2.° Jacques Mondot, marié, le 30 janvier 1607, à Isabeau de Montagrier d'Abzac de la Douze, dont il eut :
 - a. Gaston Mondot, marié à Jeanne Guiton de Maulevrier, dame de Gaignon, dont il eut Jean Mondot, marié, le 14 février 1607, à Elisa-Félicité Chapelle, fille de François Cha-

pelle, marquis de Jumilhac, et de Marie Dassis, dont il n'eut qu'une fille.

b. Raimond Mondot, écuyer, seigneur de la Martonie et de Gaignon en Saintonge, marié, le 15 janvier 1654, à Jeanne de Guip, fille de Jean, seigneur de Pourcheresse, chef de la branche de la Martonie de Gaignon, établie en Saintonge, au milieu du dix-septième siècle ;

3.^o Raimond Mondot, évêque de Limoges, après Henry, son oncle.

VIII. Gaston Mondot, seigneur de Chateauponsac, chevalier de l'ordre du roi, marié, le 3 octobre 1600, par contrat de Delavergne, notaire, à Louise du Courel dont il a eu :

1.^o Charles Mondot, mort sans alliance en 1649 ;

2.^o Guillaume Mondot, dont l'article suit :

3.^o André Joseph Mondot, marié à Charlotte Aglaé de la Bussière, dont il n'eut pas d'enfants.

IX. Guillaume Mondot, conseiller au parlement de Toulouse, marié, le 24 juin 1665, par acte passé devant Callais, notaire, à Louise de Lambertye, dont les titres de noblesse ont été vérifiés et reconnus, par arrêt de l'intendant de Poitiers, en date du 3 novembre 1701 : il a eu pour fils :

1.^o Guillaume Mondot, marié à Jeanne Rouget, dont il eut Jules Mondot, marié à Laure de Loudun, morte sans enfants ;

2.^o Joachim Mondot, dont l'article suit ;

3.^o François Mondot, marié à Ursule de Saint-Jean, mort sans enfants.

X. Joachim Mondot de Bellenièce, conseiller du roi en l'élection de Poitiers, marié, le 3 octobre 1691, à Catherine Malbay, d'où :

XI. Jean MONDOT, sieur de la Grange, conseiller du roi au siège de Bellac, marié, le 15 mars 1720, à Marie-Cibile du Chaseau, fille d'Alexandre, seigneur du Mesniaux, subdélégué de l'intendant de Poitiers. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jean - Mathieu - Alexandre Mondot, conseiller du roi au siège royal de la Basse-Marche, mort sans enfants ;
- 2.° Jean-Baptiste Mondot, dont l'article suit :
- 3.° Joachin Mondot de Bellenièce, chef de la branche qui porte ce nom ;
- 4.° Une fille mariée à M. Sautereau, en Limosin.

XII. Jean - Baptiste MONDOT DE BEAUJOUR, né le 4 septembre 1726, marié, le 9 mai 1747, à Marie-Marguerite Ytier de la Gorce, fille de Philippe Ytier et de Marguerite de la Gorce, maîtresse de la poste de Montmagnier ; dont il eut :

- 1.° François-Philippe Mondot, né en 1753, capitaine de cavalerie, garde-du-corps de Louis XVI et de Madame Elisabeth, jusqu'à la dissolution de la maison militaire du roi, marié à Pauline de Parseval, fille du fermier général ; mort en 1812, laissant une fille, Anne Césarine, mariée au chevalier de Saint-Didier ;
- 2.° Jean - Baptiste Mondot, né en 1755, prêtre, chanoine du Doral et de Meaux, émigré, ancien aumônier de la cour et de la maison du roi, chevalier de la Légion-d'honneur ;
- 3.° François-Philippe, dont l'article suit ;
- 4.° Pierre Mondot de Beaujour, chef de la branche de ce nom, marié à mademoiselle de Brossard, dont il a eu :

a. Hippolyte - François - Philippe Mondot, né en 1796 ;

- b.* Pauline , mariée au chevalier de Gaugler ,
 chef de bataillon, officier de la Légion-d'hon-
 neur, chevalier de Saint-Louis ;
- 5.° Marie-Madelaine Mondot, religieuse ;
- 6.° Françoise-Marie Mondot, mariée à M. Coperie,
 en Limosin.

XIII, François - Philippe MONDOT DE LA GORCE , né
 en 1757, marié, en 1790, à Marie-Rosalie Florel du Cou-
 ret, d'où :

- 1.° Jules-André-Joseph Mondot ;
- 2.° François-Jules Mondot.

Armes : de gueules au lion d'or ; au chef cousu de
 sable, chargé de trois étoiles d'argent.

BECQUET , famille noble , originaire d'Angleterre ,
 établie dans les Pays-Bas français, et dont très-ancien-
 nement le nom s'est aussi quelquefois écrit *Beaucot* , et
Beckett.

I. BEAUCOT , *aliàs* BECQUET (N . .) fut le premier
 ainsi nommé , vers la fin du onzième siècle , époque à
 laquelle les surnoms commencèrent à devenir patroni-
 miques. Il avait pour frère Gilbert DE BEAUCOT, qui eut,
 comme lui, deux fils , savoir : 1.° Gilbert Becquet ,
 onzième du nom, gouverneur du port en la cité de Lon-
 dres , du tems d'Etienne , roi d'Angleterre , c'est-à-dire ,
 de 1135, à 1154, et mari de Mathilde , dame originaire
 de Syrie, qui le rendit père de trois enfants . — *a.* Agnès
 Becquet, femme de Théobald de Helles : — *b.* Thomas
 Becquet (Saint - Thomas de Cantorbery), archevêque
 de Cantorbery , primat et grand chancelier d'Angle-
 terre , assassiné à l'autel même de sa cathédrale , où il

officiait, le 28 décembre 1170, pour avoir défendu avec trop de chaleur les immunités du clergé contre la prérogative royale; — c. Marie Becquet, abbesse de Berkinge; 2.° Claude Becquet, puiné, dont le sort est ignoré. N... Beaucot ou Becquet, dont il est ici question, et qui forme le premier degré, laissa deux fils :

1.° Gilles, qui suit;

2.° Godwin Becquet, qui fit une branche rapportée ci-après.

II. Gilles DE BEUCOT, qui chargea ses armes d'un *lambel à trois pendants de sable*. Il eut de son épouse, dont le nom est inconnu :

III. Gilbert BECQUET, qui fut père de :

1.° Léonard Becquet, de qui l'on ne sait rien de plus;

2.° Christophe, dont l'article suit.

IV. Christophe BECQUET, puiné, qui substitua au *lambel de son père, un croissant montant de sable, en chef*, et s'allia avec miss Marguerite Whiteley, dont les armes sont *d'argent, à la bande d'azur, chargée de disques, ou besants d'or*. Il en eut :

1.° Cyprien Becquet, qui suit;

2.° Bernard Becquet, qui paraît être décédé sans alliance.

V. Cyprien BECQUET, de miss Jeanne Traverse, son épouse, qui portait pour armes, *d'argent au chevron de gueules, accompagné de 3 aiglons essorants du même*, laissa entr'autres enfants :

1.° Bernard Becquet, qui suit;

2.° Julien Becquet, dont le nom seul est connu.

VI. Bernard BECQUET épousa lady Christiane Lacy,

qui portait *fascé ondé de gueules et d'hermine*, de 6 pièces, et qui le rendit père de trois fils :

- 1.° Jean Becquet, dont le sort est ignoré ;
- 2.° Pierre Becquet, qui suit ;
- 3.° Adam Becquet, cru mort en célibat.

VII. Pierre BECQUET, qui eut pour femme miss Marguerite Frayne, dont les armes étaient *d'hermine à 2 fascés de gueules ; la première surmontée d'un lion léopardé du même*, et qui fut père de :

- | | | |
|---|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1.° Adam Becquet, 2.° Martin Becquet, 3.° Julien Becquet, | } | desquels on n'a pu connaître la destinée. |
|---|---|---|

PREMIÈRE BRANCHE.

Établie en France et dite des seigneurs de la Boissière.

II. Godwin DE BECQUET, fils puîné de Becquet I^{er} de ce surnom, brisa ses armes comme les précédents, *d'un croissant montant de sable, en chef*. Il eut d'une épouse, dont le nom est inconnu :

III. Onuphre DE BECQUET, qui de son épouse, également inconnue, laissa aussi un fils, cousin germain par mâles de Saint-Thomas de Cantorbery, savoir :

IV. Marc BECQUET, dont l'épouse, miss Marie Foster, portant pour armes : *d'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 huchets de sable, liés d'or*, le rendit père de deux fils :

- 1.° Jacques Becquet, qui, forcé de fuir d'Angleterre, ainsi que son frère, se réfugia en Normandie, et y fit branche, dont on n'a pu suivre encore la filiation ;
- 2.° Robert, qui suit.

V. Robert BECQUET, épousa miss Jeanne Harvey , dont les armes étaient *de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 aiglons essorants du même*. Persécuté dans sa patrie, proscrit et réduit , ainsi que son frère aîné , à s'exiler de l'Angleterre , il vint chercher un asyle en France, avec les trois fils qu'il avait obtenus de son mariage, et qui étaient :

- 1.° Robert Becquet, que l'on croit s'être fixé en Normandie, ou dans les Pays-Bas ;
- 2.° Jean Becquet, qui suit ;
- 3.° Claude Becquet, qui a fait une deuxième branche établie à Paris, et rapportée ci-après.

VI. Jean BECQUET suivit la carrière des armes, au service de France , combattit vaillamment , et se distingua surtout au siège que le roi Charles VII avait mis devant Pontoise, en montant le premier sur la forte tour , qui était le principal boulevard de cette place , occupée par les Anglais : brillant fait d'armes , dont le monarque français voulut consacrer le souvenir , en concédant , par lettres du 22 septembre 1441 , à ce brave et aux siens , nés en légitime mariage , la faculté d'écarteler leurs armes, *d'azur, à 3 tours d'or, dont un flanc fait brèche* ; et de les timbrer *d'un casque , sommé d'un tortil aux émaux de l'écu, supportant une couronne murale d'or , du centre de laquelle est issante, une croix au pied fiché de sable*, pour cimier. Il laissa un fils, qui suit :

VII. Claude BECQUET , qui fut conseiller au châtelet de Paris, et père de :

- 1.° Marc Becquet , sur qui l'on n'a aucun autre renseignement ; .
- 2.° Claude, qui suit.

VIII. Claude BECQUET , II^e du nom , laissa , entr'autres en fans :

IX. Claude BECQUET, III^e du nom, aîné, seigneur de la Boissière, qui fut père de :

X. Robert BECQUET, II^e du nom, qui fut aussi conseiller du roi en la cour des monnaies à Paris, mais dont l'alliance et la postérité sont inconnues.

DEUXIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Beffe, et de Moulin-le-Comte, établis aux Pays-Bas français.

VI. Claude BECQUET, troisième fils de Robert, I^{er} du nom, cinquième degré de la première branche, et de Jeanne Harvey, son épouse, fut père de :

VII. Renauld BECQUET, qui, le premier, en conservant plein *l'écartelé* ci-dessus concédé, chargea ses armes patrimoniales, *en cœur, de la croix au pied fiché, de sable*, du cimier; brisure, que tous ses descendants ont conservée, sans doute en mémoire de *Saint-Thomas de Cantorbery*, dont le siège archiépiscopal et primatial porte pour armoiries, *d'azur; à la croix pastorale d'or mise en pal, derrière un pallium d'argent, bordé et frangé d'or, et chargé de 5 croisettes au pied fiché de sable, disposées en pairle*. Il paraît avoir habité à Rouen, en Normandie, et s'y être établi par mariage avec une demoiselle, qui le rendit père de :

VIII. Henri BECQUET, lequel fut père de :

IX. Julien BECQUET, dont le fils :

X. André BECQUET eut entr'autres enfants :

XI. Adam BECQUET, écuyer, qui, le premier, s'établit à Bapaume, en Artois, par un mariage, dont vint :

XII. Renauld BECQUET, II^e du nom, écuyer, secrétaire de la gouvernance de Douai, qui eut pour fils :

XIII. Julien BECQUET, II^e du nom, écuyer, lequel, ayant été pourvu de la charge de trésorier du domaine royal de Douai, et uni à Marguerite Aparisis, demoiselle de la même ville, s'y fixa, et de son mariage laissa :

XIV. Claude BECQUET, II^e du nom, écuyer, qui épousa demoiselle Jeanne Laloe, dont il eut :

XV. André BECQUET, II^e du nom, écuyer, seigneur de Beffe et du Moulin-le-Comte, marié à damoiselle Jacqueline de Raisme, dont il eut :

- 1.^o Claude, qui suit;
- 2.^o André-Michel Becquet, qui a fait la troisième BRANCHE, rapportée après celle de son aîné;
- 3.^o David Becquet,
- 4.^o Gaspard Becquet, } dont le sort est ignoré;
- 5.^o Arnold Becquet, religieux du monastère d'Anchin, prieur et prévôt d'Aymeries;
- 6.^o Marie-Jeanne Becquet.

NOTA. De l'un de ces trois frères, André-Michel, David, ou Gaspard, était nécessairement fils — XVI. Philippe-François Becquet, qui, en octobre 1704, obtint, du roi Louis XIV, des lettres-patentes récognitives de l'origine ci-dessus, et confirmatives de noblesse, et dispense de finance, enregistrées, les 1^{er} décembre 1704 et 27 septembre 1709, au parlement et au bureau des finances de la Flandre française.

XVI. Claude BECQUET, III^e du nom, premier conseiller-pensionnaire de la ville de Douai, seigneur de Beffe, du Moulin-le-Comte, etc., épousa demoiselle Jeanne-Françoise Laloe. Il mourut vers la fin du

dix-septième siècle, laissant de ce mariage quatre enfants, savoir :

- 1.° Marie-Françoise-Pétronille Becquet, mariée à Marc - Antoine - François - Xavier Desmoulins ;
- 2.° Arnould Becquet, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Aubert, en la ville de Cambrai ;
- 3.° Louis-Mathias Becquet, écuyer, seigneur de Beffe, l'un des quatre conseillers secrétaires-audienciers en la chancellerie près le parlement de Douai, par provisions du 20 avril 1715 ; encore vivant en 1736 ;
- 4.° Pierre - Claude - Thomas Becquet, écuyer, seigneur du Moulin-le-Comte, conseiller du roi, son procureur en la gouvernance de Douai et Orchies, et successivement conseiller-pensionnaire en ladite ville de Douai.

Ces deux derniers, dont les alliances et la postérité ne sont point indiquées, obtinrent de Jacques II, roi de la Grande-Bretagne, réfugié près la cour de France, des lettres-patentes délivrées sous le grand sceau de sa majesté, datées du palais de Saint-Germain-en-Laye, le 12 juin 1691, et adressantes à Jacques Tirry, son roi d'armes, du titre d'Athlone, pour constater leur issue de l'ancienne et noble famille des Becquet, d'Angleterre, et successivement dudit Athlone, un diplôme, du 8 octobre 1699, récongnitif et énonciatif de cette descendance, telle que ci-dessus, fondé, tant sur ses propres documents, que sur une attestation motivée de *Toison d'Or*, principal héraut d'armes des Pays Bas et de Bourgogne. (Voy. *plus bas* .)

Pierre-Claude-Thomas, le cadet, obtint de plus, du roi Louis XV, des lettres-patentes en date du mois de septembre 1718, duement enregistrées les 9 décembre même année, 10 jan-

vier 1720, et 13 juin 1722, aux greffes du parlement de Flandre, siège royal de la gouvernance de Douai, et bureau des finances de Lille ; portant, en conséquence des lettres et diplôme sus énoncés, et en considération des services rendus par l'impétrant et son père, reconnaissance de la descendance y articulée, et confirmation de noblesse, et dispense de toute finance, pour lui et les siens à toujours.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Mégille, Pourchelet, etc.

XVI. André - Michel BECQUET, écuyer, seigneur de Pourchelet, fils puîné d'André II, (degré XV ci-dessus) et de dame Jacqueline de Raisme, épousa demoiselle Anne-Marguerite Hériguer, d'une famille qui a donné, dès le commencement du siècle dernier, plusieurs conseillers et un procureur-général au parlement de Flandre. De ce mariage vint :

XVII. Pierre-Moronte BECQUET, écuyer, seigneur de Pourchelet, qui, de dame Marie-Jeanne de Cavrel, son épouse, laissa deux fils :

- 1.° Moronte-Joseph Becquet, licencié ès-droits, chanoine de l'insigne collégiale de Saint-Pierre, en la ville de Douai, grand-chantre de cette église ;
- 2.° Pierre-Michel, qui suit.

XVIII. Pierre-Michel BECQUET, écuyer, seigneur de Pourchelet, marié, en vertu de dispenses de la cour de Rome, avec demoiselle Marie-Françoise-Elisabeth Becquet, sa cousine. Il en eut :

XIX. Pierre - Moronte - Joseph BECQUET, écuyer,

seigneur de Pourchelet, que demoiselle Marie-Victoire-Joseph Bonnier, son épouse, a rendu père de :

XX. Pierre - Moronte - Valère - Joseph BECQUET DE MÉGILLE, de *Pourchelet*, de *Beffe*, etc., chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, et de l'ordre romain de l'Éperon d'Or, maire de la ville de Douai, département du Nord, né à Lille, le 13 janvier 1777, et marié, le 7 janvier 1807, avec demoiselle Anne-Marguerite Remy de Campeau, dont :

- 1.° Léon-Joseph-Thomas Becquet, né à Douai, le 24 décembre 1807 ;
- 2.° Oscar-Valery-Joseph Becquet, né à Roucourt (château de son père), près de Douai, le 18 juin 1809 ;
- 3.° Laure - Victoire - Henriette Becquet, née à Douai, le 4 avril 1812 ;
- 4.° Clémence-Louise-Désirée-Morontine Becquet, née à Douai, le 9 juillet 1816.

A tous et chacun, tant nobles que notables, à qui ces lettres parviendront, Jacques Tirry, héraut d'armes, du titre d'Athlone, salut. Comme ainsi soit, qu'il m'a été enjoint par exprès mandement de notre roi Jacques II, daté du palais royal de Saint-Germain, le 18 août, quinzième année de son règne, muni du seing et du sceau de Sa Majesté, et contre-signé par le ministre d'état, de rechercher dans les registres et documents de mon office, l'origine et descendance de Louis-Mathias Becquet, seigneur de Beffe, et de Pierre-Thomas Becquet, seigneur du Moulin-le-Comte; et qu'après avoir le tout soigneusement visité et régulièrement observé, il m'a, de plus, été notifié par le principal héraut d'armes de Flandre et de Bourgogne (dit Toison d'Or), que ledit Louis-Mathias Becquet, et son frère, Pierre-Thomas Becquet, sont fils de Claude Becquet, doyen des conseillers au parlement de Douai, seigneur de

Bette, du Moulin - le - Comte , et autres lieux , et de Jeanne - Françoise Laloe ; et petit - fils d'André Becquet , seigneur desdits lieux , et de Jacqueline de Raisme ; que ledit André était fils de Claude , et celui-ci fils de Julien Becquet , écuyer , trésorier du domaine royal de Douai , de qui l'épouse était Marguerite Aparisis ; que le même Julien était fils de Renauld , celui-ci fils d'Adam Becquet , écuyer , qui , le premier , s'établit à Bapaume , et tirait son origine de la très-ancienne et très-illustre famille des Becquet , d'Angleterre , ainsi qu'on peut le voir dans le tableau ci - dessus. Famille dont les armes patrimoniales sont : *d'argent , à trois cornilles de sable , becquées et membrées de gueules , brisées en cœur d'une croisette au pied fiché de sable* ; auxquelles , en commémoration d'un haut fait d'armes de Jean Becquet , au siège de Pontoise , Charles , roi de France , VII^e du nom , avait ajouté , le 22 septembre 1441 , en faveur dudit Jean , et des siens en légitime mariage , la concession d'un écu *d'azur , à 3 tours d'or , ébréchées aux angles* , dont l'objet était de rappeler à la postérité , que ce même Jean Becquet avait , en dépit de tous les moyens de résistance de l'ennemi , monté le premier sur la tour dudit Pontoise ; et afin de mieux consacrer à jamais le souvenir de ce glorieux exploit , ladite concession fut depuis accolée aux armes propres aux Becquet , et le tout fut timbré *d'un casque sommé d'un tortil supportant une couronne murale d'or , d'où s'élève une croix au pied fiché de sable* , pour cimier , avec *légende héraldique* , comme ci-dessus. Les premiers de cette race , exilés de l'Angleterre , en furent expulsés sous le règne de Henri VI ; quelques-uns d'entre eux s'établirent à Rouen , en Normandie , et de ceux-ci était issu ce Jean ; les uns et les autres procédaient au surplus de même souche que saint Thomas Becquet , qui , étant chancelier d'Angleterre et archevêque de la métropole de Cantorbery , souffrit le martyre le 28 décembre 1170. En conséquence , moi susdit d'Athlone , seul héraut d'armes du roi , je

confirme ces armes , que j'ai vérifiées telles qu'il vient d'être dit , ainsi que la généalogie , et je les ratifie en faveur desdits Louis - Mathias Becquet , écuyer, seigneur de Beffe, et Pierre-Thomas Becquet, écuyer, seigneur du Moulin - le - Comte , et de leur postérité légitime , afin qu'ils les portent dans leurs écus, pompes et funérailles, ou comme il leur plaira , sans aucun empêchement , avec toutes distinctions , en conformité des lois héraldiques , publiquement et privément , ici et partout ; comme encore, afin qu'ils jouissent et usent librement de tous les privilèges accordés à cette famille , en force et jouissance du mandement royal ci-dessus énoncé , et des lettres - patentes de Sa Majesté , à moi expédiées , sous le grand sceau déjà mentionné, le 12 juin de l'an sept de son règne. En foi de quoi j'ai souscrit le présent de mon titre et j'y ai apposé le sceau de mon office, le 8^e jour d'octobre de l'an de la restitution du salut du genre humain (R. S. H.) 1697, quinzième du règne de notre seigneur Jacques II , par la grâce de Dieu , roi d'Angleterre, de France, d'Écosse et d'Irlande , défenseur de la foi, etc. (Signé) Jacques Tirry-Athlone.

Copie des lettres-patentes de reconnaissance, délivrées par sa majesté Louis XV :

Louis , par la grâce de Dieu , roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut : Notre cher et bien amé Pierre-Claude - Thomas Becquet , seigneur du Moulin - le - Comte , ci - devant notre conseiller et procureur pour nous en la gouvernance de Douay et Orchies, et à présent notre conseiller - pensionnaire en notre ville de Douay , nous a représenté qu'il est originaire d'Angleterre , de la noble et ancienne famille des Becquet dont était issu saint Thomas de Cantorbery , grand chancelier du royaume ; que son quatrième aïeul Adam Becquet , étant venu d'Angleterre s'établir à Bapaume , fut père de Renault , et ledit Renault eut entr'autres

enfants , Julien , bisaïeul de l'exposant , qui s'établit à Douay , ces deux places étant pour lors de la domination d'Espagne où tous ceux de ladite maison étoient et sont actuellement reconnus pour nobles ; mais comme depuis la conquête desdites places , l'exposant et ses auteurs n'ont pas eu la précaution d'obtenir du feu roi , notre très-honoré seigneur et bisaïeul de très-glorieuse mémoire , des lettres de reconnoissance et de maintenue de leur noblesse , à l'exception de notre bien-ami Philippe - François Becquet , son cousin germain , à qui ledit feu roi auroit accordé au mois d'octobre mil sept cent quatre , lettres portant maintenue et confirmation avec ses enfants , descendants , postérité et lignée , mâles et femelles , nés et à naître en légitime mariage , dans la possession de leur noblesse , et en tant que besoin est ou seroit , anoblissement , lesquels auroient été enregistrés tant en notre cour de parlement de Flandre , le premier décembre 1704 , qu'au bureau des finances et domaines en la généralité de Flandre , le 27 septembre 1709 , ledit sieur exposant appréhende que le défaut desdites lettres ne fasse par la suite quelque difficulté sur son état ; c'est pourquoi il nous auroit très-humblement supplié de vouloir bien les lui accorder , ainsi que ledit feu roi , notre bisaïeul de très-glorieuse mémoire les avoit accordées audit sieur Becquet , son cousin germain ; à quoi ayant égard , en considération du zèle et de l'affection que Claude Becquet vivant , premier conseiller-pensionnaire de notre dite ville de Douay , père dudit sieur exposant , a témoigné pendant vingt ans et plus , en toutes occasions , pour le bien de notre service et l'avantage de notre couronne , ainsi que ledit sieur exposant , dans les fonctions de la charge de notre conseiller-procureur , pour nous et notre gouvernance de Douay ; et actuellement dans celles de conseiller pensionnaire de ladite ville , étant d'ailleurs bien informé que ledit Pierre-Claude-Thomas est de la noble et ancienne famille des Becquet originaire d'Angleterre , ainsi qu'il nous

a été pleinement justifié par des certificats du premier roi d'armes des Pays-Bas espagnols , et par des lettres-patentes de feu notre très-cher et très-amé frère Jacques second , roi d'Angleterre , sçavoir , faisons : que pour ces causes et autres considérations, à ce nous mouvans de l'avis de notre très-cher et amé oncle , le duc d'Orléans , régent et de notre grâce spéciale , pleine puissance et autorité royale , nous avons maintenu et confirmé , et par ces présentes , signées de notre main , reconnoissons , maintenons et confirmons ledit Pierre-Thomas-Claude Becquet , ses enfants , descendants , postérité et lignée , mâles et femelles , nés et à naître en légitime mariage , dans la possession de leur noblesse ; et yceux , en tant que besoin est ou seroit , avons anobli et anoblissons , voulons et nous plaît que , comme d'extraction noble , il soit reconnu en cette qualité , tant en jugement que hors jugement , et jouisse à ce titre de tous les honneurs , rangs privilèges , exemptions , prérogatives et dignités attribuées aux autres anciens gentilshommes de notre royaume , et qu'il puisse continuer de prendre la qualité d'écuyer , parvenir à tous desgrés de chevalerie , tenir et posséder tous fiefs , terres , possessions , héritages nobles , en jouir et disposer noblement ; comme aussi leur avons permis de porter leurs anciennes armes , ycelles faire peindre , graver , imprimer et insculpter en tels endroits de leurs maisons , terres et seigneuries où bon leur semblera ; sans que , pour raison de la présente reconnoissance , maintenue et confirmation , et en tant que de besoin d'anoblissement , ledit Pierre-Claude-Thomas Becquet ni ses descendants soient tenus de nous payer , ni à nos successeurs rois , aucunes finances ni indemnités dont , à quelque somme qu'elle puisse monter , nous leur avons fait et faisons don par ces présentes , à la charge toutefois de vivre noblement et sans déroger à ladite qualité. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers , les gens tenants notre cour de parlement de Flandre séant à Douay , présidents-trésoriers

de France et généraux de nos finances à Lille, et autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, que ces présentes ils aient à faire enregistrer, et du contenu en ycelles faire jouir et user ledit sieur Pierre-Claude-Thomas Becquet, ensemble lesdits enfants, postérité et lignée, mâles et femelles, nés et à naître en légitime mariage, pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements quelconques nonobstant tous édits, réglemens, ordonnances, arrêtés, lettres et autres choses à ce contraires auxquels nous avons dérogé et dérogeons par ces mêmes présentes, pour ce regard seulement, et sans tirer à conséquence; car tel est notre plaisir: et afin que ce soit chose stable et ferme à toujours, nous avons fait apposer notre scel à ces présentes.

Donné à Paris, au mois de septembre, l'an de grâce mil sept cent dix-huit, et de notre règne le quatrième.

Signé Louis; par le roi, le duc d'Orléans, régent.

GUYON DE MONTLIVAUT, famille d'une noblesse très-ancienne, originaire de la province de Normandie, et transplantée dans l'Orléanais.

I. Nicolas GUYON, écuyer, fut attaché à madame Renée de France, fille de Louis XII, et sœur de Claude, reine de France, femme de François I^{er}. Il la suivit en Italie, après son mariage avec Hercule d'Est, duc de Ferrare, de Modène et de Reggio, et y mourut.

Nicolas Guyon fut, en 1521, compris au rôle des tailles de la paroisse de Joué du Plein, élection d'Alençon. Mais par arrêt rendu contradictoirement entre ledit Nicolas Guyon, les habitants de la paroisse de Joué du Plein et le procureur-général qui s'était joint à eux, la cour des aides de Normandie, séante à Rouen, ordonna sur le vu des titres, chartes, etc., présentés par ledit Guyon,

qu'ayant assez justifié de sa noblesse d'ancienneté à cause de ses prédécesseurs, etc., *qu'il sera rayé du rôle des tailles; qu'il jouira du privilège de noblesse, ensemble sa postérité et lignée née et à naître en vrai loyal mariage;* condamne les habitants aux dépens. Cet arrêt est du 28 avril 1523. Il laissa un fils, qui suit :

II. Thomas GUYON, écuyer, seigneur de Bois-Roger, fut intendant de madame Renée de France, femme d'Hercule d'Est, duc de Ferrare, Modène, Reggio. Il revint en France avec cette princesse, et s'établit dans l'Orléanais; il avait épousé demoiselle Jeanne Brisson, de laquelle il laissa :

III. Thomas GUYON, écuyer, seigneur de Fontaines, qui fut intendant de madame la duchesse de Nemours, fille de madame la duchesse de Ferrare. Il avait épousé Jeanne Berthier, fille de Julien Berthier, seigneur d'Amé, bailli et gouverneur de Piseaux, et de Marie Tambonneau, descendante de Chalo-Saint-Marc. De ce mariage vinrent :

1.^o Thomas Guyon, écuyer, seigneur des Fontaines, receveur des domaines à Montargis, marié à demoiselle Asselineau, de laquelle il eut :

a. Thomas Guyon, écuyer, seigneur de la Poterne et de Bois-Roger, prévôt, juge ordinaire et criminel à Montargis, lequel a épousé demoiselle Aimée Pirot;

b. Susanne Guyon, femme de Santigny, écuyer, seigneur de Montmartin, portemanteau ordinaire de S. A. R. le duc d'Orléans;

2.^o Georges Guyon, seigneur de la Mothe, qui fut père de :

a. Madelaine Guyon, mariée, le 14 février 1665, à M. de Bouville;

- b. Catherine Guyon, mariée, en 1646, à haut et puissant seigneur Joseph de Courtenay, chevalier, seigneur de Montclard et de Montlains, mort en 1674, fils de haut et puissant seigneur Jacques de Courtenay, III^e du nom, de la branche aînée dite des seigneurs de Champignelles, et de Françoise Loron. De ce mariage vint : Jean-Marie de Courtenay, né en 1654, marié, en 1676, à Marie de la Marte, veuve de N. Grouchet, seigneur de Soquence, mort sans postérité ;
- c. Marie Guyon, mariée à François Draganne ;
- 3.^o Jacques Guyon, qui a continué la lignée, et dont l'article vient plus bas ;
- 4.^o Charles Guyon, écuyer, seigneur de Bois-Roger, receveur-général des bois aux départemens d'Orléans, Berri, Poitou, Saintonge et autres provinces, conseiller du roi ; marié le 2 août 1633, à demoiselle Anne Colas, fille de Robert Colas, écuyer, seigneur de Poinville, qui avait épousé, le 19 août 1604, Anne Lemaire, veuve en premières noces de Claude Suzanne, seigneur du Fresne. De ce mariage vinrent :
- a. N..... Guyon, seigneur des Fontaines ;
- b. Françoise Guyon, mariée à Orléans par contrat devant *Desbordes*, notaire au châtelet, le 21 juin 1654, à messire Guillaume de Troyes, écuyer, seigneur de Santerre, fils de feu Jacques de Troyes, écuyer, seigneur de Montizeaux, et de demoiselle Anne Lemaire ;
- c. Geneviève Guyon, mariée à Orléans par contrat devant *Desbordes*, notaire au châtelet, le 14 février 1656, à messire Charles Colas, écuyer, seigneur des Sablonnières, conseiller-magistrat au bailliage et siège

présidial d'Orléans, fils de feu Antoine Colas, écuyer, seigneur de Boissy, aussi conseiller-magistrat audit siège, bailliage et présidial d'Orléans, et de demoiselle Cécile Cardinet;

d. Anne Guyon, mariée à messire Charles l'Huillier, écuyer, seigneur de l'Antezières;

5.° Jeanne Guyon, mariée à messire Robert Colas, écuyer, seigneur de Poinville, le 23 octobre 1611;

6.° N... Guyon, mariée à messire G... de Messier.

IV. Jacques GUYON, chevalier, seigneur de la Rivière et du Chenoy, mort à Montargis en 1642. Il avait épousé, le 21 février 1628, demoiselle Anne de Troyes, fille de messire Jacques de Troyes, écuyer, demeurant à Orléans, et de Anne Lemaire. De ce mariage vinrent :

1.° Jacques Guyon, chevalier, seigneur du Chenoy, dont l'article suit;

2.° Anne,

3.° Geneviève, } mortes en minorité et sans alliance.

4.° Marie,

V. Jacques GUYON, II^e du nom, chevalier, seigneur du Chenoy, de Champoulet, l'un des seigneurs du canal de Briare et du canal de Loire, en Seine, mort le 21 juillet 1676; avait épousé, le 18 février 1664, par contrat devant Hureau, notaire à Montargis, demoiselle Jeanne Bouvier de la Motte, née à Montargis, le 13 avril 1648, fille de messire Claude Bouvier, écuyer, seigneur de la Motte Vergouville, etc., conseiller du roi, son procureur au bailliage et siège présidial de Montargis, et de dame Jeanne Lemaître. Elle mourut à Blois, le 10 juin 1717, et fut enterrée dans son caveau en l'église des pères Cordeliers de Blois. De ce mariage sont issus :

1.° Armand-Jacques Guyon, chevalier, seigneur de Briare, dont l'article suit;

- 2.^o Armand-Claude Guyon, mort en 1670, âgé de quatre ans ;
- 3.^o Jean-Baptiste-Denis Guyon, chevalier, seigneur de Sardières, ancien capitaine au régiment du Roi, l'un des seigneurs du canal de Briare, mort célibataire à Paris, le 21 février 1759 ;
- 4.^o Marie-Anne Guyon, morte en 1672, âgée de cinq ans ;
- 5.^o Jeanne-Marie-Josephe Guyon, née le 4 juin 1676, mariée en premières noces, en 1689, à haut et puissant seigneur Nicolas Fouquet, chevalier, seigneur vicomte de Melun et de Vaux, seigneur de Mainci et autres lieux, fils de haut et puissant seigneur Nicolas Fouquet, ministre d'état et surintendant des finances, et de dame Marie-Madeline de Castille de Ville-Mareuil ; et en secondes noces, par contrat passé à Paris, le 14 février 1719, à très-haut et très-puissant seigneur, monseigneur Maximilien Henri, duc de Béthune, duc de Sully, pair de France, prince souverain d'Henrichemont, chevalier des ordres du roi, né en 1658, mort le 2 février 1729, fils de très-haut et très-puissant seigneur Maximilien-Pierre-François de Béthune, duc de Sully, et de très-haute et très-puissante dame Marie-Antoinette Servien, fille de feu Abel Servien, surintendant des finances. La duchesse de Sully mourut, le 31 octobre 1736, sans postérité.

VI. Armand-Jacques Guyon, chevalier, seigneur de Briare, de Champoulet, etc., lieutenant de la compagnie Colonelle des Gardes-Françaises, mort à Dizier, le 9 avril 1721, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, avait été marié par contrat passé pardevant de Beance, notaire au châtelet d'Orléans, le 24 juin 1692, à demoiselle Marie de Bauxoncles, demoiselle de Courbouson, d'Herbilly, de Thuy, etc., décédée à Blois,

le 11 juillet 1730, fille de feu messire Alexis de Bauxoncles, en son vivant, chevalier, seigneur d'Aulnai, Courbouson, Herbilly, Thuy, etc., et de dame Geneviève l'Amirault. Il laissa :

- 1.^o Armand-Jacques Guyon, dont l'article viendra ;
- 2.^o Barthélemy-Claude-Michel Guyon, né à Dizier, le 11 juillet 1701, mort le 27 septembre 1702 ;
- 3.^o Constance-Eléonore Guyon, morte en minorité, le 21 novembre 1730 ;
- 4.^o Jeanne-Marie-Josephe Guyon, née à Dizier, le 14 octobre 1703, morte à Paris, le 17 mars 1771, mariée, par contrat passé pardevant Odi-gier, notaire à Orléans, le 17 février 1728, à messire Anne-Gabriel de Cugnac de Veully, marquis de Cugnac, sous-lieutenant au régiment des Gardes-Françaises, né à Veully-la-Poterie, diocèse de Soissons, le 28 février 1708, mort le 28 novembre 1755, fils de haut et puissant seigneur messire Pierre de Cugnac, chevalier, seigneur de Veully-la-Poterie, et de dame Marie-Anne de Vassan.

VII. Armand-Jacques GUYON, II^e du nom, chevalier, seigneur de Dizier, Courbouson, Herbilly, la Brulée, les Suèvres, etc., capitaine des cuirassiers du Roi, né à Courbouson, le 21 mars 1695, décédé à Dizier, le 28 octobre 1770, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié, par contrat passé devant François Doyen, notaire au châtelet de Paris, le 10 juillet 1725, à demoiselle Marie de Rogres de Lusingnan de Champignelles, née à Champignelles, le 5 août 1704, décédée à Montlivault, le 16 septembre 1778, fille de messire Charles-Louis de Rogres de Lusingnan de Champignelles, chevalier, seigneur, marquis de Champignelles et autres lieux, premier maître d'hôtel de feu monseigneur le duc de Berri, et de feu dame Catherine-Louise-Marie de Brisay de Denonville ;

lesquels avaient été mariés par contrat du 4 décembre 1702. Ses enfants furent :

- 1.° Jacques-Madelaine, dont l'article suit ;
- 2.° Eléonor - Cécile, qui fonde la branche des *Comtes de Montlivault*, rapportée plus bas ;
- 3.° Adelaïde-Lucie, mariée à Claude-Philippe de la Verge, chevalier, seigneur de la Roncière, baron de Lourg.

VIII. Jacques - Madelaine Guyon, chevalier, seigneur de Dizier, Courbouson, Herbilly, etc., et autres lieux, marquis de Guercheville, baron de Burcy, ancien capitaine au régiment d'Apchon, dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né à Dizier, le 7 octobre 1728, mort le 16 janvier 1803 ; avait épousé, par contrat passé devant Boulard et son confrère, notaires à Paris, le 23 mars 1761, demoiselle Jacqueline-Françoise-Charlotte de Nollent, née à Chanday, le premier octobre 1738, fille de messire Charles - Léon - Cyprien de Nollent, chevalier, seigneur de Chanday, et de demoiselle Madelaine-Françoise de Nollent, ses père et mère, morte à Dizier, le 29 juin 1807. De ce mariage vinrent :

- 1.° Armand - Jacques - François Guyon, qui suit ;
- 2.° Une fille morte jeune.

IX. Armand - Jacques - François Guyon, marquis de Guercheville, chevalier, seigneur de Dizier, Courbouson, Herbilly, né à Dizier, le 17 novembre 1762, ancien officier aux Gardes - Françaises, nommé par le Roi, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, marié, par contrat passé devant Cabard et son confrère, notaires à Orléans, le 19 mai 1783, à demoiselle Marie-Sophie Lainé de Saint-Peravy, née le 22 octobre 1765, à Orléans, fille de messire Joseph Lainé de Saint-Peravy, écuyer, et de demoiselle Adélaïde - Madelaine-

Claude Baguenault, ses père et mère. De ce mariage sont issus :

- 1.° Edouard - Jacques - Paul Guyon , marquis de Guercheville, qui suit ;
- 2.° Eugénie-Joséphine Guyon , née à Orléans, le 24 mai 1786, mariée, le 25 juin 1812, au château de Dizier , commune de Suèvre, département de Loir-et-Cher , par contrat reçu par Cabard et son confrère, notaires à Orléans, le 11 août , à messire Charles-François Lockhart , né à Valenciennes, le 24 mai 1780, fils de messire Louis - Joseph Lockhart , écuyer, seigneur de Vabelet, Hinguillemoutier, Petisserand, Prevot-le-Comte et autres lieux, de Valenciennes, et de demoiselle Marie-Anne - Emilie Le Bastier, fille de messire André Le Bastier , chevalier, seigneur de Rainvilliers et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Bourbon , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Anne-Henriette-Marguerite-Rosalie Frezon ;
- 3.° Marie-Eléonore-Coralie Guyon , née à Orléans , le 18 février 1788 , mariée au château de Dizier, en août 1804 ; par contrat passé devant Rubelline et Cabard , notaires à Orléans , à messire Anne - Gabriel du Breuil du Bost de Gargillesse , né à Bourges , le 25 février 1778 , fils de messire Louis - Charles-Pierre du Breuil du Bost de Gargillesse , ancien officier de dragons au régiment de Danau , et de demoiselle Françoise - Marie d'Orsanne de Saragose , ses père et mère ; lesquels se sont mariés , par contrat passé devant Dumont , notaire , à Bourges , le 14 janvier 1776 ;
- 4.° Armand-Charles - Frédéric Guyon , né à Orléans , le 30 octobre 1789 , ex - capitaine-commandant du régiment d'hussards de la garde

royale, maintenant chef d'escadron, aide-de-camp du maréchal de Bellune ;

- 5.° Lucie-Virginie Guyon, née à Orléans, le 10 juillet 1791 ;
- 6.° Ernest-Victor Guyon, né à Nemours, le 19 juillet 1793, mort en ladite ville, le 19 août suivant ;
- 7.° Marie-Joséphine-Laure Guyon, née à Guercheville, le 25 mai 1795, mariée à Orléans, le 8 février 1813, par contrat passé devant Cabard et son confrère, le 6 février 1813, à messire Eugène-Valentin d'Oberlin de Mittersbach, né à Bouxviller, en Alsace, le 25 avril 1785, lieutenant-colonel du régiment des carabiniers de Monsieur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, fils de Georges-André de Mittersbach, baron d'Oberlin, chevalier immédiat du Saint-Empire, grand bailli d'épée, du duché - pairie de Châteauthiéry, maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, prévôt d'Orléans, lequel était né à Crème, près Longwoy, le 4 juillet 1753, et mort à Orléans, le 8 avril 1818 ; et de demoiselle Louise-Magdelaine - Jacqueline - Philippe de Moucheton, ses père et mère, lesquels s'étaient mariés le 25 septembre 1775, à Châteauthiéry, par contrat passé devant M^e Thirion, notaire à Paris, en juillet 1775 ;
- 8.° Marie-Charles-Floriselle Guyon, né à Guercheville, le 19 novembre 1797, lieutenant au régiment des carabiniers de Monsieur ;
- 9.° Marie-Adolphe Guyon, né à Fontainebleau, le 26 décembre 1799, garde-du-corps du roi, compagnie d'Havré ;
- 10.° Marie - Eléonore Guyon, née à Orléans, le

5 janvier 1802 , morte à Dizier , le 8 octobre 1807 ; .

11.° Marie-Léon-Ernest Guyon , né à Orléans , le 18 janvier 1803, mort à Orléans, le 13 juillet suivant ;

12.° Marie-Mathilde, née à Orléans, le 21 octobre 1808.

X. Edouard-Jacques-Paul Guyon , marquis de Guercheville, né le 2 avril 1784, marié le 12 août, au château des Bordes, commune de Ponlevoy, par contrat passé à Orléans, devant Cabard et son confrère, notaires, en juillet 1811, à demoiselle Jeanne-Louise de Ribeyreys, née à Saint-Amand, le 23 mars 1791, fille de messire Henry - Armand, comte Ribeyreys, et de Jeanne le Large de la Coudre. De ce mariage sont issus :

1.° Marie-Louisa Guyon, née à Orléans, le 25 juin 1812 ;

2.° Marie-Armande-Octavie Guyon, née à Dizier, le 19 août 1816.

Branche des comtes de Montlivault.

VIII. Eléonor-Cécile GUYON, chevalier de Dizier, lieutenant de vaisseaux de sa majesté, aide-major de ses armées navales, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, membre de plusieurs académies, né à Dizier, le 7 mai 1730, mort à Blois, le 29 septembre 1809, fut marié en premières noces, par contrat passé devant Thibault, notaire à Saint-Dié-sur-Loire, en date du 13 février 1760, à demoiselle Marie-Anne-Angélique Lemaire de Montlivault, née à Paris, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, le 22 juin 1739, morte à Montlivault, le 13 septembre 1781, fille de messire, Jean-François Lemaire, chevalier, seigneur de Montlivault, Saint-Dié, Malives, etc., né à Montlivault, le 30 mars

1694, et décédé à Montlivault, le 7 avril 1763, et de Marie-Anne Presle, née à Lyon, le 18 mai 1703, décédée à Montlivault, le 5 novembre 1788, lesquels avaient été mariés, par contrat, devant Scellier, notaire à Paris, en date du 27 avril 1737; et en secondes noces, par contrat passé à Orléans, devant Cabart, notaire, le 26 octobre 1783, à dame Françoise-Charlotte Alavoine, veuve de messire Joseph d'Ailleboust, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant de Montréal, en Canada, gouverneur pour le roi. Ladite dame Françoise-Charlotte Alavoine, naquit à Quebeck, le 13 mars 1738, mourut à Blois, le 29 mai 1815; fille de messire Charles Alavoine, et de dame Marie-Anne la Ciseraye. Il n'y a eu aucun enfant de ce second mariage.

Du premier lit vinrent :

- 1.° Jacques-Marie - Cécile Guyon, chevalier, seigneur de Montlivault, dont l'article suit;
- 2.° Eléonor - Jacques - François de Salles Guyon, chevalier de Montlivault, né à Montlivault, le 19 octobre 1765, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de Malte, reçu de minorité, par bref du 30 mai 1770, preuve du 24 novembre 1777, ancien officier de la marine, capitaine de frégate, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié par contrat passé par-devant Morin, notaire à Selomes, canton de Vendôme, le 16 décembre 1814; à demoiselle Louise-Elisabeth-Léon de Montigny, née à Drouilly, canton des Hayes, le 23 novembre 1780, fille de messire Gaston - Louis-Guillaume de Montigny - Boulainvilliers, vicomte héréditaire de Dreux, chevalier, seigneur de Montigny, Drouilly, etc., ancien capitaine de dragons; et de dame Marie-Geneviève Taillevis de Perigny. De ce mariage sont issus :

- a. Eléonor-Jacques - Marie-Alfred Guyon , né à Vendôme, le 4 novembre 1805.
 - b. N..... Guyon, né à Blanchamps, commune d'Anton , arrondissement de Vendôme, le 8 juillet 1810, mort à Vendôme, le 7 septembre 1810.
 - c. Henriette - Charlotte - Blanche Guyon , née à Blanchamps , commune d'Anton , arrondissement de Vendôme, canton de Saint-Amand , le 8 août 1811.
 - d. Emma-Cécile, née le 11 janvier 1817, à Blanchamps.
- 3.° Casimir - Marie - Victor Guyon , chevalier de Montlivault, né à Montlivault , le 10 août 1770, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et de Malte, reçu de minorité, par bref du 26 septembre 1772, preuves admises le 24 novembre 1777, chevalier des ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, et de l'ordre de Saint-Maurice de Sardaigne, ancien capitaine au corps royal d'artillerie et nommé en 1814, préfet du département des Vosges (Epinal), par son altesse royale Monsieur, lors lieutenant-général du royaume; ayant cessé volontairement ses fonctions, lors de l'invasion de l'usurpateur, a été nommé par le roi, préfet du département de l'Isère (Grenoble); il a été nommé depuis conseiller d'état et préfet du Calvados.

Après avoir obtenu les dispenses légales , civiles et religieuses, a épousé, par contrat passé devant Léonard Vallons, notaire à Saint-Dié-sur-Loire, en date du 15 juin 1812, acte civil et bénédiction religieuse du même jour, en la commune et paroisse de Montlivault, Elisa-Marie-Madelaine Guyon , demoiselle de Montlivault (sa nièce),

née à Montlivault, le 10 mars 1788, fille majeure de messire Jacques - Marie - Cécile Guyon, chevalier, seigneur de Montlivault, Saint-Dié, Malives, etc., et de demoiselle Catherine-Rosalie Rengeard de la Charmoise : (*Voyez* ci - après IX degré). De ce mariage sont issus :

- a. Charles - Joseph - Casimir Guyon, né à Paris, rue de Bourbon (lors dite de Lille) : le 23 mars 1813, ondoyé le même jour, paroisse de Saint - Thomas d'Aquin. Les cérémonies du baptême lui ont été suppléées en la paroisse et commune de Ruelle, le 21 juillet 1813.
 - b. Isère, né le 24 novembre 1816, tenu sur les fonts de baptême, par le département de l'Isère, représenté par le président du conseil général du département, assisté par quatre de ses collègues pris dans chaque arrondissement, en vertu de la délibération dudit conseil général, en date du 4 juin 1816, approuvée par le roi.
 - c. Clotilde, demoiselle de Montlivault, née à Caen, le 29 octobre 1818.
- 4.° Un fils mort jeune ;
- 5.° Marie-Charlotte Guyon, demoiselle de Montlivault, née à Montlivault, le 13 février 1764 ; mariée par contrat passé par-devant Deschamps, notaire à Vendôme, en date du 7 mai 1784, à messire Pierre - Christophe Poterlot de Grillon, chevalier, seigneur du Plécis et de Fremouzet, capitaine au régiment royal Cravattes cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né et baptisé dans la paroisse de Semclay, près Lusy, en Nivernais, le 27 octobre 1739, décédé à Bourbon-Lancy, le 20 octobre 1807, fils de messire Edouard Poterlot de Grillon

chevalier, seigneur du Plécis et de Fremouzet, capitaine au régiment des carabiniers, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de demoiselle Marie-Madelaine de Sarray. Il y a plusieurs enfants de ce mariage.

IX. Jacques - Marie - Cécile GUYON, chevalier, seigneur de Montlivault, Saint-Dié, Malives, etc., né à Montlivault, le 17 décembre 1761, ancien chevau-léger de la garde ordinaire du roi, sous-aide-major de son armée de débarquement en Géorgie, en octobre 1779, nommé par le roi, chevalier de la Légion d'Honneur, en novembre 1814, chevalier de Saint-Louis, en février 1815; a épousé, par contrat, en date du 23 avril 1785, par-devant Petit l'ainé, notaire à Tours, célébration du 25 du même mois d'avril 1785, en l'église paroissiale de Saint-Pierre le Picellier de la ville de Tours; demoiselle Catherine-Rosalie Rengeard de la Charmoise, née à Tours, paroisse de Saint-Pierre le Picellier, le 23 juillet 1768, fille de M. Pierre-Joseph Rengeard de la Charmoise; décédé à Blois, le 16 février 1800, écuyer, seigneur de Noirliu, près Bressuire, en Poitou, maréchal des logis de la cour, ancien capitaine au régiment royal, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de demoiselle Charlotte-Jeanne Dorothée Letort, décédée à Tours et inhumée en la paroisse de Saint-Pierre le Picellier. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jacques - Pierre - Marie Guyon, comte Montlivault, né à Montlivault, le 26 mai 1786, officier de la Légion d'Honneur, en 1814, par son altesse royale monseigneur le duc de Berry, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, reçu par son altesse royale Monsieur, même année 1814, nommé par le roi lieutenant-colonel au cinquième régiment d'infanterie de la Garde Royale, en 1815, et colonel le 23 octobre 1816.

- 2.° Henri Guyon, chevalier de Montlivault, né au Boisguillot, commune de Mesland, le 27 mai 1794, lieutenant en premier au régiment d'artillerie à cheval de la Garde-Royale, en 1815, capitaine en 1817 ;
- 3.° Charles Guyon, chevalier de Montlivault, né à Montlivault, le 15 février 1797 ;
- 4.° Elisa-Marie - Madelaine Guyon, demoiselle de Montlivault, née à Montlivault le 10 mars 1788 ; mariée, le 15 juin 1812, par contrat passé par-devant Léonard Vallon, notaire à Saint-Dié-sur-Loire, acte civil et bénédiction nuptiale du même jour en ladite paroisse de Montlivault, après avoir obtenu les dispenses civiles et religieuses, à messire Casimir-Marie-Victor Guyon, chevalier de Montlivault. (*Voyez* ci-devant pag.) ;
- 5.° Adélaïde-Rosalie Guyon, demoiselle de Montlivault, née à Blois, paroisse de Saint-Solemne, le 30 octobre 1790 ; mariée, par contrat passé par-devant Michel Tassin, notaire royal à Huisseau, canton de Brassieux, le 2 octobre 1814, à messire Antoine - André Brugnière, baron de Sorsum, né à Marseille, le 22 juin 1773, fils de Pierre-François-Philippe Brugnière, ancien président du tribunal de commerce de ladite ville de Marseille, et de demoiselle Catherine Sardon ;
- 6.° Sophie-Armande-Aimée Guyon, demoiselle de Montlivault, née à Montlivault, le 30 avril 1801.

Armes : d'or, à trois fasces onnées d'azur, posées en chef, à la branche d'arbre de sinople renversée, posée à la pointe de l'écu.

D'AGOUT ou D'AGOULT, en Provence et en Dauphiné. On trouve à la bibliothèque du Roi, dans le cabinet des titres et généalogies, provenant du cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, le mémoire et le certificat suivants, dressés, le 28 mars 1781, par M. Chérin, généalogiste des ordres.

Mémoire généalogique de la maison d'Agout, en Provence et en Dauphiné, qui porte pour armes : d'or, à un loup ravissant d'azur, armé et lampassé de gueules.

Les auteurs qui ont traité l'histoire de cette maison (1) lui ont donné le premier rang entre celles de Provence (2). Effectivement sa haute ancienneté, la quantité de ses branches, le nombre et l'étendue de ses possessions, ses services, ses places et ses alliances ne laissent point de comparaison entre elle et aucune autre de cette province. On n'entre point ici dans la discussion des divers systèmes formés sur son origine, dont le plus probable est celui qui la rapporte aux seigneurs d'Apt, en Provence, qui souvent s'en qualifiaient princes; on se borne aux faits ou probables ou clairement prouvés.

La maison d'Agout a pris son nom d'une terre située dans la vigerie d'Apt; elle avait pour chef vers la fin du onzième siècle :

(1) Alard, Histoires généalogiques des maisons de Dauphiné, in-4.°, 1672, — L'abbé le Laboureur, Mazures de l'Île-Barbe, in-4.°, pag. 87-128, 1681. — L'abbé Robert, Etat de la Noblesse de Provence, in-12, tom. I, pag. 232-42, 1693. — L'abbé Pithon-Curt, Histoire de la Noblesse du Comtat-Venaissin, in-4.°, tom. III, p. 28, et tom. IV, p. 93, 1750. — Et les pères Ange et Simplicien, Augustins déchaussés, Grands-Officiers, in-folio, tom. II, pag. 238, 1726

(2) L'abbé Robert; *ibidem*.

Rostaing d'AGOUT, co-seigneur de la ville d'Apt, seigneur d'Agout, de Gordes, etc. Il eut, entr'autres enfants, Raimbaud, qui suit, et Léger, évêque d'Apt, en 1113 et années suivantes.

Raimbaud d'AGOUT, co-seigneur d'Apt, seigneur d'Agout, etc., est nommé dans les chartes de l'église d'Apt des années 1113 et 1120; il eut de Sancie (que la plupart des auteurs cités ci-dessus disent dame de Simiane au diocèse d'Apt) deux fils, tous deux chefs d'une nombreuse postérité; le premier, nommé Guiran, prit le nom de Simiane, et forma la branche de ce nom, partagée en onze branches ou rameaux, dont plusieurs existent aujourd'hui, et ont donné un évêque, duc de Langres, pair de France, vingt-deux chevaliers de l'ordre de Malte, deux chanoines-comtes de Lyon, une chanoinesse du chapitre de Remiremont, une abbesse et une chanoinesse de celui de Bouxières, trois chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, quatre de celui de l'Annonciade en Savoie, un grand sénéchal de Provence, plusieurs lieutenants-généraux d'armées, un grand nombre de militaires de grades inférieurs, et ont formé des alliances avec les maisons d'Adhémar, d'Ancezune, d'Anduse, d'Arpajon, de Baux-Orange, de Bérenger, de Castellane, de Châteauneuf-Randon, de Clermont-Montoison, de Forcalquier, de Grimaldi-Monaco, de Ligniville, de Sabran, de la Tour de Bouillon, de Villeneuve-Vence et de Vintimille; le second fils de Raimbaud d'Agout et de Sancie fut :

Bertrand d'AGOUT, seigneur d'Agout, co-seigneur d'Apt, de Gordes, etc. Il vivait en 1120. Il est très-vraisemblable qu'il fut père de Raimond, qui suit, depuis lequel la filiation est clairement prouvée.

Raimond d'AGOUT, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur d'Agout et de la vallée de Sault, possédait en franc-alleu cette dernière terre, la plus ancienne et la plus

belle de Provence (1). Il fut témoin de la donation du comté de Melgueil, faite en 1172 par la comtesse Béatrix, à Raimond V, comte de Toulouse; fut l'un des seigneurs provençaux qui se trouvèrent à une cour plénière que ce comte tint à Beaucaire en 1174. Un auteur du tems (2) remarque que ce prince lui fit présent d'une somme de cent mille sous (3), et que comme il était fort libéral, il la distribua à environ dix mille chevaliers qui étaient venus à cette cour; assista à deux traités faits en 1176 et 1185, entre le même comte et Alphonse II, roi d'Aragon et comte de Provence; il est qualifié dans ce dernier, juge du palais, probablement du comté de Toulouse; fut l'un des seize barons du même comté qui firent serment d'obéissance au légat du pape en 1109. Sa femme fut Isoarde. Les auteurs cités ci-devant la disent fille d'Isoard, comte de Die, ce qui est d'autant plus probable, qu'ils firent conjointement avec ce comte une donation aux Templiers de Luc: ils eurent trois fils, nommés Isnard, Raymond et Bertrand (4).

Isnard d'Agout, surnommé aussi d'Entravennes, fut seigneur de la vallée de Sault, etc. On a peu de titres sur ses descendants; mais, suivant les auteurs qu'on a déjà cités, il fut père d'un autre Isnard, seigneur de la même terre; lequel eut de Douceline, dame de Pontevès, en Provence, trois fils; savoir, 1.^o Isnard, seigneur

(1) Le roi Charles IX dit, dans ses lettres d'érection de cette terre en comté, de l'année 1561, qu'elle avait été possédée par la maison d'Agout, en toute souveraineté, jusqu'en 1291.

(2) Chronique Gaufredi Prioris, Vasiensis, manuscrit; P. Labbe, tom. II, pag. 322.

(3) *Nota.* Cinq (l'original du mémoire est pourri dans cet endroit valaient alors un marc d'argent fin, c'est-à-dire 56 liv. monnaie actuelle; ainsi cent mille sous vaudraient 112,000 liv.

(4) L'ordre de naissance de ces trois fils n'est pas assuré; on leur donne ici celui que semblent désigner le nombre et l'étendue de leurs possessions.

d'Agout, de Sault, etc. , qui fut grand sénéchal de Provence, en 1287. (C'était la première charge de ce pays; elle réunissait les fonctions de connétable à celles de chef de la justice). Sa postérité s'est partagée en deux branches connues; la première sous la dénomination de seigneurs, puis barons de Sault, vicomtes de Reillane, en Provence, comtes de Geraci, en Sicile, de Nole et de Crotone, au royaume de Naples; laquelle a donné quatre autres grands sénéchaux de Provence, un amiral des mers du Levant, un grand camerlingue du même royaume de Naples, a formé des alliances avec les maisons de Baux et d'Espagne-Luna, et s'est éteinte au commencement du quinzième siècle; la seconde, sous le titre de seigneurs de Barret, etc., devenus barons de Sault, de la Tour d'Aigues, etc., éteinte au commencement du seizième siècle dans la maison de Montauban en Dauphiné, qui en a pris le nom et les armes, après avoir formé des alliances avec celles d'Adhémar, de Beauveau, de Brancas, de Castellane, de Forcalquier, de Glandevès, de Sabran, de Tournon et de Vintimille; c'est de cette branche qu'était Fouquet d'Agout, baron de Sault, qui fit donation, en 1489, de plusieurs terres, à la charge de porter son nom et ses armes, avec quelque différence (1) à Fouquet Vincent, seigneur de Rougnes, son filleul, tige des seigneurs de Rougnes et de Saint-Michel, dont le chef actuel est M. le marquis d'Agout, aide-major au régiment des Gardes-Françaises, frère aîné de M. le chevalier d'Agout, chevalier de Saint-Lazare et major de cour; 2.° Fouquet d'Agout, seigneur de Pontevès, dont il prit le nom, et devint tige de la maison de Pontevès, partagée en un grand nombre de branches dont plusieurs existent aujourd'hui, et dont la plus considérable est celle des comtes de Carces, éteinte, en

(1) Cette différence consiste en ce que le loup doit avoir un collier d'argent avec des pointes.

1656, après avoir donné trois grands sénéchaux de Provence, le premier desquels fut Jean, comte de Carces, célèbre par ses exploits dans les guerres de la ligue, nommé chevalier de l'ordre du Saint - Esprit à son institution ; 3.^o Raymond, seigneur de Prets, de Forcalqueiret et en partie d'Agout, etc., auteur d'une branche éteinte au quatorzième siècle, après avoir pris des alliances avec celles d'Anduze, de Montlaur, de Sabran et de Villeneuve-Vence.

Raymond, second fils de Raymond, seigneur d'Agout et de Sault, va suivre.

Bertrand, le troisième, forma une branche connue sous la dénomination de seigneurs de Curban, de Monestier, de Claret, etc., qui a donné un grand sénéchal de Provence, et s'est éteinte à la fin du quinzième siècle.

Raymond d'AGOUT, II^o du nom, chevalier ; qualifié *noble et puissant homme*, titre donné à un grand nombre de ses descendants, fut seigneur de Luc de Savournon, etc., en Dauphiné, et est la tige des branches de sa maison établie dans cette province ; il confirma, par acte du 12 décembre 1220, une donation que ses père et mère et Isoard, comte de Die, avaient faite aux Templiers de Luc, et le scella de son sceau représentant d'un côté un chevalier armé, ayant l'épée haute, et de l'autre un loup passant ; fit la guerre au dauphin Guignes VII, avec Raymond de Meuillon, vers l'année 1252, exempta, en 1267, ses vassaux de Savournon de tous droits, excepté de l'assistance en plaids et en guerres et de la taille aux quatre cas, c'est-à-dire au cas qu'il fit le voyage de la Terre - Sainte, qu'il acquit une terre, et pour la chevalerie du premier de ses fils, et le mariage de ses filles ; et mourut peu après père de deux fils, qui furent Raymond d'Agout, seigneur de Luc, etc., vivant en 1320 dont le sort est ignoré, et

Isnard d'AGOUT, I^{er} du nom, surnommé aussi d'Entravennes, co-seigneur de la Bastide, de Maison Savour-

non, Monlaur, Rochebriane, Lesches, Baurières, etc., lequel rendit hommage, avec son frère, des deux premières terres à l'évêque de Die, en 1268; fut du nombre des seigneurs de Dauphiné qui scellèrent de leur sceau, en 1292, la confirmation faite par la dauphine de la cession de ses états à Jean, son fils; affranchit la même année ses habitants de Baurières, sous la réserve de la taille aux quatre cas et du service dans les guerres particulières; il mourut, après l'année 1302, laissant entr'autres enfants, Bertrand II, qui suit, et Mabile, femme de Guillaume Artaud, chevalier, seigneur de Glan-dages.

Bertrand d'Agout, dit de Mison, seigneur de Pontmaravel, Baurières, Lesches, de la vallée de Tauranne, etc., ratifia, en 1292, l'affranchissement accordé par son père aux habitants de Baurières, et fut maintenu, en 1307, dans l'exercice de la justice de Baurières; c'est à lui que la filiation est remontée par les titres que Charles d'Agout, l'un de ses descendants, produisit, en 1667, devant M. du Gué, intendant de Dauphiné. Il eut pour fils :

Raimond d'Agout, III^e du nom, qui paraît être mort avant lui, après l'année 1334, laissant entr'autres enfants, Geoffroy I^{er}, qui suit, et Isoarde, femme de Guichard de Loras, chevalier.

Geoffroy d'Agout, I^{er} du nom, damoiseau, seigneur de Pontmaravel, Baurières, etc., fut émancipé par son aïeul, le 17 avril 1334; épousa, par contrat du même jour, Sibile, fille de Jean Aynard, seigneur de Chal-ençon, devint seigneur de la terre de la Beaume-des-Arnauds, en Dauphiné, par la donation que lui en fit Mabile, sa grand'tante, et en fit hommage au dauphin Humbert II, en 1339. Il était mort, le 4 août 1354, père de deux fils, qui furent :

- 1.^o Bertrand, seigneur de Baurières, de la vallée de Taurenne, etc., qui mourut, avant 1415, et eut de Marguerite Flotte, fille d'Oza-Seiche, seigneur de la Roche-Arnaud, Raymond, seigneur de Baurières, mort sans enfants de Marie de Beauvau, qu'il avait épousée en 1426 ;
- 2.^o Isnard d'Agout, qui suit :

Isnard d'Agout, damoiseau, seigneur de la Baume-des-Arnauds, et en partie de Valdronne, etc. ; qualifié *magnifique et puissant homme*, lequel mourut avant le 29 août 1385. Il eut de Marguerite de Marseille :

- 1.^o Amiel ou Amédée, seigneur de la Baume-des-Arnauds, qui, de Félize de Montorcier, laissa un fils nommé Antoine, co-seigneur de la même terre, mort sans postérité mâle ;
- 2.^o Geoffroy d'Agout, qui suit :

Geoffroy d'Agout, II^o du nom, damoiseau, co-seigneur de la Baume-des-Arnauds, lequel épousa, en 1408, Dragonnette de Véteris, fille d'Antoine, damoiseau, seigneur en partie de Veynes, et en eut Antoine, qui suit :

Antoine, surnommé d'Agout dans cinq actes, et d'Agout aliàs *Martel* (apparemment pour le distinguer d'Antoine, son cousin germain) dans un autre, de 1436, dans lequel son père stipule avec lui, est qualifié damoiseau et co-seigneur de la Baume-des-Arnauds, fut reconnu noble dans une révision de feux de l'année 1474, et laissa de Louise Rimbert :

François d'Agout, I^{er} du nom, écuyer, seigneur de la Baume-des-Arnauds, qui épousa, en 1491, Jacqueline de Revillasc, fille de Jacques, seigneur en partie de Revillasc ; elle le rendit père entr'autres enfants, de Giraud, qui suit, et de Barthélemi, auteur d'une bran-

che partagée en deux rameaux, tous deux existants et connus; le premier sous le titre de comtes de Chanousse, allié aux maisons de Brancas - Céreste, et de Virieu-Pupetières; et le second, sous celui de marquis d'U-pays.

Giraud d'Agout, co-seigneur de la Beaume - des - Arnauds, et de la Beaume d'Argenson, puis de Bonneval et de Piégon en partie, par son mariage de l'année 1540, avec Jeanne d'Autanne, fille et héritière, ou du moins en partie, de Louis, seigneur desdites terres; elle le rendit père de :

Louis d'Agout, seigneur de Bonneval, et, en partie, de Piégon, etc., qui épousa, en 1582, Judith Marcel, fille de Pierre Marcel, écuyer; de ce mariage vint entr'autres enfants :

Charles d'Agout, seigneur de Bonneval, Piégon, Merindol, Miallons, etc., lequel fut maintenu dans sa noblesse avec plusieurs de ses parents, par jugement de M. du Gué, intendant de Dauphiné, rendu le 21 juillet 1667, sur titres qui la prouvaient avec filiation depuis Bertrand d'Agout, son huitième aïeul, vivant en 1338, de l'alliance qu'il avait contractée, en 1619, avec Blanche d'Autric - de-Vintimille, fille de Gaspard, seigneur de Baumettes, chevalier de l'ordre du roi, et de Françoise de Simiane; était issu entr'autres enfants :

Hector d'Agout seigneur de Bonneval, Piégon, Miallons, etc., qui servit long-tems dans les armées; puis ayant épousé, en 1650, Uranie de Calignon, fille d'Abel de Calignon, conseiller au parlement de Grenoble, et petite-fille de Soffrey de Calignon, chancelier de Navarre, prit lui-même une charge de conseiller en cette cour; de ce mariage vinrent trois fils, qui furent : le premier, Charles, titré marquis de Montmaur, père d'Hector-Samson, baron de Montmaur, qui n'a laissé

qu'une fille, mariée avec M. le duc de Montpézat, à Avignon, et de François, père du chevalier de Montmaur, lieutenant de vaisseau ; le second, Jean d'Agout, seigneur de Rochebrune et de Vorèppe, tige d'un rameau dont est issu M. le comte d'Agout de Vorèppe. capitaine au régiment de Conti, dragons, et le troisième,

François d'Agout, II^e du nom, seigneur de Rochebrune, Beauvoisin, etc., qui se retira à Genève pour cause de religion, vers l'année 1685, et mourut avant l'année 1717. Il eut pour femme Madeleine de Fonfroide, et pour fils :

Basile-Benoît d'Agout, co-seigneur de Rochebrune, qui naquit à Genève en 1686 ; passa au service de Charles XII, roi de Suède, et se trouva à la bataille de Pultawa en 1709 ; fut rappelé en France en 1716, et fit abjuration de la religion prétendue réformée ; se maria, en 1717, avec Madeleine Marie Rigot de Montjoux, fille de César, seigneur de Montjoux, et mourut l'année suivante père de

César d'Agout, chevalier, baron d'Auriac, etc., qui fut d'abord capitaine au régiment de Gatinais, puis reçu, en 1744, conseiller au parlement de Dauphiné. Il avait épousé, en 1741, Marie-Catherine Lovat, fille de Mathieu de Lovat, ancien avocat général du même parlement. De cette alliance sont issus :

- 1.^o François-Edouard-Augustin-Vinceslas-Hippolyte, titré marquis d'Agout, capitaine au régiment d'Orléans, cavalerie, né le 17 janvier 1446 ;
- 2.^o Charles-Constance-César-Joseph-Loup-Mathieu, grand-vicaire de Pontoise, né le 16 février 1749 ;
- 3.^o Antoine-Jean, titré vicomte d'Agout, qui est né le 2 novembre 1750, d'abord mousquetaire dans la première compagnie, depuis le 18 juillet 1766, jusqu'au 10 février 1768, est entré ensuite dans le corps royal d'artillerie, où il a eu

rang de lieutenant en second , au régiment de Toul, le 3 juillet 1770, a été fait sous-lieutenant au régiment Royal Allemand, cavalerie, nommé le 21 avril 1777, capitaine réformé au régiment des cuirassiers du Roi, et y a été remplacé au mois de septembre 1780.

Nous Bernard Chérin, écuyer, généalogiste et historiographe des ordres du Roi; et en cette qualité, commissaire nommé par Sa Majesté, pour lui certifier la noblesse de ceux qui aspirent aux places de/sous-lieutenant dans ses gardes-du-corps; certifions au Roi que nous avons composé le présent mémoire sur titres originaux, à nous communiqués par Antoine-Jean, vicomte d'Agout, capitaine au régiment des cuirassiers du Roi, agréé par Sa Majesté pour être reçu sous-lieutenant dans la première compagnie de ses gardes - du - corps, commandée par M. le duc d'Ayen, ainsi que sur les livres manuscrits et imprimés du cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, confiés à notre garde, et que ledit sieur vicomte d'Agout a satisfait, et beaucoup au-delà, aux preuves requises par l'ordonnance de Sa Majesté, du 28 mai 1777, qui fixe le terme de ces preuves à trois cents ans; en foi de quoi nous avons signé le présent certificat. A Paris, ce 28 mars 1781 (signé ainsi) CH...

Depuis que ce mémoire a été dressé par M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, les branches de *Chagnousse et d'Upays* se sont éteintes.

Les trois rameaux descendants d'Hector d'Agout, seigneur de Bonneval, mentionné ci-devant, subsistent dans les personnes de :

- 1.° Charles-Louis, comte d'Agout, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion - d'Honneur, lieutenant-colonel de la cavalerie, né en 1790, seul rejeton du rameau de Montmaur;

2.^o Jean - Antoine , comte d'Agout , commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, maréchal des camps et armées du Roi, né en 1753, chef de la branche de Vorèppe. Il est fils de Joseph-Louis, comte d'Agout, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie, et petit-fils de Jean d'Agout, seigneur de Vorèppe, mentionné au mémoire. Il a deux fils au service du roi :

a. Hector-Philippe, né en 1782 ;

b. Alphonse-Charles, né en 1794 ;

3.^o François-Edouard-Augustin - Venceslas - Hippolyte, marquis d'Agout, chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du Roi, chef de la branche de Beauvoisin, né en 1746. Il a deux frères :

A. Charles - Constance - César - Joseph - Loup-Mathieu, ancien évêque de Pamiers, né en 1749 ;

B. Antoine-Jean, vicomte d'Agout, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de celui de Saint-Lazare, lieutenant-général des armées du Roi, et premier écuyer de S. A. MADAME, duchesse d'Angoulême, né en 1750.

Armes. Voyez en tête de cet article.

DE GRIMOUVILLE (1). Cette maison est, sans contredit, une des plus anciennes du royaume, et des plus distinguées par ses alliances, ses emplois et ses illustrations. La seigneurie de Grimouville, près de Coutances, paraît avoir été son berceau. Cette seigneurie, dont le nom s'est perpétué dans cette famille d'ancienne chevalerie, et qu'elle a possédée pendant plusieurs siècles, comptait cent quarante-un feux, et un petit port de mer très-fréquenté, dont le principal commerce est encore de nos jours, la chaux qui se fait à Montchatou et à Montmartin.

Les premiers de cette maison dont l'histoire ait transmis la mémoire, sont Robert et Nicolas de Grimouville, chevaliers, qui, l'an 1096, accompagnèrent Robert, dit Courte-Heuze, à la conquête de la Terre-Sainte.

Georges de Grimouville fut un des quatre chevaliers qui comparurent, l'an 1270, au ban de la noblesse pour l'abbé du Mont-Saint-Michel, qui devait service au roi de ce nombre de chevaliers à cause de sa terre de Côtentin. Il est rappelé dans un titre du 17 juin 1448, où il est qualifié *chevalier*; le même acte nous apprend qu'il était issu de l'une des plus nobles et des plus anciennes familles de Normandie. Il avait pour père, Jean de Grimouville, dont on ne connaît que le nom, et pour sœur, Jeanne de Grimouville, qui était femme, en 1270, de Pierre de Maguerie, écuyer.

Jean de Grimouville, chevalier, probablement frère ou proche parent de Georges, servit au ban de la noblesse, convoqué l'an 1272.

(1) Ce nom s'est écrit quelquefois, dans les anciens actes, *Grimoville*, *Grémoville*, *Grimonville*, et *Grémonville*; mais plus communément, et presque toujours, *Grimonville*.

I. Guillaume DE GRIMOUVILLE, I^{er} du nom, écuyer, seigneur de Grimouville, présumé fils ou petit-fils de Georges ou de Jean de Grimouville, épousa Jeanne de Montfort, dont il eut un fils nommé Jean, qui suit.

II. Jean DE GRIMOUVILLE, I^{er} du nom, écuyer, seigneur de Grimouville, épousa, l'an 1327, Nicolle de Soulle, dont naquirent :

- 1.^o Jean, dont l'article suit ;
- 2.^o Colette de Grimouville, mariée à Jean du Saussay, écuyer.

III. Jean DE GRIMOUVILLE, II^o du nom, chevalier, baron de la Lande d'Airou et de Gouville, seigneur de Grimouville, de Carentilly, Saint-Célérier, etc. Il épousa Jeanne de Foligny-Meurdrac, et mourut en 1399. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Jean, dont l'article suit ;
- 2.^o Geoffroy, qui fonde la seconde branche (ainée par l'extinction de la première) rapportée ci-après ;
- 3.^o Jean, baron de Gouville, mort sans alliance ;
- 4.^o Robert, seigneur de Saint-Célérier, chanoine de Coutances et curé de Carantilly.

IV. Jean DE GRIMOUVILLE, III^o du nom, écuyer, seigneur de Grimouville, de Carantilly, etc., mort le 11 septembre 1408, avait épousé Jeanne d'Anneville, dont il laissa :

- 1.^o Jean, dont l'article suit ;
- 2.^o Jacques de Grimouville ;
- 3.^o Louis de Grimouville ;
- 4.^o Guillaume de Grimouville, qui épousa Jacqueline Mondet, et n'en eut pas d'enfants ;
- 5.^o Olivier de Grimouville ;
- 6.^o Robine de Grimouville, mariée au seigneur de la Bellière ;
- 7.^o Jeanne de Grimouville, mariée au seigneur de la Baleine ;

8.° Marguerite de Grimouville, épouse de Jean Osouf, écuyer, seigneur de Colomby.

V. Jean DE GRIMOUVILLE, IV° du nom, écuyer, seigneur de Grimouville, de Carantilly, etc., baron de Grouville, épousa Marie de Sémilly, et mourut le 30 mai 1443. De son mariage sortirent :

1.° Jean de Grimouville, baron de Gouville, seigneur de Grimouville et de Carantilly, qui épousa Gillette de Foligny, et mourut en 1491, laissant :

a. Guillemette de Grimouville, mariée, à l'âge de quinze ans, à Jean de Magneville, chevalier, seigneur du Lieu et de la Varangière, baron de la Haye du Puits;

b. Jeanne, dame de Grimouville, mariée à Nicolas le Maistre, seigneur de Maupertuis ;

2.° Robert de Grimouville ;

3.° Thomas, qui suit ;

4.° Guillaume, } morts sans alliance ;

5.° Henri,

6.° Raoulette de Grimouville, mariée à Guillaume de Carbonnel-Canisy ;

7.° Alison de Grimouville.

VI. Thomas DE GRIMOUVILLE, écuyer, seigneur de Saint-Germain de Tournebu, né en 1437, épousa Marie du Châtel, et justifia devant Raimond Montfaut, son ancienne noblesse, en 1463. Il eut pour fils :

VII. Jean DE GRIMOUVILLE, V° du nom, écuyer, seigneur de Saint-Germain de Tournebu, vivant en 1501. Il épousa Jacqueline Auxépaules, dame de Fourneville, dont il eut :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Jeanne de Grimouville, mariée, par contrat

du 11 avril 1523, avec Thomas Loir, seigneur du Lude, de Helleville, etc., fils de Michel Loir, seigneur du Quesnay, et de Susanne de Briqueville.

VIII. Jean DE GRIMOUVILLE, VI^e du nom, chevalier, seigneur de Tournebu, d'Azeville et de Fourneville, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, gouverneur de Falaise, vivait le 18 septembre 1529. Il épousa Renée de Mont-Saint-Gilles, fille de Jean de Mont-Saint-Gilles, et de Marguerite d'Orglandes. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Pierre, dont l'article suit ;
- 2.^o Jacqueline de Grimouville, mariée à François de Saint-Simon, seigneur de Beuzeville, de la Boudière, etc.

IX. Pierre DE GRIMOUVILLE, chevalier, seigneur de Saint-Germain de Tournebu, de Fourneville, etc., épousa, par contrat du 14 mars 1560, Guillemette d'Argouges, dont il eut :

- 1.^o Jacques, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean de Grimouville, seigneur d'Azeville ;
- 3.^o Françoise de Grimouville, mariée, par contrat du 31 juillet 1599, avec Jean de Briqueville, III^e du nom, seigneur de Breteville, sœur de Guillaume de Briqueville, seigneur de la Vallée, lieutenant-général des armées navales, et fille de Guillaume de Briqueville, IV^e du nom, seigneur de Briqueville et de Breteville, et de Marie Durvie.

X. Jacques DE GRIMOUVILLE, chevalier, seigneur de Nacqueville, des Marets, d'Auvers, d'Azeville, etc., grand-maître des eaux et forêts du Côtentin, épousa, par contrat du 7 mars 1603, Charlotte de Moy, fille de Jacques de Moy, seigneur de Pierrecourt, conseiller-d'état,

capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et de Françoise de Betteville, et petite-fille de Charles de Moy, vice-amiral de France, et de Charlotte de Dreux, de la maison de France, dame de la Mailleraye et de Berville. Leurs enfants furent :

- 1.° Louis, dont l'article suit ;
- 2.° Jeanne de Grimouville, mariée au marquis de Sienne ;
- 3.° Charlotte de Grimouville, qui épousa, par contrat du 5 février 1626, Jacques le Bourgeois, fils de Jean le Bourgeois, seigneur d'Oc-
teville, et de Françoise de Moy.

XI. Louis DE GRIMOUVILLE, chevalier, seigneur de Nacqueville, des Marets, de Tournebu, d'Azeville, d'Auvers, etc., marquis de la Mailleraye, fut créé maréchal de camp des armées du Roi, par brevet du 16 juin 1658, et fut fait capitaine du château de Wateville, à la mort du sieur Moy, son oncle, par provisions du 5 avril 1659; il conserva cette charge jusqu'à sa mort, arrivée au mois de décembre 1668. Il avait épousé, par contrat du 12 janvier 1643, Claude Gobelin, fille de Balthazard Gobelin, seigneur du Quesnoy et de Brainvilliers, ancien président en la chambre des comptes, et de Madelaine de l'Aubépine de Verderonne. Leurs enfants furent :

- 1.° Louis, dont l'article suit ;
- 2.° Jeanne de Grimouville, mariée, 1.° à René Potier, fils de Nicolas Potier, seigneur d'Ocquerre, secrétaire-d'état, et de Marie Barre de Cousteau ;
2.° à Henri, comte de Saulx-Tavannes, mestre de camp du régiment d'Orléans, fils de Jacques de Saulx-Tavannes, comte de Buzançois, de Beaumont, etc. ; lieutenant-général des armées du roi, et de Louise-Henriette Potier de Tresmes ;
- 3.° Marie de Grimouville, mariée à Henri d'Illiers d'Entragues, capitaine-lieutenant des gendarmes

de la garde ; fils de Léon d'Illiers, dit de Balsac, marquis d'Enragues et de Gié, et de Marguerite d'Elbene du Perron, sa seconde femme.

XII. Louis DE GRIMOUVILLE, marquis de la Maille-
raye, fut capitaine d'une compagnie de che-
vau-légers et servit en Flandre de 1648 à 1659. Il fut pourvu du
régiment de Piémont, par commission du 28 novembre
1666, le commanda aux sièges de Tournay, de Douay
et de Lille, en 1667, et en Flandre, en 1668. Il
obtint le gouvernement du château de Wateville, va-
cant par la mort de son père, par provisions du 31 dé-
cembre de la même année. Nommé brigadier des armées
du roi, par brevet du 15 avril 1672, il servit aux sièges
d'Orsoy et de Rhinberg, au passage du Rhin ; aux sièges
d'Arnheim, de Doësbourg, de Zutphen, à la prise
d'Utrecht, la même année ; au siège de Maëstricht, en
1673, et se démit du régiment de Piémont, en quit-
tant le service à cause des blessures qu'il avait reçues
dans les campagnes précédentes, au mois de mars 1674.
Il mourut sans alliance au mois de juillet 1685.

SECONDE BRANCHE (AINÉE).

Barons de la Lande d'Airou.

IV. Geoffroy DE GRIMOUVILLE, I^{er} du nom, che-
valier, seigneur de la Lande d'Airou, mort en 1430,
second fils de Jean de Grimouville, II^e du nom, sei-
gneur, baron de Gouville, et de Jeanne de Foligny-
Meurdrac, avait épousé demoiselle Jeanne du Bois,
dont il eut :

V. Guillaume DE GRIMOUVILLE, II^e du nom, che-
valier, baron de la Lande d'Airou, qui épousa Guille-
mette Larchant, fille et unique héritière de Richard,
baron de Larchant et de la Lande-Patry, seigneur de
Sevans, etc. Guillaume de Grimouville mourut en
1463, laissant :

- 1.° Jean de Grimouville , chevalier , baron de la Lande d'Airou , de Larchant , etc. , marié avec Marie le Marquetel , dont il n'eut point d'enfants ;
- 2.° Geoffroy , dont l'article suit ;
- 3.° Pierre de Grimouville , seigneur de Saint-Clair , baron de Larchant , chevalier de l'ordre du roi , après la mort de Jean , son aîné , mort sans postérité de Susanne de Saint-Paterne ;
- 4.° Charles de Grimouville , baron de la Lande-Patry , prêtre , chanoine du Saint - Sépulcre de Caen , et curé de la Lande d'Airou ;
- 5.° Guillaume de Grimouville , prêtre , curé de Larchant ;
- 6.° Gauvain ou Germain de Grimouville , auteur de la branche des seigneurs de Vaussieux et de Bazenville , rapportée ci-après ;
- 7.° Mathurin de Grimouville , prêtre , seigneur d'Hyenville ;
- 8.° Jeanne de Grimouville , mariée à Nicolas de Percy ;
- 9.° Florence de Grimouville , qui épousa Pierre Costard ;
- 10.° Perrine de Grimouville , femme de Gilles de Moutiers .

VI. Geoffroy DE GRIMOUVILLE , II^e du nom , baron de la Lande d'Airou , devint , après la mort successive de ses frères , héritier des baronnies de la Lande-Patry et de Larchant . Il épousa Jacqueline Auvé de la Ventrouze , alliée aux illustres maisons des comtes de Beaumont , d'Alençon et de Vendôme . Ils eurent pour enfants :

- 1.° Jean , dont l'article suit ;
- 2.° François de Grimouville , tige de la branche des barons de Larchant , rapportée ci-après ;
- 3.° Richard de Grimouville , auteur de la branche des seigneurs de Cussy , mentionnée en son rang ;

- 4.° Jean de Grimouville, curé de la Lande-Patry ;
- 5.° Gilles de Grimouville, curé de la Lande d'Airou ;
- 6.° Louise de Grimouville, mariée à Gui Hervieu, seigneur de Cenoville, de Mondelaville et de Languetot ;
- 7.° Madelaine de Grimouville, mariée à Jacques du Homme.

VII. Jean DE GRIMOUVILLE, II^e du nom, chevalier, baron de la Lande d'Airou, épousa, 1.° Marie du Homme; 2.° Nicolle de Saint-Clair, fille de Guillaume de Saint-Clair, et d'Olive du Bouillonné. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° René de Grimouville, marié avec Isabeau de Sillans, fille d'Antoine de Sillans, baron de Creully. Il mourut sans enfants;

Du second lit :

- 2.° Pierre, dont l'article suit;
- 3.° Isabeau de Grimouville, mariée à Jacques du Saussay, seigneur de Claidis .
- 4.° Scholastique de Grimouville, mariée, par contrat du 23 décembre 1566, avec Jean de Poilvilain, seigneur du Ménil-Adelée, fils de Jean de Poilvilain, seigneur de la Hérissière, etc., et de Marguerite de Côtentin de Tourville ;
- 5.° Madelaine de Grimouville, mariée à Bertrand de Poilvilain, seigneur de la Rochelle et de Cuves, frère du précédent.

VIII. Pierre DE GRIMOUVILLE, I^{er} du nom, chevalier, baron de la Lande d'Airou, épousa, par contrat du 26 novembre 1563, Jeannè de la Luzerne, fille d'Antoine de la Luzerne, chevalier, seigneur de Beau-

zeville, de Brevant, de Lorcy, de Saint-Hilaire, etc.; depuis capitaine des côtes de la mer en la province de Normandie, et de Marie Marquetel de Montfort. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jean de Grimouville, qui n'eut point d'enfants de ses deux femmes, 1.° Nicole de Sainte-Marie,
- 2.° Charlotte d'Arcona, en Bretagne;
- 2.° Pierre, dont l'article suit;
- 3.° Louis de Grimouville, qui épousa Georgine de Launay. Il en eut un fils, Georges de Grimouville, chevalier de l'ordre du roi, auquel on ne connaît point de postérité.

IX. Pierre DE GRIMOUVILLE, II^e du nom, chevalier, baron de la Lande d'Airou, seigneur de Montmartin et d'Hyenville, épousa Philippe d'Aubert d'Aubeuf, fille de Charles d'Aubert d'Aubeuf, chevalier, seigneur d'Aubeuf et de Vertot, et d'Anne de Pellevé, nièce du cardinal Robert de Pellevé, archevêque de Reims. De ce mariage, dont le contrat est du 28 novembre 1608, sont issus :

- 1.° Pierre de Grimouville, seigneur de Montmartin, tué au siège de Corbie;
- 2.° Jacques, qualifié marquis de Grimouville; marié avec Susanne de la Forêt-Vassy, fille de Jacques de la Forêt, marquis de Vassy et de Jeanne de Montgommery. Il n'eut qu'un fils mort sans alliance;
- 3.° Julien, dont l'article suit;
- 4.° Laurent de Grimouville, marié avec Elisabeth de la Mare. Il en eut entr'autres enfants :
 - a. Jacques de Grimouville, mort chanoine de Bayeux;
 - b. François de Grimouville, mort sans postérité;
 - c. Jeanne de Grimouville, mariée à Jean

- Patry , écuyer , seigneur de Banville et de Villiers-le-Sec ;
- d.* Christine de Grimouville , mariée à René Philippe, écuyer, seigneur de Hautmesnil ;
- 5.° Antoine de Grimouville, mort au service sans alliance ;
- 6.° Louise de Grimouville, mariée à François de Saint-Gilles, écuyer, seigneur de la Meauffe ;
- 7.° Claude de Grimouville , épouse de François Regnault, écuyer, sieur de Chantores.

X. Julien DE GRIMOUVILLE, 1^{er} du nom, chevalier, baron de la Lande d'Airou, épousa, 1.° Marie Michel d'Annoville ; 2.° Madelaine du Grippon ; 3.° Louise de la Broise. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° Marie de Grimouville, mariée à Louis Tanqueray, écuyer, sieur de la Montbrière ;

Du second lit :

- 2.° Julien de Grimouville, chevalier, baron de la Lande d'Airou, marié, 1.° avec Marie - Jeanne d'Annoville, dont il n'eut point d'enfants ; 2.° Marie de Piennes, dont il eut :
- a.* N.... de Grimouville, mort en bas âge ;
- b.* Louis de Grimouville, mort au service, sans alliance ;
- c.* Elisabeth, femme, 1.° de M. de Regneville, écuyer ; 2.° de M. de Collardin de Montiers, écuyer ;
- d.* Françoise de Grimouville, mariée à Jacques Potier, écuyer ;
- e.* Julienne de Grimouville, morte fille ;
- f.* Renée de Grimouville, mariée à Nicolas le Conte, écuyer, sieur d'Imouville.

Du troisième lit :

- 3.° Charles - François de Grimouville , chevalier , mort sans enfants de N... Gullau, son épouse , veuve de M. Varin ;
- 4.° Thomas, dont l'article suit ;
- 5.° Jean-Antoine de Grimouville, chevalier , mort en Hanovre, au service de l'empereur.

XI. THOMAS DE GRIMOUVILLE , chevalier , mort capitaine d'infanterie au régiment de Vexin , avait épousé à l'île d'Oléron, Angélique Bonami , fille de Barthelemi Bonami , docteur en médecine , et d'Elisabeth Rodier. De ce mariage sont issus entr'autres enfants :

- 1.° Charles-François, dont l'article suit ;
- 2.° Jeanne - Angélique de Grimouville , élevée et morte à la maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr.

XII. CHARLES - FRANÇOIS DE GRIMOUVILLE , chevalier , comte de Grimouville-Larchant , chef des nom et armes de sa maison, est né le 28 décembre 1722, à Rouen. Il a épousé à Malines , en 1746 , noble dame Isabelle-Pétronille Van-Everbrock, dont sont issus :

- 1.° Charles-François-Elisabeth, qui suit ;
- 2.° Hippolyte - Barbo - Constantin , chevalier , vicomte de Grimouville, marié à Saint-Louis, île de Saint-Domingue, à N..... de Bouet, créole, dont il n'a point d'enfants ;
- 3.° Charles-Siméon de Grimouville, prêtre ;
- 4.° N..... de Grimouville,
- 5.° Charlotte-Louise,
- 6.° Marie de Grimouville, } morts en bas âge ;
- 7.° Elisabeth - Barbo - Françoise de Grimouville , mariée en 1779, à Pierre Ferregeau de la Tour-Malquin, écuyer ;

- 8.° Eléonore - Françoise - Marie de Grimouville ,
élevée et religieuse à la maison royale de Saint-
Louis à Saint-Cyr.

XIII. Charles - François - Elisabeth DE GRIMOUVILLE ,
chevalier , baron de Grimouville - Larchant , a épousé ,
en 1785 , noble dame Henriette-Jeanne-Michelle de Gri-
mouville-Cussy , l'une des héritières de cette branche ,
fille de René - Jean - Baptiste de Grimouville , chevalier ,
seigneur de Cussy , Montfiquet et Héroudeville , et de
noble dame Madelaine - Charlotte de Servigny. De
ce mariage sont issus :

- 1.° Félix-Victor de Grimouville ;
- 2.° Théodore-Benjamin de Grimouville.

TROISIÈME BRANCHE.

Barons de Larchant.

VII. François DE GRIMOUVILLE , baron de Larchant
et de la Lande-Patry , chevalier de l'ordre du roi , se-
cond fils de Geoffroy de Grimouville , baron de la Lande
d'Airou , et de Jacqueline Auvé de la Ventrouze ,
épousa , 1.° par contrat du 7 mai 1525 , Thibaude de la
Grandière , au Perche ; 2.° Anne d'Estançon , fille de
Jean d'Estançon , seigneur de la Boullaye , et de
Jeanne de Rosnivinen. De ce second mariage sont
issus :

- 1.° François de Grimouville , mort sans alliance ;
- 2.° Jean de Grimouville , prieur du Mont-Saint-
Michel , et depuis , en 1572 , abbé de la Luzerne ;
- 3.° Georges de Grimouville , qui suit ;
- 4.° Nicolas de Grimouville , seigneur d'Auteuil et
de la Boullaye , chevalier des ordres du roi , capi-
taine des cent archers de la garde du roi , gen-
tilhomme ordinaire de sa chambre , chambellan

de sa majesté, conseiller-d'état, tué au siège de Rouen. Il avait épousé Diane de Vivonne de la Châtaigneraie, dont il n'eut point d'enfants ;

- 5°. Louis de Grimouville, chevalier des ordres du roi, conseiller-d'état, gentilhomme ordinaire de la chambre, colonel de six cents cheveu-légers et mestre de camp d'un régiment de dix compagnies de pied et gouverneur d'Evreux. Il avait épousé Suzanne Duval, fille de Jacques Duval, seigneur et baron de Houllebec, de Bourdigny, Hectomare, le Genetay, etc. On lui donne pour fils Jean de Grimouville, chevalier, seigneur de la Lande - Larchant, qui épousa, 1°. N....; 2°. Madelaine de Crèveœur. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- a. Marie, épouse, en 1617, de Procope de Loubert, écuyer, sieur des Adoux ;
b. Claude, morte sans alliance.

Du second lit :

- c. Madelaine, mariée à Adrien Langlois, écuyer, sieur de Beauvais ;
d. Catherine, mariée, par contrat du 23 octobre 1627, avec Philippe de Bonnechose, écuyer, seigneur de la Boullaye et de la Francardière, maréchal-des-logis de la compagnie des gendarmes du duc de Montbazou ;
e. Angélique, morte sans alliance ;
6°. Susanne de Grimouville, mariée à Renobert de Cyresme, seigneur de Banville-sur-Mer.

VIII. Georges DE GRIMOUVILLE, baron de la Lande-Larchant et de la Lande-Patry, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, colonel

des arrière - bans de Normandie , épousa , l'an 1558 , Charlotte de Villemur, dont il eut :

- 1.° Pierre de Grimouville , baron de Larchant , mort sans postérité ;
- 2.° Gabriel de Grimouville , baron de la Lande-Patry, mort de même sans postérité ;
- 3.° Louise de Grimouville, devenue, par le décès de ses deux frères, héritière des deux baronnies de la Lande-Patry et de Larchant, les échangea avec le sieur de Crux. Elle épousa, 1.° en 1587, René de la Ferrière , écuyer ; 2.° Georges de Verdun, écuyer, sieur de Passay ; 3.° en 1597, Antoine de Guérault, sieur des Bois.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Cussy.

VII. Richard DE GRIMOUVILLE , chevalier , seigneur de Sevans , troisième fils de Geoffroy de Grimouville , baron de la Lande d'Airou , et de Jacqueline Auvé de la Ventrouze , épousa Françoise de l'Espinay de Broon, d'une illustre et ancienne maison de Bretagne . De ce mariage vinrent :

- 1.° Richard de Grimouville, prêtre, curé d'Hyenville ;
- 2.° Jean, qui continue la lignée ;
- 3.° François de Grimouville , mort sans alliance ;
- 4.° Olivier de Grimouville , sieur de Saint - Laurent, mort sans avoir été marié ;
- 5.° Louise de Grimouville ;
- 6.° Nicolle de Grimouville , mariée en 1561 , à Louis de Malherbe, écuyer, sieur de la Malaisière ;
- 7.° Marie-Madelaine, { mortes
- 8.° Françoise de Grimouville, { sans alliance.

VIII. Jean DE GRIMOUVILLE, III^e du nom, écuyer, seigneur de la Vallée, épousa, l'an 1560, Jeanne d'Escajeul. De ce mariage naquit :

IX. Etienne DE GRIMOUVILLE, I^{er} du nom, seigneur de Sully, de Cussy, d'Agneaux, etc., qui épousa Anne de Héricy d'Estrehan, dont sont issus :

- 1.^o Jean, dont l'article suit ;
- 2.^o Marguerite de Grimouville, mariée à Jacques de Cingal, chevalier, seigneur de Ducy, et d'Hermandville.

X. Jean DE GRIMOUVILLE, IV^e du nom, seigneur de Sully, Cussy, Agneaux, Argouges, le Coudray, etc. épousa, 1.^o en 1622, Marie Parey, dont il n'eut point d'enfants; 2.^o Elisabeth le Chevalier, dont il eut :

- 1.^o Etienne, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean-Baptiste de Grimouville, qui épousa Laurence-Avoie Poisson, dont sont issues :
 - a. Jacqueline-Renée de Grimouville, mariée à Jean-François Suhard, écuyer ;
 - b. Avoie de Grimouville, épouse de Pierre Hue de la Roque, écuyer ;
- 3.^o Philippe de Grimouville, mort sans postérité ;
- 4.^o Catherine de Grimouville, mariée à Antoine de la Rivière, écuyer, sieur de Thibermont ;
- 5.^o Elisabeth de Grimouville, mariée, en 1670, à Jacques Eudes-de-Tourville.

XI. Etienne DE GRIMOUVILLE, II^e du nom, seigneur de Cussy, épousa Marguerite le Vantier, dont il eut :

- 1.^o Jacques, dont l'article suit ;
- 2.^o Jeanne-Catherine de Grimouville, mariée, en 1694, avec Adrien de Masquerel, écuyer, sieur de l'Épinois en Cuverville.

XII. Jacques DE GRIMOUVILLE, I^{er} du nom, chevalier, seigneur de Cussy, etc., épousa Elisabeth le Forestier. De ce mariage sortirent :

- 1.^o Jacques, dont l'article suit ;
- 2.^o Michel de Grimouville, marié avec Madelaine de Marguerie, dont il n'eut point d'enfants ;
- 3.^o N... de Grimouville, mort sans postérité ;
- 4.^o Marguerite-Elisabeth de Grimouville, mariée à Paul-François le Vasseur, écuyer, sieur de Siglas.

XIII. Jacques DE GRIMOUVILLE, II^e du nom, chevalier, seigneur de Cussy, épousa Gabrielle Brunet, dont sortit :

XIV. René-Jean-Baptiste DE GRIMOUVILLE, chevalier, seigneur de Cussy, Montfiquet, etc., qui épousa, 1.^o Marie d'Alidan de Vauxbourg, dont il n'eut point d'enfants ; 2.^o Madelaine-Charlotte Morel de Servigny. De ce second mariage sont issues :

- 1.^o Victoire-Françoise-Madelaine, comtesse de Grimouville, chanoinesse d'honneur au noble et insigne chapitre de Saint-Martin de Salles, en Beaujolais ;
- 2.^o Henriette-Michelle de Grimouville, mariée à M. de Condé, seigneur de Condé-sur-Aure ;
- 3.^o Henriette-Jeanne-Michelle de Grimouville, mariée, le 3 novembre 1785, à messire Charles-François-Elisabeth de Grimouville, dit le baron de Grimouville-Larchant ;
- 4.^o Rose de Grimouville.

CINQUIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Bazenville.

VI. Gauvain ou Germain DE GRIMOUVILLE, écuyer,

seigneur de Vaux, de la Morin et de Vaussieux, sixième fils de Guillaume de Grimouville, chevalier, baron de Lande d'Airou, et de Guillemette de Larchant, épousa, en 1496, Guillemette de Grosparmy, fille de Nicolas de Grosparmy, chevalier, seigneur et baron de Flers. De ce mariage sortit :

VII. Guillaume DE GRIMOUVILLE, II^e du nom, seigneur de Vaussieux. Il s'allia, en 1526, avec Susanne de Montaigu. De ce mariage vinrent :

- 1.^o Guillaume, dont l'article suit ;
- 2.^o Gilles de Grimouville, sieur de Jurques, qui épousa Marie de Pierrepont, dont il eut :

a. Louis,	}	morts sans postérité ;
b. Thomas,		
- c. Françoise de Grimouville, mariée à Jean de Thiremois, écuyer, sieur de Courtonne.
- 3.^o Gauvain de Grimouville, auteur de la branche des seigneurs de Sommervieux, rapportée en son rang ;
- 4.^o Anne de Grimouville.

VIII. Guillaume DE GRIMOUVILLE, III^e du nom, écuyer, seigneur de Vaussieux, épousa, en 1560, Marie de la Rivière, et en eut :

- 1.^o Jacques de Grimouville, allié, en 1599, avec Françoise d'Anizy, dont il n'eut point d'enfants ;
- 2.^o Joachim, qui continue la lignée.

IX. Joachim DE GRIMOUVILLE, chevalier, seigneur de Vaussieux, épousa, en 1591, Gabrielle de Trosley, qui le rendit père de :

- 1.^o Guillaume de Grimouville, qui épousa Catherine de Pellevé, dont il eut :

- a. Catherine de Grimouville, femme de Jean du Bois, sieur du Parc ;
 - b. Françoise de Grimouville ;
 - c. Anne de Grimouville ;
 - d. Marie de Grimouville ;
- 2.^o Philibert, qui continue la lignée ;
 - 3.^o Gabriel de Grimouville, curé de Saint-Germain de la Lieue, près Bayeux ;
 - 4.^o François de Grimouville, sieur des Trublets, mort sans postérité ;
 - 5.^o Pierre de Grimouville, auteur de la branche des seigneurs de la Carbonnière et de la Haye-Piquenot, rapportée ci-après.

X. Philibert DE GRIMOUVILLE, écuyer, seigneur de Vaussieux, épousa, l'an 1645, Marie de Varignon, qui le rendit père de deux fils :

- 1.^o Gabriel de Grimouville, mort sans postérité ;
- 2.^o Jean, dont l'article suit.

XI. Jean DE GRIMOUVILLE, III^o du nom, écuyer, seigneur de Vaussieux, épousa, l'an 1697, Françoise de Thiremois, petite-fille de François de Grimouville, et arrière-petite-fille de Gilles de Grimouville, sieur de Jurques. De ce mariage est né :

XII. Jean-François DE GRIMOUVILLE, écuyer. Il échangea la seigneurie de Vaussieux avec le marquis de Hericy, contre celle de Bazenville. Il s'allia, l'an 1712, avec Anne-Renée-Louise du Hamel, dont il eut :

- 1.^o Louis de Grimouville, ancien capitaine au régiment de Chartres, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort sans enfants de Marie - Catherine le Gouët de Cambremer, son épouse ;

- 2.° Gabriel, qui continue la lignée ;
- 3.° Jean de Grimouville , mort au régiment du roi, dragons ;
- 4.° Françoise-Jacqueline de Grimouville ;
- 5.° Henriette-Françoise de Grimouville ;
- 6.° Anne-Louise-Françoise de Grimouville , qui a épousé , en 1761 , Henri-Jean-André le Gouët de Cambremer, sieur de Cresserons.

XIII. Gabriel DE GRIMOUVILLE , chevalier , seigneur de Bazenville , etc. , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pensionné du roi, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Chartres , infanterie , a épousé , en 1776 , Françoise - Charlotte - Gabrielle du Moustiers de Canchy, dont sont issus :

- 1.° Louis-Nicolas de Grimouville ;
- 2.° Gustave-Gabriel de Grimouville , reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem de minorité ;
- 3.° Françoise-Emilie de Grimouville.

SIXIÈME BRANCHE.

Seigneurs de la Carbonnière, ou de la Haye-Piquenot.

X. Pierre DE GRIMOUVILLE , écuyer , sieur des Jardins, cinquième fils de Joachim de Grimouville, seigneur de Vaussieux, et de Gabrielle de Trosley , épousa , en 1651 ou 1652 , Perrette de Sabine. Il mourut en 1661, laissant :

XI. Gabriel DE GRIMOUVILLE , 1^{er} du nom , écuyer , sieur du Lieu, né en 1653. Il s'allia avec Marie-Heudeline, qui le rendit père de :

XII. Jacques DE GRIMOUVILLE , écuyer , sieur de la Carbonnière , marié , en 1705 , avec Marguerite du Four de Precanville, fille de Jean du Four, écuyer, sieur

des Fontaines, et de Renée de Saumarez. De ce mariage sont sortis :

- 1.° Gabriel, dont l'article suit ;
- 2.° Marie-Madelaine de Grimouville , mariée , en 1728, à Jean-Baptiste le Soudier, écuyer , sieur de Saint-Blaise.

XIII. Gabriel DE GRIMOUVILLE , II^e du nom , écuyer , sieur de la Carbonnière , épousa Marie-Susanne de Cussy. Il mourut le 6 octobre 1765 , laissant de ce mariage :

- 1.° Gabriel de Grimouville, mort en bas âge ;
- 2.° Jean-Baptiste de Grimouville, mort de même ;
- 3.° Charles-Gabriel-Augustin, qui suit ;
- 4.° Susanne-Nicolasse de Grimouville , morte sans alliance ;
- 5.° Charlotte-Jacqueline-Gabrielle de Grimouville , qui a épousé , en 1771 , Louis - Adrien le Bachelier, écuyer, sieur de Sémilly ;
- 6.° Jeanne-Hippolyte - Pétronille de Grimouville, née le 15 mars 1751 , morte sans alliance ;
- 7.° Louise-Marguerite de Grimouville, morte jeune ,
- 8.° Marie-Madelaine de Grimouville, alliée , le 12 avril 1780, avec Jacques-Philippe de Cyresme , écuyer , fils de François de Cyresme , écuyer , sieur de la Mancelière, et de Marie du Bois.

XIV. Charles Gabriel - Augustin DE GRIMOUVILLE , chevalier, sieur de la Carbonnière, né en 1747, vivant en 1819.

SEPTIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Sommervieux.

VIII. Gauvain ou Germain DE GRIMOUVILLE , II^e du nom ; écuyer ; sieur de la Perrette , troisième fils de Guillaume de Grimouville , seigneur de Vaussieux , et

de Susanne de Montaigu, épousa Guillemette Fouin, dont sortirent :

- 1.° Pierre, dont l'article suit ;
- 2.° Etienne de Grimouville, auteur de la branche des seigneurs de Vaux, rapportée ci-après ;
- 3.° Marie de Grimouville.

IX. Pierre DE GRIMOUVILLE, écuyer, sieur du Lieu, épousa, en 1590, Marie de la Vallée, qui le fit père de :

X. René DE GRIMOUVILLE, sieur du Lieu, écuyer, allié, en 1615, avec Simonne de Chefdeville, dont :

XI. Gabriel DE GRIMOUVILLE, écuyer, qui épousa, en 1654, Madelaine de la Cour, et en eut :

XII. François DE GRIMOUVILLE, écuyer, sieur de Sommervieux, marié, en 1702, avec Henriette d'Auton. Elle le rendit père de :

Anne-Françoise de Grimouville, élevée à la maison royale de Saint-Louis, à Saint-Cyr, ensuite demoiselle d'honneur de S. A. S. madame la duchesse de Toulouse; enfin mariée à Henri de Grimouville, seigneur de Martragny, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis.

HUITIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Vaux.

IX. Etienne DE GRIMOUVILLE, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de Vaux-sur-Seulle, second fils de Gauvain de Grimouville, seigneur de la Perelle, et de Susanne de Montaigu, épousa, en 1595, Marguerite d'Anizy, dont il eut :

- 1.° Gilles, dont l'article suit ;

- 2.^o Etienne , auteur de la branche des seigneurs de Martragny , rapportée ci-après.

X. Gilles DE GRIMOUVILLE, écuyer, seigneur de Vaux, épousa, 1.^o en 1622, Marguerite le Mercier; 2.^o en 1628, Françoise d'Escrametot; 3.^o en 1633, Marie Varin. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Madelaine de Grimouville, mariée, le 5 juin 1655, avec Laurent du Fayel, écuyer, fils de Gilles du Fayel, et de Françoise de Pierre;

Du second lit:

- 2.^o Joachim de Grimouville, mariée, en 1660, à Denis le Royer ;
3.^o Elisabeth de Grimouville, mariée à Justin de la Bigne, écuyer ;

Du troisième lit :

- 4.^o Antoine de Grimouville, écuyer, sieur de Vaux, marié, en 1659, avec Madelaine de Heudebert de Mondelan, fille de David de Heudebert et de Charlotte de Pierrepont. Il mourut en 1667, laissant les enfants qui suivent :

- a. Charles de Grimouville seigneur de Vaux, mort officier de marine, et sans alliance, en 1687 ;
b. Nicolas de Grimouville, prêtre, chanoine de Bayeux, principal du collège, enfin curé de Vaux, et seigneur dudit lieu, par l'héritage de son frère ;
c. Marie de Grimouville, morte sans alliance ;
d. Charlotte de Grimouville, mariée à Gilles de la Cour, écuyer, sieur de la Maillardière ;
e. Madelaine de Grimouville, mariée à Thomas de la Motte, écuyer.

- 5.° Nicolas, qui continue la lignée;
- 6.° Marguerite de Grimouville, mariée à Charles le Mercier, écuyer, sieur de Saint-Evrault,
- 7.° Anne de Grimouville, mariée à Jacques le Mercier, sieur du Saussay;
- 8.° Angélique de Grimouville, morte sans alliance.

XI. Nicolas DE GRIMOUVILLE, écuyer, épousa, en 1675, Anne de Chéron, fille de Mathurin de Chéron, écuyer, et de Madelaine de Turpin. De ce mariage sont nés :

- 1.° François de Grimouville, } morts
- 2.° Guillaume de Grimouville, } sans alliance ;
- 3.° N. de Grimouville, mort en bas âge;
- 4.° Julien, dont l'article suit.

XII. Julien DE GRIMOUVILLE, écuyer, seigneur de Vaux, épousa, en 1737, Marie-Marguerite-Françoise le Breton, dont il eut :

- 1.° Nicolas-Henri-Robert de Grimouville, seigneur de Vaux, prêtre, chanoine honoraire de l'église de Sééz, et aujourd'hui chanoine de Bayeux;
- 2.° Marie-Jeanne-Françoise-Madelaine de Grimouville, mariée à Charles-Simon-Richard de Malherbe, seigneur d'Ifs et de Savigny;
- 3.° Marie-Angélique de Grimouville, morte sans alliance;

NEUVIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Martragny.

X. Etienne DE GRIMOUVILLE, II^e du nom, écuyer, econd fils d'Etienne de Grimouville, seigneur de Vaux, et de Marguerite d'Anizy, épousa, l'an 1643, Françoise de Baudouin de Fresné-Cingal, dont il eut deux fils :

- 1.° Jean, dont l'article suit;
- 2.° Etienne de Grimouville, mort ecclésiastique.

XI. Jean DE GRIMOUVILLE, écuyer, épousa, en 1680, Jeanne de Thiremois, petite-fille de Françoise de Grimouville, fille de Gilles, seigneur de Jurques. De ce mariage vinrent :

- 1.° Henri, dont l'article suit ;
- 2.° Françoise de Grimouville, mariée à Charles de Marguerite, écuyer, seigneur d'Esquay ;
- 3.° Jacqueline-Christine de Grimouville, religieuse à l'abbaye de Cordillon ;
- 4.° Jeanne de Grimouville, religieuse au même monastère.

XII. Henri DE GRIMOUVILLE, chevalier, seigneur et patron de Martragny, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie, pensionné du roi, épousa, 1.° comme il a été dit ci-devant, Anne - Françoise de Grimouville, élevée à Saint-Cyr, demoiselle d'honneur de S. A. S. madame la duchesse de Toulouse, et héritière de la branche de Sommervieux ; il n'en eut point d'enfants ; 2.° il épousa à Schélestadt, Marie-Françoise Brunck. De ce mariage sont issus :

- 1.° François de Grimouville de Martragny, mort au service, en 1759 ;
- 2.° Henriette - Jacqueline de Grimouville, élevée à maison royale de Saint-Louis, à Saint-Cyr, dame de Martragny, etc. Elle épousa, en 1766, Louis-François-Auguste de Cyresme, chevalier, seigneur de Banville - sur - Mer, lieutenant des vaisseaux de sa majesté, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et pensionné du roi. De ce mariage sont sortis deux garçons et deux filles.

Armes : De gueules, à trois étoiles d'or.

MONIER, en Provence. Les seigneurs du Castellet de Châteauvieux, des Sausses et de Pierregrosse, du nom de Monier, prouvent leur noblesse depuis :

I. PONS DE MONIER qui habitait à Pignans, environ l'an 1460, il affectionna beaucoup les religieux de l'étroite observance de Saint-François ; et donna le fonds sur lequel fut bâti le couvent de ces religieux, à Pignans. Nostradamus dit que le père de Pons eut l'honneur de haranguer la reine Jeanne, à la tête de la noblesse de la province. Il s'allia à Antoinette de Gantelmi, de noble et ancienne famille de Provence. De ce mariage naquirent :

- 1.° Antoine, dont l'article suit ;
- 2.° Barnabé, qui acquit avec son frère, en 1532, la terre de Châteauvieux, au diocèse de Fréjus, et qui fut la souche des seigneurs de Châteauvieux, rapportée plus bas.

II. Antoine DE MONIER, co - seigneur de Châteauvieux, fit son testament le 20 juillet 1559 (Figanière, notaire), et laissa de Jeanne de Signier, sa femme :

III. Gaspard DE MONIER, co - seigneur de Châteauvieux et du Castellet des Sausses, lieutenant aux soumissions du siège et ressort d'Hières, qui testa le 23 septembre 1591. Il fut marié trois fois, 1.° le 21 novembre 1545, avec Isabeau de Bompar, fille de Hugues de Bompar, seigneur de Magnan, trésorier des états de Provence ; 2.° avec Anne de Pontevès-Monfroc, fille de Réforciat, seigneur de Pontevès et de Balthasarde de Vintimille ; 3.° le 7 octobre 1560, avec Claudine de Castellane Mazaugues, fille de Louis, seigneur d'Andon et de Mazaugues. Du premier lit naquirent :

- 1.^o Pierre , capitaine d'infanterie , mort au siège d'Ostende, en 1598;
- 2.^o Louis, dont l'article suit :

IV. Louis DE MONIER , seigneur du Castellet et de Châteauvieux , allié , en novembre 1589 , à Diane de Perex , de la ville d'Avignon , d'une illustre famille , originaire d'Espagne. De ce mariage vint :

V. Jean DE MONIER , seigneur du Castellet , qui épousa , le 5 décembre 1616 , Marquise de Mercadier , qui le fit père de :

- 1.^o Louis , qui fut capitaine d'une compagnie de trois cents hommes au service de la république de Venise, et tué en Candie , l'an 1645 , après y avoir donné des preuves d'une grande valeur;
- 2.^o Pierre, dont l'article suit :

VI. Pierre DE MONIER , seigneur du Castellet , fit alliance, le 2 février 1650, avec Madeleine de Gombert, fille de N... de Gombert , co-seigneur de Châteauvieux. De ce mariage vinrent :

- 1.^o Joseph-Fortunat de Monier, docteur en théologie, doyen de l'église collégiale de Pignans;
- 2.^o François, dont l'article suit ;
- 3.^o Claire de Monier.

VII. François DE MONIER , seigneur du Castellet , fut capitaine au régiment de Champagne , et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa , le 7 juillet 1699 , Gabrielle d'Albert , fille de noble Joachim d'Albert , seigneur de Roquevaux , et de noble dame de Gaspari ; il testa le 24 mai 1732, et laissa :

- 1.^o Joseph-François, dont l'article suit ;
- 2.^o Louis-Henri, qui a formé la deuxième branche rapportée plus bas.

VIII. Joseph - François DE MONIER , seigneur du Castellet , capitaine des vaisseaux du roi , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint - Louis , épousa , le 23 juillet 1741 , Blanche de Monier de Châteauvieux . De ce mariage vinrent :

- 1.° Jean-Baptiste, dont l'article suit;
- 2.° N., qui fut officier de la marine royale ;
- 3.° N., chanoinesse.

IX. Jean - Baptiste DE MONIER , marquis du Castellet . Pendant la guerre d'Amérique de 1778 à 1783 , il commanda un vaisseau ou des divisions de vaisseaux séparés , et prit une part très-active dans tous les brillants combats que les Français livrèrent aux Anglais . Il était directeur-général du port de Toulon , lorsque la révolution éclata , et fit tous ses efforts , avec le comte d'Albert de Rions , qui commandait alors dans ce port , pour en arrêter les progrès ; nommé lui - même commandant en chef de cette ville , en 1792 , il faillit devenir la victime d'une vile populace qui s'était ameutée , et ne se trouva délivré d'un danger imminent , que par le dévouement de la municipalité et de quelques généreux habitants ; le roi et l'Assemblée nationale firent témoigner , à ces derniers , leur satisfaction d'une conduite aussi courageuse . Le marquis du Castellet , qui était chef d'escadre et commandeur de l'ordre de Saint-Louis , termina son honorable carrière à Aix , en Provence , en 1811 . Il était couvert de blessures reçues au service du roi . Il avait épousé , à Sisteron , le 29 mai 1780 , Marie-Thérèse - Julie - Jérôme de Bernier de Pierrevert , nièce du bailli de Suffren-Saint-Tropéz . De ce mariage , il ne vint qu'une fille , qui suit :

Clotilde de Monier du Castellet , qui épousa Achille de Cheffontaines , fils du comte de Cheffontaines , capitaine de frégate , chevalier de Saint-Louis , commandant en second les élèves de la marine à Toulon .

Deuxième branche qui devient aînée par l'extinction de la première.

VIII. Louis-Henri DE MONIER, seigneur de Castellet, deuxième fils de François de Monier et de Gabrielle d'Albert, fut capitaine de vaisseau, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa, à Brest, le 3 novembre 1755, Gilonne Cosme de Janvry, veuve de M. de Kerveney, capitaine de vaisseau, et fut père de :

IX. Yves - Benjamin - Marie DE MONIER, comte du Castellet, né le 1^{er} juillet 1759, contre - amiral et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il n'est pas marié.

Branche des seigneurs de Châteauvieux.

II. Barnabé DE MONIER, co-seigneur de Châteauvieux, fils puîné de Pons et de Marquise de Gantelmi, fit son testament en 1555. Il avait épousé, 1.^o le 17 janvier 1509, Apollonie de Gaufridi, fille de noble Jacques, secrétaire du roi 2.^o en 1532, Isabeau de Thomas, fille de noble Pierre, seigneur de Sainte-Marguerite. Il eut,

Du premier lit :

1.^o Claude, dont l'article suivra ;

Du second lit :

2.^o Jean-François, dont l'article se reproduira.

III. Claude DE MONIER, co-seigneur de Châteauvieux, s'allia dans la noble et ancienne famille de *Pierre-Feu*, et laissa :

1.^o Jean-Baptiste, qui suit ;

2.^o Barnabé de Monier.

IV. Jean - Baptiste DE MONIER, 1^{er} du nom, sei-

gneur de Châteauvieux et de Pierre-Feu , fut capitaine d'infanterie , par commission du mois d'août 1588. Il n'eut point d'enfants de *Sibylle de Glandevès* , sa femme . Il se remaria à Marguerite de Blancard-Neoules, le 20 septembre 1598, de laquelle il eut :

V. François DE MONIER , seigneur de Châteauvieux , qui testa, le 17 juin 1652 , en faveur de Claire de Badier , son épouse , par contrat du 28 avril 1630 . Il laissa :

- 1.° Jean-Baptiste, dont l'article suit ;
- 2.° Pierre;
- 3.° Françoise.

VI . Jean-Baptiste DE MONIER , II° du nom , seigneur de Châteauvieux , fit alliance, le 26 juin 1656 , avec *Françoise de Gardanne* , de laquelle il a laissé plusieurs enfants qui ont continué la postérité.

Branche des seigneurs des Sausses.

III. Jean - François DE MONIER , seigneur des Sausses, issu du second mariage de Barnabé de Monier, avec Isabeau de Thomas - Sainte - Marguerite, commanda, par commission du 10 juin 1586, une compagnie d'arquebusiers pour aller contre les Huguenots rebelles au roi. Il avait épousé, le 23 mars 1553 , Marguerite de Cambis - d'Orves . Il acquit la seigneurie des Sausses , le 27 janvier 1554 , qu'il laissa à Alexandre, son fils, qui suit.

IV . Alexandre DE MONIER , seigneur des Sausses , fut capitaine de cavalerie , par commission de 1590 , et marié , le 20 octobre 1586 , à Melchione de Forbin, fille de Palamède , seigneur de la Barben, et de Louise de la Garde de Vins. Il fut, en 1606 , écuyer ordinaire de l'écurie du roi. De lui naquirent :

- 1.° Gaspard, qui suit ;
- 2.° Palamède de Monier.

V. Gaspard DE MONIER, seigneur des Sausses, s'allia, le 25 juillet 1621, avec Anne de Thomas-Sainte-Marguerite, qui le fit père de :

- 1.° Auguste, qui suit ;
- 2.° Madelon de Monier, reçu chevalier de Malte en 1649, mort commandeur de son ordre.

VI. Auguste DE MONIER, seigneur des Sausses, se maria, le 25 juin 1654, avec Aimar de Villeneuve-Tourretes. Il fut maintenu dans sa noblesse, le 12 septembre 1667, et eut de cette alliance :

VII. N..... DE MONIER, seigneur des Sausses, qui épousa, en 1687, Françoise de Glandevès-du-Cannet. De ce mariage vinrent :

- 1.° Joseph, qui suit ;
- 2.° Etienne, décédé en bas âge ;
- 3.° Louis, chevalier de Malte, mort capitaine des vaisseaux de son ordre, en 1745 ;
- 4.° Quatre filles, dont deux religieuses et les autres non mariées.

VIII. Joseph DE MONIER, seigneur des Sausses, a épousé, en 1711, Marthe de Commandaire, des seigneurs de Turadeau, de laquelle il a eu :

- 1.° Louis, qui suit ;
- 2.° Des filles dont l'aînée fut alliée dans la maison de Villeneuve-Mons.

IX. Louis DE MONIER DES SAUSSES, né en 1725, lieutenant des vaisseaux du Roi.

Armes : De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois têtes d'aigle arrachées d'argent.

BENAC ou BENAT, cette maison est une des plus anciennes et des plus illustres du royaume de France,

en la province de Bigorre, où elle possédait depuis un tems immemorial la baronnie de son nom.

Des actes originaux à nous exhibés par cette famille, des années 1305, 1369, 1389, etc., etc., justifient que Pierre et Jean de Benac ont servi avec éclat dans les guerres de ce tems.

Cette maison a formé des alliances, dès le quatorzième siècle, avec celles de Castéra, de Castelbajac, d'Ossun et de Montesquiou.

Bernard de Castelbajac, qualifié de noble et puissant seigneur, est nommé tuteur de Manaud de Benac, III^e du nom, seigneur de Bouilh, Saint-Luc, Loxrap, en sa qualité de cousin germain maternel dudit Manaud de Benac, en 1405.

Un autre acte en parchemin, à nous également exhibé, prouve que Maurice de Benac, chevalier et baron de Viel-lat, intervint le 5 octobre 1648 dans une obligation de trois mille francs, souscrite par-devant Jacques le Gay et Nicolas Bourdin, notaires à Paris.

Une déclaration du 10 octobre de l'année 1817, souscrite par plusieurs gentilshommes, porte que messire Jean de Benac, gentilhomme de nom et d'armes, est issu de l'ancienne maison noble du nom de Benac, qui est une des plus illustres de la province de Bigorre.

Armes : parti de gueules, au lièvre d'or en bande; et d'azur, à deux lapins d'or.

LE CLERC DE JUIGNÉ DE LASSIGNY, branche cadette de l'ancienne maison des le Clerc de Juigné Verdelles, originaire de l'Anjou et qui remonte à Hisgaud le Clerc, seigneur de la baronnie de Villiers, érigée depuis en comté. Ce Hisgaud le Clerc s'étant battu en duel, vers la fin du dixième siècle, à Montreuil-sur-Mer, contre Geoffroy Martel, dit Grisegonelle,

comte d'Anjou, dont il était le vassal, le comte, sous prétexte de félonie, s'empara de la terre de Villiers; et la donna à Albéric, son parent, issu de la maison de Montmorency, au moyen de quoi, il ne resta aux enfants dudit le Clerc, que les biens maternels qui étaient outre Loire, et consistaient dans les terres de Vignau, Saint-Martin-de-Candé, paroisse de Suillé en Montfort, Saint-Germain, Thisé et autres, en Lodunois, Montbrissois, Douai, et autres pays circonvoisins, ainsi qu'il est porté dans un cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, dont une partie est transcrite à la page 5 de l'histoire de Sablé, par Ménage, édition de 1683, Ces mêmes biens ont été successivement possédés par les descendants dudit Hisgaud, jusqu'à Jean le Clerc, deuxième du nom, seigneur de Juigné, qui assigna sur iceux deux cents livres de rente de douaire à Anne de Mellay, dame de Verdelles, son épouse; par acte du 24 avril 1436 et par un autre du 17 juillet 1441; il les vendit pour se fixer à Juigné, au Maine, sur la frontière d'Anjou, terre où ses descendants ont toujours demeuré depuis. Cette terre, par la réunion de la baronnie de Champagne, est devenue une des plus belles de la province.

I. Adam LE CLERC, I^{er} du nom, chevalier, comparut en personne, en cette qualité, à Tours, dans la quinzaine de Pâques de l'an 1272, pour servir dans l'armée du roi de France, devant Ferrare, sous les ordres de Duvernon, maréchal de France. Il eut pour fils :

II. Adam LE CLERC, II^e du nom, seigneur des Roches, qui épousa, en 1322, Isabeau de Turpin, fille de Jean de Turpin, et d'Isabeau de Coesmes, dont il eut :

III. Roland LE CLERC, qui épousa Marthe Poussin, demoiselle de grande extraction, fille de Gervais Poussin,

seigneur de Juigné, et de Marie de Neuville, dame de Soulligné, celle-ci fille de Jean de Neuville, et petite-fille de Jean, vicomte de Beaumont. Les enfants issus de ce mariage sont :

- 1.° Colas ou Nicolas, dont l'article suit ;
- 2.° N.... le Clerc, mariée à Guillaume du Bois-de-Saint-Père ;
- 3.° Une autre fille, mariée à Jean Pierres, sieur du Plessis-Baudouin.

IV. Nicolas LE CLERC, 1^{er} du nom, fut le premier seigneur de Juigné à titre successif de Jean de Lessillé, décédé en 1384, fils de Nicolas de Lessillé, et de Marie Poussin, fille aînée de Gervais Poussin. Il épousa demoiselle de la Saugère. Par cette alliance et celle de Marie Poussin, la maison le Clerc de Juigné se trouve alliée aux anciennes maisons de Craon, de Flandre, de Beaumont-le-Vicomte, de Neuville, du Plessis-Baudouin, de Lessillé, de Bois-Saint-Père, de Pointeau, du Bois-Dauphin, de la Plesse, d'Aubéry, de Bordier, de Villeneuve et autres. De ce mariage sont issus :

- 1.° Colas ou Nicolas, dont l'article suit ;
- 2.° Perrot ou Pierre ;
- 3.° Marie, dont on ignore la destinée.

V. Nicolas LE CLERC, 2^e du nom, seigneur de Juigné, de Coulaines, du Vignau, de Saint-Martin de Candé, de la Mothe, d'Arthézé, de la Nouillière, etc., épousa, 1.° Jeanne de Bouvards ; 2.° Marguerite le Voyer de Ballée. Ses enfants furent,

Du premier lit :

- 1.° Jean, auteur de la branche aînée de cette maison des marquis et comtes de Juigné, rapportée dans le tome XII de cet ouvrage, p. 76 ;
- 2.° Jean dit le Jeune, marié avec Jeanne de la Mothe-Fouqué. Il est auteur de la branche de

le Clerc de Coulaines , qui s'est toujours très-bien alliée , et a fourni plusieurs militaires de distinction, sous divers rois de France, et des chevaliers de l'ordre du Roi dans les quinzième et seizième siècles . Elle est alliée aux maisons de Montmorency, de Clermont - Gallerande , de Saint - Aignan , de Vassé, d'Assé , de Froulay , de Montgommery, de Rabodanges , de Grancey de Médavy et autres :

- 3.° Catherine, mariée, le jeudi avant le 6 décembre (2 du même mois) 1395, avec Paquet Pointeau .

Du second lit :

4.° Colas, dont l'article suit ;

5.° Une fille, morte jeune, sans alliance.

VI. Colas LE CLERC , ou Nicolas LE CLERC , III^e du nom, exécuteur testamentaire de sa mère Marguerite le Voyer de Ballée, le 14 juillet 1420, laquelle alors était veuve. Il eut pour fils, Pierre le Clerc, qui suit.

VII . Pierre LE CLERC , I^{er} du nom , seigneur des Roches , gouverneur des ville et château de Sablé , en 1480, avait épousé, le 15 août 1446, Marguerite Sibel. Il eut de ce mariage , Emery ou Méri , dont l'article suit.

VIII. Emery ou Méri LE CLERC, seigneur des Roches, gouverneur du château de Sablé en 1490, enseigne des gardes du corps du roi Charles VIII, qu'il suivit en Italie , au recouvrement du royaume de Naples ; à son retour, il combattit, en 1494, près de la personne de ce monarque , à la bataille de Fornoue , à la tête de huit mille hommes harassés de fatigues, ce prince remporta une victoire signalée sur ses ennemis ligués , au nombre de trente mille hommes qui lui disputaient le passage . Après la mort de ce prince , il continua de servir les rois Louis XII et François I^{er}, qu'il suivit

en Italie, le premier à la conquête du même royaume de Naples, sur Ferdinand d'Aragon, qui fut fait prisonnier, et le second, à celle du duché de Milan, auprès duquel il fut blessé, à la bataille de Marignan, où le monarque demeura victorieux.

Ledit Méri le Clerc avait épousé, le 3 juillet de l'année 1502, par contrat passé devant M^e Guyet, notaire à Paris, demoiselle Renée Meslet, fille de noble homme Jean Meslet, seigneur de la Besserie et de Mondonnay, et de défunte Anne le Masson. De ce mariage sont issus :

- 1.° Pierre, dont l'article suit ;
- 2.° Jean le Clerc, seigneur des Roches, mort sans postérité.

IX. Pierre LE CLERC, II^e du nom, écuyer, seigneur des Roches, se maria, par contrat du 11 mai 1531, passé devant M^e Boucher, notaire à Paris, avec demoiselle Jeanne Fournier, fille de noble homme Jean Fournier, écuyer, seigneur de la Guérinière et de la Vardoulière et de Marguerite de Saint-Denis. Ses enfants furent :

- 1.° Thomas, dont l'article suit ;
- 2.° Claude le Clerc, conseiller du roi et auteur en sa chambre des comptes, mort sans postérité.

X. Thomas LE CLERC, I^{er} du nom, seigneur du Plessis, enseigne, puis lieutenant au régiment de Picardie où il servit jusqu'à la paix faite en 1559, avait épousé, le 15 novembre 1556, devant M^{es} Imbert et Arragon, notaires à Paris, demoiselle Marguerite Louchard, fille de messire Claude Louchard et de Marguerite de Creil. De ce mariage sont issus :

- 1.° Louis, dont l'article suit ;
- 2.° Claude le Clerc, seigneur de Corbeillers, commissaire des guerres et des compagnies des cheval-légers de Monsieur, frère du roi, et ensuite

- conseiller du roi en son conseil-d'état, surintendant et commissaire-général des vivres, des camps et armées du roi, mort sans postérité;
- 3.^o Thomas le Clerc, II^e du nom, seigneur de Blicourt, en Beauvaisis, conseiller et secrétaire du roi en ses conseils-d'état et privé, intendant de ses finances, se maria à Paris, par contrat du 30 août 1607, passé devant François Herbin, et Claude Vour, notaire au Châtelet de Paris, avec noble demoiselle Suzanne le Sergent. Il n'y a pas eu d'enfants de ce mariage ;
- 4.^o René le Clerc était provincial des Minimes, en Bourgogne, lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Glandevès, en Provence, en 1627. Il fut sacré à Paris, dans l'église des Minimes de la place Royale, le dimanche de la Septuagésime, 14 février 1627, par, Guillaume Hugues, son métropolitain, assisté de Claude de Toiras, évêque de Nismes, et de Nicolas Sanguin, évêque de Senlis. René occupa le siège de Glandevès pendant vingt-quatre ans, c'est-à-dire depuis 1627 jusqu'en 1651. Il assista à l'assemblée du clergé à Paris, en 1635. René le Clerc était grand prédicateur. Pendant qu'il prêchait le Carême à Beauvais, il conçut le dessein d'y fonder un couvent de son ordre, et il en vint à bout par l'autorité et l'influence d'un de ses frères, Thomas le Clerc, II^e du nom, seigneur de Blicourt. Thomas le Clerc et sa femme, Susanne le Sergent, furent déclarés fondateurs de la maison des Minimes établie à Beauvais, qu'ils dotèrent richement ;
- 5.^o Charles le Clerc, connu sous le nom du comte Charles, vint résider à Entrevaux, auprès de son frère l'évêque. Il est mort sans postérité, après avoir fait son testament, le 14 février 1654, notaire Garsin, à Entrevaux, en faveur de messire Louis le Clerc, seigneur de Lassigny, son neveu.

XI. Louis LE CLERC, I^{er} du nom, seigneur de Mouchi, conseiller du roi, trésorier-général de la marine du Ponant, fortifications et réparations de Normandie, commissaire-général des vivres et munitions de France, maître-d'hôtel de sa majesté, se maria, le 7 février 1613, dans la paroisse Saint-Méri, à Paris, avec demoiselle Geneviève Charbonnier. Il eut de ce mariage :

1.^o Louis, dont l'article suit ;

2.^o Marie le Clerc, mariée, le 21 décembre 1625, contrat passé devant les notaires d'Estrochy et Contenot, à Paris, avec noble homme François le Comte, seigneur de l'Aubespain, conseiller du roi, trésorier des gardes françaises et étrangères de sa majesté, et maître des requêtes de la reine, mère du roi.

XII. Louis LE CLERC, II^e du nom, écuyer, seigneur de Lassigny, né à Paris, le 14 février 1618, le premier établi en Provence, où il vint résider auprès de son oncle, l'évêque de Glandevès, se maria le 9 avril 1652, par contrat passé à Toulon, notaire Cogorde, avec demoiselle Marie de Villeneuve, fille de messire Hercule de Villeneuve, seigneur de la Roque, baron des Arcs, et de dame Marguerite d'Alègre ; ledit Louis le Clerc est mort à Vidauban, diocèse de Fréjus, le 20 novembre 1689. Il eut de ce mariage, Jean-Louis, dont l'article suit.

XIII. Jean - Louis LE CLERC, I^{er} du nom, écuyer, seigneur de Lassigny, né à Toulon, ondoyé le 1^{er} septembre 1658, tenu sur les fonts de baptême, le 16 juillet 1659, par messire Jean de Forbin, marquis de Solliers, et dame Marguerite de Broves. Après avoir servi quelques années dans le régiment de Beaupré, cavalerie, il se retira n'étant encore que lieutenant, et se maria à Dijon, par contrat du 2 juin 1678, notaire Haguenier, avec demoiselle Michelle Robert, fille de messire Claude

Robert et de dame Bernarde de Rebourg. Il eut de ce mariage :

- 1.^o Louis, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean-Baptiste le Clerc de Lassigny, lieutenant de vaisseau au département de Toulon, capitaine d'une des compagnies franches de la marine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort sans postérité à Lorgnes, en Provence, diocèse de Fréjus, le 11 novembre 1758.

XIV. LOUIS LE CLERC, III^e du nom, écuyer, seigneur de Lassigny, né à Toulon, le 2 août 1683, après avoir servi dans la maison du roi, se maria, par contrat du 11 juin 1713, notaire Aubain aux Arcs, avec demoiselle Thérèse de Proust. Il eut de ce mariage, Jean-Louis, dont l'article suit.

XV. JEAN - LOUIS LE CLERC, II^e du nom, écuyer, seigneur de Lassigny, après avoir servi le roi en qualité de capitaine d'infanterie, se maria, par contrat du 12 mars 1750, notaire Digne à Bargemont, avec demoiselle Marie-Anne de Villeneuve Bargemont, fille de messire Joseph de Villeneuve, seigneur de Bargemont, Vaucluse, Castellon, etc., et de dame Elisabeth de Flotte d'Agoult, dame de Saint - Auban. En 1752, deux ans après son mariage, il vint fixer sa résidence à Lorgues, en Provence, diocèse de Fréjus. De ce mariage est issu Louis-Jean-Baptiste, dont l'article suit.

XVI. LOUIS - JEAN - BAPTISTE LE CLERC, I^{er} du nom, comte de Lassigny, né à Lorgues, le 22 février 1758, ayant perdu son père en bas âge, sa mère, Marie-Anne de Villeneuve Bargemont, s'opposa au désir qu'il aurait eu d'embrasser la carrière des armes, qui était celle de presque tous ses ancêtres, tant paternels que maternels ; elle le maria de bonne heure à Anne de Villeneuve Bargemont, sa cousine germaine.

En 1782, le comte de Lassigny fit présenter, par le comte Charles de Villeneuve Bargemont, son beau-frère, à M. le marquis de Juigné, lieutenant-général des armées du roi, chef de la branche aînée de sa famille, des titres et actes authentiques, d'après l'examen desquels M. le marquis de Juigné s'assura et reconnut que la branche des le Clerc, établie en Provence, était véritablement une branche cadette de sa famille, et il autorisa ensuite, en 1789, à l'époque des états-généraux, le comte de Lassigny à ajouter dorénavant le nom de Juigné au sien pour prouver qu'ils étaient réellement de la même famille. Déjà à deux époques différentes, les le Clerc établis en Provence avaient été reconnus par la branche aînée. 1.^o Par Urbain le Clerc de Juigné, inspecteur-général d'infanterie pour le département de la Provence, qui, passant à Vidauban, en 1690, à la tête d'un corps de troupes, reconnut ses armoiries sur la porte du château qui appartenait, à cette époque, à la famille le Clerc de Lassigny; il fit connaissance avec Jean-Louis le Clerc de Lassigny, qui lui montra ses papiers de famille, et qu'il reconnut pour son parent.

2.^o Samuel-Jacques le Clerc, chevalier, marquis de Juigné, baron de Champagne, de la Lande, etc., colonel du régiment d'Orléans, infanterie, étant venu à Toulon avec son régiment, fit connaissance avec le chevalier Jean-Baptiste le Clerc de Lassigny, lieutenant de vaisseau au département de Toulon. Il le reconnut également pour son parent, et il lui promit de s'intéresser pour lui auprès du ministre de la marine, lorsqu'il serait de retour à Paris; mais étant parti de Toulon pour se rendre à l'armée, il fut malheureusement tué à la bataille de Guastalla, le 19 septembre 1734, à la tête de son régiment.

En troisième lieu, à l'époque où M. Léon-Marguerite le Clerc, baron de Juigné, quatrième fils de M. le marquis de Juigné, dont nous venons de parler, servait dans la marine, au département de Toulon, le baron

de Juigné ayant appris qu'une branche de sa famille était, à cette époque, établie aux Arcs, il témoigna le désir de faire connaissance avec elle, et il avait même pris jour pour se rendre aux Arcs, lorsque la mort de Louis le Clerc de Lassigny, qui décéda aux Arcs, le 29 août 1749, l'empêcha d'effectuer son voyage.

Le comte de Lassigny de Juigné fut député aux états-généraux de 1789, par la noblesse de Provence. Il s'y montra constamment le défenseur des vrais principes de la monarchie, et il signa toutes les protestations qui furent faites par les députés fidèles qui firent de vains efforts pour empêcher la destruction de ce trône antique, qui fit, pendant tant de siècles, le bonheur et la gloire de la France; il fit partie de la députation de l'assemblée qui accompagna le roi dans un voyage qu'il fit à Paris, en juillet 1789, et il fut assez heureux pour que le zèle qu'il mit à écarter la foule qui retardait la marche de sa majesté fût remarqué par elle, et qu'elle lui en fit témoigner sa satisfaction par son capitaine des gardes. Après le fatal voyage de Varennes, et à l'époque où le roi avait seulement la faculté de désigner quinze personnes auxquelles il était permis d'entrer au château, le comte de Lassigny de Juigné eut l'honneur d'être placé sur une des premières listes qui furent données à l'officier supérieur qui, pour lors, était chargé de la garde du château des Tuileries. Lorsque l'assemblée eut enfin terminé ses travaux, il se proposait d'aller joindre les parents de son nom qui servaient tous au-dehors sous la bannière des lys; mais la bienveillance particulière dont l'honoraient la reine et madame Elisabeth, le retint à Paris, où il périt le 10 août 1792, victime de son attachement au roi et à son auguste famille. Louis-Jean-Baptiste le Clerc, comte de Lassigny de Juigné, avait épousé; comme nous l'avons dit, Anne de Villeneuve Bargemont sa cousine germaine, fille de messire Christophe de Villeneuve, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Bargemont, Saint-

Auban, Vaucluse, Castillon, et de dame Thérèse-Françoise de Lombard-Gourdon, par contrat du 12 février 1776, notaire, Jourdan à Bargemont. De ce mariage sont issus :

- 1.° Louis-Joseph-Toussaint, dont l'article suit ;
- 2.° Adélaïde-Baptistine-Pauline le Clerc de Lassigny de Juigné, née à Lorgues le 6 juillet 1785; mariée à Paris, le 20 août 1816, par contrat signé du roi et de la famille royale, avec M. le vicomte de Blancheton de Meursault de la Rochepôt, ancien mousquetaire du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, domicilié à Beaune, en Bourgogne ;
- 3.° Louise-Françoise - Marie le Clerc de Lassigny de Juigné, née à Lorgues le 1^{er} septembre 1788 ; morte à Lorgues, sans alliance, le 21 janvier 1807.

XVII. Louis - Joseph-Toussaint LE CLERC, comte de Lassigny de Juigné, né à Lorgues le 1^{er} novembre 1778, se trouvait à Paris à l'époque de la mort de son père, le 10 août 1792 ; sa mère, inconsolable de la mort de son mari, le rappela auprès d'elle et s'opposa au désir qu'il aurait eu d'émigrer quoiqu'il fût encore très-jeune à cette époque. La mort glorieuse de Louis - Jean-Baptiste le Clerc, comte de Lassigny de Juigné, a occasionné à son fils des pertes considérables dans sa fortune. Ses biens ont été mis plusieurs fois sous le séquestre, et malgré toutes les persécutions que son attachement bien connu à la maison de Bourbon lui ont fait éprouver, il y est resté constamment fidèle, et il n'a jamais occupé aucune place pendant la révolution. En 1815, à la première nouvelle du débarquement de l'usurpateur, le comte de Lassigny se mit à la tête d'un détachement de la garde nationale de Lorgues, qui marcha à sa poursuite jusqu'à Gap, département des Hautes-Alpes. Depuis la seconde rentrée du roi, il a commandé la première compagnie de grenadiers de la garde nationale

de Lorgues , et il a été nommé lieutenant-colonel de la légion de garde nationale à pied de l'arrondissement de Draguignan , par ordonnance du roi du 4 février 1818 ; marié, le 20 septembre 1796 , à Claire-Charlotte de Gasquet , fille de messire Jean-Bernard de Gasquet , seigneur de l'Esquivit , capitaine de vaisseau , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Louise - Charlotte - Etiennette - Bernarde de Marliany. De ce mariage sont issu :

1.° Louis-Henri, dont l'article suit ;

2.° Marie-Sophie le Clerc de Lassigny de Juigné, née à Lorgues le 23 février 1807 ;

3.° Marie-Elisabeth , née à Lorgues le 5 avril 1809 ;

4.° Anne - Charlotte , née à Lorgues le 23 juillet 1811 ;

5.° Charlotte-Louise- Marie , née à Lorgues le 23 mars 1817. Elle a été tenue sur les fonts de baptême par messire Charles - Philibert - Gabriel le Clerc , marquis de Juigné , pair de France , représenté par feu monseigneur Louis de Villeneuve-Bargemont, curé de Lorgues, nommé par le roi à l'évêché de Gap, et par dame Charlotte Thiroux, marquise de Juigné, représentée par Marie-Sophie de Juigné.

XVIII. Louis - Henri LE CLERC , vicomte de Lassigny de Juigné, né à Lorgues le 24 juillet 1797 , est entré dans les gardes du corps du roi, compagnie de Luxembourg, le 28 juin 1814 ; breveté lieutenant de cavalerie le 4 juillet suivant ; a été nommé lieutenant dans le régiment des chasseurs du Gard à la fin de l'année 1815, lors de la formation de ce régiment. Le vicomte Henri de Juigné, qui se trouvait en congé à Lorgues à l'époque du retour de l'usurpateur, fit partie d'un petit corps de cavalerie qui marcha à sa poursuite jusqu'à Gap, sous les ordres de M. de Perier-la-Garde , qui lui délivra un certificat

très-honorable lorsqu'il quitta ce corps pour rejoindre les gardes à Paris. Le vicomte de Juigné eut l'honneur, en passant à Nismes, d'être présenté à son altesse royale monseigneur le duc d'Angoulême, qui daigna l'accueillir avec une extrême bonté, et qui lui donna l'ordre de continuer sa route pour Paris; mais ayant appris à Montauban l'occupation de Paris, il se rendit de suite à Toulouse où se trouvaient réunis, à cette époque, des militaires des divers corps de la maison du roi, auxquels il se joignit. Il ne quitta Toulouse que lorsque le drapeau tricolore y eut été arboré, et il revint ensuite à Lorgues le 27 juin 1815. Il fut du nombre des jeunes gens de Lorgues qui enlevèrent le drapeau tricolore pour y substituer le drapeau blanc, que les habitants de cette ville fidèle, et de tout tems dévouée aux Bourbons, eurent le courage de conserver, malgré les menaces du maréchal Brune, dont le quartier-général n'était éloigné, à cette époque, que de quelques lieues de Lorgues.

Armes : D'argent, à la croix de gueules, bordée engrêlée de sable, cantonnée de quatre aiglettes du même, becquées et onglées ou parées de gueules. Cimier : un coq essorant. Devise : *ad alta*. Cri : *battons et abattons*. La croix vient du tems des croisades.

MUTRECY (le chevalier Jean Constant DE) d'une famille ancienne de Normandie, né à Paris le 7 août 1775, a été élevé dans la maison de son altesse sérénissime le duc de Penthièvre, dont son père était le secrétaire du cabinet. Il commença ses premières armes en Italie, dans les légions polonaises; il y fut admis comme lieutenant et capitaine; il passa ensuite aide de camp du général polonais Chlospiski. Il se distingua, le 7 décembre 1810, par une action d'éclat, à l'affaire de l'Aventosa, en Espagne, en se précipitant sur six bouches à feu : cette ac-

tion lui valut la croix de sa légion ; dans la même campagne, il se distingua au siège de Tortose, et obtint une seconde fois la croix, il fut nommé chevalier avec dotation à Witepste, en Russie, le 31 mars 1813.

Le roi de Saxe, pour le récompenser de ses bons et longs services, le nomma chevalier de l'ordre royal et militaire de Pologne, le 12 décembre 1810.

Aujourd'hui chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, il est chef de bataillon à la légion de la Meurthe. Il ne reste plus de cette famille que le chevalier, dont nous venons de parler, et son frère aîné, ancien commissaire des guerres, marié et sans enfants.

Armes : Coupé : au 1^{er}, d'azur, à l'épée d'or, accostée de deux branches de laurier, les queues passées en sautoir, sous la garde de l'épée ; au 2, d'argent, au cheval gai, galoppant, de sable.

PUISAYE, LA PUISAYE, OU DU PUISET, maison l'une des plus nobles et des plus anciennes du royaume. Dans les chroniques et chartes latines, on lit : *Pusea*, *Puisaia*, *Puisatium*, *Puisacensci*. La terre de *Puisaye* située dans la paroisse de la Mesnière, en latin *Mesnereia*, a reçu son nom d'une branche de la maison *Puisatio*, qui, dès le dixième siècle, était en possession de ces terres, dont la dernière était alors regardée *comme place forte et en état de défense*.

Piganiol de la Force, dans sa Description de la France, tome I, page 216, rapporte que, dès l'an 978, les seigneurs de *Puisaye* étaient sénéchaux héréditaires des comtes du Perche.

« Les ducs et les comtes, dit cet auteur, voulant » imiter les rois, eurent aussi des sénéchaux auxquels ils » donnèrent une autorité semblable à celle des séné- » chaux de France. Dès l'an 978, la sénéchaussée de

» France ayant été rendue héréditaire, les ducs et les
 » comtes voulurent aussi avoir des sénéchaux hérédi-
 » taires. Les vicomtes de *Thouars* devinrent sénéchaux
 » héréditaires des comtes de Poitou; les seigneurs de
 » *Joinville*, des comtes de Champagne; les seigneurs d'*Epi-*
 » *nay*, des comtes de Flandre; les seigneurs de *Puisaye*,
 » des comtes du Perche; les seigneurs d'*Estrées*, des
 » comtes de Boulogne, etc., etc. »

Ce fut vers le même tems que Roger, comte du Perche, épousa, en secondes noces, Adélaïs de *Puisaye*, fille de Hugues, sœur de Robert, auteur de la branche qui est le sujet de ce mémoire. « Après le meurtre de
 » Mabile (dit Odéric Vital), Roger épousa, en se-
 » condes noces, Adélaïs, fille de Hugues de *Puisaye*,
 » qui était *des plus nobles chefs des Francs..... Post inter-*
 » *fectam Mabiliam, aliam Rogerim: duxit uxorem,*
 » *nomine Adelaine Hugonis de Puisatio qui de Nobilissimis*
 » *francorum proceribus erat, filiam.* »

Il ne faudrait rien de plus pour démontrer que le nom de *Puisaye* et celui de *Puiset* sont le même; et que c'est fort improprement que les historiens modernes ont travesti le mot *Puisatium* en celui de *Puiset*. Mais il est un monument d'une autorité supérieure à celle de tous les titres écrits, par lequel il est irréfragablement constaté que le château appelé en latin *Puisatium*, et par conséquent les seigneurs à qui il appartenait, n'ont jamais porté d'autre nom que celui de *Puisaye*.

Ce monument n'est autre chose que le pays même où était située cette forteresse célèbre, dont il formait la banlieue. Or ce pays, qui faisait alors partie de la Beauce, mais dont l'étendue était beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui, n'a pas cessé, depuis l'époque de la démolition du château par Louis le Gros, en 1113, jusqu'au moment actuel, d'être connu sous le seul nom de pays de *Puisaye* ou de *la Puisaye*.

En effet, il n'y avait pas, dans toute la contrée, de lieu plus propre à l'érection et à la défense d'une forte

resse telle que le roi en personne en avait déjà fait deux fois le siège sans succès ; et que ce ne fut qu'après une longue vicissitude d'avantages et de pertes, que Hugues de *Puisaye*, qui commandait la confédération des comtes et des seigneurs contre Louis le Gros, céda enfin aux armes de ce prince. L'histoire ajoute que le roi, qui perdit dans cette action son sénéchal *Anseaume de Garlande*, n'aurait pas remporté la victoire, si les comtes de Blois et de Bar, deux des confédérés, sur les troupes desquels Hugues de *Puisaye* avait compté, ne fussent arrivés trop tard pour prendre part à la bataille, qui décida du sort de la place.

Les Romains avaient donné au pays de *la Puisaye* le nom de *Podiacia*, à cause des aspérités de la surface ; ce mot (dit l'Encyclopédie) signifiant un pays de montagnes « Il était anciennement couvert d'épaisses forêts ; » au point que M. le Beuf croit qu'il a dû être le centre » des Gaules, où les Druides tenaient leurs assemblées » annuelles. »

Il est à croire qu'il reçut le nom de *Puisaye* ou *la Puisaye* de celui des seigneurs à qui il tomba en partage lors de la conquête de la Gaule et de l'établissement de la monarchie. Quoique la conduite et la fin de cette guerre des grands contre le roi, aient été aussi glorieuses pour Louis le Gros, que les résultats en ont été avantageux à lui-même et à ses descendants, il semble que la fausse politique qui a porté les historiens modernes à dénaturer jusqu'aux noms des chefs de la confédération, les a de même induits à supprimer ceux d'une partie de ses membres les plus illustres.

On y remarquait entr'autres, 1.° Hugues, seigneur de *Puisaye*, qui, par sa femme *Alix*, sœur des seigneurs de *Rochefort* et de *Montleherry* (de la maison de *Montmorency*), était oncle de la reine *Luciane*, femme de *Louis le Gros* ;

2.° Hugues de *Puisaye*, son fils, chef des confédérés, cousin germain de la reine et de la femme de Philippe,

frère du roi , cette princesse étant fille et unique héritière de Gui Troussel, neveu d'*Alix de Puisaye*.

3.° Philippe , comte de *Meurs* et de *Meulan* , frère du roi. Ce prince (dit Boulainvilliers) attira à la confédération :

4.° *Amaury* , comte de *Montfort*, son oncle maternel ;

Et 5.° *Foulques*, comte d'Anjou, son frère utérin ;

6.° *Miles*, comte de *Montleherry* ;

Et 7.° *Gui de Rochefort*, frères d'*Alix de Puisaye*, le second frère de la reine *Luciane*, et l'un et l'autre oncle, de la princesse, épouse du prince Philippe ;

8.° *Troussel de Montleherry*, fils du comte *Miles* ;

9.° *Thibault*, comte de *Chartres*, de *Blois*, de *Tours*, de *Brie* et de *Champagne* ;

10.° Le comte de *Bar* ;

11.° Le comte de *Corbeil* , dont *Hugues de Puisaye* était l'héritier ; mais ayant été fait prisonnier par *Louis le Gros*, il céda au roi le comté pour prix de sa rançon ;

12.° Le vicomte de *Troyes* ;

13.° Le seigneur de *Crécy* ;

14.° Le sire de *Coucy* ;

15.° , 16.° , 17.° , 18.° . Les seigneurs de *Gourney*, de *Dammartin*, de *Montjoie*, de *Beaugency*, etc. , etc.

Hugues de Puisaye étant l'aîné de la confédération, comme il en était le chef , elle fut dissoute par sa défaite ; et les seigneurs de *Rochefort* et autres s'étant réconciliés avec le roi, il se détermina à porter ses armes en *Palestine*, où *Baudouin*, dont il était proche parent, avait succédé à *Godefroy de Bouillon* sur le trône de *Jérusalem*. Mais la mort le surprit en chemin : deux de ses enfants, selon toute apparence en bas âge , se réfugièrent, l'un auprès du comte et du sénéchal du *Perche*, et l'autre auprès du comte de *Bar*, leur proche parent ; le premier donna le nom de *la Puisaye* à une terre, située dans le *Perche Zimerais*, ou *Grand-Perche*. Après l'extinction de cette branche, cette terre a passé dans la maison de *Montmorency*.

Le second fut l'auteur d'une autre branche depuis long-tems éteinte, mais qui subsistait encore à la fin du treizième siècle; car on lit dans les recherches historiques que Thomas *de Bar* fit son entrée solennelle à Liége, le jour de la Purification de l'an 1300, accompagné de Jean *de Puisaye*, son *mainbourg*, mot qui, dans l'idiome du pays, signifie tuteur.

La branche qui est le sujet de ce mémoire, reconnaît pour auteur :

I. Robert, I^{er} du nom, seigneur DE PUISAYE et de la Mesnière, sénéchal héréditaire du comté du Perche, fils de Hugués *de Puisaye*, seigneur de Beauce, et frère de la comtesse du Perche, Adélaïs. Ce Robert, en l'an 1003, fit bâtir le château *de Puisaye*, sur les confins des banlieues de quatre seigneuries qui en formaient alors les domaines; de manière que le centre du bâtiment était le point précis auquel devaient aboutir les angles de ses quatre seigneuries; trois, savoir : *la Mesnière Buré*, *Consimer* et *Boissey*. Quoique le château ait été depuis long-tems détruit, cette singularité se remarque encore sous ses ruines.

II. Robert, II^e du nom, sénéchal du Perche, fils du précédent, seigneur DE PUISAYE, la Mesnière, fit construire, en 1051, avec le consentement et à l'aide de Godefroy, comte du Perche, deux grandes routes à la manière des Romains, l'une, du château *de Puisaye* à la ville de Mortagne, et l'autre, du même lieu à celle de Bêlême. Ces deux places étaient alternativement la résidence des comtes du Perche : les pierres qui avaient servi à cette belle construction, ont été, peu à peu, enlevées par les acquéreurs des terrains que ces routes traversaient. On en découvrit cependant encore, il n'y a pas plus de trente ans, çà et là, quelques vestiges.

III. Robert, III^e du nom, chevalier, seigneur DE

PUISAYE et de la Mesnière, par une charte de l'an 1096; du consentement de Cécile, sa femme, et de Guillaume, son fils, fit plusieurs donations considérables à l'abbaye de Saint-Martin de Seéz. Outre ce Guillaume dont on ne voit pas la postérité, il eut encore Robert, qui suit.

IV. Robert DE PUISAYE, IV^e du nom, chevalier, seigneur de Puisaye et de la Mesnière. Par une charte de l'an 1133, sous l'épiscopat de Gérard, évêque de Seéz, il cautionna avec le seigneur de Ongpont, le seigneur de Saint-Julien-sur-Sarte, envers le chapitre de Seéz, pour la cession que ce dernier lui fit des droits et dîmes qu'il avait sur la paroisse de Saint-Julien; il eut, de sa femme nommée Jeanne, trois fils, savoir :

- 1.^o Robert; qui donna à l'abbaye de la Trappe, des prés situés dans la paroisse de la Mesnière, il est dénommé, à cette occasion, avec plusieurs autres seigneurs, dans une bulle du pape Alexandre III, du 15 des calendes de l'an 1173: il ne paraît pas qu'il ait eu de postérité;
- 2.^o Guillaume, qui suit;
- 3.^o Et Gervais, seigneur, en partie, de la Mesnière, qui aumôna, en 1194 et 1195, à la léproserie de chartrage et à l'Hôtel-Dieu de la ville de Mortagne, des terres et la dîme du bois Jousselin: il ne paraît aussi avoir eu de postérité.

V. Guillaume DE PUISAYE, qualifié *miles*, chevalier, seigneur de Puisaye, et de la Mesnière, consentit que Gervais de Chiraï et Girard, son fils, ses vassaux, à cause de la seigneurie de la Mesnière, donnassent à l'abbaye de la Trappe la terre du Marchais et les prés. Ces deux donations furent confirmées par Rotrou, comte du Perche, en 1189. Le même Guillaume de

Puisaye servit à l'arrière-ban, en 1214, et est nommé dans les rôles de cette année rapportés par la Roque, *dominus Puisacensi*; il fieffa de l'abbaye de la Trappe, des terres à Montisambert, joignant la maison des Lépreux, pour quinze sols, monnaie du Perche, payables à la Saint - Jean - Baptiste, suivant une charte de l'an 1227. Il laissa de sa femme, dont le nom est ignoré, Guillaume, qui suit, et Guillaume, dit le Jeune, prêtre et chanoine de Joussaint de Mortagne.

VI. Guillaume DE PUISAYE, II^e du nom, aussi qualifié *miles*, chevalier, seigneur de Puisaye, de la Mesnière et de la Serre, donna, par acte du jeudi avant la Purification 1292, au chapitre de Joussaint de Mortagne, la présentation de la cure de la Mesnière, sous la condition que la première fois qu'elle viendrait à vaquer, le chapitre serait tenu d'y nommer *Guillemum de Puisaia consanguineum presbiterum et canonium*, et à son refus, une personne à son choix; il donna encore au chapitre la dîme de la paroisse, et fonda, dans l'église une chapelle en 1300. De sa femme, nommée Isabelle, il laissa :

- 1.^o Pierre, qui suit;
- 2.^o Guillaume-Marie, qui ne laissa que deux filles, savoir : Guillemette de Puisaye, femme de Guillaume de Hersée, écuyer, et Jeanne, épouse de Richard le Monnier, écuyer;
- 3.^o Et Jeanne, mariée à Thomas Gabaud, chevalier, comme il appert d'une charte de l'an 1283, par laquelle Guillaume II, son père, du consentement d'Isabelle, sa femme, et de Pierre, son fils aîné, lui donna pour dot ses fiefs et héritage, la terre relevante de la seigneurie de la Mesnière.

VII. Pierre DE PUISAYE, I^{er} du nom, chevalier, seigneur de Puisaye et de la Mesnière, fut marié

avec Françoise de Surmont, fille de François, seigneur de Surmont, écuyer, dont entr'autres enfants.

VIII. Jean DE PUISAYE, I^{er} du nom, chevalier, seigneur de Puisaye et de la Mesnière, qui transigea, par actes passés devant Guillot Hugot, les 29 février et 15 décembre 1369, avec Guillaume de Hersée, écuyer, et Guillemette de Puisaye, sa femme, pour droits résultants de leurs partages dans la seigneurie de la Mesnière, et transigea aussi devant le même notaire, par acte du 5 février 1371, avec Richard le Monnier, écuyer, pour les biens de Jeanne de Puisaye, femme de Thomas Gabaud, morte sans postérité, lesquels avaient été donnés en partage audit Richard, à cause de sa femme; ils avaient hérité de ses biens avec Guillemette de Puisaye, femme de Guillaume de Hersée, à la représentation de Guillaume de Puisaye, puiné, leur père, suivant la coutume du Perche, qui exclut les aînés de la succession des puînés; mais la mouvance, féodale de ses biens appartenant à Jean de Puisaye, seigneur de la Mesnière, représentant Pierre de Puisaye, son frère aîné, il reçut, en conséquence, la foi et hommage de Richard le Monnier, écuyer, et de Jeanne de Puisaye, sa femme, et abandonna leurs biens à cent sols tournois de rente, en présence de Guillaume de Hersée et de Guillemette de Puisaye, sa femme, qui approuvèrent ledit acte.

Jean de Puisaye, I^{er} du nom, épousa demoiselle Françoise du Grenier, fille de François du Grenier, seigneur de la Pesonnière, dont Jean, qui suit, et Guyon, rapporté après son aîné.

IX. Jean DE PUISAYE, II^e du nom, chevalier, seigneur de Puisaye et de la Mesnière, rendit aveu des terres de Puisaye et de la Mesnière, au duc d'Alençon, en 1400; reçut, en 1403, 1405 et 1414, les aveux de Verrières, Vorlouvet, la Brilonnière et Robiche, et

acheta avec Guyon , son frère , vingt-six sols huit deniers de rente héritale de Michelle Charnelle , à prendre à la Saint - Remi , sur messire Jean de Puisaye , leur père , par acte passé devant Thomas Duchemin , tabellion à Mortagne , le 10 novembre 1411 ; il ne paraît pas que ce Jean , II^e du nom , ait laissé de postérité.

IX. Guyon DE PUISAYE , chevalier , seigneur de Puisaye , de la Mesnière et de la Gouesbrie , fils puîné de Jean I , et de Françoise du Grenier , rendit aveu de la terre de la Mesnière et de celle de Puisaye , au duc d'Alençon , en 1458 ; reçut , le 11 août 1469 , l'aveu de Gratien de Blavelle , pour la portion qu'il tenait de sa seigneurie de la Mesnière , par Anne de Hersée , sa femme , petite - fille de Guillemette de Puisaye , son épouse , devant Guillot Hugot , notaire , le 16 décembre 1369. Il épousa Henriette de Hersée , fille de Henry de Hersée , mort sans issus mâles. Elle lui rapporta une portion de la seigneurie de la Mesnière. Leurs enfants furent , Pierre , qui suit ; et Denis , qui eut en partage la seigneurie de Puisaye , auteur de la seconde branche rapportée ci-après.

X. Pierre DE PUISAYE , II^e du nom , chevalier , seigneur de la Mesnière , les Aulnais et la Gouesbrie , épousa demoiselle Jeanne de Loysel , fille de Jean de Loysel , écuyer , seigneur du Plessis et de Blavon , dont Jacques , qui suit ; et Marie , qui eut en partage une portion démembrée de la seigneurie de la Mesnière , laquelle rentra à son frère.

XI. Jacques DE PUISAYE , II^e du nom , chevalier , seigneur de la Mesnière , les Aulnais et de la Gouesbrie , comparut au procès - verbal de la rédaction de la coutume du Perche , en 1558 ; il avait épousé , en 1534 , demoiselle Marie de la Vove , fille de Gallerand

de la Vove , chevalier , seigneur de Tourrouvres , le Plessis et la Guimaudière : de laquelle vinrent Robert , qui suit ; et Marie , femme d'Aimé du Perou , écuyer , seigneur de la Bellardière . Jacques , son père , leur vendit , sous la faculté de rachat dont il ne fit pas usage , ce qui lui appartenait dans la seigneurie de la Mesnière ; et Remi du Perou , et Marie de Puisaye , sa femme , revendirent , en 1569 , tout ce qu'ils avaient de la seigneurie , partie à Jean de Puisaye , leur cousin , et une autre partie à Gilles de Blavelle , aussi leur cousin , qui maria Louise , sa fille , à Denis de Villeray de Riant , et lui donna en dot ce qu'il possédait dans la seigneurie de la Mesnière ; ceux-ci le vendirent , en 1622 , à Jean de Puisaye , de la seconde branche et à Marie de Thiboutot , sa femme ; c'est ainsi que tout ce qui avait été divisé par partage de la seigneurie de la Mesnière , a été réuni et passé de la branche aînée dans la branche cadette .

XII. Robert DE PUISAYE , V^e du nom , chevalier , seigneur de la Gouesbrie , assista à l'assemblée de la noblesse de la province du Perche , pour la députation aux états de Blois , en 1588 , et avait épousé demoiselle de Surmont , de laquelle il vint :

XIII. Michel DE PUISAYE , I^{er} du nom , chevalier , seigneur de la Gouesbrie , marié à Catherine de Meubles , dont :

XIV. Michel DE PUISAYE , II^e du nom , chevalier , seigneur de la Gouesbrie , qui épousa Madelaine de Guérout et en eut Michel , qui suit ; et des filles .

XV. Michel DE PUISAYE , III^e du nom , chevalier , seigneur de la Gouesbrie , épousa demoiselle Anne de Gislain , fille de Claude de Gislain , chevalier , seigneur de Saint-Mars .

Cette branche qui a fourni, ainsi que les suivantes, une suite honorable de services militaires, s'est éteinte vers la fin du dix-septième siècle.

Seconde branche des seigneurs de Puisaye.

X. Denis DE PUISAYE, second fils de Guyon et de Héritienne de Hersée, eut en partage la seigneurie de Puisaye, démembrée de celle de la Mesnière; il obtint du duc d'Alençon, comte du Perche, le 4 février 1453, des lettres de surannation; rendit foi et hommage à Pierre de Puisaye, chevalier, seigneur de la Mesnière, aîné de sa maison, le 4 mars 1491, et servit long-tems le roi Charles VII, contre les Anglais. Pendant son absence, Bertrand Pepin s'empara d'une partie de ses biens, dans lesquels il rentra, en 1450, en vertu d'une sentence du bailli d'Alençon, où il est dit qu'il avait toujours servi le parti du roi. Il avait épousé demoiselle Maxime de Launay, fille d'Alain de Launay, écuyer, seigneur de Beaufossé, laquelle lui apporta en dot cette terre, située en Normandie; leurs enfants furent: Jean, qui suit; et Guillaume, prêtre, qui partagea avec son frère aîné, le 1^{er} février 1502.

XI. Jean DE PUISAYE, III^e du nom, chevalier, seigneur de Puisaye, de Beaufossé, épousa Jeanne d'Avay, dont Jean, qui suit; et Philippe, qui alla s'établir en Normandie, et eut en partage la terre de Beaufossé.

XII. Jean DE PUISAYE, IV^e du nom, chevalier, seigneur de Puisaye, produisit les titres de noblesse de sa maison, devant le sieur de Courdemanche, commissaire du roi, pour la recherche de la noblesse, en 1540, et épousa, en 1564, demoiselle Gratienné Moinet, fille de Gratien Moinet, écuyer, seigneur de Montgazon; il en eut:

- 1.° Michel , qui suit ;
- 2.° , 3.° , 4.° et 5.° Gilles , Charles , Odette et Catherine.

XIII. Michel DE PUISAYE , chevalier , seigneur de Puisaye , assista à l'assemblée de la noblesse , pour les états de Blois , en 1588 ; servit le roi , depuis 1573 , jusqu'en 1597 , dans la compagnie de cent hommes d'armes des ordonnances du maréchal de Cossé , et eut de Jeanne de Chièvre , son épouse , entr'autres enfants , Jean , qui suit ; et Gilles.

XIV. Jean DE PUISAYE , V^e du nom , chevalier , seigneur de Puisaye et de la Mesnière , de la Coudrelle , l'Ormoye et Beaumont , produisit ses titres de noblesse , devant le commissaire du roi , en 1624 ; servit , en 1635 , en qualité d'enseigne dans la compagnie de cent hommes d'armes des ordonnances de sa majesté , de M. le comte de Tresmes , en l'armée commandée par M. le maréchal de la Force ; et avait épousé , le 27 juin 1617 , demoiselle Marie de Thiboutot , dont :

- 1.° René , qui suit ;
- 2.° Marie , femme de Jean de Guérout , écuyer , seigneur d'Hérinne ;
- 3.° Et Marthe , mariée à François de Bouvoust , chevalier , seigneur du Plessis.

XV. René DE PUISAYE , I^{er} du nom , chevalier , seigneur de Puisaye , la Mesnière , de la Coudrelle , de l'Ormoye , Beaumont et Longpont ; reçu chevalier de l'ordre du Roi , en 1655 , et l'un des cent conservés lors de la réformation de cet ordre , en 1665.

XVI. René DE PUISAYE , II^e du nom , chevalier , seigneur de la Mesnière , la Coudrelle , l'Ormoye , Beaumont et Longpont , élevé page de la petite écurie du Roi , épousa demoiselle Marie Abot , fille de Jean Abot , seigneur du Bouchet , et chevalier de l'ordre du Roi. De ce mariage vinrent :

- 1.° André-Nicolas , qui suit ;
- 2.° Jean , prêtre ;
- 3.° Marie ;
- 4.° Charlotte , mariée à Henri de Langan , baron de Boisfévrier.

XVII. André-Nicolas DE PUISAYE, chevalier, seigneur de la Mesnière, la Coudrelle, l'Ormoye, Beaumont, Longpont et Théval, capitaine au régiment des Feugeret, grand-bailli héréditaire de la province du Perche, mort en 1752, avait épousé demoiselle de Mauduit, dont il eut :

- 1.° André-Louis-Charles , qui suit ;
- 2.° André-Nicolas-Marie, mort après avoir laissé de Françoise de Brétignière, sa femme, une fille, mariée à Nicolas du Montrin, seigneur de Sentilly ;
- 3.°, 4.°, 5.° et 6.°, et quatre filles, dont une a été mariée à François de la Vallée, chevalier et seigneur de la Salle et de la Roche, capitaine de cavalerie.

XVIII. André-Louis-Charles DE PUISAYE, chevalier, marquis de Puisaye, vicomte de la Ferrière au Valgermont, seigneur de Thévar, capitaine au régiment de Berry, cavalerie, chevalier de Saint-Louis, grand-bailli héréditaire de la province du Perche, et gouverneur de Mortagne. C'est en sa faveur et en considération de l'antiquité de la noblesse de sa maison, que le roi Louis XV a réuni les terres et seigneuries de la Mesnière, de la Coudrelle, l'Ormoye, Beaumont, Longpont, Surmont, Milan, et autres en dépendant, et les a érigées en marquisat, sous la dénomination de Puisaye, par lettres-patentes du mois d'août 1758, enregistrées au parlement, le 31 novembre 1759, et en la chambre des comptes, le 3 août 1762. Il a épousé, le 19 février 1745, demoiselle Marthe-Françoise Bibron

de Cormery, dame des terres de Courgivault, Nogentel, Montbleru et Maisoncelle, en Brie, dont il eut :

- 1.° André-Jacques-François, } morts sans postérité ;
- 2.° André-François-Marie, }
- 3.° Antoine-Charles-André-René, qui suit ;
- 4.° Joseph-Geneviève, rapporté après son frère ;
- 5.° Marie - Marthe - Andrée de Puisaye , mariée à messire N... Dumoulinet, seigneur de la Mussoire, Ponchartrye et Champeaux.

XIX. Antoine - Charles - André - René DE PUISAYE , chevalier , marquis de Puisaye , grand-bailli héréditaire du Perche , commandant pour sa majesté lors de l'absence du roi dans ladite province , maréchal de camp et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et du Saint - Sépulcre a présidé les trois ordres de cette province, en assemblée générale, et celui de la noblesse en assemblée particulière , pour l'élection de leurs députés aux états - généraux de 1789 , et a été l'un des députés du département de l'Orne , à la première assemblée convoquée par le roi en 1815 , à l'époque de la restauration. Il a eu de sa femme , Marie-Thérèse-Amable le Paulmier du Bouillon :

- 1.° Antoine-Marie-Amable-Achille , dont mention ci-après ;
- 2.° Marie-Marthe - Félicité de Puisaye , mariée à Louis-Achille d'Avesgo, vicomte de Coulonges.

XX. Antoine - Marie - Amable - Achille DE PUISAYE , chevalier, comte de Puisaye, fils du marquis de Puisaye, a épousé, le 11 juillet 1810, Aglaé le Tellier d'Irville, fille de Marie-Hypolite le Tellier d'Irville, et de Louise-Charlotte-Françoise de Chambray, dont il a eu :

XXI. Antoine DE PUISAYE , chevalier, vicomte de Puisaye , né le 3 mai 1811 , et Louise - Célestine de Puisaye, née le 10 décembre 1816.

XIX. Joseph - Geneviève DE PUISAYE , chevalier , comte de Puisaye , lieutenant - général des armées du Roi , député de la noblesse de la province du Perche , aux états - généraux de 1789 , a levé , organisé et commandé , pendant cinq années consécutives , les six armées royalistes de la province de Bretagne ; il est parvenu , en 1795 , par ses négociations , à faire reconnaître par les puissances étrangères , sa majesté Louis XVIII , comme Roi de France ; et il avait obtenu de l'Angleterre , des secours en hommes , vaisseaux et argent , jugés suffisants pour donner effet à cette reconnaissance. Les causes qui rendirent alors vains les efforts de presque toute la population de la Bretagne , commandée par la presque totalité des seigneurs et des nobles de cette province , qui s'étaient volontairement placés sous les ordres du comte de Puisaye , sont exposés dans les mémoires authentiques qu'il a lui - même publiés. Des services de cette importance ne pouvaient pas n'être pas appréciés par le roi ; aussi sa majesté a-t-elle voulu lui en marquer sa satisfaction , par une lettre écrite en entier de sa main , et par une instruction pleine des plus honorables témoignages de confiance , l'une et l'autre datées de Blaukenbourg , le 9 du mois de mai 1797 , deux ans après le désastre de *Quiberon*.

Il eut de sa femme , Louise , fille et unique héritière du marquis de *Menilles* , en Normandie , Joséphine-Louise de Puisaye , morte à l'âge de seize ans.

Le comte Joseph de Puisaye fit , en 1788 , les preuves de noblesse requises pour les honneurs de la cour , par-devant M. Chérin , généalogiste des ordres du roi.

La branche des seigneurs de *Puisaye* , de *Beaufossé* , a pour auteur *Philippe de Puisaye* , seigneur de *Beaufossé* , fils de Jean , troisième du nom , et de Jeanne d'*Avay* , et subsiste en Normandie. Elle a conservé , jusqu'à la révolution , la terre de *Beaufossé* , située dans cette province , entrée dans la maison par Maxime de *Launay* ,

vers 1450. Elle s'est alliée avec les maisons les plus distinguées de la province, et n'a pas cessé d'être attachée au service des rois de France.

Armes : d'azur, à deux lions léopardés d'or, armés et lampassés de gueules.

DE DION, maison illustre et très-ancienne de Brabant, qui possède, de tems immémorial, la terre de Dion-le-Val, relevante de la baronnie de Wavre, dans l'église de laquelle on voit encore des mausolées de plusieurs membres de cette famille. L'ancien château de Dion, qui existe encore, atteste assez l'importance dont jouissait cette maison, il y a plusieurs siècles. Il est passé, par alliance, dans celle d'Hennin-Liétard-Bossu. La maison de Dion était connue dans le Cambrésis, dès l'an 1200, que Jean de Dion, fut seigneur de Démicourt et capitaine-gouverneur de Cambrai. Il épousa Agnès de Neuville, de laquelle il eut : Hugues, seigneur de Démicourt, de la Bellehaye et de Parsonval, en Cambrésis, marié à Isabeau de *Goussencourt*, qui le fit père de Jean, seigneur dudit lieu, gouverneur de Bohain, et de Frescendre de Dion, femme de Waltier de Mingoal. Nous avons déjà mentionné cette famille dans le tome VII de cet ouvrage, mais il faut rétablir ainsi les articles suivants :

La première branche de la maison de Dion est représentée par :

Louis-Constant-Joseph DE DION, chevalier, baron de Dion-Wandonne, né le 30 janvier 1750, qui a épousé Marie-Jéromette de Dion de Riquebourg, sa cousine ; de ce mariage sont issus :

- 1.° Philippe-Louis-Joseph, baron de Dion, élève de l'école militaire de cavalerie, à Saint-Germain.

- en 1813 ; gendarme de la garde du roi , en 1814 ; actuellement lieutenant en premier au régiment des hussards de la Meurthe ;
- 2.^o Charles-Edouard-Joseph , baron de Dion , capitaine de la garde nationale , en 1816 ;
- 3.^o Henri-Tranquillain-Joseph , chevalier de Dion , entré dans les gardes du corps du roi , compagnie de Noailles , en 1817 ;
- 4.^o Sophie-Marie-Louise de Dion.

La seconde branche dite des barons de Ricquebourg , établie à Reims , est représentée par :

Jean-Baptiste-Marie DE DION , chevalier , baron de Dion-Ricquebourg , né le 28 septembre 1768 , ancien officier au régiment d'Auxerrois , infanterie , a émigré en 1791 , et a fait les campagnes de l'armée de monseigneur le duc de Bourbon , jusqu'au licenciement ; de là il a servi dans l'armée anglaise , a passé ensuite dans le royaume de Suède , où il a servi dans la marine , a épousé , le 29 avril 1802 , Madelaine-Françoise-Alphonsine de Miremont. Il a de ce mariage :

- 1.^o Charles-François-Isidore de Dion , né le 9 avril 1803 ;
- 2.^o Henriette-Delphine de Dion , née le 14 juillet 1806.

La troisième branche est représentée par :

Louis-François de DION , comte de Dion , né le 15 mai 1771 (fils de Louis-François , comte de Dion , qui fit ses preuves pardevant le généalogiste des ordres du roi , et qui obtint les *honneurs de la cour* en février 1783.) Il est entré dans la compagnie des gendarmes de la garde du roi , le 10 janvier 1787 , puis officier à la suite du régiment du roi , dragons ; a émigré et fait la campagne de 1792 , à l'avant-garde de l'armée de monseigneur le duc de Bourbon ; a servi à Saint-Domingue , où il a été major et lieute-

nant colonel au régiment des chasseurs de la reine, au service Britannique; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 1^{er} mars 1796; lieutenant-colonel de la cavalerie au service de France, par brevet du 26 avril 1797, donné par son altesse royale Monsieur, lieutenant-général du royaume, au nom du roi, colonel puis maréchal des camps et armées du roi, par brevet du 4 décembre 1816; est rentré en France après le roi en 1814. Il a épousé, 1.^o par contrat du 15 mars 1797, passé à Londres, demoiselle Marie-Louise-Adélaïde de Salmon du Châtellier, fille de messire Charles-Alexandre, marquis du Châtellier, et de dame Catherine-Aimée de Marin de Montmarin; 2.^o par contrat du 19 août 1807, demoiselle Elisabeth-Joseph le Vaillant du Chastelet, fille de M. le Vaillant du Chastelet, écuyer, seigneur de l'Espargnerie, lieutenant-colonel d'infanterie, ancien commandant, pour le roi, de l'île de Saint-Vincent, et commandant en second d'une des compagnies nobles de la province de Flandre à l'armée des princes, et de dame Marie-Françoise de Gosson. Ses enfants sont :

Du premier lit :

- 1.^o Louis-Charles de Dion, né à Londres, le 3 février 1798;

Du second lit :

- 2.^o François-Jules-Augustin de Dion, né à Londres, le 20 février 1809;
- 3.^o Marie-Louise-Stéphanie de Dion, née le 27 septembre 1811;
- 4.^o Ursule-Caroline de Dion, née le 28 juillet 1813.

Oncle et grand-oncle de tous les précédents, des trois branches ci-dessus mentionnées.

François-Joseph-Constant DE DION, chevalier, né en 1741, ancien capitaine au régiment de la Vieille-

Marine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a émigré en 1791, et fait la campagne de 1792, dans la compagnie noble de sa province. Il est veuf de dame Jeanne-Marguerite - Joseph - Philippine de Grenet.

Armes : d'argent , à l'aigle éployée de sable , chargée sur l'estomac d'un écusson de sable au lion d'or , à la bordure engrêlée du même ; couronne ducale. Tenants : deux sauvages armés de massues hautes , couronnés et ceints de lauriers.

TARDY DE MONTRAVEL. Cette famille, dont il existe des branches en Vivarais, dans le Velay, en Lorraine et en Suisse, et dont il a été parlé à la lettre T de la première série du *Dictionnaire Véristique*, a fait en 1786, devant l'intendant de Languedoc, des preuves filiales de sa noblesse d'extraction et d'origine, jusqu'en 1631, et au-delà de cette époque jusqu'à noble Jean Tardy de Montravel, sieur du Bois, capitaine de cinquante hommes de guerre, et commissaire ordinaire en l'artillerie de France; marié à demoiselle Isabelle de Grangean; par lequel et d'après des titres d'une date antérieure, elle se rattache à Aimar de Montravel, de l'ancienne maison de chevalerie de ce nom, originaire de l'Auvergne, marié à Agnès Tardy, fille unique et héritière d'une maison noble du Forez. Dans une transaction latine, passée en 1316 à l'occasion de ce mariage, entre Aimar de Montravel, et Auron, son frère aîné, ils sont qualifiés de *milites* : une autre transaction du 6 mai 1355, entre *nobili Monacus Tardy, et Petrus Tardy de Montravel Domicillus ejus nepos*, dans laquelle ce dernier est dit fils d'Aimar de Montravel et d'Agnès Tardy, confirme l'union des deux familles, et explique l'origine d'un nom composé, devenu patronimique, ainsi que cela a été établi devant la commission du sceau,

par le chef actuel de la branche du Vivarais, à l'époque où il a sollicité et obtenu un titre.

Services. Cette famille a donné un maréchal de camp ; un grand nombre d'officiers supérieurs et autres dans toutes les armes ; dans la maison du roi, un mousquetaire, chevalier de Saint-Lazare, en 1721 ; un gendarme de la reine, et deux cheveu-légers, dont un brigadier ; plusieurs chevaliers de Saint-Louis, dont cinq existaient à l'époque de la publication de cet ouvrage.

Titre. Celui de *comte*, conféré à Jean-Louis - Damien Tardy de Montravel de Labrossy, par ordonnance royale du 6 décembre 1814. Les lettres patentes du 23 décembre 1815, portent que cette grâce lui a été accordée par le roi, en témoignage de bienveillance et de satisfaction, et pour récompenser un courageux et constant dévouement pour la personne de Sa Majesté.

Armes : D'argent, à trois cyprès arrachés de sinople, rangés en pal ; au chef de gueules chargé de trois besants d'or ; l'écu timbré d'une couronne de comte.

DE RASCAS DE CHATEAUREDON, maison des plus anciennes et des plus illustres de la Provence, dont on trouve la généalogie dans le deuxième volume de cet ouvrage ; mais il faut ajouter à cet article :

Que messire Joseph - Paul - Hyacinthe - Raymond de Rascas, colonel de la légion du Finistère, dont il est question, page 461, a obtenu le titre de *baron*, par ordonnance du roi du 12 février 1817 ; et qu'une autre ordonnance du 11 octobre 1818, l'autorise à reprendre le nom de *Châteauredon*, que portaient ses *ancêtres*.

Cette famille a fourni six chevaliers de Malte, dans les personnes de :

François de Rascas, *dit* Bagarry, qui fut reçu chevalier de justice en. 1563.

Annibal de Rascas du Cannet qui fut reçu, etc.

le 17 mai. 1612.

Jacques de Rascas du Cannet. . . . *idem.* . . *idem.*

le 27 septembre. 1673.

René-André de Rascas du Cannet. . . *idem.* . . *idem.*

le 3 octobre. 1683.

Joseph-Hugues de Rascas. . . *idem.* . . . *idem.*

le 1^{er} mai. 1692.

François-Honoré de Rascas du Cannet. . *id.* . . *id.*

le 26 octobre. 1723.

Et en outre, plusieurs chevaliers à l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'or, à la croix fleuronnée, au pied fiché de gueules; au chef d'azur, chargé d'une étoile à huit rais d'or.

BUOR DE LAVOY. Cette maison, que la tradition fait originaire d'Ecosse, est une des plus anciennes et des mieux alliées de la province de Poitou, où elle fleurissait dès le milieu du treizième siècle. Elle a pour premier auteur certain, depuis son établissement en France :

I. Guillaume BUOR, 1^{er} du nom; *varlet*, seigneur de la Lande, qui, l'an 1270, accompagna le roi saint Louis dans la dernière croisade. On lui connaît un fils, Maurice, qui suit.

II. Maurice BUOR, 1^{er} du nom, seigneur de la Mothe-Freslon. Les diverses productions faites par cette maison, lors de la recherche, font mention de son contrat de mariage, passé à la Roche-sur-Yon, le mardi avant la Saint-Jean, évangéliste, 1311; mais elles ne nous apprennent point le nom de sa femme; elles relatent du moins ceux de leurs enfants, qui furent :

1.° Guillaume, dont l'article suit;

2.° Maurice Buor, { qui firent un accord sur leurs

3.° Jean-Maurice, { droits successifs, en 1345;

4.° Marguerite Buor, mariée à Hugues de Basoges, avec lequel elle vivait en 1356.

III. Guillaume BUOR, II^e du nom, écuyer, seigneur de la Mothe-Freslon, reçut divers hommages en 1384 et 1385, et ne vivait plus en 1392. Il avait épousé, l'an 1356, Marie Ancelon de l'Île-Bernard, dont il eut Jean Buor, qui suit.

IV. Jean BUOR, I^{er} du nom, chevalier, seigneur de la Lande, de la Gerbaudière et de la Mothe-Freslon, transigea, le 1^{er} décembre 1392, avec Jean Ancelon, seigneur de l'Île-Bernard, et Jeanne Ancelon, sa sœur, veuve de Jean de la Forest, au sujet des biens délaissés par feu Marie Ancelon, sa mère. Il fut chambellan de Jean, fils du roi Jean le Bon, duc de Berry et d'Auvergne, qui le fit capitaine de la ville et du château de Civray, et commandant de la forteresse de Luçon, le 11 septembre 1404. On le voit, en qualité de chevalier bachelier, faire montre à Paris, le 9 avril 1414, ayant sous sa bannière un autre chevalier bachelier, et huit écuyers de sa compagnie. En 1419, il commandait encore une compagnie de vingt écuyers et de quinze archers. Il avait épousé Marguerite de Bellosac, avec laquelle il paraît dans un acte du 27 novembre 1401; fille de Jean de Bellosac, écuyer, seigneur de la Pivardière. De ce mariage sont issus :

- 1.° Maurice, dont l'article suit ;
- 2.° Marie Buor, épouse de Georges Foucher, écuyer, seigneur des Herbiers, avec lequel elle vivait le 19 novembre 1425.

Dans le même tems vivait :

Jean Buor, marié, vers l'an 1420, avec Jeanne Prévost, dame de la Boutetière, fille de Guillaume Prévost, écuyer, seigneur de la Boutetière et de Vellaudin, et de Mathurine de la Charrière.

V. Maurice BUOR, II^e du nom, chevalier, seigneur de la Motte-Freslon, de la Lande-Buor, et de la Gerbaudière, échanson de Jean, fils de France, duc de Berry, et capitaine de la Grange de Jard, par lettres du 1^{er} octobre 1410; épousa, par contrat du 14 février 1416, Marguerite Foucher, fille de Jean Foucher, chevalier, seigneur de la Sauzaye, et de Marie Saulnier. Conjointement avec sa femme, il transigea, le 19 novembre 1425, avec Jean Buor, chevalier, seigneur de la Gerbaudière, son père. Il rendit hommage, le 28 janvier 1437, à Louis, sire d'Amboise. On lui connaît deux enfants :

- 1.^o Jean, dont l'article suit ;
- 2.^o Marguerite Buor, mariée, en 1440, à Olivier Poitevin, chevalier. Le 3 juin 1448, ils passèrent conjointement un accord avec Jean Buor, seigneur de la Lande, leur frère et beau-frère.

VI. Jean BUOR, II^e du nom, écuyer, seigneur de la Lande-Buor, de la Gerbaudière, et de la Mothe-Freslon, épousa, par contrat du 9 décembre 1443, Jeanne Fresneau, fille de Jean Fresneau, écuyer. Il comparut au ban du Poitou, convoqué au mois de mai 1453. Il eut trois fils :

- 1.^o Louis Buor, écuyer, seigneur de la Gerbaudière, vivant en 1502 ;
- 2.^o Joachim Buor, dont l'article suit ;
- 3.^o François Buor, écuyer, vivant en 1503.

Dans le même tems vivait :

Marguerite Buor, mariée, vers 1500, à Jean Robert, écuyer, seigneur de la Rochette.

VII. Joachim BUOR, écuyer, seigneur de la Mothe-Freslon, partagea la succession paternelle avec Louis Buor, son frère, le 9 avril 1502; partage qui fut ratifié par François Buor, son autre frère, le 7 janvier 1503.

Il reçut un hommage, le 1^{er} mars 1509, de Marguerite Buor, sa parente, on ne sait à quel degré. Il laissa :

- 1.° René Buor, écuyer, seigneur de la Motte-Freslon. Il fit deux hommages au seigneur de la Trémoille, le 5 juin 1527, et le 12 août 1550. Par acte du pénultième de décembre 1530, il partagea la succession paternelle avec Jacques Buor, écuyer, et Gilles Buor, chevalier, seigneur du Plessis, ses frères, et Madelaine Buor, sa sœur. Il reçut un hommage en 1545, et fut convoqué aux ban et arrière-ban de la noblesse du Poitou, aux mois de mars et de septembre 1557;
- 2.° Henri Buor, écuyer, seigneur de la Motte-Freslon, qui, de Catherine Prévot, sa femme, laissa Louise Buor, alliée à Anselme Thevenin, seigneur de la Roche, fils d'Artus Thevenin, seigneur de la Roche-Thevenin, et de Marguerite du Vau;
- 3.° Jacques Buor, écuyer, sieur de la Motte-Freslon, marié, par contrat du 12 décembre 1542, à Julienne du Plessis. Il comparut au ban du Poitou, l'an 1543; fit le rachat de la Motte-Freslon, après la mort de son père, le 5 juin 1559; rendit hommage, pour la même terre, le 9 avril 1560; fut exempté du ban et arrière-ban, le 15 mai 1563, le 16 octobre 1567, le 8 octobre 1568, le 18 novembre 1569 et le 21 janvier 1570;
- 4.° Gilles, qui continue la lignée;
- 5.° Mathurin Buor, écuyer, seigneur de la Gaslonnière et de la Courterière, qui, l'an 1567, était sous la curatelle de Nicolas Pignot, sieur du Retail; il fut maintenu dans sa noblesse, par les commissaires départis en la généralité de Poitiers, le 10 avril 1582;
- 6.° Madelaine Buor, mariée, après 1530, avec

Jacques Mauclerc, écuyer, seigneur de Laubarrière ;

Dans le même tems vivait :

N... Buor, seigneur de la Roche-Buor, marié avec Louise de Daillon, fille de François de Daillon, (de la maison du Lude), chevalier de l'ordre du Roi, et de Marie Bullet. Il en eut, entr'autres enfants, Marguerite Buor, épouse de Pierre Bertrand, seigneur de la Paisonnière, fils de Guyard Bertrand, seigneur de la Roche-Henri, et de Marie Boutin de la Proustière.

VIII. Gilles BUOR, I^{er} du nom, chevalier, seigneur du Plessis, de la Lande, de la Gerbaudière, etc., épousa, 1.^o par contrat du 2 mai 1534, Marie Boutin, dame de la Méronnière, veuve de François Girard, écuyer, seigneur de la Méronnière ; 2.^o par contrat [du 2 mai 1539, demoiselle Sala Monbou. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o François, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean Buor, chanoine de Luçon, vivant en 1564 ;
- 3.^o Susanne Buor, mariée à François Mauclerc, écuyer, seigneur du Petit-Bois. Ils vivaient en 1577, et Susanne Buor en 1592 ;
- 4.^o André Buor, } dont on ignore la destinée ;
- 5.^o Jacqueline Buor, }

Du second lit :

6.^o Pierre Buor, écuyer, seigneur de la Lande, marié, par contrat du 6 juillet 1545, avec Marie Linger, fille de Jean Linger, écuyer, sieur du Plessis-Thesselin. Il fit un accord, l'an 1564, avec François Buor, son frère aîné. Il eut, entr'autres enfants :

a. Baptiste Buor, écuyer, seigneur de la

Lande-Buor, marié, par contrat du 20 juillet 1582, avec demoiselle Olympe de Lespinay, fille de noble et puissant Pierre de Lespinay ;

b. Josias Buor, écuyer, seigneur de Saint-Hillaire, marié, par contrat du 27 septembre 1596, avec Louise Tranchant, fille de Jacques Tranchant, écuyer, seigneur de de la Barre-du-Treuil. Josias Buor obtint un certificat de Philippe de Hère, commissaire député par le roi, pour le régalelement des tailles, en la généralité de Poitou, le 14 avril 1599, où se trouve faite l'énumération de ses titres ;

7.° Esther Buor, dame de la Patrière, mariée, par contrat du 9 août 1592, à Charles de Champeaux, seigneur du Verger.

IX. François BUOR, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de la Gerbaudière, de la Meronnière, de la Forest et de l'Establière, rendit aveu de son hôtel de la Lande, le 8 mai 1550 ; fut maintenu dans son ancienne extraction, par sentence des commissaires sur le fait des francs-fiefs, du 10 avril 1582 ; et rendit hommage au seigneur de Montausier, le 20 juillet 1584. Il avait épousé, par contrat du 7 septembre 1563 ; Marie Dorineau, fille de feu Lucas Dorineau, écuyer, et de Louise Regnault. Elle était veuve de lui, le 3 septembre 1597, qu'elle consentit une obligation en faveur de Gilles Buor, son fils aîné. Elle testa le 22 juin 1626. Leurs enfants furent :

1.° Gilles, dont l'article suit,

2.° Abraham Buor, auteur de la branche des seigneurs de Lavoy, rapportée en son rang.

Dans le même tems vivait :

Charlotte Buor, mariée, en 1597, à Gilles des Nos,

chevalier, seigneur de Hemenard, de la Tannière, près Châtelleraud, chevalier de l'ordre du Roi, fils de François des Nos, seigneur des mêmes lieux, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et de Charlotte Jousson. dame de la Musardièrre.

X. Gilles BUOR, II^e du nom, chevalier, seigneur du Verger et de l'Establière, fut déchargé du ban et arrière ban du Poitou, par sentence du 5 juillet 1595. Il servit en qualité d'homme d'armes des ordonnances du Roi, ainsi qu'il appert d'un certificat du 25 avril 1598. Il épousa, par contrat du 4 février 1616, Catherine Richard, et ne vivait plus le 21 janvier 1655. Ses enfants furent :

- 1.^o René Buor, chevalier, seigneur du Verger, mort en 1656 ;
- 2.^o François, qui continue la lignée ;
- 3.^o André Buor, écuyer, vivant le 26 mars 1641, probablement père de Charles Buor, chevalier, seigneur de la Gestière, qui assista, avec cette qualité et celle de cousin germain, au contrat de mariage de Louis-Gabriel Buor, le 2 avril 1685 ;
- 4.^o Catherine Buor, mariée à Philippe du Pont-Roger, chevalier, seigneur de la Rumallays ;
- 5.^o Marguerite Buor, mariée à Elie Noiron, écuyer, seigneur de la Vergne, avec lequel, par acte du 2 mai 1656, elle céda et transporta à François Buor, seigneur de la Chanolière, son frère, tous les droits qu'elle avait à la succession de René Buor, leur frère aîné.

XI. François BUOR, II^e du nom, chevalier, seigneur de la Chanolière, fut nommé par le roi, gouverneur et commandant du château de la Chaume des Sables-d'Olonne et de toute la côte du bas Poitou, le 7 janvier 1683. Il servit au ban de la noblesse du Poitou, con-

voqué l'an 1694 ; il avait été maintenu dans sa noblesse, conjointement avec Catherine Buor , sa sœur , Louis Buor , écuyer , seigneur de Lavoy , et René Buor , écuyer, seigneur des Mortières, par jugement de Pierre Rouillé du Coudray, commissaire départi par le Roi, en la généralité de Poitiers, du 29 janvier 1671. On lui connaît huit enfants du mariage qu'il avait contracté, le 21 janvier 1655 , avec Renée Bouhier , fille de feu messire André Bouhier , chevalier, seigneur de la Chevastelière, et de Catherine Morisson ; savoir :

- 1.° Louis-Gabriel, dont l'article suit ;
- 2.° Victor Buor, écuyer, seigneur des Mortières ;
- 3.° André Buor, seigneur de Villeneuve, qui, l'an 1695 , comparut au ban de la noblesse du bas Poitou. Il vivait en 1716, avec Catherine Bouhier de la Vairie, son épouse ;
- 4.° Robert Buor, écuyer, seigneur de la Charoulière, vivant en 1716 , alors marié avec Anne Rimaudeau de la Guillotière ;
- 5.° Anne-Gabrielle Buor , mariée à François de la Poëze, écuyer, seigneur de la Noue ;
- 6.° Marguerite Buor, vivante en 1716 ;
- 7.° Catherine, demoiselle de la Chanolière, vivante en 1716 ;
- 8.° Renée Buor, vivante le 16 juillet 1701.

XII. Louis-Gabriel BUOR , chevalier , seigneur du Verger et de la Chanolière , commandant , après son père , de la Chaume de la ville des Sables-d'Olonne et des côtes du Poitou. Il fut maintenu dans sa noblesse avec Renée Bouhier , sa mère , Louis Buor , seigneur de Lavoy , Victor Buor , seigneur des Mortières , René et Louis Buor , écuyers , par Gilles de Maupeou , comte d'Ableiges , commissaire député par le roi , en la généralité de Poitiers, le 28 septembre 1699. Il avait épousé, par contrat du 2 avril 1685, Marguerite-Louise de Rimaudeau, fille d'André de Rimaudeau , chevalier ,

seigneur de la Guillotière, et de Louise Pinard. Louis-Gabriel Buor était décédé lors du contrat de mariage de son fils aîné, qui va suivre. Ses enfants furent :

- 1.° François-André, qui continue la lignée ;
- 2.° René Buor, écuyer, seigneur du Verger, vivant en 1716 ;
- 3.° Robert - Louis Buor, écuyer, seigneur de la Menardière, qui fonda la branche des seigneurs de la Jousselinière, rapportée plus loin ;
- 4.° Gabriel Buor, chevalier, seigneur de la Vergnais, marié, avant le 25 janvier 1730, avec Louise-Rose Caillaud ;
- 5.° Marguerite Buor, {
- 6.° Gabrielle Buor, } vivantes en 1716 ;
- 7.° Louise Buor, mariée, avant le 18 février 1716, à Louis-René Barbarin, chevalier, seigneur du Grand-Plessis.

XIII. François - André BUOR, chevalier, seigneur de la Chanolière, fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères et sœurs, par jugement de M. Quentin de Richebourg, intendant en la généralité de Poitiers, le 15 janvier 1716. Il épousa, par contrat du 18 février suivant, Marie - Françoise Marchand de la Mulnière, fille de messire Gilles Marchand, chevalier, seigneur de la Mulnière, et de Marie Guesdon. De ce mariage sont issus six fils et trois filles, entr'autres :

- 1.° Louis-François, dont l'article suit ;
- 2.° Louis - François - Jean - Benoît Buor, chevalier, seigneur de la Chanolière, chevalier de Saint-Louis, mort brigadier des armées navales, sans avoir été marié ;
- 3.° N... Buor, chevalier de la Mulnière, mort aux îles, capitaine de vaisseau ;
- 4.° N... Buor, de la Chanolière, une des plus habiles officiers supérieurs qui servirent sous le comte de

Guichen. Il a laissé trois filles. Quoi qu'il eût perdu toute sa fortune par le fait de la révolution, il préféra mourir dans l'indigence, que d'accepter la place de préfet maritime à Rochefort, sous le gouvernement illégitime;

5.° N... Buor du Lignerou, religieuse.

XIV. Louis-François BUOR, chevalier, seigneur de la Mulnière et des hautes justices d'Hommes, épousa Jacqueline Macé des Longeais, dont sont issus :

- 1.° Louis-Jacques, dont l'article suit ;
- 2.° Marie-Louis Buor, chevalier de la Mulnière, ancien lieutenant de vaisseau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé ;
- 3.° Marc-Gilles Buor, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau ;
- 4.° Henri-Louis Buor, chanoine de l'église cathédrale de Luçon ;
- 5.° Joseph-Marie Louis Buor, chevalier des Longeais, ancien officier de dragons, chevalier de Saint-Louis ; a fait toutes les campagnes de l'armée de Condé, en qualité d'officier ; il a épousé demoiselle de la Roche-Saint-André ;
- 6.° Marie-Marguerite Buor de la Mulnière, mariée ;
- 7.° Marguerite-Jacquette Buor des Longeais, mariée.

XV. Louis-Jacques BUOR, chevalier, châtelain de la Mulnière, seigneur de la Choine, des hautes justices d'Hommes, de la Flevière de Saint-Martin de Brem, et autres lieux, entra de bonne heure au service, et y obtint une place de sous-lieutenant dans un régiment de dragons. Il émigra en 1791, et mourut peu de tems après la fatale campagne de 1792. Il avait épousé Marie-Louise Buor de Bois Lambert, fille de Louis Buor, chevalier, seigneur de Bois Lambert et de Lavoy, et de dame Marie-Madelaine Buor de la Gobinière, par contrat du

1^{er} juillet 1787. De ce mariage, il a laissé deux filles qui ont péri dans la guerre de la Vendée, après le passage de la Loire, où elles avaient suivi leur mère. Elle se remaria, en secondes noces, à Alexandre-François-Richard-Honoré Grelier du Fougeroux.

SEIGNEURS DE LAVOY.

Branche aînée actuelle.

X. Abraham BUOR, chevalier, seigneur de la Jarrie et des Mortières, second fils de François Buor, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de la Gerbaudière, et de Marie Dorineau, épousa, 1.° le 21 novembre 1620, Susanne Maucler, dame de la Grimaudière; 2.° le 9 septembre 1631, Madelaine de Bechillon, dame de la Barbière, veuve de Charles le Roux. Il eut de ce dernier mariage :

- 1.° Louis, dont l'article suit;
- 2.° René Buor, chevalier, seigneur des Mortières, qui, le 3 juillet 1665, partagea la succession paternelle et maternelle avec Louis Buor, seigneur de Lavoy, son frère aîné;
- 3.° Susanne Buor, religieuse en 1665.

Dans le même tems vivait :

Marie Buor, alliée avec Calixt Rorthais, seigneur de la Rochette, dont elle fut la seconde femme. Il était fils d'Yves Rorthais, chevalier, seigneur de la Rochette, et de Philippine le Febvre.

XI. Louis BUOR, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de Lavoy, assista, le 21 janvier 1655, au contrat de mariage de François Buor, chevalier, seigneur du Verger, son cousin germain. Par contrat du 17 février 1664, il s'allia avec Louise Aymond, fille de Julien Aymond, chevalier. Elle se remaria, en secondes noces,

à Charles Aymond, écuyer, seigneur du fief Petitière. Elle a eu de son premier mariage :

- 1.° Louis, dont l'article suit
- 2.° Victor Buor, chevalier, seigneur des Mortières, vivant le 19 octobre 1706 ;
- 3.° René Buor, chevalier, seigneur du Bois-Boucher, vivant le 19 octobre 1706, mort en 1710 ;
- 4.° Gabriel Buor, qui fonde la branche des seigneurs de la Gobinière, rapportée en son rang ;
- 5.° Céleste Buor, religieuse au couvent de Notre-Dame à Fontenay.

XII. Louis BUOR, II^e du nom, écuyer, seigneur de Lavoy, partagea la succession paternelle et maternelle avec ses frères, le 7 décembre 1702. Il épousa Louise Penaud, fille de Pierre Penaud, écuyer, et de Louise Masson de la Noue. Il comparut aux bans et arrière-bans de la noblesse du bas Poitou, convoqués en 1695 et en 1703. Il a eu de son mariage :

- 1.° Louis, dont l'article suit ;
- 2.° Pierre Buor, écuyer, seigneur des Martelières, marié, par contrat du 25 janvier 1730, avec Marie-Jeanne Caillaud ;
- 3.° Louise Buor, femme de Pierre Viault, écuyer, seigneur du Fay. Elle ne vivait plus le 25 janvier 1730.

XIII. Louis BUOR, III^e du nom, chevalier, seigneur de Lavoy, partagea avec Pierre Buor, seigneur des Martelières, et Louise Buor, épouse de Pierre Viault du Fay, ses frère et sœur, la succession de René Buor, seigneur du Bois-Boucher, leur oncle, par actes des 26 octobre 1710 et 27 février 1721. Il épousa, par contrat du 7 mai 1723, Marie-Anne de Ramberge, fille de défunt Antoine de Ramberge, chevalier, seigneur du Bois-Lambert, et de Françoise-Angélique Aubert. Il

ne vivait plus le 5 octobre 1762. De ce mariage sont issus :

- 1.° Louis , dont l'article suit ;
- 2.° Louise Buor , mariée à René-Daniel Châteigner , chevalier , seigneur du Bergeriou , des Oullières , et autres lieux.

XIV. Louis BUOR , IV^e du nom , chevalier , seigneur de Lavoy et du Bois-Lambert , servit au ban de la noblesse du Poitou en 1758. Il épousa , par contrat du 9 octobre 1762 , Marie-Madelaine Buor , dame de la Gobinière , fille de Victor Buor , chevalier , seigneur de la Gobinière , et de Marguerite Rochard de Landebèr-gère. De ce mariage sont issus :

- 1.° Louis-Alexandre , dont l'article suit ;
- 2.° Marie-Louise Buor , mariée , 1.° à Louis-Jacques Buor , chevalier , seigneur de la Flevière et de la Mulnière ; 2.° à Alexandre-François-Richard-Honoré Grelier du Fougeroux , ancien officier au régiment Royal-Pologne , fils unique de N... Grelier , chevalier , seigneur du Fougeroux , et de N... Racodet de Saint-Martin. Il émigra en 1791 ; fit la campagne de 1792 , dans la cavalerie noble de la coalition du Poitou. Après cette fatale campagne , il entra dans le régiment d'Hompech , hussards ; suivit ce régiment en Angleterre , et passa , en 1795 , dans la Vendée ; il servit , pendant quelque tems , dans les Chouans de Bretagne ; commanda , en 1798 , une division , et a obtenu , de sa majesté Louis XVIII , en 1814 , la croix de Saint-Louis et le grade de lieutenant-colonel. Ils ont un fils , nommé Ernest Grelier du Fougeroux , né en 1803.

XV. Louis-Alexandre BUOR , chevalier , seigneur de Lavoy , né à Fontenay , en 1765 , entra au service en

1779 , dans le corps des cheveu-légers , après avoir fait les preuves nécessaires pardevant M. Chérin , généalogiste des ordres du roi. En 1791 , il émigra , rejoignit son corps à Neuwied , et y fit la campagne de 1792 , dont les suites furent si funestes à la noblesse française. Après avoir végété quelque tems en Allemagne , il passa en Angleterre ; servit dans le cadre des gentilshommes commandés par le prince de Léon , duc de Rohan , pour l'expédition de Quiberon. Après avoir été témoin des désastres de cette entreprise , il retourna en Angleterre , attendre un moment plus heureux , où le roi et les princes eussent pu l'employer. Avec leur agrément , il rentra en France en 1800 , et racheta , avec l'aide de ses amis , quelques débris de la fortune de son père. Il ne voulut accepter aucune place sous l'usurpateur. En 1814 , peu de tems après la rentrée du roi , il partit pour Paris , afin de se réunir au corps des cheveu-légers que l'on formait dans cette capitale. Il obtint de sa majesté le grade de chef d'escadron , le 24 août 1814 , et fut reçu , le 30 du même mois , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis par les mains de son altesse royale monseigneur le comte d'Artois. En 1815 , lors du débarquement de Buonaparte , il fut un des premiers à se faire inscrire à la préfecture de Bourbon-Vendée , pour marcher contre l'usurpateur ; ce qui fit que , pendant les cent jours , il fut tenu dans une surveillance très-sévère. Il fut des premiers à arborer les signes de la royauté sur le clocher de sa commune. Il a épousé , 1.° par contrat du 30 juin 1788 , Henriette de l'Espinay de Beaumont , fille de Louis-Gabriel de l'Espinay , chevalier , seigneur de Beaumont , de Bouliès , et autres lieux , et de Suzanne-Louise d'Appelvoisin. Son épouse , son beau-père et sa belle-mère furent du nombre des victimes des noyades de Nantes , ayant péri dans les bateaux à soupapes de l'infâme Carrier ; 2.° par contrat passé au château de la Guilmaudière , le 12 août 1803 , Stéphanie-Jeanne-Thérèse de Bernon , fille de Henri

de Bernon , écuyer , seigneur du Puitumer , et de Pélagie Racodet , dame de Saint-Martin. Louis-Alexandre de Buor a eu pour enfants ,

Du premier lit :

- 1.° Théodore Buor de Lavoy , massacré à Laval , pendant la guerre de la Vendée ;

Du second lit :

- 2.° Louis-Hippolyte Buor , né le 24 avril 1805 ;
 3.° Elisa-Adélaïde Buor ,
 4.° Caroline-Bénigne Buor , } nées le 8 avril 1806 ;
 5.° Honorée-Thérèse-Stéphanie Buor , née le 31 mai 1809.

Seigneurs de la Gobinière.

XII. Gabriel Buor , chevalier , seigneur de la Gobinière , quatrième fils de Louis Buor , 1^{er} du nom , seigneur de Lavoy , et de Louise Aymond , épousa , par contrat du 19 octobre 1706 , Madelaine Thomas , fille d'Adrien Thomas , sieur de la Foresterie , conseiller du roi , et président en l'élection de Mauléon , et de Marie-Marguerite Pineau. Il fut major des gardes-côtes du bas Poitou. Le 18 mars 1722 , il fit avec Louis Thomas , seigneur du Vignau , son beau-frère , le partage des biens de feu Marie-Marguerite Pineau , leur mère et belle-mère. De ce mariage sont issus :

- 1.° Victor-Gabriel , dont l'article suit ;
 2.° Louis Buor , seigneur de Laumondière ;
 3.° Alexis Buor , seigneur de l'Echasserie , vivant le 7 mai 1723 ;
 4.° Marie - Madelaine Buor , mariée à Louis de Mesnard , écuyer , seigneur de la Chanays , capitaine d'infanterie au régiment de l'Ile-de-France.

De ce mariage est venu :

- A. Louis-Alexandre-Bonaventure , comte de

Mesnard, capitaine des gardes de la porte de Monsieur, mestre-de-camp de cavalerie, chevalier de Saint-Lazare, et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort à Coblentz, dans l'émigration, à la suite du roi. De son mariage avec une demoiselle de la Boucherie, il a laissé :

- a. N.... marquis de Mesnard, marié avec demoiselle N... de Caumont-la-Force. Il a été fusillé dans le tems de la terreur ;
- b. Louis - Charles - Bonaventure - Pierre, comte de Mesnard, chevalier de Malte et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur. Il a émigré et est rentré avec le roi. Il est à présent maréchal de-camp, gentilhomme de monseigneur le duc de Berri et premier écuyer de son altesse royale madame la duchesse de Berri.

XIII. Victor-Gabriel BUOR, chevalier, seigneur de la Gobinière, épousa, par contrat du 7 janvier 1737, Marguerite Rochard de Landebergère, fille de Pierre Rochard, écuyer, seigneur de Landebergère, ancien auditeur en la chambre des comptes de Bretagne, et de Marguerite-Renée Courtin. Il est rappelé comme défunt dans le contrat de mariage du 5 octobre 1762, de Marie-Madelaine Buor, sa fille, avec Louis Buor de Bois-Lambert.

Seigneurs de la Jouselinière.

XIII. Robert-Louis BUOR, écuyer, seigneur de la Menardière, troisième fils de Louis-Gabriel Buor, seigneur du Verger et de la Chanolière, et de Louise de

Rimaudeau de la Guillotière, comparut au ban de la noblesse du Poitou, convoqué en 1703. Il eut entr'autres enfants :

XIV. Louis BUOR, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de la Jousselinière, de l'Eraudière et de Durchamps, allié avec N.... Gazeau. Il en eut trois fils et trois filles. Les fils sont :

- 1.° Louis-Alexandre, qui suit ;
- 2.° Auguste Buor, auteur de la branche des seigneurs de la Couperie, mentionnée ci-après ;
- 3.° Louis BUOR, tige des seigneurs du Recredis, rapportés en leur rang.

XV. Louis-Alexandre BUOR, chevalier, seigneur de la Jousselinière et de l'Eraudière, servit au ban de la noblesse du Poitou en 1758. Il épousa N.... Robins, dont il a eu cinq fils et deux filles, entr'autres :

- 1.° Alexandre-Josué, qui suit ;
- 2.° Augustin Buor, seigneur du Rosays, garde du corps du roi ; marié, 1.° à N.... Guignebaud de la Millière ; 2.° à N.... de la Touche-Lebault. Il mourut dans l'émigration, ayant eu de son premier mariage, Augustin Buor, marié à Stéphanie Buor, sa cousine germaine, qui le rendit père de Léontine Buor ;
- 3.° Louis-Gilles BUOR, ancien officier d'infanterie, chef de bataillon à l'école militaire de la Flèche, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur. Il a épousé Rosalie de Gambart, dont un garçon et deux filles ;
- 4.° N.... Buor, mort curé de Châlons ;
- 5.° N.... Buor, mariée à N.... de Baudry d'Asson, mort sans hoirs.

XVI. Alexandre-Josué BUOR, écuyer, seigneur de la

Jousselinière , de l'Éraudière , de Durchamps , etc. , etc. , ancien cheveu-léger de la garde ordinaire du roi , chevalier de Saint-Louis ; a épousé N.... Baudoin de Lonsonnière , dont sont issus trois enfants :

- 1.° Alexandre-César , qui suit ;
- 2.° Louise-Pauline Buor ; mariée , en 1804 , à François Gorin , seigneur de Pousays , ancien officier au régiment Royal-Pologne , chevalier de Saint-Louis , dont il a eu trois enfants ;
- 3.° Marie-Pauline Buor , alliée à Alexandre de Cuisard , écuyer , seigneur des Fontaines en 1807 .

XVII . Alexandre-César , Buor , écuyer , seigneur de la Jousselinière et de l'Éraudière , a épousé , 1.° Céleste-Catherine Mignot d'Houdan ; 2.° Victoire-Louise Buor , sa cousine-germaine , fille de Gille Buor , écuyer , et de Rosalie de Gombart ; ses enfants sont ,

Du premier lit :

- 1.° N..... Buor de la Jousselinière , demoiselle ;

Du second lit :

- 2.° Auguste-César Buor de la Jousselinière , né au mois de novembre 1818 .

Seigneurs de la Couperie .

XV . Auguste BUOR , écuyer , seigneur de la Couperie , second fils de Louis Buor , seigneur de la Jousselinière , et de N... Gazeau , servit au ban de la noblesse du Poitou en 1758 . Il épousa N... Hillaret , dont il eut :

XVI . Alexandre BUOR , I^{er} du nom , écuyer , seigneur de la Couperie . Il épousa , en 1780 , N... de Fontenelle de Vaudoré , dont :

XVII . Alexandre BUOR , II^e du nom , écuyer , seigneur de la Couperie , né en 1783 .

Seigneurs de la Menardière et du Recredis.

XV. Louis BUOR; II^e du nom, écuyer, seigneur de la Menardière et du Recredis, troisième fils de Louis Buor, I^{er} du nom, seigneur de la Jouselinière, et de dame Gazeau, épousa N... Buor, sa cousine germaine, dont il eut :

- 1.^o Louis, qui suit ;
- 2.^o N... Buor, curé de Montegu, mort en 1818 ;
- 3.^o Auguste Buor, curé du Poire-sur-la Roche.

XVI. Louis BUOR, III^e du nom, écuyer, seigneur de la Menardière et du Recredis, épousa, le 8 juin 1779, Armande de Suzannet. Ils ont eu deux enfants :

- 1.^o Armande, qui suit ;
- 2.^o Stéphanie Buor, mariée 1.^o à Augustin Buor, écuyer, seigneur du Rosays, son cousin germain ;
2.^o à N... Tinguy du Pouet, ancien officier au régiment de Bourgogne, chevalier de Saint-Louis, dont quatre enfants.

XVII. Armand BUOR, écuyer, seigneur du Recredis et de Puissec, né en 1783, a servi dans les gardes d'honneur. Il n'est pas marié.

Il existe encore la branche des seigneurs de la Lande, établie à Nantes, et celle des seigneurs du Petit-Marais, dont on ne connaît pas la filiation.

Armes : d'argent, à trois coquilles de gueules, au franc-canton d'azur.

PEPIN DE BELLE-ISLE, famille très-ancienne de la province de Bretagne, qui justifie d'un arrêt de maintenue du parlement de Bretagne, en date du 19 août

1776, et d'un certificat en forme délivré par le juge d'armes de France, du 16 août 1779, par lesquels il appert que cette famille a pour souche authentique, Jean Pepin, seigneur de la Bouillée, qui comparut aux montres des nobles de l'évêché de Saint-Malo, des années 1478, 1481 et 1483. Il était lieutenant de Jean de Parthenay, seigneur de Parigné, capitaine du château de Landal; il fut tué à la rencontre de Saint-Aubin du Cormier, en 1488.

Ce Jean Pepin fut père de Guillaume Pepin, sieur de Viellemaison, ainsi qu'il conste par la réformation de l'évêché de Dol en 1513; il fut le IV^e aïeul de Marc Pepin, seigneur de Martigné, et de Bertrand Pepin, seigneur de Boisjan, qui furent maintenus dans la qualité de nobles et d'écuyers, par arrêts des commissaires-généraux du conseil, les 23 juillet et 12 novembre 1699; et le V^e aïeul de Julien Pepin, seigneur de Belle-Isle, chef d'escadre des armées navales, qui fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par arrêt du parlement de Bretagne, du 19 août 1776; il avait assisté aux états de ladite province, dans l'ordre de la noblesse, en 1750 et 1762. Cette famille a été admise à fournir un page du roi en 1761, une demoiselle à Saint-Cyr en 1763, et un élève à l'école royale militaire en 1764, sur preuves faites pardevant le généalogiste nommé par le roi.

Services: cette famille a fourni plusieurs officiers distingués, entr'autres, Pierre Pepin de Belle-Isle qui commandait, en 1682, un vaisseau sur lequel il fut tué en 1684, combattant contre trois vaisseaux algériens; Thomas Pepin de Belle-Isle, capitaine d'un vaisseau de guerre, en 1697 et 1704, qui fit plusieurs prises importantes sur les Anglais et les Hollandais; Julien Pepin de Belle-Isle, chef d'escadre des armées navales, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui mérita par son intrépidité d'être placé au rang des marins les plus distingués du dernier siècle; il fut nommé en 1765, par

les états de Bretagne, pour veiller à la construction du vaisseau dont ils faisaient hommage au roi. Cette famille a fourni en outre, un conseiller au parlement de Bretagne.

Armes : d'azur, au chevron composé de sept pièces, trois d'argent et quatre de sable, accompagné de trois pommes de pin versées d'argent.

TOURNOIS DE BONNEVALLET, famille originaire de la Beauce, transplantée à Paris, puis en Dauphiné et en Artois.

I. Pierre TOURNOIS, 1^{er} du nom, vivait en 1450, avec Marie Gayet, sa femme. Il avait pour sœur Jeanne Tournois, mariée à Gentien Barbert. Pierre Tournois eut les enfants qui suivent :

- 1.° Etienne, qui continue la lignée;
- 2.° Autre Etienne Tournois, qui de Marie Barlaton de Baule, sa femme, eut une fille, Marie Tournois, femme de Jacques Hémond;
- 3.° Pierre Tournois, } morts sans postérité;
- 4.° Noël Tournois, }
- 5.° Jeanne Tournois, femme de Jean Pezard.

II. Etienne TOURNOIS, 1^{er} du nom, épousa Jeanne de Bury, avec laquelle il vivait en 1501. Il en eut les enfants qui furent :

- 1.° Jean, qui viendra ci-après;
- 2.° Etienne Tournois, marié avec N... Caubert;
- 3.° Gentien Tournois, marié avec N... Robert;
- 4.° Paul Tournois, mort sans postérité;
- 5.° Pierre Tournois, qui de Marie de Crouit, sa femme, eut deux fils, savoir :

- a. Baltazard Tournois , }
 b. Hugues Tournois , } morts sans lignée ;

6.° Marie Tournois, femme de Jean du Mont.

Dans le même tems vivait :

Isabeau de Tournois, épouse de François de Barthélemi, baron de Gramont, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel. Ils eurent, entr'autres enfants, Georgette de Barthélemi, mariée, à Toulouse, par contrat du 23 janvier 1556, à Louis Pelet, baron de Combas et de Montmirat, depuis chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre. (Histoire des grands officiers de la couronne.)

III. Jean TOURNOIS vivait, en 1581, avec Roberte de Montenolle, sa femme. Elle le fit père de :

- 1.° Pierre, dont l'article suit ;
- 2.° Georges Tournois de la Gitonnière, mort sans alliance ;
- 3.° Etienne Tournois, époux de N... du Val, mort sans enfants ;
- 4.° André Tournois, mort sans alliance ;
- 5.° Marie Tournois , que demoiselle du Bois . sa femme, n'a laissé qu'une fille , mariée au sieur Lambert.

IV. Pierre TOURNOIS est le premier de cette famille qui ait pris la qualité de noble, en vertu de sa charge de conseiller en la chambre souveraine des comptes à Paris , et de valet de chambre de Henri II , roi de France. Il vivait en 1590, et avait épousé, 1.° Catherine de Fleury ;

2.° Marie Boudier. Ses enfants furent :

- 1.° Etienne, dont l'article suit ;
- 2.° René-Denis Tournois, marié avec N... Benoist des Bois ;
- 3.° Maurice Tournois, marié avec demoiselle Loyseau ;

- 4.^o N... Tournois , genovefain ;
- 5.^o Etienne Tournois , qui n'a eu que des filles , dont une a épousé le sieur Chenay de Nouant , et vivait en 1583 ;
- 6.^o Paul Tournois , mort sans postérité ;
- 7.^o Etienne Tournois , le jeune , marié avec demoiselle Aubry ;
- 8.^o N... Tournois , mariée au sieur Tardif , de Beaugency.

V. Etienne TOURNOIS DE BONNEVALLET , II^e du nom , épousa Anne Chartier , de Roanne , avec laquelle il vivait en 1610. Il en eut les enfants qui suivent :

- 1.^o François , dont l'article suit ;
- 2.^o Denis Tournois , marié avec demoiselle Benoist , de Beaugency ;
- 3.^o Denis-Etienne Tournois , marié avec demoiselle Roussel de Pontaumoine , de Beaugency ;
- 4.^o Marie Tournois , femme d'André Belin.

Dans le même tems vivait :

Noble Etienne Tournois , seigneur de Montigny , marié , par contrat passé à Paris , le 17 décembre 1680 , avec Marie Ancelot.

VI. François TOURNOIS DE BONNEVALLET , I^{er} du nom , épousa Jeanne Chartier , de Roanne , avec laquelle il vivait en 1633. Leurs enfants furent :

- 1.^o François , dont l'article suit ;
- 2.^o Marin-Jesard Tournois de Bonnevallet , marié , avec Rose de Châtillon ;
- 3.^o Augustin Tournois , marié avec demoiselle de la Vigne. Après la mort de sa femme, il se fit minime ;
- 4.^o Angélique Tours , mariée à Pierre Chaillou de la Garenne.

VII. François TOURNOIS DE BONNEVALLET , II^e du nom ,

officier en l'élection de Beaugency, épousa, 1.^o Angélique Amelin; 2.^o Claudine de l'Ecluse. Il vivait en 1695. Il eut pour fils :

VIII. François TOURNOIS DE BONNEVALLET, III^o du nom, qui s'allia avec Françoise-Judith-Bonne du Portail. Ils vivaient en 1722. Leurs enfants furent :

- 1.^o François, dont l'article suit ;
- 2.^o Nicolas-François Tournois de Bonnevallet, curé d'Ardon, en Sologne, le 9 décembre 1779 ;
- 3.^o Jacques-Joseph Tournois de Bonnevalet, curé de Brouet.

IX. François TOURNOIS DE BONNEVALLET, IV^o du nom, receveur principal des fermes du roi, en Dauphiné, épousa, par contrat du 22 juin 1758, Marie-Catherine de Flocard de Portvieux, fille de noble Gabriel de Flocard de Portvieux et de feu Marie-Gabrielle du Noir de Fournerat. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Clément, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean-Claude Tournois de Bonnevallet, qui servit au régiment de la Couronne, et fut officier d'infanterie.

X. Clément TOURNOIS DE BONNEVALLET, né le 22 septembre 1771, nommé chevalier héréditaire, par diplôme du 25 mai 1811, a épousé, le 24 juillet 1802, demoiselle Marie-Joséphine-Dorothée Grenet de Florimond, fille de feu Nicolas-François Grenet, chevalier de Florimond, ancien capitaine d'infanterie, et de dame Marie-Alexandrine-Dominique de Marigna. De ce mariage est issu :

Jules-Clément-Guillaume Tournois de Bonnevallet, né à Saint-Omer le 10 octobre 1803.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une tour d'argent; au chef du même, chargé de trois noix de sable tigées de sinople.

DE PREISSAC. Cette maison est une des plus recommandables du royaume, tant par la grandeur de son origine que par ses emplois militaires et ses illustrations. Elle descend, en ligne directe, des comtes de Fezenzac, issus, par les ducs héréditaires de Gascogne, des anciens ducs d'Aquitaine (1). Elle a, pour premier auteur connu, Bernard, surnommé *Contrario*, fils puîné de Guillaume Astanove, comte de Fezenzac, mort en 1096, et frère cadet d'Emeri II, surnommé Forto, comte de Fezenzac, avec lequel il fit en 1069, l'union du monastère de Saint-Orens d'Auch, à l'abbaye de Cluny. Par les différentes productions faites au cabinet du Saint-Esprit, par cette maison, on voit qu'elle subsiste en deux branches principales. Nous allons rapporter en entier les dernières preuves faites par le marquis de Preissac-Maravat, en vertu desquelles il a été admis à jouir des honneurs de la cour.

Preuves de la maison de Preissac, de laquelle sont issues,
 1.^o *la branche de Preissac, existante de nos jours;*
 2.^o *celle des ducs d'Esclignac, aussi existante de nos jours.*

Preuves de noblesse faites au *cabinet des ordres du Roi*, au mois de juillet 1786,

Par François de Preissac, chevalier, appelé marquis de Preissac-Maravat, major du bataillon d'Auxonne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis,

(1) Voyez les preuves de cette origine dans une généalogie de la maison de Preissac, par Gastelier de la Tour, imprimée en 1770; généalogie que la présente preuve, faite au cabinet des ordres du roi, doit compléter, quant à la branche des marquis de Preissac-Maravat.

pour être admis à l'honneur de monter dans les carrosses de sa majesté, et de la suivre à la chasse.

De Preissac, en Guienne, seigneurs de Preissac, d'Esclignac, de Gavarret, de la Lane, de Miramont, de Roquefort, de Cadeilhan, Maravat, de Lartigole et autres places, co-seigneurs de la ville de Lectoure.

Armes :

D'argent, au lion de gueules, armé et lampassé d'azur.

1^{er} DEGRÉ.

Vital DE PREISSAC, dit de Montgaillard, damoiseau, co-seigneur de Gavarret, de la Lane, de Miramont, de Roquefort, de Bajonette et d'Esclignac, fut du nombre des nobles de la vicomté de Fezensaguet, auxquels Gaston, vicomte de Fezensac, donna des coutumes et des privilèges, le 8 de l'entrée du mois de janvier 1295; ratifia et confirma, le vendredi après l'Ascension 1299, les inféodations des terres et possessions, situées dans le territoire du château de Bajonette, faite par noble homme messire ou monseigneur Odet de Preissac, chevalier, son frère; passa un bail à fief, en 1310; rendit hommage au comte d'Armagnac, en 1319, des terres de Gavarret, de la Lane, de Miramont et de Roquefort, et mourut avant le 10 novembre 1328; qu'il est rappelé dans le contrat de mariage de Simonne de Preissac, sa fille, ainsi que dans un hommage rendu au comte d'Armagnac, le 14 novembre 1343, par Vital de Preissac, son fils. Vital avait un frère nommé Odon de Preissac, chevalier, lequel n'eut d'une alliance inconnue, qu'une fille, nommée Esclarmonde, dame, en partie, de Gavarret, qui était mariée, en 1310, à messire Bernard de Saint-Loup, damoiseau.

Femme, Angloise d'Arros, sœur de Pierre, co-seigneur d'Andofièle, mariée par contrat, d'environ l'an 1298.

- 1.° Odon de Preissac, qui continua la postérité ;
- 2.° Vital de Preissac, damoiseau, seigneur d'Esclignac, auteur de la branche des seigneurs d'Esclignac, existante dans la personne de Henry-Thomas-Charles de Preissac, duc d'Esclignac, et de MM. de Preissac de Cadillac et de Tournecoupe ;
- 3.° Simonne de Preissac, épousa, par contrat du 10 novembre 1328, Odon de Montaut, co-seigneur d'Oms, en Lomagne.

II° DEGRÉ.

Odon DE PREISSAC, damoiseau, co-seigneur, par indivis, avec Vital, son frère, des terres d'Esclignac et de Gavarret, assista au contract de mariage de Simonne de Preissac, sa sœur, du 10 novembre 1328 ; ratifia comme seigneur, par indivis, d'Esclignac, une rente au lieu de Montfort, le 10 avril 1333, d'héritages, situés au territoire d'Esclignac ; assista comme témoin, le 29 novembre 1341, de l'hommage rendu par Feracus de Gofanis, damoiseau, à noble et puissant homme Bertrand, seigneur de l'Île, et mourut avant le 15 février 1373 ; qu'il est rappelé avec sa femme, dans la quittance de la dot de cette dame, donnée par Jean de Preissac, leur fils.

Femme, Marquise Poy, fille de noble Bertrand de Poy et de Marquise de Patras, et sœur de noble Moncasin de Poy, co-seigneur d'Oms et de Hunode, seconde femme d'Emeric de Preissac, seigneur d'Esclignac.

- 1.° Jean de Preissac, qui suit ;
- 2.° Monde de Preissac, dont le sort est inconnu.

II° DEGRÉ.

Jean DE PREISSAC, 1^{er} du nom, damoiseau, sei-

gneur de Gavarret, dans le Corrensaguès, reçut, le 13 mai 1356, le serment de fidélité des habitants de sa terre de Gavarret, donna quittance le 15 février 1373, à noble Moncasin de Poy, co-seigneur d'Oms, son oncle maternel, de la dot de noble Marquise, sa mère, sœur dudit Moncasin; reçut l'obligation, consentie en sa faveur, le 23 mars 1376, par noble Vezian de Marast, son beau-frère, d'une somme de cinq cents florins d'or et des habits nuptiaux, constitués en dot à noble Condore de Marast, sa femme; obtint une sentence de l'officialité d'Auch, contre le même Vezian, le 17 novembre 1379, et fut légataire particulier de Moncasin de Poy, son oncle, le 24 avril 1380. Il mourut avant le 4 mars 1406, que sa veuve donna une quittance à Odon de Preissac, leur fils.

Femme, Condore de Marast, sœur de Bernard de Marast, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et commandeur de Borderoc et de Bezian ou Vezian de Marast, co-seigneur de *Selassano*; après la mort de Jean de Preissac, son premier mari, elle convola, en secondes noces, avec le noble Odon de Breilh, seigneur du lieu de *Luconilla*, au comté de Fezensac.

Odon de Preissac, dont on va parler.

IV^e DEGRÉ.

ODON DE PREISSAC, II^e du nom, damoiseau, seigneur de Gavarret et de Miramont, fit hommage, le 10 mars 1401, à Bernard, comte d'Armagnac, de ce qui lui appartenait au lieu de Gavarret et à Miramont, de la même manière que ses prédécesseurs l'avaient tenu d'ancienneté; reçut la quittance, qui lui fut donnée, le 4 mars 1406, par Condore de Marast, sa mère, donna plusieurs quittances depuis 1408, jusqu'en 1453, de droits féodaux, qui lui étaient dus, et mourut avant le 20 août 1475; qu'il est rappelé avec Jeanne de Sabalhan,

sa seconde femme, dans une quittance donnée par Jean de Preissac, leur fils.

Première femme, Marthe du Mont, fille de Bernard du Mont, seigneur de Sivrac et de Baroane de Montesquiou, mariée par contrat du 20 février 1407.

Deuxième femme, Jeanne de Sabalhan, fille de Bernard de Sabalhan, seigneur de Boissède, mariée par contrat du 9 juillet 1426.

- 1.º Antoine de Preissac, seigneur de Gavarrat, dont la destinée est inconnue;
- 2.º Jean de Preissac, qui continue la postérité;
- 3.º Signoret de Preissac, seigneur de la Salle du Deffès, épousa Marguerite de Seiches, de laquelle on ignore s'il a eu des enfants;
- 4.º Jacqueline de Preissac épousa, par contrat du 18 mai 1456, noble Jean de Saint-Pastour, fils d' Aimard de Saint-Pastour, co-seigneur du lieu de Montbrun, au diocèse de Lombès.

Vº DEGRÉ.

Jean DE PREISSAC, IIº du nom, écuyer, seigneur de Cadeilhan, maître d'hôtel de Gaston, comte de Foix, fut pourvu, le 4 août 1463, de l'office de bailli du comté d'Armagnac, par lettres de Jean, comte d'Armagnac; donna quittance, le 20 août 1475, à noble Jean de Sabalhan, seigneur de Boissède, d'une somme de cent florins d'or et d'habits nuptiaux, constitués en dot à feu noble Jeanne de Sabalhan, sa mère, lors de son mariage avec Odon de Preissac; fut pourvu par Gaston, comte de Foix, de l'office de capitaine du lieu de Saint-Clar, le 29 décembre 1479; reçut, le 16 novembre 1488, le serment de fidélité, qui lui fut prêté par les consuls et habitants du lieu de Cadeilhan, et les quittances qui lui furent données les 11 février 1494 et 14 septembre 1497, par Catherine et Agnès de Preissac, ses filles; en donna

une le dernier juin 1503, conjointement avec Marthe de Sédilhac, sa femme, et Géraud, leur fils et fit son testament le 26 juillet 1506, au lieu de Cadeilhan, par lequel il nomma, pour ses exécuteurs, nobles Manaud de Preissac, seigneur d'Esclignac, et Jean de Preissac, seigneur de Gavarret, son neveu.

Femme, Marthe de Sédilhac, fille de noble Jean de Sédilhac, seigneur des lieux de Saint-Léonard et de Cadeilhan.

- 1.° Géraud de Preissac, dont on va parler ;
- 2.° Seignoret de Preissac, protonotaire du saint siège apostolique ;
- 3.° Jean de Preissac, l'un des hommes d'armes de la compagnie du chevalier Bayard, en 1509, épousa Marguerite de Seiches, de laquelle on ignore s'il a eu postérité ;
- 4.° Bertrand de Preissac, dont le sort est ignoré ;
- 5.° Catherine de Preissac, femme de noble homme Bérenger de *Heberalhi*, seigneur du lieu de Royder ;
- 6.° Agnès de Preissac, épousa noble Guillaume du Cos, seigneur de Montbrun et de la Fite ;
- 7.° Catherine de Preissac épousa Nicolas de Jussan ;
- 8.° Bertrande de Preissac épousa noble Seignoret de Pujoler ;
- 9.° Marie de Preissac, femme de noble Jean de Cassanhet ;
- 10.° Françoise de Preissac fut remariée, par contrat du 18 mai 1518, avec noble Bernard de Montlezun, seigneur de Saint-Michel de la Corneille.

VI.° DEGRÉ.

Géraud DE PREISSAC, écuyer, seigneur de Cadeilhan, donna une quittance, conjointement avec ses père et mère,

le dernier juin 1503, de la dot constituée à noble Florette de Gallard, sa femme; fut institué héritier universel de son père, le 26 juillet 1506; reçut la quittance qui lui fut donnée, le 19 août 1514, par Agnès, sa sœur, veuve de Guillaume du Cos; fit hommage à Charles, duc d'Alençon, comte d'Armagnac, le 6 mai 1521, de la seigneurie de Cadeilhan, assista au contrat de mariage de Marie de Preissac, sa sœur, le 24 août 1528; fut institué héritier universel de sa mère, le 29 du même mois, et fit son testament le 16 août 1529.

Première femme, Florette de Gallard de Terraube, sœur de Gilles de Gallard, seigneur et baron de Terraube.

- 1.° Guillaume de Preissac, qui suit;
- 2.° Gaillard de Preissac, dit le capitaine Cadeilhan, fut marié avec noble Françoise d'Astugue;
- 3.° Marie de Preissac épousa noble François de Gelas, fils de noble Philippe de Gelas; seigneur de Rozès;
- 4.° Marthe de Preissac fut mariée, par contrat du 26 septembre 1526, à noble Blaise de Grossoles, seigneur de Casteron et de Saint-Martin;
- 5.° Anne, ou Agnès de Preissac, femme de Jean Isalguier, seigneur de Mérinville.

Deuxième femme, Marguerite de Grossoles.

VII° DEGRÉ.

Guillaume DE PREISSAC, écuyer, seigneur de Cadeilhan, fut institué héritier universel de son père, le 16 août 1529; passa une transaction, le 29 décembre 1530, avec Armand de Preissac, écuyer, seigneur de Gavaret, au sujet de la légitime de feu noble Jean de Preissac, son aïeul; est nommé dans le testament de Jacqueline de Vivès, sa première femme, du 1^{er} avril 1538; dans celui de Jacqueline de Roquelaure, sa seconde, du 22 mai 1541. Il assista au contrat de mariage de Frix, son

fiis, du 6 juin 1563 ; à celui de Bertrande, sa fille, du 8 mai 1564, et était mort le 19 juin 1571.

Première femme, Jacquette de Vivès, fille de noble Armand de Vivès, seigneur d'Aguyne, mariée par contrat du 27 juin 1536.

Deuxième femme, Jacquette de Roquelaure.

- 1.° Frix de Preissac, qui suit :
- 2.° Anne de Preissac ;
- 3.° Bertrande de Preissac, mariée, le 8 mai 1564, à noble Barthélemy de Thomas, seigneur d'Argellès ;
- 4.° Marthe de Preissac, femme de noble François de Beccave, seigneur de Cleyrac ;
- 5.° Florette de Preissac.

Troisième femme, Béraude de Beccave, fille de noble Jean de Beccave, mariée par contrat du 5 mars 1563.

- 1.° Bertrand de Preissac, dont la destinée est inconnue ;
- 2.° Charlotte de Preissac.

VIII° DEGRÉ.

Frix DE PREISSAC, écuyer, seigneur de Cadeilhan, servit en qualité d'archer de la compagnie du roi de Navarre passée en revue à Hastefort le 14 novembre 1561 ; dans celle du duc d'Orléans le 4 juin 1565, et du duc d'Anjou le 23 mai 1566. Il est nommé dans l'information faite sur le degré de consanguinité qui existait, entre ses père et mère, le 4 octobre 1545 ; se fit une donation mutuelle avec Anne de Lupé, sa première femme, le 4 octobre 1574 ; reçut la quittance, qui lui fut donnée le 14 septembre 1581, par Bertrande de Preissac, sa sœur, veuve de Barthélemy de Thomas d'Argellès ; passa un accord le même jour avec noble François de Beccave, son beau-frère, mari de Marthe de Preissac, sa sœur ; donna quittance, le 7 mars 1584, à noble Louis

de Lézir, seigneur de Salberon, son beau-père, de la dot de Jeanne de Lézir, sa femme, fille dudit Louis, et mourut avant le 18 septembre 1603; qu'il est rappelé dans le contrat de mariage de Jonathan, son fils, auquel ladite Jeanne, sa veuve, assista.

Première femme, Anne de Lupé, fille de noble Carbon de Lupé, seigneur de Maravat, mariée par contrat du 6 juin 1563.

Deuxième femme, Jeanne de Lézir, fille de noble Louis de Lézir, seigneur de Salberon.

- 1.° Jonathan de Preissac, dont on va parler;
- 2.° Isabelle de Preissac, épousa noble Antoine-Bertrand d'Astugue, seigneur d'Angalin;
- 3.° Susanne de Preissac, femme de Jean de Limozin, seigneur de Gebra.

IX° DEGRÉ.

Jonathan DE PREISSAC, écuyer, seigneur de Cadeilhan, reçut la donation qui lui fut faite, le 1^{er} février 1603, par Charlotte de Preissac, sa tante; obtint, en qualité d'administrateur de Pierre, son fils, et d'Isabeau de Saluste, sa première femme, des lettres royales de la chambre de l'édit de Beziers; servit au ban et arrière-ban de la sénéchaussée d'Armagnac, ainsi qu'il est prouvé par un acte de notoriété du 15 août 1639, et est rappelé dans le partage de ses biens du 5 octobre 1644.

Première femme, Isabeau de Saluste, fille de noble Guillaume de Saluste, sieur du Barthas, et de Catherine de Manas, mariée par contrat du 18 septembre 1603.

- 1.° Pierre de Preissac, qui continua la postérité;
- 2.° Jonel de Preissac, enseigne au régiment de Roquelaure, mort sans enfants;
- 3.° Catherine de Preissac, femme de noble Manaud de Gorgues, seigneur de Castera;

- 4.° Anne de Preissac, épousa noble Philippe de Faget, sieur de Lahont .

Deuxième femme, Marie d'Escorbiac, mariée par contrat du 3 avril 1624 :

- 1.° César de Preissac, d'abord volontaire au régiment de Roquelaure, et ensuite lieutenant en celui de la Vallière ;
- 2.° Susanne de Preissac, femme de noble Pierre de Guarripuy, sieur de Lasclotes ;
- 3.° Isabeau de Preissac .

X^e DEGRÉ .

Pierre DE PREISSAC, seigneur de Cadeilhan, était sous la garde de son père le 4 décembre 1624. Il servit dans la compagnie de Magnas au régiment de Navarre, ainsi qu'il est prouvé par un certificat de son capitaine du 15 avril 1630, portant qu'il y avait été attaché deux ans, depuis l'entrée du roi à Suze, jusqu'après le siège et la reddition de Pignerol, et s'était comporté avec honneur dans toutes les occasions; partagea avec ses frères et sœurs la succession de son père le 5 octobre 1644; commanda trois compagnies du régiment de Roquelaure, en quartier d'hiver dans la ville de Barraux en 1651; fut porteur des ordres du marquis de Saint-Luc, lieutenant-général en Guienne, vers les consuls et habitants de la ville de Montricoux, le 2 novembre de la même année. Il commanda les troupes du pays de Comminges en 1652, et fit son testament le 1^{er} mars 1692 .

Femme, Percide de Lupé, fille de noble Paul de Lupé, seigneur de Maravat et d'Olympe de Lustrac, mariée par contrat du 17 août 1643 .

- 1.° Paul de Preissac, successivement cadet au régiment du Roi en 1667; cornette de la noblesse

de la sénéchaussée de l'Isle en 1674, et cornette au régiment des dragons de Fimarcon ;

- 2.° Jean de Preissac, sieur de la Salle, épousa, le 14 mai 1695, Gabrielle de Soulas ;
- 3.° Abraham de Preissac, qui suit ;
- 4.° Phinée de Preissac, lieutenant au régiment de Piémont ;
- 5.° Jean de Preissac, dont la destinée est inconnue ;
- 6.° et 7.° Catherine et Susanne de Preissac .

XI° DEGRÉ .

Abraham DE PREISSAC, écuyer, seigneur de Cadeilhan, servit sous les ordres du maréchal d'Albret, le 8 juillet 1674, et au ban et arrière-ban de la sénéchaussée d'Armagnac, en 1690, 1693, et 1695; obtint, en 1677 des lettres de dispense pour épouser Phinée de Lupé; assista au contrat de mariage de Jean de Preissac, seigneur de Cadeilhan, son frère aîné, du 14 mars 1695; fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. le Pelletier de la Houssaie, intendant de la généralité de Montauban, rendu le 20 janvier 1699, sur titres, qui la prouvaient avec filiation depuis Guillaume de Preissac, écuyer, seigneur de Cadeilhan, son trisaïeul, et assista avec sa femme, au contrat de mariage de Paul, leur fils, du 13 août 1714 .

Femme, Phinée de Lupé, fille de noble Pierre de Lupé, sieur de Lauret, et de Marie de Polastron; mariée par contrat du 29 avril 1676 .

- 1.° Paul de Preissac, qui suit ;
- 2.° Phinée de Preissac, lieutenant-colonel au régiment de Guienne, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
- 3.° et 4.° Marie et Catherine de Preissac .

XII° DEGRÉ .

Paul DE PREISSAC, écuyer, seigneur de Cadeilhan,

de Maravat , de Touron , etc., fut convoqué au ban et arrière-ban de la sénéchaussée d'Auch , le 19 août 1706 ; reçut une quittance le 25 juin 1714 ; fit son testament olographe le 12 juin 1725 , et donna au roi le dénombrement de ses biens , le 22 juillet 1730.

Femme , Anne de Dupré , fille de noble Camille de Dupré , seigneur de Saint-Lyset , et de Marie d'Anneau , mariée par contrat du 13 août 1714.

- 1.° Jean de Preissac , qui suit ;
- 2.° Lambert de Preissac , lieutenant-colonel au régiment d'Aquitaine , infanterie , et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
- 3.° Louis de Preissac , lieutenant-colonel du régiment d'Angoumois , infanterie , et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
- 4.° Etienne de Preissac ;
- 5.° Paul de Preissac , lieutenant-colonel au régiment Dauphin , infanterie , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
- 6.° Louis de Preissac , capitaine au régiment de Guienne , infanterie , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
- 7.° Catherine de Preissac épousa , par contrat du 26 février 1750 , Jean-Louis de Mauléon , seigneur de Sereinpuv.
- 8.° et 9.° Marie et Catherine de Preissac.

XIII° DEGRÉ.

Jean DE PREISSAC , appelé comte de Preissac , seigneur de Cadeilhan , Maravat et autres lieux , capitaine au régiment de Guienne , infanterie , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis , fut institué héritier universel de Paul , son père , le 12 juin 1725 , et était mort le 27 août 1768.

Femme , Marie-Adrienne de Labat de Vivens , fille

d'André Salomon de Labat de Vivens et de Marie-Judith de Maleprade , mariée par contrat du 5 août 1748.

- 1.° François de Preissac , qui suit ;
- 2.° Louis-Lambert de Preissac , chef d'escadron au régiment Royal-Navarre , aide de camp de M. le lieutenant-général duc de Biron ;
- 3.° Jean-Salomon de Preissac , officier au régiment d'Angoumois ; a épousé , par contrat du 16 septembre 1775 , Marie-Anne de Garrisson , dont il a eu deux enfants ;

(Addition à la preuve.)

- a. François-Jean, comte de Preissac , officier de la Légion-d'honneur , chef de bataillon de la légion des Deux-Sèvres , marié , le 14 septembre 1818 , avec Caroline-Auguste-Aménaïde de Franquesfort , fille de Jacques-Paul de Franquesfort , chevalier de l'ordre du Mérite Militaire , ancien lieutenant-colonel du régiment Royal-Cavalerie ,
- b. Sophie de Preissac , mariée avec N..... de Maleville de Condat ;
- 4.° Louis-François de Preissac , capitaine au régiment du Perche ; nommé lieutenant-colonel en 1790 ; officier supérieur dans la légion de Preissac au service du roi d'Espagne , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
- 5.° Marie-Thérèse de Preissac , femme de François-Bernard de Maleprade.

XIV^e DEGRÉ.

François DE PREISSAC , chevalier , appelé marquis de Preissac de Maravat , seigneur de Tournon , co-seigneur de la ville de Lectoure , major du régiment provincial d'artillerie d'Auxonne , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis , est né le 16 septembre 1751 ,

et a été baptisé le 20 suivant dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de Clérac, au diocèse d'Agen.

Il a épousé, par contrat du 20 juin 1779, Marie-Julienne - Victoire de Chastenet de Puységur, fille de messire Pierre - Herculin de Chastenet de Puységur, seigneur de Barrast, etc., capitaine de dragons au régiment de Mestre de Camp, et de Marie de Rouques, sœur de Jean-Auguste de Chastenet de Puységur, archevêque de Bourges et de Barthélemy-Herculin - Athanase de Chastenet de Puységur, ministre et secrétaire d'état au département de la guerre. De ce mariage sont issus (addition depuis 1786) :

- 1.° Louis-Adrien-Phinée-Marie, dont l'article suit;
- 2.° Marie-Lambert-Auguste, vicomte de Preissac, lieutenant des gardes du corps de Son Altesse Royale MONSIEUR.

XV° DEGRÉ.

Louis-Adrien - Phinée - Marie, marquis DE PREISSAC, chef d'escadron des hussards de la garde royale; marié à N.... de Brivasac de Beaumont, dont une fille nommée Laure.

Délivré, sur la minute originale conservée au cabinet des ordres du Roi, par nous, écuyer, conseiller de Sa Majesté en sa cour des Aides, généalogiste de ses ordres, et en cette dernière qualité garde des titres originaux, manuscrits et livres imprimés de ce dépôt. A Paris, ce vingt-un janvier mil sept cent quatre-vingt-dix.

CHÉRIN.

On observe que ces preuves ont été faites en 1786, quoique ce certificat soit délivré en 1790.

N. B. Nous avons ajouté à la présente généalogie, dressée au cabinet des ordres du roi, tout ce qui est postérieur à 1786.

Paris, ce 13 décembre 1788.

*Lettre de M. Chérin à Monseigneur l'archevêque de
Bourges (Puységur.)*

Monseigneur,

J'ai examiné avec attention les titres que m'a produits M. le vicomte de Preissac de Maravat, à l'effet de prouver la communauté de son origine avec M. le comte de Preissac-d'Esclignac. Cette preuve me paraît opérée de la manière la plus évidente, et il est certain que si MM. de Preissac d'Esclignac et de Preissac de Maravat, avaient fait leur production en même-tems au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, on n'aurait jamais mis en question l'identité de leurs maisons. Ils ont, Monseigneur, l'un et l'autre, pour auteur commun, Vital de Preissac, dit de Montgaillard, damoiseau, lequel était seigneur d'Esclignac, de Baionnette et de Gavarret, et vivait en 1295. Ce sujet eut deux fils, l'un, nommé Eudes ou Odon, a formé la branche de M. de Maravat, et l'autre, nommé Vital, a fait celle dont est issu M. le comte d'Esclignac.

Eudes de Preissac était seigneur, par indivis, du lieu d'Esclignac, le 10 avril 1333; et Vital, à l'époque du premier juillet 1360, possédait, en totalité, le même fief d'Esclignac.

Je crois devoir présumer qu'il était échu à celui-ci par partage, puisque Jean de Preissac, fils d'Eudes, n'est point qualifié, comme son père, co-seigneur de ce lieu; mais on le voit figurer, dans des actes des années 1373, 1376 et 1379, avec la qualité de seigneur de Gavarret, terre possédée, comme je viens de le dire, par Vital, dit de Montgaillard. Tous les titres, Monseigneur, qui établissent la descendance de M. le vicomte de Preissac de Maravat, sont en grand nombre, et réunissent tous les caractères diplomatiques propres à en assurer l'au-

thenticité. Au surplus, je ne dois pas vous laisser ignorer, Monseigneur, que vers 1450, la filiation de M. le vicomte de Maravat n'étant établie que d'une manière présomptive et non littérale, je lui ai redemandé un acte qui la prouve invinciblement, et aux termes du règlement fait pour les honneurs de la cour (1).

Je suis, avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant
serviteur,

Signé CHÉRIN.

ROCHELAMBERT (DE LA), terre et seigneurie en Auvergne, aux confins de cette province et du pays de Velay, à deux lieues du Puy, sa capitale.

On ignore si la maison de la Rochelambert a reçu ou donné son nom à cette terre qu'elle possède depuis le douzième siècle, laquelle avait de très-beaux droits seigneuriaux qui s'étendaient jusques sur quelque partie de la ville du Puy. Ces seigneurs l'étaient aussi en partie de

(1) Cet acte, qui a été aussitôt fourni sur la demande de M. Chérin, est une grosse en parchemin, Portant que :

Noble Jean de Preissac, seigneur de Cadeilhan, donna quittance, le 20 août 1475, devant Fortaner de Naco, notaire, habitant à Gimont, à noble Bertrand de Sabathan, seigneur de Boyssède, de la somme de cent florins d'or et d'habits nuptiaux, constitués en dot par noble Bernard de Sabathan, seigneur dudit lieu de Boyssède, à noble Jeanne de Sabathan, sa fille, lors de son mariage avec feu noble Odet de Preissac, seigneur de Gavarret, père et mère dudit Jean de Preissac.

Grosse en parchemin. signée dudit notaire.

la ville de Saint-Paulien , où ils avaient chapelle , caveau de sépulture , droits honorifiques , et la nomination d'un canonicat dans cette collégiale : ils ont aussi fait nombre de fondations .

Les mots espagnols , *vale me Dios* , qui signifient : Dieu me protège , faisant partie de leur devise , qui est *amour ou guerre , ni crainte , ni envie* , pourraient faire présumer , sans cependant qu'il y ait de preuves , que cette maison est originaire d'Espagne ; attendu que cette devise est écrite sur le frontispice du château de la Rochelambert , depuis 1574 , époque de sa reconstruction du tems des guerres civiles . Il était alors regardé comme un asile assuré , où quantité de seigneurs venaient se réfugier et y déposer leurs effets les plus précieux , étant adossé à un rocher inaccessible du côté de la rivière de Borne . Il y avait dans ce château quelques armures du tems de la chevalerie , même à l'usage des femmes ; vestiges précieux qui , dans un château fortifié moins par l'art que par la nature , désignent seuls l'antiquité de la race de ses possesseurs . Cette maison distinguée par ses alliances , ses services militaires , pour avoir été décorée du collier de l'ordre de nos rois , avant la création de celui du Saint-Esprit , et avoir donné des chanoines-comtes au chapitre noble de Brioude , ainsi que des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem , a l'avantage de voir son origine se perdre dans l'antiquité la plus reculée .

Pierre DE LA ROCHELAMBERT , nommé dans un titre latin du onzième siècle , *nobilis miles Petrus de Rupelambertâ* , avait la qualité de chevalier , titre qui prouve non-seulement la noblesse d'extraction , mais qui annonce encore le caractère de l'ancienne chevalerie et de la haute noblesse .

Suivant un arbre généalogique , dressé sur les titres originaux produits , en 1762 , au généalogiste des ordres du roi , M. Chérin , la filiation de cette famille n'est bien établie que depuis :

I. Pierre DE LA ROCHELAMBERT, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de la Rochelambert, qui transigea, en 1164, avec le seigneur de Senoille, sur les appendances du village de Marsillac. Il laissa de sa femme, dont on ignore le nom :

II. Pierre DE LA ROCHELAMBERT, II, chevalier, seigneur de la Rochelambert, qui passa plusieurs transactions, notamment une en 1210, dans laquelle Hugues, son fils, est nommé, et fit dans la ville de Saint-Paulien, en mai 1256, une acquisition, où il est nommé Pierre de la Rochelambert (*de Rupelambertâ*), damoiseau. Il eut pour enfants :

- 1.° Hugues, qui suit;
- 2.° Garne, veuve, en 1288, de Guillaume Odillon;
- 3.° Saurine de la Rochelambert, mariée, la même année, à Bertrand de Groscherii.

III. Hugues DE LA ROCHELAMBERT, 1^{er} du nom, seigneur de la Rochelambert, épousa, 1.° Guigone, dont il n'eut point d'enfants; 2.° en 1274, damoiselle Isabeau de Mazenc. Les enfants du second lit, furent :

- 1.° Hugues, dont l'article viendra ;
- 2.° Falconet, vivant en 1313 ;
- 3.° Guillaume, chanoine de Saint-Georges de Saint-Paulien, dans le même tems ;
- 4.° Raimond, aussi chanoine de cette église, qui fit son testament au mois de juin 1288 ;
- 5.° Saurine ;
- 6.° Béatrix, femme d'Astorgue Delmas ;
- 7.° Guigone, vivantes toutes trois en 1313.

IV. Hugues DE LA ROCHELAMBERT, II, chevalier, seigneur de la Rochelambert, qualifié damoiseau, dans son testament du 29 août 1348, où il est nommé de *Rochalambertâ*, avait épousé, en 1313, noble Joscerande de *Rocos*, de laquelle il laissa :

- 1.° Hugues, dont l'article suit,
- 2.° Pierre, vivant en 1323;
- 3.° Isabelle, vivante en 1348;
- 4.° Guigone, accordée, le 30 janvier 1353, à Robert Bravard, damoiseau.

V. HUGUES DE LA ROCHELAMBERT, III, chevalier, seigneur de la Rochelambert, épousa, le 23 décembre 1361, Catherine de Cens, et testa le 22 septembre 1395. De leur mariage vinrent :

- 1.° Hugues, qui suit ;
- 2.° Jean, vivant en 1395 ;
- 3.° Catherine, mariée, le 5 juin 1395, avec noble Pons Aurel.

VI. HUGUES DE LA ROCHELAMBERT, IV, chevalier, seigneur de la Rochelambert, épousa, le 16 janvier 1395, Sobeirane Fontanet, dite Bonne, qu'il institua administratrice de ses biens par son testament du 2 avril 1434 ; cette dernière fit elle-même ses dispositions testamentaires, le 8 janvier 1444, pardevant Pierre Chabron, notaire de la ville du Puy. Leurs enfants furent :

- 1.° Gabriel, dont l'article viendra ;
- 2.° Gilbert, vivant en 1434 ;
- 3.° Jean, religieux de l'ordre de Saint-Benoît ;
- 4.° Jeanne, religieuse au prieuré de Vaurey du Val d'Amblavès, au diocèse du Puy ;
- 5.° Marquise de la Rochelambert, femme, en 1434, d'Antoine de Luco, seigneur de Champfault.

VII. GABRIEL DE LA ROCHELAMBERT, chevalier, seigneur de la Rochelambert, épousa, le 8 novembre 1434, noble Alix de Fay, de la maison des seigneurs de la Tour-Maubourg, de laquelle il eut :

- 1.° Armand, dont l'article suit ;
- 2.° Jean ;

- 3.° Albert , vivant en 1444 ;
- 4.° Vierne ;
- 5.° Autre Vierne , femme , en 1476 , de noble Henri Limosini.

VIII. Armand DE LA ROCHELAMBERT , chevalier , seigneur de la Rochelambert , épousa , le 11 mars 1482 , Louise de la Chassaingne , dont :

- 1.° Charles , dont l'article viendra ;
- 2.° Antoine , vivant en 1505 ;
- 3.° François-Claude , prieur , la même année , des monastères de Saint-Chaffre et de Saint-Mézard ;
- 4.° Jacques ;
- 5.° Sébastien , marié , le 28 octobre 1529 , avec Martine Maagne , par contrat reçu de Jean Bariller , notaire du pays de Forès ;
- 6.° Aubert ;
- 7.° Louis , chanoine de Saint-Paulien ;
- 8.° Jacqueline ;
- 9.° Jeanne ;
- 10.° Claudine , religieuse à Vaurey ;
- 11.° Marguerite de la Rochelambert , toutes vivantes en 1505.

IX. Charles DE LA ROCHELAMBERT , 1^{er} du nom , chevalier , seigneur de la Rochelambert , obtint du roi François I^{er} des lettres-patentes , datées de Lyon , le 3 septembre 1536 , dans lesquelles ce prince le qualifie son bien amé , maréchal des logis du ban et arrière-ban de son bas pays d'Auvergne. Il avait épousé , 1.° Marguerite de Gaste , dont il n'eut point d'enfants ; 2.° le 15 septembre 1533 , Catherine de Pronsac. Par son testament , reçu par Chabron , notaire à Saint-Paulien , il nomma le seigneur François , dit Armand , vicomte de Polignac , tuteur de son fils , ainsi qu'il conste par l'acte de ratification passé au château de la Voûte , le 8 mars 1542. Ses enfants furent :

- 1.° François , dont l'article suit ;
- 2.° Claude , mariée au seigneur de Coupiac ;
- 3.° Louise , mariée à noble Michel de Choussard , seigneur du Buisson ;
- 4.° Antoinette de la Rochelambert.

X. François DE LA ROCHELAMBERT , appelé *comte de la Rochelambert* , et qualifié *Nobili et potenti viro , domino de Rupelambertâ* , chevalier de l'ordre du roi , par lettres-patentes données à Fontainebleau , seigneur de Marsillac , du Croiset , etc. , capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances de sa majesté , eut ordre de conduire une compagnie de gens de pied et une d'arquebusiers à cheval pour le service du roi , dans les armées de France , en Champagne , Bourgogne , Poitou et Saintonge , où il servit avec distinction , ainsi qu'il appert par un certificat du 5 février 1572. Il fut aussi capitaine entretenu de Monsieur , frère du roi ; commanda en chef dans plusieurs armées , suivant une attestation des seigneurs de la Fayette et de Rousiers , de l'année 1572 ; testa au château de la Rochelambert , le 24 février 1583 , pardevant Chabron et Teyrole , notaires à Saint-Paulien , et mourut de ses blessures à l'armée. Il avait épousé , 1.° en 1572 , Amable de Gras-de-Pins , d'une famille illustre du royaume , morte sans postérité ; 2.° le 27 décembre 1574 , Hélène de Lestrangle. Il eut de ce second mariage :

- 1.° Louis , dont l'article viendra ;
- 2.° François , dit le marquis de la Rochelambert , commandeur de Saint-Victor , lequel transigea , le 7 juillet 1603 , pardevant Brunel , notaire royal du Puy , en présence du sieur Gelassé , avec Louis , son frère aîné : il fut gendarme de la garde du roi , en 1614 ;
- 3.° Gilbert , appelé le *chevalier de la Rochelambert* , vivant en 1583 ;

- 4.° Claude, femme, en 1614, de messire Guillaume Bertrand, seigneur d'Ours et de Pleyne ;
- 5.° Marie, épouse, en 1614, de messire André de Frétat, seigneur de Chassain et de la Deyte ;
- 6.° Diane, vivante en 1583 ;
- 7.° Philiberte, morte en 1603 ;
- 8.° Claude, chanoine à Saint-Paulien.

XI. LOUIS, DE LA ROCHELAMBERT, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur de la Rochelambert, gentilhomme de la reine Marguerite de France, en 1598, épousa, le 28 octobre 1600, Françoise de Choisinet, fille de Jean, seigneur de Choisinet, et de Louise de Clermont-de-Chaste, nièce d'Annet de Clermont-de-Chaste, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il eut de ce mariage :

- 1.° Charles, dont l'article viendra ;
- 2.° Eymard-François, reçu chevalier de Malte le 24 avril 1625 ;
- 3.° Claude, } dont on ignore le sort ;
- 4.° Gaspard, }
- 5.° Marie, religieuse à l'abbaye de Clavas, au diocèse du Puy, en 1634. Ces enfants sont neveux et nièces d'Eymard de Clermont-de-Chaste, vice-amiral des mers du Ponent, en 1603 ; commandeur de Limoges, grand-maréchal de son ordre, ambassadeur extraordinaire de France en Angleterre, et de Malte en France.

XII. CHARLES II, COMTE DE LA ROCHELAMBERT, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur de la Rochelambert, Marsillac, Neyrandes, etc., cornette de la compagnie du duc de Guise, en reçut ordre, le 3 septembre 1627, de se transporter à Concarneau et au Havre, pour prendre et saisir les navires rochelais et autres, par lequel ordre, il fut joint au sieur Pierre Aubin, commandant du château de Concarneau, de remettre tous les prison-

niers au comte de la Rochelambert. Il épousa, 1^o le 6 janvier 1630, Charlotte de la Mothe : 2^o le 21 novembre 1634, Anne du Cros, fille de Madelon du Cros, seigneur du Fieu, chevalier de l'ordre du Roi, son ambassadeur en Ecosse, et d'Anne de la Goutte. Du second lit sont venus :

- 1.^o Charles, dont l'article suit ;
- 2.^o Guillaume, auteur de la branche des seigneurs de la Valette, rapportée ci-après ;
- 3.^o François, mort en bas âge ;
- 4.^o Charlotte, religieuse au prieuré noble de Leigneux, diocèse de Lyon ;
- 5.^o Françoise, mariée, en 1674, avec messire Amable d'Ossandon, chevalier, seigneur d'Olières.

XIII. Charles, III^o du nom, comte DE LA ROCHELAMBERT, chevalier, seigneur de la Rochelambert, Marsillac, du Fieu, du Monteil, d'Orsonnette, etc., qualifié comme ses prédécesseurs, rendit hommage au roi, le 20 décembre 1683, de son château et terroir de la Rochelambert ; fut mousquetaire du roi et dispensé de servir au ban, à cause des blessures qu'il avait reçues, comme il conste, par une attestation du 15 septembre 1690, de Thomas de Chabannes, commandant les gentilshommes du haut et du bas pays d'Auvergne, pour le ban de ladite année. Il avait épousé, le 7 mars 1674, Gilberte de Salers, dont les deux sœurs cadettes avaient épousé, l'une Elie de la Roche-Aymon, marquis de Saint-Maixent, et l'autre, Charles de Chaussecourtes : toutes trois filles de Henri de Salers, seigneur et baron dudit lieu, syndic de la noblesse d'Auvergne, et de Diane de Serment, dame de Saint-Martin et du Monteil. De ce mariage vinrent :

- 1.^o Gilbert, dont l'article viendra ;
- 2.^o Autre Gilbert, reçu chanoine-comte de Saint-

Julien de Brioude, le 26 mai 1707, sur les preuves de seize quartiers de noblesse ;

3.° Françoise , femme en 1702 , du comte de Seveyrac, maison dont est la marquise de Simiane, en Auvergne ;

4.° Diane-Françoise , mariée , le 24 juin 1708 , avec Pierre Prié de Montvalat, marquis de Tournoil ;

5.° Madelaine, mariée, le 30 mai 1719 , à Jean Paul de Vaulx , seigneur de la Roche , décédée sans enfants.

XIV. Gilbert, comte DE LA ROCHELAMBERT , chevalier , seigneur de la Rochelambert, du Monteil , d'Orsonnette, la Roche-Mireffleur , etc. , qualifié haut et puissant seigneur, servit dans les mousquetaires du roi, et épousa, par contrat du 29 janvier 1712, reçu par Bois, notaire au Puy, demoiselle Marie-Françoise-Marthe de Colombe-de-Latour, fille de haut et puissant seigneur François Armand, seigneur de Latour, et baron de Beauzac en Velay, et de Françoise de Vocance, dont :

1.° Laurent-François-Scipion, qui suit ;

2.° Jean-Paul , religieux bénédictin de l'ordre de Cluny , prieur titulaire de Saint - Vivien de Breuillet , et ensuite nommé au prieuré de la Trinité d'Eu, décédé à Paris, à la fin d'août 1792 ;

3.° André-Laurent, appelé le baron de la Rochelambert, baptisé en la paroisse de Manlieu , le 1^{er} décembre 1728, capitaine au régiment appelé Ile de France, en 1747, puis lieutenant colonel , commandant pour le roi, à Bonifacio, en Corse, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1763 ; marié le 18 août 1778, à dame Anne Biseau , veuve sans enfants , de messire Jacques - Claude de Bèze de Lys , conseiller au parlement. Le baron de la Rochelambert est décédé à Issoire, le 20 octobre 1787 ;

- 4.^o François, mort jeune ;
- 5.^o Gabriel-Armand-Benoît, marquis de la Rochelambert, seigneur de Dreuil, la Roche-Mirefleur et de Saint-Georgés ci-devant colonel d'un régiment de grenadiers - royaux de son nom, en 1761. Il s'était trouvé à différentes batailles et sièges ; fut blessé d'un coup de feu, au genou, à celui de Mons, en 1746, nommé par le roi, commandant du château de Marbourg, en Hesse, en 1762 ; blessé, la même année, à la tête de son régiment, d'un coup de feu au corps, à l'affaire de Willemstadt ou de Grebenstein, le 24 juin, où il eut plusieurs chevaux tués, dont un sous lui, et fut fait prisonnier de guerre ; créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis après cette action, obtint une pension du roi en 1763 ; a été admis à monter dans les carrosses de feu Louis XV, sur les preuves faites de sa maison, par le généalogiste des ordres de sa majesté, M. Chérin, en 1764 ; fait brigadier des armées en 1769, désigné par une lettre, au nom de sa majesté, du comte de Saint-Germain, pour être nommé maréchal de camp à la première promotion ; ce qui a eu lieu ;
- 6.^o, 7.^o, 8.^o, et 9.^o, quatre filles, religieuses ;
- 10.^o Françoise-Xavière de la Rochelambert, née à Manlieu, le 2 décembre 1727 ; d'abord religieuse bénédictine de l'abbaye de Cusset, ensuite abbesse de Saint-Jean du Buits à Aurillac, le 16 avril 1765, et de St.-Cernin de Rodez, en Rouergue, le premier juillet 1771 ; décédée au Petit-Andely, département de l'Eure, le 24 mars 1806.

XV. Laurent-François-Scipion, comte DE LA ROCHELAMBERT, chevalier, seigneur de la Rochelambert, Marsillac, la Vallette de Bornes, Lenthénas, la Roche-dumas, co-seigneur de la Molhade, de Saint-Paulien, de

Lissac, etc. en Auvergne, seigneur des châtelainies de Thévalles, Cheméré le Roi, Saulges, Saint-Pierre d'Erve, et des seigneuries, terres et fiefs d'Aubigné, du Boulay des Sourches, de Contée, des Flux Jarriais, et autre lieux dans le Maine; qualifié, comme ses prédécesseurs, haut et puissant seigneur dans ses titres; né au château de la Rochelambert, paroisse de Saint-Georges, de Saint-Paulien, près le Puy en Velay, le 3 septembre 1721; capitaine d'infanterie au régiment de Montmorin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé au Petit-Andely, département de l'Eure, le 2 octobre 1807.

Il avait épousé, par contrat du 26 mars 1748, demoiselle Michelle-Anne Douart de Fleurance, née à Paris, le 9 février 1723, décédée au Petit-Andely, le 11 septembre 1813; elle était fille de messire Mathieu Douart, seigneur de Fleurance, d'Aubigné et du Boulay, d'abord écuyer de madame la Dauphine, mère du roi Louis XV, et ensuite président en la cour des monnaies de Paris; elle a eu pour grand-oncle maternel, messire David Rivault, précepteur de Louis XIII, et ensuite fait conseiller d'état. La comtesse de la Rochelambert a été présentée au roi et à la famille royale, le 8 août 1762, d'après les preuves faites de la maison de la Rochelambert, devant le généalogiste des ordres, M. Chérin.

De ce mariage sont issus:

- 1.° Mathieu-Laurent-François, né le 12 décembre 1749, mort le 10 février 1753;
- 2.° N....., né le 22 mars 1752, décédé le même jour;
- 3.° Paul-Laurent-François, marquis de la Rochelambert, chevalier, appelé le marquis de Thévalles, né à Paris le 8 décembre 1753; d'abord page à la petite écurie du roi, au mois de juillet 1769, a été nommé page de monseigneur le Dauphin en 1772, ensuite premier page du roi en 1773; en est sorti au mois de juillet 1774, pour

entrer capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Champagne; puis a été nommé colonel en second au régiment de Bourgogne, cavalerie, et gentilhomme d'honneur de Monsieur, frère du roi. Il avait épousé, en décembre 1778, Louise-Elisabeth de Lostanges, dame pour accompagner Madame Adélaïde, fille aînée de Louis XV, ayant eu l'honneur de monter dans les carrosses du roi, sur titres. Le contrat de mariage fut signé par le roi et la famille royale. Le marquis de la Rochelambert est décédé sans enfants, en 1796;

- 4.° Gabriel-René-François, appelé le vicomte de la Rochelambert, qui suit;
- 5.° Louis-Antoine, né le 2 mars 1756, mort le 5 du même mois;
- 6.° Et Louis-Charles-François, né le 8 avril 1757, qui a eu un bref de minorité pour l'ordre de Malte, et est décédé le 13 mai 1758.

XVI. Gabriel-René François, comte DE LA ROCHELAMBERT, chevalier, aujourd'hui chef des noms et armes de cette maison, qualifié haut et puissant seigneur dans ses titres, né le 16 janvier 1755, est entré page à la petite écurie du roi, le 1^{er} avril 1770; a été nommé, par le roi Louis XV, premier page de monseigneur le Dauphin, le 1^{er} juillet 1773; puis premier page du roi Louis XVI, le 1^{er} juillet 1774. Il est sorti des pages après avoir rempli ses fonctions au sacre du roi, et a été nommé capitaine à la suite des dragons, le 28 juin 1775; attaché au régiment de Dragons-Dauphin, le 3 mai 1776, où il a été nommé au commandement d'une compagnie en pied, le 10 juillet 1784; a été ensuite nommé major en second du régiment de Royal-Picardie, cavalerie, le 1^{er} avril 1788; a commandé en second la compagnie de ce nom à l'armée des princes, pendant la campagne de 1792, ensuite fait colonel; était monté dans les carrosses du roi, en novembre 1786, sur titres

vérifiés par M. Chérin ; et a été reçu , le 13 juillet 1814 , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis , par monseigneur le duc de Berry.

A épousé , le 20 février 1788 , demoiselle Charlotte-Marie de Dreux de Silly (nommée comtesse Charlotte de Dreux , par brevet du roi) , fille de haut et puissant seigneur Joachim de Dreux , marquis de Brézé , grand maître de cérémonies de France , lieutenant-général des armées du roi , gouverneur de Loudun , et pays Loudunois ; et de madame Louise-Jeanne-Marie de Courtarvel de Pézé ; leur contrat de mariage a été signé par le roi et la famille royale. De ce mariage sont issus :

- 1.° Henri-Michel-Scipion , appelé le vicomte de la Rochelambert , qui suivra ;
- 2.° Gabrielle-Louise-Laurence , née à Paris le 5 janvier 1789 , mariée à messire François de Corbeau , marquis de Vaulserre , à Paris , le 21 août 1810 ;
- 3.° Henriette-Laurence-Marie-Gabrielle , née à Paris le 29 avril 1791 , mariée à Paris , le 21 août 1810 , au comte Auguste-Louis-Joseph de la Rochelambert (de la branche de la Valette) ;
- 4.° Amantine-Michelle-Catherine , née aux Andelys , le 7 mai 1797 , mariée , le 4 mai 1818 , à messire Armard de Moré , comte de Pontgibaud.

XVII. Henri-Michel-Scipion , vicomte DE LA ROCHELAMBERT , chevalier , né à Paris le 29 décembre 1789 , capitaine de la garde urbaine à cheval de la ville de Lyon , le 18 mai 1814 , est capitaine au premier régiment des grenadiers [à cheval de la garde royale , commandé par le comte de la Rochejacquelein.

Branche des seigneurs de la Valette de Montfort , prise au XII^e degré.

XIII. Guillaume , comte DE LA ROCHELAMBERT , qua-

lifié haut et puissant seigneur , chevalier , seigneur du Fieu , second fils de Charles II du nom , et d'Anne du Cros , capitaine au régiment de Normandie , épousa , le 15 mai 1684 , Claude de Chavaignac-Langheac , dont sont issus :

- 1.° Claude , dont l'article suit ;
- 2.° Jacques - Roch , marquis de la Rochelambert , capitaine de cavalerie , mort âgé de vingt ans ;
- 3.° François , mort en bas âge ;
- 4.° Marguerite , chanoinesse du chapitre noble de Leigneux ;
- 5.° Françoise , prieure et dame de Courpière , au diocèse de Clermont.

XIV. Claude , comte DE LA ROCHELAMBERT , qualifié comme son père , chevalier , seigneur du Fieu , de la Valette , Vinzelles Montfort , etc. , d'abord chanoine , comte de Brioude , par provisions du 18 février 1696 , sur la démission d'Emmanuel de Langheac de la Rochefoucaud , s'en démit ayant quitté l'état ecclésiastique. Il épousa , 1.° Catherine de Beaulieu de Montpensier ; 2.° le 25 août 1721 , Charlotte de Montgon de Beauverger.

Enfants du premier lit :

- 1.° Marguerite , mariée à Balthazard de Luzy , marquis de Cousan , premier baron de Forez ;
- 2.° Jeanne-Claudine , chanoinesse de Leigneux , puis prieure dudit chapitre ;

Enfants du second lit :

- 3.° Henri-Gilbert , dont l'article viendra ;
- 4.° Autre Henri-Gilbert , capitaine au régiment du Roi , infanterie , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis , en 1763 , marié , en 1773 , avec N..... de la Borde , fille du seigneur de la Borde , commandant de bataillon du régiment du Roi , et maréchal des camps et armées , mort en septembre 1790 ;

- 5.° Charles-Louis, mort en bas âge ;
- 6.° Claude-Guillaume-Charles, mort en bas âge ;
- 7.° Marie-Catherine, mariée à messire Louis de Gay de Planhol, seigneur de Salzuit ;
- 8.° Anne, prieure de l'abbaye des Chazes, en Auvergne ;
- 9.° Catherine, abbesse en la même abbaye.

XV. Henri Gilbert, marquis DE LA ROCHELAMBERT, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur du Fieu, de la Valette, Saint-Jean-en-Val, Montfort, Vinzelles, Bansac, Usson et autres lieux, en Auvergne, ci-devant capitaine au régiment du Roi, infanterie, nommé par le roi, commissaire de l'assemblée provinciale de la noblesse, qui procéda à la convocation des états généraux en 1788, mort le 15 juillet 1807, avait épousé, le 14 juillet 1749, demoiselle Louise-Marthe-Catherine d'Anterroche, fille du comte d'Anterroche, commandant d'un bataillon des Gardes Françaises, mort lieutenant-général des armées du roi, en 1785 : et nièce d'Alexandre-César d'Anterroche, évêque de Condom, et commandeur de l'ordre de Saint-Lazare. Il a laissé de ce mariage :

- 1.° Claude, né le 6 mai 1750, mort en bas âge ;
- 2.° Joseph, qui suit ;
- 3.° Joseph - François - Simon-Louis, né en 1761, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et sous-lieutenant au régiment du Roi, infanterie, en 1776, mort au cap d'Anse, proche Naples, revenant de ses caravanes en 1786 ;
- 4.° Françoise-Alexandrine-Luce, née le 4 juin 1754, morte sans enfants de son mariage contracté avec le seigneur de la Rochette ;
- 5.° Claudine-Françoise-Louise, née le 19 janvier 1756, mariée, en 1774, au comte de la Salle Saint-Poncy ;
- 6.° Catherine, née le 24 mars 1759, mariée à Pierre

de Molen, chevalier, marquis de Saint-Poncy, officier au régiment Dauphin, cavalerie, puis capitaine des dragons de Montmorin.

XVI. Joseph, marquis DE LA ROCHELAMBERT-MONTFORT, chevalier, né le 31 octobre 1751, qualifié de haut et puissant, seigneur du Fieu, de la Valette, Saint-Jean-en-Val, Montfort, Vinzelles, Bansac, Usson, Anterroche, Chambeuil, Combrèle, Sauvelle, Lumbin, la Rochefourchat, etc.; entré au régiment des Gardes-Françaises, en 1766; fut présenté à sa majesté Louis XVI, et fit ses preuves sur titres vérifiés par M. Chérin, pour monter dans les carrosses, en novembre 1785; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1787; il fut fait lieutenant au régiment des Gardes en 1788; il eut l'honneur de joindre les princes du sang de France à Turin, lorsque le régiment des Gardes fut licencié en 1790. Il commanda une compagnie d'hommes d'armes à pied à Coblenz, en 1791, et fit avec les princes la campagne de 1792, comme colonel; et reçut de son altesse royale monseigneur comte d'Artois, aujourd'hui Monsieur, le titre suivant :

» Charles-Philippe de France, fils de France, comte
» d'Artois, oncle du Roi, lieutenant-général du royaume.

» Le sieur Joséph, comte de la Rochelambert, capi-
» taine aux hommes d'armes à pied, n'ayant jamais cessé
» d'être fidèle aux principes d'honneur et de loyauté
» qui ont toujours distingué la noblesse française; ayant
» donné, dans toutes les occasions qui se sont présentées,
» à notre cher et très-honoré frère et souverain seigneur
» Louis XVI, de glorieuse mémoire, et à nous, des
» preuves de zèle et de dévouement, et ayant fait, sous
» nos ordres, la campagne de 1792 dans le corps des
» hommes d'armes à pied, nous avons cru de notre
» justice de lui donner un témoignage particulier de
» bonté et de bienveillance en lui faisant expédier le

» présent, que nous avons signé de notre main et fait
 » contre-signer par le sieur de Belleville, notre secrétaire
 » ordinaire ».

Fait à Bremerworden, le quinziesme jour du mois de
 juin de l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-quinziesme,
 et du règne du Roi le troisieme.

Signé, CHARLES-PHILIPPE.

Et, par monseigneur,

Signé, DE BELLEVILLE.

Il a épousé, par contrat du 28 avril 1778, reçu par
 Trutat, notaire à Paris, Marie-Anne-Elisabeth-Joséphine
 Bonvoust de Pruslay, d'une très-ancienne maison, origi-
 naire d'Allemagne, établie de tems immémorial dans le
 Perche, dame d'honneur de son altesse sérénissime ma-
 dame la princesse Louise de Condé. De ce mariage sont
 issus :

- 1.° Auguste-Louis-Joseph, dont l'article viendra ;
- 2.° Michel-Alphonse de la Rochelambert, né à
 Paris en 1787, reçu chevalier de Malte au ber-
 ceau ;
- 3.° Henriette de la Rochelambert, mariée à Fran-
 çois, chevalier, comte de Caissac de la haute
 Auvergne ;
- 4.° Alexandrine de la Rochelambert, morte à l'âge
 de vingt ans.

XVI. Auguste-Louis-Joseph, comte DE LA ROCHE-
 LAMBERT, né le 23 avril 1779, à Issoire, en Auvergne,
 émigra en 1791, et a servi dans l'armée de monseigneur
 le prince de Condé, en qualité d'officier, et y a fait les
 six dernières campagnes, où il a mérité du prince les
 attestations les plus flatteuses ; a quitté le service au
 moment du licenciement de l'armée de Condé ; nommé
 chevalier de Saint-Louis le 15 mai 1816, et comman-
 deur de l'ordre du Phénix de Hohenlohe en juin 1816,
 comme ancien officier au régiment de Hohenlohe à

l'armée de Condé; a épousé Henriette-Laurence-Marie-Gabrielle de la Rochelambert, seconde fille de haut et puissant seigneur, Gabriel-René-François, comte de la Rochelambert. De ce mariage est issu :

Gabriel-Joseph-Marie de la Rochelambert, né au château d'Esternay, le 23 décembre 1812.

Les alliances de cette maison, sont entr'autres avec celles de Guigone, de Mazenc, de Rocos, de Saint-Chamans, de Naucase, de Cers, de Bonne de Fay, dont les seigneurs de la Tour-Maubourg, de la Chassigne, de Pronsac, de Gaste, de Gras-de-Pins de l'Estrange, de Choisinet, de la Tour de Bains, du Gros, de Salers, de la Tour, de Fleurance, de Montmorin, de Langheac, d'Ailly de Menetou, de la Goutte, de Clermont de Chaste en Dauphiné, de la Roche-Aymon, de Chaussecourt, de Saint-Polgue, de la Ganne, de Saint-Martial, de Drugeac, du Prat - de - Barbançon, Saint-Priest, de Polignac, de Seveyrac, de Montvalat, de Chavaignac, la Fayette, de Montgon d'Anterroche, de la Salle, etc.

Armes : D'argent, au chevron d'azur, au chef de gueules. Supports, deux sauvages armés de leurs massues. Devise: *Amour ou guerre, vale me Dios*, ni crainte ni envie. L'opinion commune est que ces mots latins: *vale me dios*, signifient *point de milieu*; mais un interprète de la langue espagnole a affirmé, au contraire, que ces mots écrits ainsi: *vale me Dios*, signifient *Dieu me protége*.

DE MOLEN DE LA VERNÈDE ET DE SAINT-PONCY, très-ancienne maison originaire du Limosin, où elle possédait au douzième siècle, et bien avant, la terre et forêt de son nom. Cette maison vint se fixer du Limosin en haute Auvergne, vers l'an 1250, où elle a possédé, pendant plusieurs siècles consécutifs, la terre d'Auriac, située près de la ville de Blesle, ainsi qu'on le voit par la coutume d'Auvergne, publiée par Chabrol.

Cette maison, d'ancienne chevalerie, qui a eu les plus belles alliances, a perdu, par l'effet de notre funeste révolution, et pour cause de son attachement à la maison de Bourbon, ce qu'elle avait de fortuné.

Elle peut citer au nombre de ses alliances, la maison d'Auriac, aujourd'hui, éteinte, et celles de Rioms, de Lardeyrolles, de Montalais, de Montrognon, de Montlaur, de Chavagnac, de Bouillé, de Silvain de Boissieux, de Dienne, d'Oradour, de Severac de la Rochelambert, de l'Espinasse, d'Escorailles, de Gironde, de Vertamy, de Roquelaure, de Lostanges de Saint-Alvaire, de Caulaincourt, de Livron, de Terraules-d'Aureilles, et nombre d'autres très-anciennes familles.

Il a existé, en divers tems, plusieurs branches de cette maison en haute et basse Auvergne; mais de nos jours, il n'y en existe plus que deux, savoir : celle de Raymond, comte de Molen, résidant au Mas, près de Brioude, en haute Auvergne; et celle de Pierre de Molen, marquis de Saint-Poncy, dont les fils habitent Bonnac, près de Massiac, en haute Auvergne. Il existe aussi de nos jours, une branche de cette même maison à Raimbaut, en Poitou.

Un titre original, qui était autrefois déposé en la chambre des comptes de Paris, prouve que Jean de Molen, au mois de mars de l'année 1425, était au rang

des trente-trois chevaliers des montagnes d'Auvergne, tous nommés dans ledit acte, et qui furent imposés par le bailli des montagnes d'Auvergne, pour les aides et taxes qui furent accordées, en 1425, aux ecclésiastiques de cette province

Depuis 1250 jusqu'à nos jours, cette maison prouve une filiation suivie, qui complète, jusqu'en 1815, quinze générations sans la moindre lacune, depuis :

I. JACQUES DE MOLEN, chevalier, seigneur de la terre et forêt de Molen, en Limosin, de Serre et d'Auriac, en Auvergne, qui vivait en 1250 et mourut en 1321. Il eut deux fils :

1.° André, dont l'article suit ;

2.° Eustache de Molen, comte de Brioude, en 1343, suivant un acte capitulaire de ce chapitre, de ladite année.

II. André DE MOLEN, chevalier, seigneur de Molen, en Limosin, de Serre et d'Auriac, en Auvergne, né en 1295, épousa, en 1321, demoiselle N... d'Auriac, et vint s'établir en Auvergne; où il mourut en 1384. Dans une transaction qu'il passa le 18 janvier 1322, avec Guillaume Foucher, seigneur de Saint-Iriex, il est qualifié *Andreas à Molerus, aliàs de Molenco, miles dominus de Moleris, in diocæsi Lemovicensi, et de Serra et Auriaco diocæsis Claromontensis*. On a de lui, outre la transaction de l'an 1322, un contrat d'échange fait en son nom par Gilbert de Molen, son fils, en 1383. Il fut père de :

1.° Gilbert, dont l'article suit ;

2.° Reynauld de Molen, comte de Brioude, en 1369, suivant un acte capitulaire de ce chapitre, de ladite année.

III. Gilbert DE MOLEN, chevalier, seigneur de Serre et d'Auriac, né en 1340, épousa, en 1374, Jeanne de

Rioms. Il prend la qualité de damoiseau dans une vente à Saint - Ilhier de Bars, du dernier décembre 1383 , où son père est qualifié chevalier , seigneur de Serre et d'Auriac, y demeurant *nobilis vir Gilbertus de Molenco , aliàs de Moleriis*. Il transigea, conjointement avec Pierre de Molen, son fils, Dauphine de Lardeyrolles , épouse dudit Pierre , sur la banalité du four d'Antoing , avec les habitants dudit lieu , le 12 janvier 1414. Il fit son testament le 26 juillet 1442 , en faveur de Pierre de Molen , son fils , à la charge d'acquitter ses fondations à l'église d'Auriac , et d'y faire graver ses noms , surnoms, armes et casque, sur le tombeau de ses ancêtres.

IV. Pierre DE MOLEN, 1^{er} du nom , seigneur de Serre et d'Auriac, né en 1380 , épousa , en 1412 , Dauphine de Lardeyrolles. Il transigea avec elle et Gilbert de Molen , chevalier , son père , sur les droits de banalité du four d'Antoing , dans le Lambron , en 1414 , et mourut en 1445. De ce mariage sont issus :

- 1.° Martial de Molen de la Vernède, ainsi nommé dans le contrat de mariage de James, son frère puiné ;
- 2.° James, dont l'article suit.

V. James DE MOLEN , chevalier , seigneur de Serre , né l'an 1420, épousa, le 22 juin 1440, Bonne de Montalais, fille de Jean de Montalais, et d'Alix de Montrognon. Il rendit hommage pour sa terre et seigneurie de Serre , au duc de Mercœur , en 1471 , et au comte de Montpensier , dauphin d'Auvergne , le 24 novembre 1483, et mourut en 1490. Ses enfants furent :

- 1.° Robert, dont l'article suit ;
- 2.° Pierre de Molen , qui fit une acquisition de Tristan de Gironde, le 1^{er} mars 1511, tant pour lui que pour Robert de Molen, son frère aîné.

VI. Robert DE MOLEN DE LA VERNÈDE , chevalier ,

seigneur de Serre, d'Auriac, de la Vernède, né en 1455, épousa, en 1500, Louise de Montlaur; transigea, conjointement avec Pierre de Molen, son frère, le 8 mars 1537, avec le prieur de la Voute, au sujet des dîmes inféodées du village de Serre, dans lequel acte ils sont nommés fils de James de Molen, chevalier. Il fit son testament le 19 janvier 1530, en faveur de ses deux fils, et élut sa sépulture dans l'église d'Auriac. Il laissa :

- 1.^o Laurent, dont l'article suit;
- 2.^o Antoine de Molen de la Vernède, qui fut gentilhomme de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, suivant un certificat du 1^{er} décembre 1575. Il céda à Laurent de Molen, son frère, sa portion dans les biens paternels, par acte du 11 août 1555.

VII. LAURENT DE MOLEN, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de Serre, d'Auriac, de la Vernède, etc., né l'an 1510, demeura constamment attaché au parti de Henri, roi de Navarre (depuis Henri IV), et le servit dans presque toutes les guerres de son tems. Il épousa, 1.^o par contrat du 24 juin 1559, reçu par Matret, Valentine de Chavagnac, fille de Gabriel de Chavagnac, seigneur d'Aubepeyre; 2.^o par contrat du 21 juin 1571, reçu par Brandon, notaire royal, Catherine de Gironde, pour la dot de laquelle il donna quittance le 10 janvier 1585. Elle lui apporta en dot la seigneurie de Bégoule; elle était fille de François de Gironde, écuyer, seigneur de Gironde, de Bégoule et de Bastide, et de Jeanne de Saint-Pol de Vassalier. Laurent de Molen acquit les dîmes d'Auriac, le 8 juin 1589. Il servit dans les guerres, contre la ligue, et fut fait prisonnier, suivant un acte de notoriété du baillage de Saint-Flour, du 19 avril 1583. Il fit son testament le 18 septembre 1593, dans lequel il prend la qualité de noble homme Laurent de Molen, seigneur de la Vernède, Soustra, et en partie

de Malepeyre, et énonce qu'il avait douze enfants, savoir :

Du premier lit :

- 1.° David, dont l'article suit ;
- 2.° Isaac, auteur de la seconde branche rapportée ci-après ;
- 3.° François, qui fonde la troisième branche, mentionnée en son lieu ;
- 4.° Jean, *aliàs* Joseph de Molen de la Vernède, chevalier, qui épousa Lucrèce de Bouillé, dont il eut Philippe de Molen de la Vernède, seigneur de Bégoule, qui épousa, le 12 septembre 1643, Anne de Chambaud, et forma la branche de Bégoule, éteinte ;

Du second lit :

- 5.° Huit filles, dont quatre furent chanoinesses et les quatre autres épousèrent des gentilshommes de la province d'Auvergne et firent de très-bons établissements.

VIII. David DE MOLEN DE LA VERNÈDE, chevalier, seigneur de Malepeyre, et de Cistrières, né en 1560, épousa, le 20 juin 1586, Antoinette de Mars, qui testa le 27 septembre 1627. Il mourut en 1630, et eut pour fils :

- 1.° Laurent, dont l'article suit ;
- 2.° Pierre de Molen de la Vernède, seigneur de Chambon. Il avait épousé, le 3 février 1631, Jeanne Douarre, dont il n'eut point d'enfants.

IX. Laurent DE MOLEN, II° du nom, chevalier, seigneur de Malepeyre, né en 1590, épousa en 1619, François de la Salle. Il mourut en 1640, laissant de son mariage :

- 1.° Jean de Molen de la Vernède, seigneur de Cis-

rières, marié, le 6 janvier 1660, avec Gasparde de Vertami ;

2.° Pierre, dont l'article suit.

X. Pierre DE MOLEN DE LA VERNÈDE, chevalier, seigneur de Malepeyre et de Cistrières, en 1625, épousa, 1.° en 1660, N... Silvain de Boissieux; 2.° le 15 novembre 1663, Marguerite de Luzy; il mourut en 1698. Il eut de ce dernier mariage :

1.° Michel de Molen, chevalier, seigneur de Malepeyre et de Cistrières, né en 1665, marié, en 1698 avec N... de Molen du Mont-de-Saint-Flours, mort en 1728. Il laissa Raimond de Molen, chevalier, seigneur d'Arfeuillette, de Malepeyre et de Cistrières, né en 1710, marié, en 1751, avec Marie d'Oradour. Il est mort en 1789, laissant de ce mariage :

a. Barbe de Molen, née en 1752, mariée en 1773, à M. de Granval ;

b. Catherine de Molen, née en 1755 ;

2.° Jean, dont l'article suit.

XI. Jean DE MOLEN, chevalier, seigneur du Mas et de Saint-Just, né en 1666, épousa, en 1709, Claude de Faurières, et mourut en 1746, laissant :

XII. Henri DE MOLEN, chevalier, seigneur du Mas, de Saint-Just, de Brenat, etc., né en 1718, marié, en 1745, avec Marguerite de Dienne. Il fut père de :

XIII. Raimond, comte DE MOLEN, du Mas, chevalier, seigneur du Mas et de Saint-Just, né le 26 juin 1750. Il a épousé le 25 mars 1772, Marguerite de Roquelaure, dont sont issus :

1.° Jean-Louis de Molen, chevalier, né le 21 septembre 1778, marié, en 1814, à N... de Romé de Frequence ;

- 2.^o Victoire de Molen, née le 29 juin 1773, mariée à M. le comte de Dienne ;
- 3.^o Madelaine-Eulalie de Molen, née le 5 septembre 1774, mariée à M. le comte de Noyant.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Rochebrune et de Raimbaut, en Poitou.

VIII. ISAAC DE MOLEN DE LA VERNÈDE, chevalier, seigneur de Serre, second fils de Laurent de Molen, chevalier, seigneur de Serre, d'Auriac et de la Vernède, et de Valentine de Chavagnac, épousa, par contrat du 17 mai 1591, Jeanne de Montvallat, dame de Rochebrune, fille de feu noble Giraud de Montvallat, seigneur du même lieu, et de Claude de Brison. De ce mariage est issu :

IX. LOUIS DE MOLEN DE LA VERNÈDE, écuyer, seigneur de Rochebrune, et de Jalitoux, en Auvergne, de Raimbaut, en Poitou, qui s'allia, par contrat du 18 février 1645, avec Marie Galiote de Lostanges de Saint-Alvaire, fille de Louis de Lostanges de Saint-Alvaire, chevalier, seigneur, baron de Pailhé, et de Marie Fouchier. Il fut maintenu dans sa noblesse de race, par M. de Barentin, intendant de Poitiers, le 22 mars 1666. De son mariage sont issus :

- 1.^o Emmanuel, dont l'article suit ;
- 2.^o Charlotte-Catherine de Molen de la Vernède, troisième femme, par contrat du premier juin 1674, de Florimont Hurault, seigneur de Saint-Denis, de Villeluisant, grand-maître des eaux et forêts de France, fils d'Anne Hurault, seigneur de Saint-Denis et de la Voue, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Marie Chauvel.

X. EMMAUEL DE MOLEN DE LA VERNÈDE, che-

valier, seigneur de Rochebrune et de Raimbaut, fut maintenu dans sa noblesse de race, par Gilles de Maupeou, intendant de Poitiers, le 15 mars 1699. Il avait épousé, le 19 juin 1681, Blanchette-Elisabeth Adam de Beauchamp, fille de Noble Blanchet Adam, seigneur de Beauchamp, et d'Elisabeth Tioux. De ce mariage vint, entr'autres enfants :

XI. Charles-François DE MOLEN DE LA VERNÈDE, écuyer, seigneur de la Rochebrune et de Raimbaut, qui épousa, par contrat du 8 février 1694, Charlotte de Caulaincourt, fille de Henri de Caulaincourt, écuyer, seigneur de Presle et de Beaufief, et de feu Charlotte de Livron. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Henri, dont l'article suit ;
- 2.^o Françoise-Elisabeth de Molen de la Vernède, mariée, le 11 août 1747, avec Jean-Baptiste-Gaspard de la Perrière, chevalier, seigneur de Tasnières, du Bouchet et autres lieux ;
- 3.^o Jeanne de Molen de la Vernède, mariée à noble N... Gaudin, écuyer, seigneur du Cluseau ;
- 4.^o Hélène de Molen de la Vernède, mariée à N... de Conti, écuyer.

XII. Henri DE MOLEN DE LA VERNÈDE, seigneur de Raimbaut, lieutenant au régiment de Piémont, infanterie, épousa N... de Livron, dont postérité.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Saint-Poncy.

VIII. François DE MOLEN, chevalier, seigneur d'Auriac et de Serre, troisième fils de Laurent de Molen, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de la Vernède et des mêmes lieux, et de Valentine de Chavagnac, sa première femme, épousa, par contrat du 5 mars 1601, reçu par Comblat, notaire royal, Charlotte de Brezons, fille de Tristan de Brezons, seigneur de Massebeau. Elle

testa le 3 octobre 1642, et son mari, la même année. Il rendit l'aveu et dénombrement de sa terre d'Auriac à César de Vendôme, duc de Mercœur, le premier novembre 1640. Leurs enfants furent :

- 1.° N... de Molen de la Vernède, seigneur de Fraissinet, marié avec Marie de Carbonnet, n'eut point de postérité ;
- 2.° Jacques de Molen, *aliàs* de la Vernède, seigneur d'Arouze, d'Auriac, etc., né en 1602 ; mort en 1643. Il servit dans les guerres de son tems ; obtint la lieutenance de la compagnie de cavalerie du sieur de Dauvet ; fut major du régiment de Richelieu, en laquelle qualité il continua ses services jusqu'à la bataille de Rocroy, où il reçut un coup de feu au bras, dont il demeura estropié. Il avait épousé, par contrat du 10 mars 1638, reçu par Ferrand, notaire royal, Madeleine d'Aureille de Colombines, fille de Jean d'Aureille, chevalier, seigneur et baron de Colombines, et de Jeanne de Beauclair. Il eut pour fils :

A. Jean de Molen de la Vernède, né le 13 février 1649, seigneur d'Auriac en 1666. Il servit, en qualité de cadet, dans le régiment des Gardes, compagnie de Pradelles, puis sur le vaisseau du commandeur de Bouillé, et enfin, en qualité de mousquetaire, dans la compagnie de M. d'Artagnan, Il épousa, le 29 novembre 1672, Françoise de Belvezer de Jonchères, fille de François de Belvezer, II^e du nom, chevalier, seigneur et baron de Jonchères, d'Oradour, de Malesvelhes, de Belvezer, de la Borie, de Pradelles, et de Françoise, *aliàs* Anne-Marie du Quesnel de Saint-Just ;

B. François de Molen de la Vernède, seigneur

d'Auriac et de Grommières, marié avec Angélique du Fos. Il fut colonel du régiment de cavalerie de son nom, le 17 novembre 1695; brigadier des armées du roi, le 3 janvier 1696; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 20 février 1700; et fut tué à la bataille de Spire, à la tête de son régiment; il laissa :

a. Claude-Joseph de Molen de la Vernède d'Auriac, capitaine au régiment Royal-Roussillon, cavalerie, qui rendit au roi, le 3 juillet 1717, l'aveu et dénombrement de sa terre d'Auriac, et mourut sans postérité ;

b. Angélique de Molen de la Vernède, qui, après la mort de son père, devint héritière de la seigneurie d'Auriac, qu'elle porta à son mari Jean-François d'Aldebert, comte de Severac, seigneur de Saint-Martin des Plains; et par le mariage de la fille du comte de Severac, avec le marquis de Simiane, la terre d'Auriac est tombée dans la maison de Simiane ;

3.^o François de Molen, } nommés dans le testament

4.^o Charles de Molen, } de leur père, de l'an 1642;

5.^o Louis, dont l'article suit ;

6.^o Henri de Molen de la Vernède, nommé dans le testament de sa mère, du 3 octobre 1642.

IX. Louis DE MOLEN DE LA VERNÈDE, chevalier, seigneur de Serre, épousa, 1.^o le premier janvier 1641, Françoise d'Escorailles; 2.^o N... de Terraulles. Il laissa de sa première femme :

X. Jean DE MOLEN DE LA VERNÈDE, chevalier, seigneur de Saint-Poncy et de Luzer, qui épousa Angélique Arnaud de l'Espinasse, dont il eut :

XI. Louis-Etienne DE MOLEN , chevalier , seigneur , baron de Saint-Poncy , d'Alleret , de Saint-Mary et de Luzer ; qui épousa N... du Bos , dont il eut :

- 1.° Amable-André , dont l'article suit ;
- 2.° Antoine de Molen , chevalier de Saint-Poncy , capitaine d'infanterie au régiment de Guienne , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis , mort célibataire en 1779 ;
- 3.° Thomas de Molen , chevalier de Saint-Mary , ancien capitaine d'infanterie au régiment Dauphin , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis , mort célibataire en 1802 ;
- 4.° Louise de Molen de Saint-Poncy , qui épousa N... de Lagat de Tanavelle ; elle mourut à Blesle , en 1780 ;
- 5.° Louise-Claudine de Molen de Saint-Poncy , qui fut la dernière abbesse du noble chapitre royal de Blesle , en haute Auvergne , et elle mourut au château de Bonnac , près de Blesle , en 1796.

XII. Amable-André , comte DE MOLEN , chevalier , seigneur de Saint-Poncy , d'Alleret , de Saint-Mary et de Luzer , né en 1730 , fut officier de cavalerie au régiment de Picardie , et épousa , en 1750 , Marie-Agnès de Saint-Héran ; il mourut à Saint-Chéli , en Gévaudan , le 18 mai 1773 ; il laissa trois enfants savoir :

- 1.° Pierre , dont l'article suit ;
- 2.° Maurice de Molen , chevalier de Saint-Poncy , mort célibataire en 1774 , étant alors au service du roi , officier dans la marine royale au département de Brest ;
- 3.° Louise de Molen de Saint-Poncy , née en 1759 , élève de la maison royale de Saint-Cyr , vivante et en ce moment religieuse aux dames de la Visitation de Marvejols , en Gévaudan.

XIII. Pierre DE MOLEN , II^e du nom , marquis de

Saint-Poncy, ancien capitaine de dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, était, à l'époque de la révolution, qui a englouti toute sa fortune, chevalier, seigneur des terres de Saint-Poncy, Alleret, Lignerolles, Saint-Mary, Luzer, Besse, le Fayet, etc. Il est né le 8 avril 1754; a été nommé page de feu madame la dauphine, née princesse de Saxe, à la fin de l'année 1766; est entré au service, sous-lieutenant de dragons au régiment de Dauphin, le 10 juin 1769; et acheta, en 1788, une compagnie dans le régiment de Montmorency, dragons. Lorsque la province d'Auvergne fut administrée par une assemblée provinciale, il fut élu syndic du clergé et de la noblesse dans le département de Brioude, fonction qu'il remplit pendant trois ans, jusqu'à la fin de 1790. Lors de la convocation des états-généraux par sa majesté Louis XVI, en 1789, le marquis de Saint-Poncy eut l'honneur d'être nommé secrétaire de la chambre de la noblesse de la sénéchaussée d'Auvergne, assemblée à Riom, et fut rédacteur du cahier et des vœux de cette chambre.

Le marquis de Saint-Poncy fut nommé par la chambre de la noblesse de la sénéchaussée d'Auvergne, député suppléant aux états-généraux de 1789, où il ne voulut jamais se rendre, quand il eut la douleur de voir à quel point l'autorité du roi y était méconnue.

Il émigra le 8 juin 1791. M. du Rosoi, auteur du Journal de Paris, ayant engagé, par la voie de son journal, dans la même année, les royalistes à se constituer otages, pour la conservation des jours de Louis XVI, dès-lors si menacés, M. le marquis de Saint-Poncy, qui se trouvait alors auprès des princes français en Allemagne, s'empressa, avec M. le chevalier de Belsunce, le comte de la Rochelambert-la-Valette, le chevalier de la Porte et le chevalier de Pardaillan, d'écrire une lettre en son nom et au nom de ces messieurs, qui fut signée des cinq à M. du Rosoi, le 27 juillet 1791, de Worms, et de lui mander que leur vie n'était plus à eux, mais toute au roi, et qu'ils

se tenaient prêts à partir pour Paris, à la minute même où il le leur indiquerait. M. du Rosoi ne fit point de réponse particulière à cette lettre ; mais il inscrivit les noms des cinq otages dans son journal du 18 août 1791, en y ajoutant ce qui suit : J'ai dû par respect pour leur » noble dévouement, nommer ces cinq otages ; mais » nous ne souffrirons pas qu'ils quittent le poste glorieux qu'ils occupent en ce moment ; ils auront ici » cinq suppléants, qui s'honoreront de les représenter. » Il n'est revenu se fixer en France que le 15 mai 1816. Il a fait la campagne de 1792, dans la coalition de la noblesse d'Auvergne, sous les ordres des princes français, et a rempli par la suite, avec zèle, tous les ordres qu'il en a reçus.

Le marquis de Saint-Poncy a reçu de S. A. R. MONSIEUR, lieutenant-général du royaume, le certificat le plus authentique de ses services, comme le plus flatteur qu'un vrai Français puisse produire ; il est rapporté ici mot à mot. Ce certificat lui a été délivré par MONSIEUR, le 15 du mois de juin 1795, à Brémerworden, en Westphalie, en Allemagne. Voici ce certificat :

Charles - Philippe de France, fils de France, comte d'Artois, oncle du roi, lieutenant-général du royaume.

Le sieur marquis de Saint-Poncy, officier au service du roi de France, n'ayant jamais cessé d'être fidèle aux principes d'honneur et de loyauté qui ont toujours distingué la noblesse française, ayant donné, dans toutes les occasions qui se sont présentées, à notre très-cher et très-honoré frère et souverain seigneur Louis XVI, de glorieuse mémoire, et à nous, des preuves de zèle et de dévouement, et ayant fait, sous nos ordres, la campagne de 1792, dans la coalition de la noblesse d'Auvergne, nous avons cru de notre justice de lui donner un témoignage particulier de bonté et de bienveillance, en lui faisant expédier le présent, que nous avons signé de notre

main , et fait contre-signer par le sieur de Belleville , notre secrétaire ordinaire.

Fait à Brémerworden , le quinzième jour du mois de juin, l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-quinzième, et du règne du roi le troisième.

Signé CHARLES-PHILIPPE.

Par monseigneur ; *signé* DE BELLEVILLE.

Il a épousé, le 5 février 1782, Catherine de la Rochelambert-la-Valette, née le 24 mars 1759, fille de Henri Gilbert, marquis de la Rochelambert, chevalier, seigneur de la Valette, de Saint-Jean en Val, de Montfort, d'Usson, de Vinzelles, et autres places, ancien capitaine au régiment du roi, infanterie, et de Louise-Marthe - Catherine d'Anterroche. De ce mariage sont issus :

- 1.° Charles-Alexandre-Marie de Molen, comte de Saint-Poncy, qui suit ;
- 2.° Thomas-Joseph de Molen, chevalier de Saint-Poncy ;
- 3.° Agnès - Virginie de Molen de Saint - Poncy, née le 25 février 1783, chanoinesse du chapitre noble de Blesle, puis mariée, le 21 avril 1806 à Louis de Gay, baron de Planhol, seigneur de Salzuit. Elle est morte en 1808.

XIV. Charles - Alexandre - Marie DE MOLEN, comte de Saint-Poncy, né le premier mai 1784, a épousé, au mois de mai 1812, Constance de la Faige, issue d'une noble famille originaire de la province du Gévaudan. De ce mariage est issu :

XV. Pierre DE MOLEN DE SAINT-PONCY, né le 31 décembre 1815.

Armes : d'azur, à trois sautoirs d'or, deux en chef et un en pointe.

DU BOULET DE LA BROUE, en Limousin, Poitou, Picardie et dans les îles de la Martinique. Noblesse ancienne qui remonte filiativement à :

I. Pierre DU BOULET, écuyer, seigneur du lieu noble du Boulet, qui épousa damoiselle Marie Daufou, de laquelle il eut Guillaume, qui suit :

II. Guillaume DU BOULET, écuyer, seigneur de la Barde et Logerie, lequel épousa demoiselle Catherine de Langlée, ainsi qu'il appert d'une transaction originale sur partage faite le 15 janvier 1479. De ce mariage est issu :

III. Guy DU BOULET, écuyer, seigneur de la Mothe et de Logerie, qui épousa, le 5 février 1551, damoiselle Françoise Bouchard, par acte passé devant le notaire de Bonneville. De ce mariage vint :

IV. Louis DU BOULET, écuyer, seigneur de la Mothe, Logerie et de Bonneville, qui épousa, le 19 février 1589, damoiselle Catherine Aubert, par acte passé devant Charcier, notaire royal en Saintonge, dont :

V. François DU BOULET, écuyer, seigneur de la Mothe, Logerie et de Bonneville, qui épousa, le 9 octobre 1616, damoiselle Barbe Hervé, par acte passé devant les notaires de Saintonge, dont :

VI. François DU BOULET, écuyer, seigneur du Coudray, capitaine d'infanterie, qui épousa, le 8 août 1656, damoiselle Louise Regnier, par acte passé devant les notaires, en Angoumois, dont :

- 1.° François, qui suit ;
- 2.° Louis du Boulet, seigneur de Logerie ;
- 3.° Gabriel du Boulet, seigneur de la Broue ;

- 4.^o Jean du Boulet, seigneur de la Mothe ;
 5.^o Jacques du Boulét, seigneur de Bonneville.

Ils furent tous les cinq maintenus dans les qualités de noble et d'écuyer, et dans les privilèges, honneurs et exemptions dont jouissent les gentils-hommes du royaume, en conséquence des titres qu'ils avaient produits pour justifier de leur noblesse, depuis l'an 1479. Arrêt signé Berryer.

VII. François DU BOULET, seigneur du Coudray, laissa pour fils :

VIII. Gabriel DU BOULET, seigneur de la Broue, etc., lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de monseigneur le dauphin, lieutenant de roi et commandant pour sa majesté à Péronne, qui épousa damoiselle Marie de Bouvelle, le 16 octobre 1668, comme il appert par l'extrait légalisé, signé Carsy de Ligny, curé d'Anisy-le-Château, dans lequel *acte* ledit seigneur est qualifié de même que dans le contrat de mariage : « de messire du » Boulet, chevalier, seigneur de la Broûe, capitaine au » régiment de monseigneur, etc. » Il laissa pour fils :

IX. Claude-François DU BOULET, seigneur de la Broue, de Locq, d'Ennemain, etc., capitaine de dragons dans le régiment de Sailly, chevalier ; marié en premières noces à dame Marie-Anne Vaillant, et en secondes noces à damoiselle Marie-Madeleine de Maury, le 22 juin 1716, comme il appert par extrait de la bénédiction nuptiale, légalisé et signé par le sieur Hillerin, vicaire de la paroisse de Saint-Sulpice, à Paris ; de même que par le contrat de mariage du 19 juin 1716, où il est qualifié des titres de messire et de chevalier. Ledit acte passé devant Thomas et Navarre, qui en retinrent la minute, conseillers du roi, notaires, gardes-notes au Châtelet de Paris. Il eut pour fils :

X. Gabriel DU BOULET, seigneur de la Broue, d'Ennemain, etc., capitaine d'infanterie, compagnie franche

du détachement de la marine en garnison à Sainte-Lucie; marié, le 3 août 1759, avec dame Angélique Shallue, par contrat passé devant Emérigon et Tiphaine, notaires royaux en l'île de la Martinique, dont :

XI. René-Charles -Gabriel DU BOULET, chevalier, seigneur de la Broue, né le 8 et baptisé le 18 juillet 1763. Il fut lieutenant-colonel, commandant de la légion de la Martinique, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur; a épousé damoiselle Marie-Sophie de Courdemanche de Boishnormand, dont :

- 1.° Damoiselle Marie - Elisabeth - Gabrielle a épousé (les 7 et 8 octobre 1818, par actes civils et ecclésiastiques, l'un retenu par M^{es} Petit et Lemaitre, notaires royaux, en date du 6 octobre, et l'autre à la paroisse de l'Assomption), messire Etienne - Bazile - Jacques, comte de Laurière, baron de Moncaut ;
- 2.° Damoiselle-Marie-Antoinette.

Armes : D'argent, à une bande d'azur, chargée en chef d'une fleur de lys d'or et de deux boulets du même au-dessous, et accostée en chef d'un cygne d'azur, au chef de gueules, chargé d'un boulet d'or.

Copie d'une lettre écrite de la propre main de Louis XIV à messire Gabriel du Boulet, baron de la Broüe, datée de Valenciennes, le 22 mai 1708.

« Monsieur de la Broue, vous donnerez demain, » vingt-troisième mai, une escorte pour conduire le » trésor de l'armée à Cambray, laquelle ira jusqu'à » Metz, en Couture. J'escris au sieur de Dreux, lieute- » nant de roy de Cambray, pour qu'il envoie cinquante » fusilliers à Metz, en Couture, qui le prendront au- » dit Metz, en Couture, et l'accompagneront jusqu'à » Cambray; vous me rendrez compte des ordres que

» vous aurez donnés; soyez persuadé de mon affection.
 » Je suis à Valenciennes. Ce vingt - deuxième mai
 » 1708. »

Votre amy,

Signé, Louis.

*Extrait de la gazette de la Martinique du vendredi
 12 novembre 1813. (Nécrologie.)*

Messire Gabriel du Boulet, chevalier, seigneur, de la Broue, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et colonel d'infanterie, a fini le 8 de ce mois sa longue carrière, sans éprouver les angoisses de la mort. Il a perdu, sans convulsion, une existence qu'il avait conservée sans reproche pendant quatre-vingt-neuf ans; c'est un de ces colons précieux, qui fixent l'opinion publique par l'estime générale, par une considération distinguée.

Il vécut sans avoir excité la jalousie; il a fini, sans que personne ait pu le haïr. Il commença ses travaux militaires en France. Les batailles de Fontenoy, de Lawfeld et de Rocoux, ont été témoins de sa valeur. Il aimait sa patrie en preux chevalier. Il a concouru à la gloire des armes françaises en assistant à sept sièges. Ce fut un soldat généreux, un citoyen recommandable.

Porté dans cette colonie depuis plus de cinquante ans, il devint l'homme de la Martinique, Commandant au corps des troupes détachées de la marine, il soutint avec intelligence et bravoure les dangers du siège de 1762, et fut utilement employé pour la capitulation qui soumit la colonie aux armes de sa majesté britannique.

Depuis ce tems, il a toujours rempli avec dignité, à travers les circonstances les plus difficiles, les divers emplois civils et militaires, dont la confiance du gouvernement et celle de ses concitoyens l'ont revêtu. Il repose en paix au sein de Dieu, ainsi qu'il a vécu dans la société des hommes.

FROMENT DE CASTILLE, article mentionné tome 8 , page 446, de cet ouvrage, il faut ajouter au degré VIII, ce qui suit :

Gabriel-Joseph de Froment-Fromentes, baron de Castille, baron du Ranymenc, avec majorat, par lettres-patentes du 9 novembre 1809, né le 3 février 1747, fils de Gabriel-Joseph de Froment-Fromentes, baron de Castille, par lettres-patentes du mois d'avril 1748, unissant les terres de Castille et d'Arvilliers sous le titre de baronnie de Castille ; et de Constance de *la Vergne-Tressan* ; fut élevé page du roi en 1762, entré officier au régiment des Gardes-Françaises en 1766 ; lieutenant de roi de la province de Languedoc, au département du bas Vivarais, par lettres-patentes du 9 août 1785 ; il prête serment en cette qualité entre les mains du roi, à Saint-Cloud, le 4 septembre 1785 ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1782 ; éprouve l'effet de la réforme et licenciement du régiment des Gardes-Françaises, le 31 août 1789 ; marié en 1782 ; il épouse *Épiphanie*, fille du comte du Long, dont une fille, Constance de Castille, née en 1782 ; épouse le baron du Roure, le 23 janvier 1806, et un fils, *Édouard de Castille*, né le 27 juillet 1789 ; nommé premier page du chef du gouvernement, avec M. de Marescot, fils du colonel général du génie, par décret du 4 avril 1807 ; prennent leurs services à Finkeinstein, et se trouvent à toutes les actions de cette célèbre campagne, à la bataille de Friedland, au congrès de Tilsitt ; à la fin de 1807, les deux premiers pages sont placés dans deux régiments de chasseurs à cheval lieutenants ; Édouard de Castille fait la campagne de 1809, exécute le passage du Danube, se trouve à la bataille d'Essling, le 22 mai 1809, servant dans le seizième régiment des chasseurs à cheval, et y est tué d'un boulet de canon. Le baron de Castille,

veuf depuis 1794, ayant perdu sa femme le vingtième jour de sa prison, comme suspect ; épouse le 16 novembre 1809, la *princesse Herminie de Rohan*, dont quatre enfants :

- 1.° Meriadek - Marie - Louise - Walderé, née le 26 novembre 1811 ;
- 2.° Blanche-Herminie-Aline-Meriadek, née le 15 février 1819 ;
- 3.° Berthe-Louise-Herminie-Frumance ; ces trois filles, élevées au Temple, sous les yeux de leur tante, S. A. S. la princesse Louise de Bourbon ;
- 4.° *Un fils*, tenu sur les fonts de baptême, par LL. AA. SS. monseigneur et madame la duchesse de Bourbon, le parrain, en remplacement de feu monseigneur le prince de Condé, ainsi que le porte la procuration ; sous les noms de Louis - Frumance - Meriadek - Gabriel, né le 1^{er} septembre 1818, nourri par sa mère, la princesse Herminie de Rohan.

Armes : il faut ajouter la devise :

Fais ce que dois, advienne que pourra.

ROLLET, ROULET, ou RAULET, famille noble de Lorraine, qui doit son origine à Gervais Raullet, chef d'échansonnerie du duc René II, lequel fut anobli par ce prince, le 11 mai 1498. Il possédait des fiefs à Ambly et à Fresnes, en Voivre. Il épousa Agnès de Sathenay, qui, étant veuve, fit hommage de la terre et seigneurie d'Ambly. Ils eurent deux fils qui suivent :

- 1.° Jean Rollet, seigneur d'Ambly, qui continua sa branche en Lorraine ;
- 2.° Christophe Rollet, qui épousa Mengeon Boëuvain. Leur postérité ne se trouve plus mentionnée

dans le Nobiliaire de Lorraine, attendu que lors de la réformation, Christophe quitta cette province pour aller s'établir au pays de Neuchâtel, en Suisse, où il fonda une autre branche qui s'y est perpétuée jusqu'à nos jours. Un certificat des quatre ministres de la ville de Neuchâtel, atteste que ceux du nom de Rollet s'étaient fait inscrire dans les rôles de la bourgeoisie de cette cité avant l'an 1580. François - Louis Roulet, issu du précédent, et né le 22 décembre 1736, se maria à Catherine Prince, de laquelle il a eu entr'autres enfants :

François Roulet, né le 26 novembre 1768, marié, le 19 janvier 1795, avec Marie - Anne - Regine Alquier de Mezerac, née le 22 octobre 1774. De ce mariage sont issus :

- a. Adeline - Rose - Olympe, née le 6 octobre 1795 ;
- b. Henri-François-Léopold, né le 27 septembre 1796 ;
- c. Eugène-Georges-Vincent, né le 19 octobre 1798 ;
- d. Victor - Charles - Frédéric, né le 2 février 1802 ;
- e. Alphonse-Gustave - Adolphe, né le 7 août 1808, mort le 17 avril 1818 ;
- f. René-Gustave-Auguste, né le 10 mai 1811.

Armes : écartelé : aux 1 et 4, d'azur, à la coupe couverte d'or ; aux 2 et 3, d'azur, au chevron accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'une montagne, le tout d'or. Supports : deux lions ; casque de chevalier. Cimier : une aigle.

PAJOT, comtes d'Onz-en-Bray, marquis de Villers, seigneurs de Villeperrot, de Marcheval et de Juvisy, famille distinguée par ses emplois, ses alliances et ses services militaires. Elle établit, par titres originaux, une filiation suivie depuis :

I. Nicolas PAJOT, de Pont-sur-Seine, qui épousa N..... Laurenceau, dont il eut :

1.° Léon, dont l'article suit ;

2.° Marie-Christophe Pajot, avocat au parlement, qui, le 25 février 1675, assista au mariage de Léon Pajot, II^e du nom, son neveu, avec Marie-Anne Rouillé.

II. Léon PAJOT, I^{er} du nom, contrôleur-général des postes, fut reçu conseiller-secrétaire du roi le 17 octobre 1680, et mourut en 1686. Il avait épousé Marie-Anne Oger, dame de Villiers, Onz-en-Bray et Saint-Aubin, fille de Christophe Oger, seigneur des mêmes lieux, et de Marie Penon. Leurs enfants furent :

1.° Léon, dont l'article suit ;

2.° Christophe Pajot, conseiller-clerc au parlement le 18 septembre 1684, abbé de Valsainte, de la Chassagne et de Saint-Jacques de Provins, mort le 24 novembre 1730, à quatre-vingts ans ;

3.° Henri Pajot-des-Marches, sieur du Bouchet, secrétaire du roi après son père, le 16 février 1686, intéressé dans la ferme des postes, mort le 4 octobre 1713. Il avait épousé, le 4 août 1694, Anne Geoffroy de Coiffy, morte le 30 octobre 1733, fille de Jacques Geoffroy, sieur de Coiffy, de la ville de Chaumont, en Bassigny, sous-fermier, et d'Anne Chevalier. Il en eut :

a. Antoine-Marie Pajot, seigneur du Bouchet,

grand-maître des eaux et forêts de Champagne, marié avec Anne Blanche Louvet, veuve de Christophe-Joseph Pajot, maître des comptes, morte le 10 octobre 1763 ;

b. N..... Pajot, officier ;

c. Marie-Anne Pajot, alliée, le 7 juillet 1732, à Jean-Baptiste-Robert Auger, sieur de Monthyon et de Boissy, maître des comptes, morte, laissant deux fils ;

- 4.° Bernard Pajot, sieur de Froncé, en Beauce, seigneur de Malzac, Courcillon, la Motte, au pays Chartrain, intéressé dans les postes, mort, à quatre-vingt-trois ans, le 2 octobre 1741. Il avait épousé, vers 1712, Marthe-Marguerite de Rutant de Marainville, fille de Charles de Rutant de Varvinet, seigneur de Marainville, et de Anne le Paige. De ce mariage est issu :

Christophe-Bernard Pajot, seigneur de Froncé, etc., etc. ;

- 5.° Henri-Gaston Pajot, auteur de la branche de Marcheval, rapportée ci-après ;

- 6.° Christophe, auteur de la quatrième branche, rapportée ci-après ;

- 7.° Marie Pajot, alliée, en 1679, à Nicolas Phélippe, chevalier, seigneur de la Houssaye, commandant, pour le roi, à Mézières et à Charleville, mort en 1694. De ce mariage sont issus :

a. Nicolas-Léon Phélippe, chevalier, seigneur de la Houssaye, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Maubeuge, père, entr'autres enfants de Clément-Nicolas-Léon Phélippe, comte de Faronville, capitaine au régiment du roi, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié, en 1760, à Louise-Thérèse Aubin de Planoy ;

b. Marie-Anne Phélippe , mariée , le 27 avril 1705 , à Anne-François Hubert , chevalier , seigneur de Faronville , Landreville , Arquebouville , etc. , lieutenant-colonel du régiment de Conty , cavalerie , commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis , mort au mois d'octobre de la même année.

III. Léon PAJOT , II^e du nom , comte d'Onz-en-Bray , seigneur de Villeperrot , de Villers , de Saint-Aubin , etc. , contrôleur-général des postes et relais de France , mort , le 23 octobre 1708 , âgé de soixante et un ans. Il avait épousé , le 2 février 1675 , Marie-Anne Rouillé (des seigneurs d'Orfeuil) , morte le 12 avril 1694 , fille de Louis Rouillé , contrôleur-général , puis surintendant des postes de France , et de Marie Orceau ; et sœur de Jean Rouillé , chevalier , seigneur de Fontaine et de la Coste , maître des requêtes , intendant-général des postes et messageries de France. Ce fut Léon Pajot , II^e du nom , seigneur de Saint-Aubin et de Villiers , qui , par lettres du mois de juillet 1702 registrées le 15 août 1704 , obtint l'érection de sa terre d'*Onz-en-Bray* , unie à plusieurs autres fiefs et seigneuries , en titre de *comté*. Il eut , de son mariage :

- 1.^o Louis-Léon Pajot , comte d'Onz-en-Bray , né le 25 mars 1678 , intendant-général des postes et relais de France , honoraire de l'Académie des Sciences , mort en sa maison de Bercy , près Paris , âgé de soixante-quinze ans , le 22 février 1754 ;
- 2.^o Christophe-Alexandre , dont l'article suit ;
- 3.^o Pierre-Maximilien Pajot , seigneur de Villeperrot , maréchal des camps et armées du roi ; chevalier de Saint-Louis , mort le 19 décembre 1754. Cornette au régiment de Tarneau , cavalerie , en 1704 , il se trouva à la bataille d'Hochstedt au mois d'août ; à l'armée du Rhin , en 1705 ; capitaine du régiment Royal-Etranger , par com-

mission du 3 janvier 1706, il commanda sa compagnie à la bataille de Ramillies, au mois de mai ; et en Flandre en 1707. Mais, ayant été nommé colonel du régiment d'infanterie de Beauvaisis, par commission du 31 août, il l'alla joindre à l'armée du Rhin, où il finit la campagne : il le commanda à l'armée du Dauphiné, où il se trouva à l'attaque des deux Sesannes, en 1708 ; à la même armée, en 1709 et années suivantes. Brigadier, par brevet du premier février 1719, il servit au siège de Philisbourg, en 1734, et obtint le grade de maréchal de camp par brevet du premier août. Employé sur le Rhin, en 1735, il se trouva à l'affaire de Clausen ; ce fut sa dernière campagne. Il avait épousé Louise - Geneviève Pajot, sa cousine, dont il eut :

- a. Pierre - Louis - Maximilien Pajot de Villeperrot, ancien mousquetaire, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Artois, dragons, mort en 1817 ;
 - b. Anne-Louise - Charlotte Pajot, née le premier juin 1732, mariée, le 14 juillet 1755, à Claude-Etienne Bidal, marquis d'Asfeldt, maréchal de camp ; fils de Claude-François Bidal, marquis d'Asfeldt, maréchal de France, chevalier de la Toison d'Or, et d'Anne le Clerc de Lesseville, sa seconde femme ;
 - c. Geneviève-Alexandrine Pajot, née le 20 octobre 1734 ;
- 4.° Jean-Baptiste Pajot, écuyer, seigneur de Dampierre, chanoine de l'église de Paris en 1709, maître de la chapelle du duc d'Orléans, conseiller au parlement le 11 juillet 1715, abbé de Saint-Loup, mort le 11 mai 1757 ;
 - 5.° François Pajot, écuyer, seigneur d'Ardivilliers, capitaine au régiment de Beauvaisis en 1711,

ensuite intéressé dans les postes ; marié avec Françoise Joviot, dont il a eu trois filles :

- a. Antoinette-Françoise Pajot d'Ardivilliers , mariée à Michel-Marie Ancelet , aide-major de mousquetaires , mestre-de-camp de cavalerie ;
 - b. Marguerite-Julienne Pajot , mariée à Pierre Langlois, seigneur de Courcelles , administrateur-général des postes ;
 - c. Marie-Anne Pajot, mariée à Armand-Léon-Jacques - Charles - Edmond le Doulcet de Pontécoulant, brigadier des armées du roi , et major des gardes du corps ;
- 6.° Antoine Pajot, chevalier, seigneur de Malzac, conseiller au parlement de Paris en 1711, mort le 3 mai 1757 ;
- 7.° Anne-Marie Pajot, mariée, le 8 août 1703, à Claude-Joseph le Jay, chevalier, seigneur et baron de Tilly et de la Maison-Rouge, capitaine aux gardes , gouverneur pour le roi, en 1711 , des ville, fort et château d'Aire, en Artois, mort le 12 novembre 1735, fils de Charles le Jay, baron de Tilly, de la Maison - Rouge , de Saint-Fargeau , intendant en Lorraine , et de Gabrielle Lesrat de Lancran. Ils ont eu pour fille unique Marie-Anne le Jay, mariée, le 9 janvier 1730, à Paul-Esprit Feydeau , seigneur de Brou , conseiller d'état, morte à Paris, le 11 février 1740, laissant des enfants ;
- 8.° Marie-Anne Pajot, mariée, le 13 mai 1695, à Gaspard-François le Gendre de Lormoy , chevalier, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes, et intendant de Montauban, mort conseiller d'état. De ce mariage sont issus :
- A. Paul-Gaspard-François le Gendre , chevalier , conseiller au parlement , ensuite pré-

sident en la chambre des comptes, marié, en 1734, avec Marie-Elisabeth Roslin, dont quatre filles, entr'autres :

- a. Anne - Marie - Edme le Gendre , mariée, en 1755, à Jean-Nicolas du Fort, comte de Cheverny , seigneur de Saint-Leu , de Fontaine, etc. , introducteur des ambassadeurs , lieutenant - général du Blaisois, dont deux fils et une fille ;
- b. N.... le Gendre, mariée à Antoine-Léon Amelot de Chaillou, maître des requêtes, ensuite intendant en Bourgogne, et ministre de la maison du roi ;
- c. Anne-Marie le Gendre, mariée, le 22 janvier 1766, avec Charles-Victoire-François de Salaberry, président en la chambre des comptes, dont un fils, Charles-Marie de Salaberry-Irumberry, né en 1767 ;

B. Léon-François le Gendre, comte d'Onzen-Bray, lieutenant-général des armées du roi, mort en 1773, laissant de N... le Mairat, son épouse, deux fils et deux filles.

IV. Christophe-Alexandre PAJOT, chevalier , marquis de Villers, contrôleur-général des postes et relais de France, mort, le 6 septembre 1739, aux eaux de Bourbonne, avait épousé, le 14 août 1713, Anne de Mailly de Charneuil, décédée le 5 février 1776, fille de feu Nicolas de Mailly, écuyer, seigneur de Franconville, conseiller du roi, receveur-général des finances à Tours, et d'Anne Boutet. De ce mariage sont issus :

- 1.° Christophe-Louis, dont l'article suit ;
- 2.° Anne-Marie Pajot de Villers, mariée, le 11 février 1733, à Pierre Delpesch, chevalier, sei-

gneur de Cailly, conseiller du roi en tous ses conseils, président en la cour des aides de Paris, mort le 20 juin 1737, fils de Pierre Delpech, seigneur de Cailly, premier avocat-général en la cour des aides de Paris, et de Marie-Elisabeth le Fèvre de Caumartin. Il en eut une fille unique, Anne-Madelaine Delpech de Cailly, mariée, 1.^o le 13 mars 1754, à Jean-Armand, marquis de Joyeuse, brigadier des armées du roi, fils de Jean-Gédéon - André de Joyeuse, comte de Grandpré, lieutenant-général au gouvernement de Champagne, et d'Antoinette de Villiers de Rousseville; 2.^o à Jean-Evangéliste de Joyeuse; 3.^o à Jean-Sigismond de Montmorency-Luxembourg-Bouteville.

V. Christophe-Louis PAJOT, chevalier, marquis de Villers, seigneur de la Brosse, de la Varenne et autres lieux, gouverneur d'Arles; en Provence, et lieutenant des maréchaux de France, obtint du roi, en 1739, une pension de 6,000 livres en récompense des services de son père et de son aïeul. Il mourut le 30 avril 1790. Il avait épousé Anne-Françoise de Clermetz de la Merie, fille de défunt Pierre de Clermetz de la Merie, écuyer, seigneur de la Merie, ancien mousquetaire du roi en sa première compagnie, et de feu dame Jeanne-Françoise de Cœurlis. Les témoins qui assistèrent à la célébration de ce mariage furent dame Jeanne-Françoise de Clermetz, veuve de Charles-Claude de Lesty, sœur d'Anne-Françoise de Clermetz; Louis - Alexandre, comte d'Elbée, et dame Jeanne-Louise de Villedieu de Saint - Fargeau, son épouse; Pierre, marquis d'Elbée; Charles-Honorine de Berthelot-la - Villeurnoy, conseiller du roi en tous ses conseils, maître des requêtes; Louis-André Grimaldi, des princes de Monaco, évêque-comte de Noyon; Jean-Baptiste Devin de Gallande, conseiller du roi en tous ses conseils, maître des requêtes et intendant du com-

merce, et dame Charlotte-Louise Chanut, veuve d'Armand Pélyot de Buissy, ancien capitaine d'infanterie. De ce mariage sont issus :

- 1.° Charles-Louis, dont l'article suit ;
- 2.° François-Jean Pajot de la Varenne, né au mois de juillet 1772, marié, par contrat du 24 février 1798, avec Louise-Urique Allain de la Bertinière, fille de Jean-Pascal Allain de la Bertinière, et d'Anne-Geneviève Gentil. Il mourut sans laisser de postérité, le 29 juillet 1813, aux eaux de Bourbonne. Sa femme l'avait précédé, ainsi que leur fille unique, Célanire-Anaïs-Estelle Pajot de la Varenne, née le 26 mars 1799, morte au mois de décembre suivant.

VI. Charles-Louis PAJOT, chevalier, marquis de Villers, né le 8 juin 1770, et baptisé le 21 du même mois, a eu pour parrain, très-haut, très-puissant et très-excellent seigneur, monseigneur Anne-Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Piney-Luxembourg et de Châtillon, pair et premier baron chrétien de France, et pour marraine, très-haute et très-puissante dame, madame Anne-Charlotte Pajot, épouse de très-haut et très-puissant seigneur, messire Claude-Etienne Bidal, marquis d'Asfeldt, fils du maréchal de France de ce nom. Le marquis de Villers a fait en 1788, pardevant M. Chérin fils, généalogiste du cabinet des ordres du roi, les preuves requises pour le service militaire. Il a servi dans les gardes du corps du roi, compagnie de Luxembourg, et est chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur. Il s'est marié le 28 janvier 1793, et a pour enfants :

- 1.° Charles-Auguste Pajot de Villers, né le 13 avril 1802 ;
- 2.° Anne-Marie-Eulalie Pajot de Villers, née le 28 janvier 1799, mariée le 2 octobre 1817, à

Edme-Louis Bocquet de Saint-Simon, inspecteur-général des finances. Les témoins qui assistèrent au contrat, sont, entr'autres, Charles-Louis d'Elbée, chef d'escadron des cuirassiers du Dauphin, chevalier de St.-Louis et de la Légion-d'honneur, cousin, et dame Ermance de Montison, épouse : Françoise-Gabrielle de Buissey, veuve de Pierre, marquis d'Elbée, Charlotte-Louise Bidal, comtesse d'Asfeldt ; Anne-Léone-Louise Pajot de Rivry ; Agnès-Geneviève-Alexandrine Pajot de Villeperrot, cousines ; Adrien-Charles Ravault de Kerboux, ancien chef d'escadron, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'honneur ; Antoine-Lazare du Chesne de Marivaux ; Jean-Jacques-Roch de Peyrolle, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadron, etc. etc.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Marcheval.

III. Henri-Gaston PAJOT, cinquième fils de Léon Pajot, 1^{er} du nom, contrôleur-général des postes, et de Marie Oger, fut reçu secrétaire du roi, le 7 août 1693, et mourut le 6 février 1721. Il avait épousé, en 1693, Anne le Boistel, fille de Martin le Boistel. Il en eut :

- 1.° Henri-Léon Pajot, conseiller en la cour des aides, le 15 juin 1709 ;
- 2.° Charles Pajot, qui épousa Anne-Charlotte Carpot, dont il eut :
Louis-Charles Pajot, mousquetaire ;
- 3.° François, qui continue la lignée.

IV. François PAJOT, seigneur de Marcheval, receveur-général d'Alençon, en 1742, mort le 27 août 1754, avait épousé, 1.° N.... de Senneville ; 2.° Marie-Félicité

Janson , morte le 29 juillet 1745 , fille de Charles Janson , conseiller-receveur des domaines d'Orléans , et de Marie Marguerite Boucher. Les enfants de François Pajot de Marcheval , sont :

Du premier lit :

- 1.° Christophe , dont l'article suit ;
- 2.° Marguerite Pajot , mariée à Gaspard-Nicolas Brayer , président aux enquêtes du parlement de Paris , morte , sans enfants , le premier janvier 1761 ;

Du second lit :

- 3.° Charles-François , auteur de la branche des seigneurs de Juvisy , rapportée ci-après.

V. Christophe PAJOT , seigneur de Marcheval , Neung-sur-Beuvron , Château-Vieux et Millançay , né le 27 avril 1724 , substitut du procureur-général du parlement de Paris , en 1743 , reçu conseiller au grand conseil , le 14 septembre 1745 , grand rapporteur en chancellerie , avocat-général du conseil , le 14 décembre 1746 , maître des requêtes , le 26 septembre 1749 , intendant de Limoges , en mars 1756 , et de Grenoble , le 20 juillet 1761 , conseiller d'état en 1783 , massacré dans la révolution , en avril 1792 ; avait épousé , le 22 juin 1751 , Hélène-Marie Moreau de Saint-Just , fille de Jean-Baptiste Moreau , seigneur de Saint-Just et de Plancy , conseiller au parlement de Paris , et de Marie-Anne-Catherine Coignet. De ce mariage sont issus :

- 1.° Christophe-François , dont l'article suit ;
- 2.° Charles-Jean Pajot , chevalier de Marcheval , né en 1763 , ancien officier au régiment des gardes françaises , avec rang de lieutenant-colonel , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
- 3.° Hélène-Thérèse Pajot de Marcheval , mariée à N.... le Clerc , comte de Lesseville.

VI. Christophe-François PAJOT, seigneur de Marcheval, avocat-général au parlement de Grenoble, en 1772 ; en 1775, maître des requêtes ; en février 1815, conseiller à la cour de cassation, a épousé mademoiselle Marie-Jeanne-Françoise de Guillaudeau, dont il a eu :

- 1.° Augustin-Marie-Hippolyte, marié avec mademoiselle Valliet d'Arnonville ;
- 2.° Jaqueline-Hélène, qui a épousé M. le comte Caputo, de Naples, fils unique du duc Caputo.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Juvisy.

V. Charles-François PAJOT, seigneur de Juvisy, second fils de François Pajot, seigneur de Marcheval et de Marie-Félicité Janson, fut receveur-général des finances d'Alençon, puis lieutenant de roi du Toulois. Il épousa, 1.° Adélaïde de Boisjourdain, morte le 14 juin 1759, fille de Gabriel de Boisjourdain, écuyer de main du roi, et de Marie-Félicité de Belloy ; 2.° le 19 février 1761, Edme-Louise Portail, fille de Claude-Mathurin Portail, maître des comptes, et d'Edmée Paillen. Charles-François Pajot de Juvisy a eu pour enfants :

Du premier lit :

- 1.° Charles-François, dont l'article suit ;
- 2.° Adélaïde-Marguerite Pajot, mariée au vicomte de la Tour-du-Pin la Charce, lieutenant-général des armées du roi, cordon rouge et gentilhomme d'honneur de MONSIEUR ;

Du second lit :

- 3.° Hyppolite Pajot, chevalier de Malte, mort en bas âge ;
- 4.° Charles Pajot de Mondétour, mort dans l'émigration ;

- 5.° Charles Pajot de Juvisy, capitaine de cavalerie, marié avec mademoiselle de Montferrand, fille du marquis de Montferrand, seizième et dernier du nom, issu, en ligne directe, de Berlio, seigneur de Montferrand, qui vivait l'an 1200, et avait épousé Marguerite de la Baume, fille de Guillaume de la Baume, seigneur de la Baume ou de la Balme en Valromey ;
- 6.° Frédéric Pajot, baron d'Orgerus.

VI. Charles-François PAJOT DE JUVISY, capitaine de dragons, a épousé mademoiselle de Chaumont, fille de N... de Chaumont, maréchal des camps et armées du roi, et en eut :

- 1.° N.... Pajot, dont l'article suit ;
- 2.° Une fille, non mariée ;
- 3.° Une fille, mariée à M. de Villemaret ;
- 4.° Une fille, mariée à M. Lombard.

VII. N... PAJOT DE JUVISY, officier de la garde royale, a épousé mademoiselle de Chaulnes, dont un fils.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Noizeau.

III. Christophe PAJOT, seigneur de Noizeau, sixième fils de Léon I^{er} et de Marie-Anne Oger, fut intéressé dans les postes ; secrétaire du roi, le 26 juillet 1693, grand-audiencier, le 29 mars 1698, et mourut le 26 octobre 1739. Il avait épousé, le 18 février 1664, Marie-Anne Guyon, morte le 4 mars 1739, fille de Jacques Guyon du Chesnoy, et de Jeanne Bouvier. Il eut de ce mariage :

- 1.° Christophe-Joseph, dont l'article suit ;
- 2.° Pierre Pajot, seigneur de Noizeau, conseiller

au parlement de Paris, le 17 mars 1713, maître des requêtes, le 15 juin 1719, intendant de Limoges, en 1724, ensuite de Montauban et d'Orléans, en 1740, marié, le 5 août 1727, à Geneviève-Françoise de Versoris, fille unique de Charles de Versoris, seigneur d'Agy, maître des comptes à Paris, et de Geneviève Bourgoïn de la Grange-Batelière, dont il eut : Marie-Geneviève-Rose-Ursule Pajot, mariée, 1.^o le 21 avril 1749, à Marie-Louis-Claude-Bruno Langlois de Motteville, conseiller au parlement de Rouen, puis président aux enquêtes du parlement de Paris ; 2.^o à Jacques de Flesselles, maître des requêtes, président au grand-conseil, et intendant de Moulins, puis de Lyon, conseiller d'état et prévôt des marchands de Paris, massacré à l'hôtel-de-ville, en juillet 1789.

IV. Christophe-Joseph PAJOT, maître des comptes à Paris, le 5 décembre 1709, mort le 5 mars 1759, âgé de soixante et quatorze ans ; avait épousé, le 2 août 1718, Anne-Blanche Louvet, fille de Claude Louvet, payeur des rentes, depuis remariée à Antoine-Marie Pajot, seigneur du Bouchet. Elle a laissé de son premier mari, un fils et une fille, mariée ; le 13 août, avec Etienne-Pierre Hallé, seigneur d'Airval, conseiller au grand-conseil.

Armes : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois têtes d'aigle de sable, becquées et arrachées de gueules. Couronne de marquis. Supports : deux aigles au vol abaissé.

D'ELBÉE, famille noble de Beauce, distinguée par son ancienneté et ses services militaires, et maintenue

dans sa noblesse en 1586, 1599, 1667, et par arrêt de la cour des aides, du 5 mars 1766. Elle prouve sa filiation, par titres, depuis :

I. Jean d'ELBÉE, écuyer, seigneur de Caumont, du Petit-Mont et de Gossonville, archer des gardes du corps du roi Louis XII, qui, le 5 février 1500, épousa, Madeleine de Guay-Renard dont il eut :

- 1.° Alexandre, dont l'article suit ;
- 2.° Isaac d'Elbée, capitaine d'infanterie, qui ne laissa point d'enfants de ses deux femmes, Angélique Vion de Cottenville, et Angélique Texier.

II. Alexandre d'ELBÉE, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de Caumont et de Gax en partie, épousa, en 1526, Madelaine de Ramezay. Le 16 avril 1540, il donna, devant M. d'Amboise, déclaration des biens qu'il tenait en fief au bailliage de Chartres. Il eut de son mariage :

- 1.° François d'Elbée, écuyer, seigneur de Caumont, marié, 1.° avec Françoise de Pinières, dont il n'eut point d'enfants ; 2.° avec Marie le Clerc, dont il eut : — François d'Elbée, écuyer, seigneur de Caumont, marié, 1.° le 18 avril 1625, avec Charlotte du Mesnil, morte sans postérité ; 2.° le 22 février 1642, avec Charlotte d'Autry, mère de : — Claude d'Elbée, écuyer, seigneur de Caumont, marié, le 27 octobre 1660, à Renée du Chesne ;
- 2.° Louis, dont l'article suit.

III. LOUIS d'ELBÉE, 1^{er} du nom, écuyer, sieur de Caumont et de Gax en partie, fut nommé, le 10 avril 1551, exécuteur du testament de son père. Il épousa, avant le 23 mars 1555, Madeleine Suhard, dont il eut :

- 1.° Jean d'Elbée, écuyer, seigneur de Caumont et

d'Espainville, en partie, homme d'armes de la compagnie de M. de Rostaing. Il produisit, au mois de septembre 1586, pardevant M. d'Amboise, commissaire député par le roi pour le régallement des tailles en la généralité d'Orléans, les titres justificatifs de sa noblesse, depuis l'an 1500 ;

2.° Louis, dont l'article suit.

IV. Louis d'ELBÉE, II^o du nom, écuyer, seigneur de Caumont et d'Espainville, homme d'armes de la compagnie du seigneur de Marolles, épousa, par contrat du 23 mai 1594, Jacqueline de Pinceloup, fille de François de Pinceloup, écuyer, sieur de Pinceloup et de Jarieux, et de demoiselle Marguerite de Viger. Il fut maintenu dans la qualité de noble, par jugement de MM. Boucher d'Orsay, conseiller d'état, et Regnaud, commissaires députés par le roi pour le régallement des tailles en la généralité d'Orléans, du 30 avril 1599, entériné à l'élection de Dourdan le 3 novembre suivant. Il eut deux fils :

1.° François, dont l'article suit ;

2.° Louis d'Elbée, qui n'eut point d'enfants de Jeanne des Prés, laquelle, étant veuve, se remaria, en 1674, à Claude de Brunel, écuyer, seigneur des Ruées.

V. François d'ELBÉE, I^{er} du nom, écuyer, seigneur de Jarieux, obtint, le 27 octobre 1667, de M. de Machault, commissaire député par le roi en la généralité d'Orléans, acte de la représentation qu'il avait faite devant lui des titres justificatifs de sa noblesse, ordonnant qu'il serait compris dans le catalogue des nobles du royaume. Il avait épousé, 1.° le 21 décembre 1659, Louise le Chat, fille de Jacques le Chat, écuyer, seigneur d'Authon, et de demoiselle Anne le Lieur ; 2.° le 21 décembre 1666, Marie Barbe, dont il n'eut point d'enfants. Ceux du premier lit sont :

- 1.° Louis , dont l'article suit ;
- 2.° Philippe d'Elbée , auteur de la branche des seigneurs de Belmont , rapportée ci-après ;
- 3.° François d'Elbée, écuyer, seigneur de Rajieux, qui a fait la branche de ce nom , mentionnée plus loin.

VI. Louis d'ELBÉE , III° du nom , écuyer , seigneur d'Espainville , épousa Louise de Chartres , dont il eut :

VII. Philippe d'ELBÉE , écuyer , seigneur d'Espainville , garde du corps du roi et de la Manche , tué à la bataille de Malplaquet , le 11 septembre 1709 , avait épousé Marie-Anne de Pontbréant , fille de Claude de Pontbréant , chevalier , seigneur de Pinot , et de Louise de Vallière. Il en eut pour fils unique :

VIII. Alexandre d'ELBÉE , écuyer , seigneur d'Espainville , lieutenant de cavalerie , marié avec Angélique le Lieur , morte en 1736 , fille d'Eustache le Lieur , écuyer , seigneur de Poyer , près d'Epernon , cheveu-léger de la garde du roi , et de Marie-Anne de Cosne. De ce mariage sont issus :

- 1.° Adrien , dont l'article suit ;
- 2.° Louis-Alexandre d'Elbée , né le 22 septembre 1718 , capitaine aide-major du régiment de Penthhièvre , cavalerie , marié , par contrat du 29 janvier 1758 , avec Charlotte Galois , veuve de N... Laumonier de Bois-Julien , mousquetaire de la première compagnie ;
- 3.° Philippe d'Elbée , né le 6 février 1726 , lieutenant au régiment de Penthhièvre , cavalerie ;
- 4.° Thérèse-Agathe d'Elbée , née le 2 février 1727 , femme , en 1746 , de Paul Sénégal , écuyer , seigneur de Lalan ;
- 5.° Madelaine d'Elbée , née en septembre 1730.

IX. Adrien d'ELBÉE , écuyer , seigneur d'Espainville ,

garde du corps du roi dans la compagnie de Noailles , épousa , par contrat du 15 novembre 1743 , Françoise Créte , dont il eut :

- 1.° Charles d'Elbée , né le 27 juin 1746 , page du duc de Penthièvre ;
- 2.° Philippe d'Elbée , né en 1747 , élevé à l'école militaire ;
- 3.° Marie-Anne-Elisabeth d'Elbée , née le 24 juin 1745 , élevée à Saint-Cyr.

Seigneurs de Belmont.

V. Philippe d'ELBÉE , écuyer , seigneur de Boisguiard , second fils de François d'Elbée , écuyer , seigneur de Jarieux , et de Louise le Chat , épousa , par contrat du 21 octobre 1688 , demoiselle Marie-Madeline de Pontbréant , fille de Claude de Pontbréant , écuyer , seigneur de Pinot et de la Grandemaison , et de Catherine de Coquille. Il en eut :

VI. Isaac-Louis d'ELBÉE , chevalier , seigneur de la Sablonnière , capitaine d'infanterie , marié 1.° le 30 juillet 1721 , avec Marie-Françoise le Dacre ; 2.° avec Marie-Françoise Taffoureau , dont est issu :

VII. Pierre d'ELBÉE DE BELMONT , marquis d'Elbée , né le 31 décembre 1737 , officier au régiment de Penthièvre , dragons , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis , mort le 25 mars 1809 ; a épousé , le 12 août 1768 , demoiselle Gabrielle de Buissy , dont est issu :

VIII. Charles-Louis , marquis d'ELBÉE , né le 3 juillet 1783 , chevalier de l'ordre royal et militaire de St. - Louis , et de la Légion-d'honneur , admis de minorité dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem , dit de Malte en

1792, ex-maréchal-des-logis des mousquetaires noirs, et lieutenant-colonel des volontaires royaux de Normandie, pendant les cent jours, chef d'escadron de cuirassiers, a épousé, en 1815, mademoiselle Ermance de Monti, d'une ancienne et illustre maison originaire de Toscane, qui a donné à l'église un pape et trois cardinaux, un grand-maître de Malte, un ambassadeur extraordinaire en Pologne, lieutenant-général des armées du roi de France, et chevalier de ses ordres. De ce mariage sont issues :

- 1.° Flavie d'Elbée, née le 17 avril 1816 ;
- 2.° Victorine d'Elbée, née le 28 mars 1818.

Seigneurs de Jarieux.

V. François D'ELBÉE, II^e du nom, écuyer, seigneur de Jarieux, troisième fils de François d'Elbée, et de Louise le Chat, partagea, le 15 avril 1680, avec son frère aîné, les successions paternelle et maternelle Il eut pour fils :

- 1.° François, dont l'article suit ;
- 2.° Louis-Alexandre, comte d'Elbée, marié avec Jeanne-Louise de Villedieu de Saint-Fargeau.

VI. François D'ELBÉE, III^e du nom, écuyer, seigneur de Jarieux, garde du corps du roi Louis XV, épousa Louise de Clermetz de la Mérie, fille de Pierre de Clermetz de la Mérie, écuyer, seigneur de la Mérie, ancien mousquetaire du roi, en sa première compagnie, et dame Jeanne-Françoise de Cœurlis. De ce mariage est issu :

VII. Antoine D'ELBÉE, ancien garde du corps de la garde constitutionnelle de Louis XVI, conseiller de préfecture à Beauvais. Il a épousé mademoiselle Evrard, dont il a :

- 1.^o Léonce d'Elbée, élève du collège de Henri IV ;
- 2.^o Victor d'Elbée ;
- 3.^o Charles d'Elbée.

De cette famille il subsistait en Poitou, avant la révolution, une branche qui avait pour chef, N.... d'Elbée-Gigots, seigneur de Beaupréau, généralissime des armées royales dans la Vendée, célèbre par son courage et ses exploits, et le plus habile général qu'aient eu les Vendéens. Il fut fait prisonnier au combat de Chollet, où il reçut une blessure considérable, et fut fusillé en 1794. Voyez son article dans le *Dictionnaire véridique*, tom. I, pag. 351.

Armes : d'argent, à trois fasces de gueules.

DOUHET, en Auvergne. Des titres fort anciens prouvent que cette famille, dès l'an 1440, était classée parmi les maisons les plus anciennes de la Haute-Auvergne. Sa tradition porte qu'elle est originaire d'Angleterre. Gui de Douhet de Marlat, seigneur de Singles, fut fait prisonnier par les Anglais à la bataille de Poitiers, au mois de septembre 1356. Neuf de ses descendants ont été chanoines-comtes de Brioude, de l'an 1407 à l'an 1688. Cette famille compte aussi plusieurs chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Jean de Douhet fut élevé à la dignité de grand-prieur d'Auvergne, le 31 juillet 1608. Elle a donné plusieurs gouverneurs de places. Par commission du 23 mars 1497, Pierre de Douhet de Marlat fut nommé, par Jean, comte de Boulogne et d'Auvergne, capitaine du château, place et seigneurie de Claviers ; et par provision du 29 mars 1555, la reine Catherine de Médicis nomma noble Gabriel de Douhet, seigneur de Marlat, gouverneur de la ville de

NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL
DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ LESPINE, DE SAINT-FONS
ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME SEIZIÈME

DEUXIÈME PARTIE



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE
BACHELIN-DEFLORENNE

Société anonyme au capital de 1,500,000 francs.

SIÈGE SOCIAL : 3, QUAI MALAQUAIS, 3

—
MDCCCLXXVI

Clermont, en Auvergne. La terre d'Auzers, située dans la Haute-Auvergne, fut érigée en *baronnie* par Henri III, en faveur de Pierre de Douhet, seigneur d'Auzers.

La maison de Douhet subsiste en cinq branches :

- 1.° Celle de Douhet de Marlat, dont le seul rejeton est un enfant de onze ans, né en Moravie, pensionnaire du roi au collège royal de Clermont ;
- 2.° La branche de Douhet d'Auzers ;
- 3.° La branche de Douhet de Puymolinier ;
- 4.° Celle de Douhet de Romananges ;
- 5.° La branche de Douhet de Sourzac ;

Louis-Barthélemi de Douhet de Romananges, ancien page du duc d'Orléans, chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis, a reçu de S. A. R. MONSIEUR, comte d'Artois, lieutenant-général du royaume, un brevet daté de Vesoul, en Franche-Comté, le 28 février 1814, qui l'institue gouverneur-général de la division civile et militaire de Clermont, en Auvergne. Il avait précédemment servi dans l'armée de monseigneur le prince de Condé, dans les compagnies de l'émigration.

Armes : écartelé : aux 1, et 4, d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable ; aux 2 et 3, de gueules, à la licorne d'argent. Supports : deux griffons de sable, ailés d'argent. Devise : *A juste guerre, Dieu combat*. Plus anciennement : *Vires ex alto*.

JEHANNOT DE BARTILLAT, marquis de Bartillat, barons d'Huriel, seigneurs des châteaux, fiefs et seigneuries de l'Aage - Chevalier, Mossat, Lombost, le Liat, Sarre, Passat, le Fressineau, barons de Saint-Marcel, etc., en Bourbonnais et à Paris ; maison des plus distinguées par les fiefs qu'elle a possédés, les charges dont ses auteurs ont été revêtus, et les belles

alliances qu'elle a contractées. L'ancienneté de cette maison répond à son lustre ; la tradition accréditée dans la province de Bourbonnais, où elle est établie depuis plusieurs siècles, porte que, nonobstant la différence d'armoiries, elle a eu le même berceau que celle des seigneurs de Kersauson, en Bretagne, dont le nom patronimique est également Jehannot, et que l'on dit tirer son origine d'Angleterre. Néanmoins, la révolution des tems ne permettant point de donner la preuve littéraire de cette ascendance, et ne voulant rien avancer qui ne soit établi sur des titres irrécusables, nous nous bornerons à donner la filiation de cette maison d'après une sentence rendue, le 20 février 1669, par Charles Tubeuf, maître des requêtes, commissaire départi par le roi dans les généralités de Moulins et de Bourges, qui déclare cette maison issue d'ancienne extraction de chevalerie ; cette pièce, qui relate tous les titres qui justifient chaque degré de la généalogie, n'était point connue de M. Lâiné, non plus que lesdits titres originaux à l'appui qu'il a vus avec nous, et il nous a déclaré qu'il doit rectifier ici ce qu'il a dit touchant l'origine de la maison de Bartillat, dans le tome II (page 160), du Dictionnaire Vêridique. Elle remonte la preuve filiative à :

I. Guillaume JEHANNOT, qualifié noble et damoiseau dans divers actes authentiques. Par contrat passé le jeudi après le dimanche reminiscere, l'an 1328, devant Etienne Hueti, notaire juré du scel de la chancellerie du duché de Bourbonnais, le même Guillaume Jehannot, damoiseau, exerça le retrait lignager à cause d'Alyde de Saint-Quintin, sa femme, pour racheter une rente noble, consistant en six setiers seigle et deux setiers avoine de cens, qui avait été aliénée pour le prix de 34 livres, par Louis de Saint-Quintin, damoiseau, au profit de Pétronin, fils de Jean Proheton, de la ville de Montmaraud. Il fit son testament le dimanche de la

Quinquagésime , l'an 1369 , reçu par Jean Goerat , notaire juré de la même chancellerie , où il se dit veuf de ladite demoiselle Alyde de Saint-Quintin , et par lequel , entr'autres clauses , il prescrit son inhumation en l'église de Saint-Nicolas de Montluçon , au sépulcre de ses ancêtres , et dispose de tous ses biens en faveur de son fils , Jean Jehannot , dont l'article va suivre.

II. Jean JEHANNOT , I^{er} du nom , damoiseau , devint co-seigneur en partie de Sarre , par son mariage contracté le samedi dans l'octave de la Purification de la Vierge , l'an 1378 , par-devant Jean Pacenjat , notaire , avec demoiselle Elisabeth de Sarre , sa cousine , fille de Guillaume de Sarre , damoiseau , seigneur dudit lieu , et demoiselle Adélaïde de Saint-Quintin. Il passa un bail emphytéotique d'un moulin qu'il possédait sur la rivière du Baix , au nommé Guillaume Levazet , le vendredi après la fête de la Nativité , l'an 1381 , devant le même notaire Pacenjat , et testa le mercredi , après la fête de saint Mathieu , apôtre , l'an 1402. Dans cet acte , qui contient ses dernières volontés et qui fut reçu par Pierre de Botevin , notaire juré , il ordonne sa sépulture au tombeau de sa famille , fait divers legs pieux et autres , laisse la jouissance de la moitié de ses biens à sa femme , et nomme , pour son héritier universel , son fils Jean , qui suit.

III. Jean JEHANNOT , II^e du nom , écuyer , seigneur de Bonafont , et en partie de Sarre , fut maître des eaux et forêts du Bourbonnais. Il conste par des lettres qui lui furent délivrées à la chancellerie du duché de Bourbonnais , le 18 mars 1406 , signées sur le repli Gadet , et scellées du grand sceau en cire rouge , qu'il céda une partie de péage qui lui appartenait sur le lieu de Monteil , au duché de Bourbonnais , et que ce prince , d'après le rapport de son conseil , pour dédommager de cette cession son bien amé écuyer Jehan Jehannot , maître des eaux et forêts du Bourbonnais , ordonna qu'il lui serait fait une remise sur la rente annuelle qu'il payait

à son duché , à cause de sa maison et four de Monteil , et lui accorda de plus la permission de faire planter trois pilliers au-devant de sadite maison , pour la mettre et maintenir en meilleur état. Jean Jehannot épousa , par contrat passé , le 14 mai 1424, pardevant Molinet ; notaire, Marguerite de Villelume , fille de messire Michel de Villelume , écuyer , seigneur de Montbardon et de la Roche-Othon , et de damoiselle Marguerite le Borgne de Prugne. Il ne vivait plus le 20 août 1441 , époque où sa veuve, en qualité de douairière de Bonafont , et ayant la garde noble des enfants issus de leur mariage, reçut, devant Pierre Martault , notaire , la reconnaissance de plusieurs habitants du bourg de Saint-Martinien , dans laquelle ces derniers confessent être , hommes et femmes serfs et de mortailable condition avec la taille aux quatre cas, de ladite dame et de son fils aîné, Pierre Jehannot, dont l'article suit.

IV. Pierre JEHANNOT , 1^{er} du nom , chevalier , seigneur de Bonafont, Mossat et autres lieux, fut un vaillant capitaine. Il se signala dans la plupart des rencontres de son tems. Louis XI le nomma , en 1474 , gouverneur du château de Saint-Félix , en Languedoc. A cette époque , les Espagnols menaçaient cette province d'une invasion. Ils ne tardèrent pas y pénétrer, et firent le siège du château de Saint-Félix. Pierre Jehannot défendit la place avec valeur , et refusa d'entendre à aucune composition. Cependant Saint-Félix fut emporté par surprise, et le général espagnol , irrité de la vigoureuse résistance du gouverneur , eut la cruauté de le faire pendre (1). Cet attentat au droit des gens ne demeura pas long-tems impuni ; car Louis XI étant, peu de tems après , redevenu maître de ce pays et de toutes les places fortes , fit décapiter , par représailles ,

(1) Voy. l'Histoire de Louis XI, par M. Duclos , de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres , tome II , année 1474.

deux gouverneurs espagnols. Pierre Jehannot avait fait alliance, par contrat du 5 août 1457, passé devant maître Pierre Fourest, cleric juré et notaire sous le scel de la chancellerie du duché de Bourbonnais (le même qui reçut son testament le 21 octobre 1473), avec demoiselle Blanche des Aiges, fille de messire Guillaume des Aiges, chevalier, seigneur de la Romagière, de Frontenac et autres places, et de dame Louise de la Pierre. De ce mariage sont issus :

- 1.° Pierre, dont l'article suit ;
- 2.° Jacques Jehannot, écuyer, sieur de la Loue ;
- 3.° Louis Jehannot, écuyer, sieur de Bienassis, donna conjointement avec Jacques, son frère, à bail emphytéotique, avec tous droits de directe seigneurie, à maître Pierre de la Roche, bachelier ès-lois, un jardin situé près des fossés neufs de Montmaraud. Le contenu de cet acte, qui fut reçu, le 14 octobre 1486, par Alamy, notaire, porte qu'ils stipulent, tant pour eux, que comme se portant forts pour Pierre Jehannot, écuyer, leur frère aîné, dont on va parler.

V. Pierre JEHANNOT, II^e du nom, chevalier, seigneur de Bonafont, Mossat, la Loue, etc., fut homme d'armes des ordonnances du roi. Il fit l'acquisition d'une rente noble d'honorable homme Esmar Coppin, bourgeois de Montluçon, suivant acte passé le 13 août 1482, devant Bergeron, notaire, sous le scel de la prévôté de Pancoin. Il recut, devant ledit notaire, le 29 mai 1496, en qualité d'héritier de son père, quittance de la somme de mille livres, qu'il compta à son frère Jacques Jehannot, écuyer, pour ce qu'il lui restait devoir sur le legs que ce dernier avait eu de leurdit père. Il mourut, au service du roi, à Saint-Quentin, vers la fin de l'an 1528, laissant, du mariage qu'il avait contracté avec demoiselle Françoise Loyon, deux fils :

- 1.° François, dont l'article suit ;
- 2.° Ligier Jehannot, damoiseau, mort célibataire.

VI. François JEHANNOT, écuyer, seigneur de la Loue, Bonafont et autres lieux, qualifié capitaine dans une lettre du roi François I^{er}, en date du 23 mai 1544, contre-signée Bochetel, épousa, par contrat du 7 juin 1528, passé devant Jean Urbain, notaire à Montluçon, demoiselle Anne d'Escouts, fille de noble Jean d'Escouts, écuyer, et de demoiselle Simonne Perrine. Il fit hommage au baron d'Huriel, à cause de ses château et baronnie d'Huriel, des fief, terre et seigneurie de Bonafont, par acte passé, le 22 février 1544, devant Banezon, notaire à Montluçon. Il avait fait acquisition, de messire Claude de la Rivière, écuyer, seigneur dudit lieu, par contrat du 20 février 1541, reçu par du Bois, clerc-juré, notaire en la chancellerie de Bourbonnais, de la moitié du droit qui se percevait à l'entrée des pots de terre à Montluçon, dont il possédait déjà l'autre moitié, pour le prix de vingt écus d'or sols, valant quarante-cinq sols la pièce. Ses enfants furent :

- 1.^o Antoine, dont l'article suit ;
- 2.^o Simonne Jehannot, alliée, par contrat passé le 30 août 1572, devant Bouhaud, notaire à Montluçon, avec messire Archambaud d'Orbeil, conseiller du roi et de monseigneur le duc d'Anjou et de Bourbonnais, lieutenant-général en la sénéchaussée et présidial de Bourbonnais ;
- 3.^o Marie Jehannot.

VII. Antoine JEHANNOT, écuyer, seigneur de la Loue, épousa, par contrat du 31 janvier 1558, reçu par Annoble, notaire royal à Montluçon, demoiselle Michelle de Lyon, nièce de messire Pierre de Lyon, chevalier, seigneur de la Cave, conseiller d'état, et fils de noble homme Julien de Lyon, écuyer, seigneur de Quinsaines, et de damoiselle Madelaine de Sarre. Il fit un accord, le 27 août 1574, par-devant Jacques Gralhot, notaire au duché de Bourbonnais, avec Jean Bernard, laboureur, habitant au lieu des Tixerons, paroisse de

Saint-Martin, sur les différends qui existaient entre eux, à cause que, par acte passé le 17 octobre 1573, devant François Charton, notaire, ledit Jean Bernard avait vendu, moyennant la somme de 112 livres tournois, audit Antoine Jehannot, le droit qu'il avait de racheter de demoiselle Simonne Jehannot, femme de messire Archambaud d'Orbeil, huit journaux de vignes, assis au terroir de Varennes, qu'il lui avait vendus le 15 mai 1573, laquelle vente ledit Jean Bernard disait avoir été faite à moitié de son juste prix, etc., et en considération de quoi ledit Antoine Jehannot donna audit Jean Bernard la somme de cent livres tournois, pour le récompenser de ladite vente. Il reçut une lettre du roi Henri III conçue dans les termes les plus flatteurs ; cette lettre, en date du 15 novembre 1578, contre-signée Pinar. Il fit son testament le 17 juillet 1581, reçu par Jean Berthonnier, prêtre, vicaire de l'église de Saint-Pierre de Moulins. De son mariage avec Michelle de Lyon, Antoine Jehannot eut les enfants suivants :

- 1.° Nicolas, qui continue la lignée ;
- 2.° Antoine Jehannot, écuyer, seigneur de Malicorne, conseiller du roi, lieutenant-général en la sénéchaussée de Bourbonnais, épousa, par contrat du premier janvier 1606, damoiselle Jeanne de Pollier, fille de noble Pierre de Pollier, seigneur des Mazières, et de feu damoiselle Claude Morin. Il fut la tige des seigneurs de Malicorne et de la Cave, éteints, également distingués par leurs emplois et par leurs alliances.

VIII. Nicolas JEHANNOT, premier du nom, écuyer, seigneur de la Loue, l'Aage, Bartillat, et autres lieux, fut nommé commissaire ordinaire des guerres, par lettres du roi Henri IV, du 20 mai 1600, et prêta serment pour ladite charge entre les mains du connétable Henri de Montmorenci, le 15 décembre de la même année. Henri IV lui écrivit le 4 mai 1609 pour lui témoigner sa satisfaction de ses services, une lettre contre-signée Po-

tier. Il fut pourvu de l'office de capitaine châtelain de Montluçon, en Bourbonnais, vacant par la résignation de Gilbert de Bigny, sieur de Perveranges, par lettres du 7 juin 1616. Il rendit foi et hommage au baron d'Huriel, le 23 juin 1618, pour ses fiefs du Bartillat et de Courcioux, mouvants de la baronnie d'Huriel. Par un acte du 14 août 1636, il appert que Nicolas Jehannot comparut au ban, et demanda d'être dispensé, pour cette année, attendu ses infirmités et grand âge, qui était alors de plus de soixante ans, en représentant néanmoins qu'il avait servi l'année dernière, en personne, dans l'armée de Picardie, et que de plus, il avait fait marcher et équiper à ses frais un homme, ajoutant encore que, malgré ses infirmités, qui augmentaient tous les jours, il se trouvait seul en sa maison, ayant perdu son fils Antoine Jehannot, écuyer, sieur de Croz, à l'armée d'Allemagne, et que sa place de capitaine châtelain l'obligeait de faire résidence : que cependant, pour montrer sa bonne volonté et affection au service du roi, il proposait de faire marcher à ses frais le sieur de la Geralde, lequel fut reçu, et au moyen de ce, le sieur de la Loue dispensé. Il fit hommage au roi, en sa chambre du domaine de Bourbonnais, le 16 novembre 1644, de ses terres et seigneuries de l'Aage-Chevalier et Chavernat, qu'il avait acquises par requête de messieurs du palais à Paris, du 17 septembre de la même année. Il obtint des lettres de retenue dans l'état et charge de maître d'hôtel ordinaire du roi (1) le 9 décembre de ladite année 1644.

(1) Voyez l'édit de Henri III, du mois de mai 1579, dans l'abrégé chronologique, par Chérin, p. 65, art. 258, conçu en ces termes :

« N'entend, S. M. par ci-après, aucun soit reçu aux états »
 » des gentilshommes de sa chambre, ou ès compagnies des »
 » cent gentilshommes, ni aux places de *maîtres d'hôtel*, gen- »
 » tilshommes servants, écuyers d'écurie, *qu'ils ne soient nobles* »
 » *de race*, et si aucuns s'en trouvent, qui ne soient de ladite »
 » qualité, y sera, par S. M., pourvu d'autres en leur place. »

Par acte du 28 décembre 1645, passé devant Guérin, notaire à Braulmont, il affranchit divers habitants du village de Courcioux, moyennant certaine cession. Il fit acquisition de la terre et seigneurie du Liat, le 21 août 1648, et fit son testament devant Corneraud, notaire de Montluçon, le 9 décembre 1652, dans lequel, il rappelle feu Marie Cartaud, sa femme. Leurs enfants furent :

- 1.° Etienne, dont l'article suit ;
- 2.° Marie Jehannot, mariée, le 21 août 1623, avec noble Antoine Alexandre, écuyer, gentilhomme ordinaire de la maison du prince de Condé, fils de noble Jean Alexandre, écuyer, seigneur de Blansac, de Bausson et de Charbonnières, et de dame Louise Compière; elle était veuve le 9 décembre 1652.

IX. Etienne JEHANNOT, chevalier, seigneur de Bartillat, Maussat, Lombost, le Liat, Fleurier, l'Aage-Chevalier, Beaumont, Frontenac, etc., etc.; baron d'Huriel, conseiller d'état, garde du trésor royal, et trésor de l'épargne de la reine mère, fit plusieurs acquisitions considérables de fiefs, châteaux, seigneuries, cens, rentes et dîmes; fonda et dota la chapelle de Saint-Etienne dans l'église des Cordeliers de Montluçon; fit aussi plusieurs autres fondations pieuses dans presque toutes les églises des paroisses dépendantes de ses terres, ainsi qu'il est justifié par des actes authentiques. Il épousa, par contrat du 25 janvier 1635, passé devant Richer et Beaufort, notaires au châtelet de Paris, demoiselle Catherine Lucas, fille de noble homme Michel Lucas, écuyer, conseiller du roi, et secrétaire du cabinet de S. M. et de dame Susanne le Cointe. Il reçut des lettres de conseiller d'état le 30 avril 1647, accordées en considération des bons et agréables services qu'il avait rendus, tant au feu roi, père de S. M., qu'à S. M. même, depuis son avènement à la couronne; il prêta serment pour cette

charge , entre les mains de M. Séguier , chancelier de France, le 3 mai de la même année. Par un acte reçu par Petit, notaire, on apprend qu'il affranchit de la servitude les familles Lespineux et Souppauds, du lieu de Bartillat , moyennant une somme principale de quinze cents livres et trente sols de rente en directe, emportant lods et ventes, et tous droits de directe seigneurie, spécialement hypothéqués sur une pièce de terre de deux septerées , appelée le Champ-Pointu , située audit lieu de Bartillat. Il rendit foi et hommage au roi , en sa chambre des comptes de Paris, le 28 août 1673, de sa baronnie d'Huriel ; obtint des lettres patentes à terrier , pour interrompre la prescription, le 11 mai 1677, homologuées au parlement le 28 janvier 1683. Etienne Jehannot de Bartillat jouissait à la cour d'une grande considération. Le roi disait quelquefois de lui : « *voilà un des braves hommes de mon royaume.* » (1) La reine mère lui avait fait don de deux lits complets en broderie à la main, sur satin bleu de ciel , et à frange de soie et or , auxquels S. M. avait elle-même travaillé. Ces deux lits, qui étaient conservés au château de l'Aage , ont été abîmés pendant la révolution.

X. Nicolas JEHANNOT DE BARTILLAT , deuxième du nom , chevalier , baron d'Huriel , seigneur de Bartillat , l'Aage-Chevalier, la Loue, Blansac , le Liat , Lombost , Maussat, Frontenac , Beaumont , Bonfont , Borassier, Fleurier , et autres places ; fils unique d'Etienne Jehannot, fut lieutenant-général des armées du roi , gouverneur de la ville et citadelle de Rocroy, chevalier de

(1) Dans une lettre de ce prince , du 15 mai 1697 , où il ordonne à M. de Barbezieux d'annoncer au vieux M. de Bartillat (Etienne Jehannot), qu'il a donné le gouvernement de Rocroy à son fils, M. de Bartillat , ancien lieutenant-général , on remarque cette phrase obligeante et honorable : « *C'est un des hommes qui a le plus manié mon argent et qui en a le moins gardé.* »

l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine châtelain de la ville et châtellenie de Montluçon. Il embrassa de bonne heure la carrière des armes, et était déjà capitaine-lieutenant dans le régiment des Gardes-Françaises, avec rang de mestre de camp de cavalerie et maître d'hôtel ordinaire de la reine, lorsqu'il épousa, par contrat passé devant Gigaut et Simonnet, notaires au châtelet de Paris, le 16 décembre 1665, de l'avis et consentement du roi et de la famille royale, demoiselle Anne-Louise Habert, fille de messire Henri-Louis Habert, chevalier, comte du Menil-Habert, seigneur de Montmort, du Fargis, de Perret, etc., conseiller du roi en tous ses conseils, et premier maître de son hôtel, et de dame Henriette de Buade de Frontenac. Il obtint une compagnie au régiment Dauphin, infanterie, lors de sa création, le 15 juin 1667, et le régiment de cavalerie (depuis Lusignan) par commission du 10 janvier 1668; il le commanda à la conquête de la Franche-Comté, au mois de février. Son régiment ayant été licencié le 24 mai, il entra capitaine dans la compagnie de Genlis, par ordre du 26. En 1669, le roi le fit colonel du 29^e régiment de cavalerie, qui prit dès lors le nom de Bartillat (1). Il rétablit son régiment par lettres du 9 août 1671. Par sentence du 20 février 1669, de M. Charles Tubeuf, commissaire départi par le roi, pour la vérification des titres de noblesse, il fut maintenu, conjointement avec son père Etienne de Bartillat, dans la possession de leur ancienne noblesse de chevalerie. En 1672, il se trouva à tous les sièges entrepris par le roi en Hollande, marcha avec M. de Turenne dans l'élec-

(1) 29^e régiment de cavalerie, créé Montclar, *Bartillat* en 1669, ensuite Narbonne, *Bartillat* en 1689, du Trone en 1690, Villars en 1718, Rohan en 1735, Brienne en 1743. (Voyez l'Etat militaire de 1750; Hist. de la milice française, par le P. Daniel, et le Tableau historique et chronologique du militaire, depuis la création des régiments, par M. de Roussel.)

torat de Cologne , contre l'électeur de Brandebourg , en 1673. Il en revint pour le siège de Maestricht , après lequel il joignit les troupes commandées par le duc de Luxembourg , sous lequel il finit la campagne. Sous le prince de Condé , il combattit à Seneff , en 1674 , et se trouva , en 1675 , aux sièges et à la prise de Dinant et Limbourg. Créé brigadier des armées du roi , par brevet du 24 février 1674 , il eut le commandement d'une brigade de cavalerie qui fut détachée pour le siège de Bouchain. Employé en Allemagne sous le maréchal de Luxembourg , il combattit à Kokesberg. En 1677 , il était au siège de Valenciennes , de Cambrai et de sa citadelle. Passé ensuite en Allemagne sous le maréchal de Créqui , il servit au siège de Fribourg. Sous le même général , au mois d'avril 1678 , il combattit à Rhinfels , à l'attaque des retranchements de Seckingen , au passage de la Kints , à la prise de Kelh et du château de Lichtenberg. Il fut blessé le 24 août à la bataille de Saint-Denis , près Mons , gagnée par le prince de Luxembourg. Il servit au camp de la Sarre , sous le marquis de Boufflers , en 1681 , fut créé inspecteur-général de la cavalerie , par ordre du 22 octobre , et employé au camp de la Meuse , sous le marquis de Lambert , en 1682 ; au camp de la Saône , sous M. de Boufflers , en 1683 ; à l'armée de Flandre , qui couvrit le siège de Luxembourg , en 1684. Il commanda la cavalerie au camp de la Saône en 1685 et 1688 , fut créé maréchal de camp par brevet du 24 août de cette année. Il fut employé dans l'électorat de Cologne. Il se distingua particulièrement au combat de Nuys , où il fut blessé à la jambe le 14 mars 1689. Il servit la même année au camp de Florainville , sous M. de Boufflers , passa sur la fin de la campagne en Allemagne , sous le maréchal de Lorges , et se démit , au mois d'octobre , de son régiment , en faveur de son fils aîné , (tué à Fleurus en 1690). Il fit les campagnes de 1690 , 1691 et 1692 en Allemagne. Créé lieutenant-général des armées du roi , par pouvoir du 30 mars 1693 , il servit cette campagne

sous *Monseigneur*. Le 6 janvier de la même année, il avait assisté au siège de Furnes, où quatre mille anglais furent faits prisonniers, et avait passé de là à l'armée du Rhin, où il fut fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il servit sous le maréchal de Boufflers en 1694; sous le maréchal de Villeroy, en Flandre, en 1695; sous le maréchal de Choiseul, en Allemagne, en 1696 et 1697. Cette dernière année, il eut le commandement de l'aile droite de la deuxième ligne de l'armée du maréchal de Choiseul, et obtint, par provision du 12 mai, le gouvernement de la ville et citadelle de Rocroy. Il fut employé ensuite à l'armée d'Allemagne, sous le maréchal de Catinat. En 1702, il était au camp de Hagenau, en Saxe, ainsi qu'il appert d'une procuration qu'il donna le 7 juin, pour rendre hommage au roi, en son absence pour les terres dont il avait hérité de son père. En 1703, il passa de l'armée du maréchal de Catinat à celle du duc de Vendôme, et se trouva, en 1704, au siège de Verceil. En 1705, il assista à la bataille de Cassano, et ensuite à la reprise de Canetto, où les troupes furent cantonnées. Le 20 mars 1717, il fit hommage au roi de ce qu'il lui devait, pour raison de sa baronnie d'Huriel, par procuration, ne pouvant le faire par lui-même, à cause de son grand âge, qui était de plus de quatre-vingts ans, dont il avait employé plus de cinquante au service. Le 30 avril 1718, il donna sa démission de la charge de capitaine châtelain des ville et châtellenie de Montluçon, en faveur de Joachim Jehannot de Bartillat son fils. Le roi lui accorda pour retraite le gouvernement de la ville et citadelle de Rocroy, qu'il conserva et exerça avec honneur jusqu'à son décès arrivé en 1719. Il eut entr'autres enfants :

- 1.° Michel Jehannot de Bartillat, chevalier. Il embrassa bien jeune le parti des armes, et signala fréquemment sa valeur dans divers combats et batailles, sous les yeux mêmes de son père, qui, avec l'agrément du roi, lui céda, en 1689, son

régiment de dragons de Bartillat. Il le commandait lorsqu'il fut tué à la bataille de Fleurus, près Charleroy, qui fut livrée et gagnée le 1^{er} juillet 1690, sur le prince de Waldeck. Il est rappelé avec la qualification de mestre de camp de cavalerie, colonel d'un régiment de dragons de son nom, dans le contrat de mariage de Joachim Jehannot de Bartillat son frère puîné, du 9 mars 1706. Il avait épousé Eléonore-Susanne Passart, dont il n'eut point d'enfants. Elle était fille de François Passart (d'une famille de robe qui a donné plusieurs conseillers et présidents au grand conseil, et de maîtres des comptes) écuyer, seigneur de Saclay et autres lieux, conseiller du roi, secrétaire de son cabinet et de ses finances, et de dame Andrée Lucas. Eléonore-Susanne Passart épousa en secondes noces, le 3 janvier 1695, N. . . de Villemur-de-Rieutor, lieutenant général, et commandant les grenadiers à cheval de la maison du roi. Elle mourut le 8 juin 1712 ;

2.^o Joachim, dont l'article suit.

XI. Joachim JEHANNOT DE BARTILLAT, chevalier, seigneur de Bartillat, baron d'Huriel, le Liat, Mirebeau, Saint-Marcel, l'Aâge-Chevalier, Maussât, Lombost, Frontenac, Bonefont, la Dure, Passat, Ranciat, Sarre, Ronnet, la Châtre, Barassier, Saint-Victor, la Loue, Villiers, le Fressineau, la Bazelle et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de S.-Louis, mestre de camp de cavalerie, colonel d'un régiment de cavalerie de son nom (1), capitaine châtelain des ville et châtellenie

(1) 48^e régiment de cavalerie, créé Montauban en 1666, Béringhen en 1670, Livry en 1670, Clermont en 1689, *Bartillat* en 1702, Lenoncourt depuis 1706 jusqu'à 1735, ensuite Haudicourt, puis Lenoncourt de 1748 à 1758. (Voyez l'Etat militaire de 1760, et l'ouvrage de M. de Roussel, précité).

de Montluçon, ainsi que son frère Michel, entra au service de très-bonne heure. Avant l'âge de 25 ans, et dès 1702, il était déjà mestre de camp de cavalerie, et fit, en cette qualité, les campagnes mémorables des maréchaux de Boufflers et de Villeroy. En 1702, il servit sous M. de Vendôme, et se trouva à la tête de son régiment, à la bataille de Santa-Vittoria, au-delà du Crostolo, le 26 juillet de la même année, où le général Visconti fut défait. Il continua de servir sous le maréchal de Vendôme, les années 1703 et 1704. En 1705, il passa dans l'armée du maréchal de Villars, et fit avec lui les campagnes de 1706, en Allemagne, le suivit en Savoie, en 1708, et l'année suivante en Flandre. De retour de cette dernière campagne, il épousa, par contrat du 9 mars 1706, passé devant Beauvais et son collègue, notaires du roi à Paris, damoiselle Marie-Françoise le Bel, fille de messire Michel le Bel, baron de Vauréal, et de dame Marie-Françoise Ferrand. Joachim de Bartillat fut presque toujours en activité de service; c'est pourquoi il eut souffrance pour rendre au roi sa foi et hommage pour les fiefs qu'il possédait. Il acquit, par acte du 8 février 1720, la terre et seigneurie de Passat, paroisse de Saint-Victor, en Bourbonnais, ayant haute, moyenne et basse justice, maison forte, cens, rentes, dîmes, droits honorifiques et ban dans l'église de Saint-Victor. Il fit encore plusieurs acquisitions, hommages, fondations pieuses, etc., et testa, le 3 septembre 1731, pardevant Bronod et son collègue, notaires à Paris. Ses enfants furent :

- 1.° Louis-Joachim, dont l'article suit ;
- 2.° François de Bartillat, cornette au régiment de Condé, cavalerie, mort à Tann, en Bavière, en 1742 ;
- 3.° Marie-Anne-Clotilde de Bartillat, mariée, en 1735, à messire Louis-Alexandre de Lombelon, chevalier, marquis des Essars et d'Avrily, seigneur

- et patron de Cintray. Elle est rappelée dans un acte du 9 septembre 1741 ;
- 4.° Louis - Joachim, chanoine de la cathédrale d'Evreux, connu sous le nom de l'abbé de Bartillat ;
 - 5.° Antoine, dit le chevalier de Bartillat, seigneur de Passat, la Dure et Saint-Victor, mort sans alliance ;
 - 6.° Marie-Angélique de Bartillat, religieuse au couvent de Sainte-Elisabeth, à Paris.

XII. Louis-Joachim JEHANNOT DE BARTILLAT, qualifié chevalier, marquis de Bartillat, baron d'Huriel, seigneur des châteaux, fiefs et seigneuries de l'Age-Chevalier, Mossat, Lombost, le Liat, Sarre, Passat, le Fressineau, baron de Saint-Marcel ; etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie et colonel d'un régiment de dragons de son nom, capitaine-châtelain des ville et châtellenie de Montluçon, naquit le 14 juillet 1711. A l'exemple de ses prédécesseurs, il suivit la carrière des armes, fut fait d'abord capitaine dans le régiment de Fouquet, cavalerie, puis dans celui de Condé, cavalerie, ensuite mestre de camp, avec le commandement d'un régiment de dragons de son nom (1). Il épousa, le 26 avril 1740, contrat passé devant Bronod et son confrère, notaires à Paris, damoiselle Jean-Françoise Pouyvet de la Blipière, fille de messire Louis Pouyvet de la Blipière, chevalier, seigneur de Bourgon, Prez-en-Pail, Comptrein et autres lieux, conseiller du roi en son grand conseil, et de dame Marie-Marguerite Dieuxivoye ; peu de tems après son mariage, le marquis de Bartillat reçut la décoration de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il se trouvait à l'armée des bords, lorsque messire André Jehannot,

(1) 13^e régiment de dragons, créé Nicolai, Bursard en 1676, Senneterre en 1692, Béllabre en 1700, Plélo en 1727, Nicolai en 1731 et Bartillat en 1744. (Voyez l'Etat militaire de 1760.)

écuyer, seigneur de la Cave, son cousin, demeurant à Montluçon, lui fit don d'une somme de quatre mille livres, par acte du 1^{er} avril 1743. Le seigneur de Bartillat réunissant la suzeraineté de l'ancienne baronnie d'Huriel, la propriété des fiefs qui en étaient mouvants, présenta requête au roi, tendante à ce qu'il plût à sa majesté de réunir à ladite baronnie les terres, seigneuries et justices de Mossat, Frontenac, Bartillat, l'Aâge-Chevalier, Lombost, le Liat, Bonfont et autres fiefs en dépendants, pour n'en former qu'une seule et même seigneurie, sous le nom et la dénomination de *marquisat, d'Huriel-Bartillat*, ce qu'il obtint, par lettres-patentes du roi Louis XV; du mois de mars 1744, registrées au parlement de Paris, le 28 août de la même année, et en la chambre des comptes, le 17 mai 1746; lettres honorables, où sont rappelés les services importants, de cette famille, et l'ancienneté de sa noblesse. Le marquis de Bartillat mourut à Digne, où il se trouvait avec son régiment, le 18 septembre 1748. Il laissa les enfants qui suivent :

- 1.° Louis-François-Jules, qui continue la descendance ;
- 2.° Louis-Paul-Augustin, baron de Bartillat, seigneur, baron de Saint-Marcel, seigneur de Sarre, Ranciat, le Petit Sarre, Gloize, etc., lieutenant-général des armées du roi, et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint - Louis. Il a parcouru successivement les divers grades de l'armée. Il a été fait, le 25 décembre 1761, enseigne à drapeau du régiment des Gardes-Françaises; enseigne à pique au même régiment le 2 décembre 1764; sous-lieutenant, le 14 janvier 1770; sous-aide-major, le 6 mars 1774; lieutenant en second, avec rang de lieutenant-colonel, le 31 août 1777. Il a été décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 9 mai 1779, et reçu dans ledit ordre par le maréchal de Biron,

le 12 décembre suivant. Le 27 mai 1781, il a été pourvu du brevet d'aide-major; a reçu celui d'une pension de mille livres, le 27 mai 1782, et a été promu au grade de colonel par lettres-patentes du 27 mai 1787. Ayant été réformé avec son corps (le régiment des Gardes), le 1^{er} août 1789, il a conservé son activité à la suite de l'armée, avec appointements et droits à l'avancement relatif à la nature et ancienneté de services. Emigré en 1791, il a été nommé, le 2 mars 1792, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes à l'armée des princes, et a fait la campagne en cette qualité. En 1793, il a été envoyé, comme commissaire des princes, à Valenciennes. En 1794, il a été major-général d'un rassemblement d'émigrés, formé à Liège et à Maëstricht, et réuni à un corps d'armée autrichien, sous les ordres du prince Louis de Wurtemberg, pour repousser les insurgés du pays de Stavelot. Le 1^{er} août 1794, il est passé au service de sa majesté et à la solde de l'Angleterre, pour faire les fonctions de capitaine dans le régiment de Bethisy. Le 24 mai 1795, il fut choisi pour être capitaine-colonel d'un cadre dans le corps du général comte d'Allonville, son beau-frère, tout composé d'officiers-gentilshommes français, destiné pour Quiberon et l'île Dieu. Le 1^{er} janvier 1797, il a reçu le brevet de maréchal-de-camp, à prendre rang du 19 juillet 1796; parti de Londres en 1799, pour aller rejoindre l'armée de Condé en Suisse; il y a porté le mousquet, et y a fait les campagnes de 1799, 1800 et 1801, d'abord comme simple chasseur noble, puis avec le grade d'officier, et a eu la cuisse cassée en combattant dans cette armée, où il est resté jusqu'à son licenciement. Enfin, rentré en France en 1814, avec le roi, sa majesté pour le récom-

penser de son dévouement à la cause royale, de son inébranlable fidélité et de ses services, l'a élevé au grade de lieutenant-général, par lettres du 15 février 1815, et le 3 mai 1816, l'a nommé commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. M. le baron de Bartillat avait fait hommage au roi pour son fief du Petit Sarre, et avait répété le même hommage, lors du joyeux avènement du roi Louis XVI à la couronne, le 13 novembre 1773 ;

- 3.° Marie-Françoise de Bartillat, née le 8 août 1744, mariée à messire Armand-Jean, comte d'Allonville, maréchal-de-camp, mort à Londres au mois de janvier 1811 ;
- 4.° Anne-Clotilde de Bartillat, née le 9 novembre 1748, mariée à Claude, comte de Bosredon et de Combrailles.

XIII. Louis - François - Jules JEHANNOT DE BARTILLAT, marquis d'Huriel-Bartillat, seigneur de l'Âge-Chevalier, Mossat et autres terres et seigneuries, avait à peine atteint sa quatorzième année, lorsque son oncle, messire Antoine - Joachim de Bartillat, chevalier, seigneur de Passat, lui fit don, par acte du 19 mars 1755, des terres de Passat et de la Dure, avec leurs dépendances, toutes deux situées dans la province du Bourbonnais, ainsi que d'une maison et héritages, situés à Montluçon, appelés les trois Ayards. Il entra de bonne heure au service et fut reçu mousquetaire dans la deuxième compagnie, le 18 mai 1755 ; lieutenant réformé au régiment de Thianges dragons, le 15 décembre 1758 ; passa capitaine au régiment de Penthièvre, le 20 avril 1759, lequel fut réformé en 1763 ; fut nommé colonel du régiment provincial de Châteauroux, le 4 août 1771 ; puis colonel en second du régiment de Blaisois, le 18 avril 1776 ; devint ensuite mestre de camp commandant le régiment de Béarn, le 13 avril 1780 ; fut

promu au grade de brigadier, le 5 septembre 1781, et à celui de maréchal de camp, le 9 mars 1788, et eut, en cette dernière qualité, le commandement d'une brigade d'infanterie en Hainaut, le premier avril de la même année. Il avait fait trois campagnes à l'armée d'Allemagne, en 1767, et obtenu une pension de 3000 livres, ainsi que la décoration de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il s'était trouvé aux batailles de Corback, de Clostercamp, de Filinghausen et de Warbourg. Par contrat passé devant Garnier et son confrère, notaires à Paris, le 4 février 1776, le marquis de Bartillat avait épousé, avec l'agrément du roi, de la reine et de la famille royale, demoiselle Jeanne-Marguerite de Maistre, fille de Jean-Armand de Maistre, baron de Vaujours, ancien capitaine au régiment Royal, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marguerite-Françoise Poulain. Il avait rendu hommage au roi, le 16 mai 1776 et le 14 janvier 1777, pour son marquisat d'Huriel-Bartillat; reçut divers hommages, aveux et dénombremens de plusieurs de ses vassaux, la même année et les suivantes. Il a émigré en 1791, a été fait, dans l'armée des princes, commandant de dix compagnies de gentilshommes, dont huit à pied et deux à cheval. Il les conduisit d'Ath à Trèves, où il mourut peu de tems après, le 20 mai 1792. Ses services, dans l'émigration, sont constatés par un certificat des plus honorables, qui a été délivré à Paris, le 20 mars 1817, par le duc de la Châtre, lieutenant-général et premier gentilhomme de la chambre du roi. Les enfants provenus de son mariage, sont :

- 1.° Armand-Louis-Jean, dont l'article suit ;
- 2.° Augustine-Marie de Bartillat, mariée à Albert Clérembault, marquis de Vandeuil, en Picardie, d'une ancienne maison de cette province ;
- 3.° Caroline-Louise-Geneviève de Bartillat, morte à seize ans et sans avoir été mariée ;

- 4.° Antoinette-Renée de Bartillat, née le 4 novembre 1777, morte jeune;
- 5.° Agathe-Marguerite-Louise de Bartillat, morte au berceau.

XIV. Armand-Louis-Jean JEHANNOT DE BARTILLAT, marquis d'Huriel-Bartillat, colonel de cavalerie, sous-lieutenant des gardes du corps de sa majesté, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et des ordres de Saint-Charles d'Espagne, et constantinien de Saint-Georges de Naples, né à Paris, le 23 novembre 1776; n'avait que quatorze ans, lorsqu'il suivit son père dans l'émigration, en 1791. Il est entré au corps des hommes d'armes à pied, dès sa création; a fait, avec lui, la campagne des princes, en 1792, et ne l'a quitté qu'au licenciement. Il a été ensuite attaché au général Chalup, en qualité d'aide-de-camp, depuis le mois d'août 1793, jusqu'à son entrée dans le régiment de Broglie, qui eut lieu en 1794, et d'où il n'est sorti que le 25 mai 1795. Passé aussitôt après dans le cadre du comte d'Allonville, son oncle, qui faisait partie de l'armée royale, il y a servi pendant l'espace d'environ un an et demi. Il a rejoint l'armée royale du Maine, en 1799; s'est maintenu en relation avec l'agence royale du Midi; a été chargé par M. le lieutenant-général de Bourmont, de diverses missions. Il avait reçu, en outre, l'ordre de commander une légion, composée de douze cents hommes, qu'il devait mener de Moulins, Bourges et Issoudun; mais il ne put exécuter cet ordre, à cause de la pacification survenue au mois de février 1800. Au retour de sa majesté Louis XVIII dans ses états, le marquis de Bartillat a été nommé sous-lieutenant des gardes du corps du roi, dans la compagnie écossaise, par brevet du 5 juin 1814; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 25 août suivant, et colonel, le 14 novembre de la même année, à prendre rang du 23 juillet 1799; a suivi les princes jusqu'à la frontière de Flandre, en mars 1815; a rejoint le roi à

Gand, et est rentré en France avec sa majesté. Le 28 novembre 1815, il a reçu la croix de chevalier de l'ordre de Saint-Charles d'Espagne, et en juin 1818, celle de l'ordre royal constantinien de St-Georges de Naples. Il a épousé, par contrat du 30 juin 1807, passé devant Gibé et son confrère, notaires à Paris, damoiselle Joséphine-Marie-Caroline de Béthune (1), fille de messire Adrien-Maximilien-Guislain, baron de Béthune (frère du prince actuel de Béthune-Hesdigneul) colonel de cavalerie, et de dame Alexandrine-Marie-Elisabeth-Charlotte le Vasseur de Villiers. De ce mariage sont issus :

- 1.° Henri-Armand de Bartillat, né le 14 janvier 1812 ;
- 2.° Louis-Paul-Joseph de Bartillat, né le 13 novembre 1817, mort le 25 janvier 1818 ;
- 3.° Eugénie-Marguerite-Marie de Bartillat, née le 2 avril 1808.

Armes : d'azur, au chevron d'or ; au chef du même, chargé d'un lion-léopardé de gueules. Couronne de marquis. Supports : deux lions. Cimier : un lion issant de gueules. Devise : *Transit fama, ni renoventur labores.*

DE COQUET, famille noble, originaire de l'Agénois, et dont trois branches ont pris le nom de *Monbrun*, de *Guyese* et de *Montpesat*.

Noble Pierre de Coquet, écuyer, testa le 7 février 1558.
Noble François de Coquet, écuyer, était conseiller

(1) Voyez la généalogie de Béthune, tome VII de cet ouvrage, pag. 160.

du foi et vice-sénéchal de l'Agénois et du Condomois , vers 1720. Cette famille a fourni un maître - d'hôtel de Henri IV.

Services. Elle a produit plusieurs officiers distingués et un grand nombre de chevaliers de Saint-Louis , et des magistrats au parlement de Bordeaux.

Titre. Celui de *baron*, etc., etc. (Prenez au 1^{er} volume de la 1^{re} série, page 220.)

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coqs du même crêtés , becqués , barbés et membrés de gueules, celui en pointe surmontant une tour d'argent , maçonnée de sable ; au chef d'argent, chargé d'un croissant de gueules, accosté de deux étoiles d'azur.

DE LA FOREST. Ce nom est connu depuis longtemps, et a été illustré par Pierre de la Forest, chancelier de France, en 1361.

Renée de la Forest, fille de René de la Forest, seigneur de Beaurepaire, et de René Bodin, épousa, par contrat du 6 octobre 1560, François Vignerot, seigneur du Pont, père de René Vignerot, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, mari de Françoise du Plessis, sœur du cardinal de Richelieu.

Jacques de la Forest, capitaine dans le régiment de la Reine, chevalier de Saint-Louis, et qui a été successivement aide-major des places d'Aire et de Saint-Omer, où il est mort en 1785, à l'âge de quatre-vingts ans, avait eu de son mariage avec N.... Hiquet :

- 1.° Antoine-René-Charles-Mathurin de la Forest, qui suit ;
- 2.° Louis de la Forest, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion-

d'honneur, entré au service, comme cadet gentilhomme, dans Royal la Marine; acquit une compagnie dans le même régiment, avant la révolution, dans laquelle Bernadotte servait comme sergent. Il fut depuis chef de bataillon, commandant le fort de Bellegarde et ensuite le fort La-malgue, près Toulon; puis colonel, commandant la place et citadelle d'Ajaccio, en Corse;

- 3.° Marianne de la Forest, }
 4.° Eléonore de la Forest, } célibataires.

Antoine-René-Charles-Mathurin, comte de la Forest, né à Aire, le 8 août 1758, avait d'abord obtenu une sous-lieutenance dans le régiment de Hainaut, en 1778, il fut envoyé, comme secrétaire de légation du roi, aux Etats-Unis d'Amérique, en 1779; puis nommé successivement vice-consul à Savannah et à New-Yorck, ensuite consul-général de France aux Etats-Unis.

A été mis, en 1799, à la tête de l'administration des postes; comme commissaire du gouvernement, envoyé aux négociations de Lunéville, l'année suivante; nommé, après la signature de la paix, ministre de France, en Bavière; puis envoyé extraordinaire et ministre médiateur à Ratisbonne, pour le complément de la paix de Lunéville, et le réglemeut des indemnités; en 1803, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de Prusse; conseiller d'état, en 1807; nommé, à la même époque ambassadeur en Russie, et immédiatement après en Espagne.

A eu des lettres-patentes de comte, en 1808, à charge de constitution de majorat, avec reversion sur M. de Moustier, son gendre, ou enfants de descendance directe.

Appelé en 1814, lors de la restauration, à gérer par interim, le ministère des affaires étrangères.

Est aujourd'hui conseiller d'état, et grand cordon de la Légion d'honneur.

Marié, en 1787, à Marie-Catherine Lecuillier de Beaumanoir, fille de N.... de Beaumanoir, capitaine dans Royal-Cravattes, cavalerie, chevalier de Saint-Louis et gouverneur des pages de la reine, et de N.... Lefèvre. De ce mariage est née une fille unique, Marie-Caroline-Antoinette de la Forest, mariée, en février 1808, à Clément-Edouard de Moustier, marquis de Moustier.

Armes : d'argent, à trois arbres arrachés de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

JANVRE de la Bouchetière, de la Moussière, de l'Estortière, et Quinchamps, maison d'origine chevaleresque, et l'une des plus anciennes de la province du Poitou, qui remonte son origine connue à

I. Geofroi JANVRE, sire de la Bouchetière, et Aldama Lambertye, ou Lambert (*de Lamberto*), qui fondèrent, en 1005, l'église paroissiale de Clavé (extrait sur l'original des cartulaires de l'abbaye de Saint-Maixent).

En 1019, plusieurs seigneurs, dont un Janvre est du nombre, assistèrent et souscrivirent la charte par laquelle Guillaume IV, comte de Poitiers, à la prière d'Emme, sa mère, et du consentement d'Aldémode, son épouse, donna de grands biens à l'abbaye de Bourgueil.

De Aldama Lambertye, Geofroi Janvre eut les deux enfants qui suivent :

- 1.° Aimeri, qui continue la descendance ;
- 2.° Archambaud, dit l'Archevêque, parce qu'il fut archevêque de Bordeaux, et fut déposé, ainsi que le dit une charte de Vendôme, sans qu'elle en explique la cause. *Ex chart. Vindocinens.*, cap. 193.

Il était sire de Saint-Maixent, parce qu'il en était abbé.

II. Aimeri JANVRE, sire de la Bouchetière, avait épousé, avant le mardi d'avant la saint Jean-Baptiste, 1032, Agnès de Parthenay (*Agneta Partiniacensis*), sœur de Guillaume II de Parthenay, du consentement de laquelle il s'engagea, le mardi d'avant la saint Jean-Baptiste 1032, de faire reconstruire et donner une église à la paroisse de Saint-Lin (*suis majoribus condita*). Extrait sur l'original des cartulaires de l'abbaye de Saint-Maixent.

En 1040, cet Aimeri, sire de la Bouchetière, souscrivit avec Guillaume VI, dit le **Hardi**, duc de Guienne, Guillaume II, sire de Parthenay, Hélié Chabot, sire de Vouvent, Erfroi, vicomte d'Aunay, et autres grands seigneurs du Poitou et d'Anjou, la donation de l'abbaye de la Trinité de Vendôme que firent Geofroi II, dit Martel, comte d'Anjou, et Agnès de Bourgogne, sa femme, veuve de Guillaume IV, duc de Guienne, l'an 1040, du règne de Henry.

Et le 9 décembre 1058, ce même Aimeri Janvre, sire de la Bouchetière, donna, à la prière d'Archambaud Janvre, son bien-aimé frère, archevêque de Bordeaux et abbé de Saint-Maixent, et pour le soulagement de son âme, de celle d'Agnès de Parthenay, sa femme, et de celle de son fils Archambaud, la métairie (*villa*), nommée la Froine, et ses dépendances, sise au village de Sèvres, et les bois de Nanteuil, pour être le tout vendu et le prix employé à la reconstruction d'un tombeau digne du confesseur Saint-Maixent, à laquelle travaille notre cher frère Archambaud. Il laisse un fils qui suit :

III. Archambaud JANVRE, 1^{er} du nom, sire de la Bouchetière, consentit avec Agnès de Parthenay, sa mère, le don fait, en 1058, de la métairie de la Froine et des bois de Nanteuil, qui furent donnés à Archambaud

Janvre , son oncle , archevêque de Bordeaux et abbé de Saint-Maixent , par son père Aimeri , frère dudit archevêque , pour la reconstruction du tombeau de Saint-Maixent.

Il fut présent l'an 1060 , et souscrivit , avec ses beaux-frères , dans la donation que fit Savary de Thouars , vicomte de Fontenay , frère de Aimery III , vicomte de Thouars , et d'Hélène Savary , sa femme , à l'abbaye de Bourgueil-en-Vallée , paroisse de Saint-Lors , l'an 1060. D'Hélène de Savary , sa femme , il laissa :

1.° Archambaud II , qui suit ;

2.° Aimery , qui donna de grands biens pour la fondation de l'abbaye des Châtelliers (située à trois lieues du château de la Bouchetière) , et qui , en 1121 , en était le premier abbé.

IV. Archambaud JANVRE , II^e du nom , sire de la Bouchetière , avait épousé , avant l'an 1089 , Pétronille de Varèze , fille de Bertrand de Varèze , qui , l'an 1077 , donna l'église de Varèze au monastère de Saint-Jean-d'Angely. Ce même Archambaud Janvre , sire de la Bouchetière , Pétronille de Varèze , sa femme , et Armand de Varèze , son beau-frère , confirmèrent , XV cal. januar. le 18 décembre de l'an 1089 , le don que Bertrand de Varèze , père de ladite Pétronille , avait fait , l'an 1077 , de l'église de Varèze au monastère de Saint-Jean-d'Angely. Il en était veuf le jeudi après la saint Pierre ; car dans les diverses dispositions qu'il fit avant de partir avec Guillaume VIII , duc de Guienne et comte de Poitiers , pour joindre Hugues le Grand , comte de Vermandois , frère de Philippe I^{er} , pour faire la conquête de la Terre-Sainte. Il fonda , le jeudi après la saint Pierre de l'an 1095 , pour le repos de l'âme de dame Pétronille de Varèze , sa défunte et bien-aimée femme , et pour faire prier pour lui et pour ses trois enfants en bas âge (*adhuc parvuli et primæ ætatis*) , une chapelle dans l'église de Saint-Saturnin de Saint-Maixent ,

sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, y établit pour chapelain Pierre Jousseau, prêtre ou curé (*presbyter*), en présence de Garnier, abbé de Saint-Maixent, à qui il recommanda ses enfants, et en 1103, ce même Archambaud fit une seconde fondation en cette chapelle de Saint-Jean, en l'église de Saint-Saturnin de Saint-Maixent pour que, tous les ans, le lendemain de la très-sainte Trinité, on célébrât une messe en action de grâce de ce que Dieu et la Sainte-Vierge l'avaient protégé, et même sauvé du péril imminent dans lequel il s'était trouvé plongé au combat d'Andrinople, où, après avoir vaillamment combattu et avoir tué trois des infidèles qui s'étaient jetés sur lui comme des lions furieux, il avait été grièvement blessé à la tête, et estropié à la cuisse, et était tombé, ainsi que Harduin de Saint-Méar, Armand Prévost, ses amis, et plusieurs autres, au pouvoir des infidèles, et n'en avaient été délivrés que par la prise du duc de Bulgarie, qui lui-même était tombé ès-mains des nôtres : ce qui fut un moyen d'échange, sans quoi ils eussent tous eu la tête tranchée. (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Maixent, titre 152.)

Les Janvre, comme fondateurs, ont toujours nommé à ce bénéfice, ainsi qu'à plusieurs autres, jusqu'en 1548; que pendant la minorité de Philippe Janvre, auteur du XXI^e degré qui était sous la tutelle de Marguerite de Saint-Georges Verac, sa mère, Louis de Granges, de la maison de Surgères, seigneur de Montfermier qui, par contrat du 16 décembre 1537, avait épousé cette veuve, fut tuteur et curateur dudit Philippe Janvre, son beau-fils, et en cette qualité, présenta Maixent Roulant prêtre, pour remplir la place de chapelain de ladite chapelle de Saint-Jean, en l'église paroissiale de Saint-Saturnin de Saint-Maixent, fondée, en 1095, par les auteurs dudit seigneur de la Bouchetière, laquelle présentation fut agréée et confirmée par acte du 11 janvier 1548. Depuis cette époque, les Janvre n'ont plus nommé à aucuns des bénéfices qu'ils avaient fondés; car ce Philippe

Janvre, après son mariage, par contrat du 15 juillet 1558, avec demoiselle Magdeleine de Thory ou de Thoury, embrassa la religion prétendue réformée ; il suivit ensuite le parti du prince de Condé, lieutenant-général pour le roi de Navarre, protecteur des églises réformées, et catholiques associées du royaume ; Philippe Janvre et ses descendants persistèrent, dans la suite, dans cette même religion, et Charles Janvre, son arrière-petit-fils, fut forcé, à la révocation de l'édit de Nantes, de passer en Angleterre... A l'article de Charles Janvre, on verra comment il fut reçu par son parent, le marquis de Rouvigny, connu sous le nom de mylord Galloway, qui le présenta au roi d'Angleterre, et, par suite, lui fit obtenir son régiment de dragons.

De son mariage avec Pétronille de Varèze, il eut les trois enfants qui suivent :

- 1.° Hélie I^{er}, qui continue la descendance ;
- 2.° Pierre, qui fut abbé de Saint-Maixent ;
- 3.° Autre Hélie, qui partit, en 1147, avec son neveu Archambaud III, pour la deuxième croisade, pour aller joindre Louis VII, roi de France et comte de Poitiers.

V. Hélie JANVRE, I^{er} du nom, avait épousé, avant le 8 novembre 1119, Agnès de Sainte-Maure, date d'une donation que cet Hélie Janvre, sire de la Bouchetière, Agnès de Sainte-Maure, sa femme, Pierre et Archambaud, ses fils, firent à la Trinité de Poitiers, d'une maison et d'une vigne close qui étaient attenantes à la Trinité. La date de cet acte fait présumer que cette Agnès de Sainte-Maure était fille de Guillaume II et de N... Cassenote, sa femme, dame de la Haye et de la vicomté de Tours. De ce mariage sont issus :

- 1.° Archambaud, qui continue la descendance ;
- 2.° Pierre, qui est nommé comme aîné dans la donation du 8 novembre 1119 et dont on ne trouve plus aucune trace.

VI. Archambaud JANVRE, III^e du nom, fut présent à l'acte de la donation qui fut faite à la Trinité de Poitiers, le 8 novembre 1119, par Hélié Janvre et Agnès de Sainte-Maure, ses père et mère; il est dit fils de Hélié Janvre le Viel, sire de la Bouchetière, lequel était frère d'un autre Hélié et d'un Pierre Janvre, abbé de Saint-Maixent, suivant une charte de cette abbaye, du tems du pape Eugène III, élu le 25 février 1146, et de Guillaume, évêque de Poitiers. Cet Archambaud Janvre partit, en 1147, avec Hélié, son oncle, dans la deuxième croisade, pour aller joindre Louis VII, roi de France et comte de Poitiers, et laissa Alihonor Chenin, sa femme, et ses enfants, sous la garde de Pierre Janvre, son oncle, abbé de Saint-Maixent; et, en cas de mort, il nomme ce même Pierre Janvre, son oncle, tuteur de ses enfants. Cet acte est daté du 9 mars 1147. (Extrait sur l'original des titres et cartulaires de l'abbaye de Saint-Maixent, tit. 184.) Il laissa :

VII. Hélié JANVRE, II^e du nom, sire de la Bouchetière, fils d'Archambaud Janvre, mort dans la deuxième croisade; épousa, le pénultième de janvier 1164, Prégente de Tonnay-Charente, fille d'Armand, sire de Tonnay-Charente. Il était mort avant le 17 juillet 1176, que Prégente de Tonnay-Charente, sa veuve, tutrice de Guillaume et de Bertrand Janvre, ses enfants, fit, en cette qualité, un partage avec Bertrand Chenin, de la succession d'Auzie Chenin, sœur de Bertrand Chenin et d'Alihonor Chenin, qui fut femme d'Archambaud III. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Guillaume, qui suit;
- 2.^o Bertrand, qui vivait le 17 juillet 1176, dont on ignore l'alliance.

VIII. Guillaume JANVRE, sire de la Bouchetière et de Veuzé, épousa, par contrat du 20 septembre 1194, Jeanne de Volvire, fille de Renault de Volvire, des

seigneurs de Ruffec , et le 19 décembre 1208 , ils acquirent la terre de la Chagnée avec ses dépendances et tous ses droits , de Pierre de Volvire , frère de ladite Jeanne de Volvire. Ce même Guillaume Janvre accompagna en 1216, Louis , fils de Philippe II , en qualité d'un de ses écuyers , lorsqu'il fit sa descente en Angleterre et qu'il fut couronné à Londres ; et en 1224, sous les ordres de Mathieu de Montmorenci , connétable de France, il se trouva au siège de Niort, de Saint-Jean-d'Angély et de la Rochelle, où il combattit vaillamment, et où il eut un bras cassé; le connétable qui l'aimait et l'estimait lui confia la garde de la ville de Niort, mais le roi Louis VIII l'en retira bientôt pour l'emmener avec lui contre les Albigeois; il fut tué au siège d'Avignon, en 1226 , âgé de soixante et un an. De ce mariage vint :

IX. Jean JANVRE , I^{er} du nom , *miles* , sire de la Bouchetière , eut pour femme (comme on le verra à l'article de son fils Archambaud IV), Lectice de Surgères , fille de Guillaume Maengot , *miles* , sire de Surgères et de Dampierre, et de dame Berthomée d'Allemoigne, sa femme. On trouve un Charles de Parthenay, un Jean de Chasteigner et un Jean Janvre qui ont signé dans un accord que Hugues de Luzignem, comte de la Marche et d'Angoulême , fit avec les prieurs et chapitre de Sainte-Radegonde de Poitiers , l'an 1232 , dans lequel acte est mentionné un Pierre de Marly , seigneur du Castel de Montreuil-Bonin, lequel est un Montmorenci. De ce mariage est issu :

X. Archambaud JANVRE , IV^e du nom , damoiseau , seigneur de la Bouchetière et de Veuzé; il épousa, par contrat passé le lundi d'après la saint Barnabé, apôtre , l'an 1242 , Pétronille de Chaunay , fille de Guillaume de Chaunay, seigneur de Champdenier et de Javarzay, et le jeudi d'après la saint Jean-Baptiste 1247, ce même

Archambaud Janvre, alors qualifié chevalier, engagea, du consentement de Pétronille de Chaunay, sa femme, aux religieux de l'abbaye de Saint-Maixent, sa terre de la Bouchetière, pour partir avec Louis IX pour la croisade de la Terre-Sainte; il est dit dans ce même acte, qu'en cas de mort, il charge Lectice de Surgères, sa mère, Pétronille de Chaunay, sa femme, et Guillaume de Chaunay, chevalier, sire de Champdenier, son beau-père, de retirer le plus tôt les biens que sa femme Pétronille et lui viennent d'engager aux moines de l'abbaye de Saint-Maixent... Il périt en 1250, près de Massoure, en défendant le roi, qui fut pris dans cette malheureuse affaire, ainsi que tous les seigneurs de sa suite et la meilleure partie de l'armée.

Et en 1256, Lectice de Surgères, sa mère, Pétronille de Chaunay, sa veuve, et ses trois enfants, dégagèrent la terre de la Bouchetière et les autres biens que cet Archambaud avait engagés en 1247, aux moines de l'abbaye de Saint-Maixent : il laissa :

- 1.° Jean II, qui suit ;
- 2.° Geofroi, qui épousa l'an 1268, Marie Chasteigner, fille de Guillaume Chasteigner, seigneur de Paillès ;
- 3.° Henor, mentionnée dans l'acte de retrait de 1256, et dont on ne voit plus de trace.

XI. Jean JANVRE II, chevalier seigneur de la Bouchetière et de Veuzé, épousa, par contrat passé le mardi après la saint Pierre 1266, Jeanne de Montmorenci, fille de Bouchard de Montmorenci, seigneur dudit lieu, d'Ecouen, Conflans-Saint-Honorine et autres lieux, et d'Ysabeau de Laval.

Il était en procès en 1268, avec Aimeri, vicomte de Rochechouart, et remettait en vigueur les demandes et prétentions que Guillaume Janvre, son bisaïeul, avait sur Tonnay - Charente, par sa mère, Prégente de Tonnay-Charente, lesquelles avaient été renouvelées plusieurs fois, et par diverses circonstances étaient toujours res-

tées indéterminées , et enfin par arrangement du 8 mai 1270, il eut le bail de la capitainerie des ville et château de Tonnay-Charente.

Au rôle des chevaliers de la sénéchaussée du Poitou mandés par le roi Philippe III , fils de saint Louis , pour l'assister à la guerre qu'il eut contre le comte de Foix, l'an 1271, est nommé un Jean Janvre , qui ne peut être que ce Jean Janvre II, qui se rendit à l'ost de Foix avec cinq écuyers.

L'an 1273, la veille de la fête du bienheureux confesseur Saint-Maixent , il fonda avec Jeanne de Montmorenci , sa femme , et Geofroi Janvre , son frère , les Cordeliers de Saint - Maixent , donna à cet effet un grand terrain pour y construire un couvent , et y établir de vastes jardins , et de ses deniers contribua pour beaucoup à la bâtisse du couvent.

Et en 1275, le lundi d'après la purification, il donna aux Cordeliers de Saint-Maixent, huit boisseaux de seigle, mesure de l'abbaye dudit lieu, à prendre chaque année, le lendemain de la saint Michel, sur son moulin de Paillu, sis sur la rivière de Sèvre, pour que tous les ans le 12 décembre , jour de l'inhumation de dame Jeanne de Montmorenci , sa défunte et bien aimée femme , on célébrât une messe pour le repos de son âme , et lui-même y fut inhumé le 26 août 1285, comme l'enseigne l'obituaire des Cordeliers de Saint-Maixent , où il est aussi dit que Jeanne de Montmorenci, femme du seigneur de la Bouchetière , leur fondateur , y fut inhumée, le 11 décembre 1274 , et Geofroy Janvre , le 19 avril 1287. De ce mariage est issu :

XII. Archambaud JANVRE V , chevalier , seigneur de la Bouchetière, et de Veuzé, épousa, par contrat du 18^e jour des calendes de février de l'an 1288, Agathe Voyer, fille de Renault Voyer - de - la - Haye, chevalier, seigneur de Paulmix en Touraine; elle se nommait Agathe du nom de dame Agathe Voyer, sa grand'mère et marraine,

qui, à ces causes et en faveur dudit mariage, lui donna soixante livres tournois à prendre sur la seigneurie de la Haye. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jean, qui suit ;
- 2.° Thomas qui, avec son frère Jean, transigèrent, par acte passé sous le scel de Saint-Maixent, le mardi avant la saint Thomas, 1320, avec Aimeri de Chaunay, à raison du four de Champdenier, sur lequel ils avaient des droits par leur aïeule Pétronille de Chaunay.

XIII. Jean JANVRE III, dit Bagoulin, (1) chevalier, seigneur de la Bouchetière, de Veuzé, des Loges, et de la Chauvelière, épousa, par contrat, du 23 octobre 1323, Marguerite de la Rochefoucauld, fille de Aimeri de la Rochefoucauld, seigneur de Maraton, de Balzac, de Bayers et de Dauphine de la Tour. (2)

Il servit en Flandre sous Philippe VI de Valois, et se trouva en l'ost de Bouvines depuis le 20 juillet 1340 jusqu'au 27 septembre suivant, avec six écuyers. De son mariage sont issus :

- 1.° Jean, qui suit ;
- 2.° Guillemette Janvre, mariée avec Pierre de la Garde, dans l'acte du mois d'avril 1362. De ce mariage est issue Jeanne de la Garde, mariée, par contrat du 4 août 1381, à Pierre de Melle (selon toute apparence de la maison de Surgères.)

XIV. Jean JANVRE IV, écuyer, sire de la Bouchetière,

(1) Dit Bagoulin, parce qu'il disait trop librement ce qu'il pensait, et qu'on prétend que c'est lui qui répondit au roi Jean qu'on trouverait encore des Rolands, s'ils avaient un Charlemagne à leur tête.

(2) Cette Dauphine de la Tour était fille de Bernard, seigneur de la Tour, en Auvergne, et était déjà veuve de Renaud d'Aubusson.

et de Veuzé, épousa, par contrat du 26 janvier 1355, Marie de Rogre, fille de Guillaume de Rogre, chevalier, seigneur de Rouvre, près Cherveux, et de Jeanne Poupart, est nommé Jehan Janvre, sire de la Bouchetière, dans le contrat (1) de mariage de Pierre Melle, écuyer, accordé le 4 août 1381, avec Jeanne de la Garde, fille de Pierre de la Garde, écuyer, et de Guillemette Janvre, sa femme, lesquels, en faveur de ce mariage, lui firent don d'un hébergement situé dans la ville de Saint-Maixent, et tenant à celui de Philipon Janvre.

Il est nommé dans un ancien rôle de la cotisation des gentilshommes du Poitou, pour la rançon du roi Jean, fait prisonnier à la bataille de Poitiers en 1356.

Il ne prend que la qualité d'écuyer, seigneur de la Bouchetière, dans le contrat de mariage de Jean Janvre, son fils, du 26 octobre 1389.

Guy de Varèze, chevalier, le nomma, en 1390, exécuteur de son testament, et le chargea ainsi qu'Autin de Mons, écuyer, de la tutelle des quatre enfants qu'il avait eus de son mariage avec dame Andrée de Mons, lesquels enfants furent mariés tous par le même contrat, passé le jeudi, fête de la purification de la vierge, 2 février 1390 (1391) savoir : Jean de Varèze, son fils aîné, avec Jeanne, fille de noble homme messire Jean de Torssay, chevalier, et de dame Jeanne Orrie ; Guillaume de Varèze, son second fils, avec Philippe, sœur de ladite Jeanne ; Jeanne de Varèze, sa fille aînée, avec Robert, fils aîné de Jean de Torssay, et de ladite dame Jeanne

(1) Une quantité d'actes font mention de plusieurs branches collatérales de la maison de Janvre, dont on n'a pu trouver la descendance parce que, selon toute apparence, elles se sont éteintes dans diverses familles par des filles qui y ont porté tous les titres et contrats de leurs branches. D'autres branches se sont éteintes faute de descendance ; et les contrats et les titres, ayant été négligés, se sont perdus. Il y a eu aussi un bâtard d'une de ces branches collatérales nommé Guillaume, qui se fit anoblir en 1355.

Orrie; et enfin Catherine de Varèze, sa seconde fille, avec Jean, second fils desdits seigneurs et dame de Torssay : ce contrat quadruple où il est dit que ledit feu de Varèze. et Jean de Torssay, chevaliers, avaient traité ensemble des mariages de leurs enfants respectifs, pour l'amour et affinités qu'ils avaient ensemble, fut passé en présence de Perrot de Nuchèze, seigneur de Baisse, de Jean de Partenay, et de Pierre de Raiolle. De son mariage avec Marie de Rogre sont issus :

- 1.° Jean Janvre, qui suit ;
- 2.° Perrot Janvre, écuyer, qui mourut sans enfant avant le 13 octobre 1436.

XV. Jean JANVRE V, écuyer, seigneur de la Bouchetière, épousa, par contrat du 26 octobre 1389, demoiselle Marguerite Chenin (1) fille de feu Gauvin Chenin, chevalier, seigneur de Lisle Bapaume. Il vivait encore le 9 avril 1409 ; et eut de son mariage :

- 1.° Jean Janvre, qui suit ;
- 2.° Philippe Janvre, mariée, avant le 13 octobre 1436, avec Jean Sergente, écuyer ;
- 3.° Marguerite Janvre, mariée, avant le 13 octobre 1436, avec Louis Corignou ou Corignon, écuyer ;

(1) La maison de Chenin s'est éteinte dans celle de Rochechouart par Marguerite Chenin, fille de Renaud Chenin, seigneur de Mauzé, que Geoffroy, vicomte de Rochechouart, auteur du XIV^e degré avait épousée avant l'an 1412, et était veuf en 1436. De ce mariage vinrent :

Foucaud de Rochechouart, vicomte dudit lieu, seigneur de Tonnay-Charente de Mauzé, etc., qui s'allia avec Isabeau de Surgères, fille de Jacques, seigneur de la Forcelière, dont il n'eut que deux filles.

Jeanne, mariée, l'an 1427, à Foucaud, III^e du nom, seigneur de la Rochefoucaud, auteur du XIV^e degré à cause de laquelle il prit la qualité de seigneur de Mauzé.

Agnès de Rochechouart, accordée en 1432 à Léonard de Saint-Christophe, seigneur de Liborneau.

- 4.° Jeanne Janvre , mariée , avant le 13 octobre 1436, avec Alain Leschatlé, écuyer, et eut, par l'acte de partage du 13 octobre 1436, l'hôtel et hébergement de la Mothe Saint-Eraye ;
- 5.° Catherine , dont on ignore l'alliance; elle eut pour son lot, dans le même acte de partage du 13 octobre 1436, l'hôtel de la Chaponnerie en la paroisse de Saint-Héraye, qui venait du chef de Marguerite Chenin sa mère.

XVI. Jean JANVRE VI , du nom , chevalier , seigneur de la Bouchetière , et de la Chauvelière , épousa , par contrat du 21 janvier 1410, Thomasse Corignolle (c'est à-dire Corignou) fille de Haubert Corignou , chevalier , seigneur du Vivier - Estraing , en Angoumois , et de Châtillon en Poitou ; (cette Thomasse Corignolle était sœur de Louis Corignou, qui avait épousé, avant le 8 mai 1438, Marguerite Janvre , sœur dudit Jean Janvre VI.) Il est qualifié haut et puissant, et chevalier , dans l'acte du 26 juillet 1432, date d'un hommage qu'il rendit au seigneur de Ternant , pour la maison noble de la Chauvelière. Il reçut l'hommage de Louis de Fontenez, écuyer, le 8 août 1435 ; et partagea avec ses quatre sœurs, le 13 octobre 1436, les successions de Jean Janvre IV , seigneur de la Bouchetière, leur aïeul , de Jean Janvre V, son fils, leur père, de Marguerite Chenin leur mère, et de Perrot Janvre, écuyer, leur oncle mort sans hoirs. Il fit un nouveau partage des mêmes successions, le 28 mai 1438, avec Marguerite Janvre sa sœur , femme de Louis Corignou, écuyer, ainsi que des biens , meubles et héritages qui leur étaient échus par la mort de noble homme Haubert Corignou , père dudit Louis , et de Thomasse Corignolle, femme dudit seigneur de la Bouchetière , laquelle partagea aussi conjointement la succession dudit Haubert Corignou, son père . . . Et le 16 décembre 1439 , étant alors veuf , il partagea entre ses quatre enfants, et leur remit les successions qui lui étaient

échues par Thomasse Corignolle, sa défunte femme. Il est nommé messire Jean Janvre, dans une transaction passée le 28 mai 1450 (1) entre noble homme Constantin Asse, écuyer, seigneur d'Augé, Jean Asse écuyer, seigneur du Plessis, son frère, et noble homme Pierre Chasteigner, écuyer, seigneur de Saint-Georges-de-Rèxe, par laquelle, ce dernier transporte auxdits seigneurs d'Augé et du Plessis, trois septiers de rente de seigle, mesure de Saint-Maixent, payables en l'hôtel de la Rochefaton, et les arrérages qui étaient dus par ledit Jean Janvre, à cause du fief de Layraudière. Il reprit à bail, le 27 mai, 1456, la capitainerie des ville et château et châtellenie de Tonnay-Charente, ainsi que ses ancêtres l'avaient eue en 1270 en raison des droits qu'ils avaient sur cette capitainerie par Prégente de Tonnay-Charente, femme d'Hélie Janvre II, et le 29 juillet 1462, il fit son testament, où il dit qu'il choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Lin, ou dans celle de Clavé, ou encore à Saint-Maixent, dans les Cordeliers; églises que ses ancêtres ont fondées, (2) au choix de ses héritiers qu'il charge de faire mettre en ladite église de Saint-Lin, ou de Clavé, ou des Cordeliers de Saint-Maixent, (3) sa licte à l'en-

(1) La même transaction est rapportée, dans l'histoire de la maison de Chasteigner, par André Duchesne, imprimée en 1634, preuves, page 80.

(2) L'église paroissiale de Clavé fut donnée, en 1005, par Geoffroy Janvre, sire de la Bouchetière, et Aldama Lambertye, sa femme. Aimeri Janvre, sire de la Bouchetière, et Agnès de Parthenay, sa femme, firent rebâtir, en 1032, l'église paroissiale de Saint-Lin (*suis majoribus condita*).

(3) Jean Janvre II, chevalier, seigneur de la Bouchetière, Jeanne de Montmorency, sa femme, et Geoffroi Janvre, son frère, fondèrent en 1273 les Cordeliers de la ville de Saint-Maixent, où, comme l'enseigne l'obituaire dudit couvent, Jeanne de Montmorency fut inhumée le 11 décembre 1274. Jean Janvre, seigneur de la Bouchetière, y fut inhumé le 26 août 1285, et Geoffroy Janvre le 19 avril 1287.

tour de l'une ou de l'autre de ces églises , comme il appartient entre les nobles , et mettre ses armes et écussons en ladite licte , et sa remembrance (représentation) dans le chœur. On lui connaît quatre enfans , qui suivent :

- 1.° Mathurin , qui continue la descendance ;
- 2.° André , qui fut substitué par Etienne Janvre , chevalier , seigneur des Loges , au don que ce même Etienne fit , le 12 mai 1435 , de la tierce partie de ses biens , à Mathurin Janvre , seigneur de la Bouchetière et de Veuzé , et ce , au cas que le même Mathurin mourût sans enfans ; il ne vivait plus le 15 juin 1440 ;
- 3.° Isabeau Janvre , qui épousa , avant le 15 juin 1440 , Mathurin Rourtheau (*aliàs*) , Rourthea ou Rourthau , écuyer , qui était en procès le 11 juin 1440 , avec Mathurin Janvre , seigneur de la Bouchetière et de Veuzé , frère de cette Isabeau Janvre.
- 4.° N.... Janvre , mariée avec Antoine Chevalier , écuyer , que le seigneur de la Bouchetière , son beau-père , nomma , le 29 juillet 1462 , l'un des exécuteurs de son testament.

Un mandement donné le 15 juin 1440 , par Pierre de Brézé , chevalier , seigneur de la Varenne et de Brechessac , conseiller , chambellan du roi , sénéchal du Poitou , apprend que cet André Janvre , lequel était au tems de sa vie , seigneur de plusieurs biens immeubles et héritages situés en Poitou , et était mort sans hoirs , et avait laissé Isabeau Janvre , sa sœur , héritière pour la tierce partie , par indivis , sauf les aïnesses qui appartenaient en choses nobles et noblement tenues , à Mathurin Janvre , écuyer , frère aîné dudit feu André et de cette Isabeau.

XVII. Mathurin JANVRE , écuyer , seigneur de la Bouchetière , de Veuzé , de Fougères ou Fougerès , de

Sermont, de la Chauvelière, épousa, par contrat du 9 février 1436, Jeanne de Pérusse d'Escars, fille de Audouin de Pérusse d'Escars, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet, Allasac, la Porte, de la Guonnie, Chambon, Chabrinac, Puyphilip et Brêne; et par suite chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Charles VII, et conseiller d'état d'épée en son conseil privé, et d'Hélène de Roquefeuil.

Mathurin Janvre est qualifié noble et puissant, dans la donation qu'Etienne Janvre, chevalier, seigneur des Loges, lui fit de la tierce partie de ses biens, par acte du 12 mai 1435, déjà cité à l'article de son frère André.

Il accompagna, en qualité de premier écuyer et chevalier d'honneur, la reine Marie d'Anjou, veuve de Charles VII, dans le pieux voyage qu'elle fit à Saint-Jacques, en Galice, et en revenant de cette espèce de pèlerinage, cette bonne reine lui fit l'honneur de loger chez lui, et d'y passer deux jours; de là s'en vint à l'abbaye des Châtelliers, qui n'est distante du château de la Bouchetière que d'environ trois lieues. A peine cette excellente reine fut-elle arrivée dans cette abbaye, qu'elle y tomba si dangereusement malade, qu'elle y mourut le 29 novembre 1463, laissant dans la plus profonde douleur tous ceux qui avaient l'honneur de l'entourer, et plus particulièrement encore ceux qui avaient le bonheur d'être attachés au service de sa personne. De son mariage avec Jeanne de Pérusse d'Escars, Mathurin Janvre laissa :

- 1.° Alain, qui continue la descendance ;
- 2.° Jean, qui est dit frère aîné d'autre Jean Janvre dont on ne voit point d'alliance ;
- 3.° Jean, qui est dit frère puîné d'autre Jean Janvre dont on ne voit point non plus d'alliance ;
- 4.° Madeleine Janvre, qui épousa, par contrat du 16 juin 1483, Christophe Eschallart, fils de

Pierre Eschallart, écuyer, seigneur de Maillé, et de demoiselle Catherine de Vers, sa femme ;

- 5.^o Marguerite Janvre , 6.^o Souveraine Janvre ,
7.^o Jeanne Janvre, sont appelées sœurs de Madeleine Janvre dans le contrat de mariage de cette Madeleine Janvre, du 6 juin 1483, avec Christophe Eschallart, seigneur de Maillé.

XVIII. Alain JANVRE, seigneur de la Bouchetière, de Fougères ou Fougerès, de Sault, de Sermont, de la Chauvelière, épousa, par contrat du 29 avril 1474, Anne de la Porte de Vezins, fille aînée de messire René de la Porte, chevalier, seigneur de Sermont, et de dame Jeanne des Ridelières.

Il est nommé en qualité d'enseigne d'hommes d'armes de la compagnie du seigneur de Bressuire, dans le rôle des nobles du comté de Poitou, qui s'engagèrent au service du roi Louis XI, lors de la convocation, en 1467, de l'arrière-ban de cette province.

Il prit, le 29 novembre 1475, de messire Jean de Rochechouart, seigneur de Champdenier et de Javarsay, le bail de la capitainerie des ville, château et châtellenie de Tonnay-Charente, lequel bail il renouvela le 8 avril 1480, ainsi qu'il avait été donné à messire Jean Janvre, son grand-père, le 8 mai 1456.... Ledit noble messire Jean de Rochechouart, chevalier, seigneur de Champdenier, lui donna quittance d'une somme de trois cents écus d'or, qu'il était tenu de lui payer par accord fait entre eux au sujet du bail de ladite capitainerie.

Il reçut, le 20 avril 1476, l'aveu de demoiselle Jeanne de Granges, pour l'hôtel et hébergement du petit Niorteau, qui était dans la mouvance de la seigneurie de la Bouchetière. Il fit, le 17 août 1486, son testament, par lequel il voulut être enterré dans le chœur de l'église de Saint-Lin, dont ses ancêtres étaient fondateurs, et dont il nomma exécuteurs testamentaires ses chers et bien amés messire l'Eschalier, et Georges Guiteau, chevaliers, et Jacques l'Eschalier, écuyer, seigneur

du Maignou.... Dans ce même testament du 17 août 1486, il est fait mention d'un Jean, bâtard de feu Pierre Janvre, et ledit Alain Janvre, seigneur de la Bouchetière s'y exprime en ces termes : *Item je ordonne que Jehan, bastard de feu Pierre Janvre, soit entretenu tant qu'il plaira à ma femme, de vêtemens et nourissemens, pour ainsi qu'il demouret à servir madite femme et mes enfans, et si ledit Jean, bastard ne vouloit demourer au service de madite femme et enfans, je lui ordonne la somme de dix francs, une foix payés, pour lui aider à soi entretenir.* Il vivait encore le 9 octobre 1498, jour auquel il fit une donation à Léon Janvre, écuyer, son fils aîné, de tous les acquêts et héritages qu'il avait, tant en Poitou, qu'en Anjou.... Et par acte du même jour 9 octobre 1498, il donne à petit Jehan, bastard (qu'on croit être le même Jehan, fils bâtard de feu Pierre Janvre), deux offices de sergenterie, avec les prérogatives et prééminences desdits offices; c'est à savoir : l'une en la terre et seigneurie de Sault, et l'autre en la terre et seigneurie de Sermont, avec la vie et alimentation de vivres, et habillemens dudit petit Jehan, bastard, prins à la maison de la Bouchetière et sur le revenu d'icelle.... Guillot est appelé bastard de la Bouchetière, dans l'acte qu'on vient de citer, du 9 octobre 1498, par lequel ledit Alain Janvre, seigneur de la Bouchetière, lui donne aussi sa vie et alimentation de vivres et habillemens à lui nécessaires, prins en la maison de la Bouchetière, et sur le revenu d'icelle, pour les bons et agréables services que ledit Guillot a faits à Alain Janvre, et à ladite maison de la Bouchetière.

De son mariage avec Anne de la Porte de Vezins, il laissa :

- 1.° Léon Janvre, écuyer, seigneur de la Bouchetière, de Veuzé et de Sermont; fit, en qualité de fils aîné et principal héritier de demoiselle Anne de la Porte, sa mère, un partage, le 19 octobre 1498, avec noble homme Jacques l'Eschaliier, écuyer, seigneur du Maignou, comme mari de demoiselle Perrette de la Porte, fille puînée de

messire René de la Porte de Vezins, chevalier, seigneur de Sermont, et de dame Jeanne des Ridellières, savoir : des successions desdits seigneur et dame de Sermont, par lequel ledit seigneur de la Bouchetière eut pour son droit d'aïnesse, le lieu de la Chesnaye, le moulin de la Mothe, et le fief de Blévinières, et ledit seigneur du Maignou eut pour son lot, le lieu et appartenances de Loboulat, avec le fief.... Fit encore un partage noble, avec ses frères cadets, le 3 février 1504 (1505), de la succession de leur père, eut pour son lot, comme aîné, l'hôtel noble de la Bouchetière, et avait épousé demoiselle Anne Janvre, avant le 8 juin 1503, date d'une donation mutuelle qu'ils se firent de leurs biens. Il ne vivait plus le 16 août 1516, et ne laissa pas d'enfants de ladite Anne Janvre, sa veuve, qui se qualifiait dans un acte de la même année, dame de Veuzé et de Paillès (1).

- 2.° Georges, qui épousa, vers 1500, Marie de Preuilly, dont il n'eut qu'une fille, morte en bas âge;
- 3.° Jean, qui continue la postérité, et qui est rapporté plus bas;
- 4.° Gabriel, qui fit un partage avec ses frères, le 8 juin 1504 (1505);
- 5.° Renée Janvre, qui fut mariée avant le 8 juin 1528, avec Jean de Granges, de la maison de Surgères (2), chevalier, seigneur de la Gord,

(1) Histoire de la maison de Chasteigner, par André Duchesne, imprimée en 1634, page 575.

(2) La seigneurie de Paillès est entrée dans la maison de Janvre, en 1268, par Marie Chasteigner, fille de Guillaume Chasteigner, seigneur de Paillès, femme de Geoffroi Janvre, et a été portée dans la maison de Surgères, par Renée Janvre, mariée avant 1528 avec Jean de Granges, chevalier seigneur de Lagord de Cousteaugardon, etc. Histoire de la

de Cousteaugardon et de Meray, lequel, au nom de sa femme, fit un partage, le 8 juin 1528, avec Georges Janvre, seigneur de la Bouchetière et de Veuzé ;

- 6.° Jeanne Janvre, dont on ignore l'alliance, partagea, le 18 juin 1517, avec Georges Janvre, son frère, les biens d'Alain Janvre et de Anne de la Porte, leurs père et mère.

XIX. Jean JANVRE VII, écuyer, seigneur des Loges, épousa, par contrat du 12 janvier 1501, Françoise Chabot, fille de Louis Chabot, écuyer, seigneur du Luc, près Champdenier, frère puîné de messire Artus Chabot, écuyer, seigneur de Laleu. Il laissa :

- 1.° Georges, qui suit ;
- 2.° Gabriel Janvre, seigneur des Blévinnières, de la Charprée et de Fougères, chevalier de l'ordre du roi, et gentilhomme ordinaire de la chambre, sous François I^{er} ; épousa, par contrat du 16 novembre 1529, dame Jeanne Pérusse - d'Escars, fille de Geoffroi de Pérusse d'Escars, seigneur d'Escars-Juillac, Ségur et de la Tour, en partie ; conseiller et chambellan du roi de Navarre, etc., et de Françoise d'Arpajon, fille de Gui, baron d'Arpajon, vicomte de Lautrec, et de Marie d'Aubusson, dame de Monteil. Cette dame, Jeanne de Pérusse - d'Escars, était veuve de Charles de Caumont, seigneur de Castelnau, mort en 1527 ;
- 3.° Marguerite, dont on ignore l'alliance.

XX. Georges JANVRE, écuyer, seigneur de la Bouchetière, de Veuzé et de la Chauvelière, épousa, par contrat du 31 mai 1528, demoiselle Marguerite de Saint-Georges, fille de noble et puissant Guichard de Saint-Georges, écuyer, seigneur de Vérac (1), de Boissée, de

maison de Surgères, en Poitou, par Louis Vialart, imprimée en 1717, p. 154.

(1) Louise de Saint-Georges Vérac, qui avait pour trisaïeul

Chavagnac, du Plessis-Sénéchal et du petit Coué, et de Anne de Mortemer, son épouse, et mourut le 20 juin, 1536. Marguerite de Saint-Georges, sa veuve se remaria, par contrat (1) du 16 décembre 1537, avec noble et puissant Louis de Granges, chevalier, seigneur de Montfermier, et avait eu de son mariage avec le dit seigneur de la Bouchetière, les deux enfants qui suivent :

1.° Philippe Janvre, qui continue la descendance ;

2.° Renée Janvre, épousa, par contrat du 13 juin

1551, noble homme René de la Longueraire,

seigneur dudit lieu et de la Proutière (frère de

Roland de la Longueraire, chevalier de l'ordre

de Saint-Jean de Jérusalem), fils aîné et prin-

cipal héritier de nobles personnes Hardy de la

Longueraire, et Joachime Robin, son épouse, en

faveur duquel mariage, Louis de Granges, beau-

père de ladite Renée Janvre, et Marguerite de

Saint-Georges, sa mère, lui firent don de l'hôtel

et seigneurie de Fougeraye. Elle pouvait être la

même Renée Janvre, qui était mariée, le 23 avril

1558, avec Jacques Massé ou Macé, seigneur des

Loges et de Neyron.

XXI. Philippe JANVRE, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de la Bouchetière, de Veuzé, de Boisbretier, des Loges, de la Chauvelière, etc., chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et conseiller d'état d'épée en son conseil privé, était sous la tutelle de Marguerite de Saint-Georges, sa mère, le 20 juin 1536, et le 3 juin 1538, avait pour tuteur et curateur

ce même Guichard de Saint-Georges, épousa Jacques de Caumont, marquis de Boesse, tué en 1634 au siège de la Mothe, en Lorraine, et de ce mariage naquit Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, pair de France, dont la fille, Louise de Caumont, fut mariée, en 1688, avec Louis-Scipion de Beauvoir de Grimoard, comte du Roure.

(1) Histoire de la maison de Surgères, en Poitou, par Louis Vialart, imprimée en 1717, page 135.

Louis de Granges ; de la maison de Surgères , chevalier , seigneur de Montfermier , qui , en ladite qualité , présenta Maixent Rouland , prêtre , pour remplir la place de chapelain de la chapelle de Saint-Jean fondée dans l'église paroissiale de Saint-Saturnin , de Saint-Maixent , le jeudi après la Saint-Pierre 1095 , par Archambaud Janvre II , sire de la Bouchetière , auteur du IV^e degré , laquelle présentation fut agréée ou confirmée le 11 janvier 1548. Il rendit hommage au seigneur de Ternant , pour sa terre et maison noble de la Chauvelière ; et épousa , par contrat du 5 juillet 1558 , demoiselle Madelaine de Thory ou Thoury , sœur d'Antoine de Thory , chevalier , seigneur de Boumois et de la Roullière , chevalier de l'ordre du roi , sous Charles IX , et enseigne de la compagnie d'ordonnance de cent hommes d'armes du maréchal de Cossé , tous deux enfants de noble et puissant René de Thory , seigneur de Boumois , en Anjou , de la Roullière , d'Estival et de Ron , et de dame Anne Asse , des seigneurs d'Augé et du Plessis Il vendit , le 11 mars 1560 , à demoiselle Jeanne Regnier , à messire Jacques d'Escars , écuyer , seigneur des Isles , et à demoiselle Renée Puyjournain , sa femme , l'hôtel de la seigneurie des Loges , pour l'assiette de cinquante livres tournois de rente. Cette vente par lui faite , tant en son nom , qu'en celui de Jacques Massé et de Renée Janvre , sa femme. Il embrassa la religion prétendue réformée ; obtint , le 8 mai 1568 , une sentence au présidial de Poitiers , portant main-levée des meubles saisis sur lui en vertu de l'édit du roi , du mois de novembre précédent , et qui avaient été conduits au château de la ville de Partenay , sous la garde de François Desfrans , écuyer , capitaine de ce château ; et le 29 mars 1573 , le duc d'Anjou lui fit expédier des lettres , datées du camp de Nietuil , près la Rochelle , où il est dit que ce prince ayant égard et considération à sa fidélité et loyal comportement pour le service du roi , met sa personne , sa famille , sa maison et ses biens sous la protection et sauve-garde de sa majesté. Le 26 mars 1577 , le roi lui accorda pareilles

lettres de sauve-garde; mais depuis il suivit le parti du prince de Condé, lieutenant-général pour le roi de Navarre, protecteur des églises réformées et catholiques, associées du royaume. Suivant des lettres de ce prince, datées de la Rochelle, le 13 avril suivant, par lesquelles reconnoissant (dit-il) envers le sieur de la Bouchetière, les bons, dignes et continuels services qu'il avoit faits à ce parti depuis les premiers troubles, s'étant trouvé en toutes les occasions qui s'en étoient présentées, où il avoit fait tout devoir de gentilhomme d'honneur et de valeur; ce que au moyen de son indisposition à cause des blessures qu'il avoit ci-devant reçues, il ne pourroit pas ci-après continuer et supporter le travail et fatigue de la guerre. Le même prince de Condé le mit et ceux de sa famille, avec ses biens en sa protection et sauve-garde, le 10 novembre 1585. Le seigneur de Malicorne, gouverneur du Poitou, lui donna, ainsi qu'à son gendre et autres de sa famille, un passeport pour se retirer de son gouvernement et hors du royaume, comme étant de la prétendue religion réformée, et en conséquence de l'édit du roi, publié en la cour du parlement de Paris, le 16 octobre précédent. Le 25 janvier 1586, sur la représentatoin faite au roi, qu'à raison du mauvais tems et incommodités de l'hiver, il serait mal aisé, voire impossible à sa bien amée damoiselle Madelaine Thory (femme du sieur de la Bouchetière), d'obéir à son dernier édit, et sortir de son royaume, en cas qu'elle ne se voulut ranger à la religion catholique, apostolique et romaine, joint que pour son indisposition, elle ne pourrait entreprendre, sans danger de sa vie, aucun voyage devant le printems. « Sa majesté Henri III prolongea jusqu'au 31 mai suivant, le tems spécifié et limité, tant par son édit du mois de juillet précédent, que par ses lettres de déclaration du 7 octobre suivant, sur icelui intervenus, à condition qu'elle ne pourrait, pendant ledit tems, faire aucuns exercices de la nouvelle religion. — Le roi Henri IV étant parvenu à la couronne, le

fit d'abord gentilhomme ordinaire de sa chambre, qualité qu'on lui trouve dans un acte du 20 août 1591, et qui est encore prouvé par un don que ce prince lui fit le 30 septembre 1592, de tous les droits de rétentions de lods et ventes, qui pouvaient lui appartenir à cause de l'adjudication qui serait faite par décret, de la moitié de la terre de Boisbretier, relevant du château de Niort, appartenant à sa majesté »; et ce en considération des anciens, agréables et recommandables services qu'il lui avait faits et continuait chaque jour; ce monarque le fit ensuite conseiller d'état d'épée en son conseil privé, et chevalier de son ordre de Saint-Michel, ne pouvant le faire chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, à cause de la religion prétendue réformée qu'il professait. Ces deux qualités lui sont encore données dans un acte du 31 juillet 1593. Ledit seigneur de la Bouchetière ne survécut que très-peu de tems à tous ces bienfaits, étant mort entre les années 1597 et 1599. Il avait fait son testament le 14 août 1596, et sa veuve rendit hommage à la chambre des comptes, le 20 août 1599, de sa terre et seigneurie de Boisbretier, relevante du roi, à cause de son château de Niort. Ils eurent de leur mariage les enfants qui suivent :

- 1.° Daniel Janvre, dont l'article suit;
- 2.° Suzanne Janvre, qui épousa, avant le 7 mai 1596, René Bonnard, écuyer, seigneur du Marais;
- 3.° Marie Janvre, qui épousa, avant le 7 mai 1596, Philippe Gillier, écuyer, seigneur de la Tourlégat et de Preuilley, qualifié haut et puissant, et chevalier, dans le contrat de mariage de son fils, Pierre Gillier, écuyer, seigneur de Haute-Claire, accordé, le 24 avril 1614, avec demoiselle Marguerite Mareau.

XXII. Daniel JANVRE, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de la Bouchetière, de Veuzé, de Boisbretier, de la Tourlégat, de la Moussière, de Lussay, de la Rin-

chardière, de Moulin-Neuf, épousa, par contrat du 21 octobre 1600, demoiselle Renée de Malmouche (1), seule fille et héritière de Louis de Malmouche, écuyer, seigneur de la Moussière, et de dame Elisabeth de Parthenay (2), sœur de Charles de Parthenay, écuyer, seigneur de Guéray, en la paroisse de Saint-Gelais, et d'Artus de Parthenay, écuyer, seigneur châtelain de Genouillé, en Saintonge, qualifiés hauts et puissants, dans un acte du 5 mars 1593 ; tous trois enfants de haut et puissant Antoine de Parthenay, écuyer, seigneur de Guéray. Daniel produisit ses titres de noblesse à messieurs d'Estampes et de Bragelongne, qui lui donnèrent acte, le 20 avril 1635, de la représentation qu'il leur en avait fait faire, et ordonnèrent qu'il jouirait lui et sa postérité, comme étant noble et extrait de noble race et de très-ancienne lignée, des privilèges attribués aux nobles du royaume. Il ne vivait plus en 1640. De son mariage avec ladite demoiselle de Malmouche, morte avant le 5 décembre 1633, il eut les enfants ci-après nommés :

- 1.° Philippe Janvre, qui a continué la descendance ;
- 2.° Daniel Janvre, chevalier, seigneur de la Tour-Bouchetière, qui était marié en premières noces, le 20 octobre 1648, avec demoiselle Aymer, fille de Louis Aymer, écuyer, seigneur de Corignou, de Germon, de Breilbon. Il fut maintenu dans son ancienne noblesse par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers, du 23 août 1667.

(1) Cette Renée de Malmouche était, du chef de N de Gascougnolles, son aïeule, parente d'Eléonore Dexmier d'Olbreuse, duchesse de Brunswick-Zell, dont descendent les rois d'Angleterre et plusieurs autres souverains de l'Europe.

(2) Elle était d'une branche puînée de celle de Catherine de Parthenay, dame de Soubise ; cette dernière était fille unique et héritière de Jean l'Archevêque, seigneur de Soubise, et d'Antoine Bouchard d'Aubeterre ; elle épousa, en 1575, René, vicomte de Rohan, et mourut au Parc, en Poitou, le 26 octobre 1631. Elle fut mère du fameux Henri, duc de Rohan.

- On le trouve qualifié haut et puissant, dans le contrat de mariage de Daniel Janvre, son petit-neveu, du 8 août 1657, avec demoiselle Olympe de Chasteigner. De son second mariage avec demoiselle Béjarry de la Grignonière, il n'eut qu'une fille, nommée Olympe-Céleste Janvre, qui naquit le 13 janvier 1669, et épousa Pierre Suyrot, chevalier, seigneur du Mazeau ;
- 3.° Artus Janvre, qui a formé la branche, dite de Quinchamps, rapportée plus bas ;
 - 4.° Anne Janvre, qui épousa, par contrat du 25 août 1633, Daniel de Greaulmes, qualifié haut et puissant, chevalier, seigneur de Merduval, fils de François de Greaulmes, écuyer, seigneur de la Cliette, et de demoiselle Marie Martel, et ne vivait plus le 9 janvier 1640.
 - 5.° Renée Janvre, dame de Lussay, mariée par contrat du 14 juillet 1637, avec Louis Duchesne, chevalier, seigneur de Vauvert, fils de messire Louis Duchesne et de dame Marguerite Peronin. Elle mourut avant le 9 janvier 1640 ;
 - 6.° Judith Janvre, qui vivait encore le 9 janvier 1640 ; on ignore si depuis elle s'est mariée ;
 - 7.° Elisabeth Janvre, qui épousa peu de tems avant le 8 février 1640, Antoine Vasselot, écuyer, seigneur de Regnier, de la Guigneraye, qualifié haut et puissant et chevalier dans des actes postérieurs.

XXII. Philippe JANVRE, II^e du nom, chevalier, seigneur de la Bouchetière, de la Moussière, de Chasnais, de Saint-Lin, de Boisbretier, de la Barrejau, et du fief du Vignault, autrement des petits alleux, eut pour son lot les maisons nobles de la Bouchetière, de Boisbretier et de la Moussière, par le partage que Daniel Janvre, son père, fit de ses biens et de ceux de feu Renée de Malmouche, sa femme, le 5 décembre 1633, à ses sept enfants, dont les six derniers eurent à partager

entre eux, entr'autres biens les maisons nobles, seigneuries et terres de Lussay, de la Rinchardière, de Moulin-Neuf, de la Tourlégat, etc. Il fut déchargé du service du ban et arrière-ban du Poitou, par sentence du 15 juillet 1639; il avait épousé par contrat du 4 avril 1628, demoiselle Marguerite Dauzi, fille de Gédéon Dauzi, écuyer, seigneur de l'Estortière et de Chausseray, et de dame Judith de Neuport; il fut maintenu dans son ancienne noblesse par jugement de M. de Barentin, intendant en la généralité de Poitiers, du 23 août 1667. On le trouve qualifié haut et puissant dans plusieurs actes, du 9 janvier 1640, 7 avril 1653, 8 août 1657, 8 mai 1663, 8 juillet 1679, et haut et puissant seigneur dans un acte du 26 janvier 1670. Lesdits seigneur et dame de la Bouchetière avaient fait leur testament dès le 6 décembre 1652, ou plutôt la disposition de leurs biens, en faveur de leurs enfants ci-après nommés :

- 1.° Daniel Janvre, qui continue la descendance;
- 2.° Philippe Janvre, qui est auteur de la seconde branche, rapportée plus bas;
- 3.° Charles Janvre, qui a formé la branche des seigneurs de l'Estortière, rapportée plus bas.

XXIV. Daniel JANVRE, II^e du nom, chevalier, seigneur de la Bouchetière, de Boisbretier, de Saint-Lin, de la Barrejau, est qualifié haut et puissant dans plusieurs actes des 8 août 1657, 5 juillet 1658, 8 mai 1663 et 8 juillet 1679. Il épousa par contrat dudit jour, 8 août 1657, demoiselle Olympe de Chasteigner, qui testa le 5 juillet 1658, fille de haut et puissant messire Charles de Chasteigner, chevalier, seigneur de la Grollière, et de dame Anne de Machecoul; et ce mariage fut célébré selon la forme de ceux de la religion prétendue réformée, dont les parties faisaient profession. Il fut maintenu dans son ancienne noblesse par jugement de M. de Barentin, intendant en la généralité de Poitiers, du 23 août 1667 et par un autre jugement de M. de Maupeou d'Ableiges, intendant de la même

généralité du 8 avril 1699. De son mariage avec ladite Olympe Chasteignier, il eut un fils qui suit :

XXV. Charles JANVRE, chevalier, seigneur de la Bouchetière, de Remouillé, de l'Ardère, etc., épousa par contrat du 2 mai 1684 (où il est qualifié haut et puissant), demoiselle Marie Anne Falaisau, nièce de Jacques Falaisau, écuyer, et fille de noble homme Samuel Falaisau, et de demoiselle Madelaine Dufour. Peu après la célébration de ce mariage qui se fit suivant la forme de ceux de la religion prétendue réformée, dont les parties faisaient profession, ce Charles Janvre, Daniel Janvre, son père, Olympe Chasteignier, sa mère, et ladite Marie Anne Falaisau, sa femme, passèrent en Angleterre à cause de la révocation de l'édit de Nantes. Ils furent présentés au roi d'Angleterre par le marquis de Rouvigny, leur parent, connu sous le nom de milord Galloway, qui obtint, pour Charles Janvre de la Bouchetière, son parent, une compagnie dans son régiment de dragons; ce milord étant ensuite devenu, par la perte, de sa vue, hors d'état de continuer son service, demanda au roi d'Angleterre, que Charles Janvre de la Bouchetière, son parent, eût son régiment de dragons. Cette grâce lui fut accordée. Charles Janvre eut de son mariage avec demoiselle Marie-Anne Falaisau, deux fils, qui suivent :

1.° N.... Janvre, capitaine de cavalerie ;

2.° N.... Janvre, capitaine d'infanterie.

Ils étaient tous deux au service d'Angleterre, en cette qualité, dans la guerre commencée en 1656 et finie en 1673, et ont établi leur domicile en Irlande. On ignore s'ils se sont mariés.

XXIV. Philippe JANVRE, seigneur de la Moussière, du Mortier-Garnier, et du fief du Vignault, second fils de Philippe Janvre, II^e du nom, et de Marguerite d'Auzi, est qualifié haut et puissant, dans le contrat de son mariage, accordé le 8 mai 1663, avec Magdelaine

de Goullaine veuve de haut et puissant messire Gilles Buor, chevalier, seigneur de la Lande, et fille aînée de haut et puissant messire Gabriel de Goullaines, chevalier, seigneur du Mortier-Garnier, et de dame Louise le Maître de la Garrelaye. Il fut maintenu dans son ancienne noblesse, par jugement de M. de Barentin, intendant de la généralité de Poitiers, du 23 août 1667. De son mariage il eut les enfants qui suivent :

- 1.° Philippe Janvre, chevalier, seigneur de la Moussière, né en 1667 ;
- 2.° Charles Janvre, qui continue la descendance ;
- 3.° Angélique Janvre, née l'an 1669, elle épousa Isaac Samuel Jaud, chevalier, seigneur de Chantigné.

XXV. Charles JANVRE, chevalier, seigneur de la Bouchetière, de la Moussière, de la Barrejeau, du vieux Brusson, né l'an 1670, servit dans le régiment de Normandie, en qualité de lieutenant, et épousa, par contrat du 23 mai 1699, demoiselle Julie Piniot, fille de messire Jacob Piniot, chevalier, seigneur de Puichenin, du Vivier, de la Motte-Rateaud, du Breuil-Saint-Héraye, et de dame Claude Aimer d'Anglier. — Le roi Louis XIV lui écrivit le 13 avril 1701 que « ayant réglé... que les rôles de la capitation, en ce qui regardait les gentilshommes, seraient arrêtés par les intendants, conjointement et de concert avec un gentilhomme de chaque élection qu'il choisirait, et qu'étant informé de son zèle pour son service, de l'ancienneté de sa maison, et de la connaissance particulière qu'il avait de la noblesse de l'élection de Niort, il l'avait choisi pour travailler avec l'intendant de la généralité de Poitiers, à la confection du rôle de la capitation. » — Il fut maintenu dans son ancienne noblesse par jugement de M. Maupeou d'Ableiges, intendant de la même généralité, du 8 avril précédent, et par autre jugement de M. Quentin de Richembourg, aussi intendant en Poitou, du 9 mars 1715. Il laissa :

- 1.° Jacob Janvre, qui suit ;

- 2.^o Louis-Claude Janvre, qui est auteur de la troisième branche, rapportée plus bas ;
- 3.^o Susanne Janvre, morte religieuse carmélite ;
- 4.^o Marie-Gabrielle Janvre, morte fille ;
- 5.^o Elisabeth Janvre, qui épousa Louis de Roches, chevalier, seigneur de Chassais.

XXVI. Jacob JANVRE, chevalier, seigneur de la Bouchetière, du vieux Brusson, né le 12 avril 1700, fut reçu page de la grande écurie du roi, le 1^{er} avril 1715, depuis mousquetaire noir. Et épousa, par contrat du 14 octobre 1728, demoiselle Marie-Anne-Elisabeth du Chilleau, fille de M. François du Chilleau, dit le marquis de du Chilleau, chevalier, seigneur des Planches, de la Charrière, de la Chalonnaire, de la Barre, etc., et de dame Marie-Céleste Regnault — De ce mariage sont issus :

- 1.^o Louis-Joseph-Jacob Janvre, qui suit ;
- 2.^o Charles Janvre, baptisé le 17 décembre 1736, capitaine au régiment de cavalerie de Royal-Pologne, émigré en 1791, a fait la campagne de 1792 ; il est mort en émigration ;
- 3.^o Louis-Josué Janvre, dit le chevalier de la Bouchetière, baptisé le 3 janvier 1738, a été admis d'abord dans la compagnie des gentilshommes gardes de la marine ; il était capitaine des vaisseaux du roi en 1772, a émigré en 1791, a fait la campagne de 1792 avec les princes ; il est rentré en France en 1802, et est mort à Niort en 1816, dans le grade de contre-amiral.

XXVII. Louis-Joseph-Jacob JANVRE, chevalier, seigneur de la Bouchetière, de la Chalonnaire, et du vieux Brusson, baptisé le 22 avril 1733, fut reçu page de la reine en 1749 ; a servi depuis dans la compagnie des mousquetaires noirs, et obtint, en 1762, la commission de capitaine de cavalerie. Il a été nommé par le roi, le 16 juin 1771, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. De son mariage accordé, par contrat du 23

janvier 1766 , avec demoiselle N. . . Grignon de la Pelissonnière , fille aînée de M. Gabriel-Salomon Grignon , chevalier , marquis de Pouzauges , seigneur de la Pelissonnière ; du Boupère , de Saint-Prouest , de Rochetrou , etc. , et de dame Marie-Anne-Françoise Brochard de la Roche-Brochard , sont issus :

- 1.° Josué-Céleste Janvre , né le 25 décembre 1771 ;
- 2.° Jacobine-Rose-Foy , et Charlotte-Marie , jumelles , nées le 17 janvier 1772 ;
- 3.° Rose-Céleste Janvre , née le 24 février 1773 ;
- 4.° Gédéon-Amable-Parfait , chevalier de Malte , le 25 février 1783.

Il existe encore de cette branche plusieurs membres qui se sont mariés , et sur lesquels nous n'avons pas encore reçu de renseignements.

TROISIÈME BRANCHE.

XXVI. Louis-Claude JANVRE , chevalier , seigneur de la Moussière , de la Chalonnaire , second fils de Charles Janvre , et de Julie Piniot , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis , a servi dans les gendarmes de la garde ; il avait épousé , par contrat du 28 juillet 1738 , dame Renée-Florimonde de Villedon , veuve de Charles de la Barre , chevalier , seigneur de la Maison-Blanche , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis , mestre de camp de cavalerie , et premier maréchal-des-logis des cheuau-légers de la garde ordinaire du roi , sœur de Gabriel de Villedon , chevalier ; de ce mariage est issu un fils qui suit :

XXVII. Amable-Louis JANVRE , chevalier , seigneur de la Chalonnaire , chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem , né le 29 août 1744 , mousquetaire noir en 1760 , corps dans lequel il a servi jusqu'à la réforme ; reçu chevalier de justice de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem , le 14 août 1779 , a émigré en 1791 , fait la campagne de 1792 dans le corps des mousquetaires ; après le licenciement , il s'est réfugié à Malte , où il a

embrassé l'état ecclésiastique, sa santé ne lui permettant pas de servir la cause du roi, comme militaire. Il est ensuite retourné à l'armée de Condé, où il a servi, en qualité d'aumônier, il est rentré en France, en 1802, et est aujourd'hui âgé de soixante-quinze ans.

QUATRIÈME BRANCHE.

dite des Seigneurs de l'Estortière.

XXIV. Charles JANVRE, chevalier, seigneur de l'Estortière et de Chanais, troisième fils de Philippe Janvre, II^e du nom, et de Marguerite Dauzi, épousa, par contrat du 26 janvier 1670, Marguerite du Fay, fille de haut et puissant seigneur Josué du Fay, chevalier, seigneur de la Taillée et d'Eschiré, et de haute et puissante dame Prégente de Maigné. De ce mariage il eut un fils qui suit :

XXV. Philippe JANVRE, chevalier, seigneur de l'Estortière, de Chanais, et de Pinpanneau, né le 17 septembre 1672, et baptisé selon la forme de ceux de la religion prétendue réformée. Il fut marié, par contrat du 16 mars 1709, avec demoiselle Charlotte Birot d'Ariomant, fille de César-Henry Birot d'Ariomant, seigneur de Pinpanneau, et de dame Marie Bontems. Il fit hommage, le 17 août 1710, de sa terre, seigneurie et maison noble de l'Estortière, à messire Antoine, marquis du Châtelet, comte de Clermont, et baron d'Aubigné, dont la terre était mouvante, et fut maintenu dans son ancienne noblesse, le 19 mars 1715, par jugement de M. Quentin de Richebourg, intendant en Poitou. De son mariage, il eut les enfants qui suivent :

- 1.^o César-Angélique, qui suit ;
- 2.^o Daniel-Philippe Janvre, dit le chevalier de l'Estortière, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment des dragons d'Orléans, ci-devant exempt des gardes-

du-corps du feu roi de Pologne, duc de Lorraine, et lieutenant-colonel de ses troupes, fut baptisé le 30 juin 1713 ;

- 3.° Charles Gabriel Janvre de Chanais de l'Estortière, capitaine de cavalerie au régiment de Bourbon, tué à la bataille de Rosbach ;
- 4.° Pierre Janvre de l'Estortière, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, retiré capitaine d'infanterie ;
- 5.° Charlotte-Henriette Janvre de l'Estortière.

XXVI. César-Angélique JANVRE, chevalier, seigneur de l'Estortière, de Chanais, de Pinpanneau, né le 14 mars 1710, a servi plusieurs années, lieutenant au régiment de Vexin, avec lequel il a fait toutes les campagnes de 1736. Il épousa, par contrat du 26 septembre 1746, demoiselle Maixente-Jeanne de Verine, fille de messire Pierre de Verine, écuyer, seigneur des Arnau-dets, et de dame Maixente-Jeanne Brunet. Il partagea, avec ses frères et sœur, le 2 mars 1755, la succession de leurs père et mère, et fit hommage, le 21 août 1763, à François de la Broue de Vareilles, chevalier, baron d'Aubigné et de Faye, de sa terre, seigneurie et maison noble de l'Estortière, relevante de la baronnie d'Au-bigné. De son mariage, il a eu les dix enfants qui sui-vent :

- 1.° César-Pierre-Charles Janvre, né le 13 juillet 1747, vicaire-général du diocèse de Grasse, en 1779, titulaire, en 1790, des prieurés de Saint-Martin de Ligugé, près Poitiers, et de Saint-Maixent de Pamprou, près Saint-Maixent ;
- 2.° Charles-Gabriel-Angélique Janvre, né le 31 mai 1749, a épousé demoiselle N.... Dauzy. De ce ma-riage sont issues :
 - a. Marie-Angélique de Janvre, mariée à Ar-mand-Charles Dauzy, son cousin ;
 - b. Modeste - Louise - Julie, mariée à Marc-An-

toine de Chevreuse. De ce mariage sont issues trois filles.

- 3.° Charles-Célestin Janvre, né le 16 septembre 1750, capitaine au régiment de la Guadeloupe; marié dans cette contrée à Ester Hurtault; de ce mariage sont issus:
 - a. Charles-Joseph qui a épousé, le 21 avril 1818, mademoiselle Bébian;
 - b. Charles-Nicolas-Marie, qui a épousé, en août 1818, mademoiselle d'Arboussier;
 - c. Marie-Bathilde;
 - d. Charlotte-Clarisse;
- 4.° Philippe-Charles Janvre, né le 18 octobre 1751, chevalier, seigneur de l'Estortière, de Bernay, de la Touche-Poupart, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. De son mariage avec demoiselle Françoise-Gabrielle Gourjault, sont issus:
 - a. Philippe-Hubert-Charles Janvre, officier au régiment des hussards de la garde royale;
 - b. Honorine-Maixente, mariée à Pierre-Théodore de Rousseau, comte de Fayolle;
- 5.° Pierre-René Janvre, né le 16 septembre 1753, capitaine au régiment d'infanterie de Bassigny, mort en émigration;
6. Gabriel-Charles Janvre, né le 8 septembre 1760, capitaine au régiment d'infanterie du maréchal de Turenne;
- 7.° Marie-Maixente-Charlotte-Georges, née le 28 janvier 1755, veuve de messire Jean-Baptiste-Emmanuel de Trouville;
- 8.° Louise-Charlotte Janvre, née le 22 décembre 1755, décédée demoiselle;
- 9.° Marie-Charlotte Janvre, née le 1^{er} mars 1757;
- 10.° Charlotte-Céleste Janvre, née le 25 décembre 1764, morte jeune.

CINQUIÈME BRANCHE.

dite des seigneurs de Quinchamps.

XXIII. Artus JANVRE, chevalier, seigneur de la Rinchardière, de Lussay, troisième fils de Daniel Janvre et de Renée de Malmouche, épousa, par contrat du 30 juillet 1637, demoiselle Gabrielle de Menou, dont il eut les deux fils qui suivent :

- 1.° Jean Janvre, dont l'article vient ;
- 2.° Daniel Janvre, chevalier, seigneur de Lussay, fut maintenu dans son ancienne noblesse par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers, du 23 août 1667.

XXIV. Jean JANVRE, chevalier, seigneur de Quinchamps, fut marié, par contrat du 15 décembre 1671, avec demoiselle Marguerite Baugier, et en eut les enfants qui suivent :

- 1.° Daniel Janvre, dont l'article suit ;
- 2.° Charles Janvre, baptisé le 20 octobre 1680 ; fut maintenu dans son ancienne noblesse par jugement de M. Quentin de Richebourg, intendant en Poitou, du 19 mars 1715.

XXV. Daniel JANVRE, de Quinchamps, chevalier, seigneur de Puy-Limousin et du Vieux-Roment, épousa, par contrat du 5 mars 1714, demoiselle Angélique Pandin, et fut maintenu dans son ancienne noblesse par jugement de M. Quentin de Richebourg, intendant en Poitou, du 19 mars 1715. Il eut de son mariage :

- 1.° Gabriel-Daniel Janvre, qui suit ;
- 2.° Charlotte-Louise Janvre, femme de Gabriel Vasselot, chevalier seigneur de Régné, qualifié haut et puissant dans son contrat de mariage ;

3.^o N... Janvre, mariée à N... Jigou, chevalier, seigneur de Vezançay.

XXVI. Gabriel-Daniel JANVRE, de Quinchamps, chevalier, seigneur de Puy-Limousin et du Vieux-Roment, épousa N... de Menou, nièce d'Augustin-Roch de Menou de Charnisay, sacré évêque de la Rochelle le 10 septembre 1730. De ce mariage il eut une fille, mariée au comte de Bardin, mort en émigration, père de deux fils.

a. Charles-Henri Marcel de Bardin, reçu chevalier de Malte, le 27 juin 1780, marié à demoiselle N... de l'Aage;

b. Henry-Hypolite de Bardin, reçu chevalier de Malte, le 21 octobre 1783.

Armes : D'azur, à trois têtes de lion d'or, arrachées, languées, et couronnées de gueules. Supports : deux sauvages; cimier : un Bifront ou Janus; cri de guerre : *Moult me tard*; devise : *Ardent à la gloire*; légende : *In prælio Semper leo*.

On a fait une remarque assez singulière sur les trois alliances que la maison de Janvre a en commun avec la maison de Rochechouart, par les maisons de Tonnay-Charente, de Chaunay et de Chenin; c'est que les trois familles, de ces alliances communes, se sont éteintes dans la maison de Rochechouart.

Première alliance commune.

Hélie Janvre, sire de la Bouchetière, auteur du septième degré, épousa, par contrat du pénultième de janvier 1164, Prégente de Tonnay-Charente, fille d'Armand, sire de Tonnay-Charente.

Aimeri, IX^e du nom, vicomte de Rochechouart, épousa, l'an 1251, Jeanne de Tonnay-Charente, fille

et héritière de Geoffroi, sire de Tonnay-Charente; et par son épitaphe, on voit qu'elle ne vivait plus le 7 janvier 1263.

Deuxième alliance commune.

Archambaud Janvre, IV^e du nom, damoiseau de la Bouchetière, et de Veuzé, auteur du dixième degré, épousa, par contrat passé le lundi d'après la saint Barnabé, apôtre, l'an 1242, Pétronille de Chaunay, fille de Guillaume de Chaunay, seigneur de Champdenier et de Javarzay.

Et en 1268, Jean Janvre, II^e du nom, chevalier, seigneur de la Bouchetière et de Veuzé, était en procès avec Aimeri, vicomte de Rochechouart, et remettait en vigueur les prétentions et demandes que Guillaume Janvre, son bisaïeul, avait sur Tonnay-Charente, par sa mère, Prégente de Tonnay-Charente, lesquelles avaient été renouvelées plusieurs fois, et par diverses circonstances, étaient toujours restées indéterminées; et enfin, par arrangement du 18 mai 1270, le seigneur de la Bouchetière eut le bail de la capitainerie des ville et château de Tonnay-Charente. Ce bail est resté très-long-tems dans la famille de Janvre, et le dernier renouvellement dont on ait connaissance est du 8 avril 1480. A cette époque, ledit noble messire Jean de Rochechouart, chevalier, seigneur de Champdenier, donna quittance à messire Alain Janvre, chevalier, seigneur de la Bouchetière, d'une somme de trois cents écus d'or, que ledit seigneur de la Bouchetière, était tenu de lui payer au sujet du bail de ladite capitainerie de Tonnay-Charente; et depuis cette époque, on ne voit plus rien qui concerne cette capitainerie.

Jean de Rochechouart, seigneur de Jars, d'Yvoi, de Malvoisine et de Brivionde, chambellan du roi, épousa, le 27 janvier 1448, Anne de Chaunay, seule fille et héritière de François de Chaunay, seigneur de Champdenier, de Javarzay, et de Lamotte de Baucyai, en Loudunois.

Troisième alliance commune .

Jean Janvre, V^e du nom, auteur du quinzième degré, écuyer, seigneur de la Bouchetière, épousa, par contrat du 26 octobre 1389, demoiselle Marguerite Chenin, chevalier, seigneur de l'île Bapaume .

Geoffroi, vicomte de Rochechouart, avait épousé, avant 1412, Marguerite (1) Chenin, fille et héritière de Renaud Chenin, seigneur de Mauzé, et en était veuf en 1436 .

DE NOLIVOS, famille ancienne et distinguée de la province de Béarn . Un seigneur de cette famille s'étant attaché au service de Henri IV, devint écuyer de ce prince .

Messire Paul DE NOLIVOS, seigneur des Lorenties, épousa dame Marie de Casemajor, dont il eut :

- 1.^o Pierre, marquis de Nolivos, par lettres du mois d'octobre 1782, rapportées ci-après, ancien major au régiment de Bourbon, dragons, vivant à Sauveterre;
- 2.^o Gédéon, dont l'article suit;

Gédéon DE NOLIVOS, chevalier, co-seigneur de la ville de Sauveterre, en Béarn, avant la révolution, est né le 12 septembre 1753 . Il assista aux états de Béarn, à l'exemple de son père et de son aïeul . Il se retira de

(1) Cette Marguerite Chenin était filleule de Marguerite Chenin, sa tante à la mode de Bretagne, laquelle tante était fille de Gauvin Chenin, chevalier, seigneur de l'Isle-Bapaume, et qui, par contrat du 26 octobre 1389, fut mariée à Jean Janvre, V^e du nom, seigneur de la Bouchetière, auteur du XV^e degré, qui ci-dessus vient d'être cité.

la carrière militaire, en 1790, après vingt-quatre ans de service, dont quinze avec le grade de capitaine du régiment de Mestre-de-Camp, dragons. Il est aussi chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a eu dix fils, dont deux décédèrent en bas âge. Les autres suivent et une fille, savoir :

- 1.° Gédéon de Nolivos, élevé à l'école royale militaire de Fontainebleau. Il fut tué à la bataille de Raab au mois de juin 1809 ;
- 2.° Paulin de Nolivos, élevé à Fontainebleau. Il fit trois campagnes en Espagne, où il a donné des preuves de talent et de courage. Il y fut décoré de la croix de la Légion-d'honneur à dix-huit ans. Il a été tué chef de bataillon, n'ayant que vingt-deux ans, à la bataille de Leipsick en 1813 ;
- 3.° Armand de Nolivos, élevé à Fontainebleau.

Lettres-patentes portant érection dumarquisat de Nolivos.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présens et avenir, salut: Notre cher et bien amé Pierre de Nolivos, capitaine de dragons, au régiment de l'Escure, nous a remontré qu'il est seigneur et propriétaire des terres de Muneins, Oreyte, Camu, Saint-Gladie, Avitains et Saint-Martin; que ces terres situées dans la banlieue de Sauveterre, en Béarn, ont chacune un droit de moyenne et basse justice, ressortissante nuement à la sénéchaussée royale de ladite ville, de nomination de bayles, esjurats, de bannalité, de moulins, de chasses, de lods et ventes, d'entrée dans les états-généraux de la province, et autres droits tant honorifiques qu'utiles; que lesdites terres sont contiguës et mouvantes de nous à cause de notre principauté de Béarn, suivant les aveux et dénombremens fournis tant par lui-même que par ses prédécesseurs; qu'il est gentilhomme d'ancienne extraction, âgé de trente ans,

l'aîné de sa famille, et marié nouvellement avec une des filles du baron d'Holbach; qu'il a un frère unique, âgé de vingt-huit ans, capitaine au régiment du Mestre-de-Camp-Général de dragons; que ses auteurs paternels se sont distingués à notre service, ainsi qu'à celui de nos prédécesseurs; que plusieurs d'entre eux, tant officiers de mer qu'officiers de terre, y ont été tués, notamment; dans les dernières guerres, deux de ses oncles paternels; que le comte de Nolivos, aussi son oncle paternel, actuellement maréchal-de-camp, commandeur de notre ordre de Saint-Louis, ci-devant gouverneur, lieutenant-général de nos îles d'Amérique, du vent et sous le vent, qui a donné, en toute occasion, des marques distinguées de son affection à notre service, n'ayant point d'enfant, l'a adopté, et marié comme son unique héritier; qu'enfin lui et son frère marchent sur les traces de leurs auteurs, et qu'il désirerait que, d'après la sincérité de cet exposé, dont les preuves existent dans les dépôts des différents départements, il nous plût de réunir lesdites terres en un corps de seigneurie, ainsi que leurs justices particulières, moyennes et basses, en une seule; d'établir, pour chef-lieu desdites seigneurie et justice, le bourg de Saint-Martin, dont la cure a sa nomination; de changer le nom dudit bourg en celui de Nolivos, et d'ajouter à ces grâces celle spéciale de donner à la terre de Nolivos, ainsi composée, le titre de marquisat, sous la seule appellation du marquisat de Nolivos. A quoi ayant égard, *ainsi qu'à l'ancienneté de l'extraction de l'exposant*, et voulant marquer, en sa personne, notre satisfaction tant de ses services actuels que de ces auteurs paternels, notamment du comte de Nolivos susénoncé; à ces causes, et autres, à ce nous mouvant de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, avons, par ces présentes, signées de notre main, joint, uni, joignons et unissons lesdites terres de Muneins, Oreyte, Camu, Saint-Gladie, Avitains et Saint-Martin, ensemble les justices moyennes et basses,

y attachées, même les fiefs et justice que l'exposant et ses successeurs pourraient ci-après acquérir, de proche en proche, pour ne faire et composer à l'avenir, avec leurs circonstances et dépendances, qu'une seule et même terre; lesquelles nous avons, des mêmes grâces, pouvoir et autorité que dessus, créées et érigées, créons et érigeons, et élevons en titre, nom, prééminence et dignité de marquisat, sous la dénomination de *marquisat de Nolivos*; voulons et nous plaît que ladite terre et seigneurie soit à l'avenir, tenue et possédée auxdits nom, titre et dignité de marquisat de Nolivos, par ledit sieur Pierre de Nolivos et ses enfants, postérité et descendants mâles, nés et à naître, en légitime mariage, seigneurs et propriétaires de ladite terre, seigneurie et marquisat; voulons, en outre, qu'ils puissent se dire, nommer et qualifier, et qu'ils soient nommés et qualifiés marquis de Nolivos, en tous actes et toutes occasions, tant en jugement que dehors, et qu'ils jouissent des mêmes honneurs, armes, blasons, droits, prérogatives, autorités, prééminences, en fait de guerre, assemblées d'état et de noblesse, et autres droits, avantages et privilèges dont jouissent et doivent jouir les autres marquis de notre royaume, encore qu'ils ne soient ci pareillement exprimés; que tous vassaux, arrière-vassaux, justiciables et autres tenus noblement ou en roture, de biens mouvants ou dépendants dudit marquisat de Nolivos, les reconnaissent pour marquis, qu'ils fassent foi et hommage, fournissent leurs aveux, déclarations et dénombremens, le cas y échéant, sous le nom, titre et qualité de marquisat de Nolivos, et que les officiers exerçant la justice dudit marquisat, intitulent à l'avenir leurs sentences et autres actes et jugemens auxdits nom, titres et qualité de marquis, sans toutefois aucun changement ni mutation de ressort et de mouvance, augmentation de justice et connaissance des cas royaux, qui appartiennent aux bailliages et sénéchaux, et sans que, pour raison de la présente érection, ledit sieur marquis de Nolivos et ses

enfants et descendants soient tenus envers nous, et leurs vassaux et tenanciers envers eux, et autres, de plus grands droits et devoirs que ceux dont ils sont actuellement tenus, ni qu'au défaut d'hoirs mâles nés en légitime mariage, nous puissions, ou les rois nos successeurs, prétendre ladite terre et marquisat, ses circonstances et dépendances, êtres réunies à notre couronne, nonobstant tous édits, déclarations, ordonnances, arrêts et règlements, sur ce intervenus, auxquels nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes, d'autant que sans cette condition, ledit sieur Pierre de Nolivos n'aurait pas demandé la présente grâce; sans que l'union, ainsi faite, pour composer ledit marquisat de Nolivos puisse préjudicier en aucune manière aux droits d'autrui, lesquels demeurent conservés; à la charge toutefois, par ledit sieur marquis de Nolivos et ses enfants et descendants, seigneurs et propriétaires de ladite seigneurie et marquisat, de relever de nous pour la dignité de marquisat, en une seule foi et hommage, et de nous payer, et aux rois nos successeurs, les droits ordinaires et accoutumés, si aucuns sont dus, pour raison de ladite dignité, tant que ladite seigneurie en sera décorée; qu'au défaut d'hoirs mâles nés en légitime mariage, ladite terre et seigneurie retournera au même et semblable état et titre qu'elle était avant ces présentes. Sy donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre dite cour du parlement, comptes, aides et finances de Navarre, à Paú, que ces présentes ils aient à faire registrer, et que du contenu en icelles ils fassent jouir et user le sieur Pierre de Nolivos et ses successeurs, seigneurs desdits lieux, leurs juges et justiciables, pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements à ce contraires généralement quelconques, nonobstant les édits, déclarations, arrêts et règlements auxquels, pour ce regard, nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes; car tel est notre plaisir, et afin que ce soit

chose ferme et stable , à toujours , nous avons fait mettre notre scel à ces présentes , données à la Muette , au mois d'octobre , l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-deux , et de notre règne le neuvième.

Signé , LOUIS.

Et plus bas , par le roi , Hue de Miroménil ; et plus bas encore , Amelot.

Ces lettres furent registrées le 17 décembre 1782.

RUALLEM de *Branville* , *Nouainville* et du *Parc* , famille d'origine chevaleresque de la province de Normandie , qui remonte par filiation non interrompue à *messire Guillaume Ruallem* , *chevalier* , vivant à la fin du douzième siècle , mais qui paraît avoir une origine plus ancienne encore : ledit Guillaume Ruallem fit don en pure et perpétuelle aumône , à *l'abbé et aux religieux de Notre-Dame du Vœu à Cherbourg* , de plusieurs héritages par lettres et en date des années 1207 et 1224. Ces lettres , qui étaient scellées du scel de ses armes , furent ratifiées en 1235 , par Lucas Ruallem , son fils.

Dans les preuves de noblesse faites , le 7 novembre 1477 , à Valognes devant les commissaires élus sur le fait des aides par *Pierre Ruallem* , *écuyer* , *seigneur et patron de Branville* , est compris un certificat de vingt-deux gentilshommes du pays , et de plusieurs bourgeois de Cherbourg qui attestèrent devant lesdits commissaires que « les prédécesseurs dudit *Pierre Ruallem* estoient » gens nobles qui avoient grans et bons héritages nobles » au païs et en la contrée , et qui ont *ung ou plusieurs* » *chevaliers* en la lignée dont l'un estoit nommé *messire* » *André Ruallem* , et l'autre *messire Guillaume Ruallem* , » lesquels estoient gens de *grant noblesse* qui firent *grans* » *fais d'armes* ès *anciennes guerres* dont il estoit *mémore* en

» *plusieurs croniques*, les anciens desdits temonys disoient
 » avoir veues et avoient lesdits *Ruallem* donné *aux abbées*
 » *tant de Chierbourg, Saint-Sauveur-le-Viconte* que *autres*
 » *abbées* plusieurs de leurs héritages et revenus pour
 » icelles augmenter, et que icelui *Pierre Ruallem* estoit
 » yessu et descendu légitimement de la lignée desdits
 » chevaliers comme ils le croient en leurs consciences,
 » et à ceste cause estoit et devoit estre noble ledit *Pierre*
 » *Ruallem* lequel joyse d'une vavassourrie nommée la
 » *vavassourrie Ruallem* assise es paroisses de *Saint-Ger-*
 » *main-des-Vaux, Branville* et *Jobourg*, par raison de
 » laquelle vavassourrie ledit *Pierre Ruallem* est patron
 » hérédital de l'église paroissiale dudit lieu de *Branville*
 » dont *messire André Ruallem*, prêtre, son fils est curé
 » et joyssant par la présentation d'icelui, son père, et à
 » son droit, et que icelle vavassourrie et droit de pa-
 » tronage estoit venu et escheu audit *Pierre Ruallem*
 » par subcession de lignée masculine et légitime desdits
 » chevaliers et de leurs subcesseurs audit *Pierre Ruallem*,
 » auquel appartenoit avoir et porter *les armes de Bran-*
 » *ville* comme héritier desdits *Ruallem*, et ainsi est la
 » voix et commune renommée du païs et de la contrée. »

Les mêmes faits sont relatés dans les preuves de noblesse faites à Rouen, le 27 janvier 1577, par *messire Robert Ruallem*, écuyer, seigneur et patron de *Branville*, devant les commissaires ordonnés et députés par le roi sur le fait des francs fiés et nouveaux acquêts pour le ressort du parlement et duché de Normandie. On trouve de plus dans ces nouvelles preuves la généalogie dudit *Robert Ruallem*, depuis *messire Guillaume Ruallem*, chevalier, et les dates des donations faites à l'abbaye de *Cherbourg*.

Services : Un grand nombre d'officiers de terre et de mer.

Prélature : Un abbé commandataire de l'abbaye de *Saint-Faron de Meaux*, dans la personne de *messire*

Pierre de Ruallem, conseiller de grand'chambre au parlement de Normandie, chef du conseil des finances de mesdames Adélaïde et Victoire de France.

Armes: D'argent, au sautoir de gueules, cantonné au 1^{er} canton de quatre feuilles de laurier de sinople, et aux trois autres, de trois feuilles du même.

DE CHAVANAT, noblesse d'ancienne chevalerie de la province d'Auvergne; elle remonte son ascendance directe à l'an 1100.

Services: Cette famille a donné des capitaines de cent hommes d'armes; François de Chavanat servait dans la maison de François I^{er} et était attaché particulièrement à sa personne.

Claude de Chavanat était capitaine d'arquebusiers à cheval sous les règnes de Charles IX et d'Henri III.

Christophe de Chavanat était gouverneur d'Issoire en Auvergne; il se distingua lors du siège de cette ville, en 1577, sous Henri III.

Josué de Chavanat fut gouverneur de Montauban en 1600, et l'on trouve Gaspard de Chavanat qui fut général dans les armées de l'empereur vers 1620.

Jacques de Chavanat, chevalier, seigneur de Montgour, reçu, en 1511, de la ville d'Auzance, des terres qui avoisinaient son château, en reconnaissance des services qu'il avait rendus à ladite ville.

Cette famille a eu plusieurs chevaliers de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur.

Titres: Ceux de marquis et de comte dans les actes publics, et brevets de nos rois.

Malte: François de Chavanat fut reçu chevalier de cet ordre en 1569.

Brioude: Louis-Antoine et Alexandre de Chavanat furent reçus, sur titres, chanoines-comtes de Brioude en 1771 et 1772; et Alexandre-Léonard-François fut également admis chanoine-comte dans ce chapitre noble, en vertu de preuves faites en 1787.

Armes: D'azur, à la croix d'argent, cantonnée de quatre étoiles d'or; écu timbré d'une couronne de marquis; supports: deux lions.

HARDOUINEAU, famille d'ancienne race et noblesse d'extraction, originaire du Maine, et l'une des plus anciennes de cette province. Elle remonte par filiation à noble:

I. Alexandre HARDOUINEAU, marié avec Catherine du Bois, dont il eut:

- 1.^o François, dont l'article suit;
- 2.^o Marguerite Hardouineau, mariée à Louis Moreau, écuyer, sieur de la Ploisière;
- 3.^o Louise Hardouineau, mariée à René le Vayer, écuyer, sieur de la Coutencerie.

II. François HARDOUINEAU, 1^{er} du nom, écuyer, sieur du Vivier, des Varannes et de Boisneuf, partagea, par acte du 24 novembre 1493, passé par Mathurin, Blaiteau, notaire royal au Mans, avec ses deux sœurs, les biens provenant de la succession paternelle et maternelle, selon la coutume du Maine, qui accorde le tiers à l'aîné noble. Il épousa Hélène Sauneurs, qui le rendit père de:

- 1.^o François, dont l'article suit;
- 2.^o Macé Hardouineau, écuyer, sieur de Boisneuf, marié, par contrat du 22 décembre 1516, avec

Jacquine Moreau , fille de noble Christophe Moreau , et de Perrine de Saint-François : elle mourut en 1535 ;

3.° René Hardouineau , écuyer ;

4.° Claude Hardouineau , auteur de la branche des seigneurs de Boisneuf , rapportée ci-après ;

5.° Christophète Hardouineau .

III. François HARDOUINEAU , II^e du nom , écuyer , sieur du Vivier , partagea , le 20 novembre 1526 , la succession de ses père et mère , avec Macé , René , Claude et Christophète Hardouineau , ses frères et sœur . Il épousa demoiselle Jeanne le Boucher . Leurs enfants furent :

1.° Roland , dont l'article suit :

2.° Françoise Hardouineau , mariée à Gervais le Ber .

IV. Roland HARDOUINEAU , I^{er} du nom , écuyer , sieur du Vivier , fut père de :

1.° Laurent , qui suit ,

2.° Simon Hardouineau , curé .

V. Laurent HARDOUINEAU , écuyer , épousa Guillemette Tasson . Il en eut deux fils :

1.° Jean , dont l'article suit ;

2.° Jérôme Hardouineau , prieur du Pellerin-sous-Nantes .

VI. Jean HARDOUINEAU , sieur de la Placellière , écuyer , épousa Marie Baudry . Il fut père de :

1.° Charles Hardouineau , écuyer ;

2.° Jean-Baptiste Hardouineau , écuyer ;

3.° Elisabeth Hardouineau , mariée à Louis Cheminard , écuyer , sieur de la Pervarie et du Bois-Huë . Leur fille unique , Marie-Thérèse Cheminard , épousa , le 7 mars 1698 , Jean de Vay , II^e du

nom, écuyer, seigneur de la Fleuriais, de Truffieuc et du Plessis. Leur postérité subsiste encore dans MM. de la Fleuriais.

SECONDE BRANCHE.

III. Claude HARDOUINEAU, écuyer, sieur de Courbeton, quatrième fils de François Hardouineau, écuyer, sieur du Vivier, et d'Hélène Sauneurs, épousa, par contrat du 15 janvier 1550, passé devant Jean Bontemps, notaire au Mans, Michel de la Porte, fille de Joseph de la Porte. Leurs enfants furent :

- 1.° Laurent, dont l'article suit;
- 2.° Jacqueline Hardouineau, mariée à noble Louis de Rochebouet;
- 3.° Perrine Hardouineau, épouse de Pierre Bernouys, sieur de la Houdairie.

IV. Laurent HARDOUINEAU, 1^{er} du nom, écuyer, sieur de Boisneuf, épousa Marie Péliisson. Il partagea, avec ses sœurs, la succession de leurs père et mère, par acte du 3 février 1599. Ses enfants furent :

- 1.° René, dont l'article suit;
- 2.° Claude Hardouineau, mort sans enfants;
- 3.° Laurent Hardouineau, écuyer, sieur de Boisneuf, vivant le 22 août 1625, mort sans enfants;
- 4.° Marie Hardouineau, mariée à Jean Girard. Ils vivaient le 22 août 1625;
- 5.° Madeleine Hardouineau, mineure, le 22 août 1625.

V. René HARDOUINEAU, 1^{er} du nom, écuyer, épousa, par articles du 15, reconnus le 28 septembre 1626, devant Brizard, notaire à Montoire, Marthe Frédureau. Il en eut :

- 1.° Michel, dont l'article suit;

- 2.^o René, qui fonde la troisième branche, rapportée ci-après;
- 3.^o Renée-Marthe Hardouineau, morte fille avant le 19 juillet 1693;
- 4.^o Anne Hardouineau, mariée à Jacques Brossard, seigneur de Langelonnière, morte avant le 22 avril 1718;
- 5.^o Marie Hardouineau, mariée à René Jousseaume, seigneur de Sergillé, dont postérité.

VI. Michel HARDOUINEAU, I^{er} du nom, écuyer, épousa, par articles du 8, reconnus le 12 juillet 1672, devant Foucqué, notaire à Savigné-l'Évêque, Catherine le Peletier, fille de noble Jacques le Peletier, et de Renée Taron. Il en eut un fils et une fille;

- 1.^o Michel, dont l'article suit;
- 2.^o Catherine Hardouineau, mariée, 1.^o à Jacques Danguy; 2.^o à René Guitton, écuyer, sieur du Mortier.

VII. Michel HARDOUINEAU, II^e du nom, écuyer, né à Lucé, le 30 novembre 1682, mort le 29 décembre 1726; avait épousé, 1.^o, le 16 juin 1706, Marie Boumer; 2.^o, le 7 novembre 1711, Marie Frédureau. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Marie - Anne - Françoise Hardouineau, née à Lucé, le 27 mars 1707, mariée, le 11 février 1726, à Charles le Peletier, sieur de Feumusson, décédé le 29 juin 1774, et sa veuve, le 2 janvier 1784;

Du second lit :

- 2.^o Michel - Jacques Hardouineau, écuyer, né à Lucé, le 3 octobre 1712, marié, le 12 décembre 1744, avec Marguerite le Vacher, morte le 2 octobre 1781. Il fut compris dans l'ordre de la no-

blesse convoquée au Mans, pour les états généraux de 1789, et mourut le 9 août 1799. Il eut cinq filles, savoir :

- a. Marguerite-Simonne Hardouineau, née le 28 octobre 1746, mariée à Serpin des Hayes, dont postérité;
- b. Madeleine-Philippe-Charlotte Hardouineau de la Vectière, née le 18 décembre 1747, morte le 14 octobre 1788;
- c. Julie Hardouineau de Rialaume, née le 13 juillet 1754;
- d. Elisabeth-Françoise Hardouineau de l'Ormois, née le 3 mars 1756, morte le 7 septembre 1806;
- e. Jeanne-Félicité Hardouineau de la Denisière, née le 5 novembre 1758, religieuse bénédictine au Château du-Loir, décédée le 3 août 1788;

3.^o Philippe, dont l'article suit.

VIII. Philippe HARDOUINEAU, écuyer, né le 18 janvier 1722, épousa, le 30 novembre 1745, Marie Cullère, morte le 9 février 1781. Il fut maintenu dans sa noblesse, par sentence de l'élection d'Orléans, du 17 septembre 1774. Il assista, avec ses deux fils, qui vont suivre, à l'assemblée des gentilshommes, réunis à Orléans, le 24 mars 1789, pour l'élection des députés aux états généraux. Il est mort le 21 septembre 1800, ayant pour enfants :

- 1.^o Philippe-Louis-César, qui suit;
- 2.^o Michel - Philippe-Etienne, rapporté après son aîné;
- 3.^o Marie-Philippe-Etienne Hardouineau, née le 27 novembre 1747, mariée, le 14 mai 1771, à François Johanneton, sieur de Visy, mort le 24 avril 1795;

4.^o Marie-Anne Hardouineau de la Thibaudière, née à Orléans, le 19 novembre 1749.

IX. Philippe-Louis-César, vicomte d'HARDOUINEAU, maréchal de camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 12 octobre 1750, à Orléans, fut reçu garde du corps du roi, compagnie de Luxembourg, le 10 avril 1770, et breveté capitaine de cavalerie, le 31 décembre 1785. Il était de service auprès du roi les 5 et 6 octobre 1789. Il émigra à Coblentz, le 15 août 1791. Après avoir fait la campagne de 1792, avec son corps, dans l'armée des princes, frères de Louis XVI, il se rendit à l'armée de Condé et y fut incorporé dans le 2.^o régiment de cavalerie noble. Aussitôt l'arrivée du roi Louis XVIII à Rugel, où était le quartier-général du prince de Condé, et d'après les ordres de sa majesté, il se rendit auprès d'elle, le 15 mai 1796, et fut particulièrement attaché à sa personne. Le roi daigna le recevoir lui-même chevalier de Saint-Louis, le 31 mai 1796. « Le » roi lui a accordé cette faveur distinguée comme une » marque particulière de la satisfaction qu'il a de ses » services, de la pureté de ses principes et des preuves que, » dans toutes les occasions, ledit sieur d'Hardouineau a » données de son inviolable attachement, et notamment » les journées des 5 et 6 octobre 1789. (Certificat de réception, donné au nom et par ordre exprès du roi, par M. le duc de Guiche, le premier juin 1796.) Le 5 février 1798, le roi lui accorda, à Blankenbourg, le grade de lieutenant-colonel de cavalerie, et celui de colonel, à Mittau, le 20 janvier 1800. Après avoir reçu les ordres de sa majesté, et chargé par elle de missions importantes, il en prit congé à Varsovie, le 8 septembre 1802. Rentré en France, il épousa, le 2 novembre de la même année, Andrée-Suzanne-Mélanie le Clerc de Douy, née à Orléans, le 25 novembre 1767.

A la rentrée en France de sa majesté Louis XVIII, le vicomte d'Hardouineau fut nommé, le premier juin 1814, officier supérieur des gardes du corps du roi,

compagnie de Luxembourg. Le 27 juin suivant, sa majesté daigna le nommer maréchal de camp, et lui donner elle-même la permission de quitter son service pour soigner sa santé. Il a suivi le roi à Gand, au mois de mars 1815. Il n'a point d'enfants.

IX. Michel-Philippe-Etienne, chevalier D'HARDOUINEAU, frère du précédent, né à Orléans, le 9 mars 1761, major de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut reçu garde du corps du roi, compagnie de Luxembourg, le 11 décembre 1777. Il était de service auprès du roi, à Versailles, les 5 et 6 octobre. Il se rendit à Coblentz, avec son frère, et ne s'en est presque jamais séparé pendant tout le tems qu'a duré leur émigration. Reçu chevalier de Saint-Louis, au mois de décembre 1798, il fut un des cent gardes du corps, détachés du 2^e régiment de cavalerie noble de l'armée de Condé, pour servir à Mittau, auprès de la personne du roi. Il y obtint le grade de major de cavalerie, le 20 janvier 1800. Au mois de mars 1815, ne pouvant plus y être utile aux intérêts du roi, en France, il se rendit, avec son frère, à Gand, et y fut incorporé dans le corps des officiers sans troupe, sous les ordres du général vicomte du Bouzet. Rentré en France, et licencié en vertu de l'ordonnance du premier août 1815, il a obtenu la pension de retraite de lieutenant-colonel de cavalerie. Il a épousé, le 26 mars 1786, Marie-Charlotte-Colombe de Pellerin de Saint-Loup, née le 13 juin 1769, fille de Louis-Victor-Jacques de Pellerin de Saint-Loup, chevalier, et de Marie-Anne de Tilly-Blaru. De ce mariage sont issus :

- 1.^o N.... d'Hardouineau, reçu garde du corps du roi, à Mittau, le 3 janvier 1800 ;
- 2.^o Philippe d'Hardouineau, chevalier, reçu à Mittau, par le roi, garde du corps, compagnie de Luxembourg, le 3 janvier 1800, avec brevet de lieutenant de cavalerie, expédié le même jour, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'hon-

neur, en 1814. Il a suivi le roi, à Gand, et est rentré en France avec S. M. Louis XVIII. Il continue son service dans la compagnie de Luxembourg, où il est maréchal-des-logis. Il a épousé, le 6 mai 1817, Marie-Adeline de Gaigneau de Champ-Vallins.

TROISIÈME BRANCHE.

VI. René HARDOUINEAU, II^e du nom, écuyer, second fils de René I^{er}, et de Marthe Frédureau, fut officier dans les troupes boulonnaises. Il épousa à Louch, près d'Ardres, en Artois, en 1681, Marie-Thérèse du Wicquet du Bois du Banc de l'Enclos. Il en eut :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| 1. ^o Charles Hardouineau, | } écuyers, officiers au
régiment de Luxem-
bourg, morts sans avoir
été mariés ; |
| 2. ^o Henri Hardouineau, | |

3.^o Antoine, dont l'article suit.

VII. Antoine HARDOUINEAU, I^{er} du nom, écuyer, officier dans le régiment de Luxembourg, épousa, à Toul, en Lorraine, le 3 octobre 1720, Marie-Thérèse de Fournier, dont sont issus :

- 1.^o Louis, dont l'article suit ;
- 2.^o Anne-Thérèse Hardouineau, née à Toul, le 3 mai 1728, mariée, le 20 janvier 1754, à Louis Olry, écuyer, sous-lieutenant des gardes du roi, compagnie écossaise.

VIII. Louis d'HARDOUINEAU, écuyer, né à Toul, le 27 juillet 1725, épousa, à Toul, le 10 juillet 1750, demoiselle de Jouard du Magon. Il est mort en 1799, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des gardes du corps du roi, compagnie de Villeroy. Ses enfants sont :

- 1.^o Antoine, dont l'article suit ;

- 2.^o Pierre-Louis d'Hardouineau, né à Toul, le 15 janvier 1756, marié avec Marie-Jeanne de la Framboisière, dont il a eu deux filles. Il est mort au mois d'avril 1794;
- 3.^o Marie d'Hardouineau, née le 8 décembre 1787, mariée à N.... Matry de Gounincourt .

IX. Antoine d'HARDOUNEAU, II^e du nom, chevalier, né à Toul, le 31 janvier 1755, fut capitaine dans le régiment de Penthievre, infanterie. Il a émigré en 1791, et fait toutes les campagnes de l'armée de Condé. Il y fut grièvement blessé d'un coup de feu à la cuisse, à l'affaire d'Oberkamalaek. Il est breveté de major d'infanterie, depuis 1798; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé, à Toul, le 7 mars 1780, Thérèse Ulriot de la Corbière. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Jean-Antoine-Valery d'Hardouineau, chevalier, né à Nanci, le 12 décembre 1781;
- 2.^o Joseph-Benjamin d'Hardouineau, chevalier, né à Toul, le 3 octobre 1785.

Armes: d'argent, au griffon de sable.

DE COLMONT DE VAULGRENNAND, famille originaire de Bourgogne, qui a fourni plusieurs magistrats au parlement de cette province, des officiers distingués aux armées, et plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titres: celui de *baron* dans plusieurs actes, depuis environ un siècle, et celui de *comte*, en vertu d'un diplôme du

Armes:

SAINT - DENIS DE VERVAINE, famille d'origine chevaleresque, des anciens seigneurs de Saint - Denis-sur-Sarthon, près Alençon, qui aumônèrent en 1132 à l'abbaye de Sèez, la tierce partie des dîmes de leur paroisse de Saint-Denis.

La branche aînée s'est fondue dans les maisons de Boiséon, vicomtes de Dinan, Longueil, Bailleul.

La branche cadette a pris son surnom de la terre noble de Vervaine, qui lui vint par l'alliance que Guillaume de Saint-Denis, seigneur de Saint - Denis - sur - Sarthon, fit en 1423, pardevant le bailli d'Alençon, avec Louise Tyrel, mineure d'une famille d'Angleterre, transplantée en Normandie, ensuite du malheur qu'eut Richard Tyrel, étant à la chasse dans la forêt de Windsor, de tuer le roi d'Angleterre, Guillaume - le - Roux, son parent.

Il n'existe plus de cette ancienne famille de Saint-Denis que deux individus qui sont :

Marie - Anne - Jeanne de Saint - Denis de Vervaine, fille unique de Simon-Auguste de Saint-Denis de Vervaine, mort commandant les troupes françaises, détachées de l'armée de Lally, dans la province de Nellour, pendant le siège de Madras, épouse du marquis de Bonvouloir, dont il y a postérité.

Et Louise-Françoise-Marie de Saint-Denis de Vieux-Pont et de la Touche, fille unique de François de Saint-Denis, seigneur de Vieux - Pont, chef d'escadre des armées navales, veuve d'Anne-Paul-Louis-Emmanuel, comte de Gibon de Lesvelec, dont il y a postérité.

Services. Cette maison a donné des chevaliers à la suite de Guillaume, à la conquête de l'Angleterre en 1066.

Des chevaliers à la suite des ducs de Normandie, rois d'Angleterre, aux guerres de la Terre-Sainte en 1096.

Des chevaliers à la suite de Philippe - Auguste, à la bataille de Bovines en 1215.

Des chevaliers à la suite du roi Jean en 1356, à Poitiers, où le père et le fils furent tués, combattant à côté du roi, et enterrés aux Cordeliers, avec leurs écussons, tels qu'ils les portent aujourd'hui.

Des gouverneurs de provinces, capitaines d'hommes d'armes, chevaliers de l'ordre du roi, gentilshommes ordinaires de sa chambre, officiers-généraux de terre et de mer, colonels, chevaliers de Saint-Louis, et une infinité d'officiers distingués de tout grade, morts sur des champs de bataille.

Titres. René de Saint-Denis de Vervaine, châtelain de la Tournerie, capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier de l'ordre du roi, l'un des gentilshommes de sa chambre, gouverneur d'Alençon et de toute cette partie de la basse Normandie, commandant en chef les armées victorieuses de Henri IV dans cette province, fut créé par ce prince baron de Hertré, et pour récompense de ses services, gratifié de la jouissance des domaines royaux de Beaumont-le-Vicomte et de Fresné. Il avait beaucoup contribué, avec son fils, le colonel Saint-Denis, à dégager le roi à la retraite de Caudebec. Il fut assassiné à la veille d'être décoré du premier degré des honneurs militaires.

Odet de Saint-Denis, son fils, épousa Jeanne de Tourne mine, nièce du duc de Rohan-Montbason.

Malte. Plusieurs chevaliers de *justice* avant 1600.

Armes : de sable, fretté d'argent ; au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules.

DANTHOUARD, famille noble, originaire d'Autun. (Voir les Nobiliaires de Bourgogne et de Champagne.)
Le comte d'Anthouard, lieutenant-général des armées

du roi , inspecteur - général d'artillerie , grand - officier de la Légion-d'honneur , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fit ses preuves devant M. d'Ho- zier, pour entrer à l'Ecole Militaire en 1783.

Son père, capitaine au régiment de Picardie, eut la croix de Saint-Louis fort jeune, pour action d'éclat, quitta le service de bonne heure, et épousa mademoiselle de Watrouville, d'une noble et ancienne famille du Ver- dunois.

Son grand-père, chevalier de l'ordre royal et mili- taire de Saint-Louis , mestre-de-camp de dragons , après avoir été quelque tems chargé des affaires de France en Suède, après la mort de Charles XII, dont il avait été aide-de-camp, rentra en France, où il continua d'être honoré de l'amitié du roi de Pologne , Stanislas, ainsi qu'il résulte d'une grande quantité de lettres de ce prince et de Charles XII, conservées dans la famille.

Titre : celui de *comte*, consacré par la charte.

Armes : écartelé : aux 1 et 4, d'or, à trois écrevisses de gueules ; au 2, coupé de gueules et d'azur, à trois roses d'or bien ordonnées ; au 3, d'or, à la pyramide de sable, accompagnée en chef d'une étoile d'azur.

CARDON OU CARDONNE (DE) de Sandrans, fa- mille très-ancienne qui tire son nom de la ville de Car- donne, en Catalogne, laquelle avait le titre de duché. Les seigneurs de Cardonne se nommaient originairement Folch - Major de Cardonna - Aragon, et contractèrent des alliances avec la maison royale d'Aragon, et avec les principales familles de l'Europe; cette maison est tellement ancienne, qu'on trouve des preuves de son illustration long-tems avant 1040: elle s'est ensuite di- visée en plusieurs rameaux qui s'étendirent dans diverses

contrées du continent, et qui laissèrent fondre le principal héritage dans les maisons d'Aragon, de Beaumont et de Monte-Major.

Parmi les plus illustres personnages de cette famille, on distingue Jacques de Cardonne, de la maison de Folch, élevé, au cardinalat, par le pape Pie II, en 1461; il fut aussi évêque d'Urgel. Henri de Cardonne, cardinal et archevêque de Montréal, fils du duc de Cardonne, fut nommé vice-roi de Sicile par l'empereur Charles-Quint; il mourut en 1530. Jean-Baptiste de Cardonne, évêque de Tortose, mourut en 1590.

Nous allons maintenant nous occuper de la branche qui, d'Espagne s'est transportée à Lucques, puis en France, où elle rendit des services signalés à l'état, et qui se trouve consignée, ainsi que son origine, dans les lettres patentes du roi Henri IV, dont nous donnons ici littéralement copie. Ces lettres patentes n'étaient pas venues à notre connaissance, lorsque la première série du Dictionnaire Véridique a été mise en émission, et nous nous empressons de les faire connaître, comme établissant l'origine de cette famille et son extraction de celle des Cardonne, d'Espagne.

Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à nôtre amé et féal, le sénéchal de notre païs du Lyonnais, nos amés et féaux, barons, gentilshommes et tous autres qu'il appartiendra: salut et dilection, notre amé Horace Cardon, gentilhomme lucquois, nous a fait remontrer qu'entre autres anciens privilèges que tiennent les citoïens de nôtre ville de Lyon; depuis les Romains, la noblesse et le négoce trafic en gros, aiant toujours été réputés et tenus compatibles, de tems à autre, ainsi reconnu et confirmé par tous les roys, nos prédécesseurs de loüable mémoire, même le feu roi dernier décédé que Dieu absolve, non seulement suivit en ceci, la disposition et intention desdits précédents rois: mais encore par certaine bonne considération, les am-

plisia par lettres-patentes du treizième novembre mille cinq cents huitante : voulant que ceux nez ès-païs étrangers d'extraction noble, aiant coûtume de négociier en gros sans déroger à l'ancienneté de leur noblesse, lesquels viendroient s'établir en ladite ville de Lyon, jouissent des mêmes privilèges sans déroger par le négoce en gros, à l'ancienneté de leur noblesse, non plus que s'ils étoient dans leur païs et coûtume, tellement qu'en conséquence de la volonté de nos prédécesseurs roys, et choses raisonnables, utiles à tout nôtre roïaume, par plusieurs arrêts rendus en nôtre conseil, et nos lettres-patentes du dixième septembre mil six cents deux, quinzième et dix-huitième may mil six cents trois, neuvième et onzième juillet, et septième octobre mil six cents quatre, nous avons maintenus tous ceux lesquels se sont trouvez de ladite qualité, contre les troubles qui se sont omestés, faits par la noblesse; gentilshommes de ce roïaume, selon l'exigence des cas prétendans qu'il y eut dérogeances, néanmoins au préjudice avenir d'entre vous, prétendans ledit arrêt, lettres-patentes, être conçuë et expédiée spécialement au nom des Bonvisi, Gadaigne, Strozzi, Mascranny, Cantariny, ne devoir partant avoir effet pour ledit Horace Cardon, comme n'étant dénommé ausdits arrêts et lettres, ni justifié d'ancien titre de noblesse., font difficulté de le reconnoître.

Sic que pour ne laisser plus long-tems les choses douteuses, et ôter tous sujets de contestation à l'avenir envers l'exposant et les siens : requérant à ce sujet très-humblement nos lettres sur ce nécessaires. A ces causes, est que nôtre intention n'est de restreindre lesdits privilèges et usages à des familles et honneurs particuliers : mais bien en faire jouïr ceux lesquels se trouveront dans les cas et qualitez requises. Ledit Horace Cardon nous ayant déjà donné, en quelque façon, des marques de son origine par ses déportements et courageuses défenses, avec cent hommes par lui commandés, et empêché la

surprise que nos ennemis , apellez de la ligue , voulurent tenter pour entrer par le quartier et porte d'Ainai, et se rendre maîtres de nôtre dite ville de Lyon, comme encore en l'aplication et négociation que fit ledit Horace Cardon, pour la réduction de ladite ville en notre obéissance : comme aussi en certain voyage qu'il a fait par nos ordres en Italie et Espagne, desquels nous avons sujet d'être saïsfait : de l'avis de nôtre conseil auquel nous avons fait voir l'acte de déclaration d'Octavio Samiati, consul pour la nation lucquoise, résidant en nôtre dite ville de Lyon avec affirmation, ledit Horace Cardon être fils de Joseph Cardony et d'Isabetha Andryoly ; ledit Joseph fils de Fernando Folch Mayor de Cardona, l'un des capitaines, commandant les troupes aragonoises, envoyées au secours de la république de Lucques, lorsqu'elle fut attaquée par le duc de Modène, et ladite Isabetha Andryoly, fille de Sébastiano Andryoly, d'ancienne et noble extraction, sergent-major de toute l'armée de ladite république, lesquels étant demeurez en pauvreté et chargés d'enfants. Les plus avancés en âge étant entrés au service des princes d'Italie : ledit Horace Cardon avait été amené en ladite ville de Lyon pour y négocier en gros, ainsi que l'on avoit fait de plusieurs autres cadets des plus nobles familles de la Toscane, ruinées par les rancontres des guerres et désolations d'Italie : le brevet expédié au conseil d'Aragon, par lequel il apert ledit Fernando de Cardona être reconnu issu de cadets de la branche de Folch Mayor de Cardona : certificat du prévôt des marchands et échevins de nôtre dite ville de Lyon, délivré le dixième décembre mil six cents quatre contenant ledit Horace Cardon, n'avoir fait trafic et négoce de librairie (1) qu'en gros,

(1) Les grands-ducs de Toscane ont fait fleurir la librairie, et Laurent de Médicis envoya Jean Lascaris, constantinopolitain en Asie et en Grèce pour y recueillir les plus fameuses bi-

et envoyé dans les pais étrangers , particulièrement en Espagne et en Italie, sans aucun détail ni débit particulier , et non qui puisse être réputé contre la teneur du négoce en gros , avoir vécu toujours fort noblement , comporté en bon et naturel français , affectionné pour la chose publique , et autres pièces justificatives de tout ce que dessus , attachées sous le contre - scel de nôtre chancellerie. Nous vous mandons, ordonnons et commandons que vous ayez à reconnoître, et tenir ledit Horace Cardon pour vrai et légitime gentilhomme, et de la maison de Folch Mayor de Cardona Aragon (1) sans aucune dérogeance : comme nous le reconnoissons et tenons pour tel ; à ses pareils, à le convoquer admettre parmi vous , dans les rencontres que l'occasion se présentera , vous faisant défenses très - expresses , et à tous autres de quelles qualités et conditions qu'ils soient et faire aucun trouble ni empêchement , sous quelque prétexte que ce soit audit Horace Cardon. Mandons à nôtre lieutenant - général et nôtre sénéchal de Lyon , et à tous autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra de faire jouir ledit Horace Cardon de l'effet et entière exécution des présentes : car tel est nôtre plaisir. Donné à Paris le huitième décembre mil six cents cinq , et

bibliothèques, et enrichir la librairie que son père avait commencée. Il en apporta des livres non-seulement rares, mais uniques qui ne se pouvaient trouver ailleurs. Les papes Léon X et Clément VII y contribuèrent aussi par leurs libéralités. Voy. le Théâtre du Monde de 1644, page 334.

(1) De cette maison, il y a eu des cardinaux, divers prélats, plusieurs gouverneurs de provinces. Elle a fait alliance avec les empereurs grecs et rois d'Aragon. Hist. Reg. Arag. : Moreri, rois de Portugal et princes du Saint-Empire ; Hist. général. du Père Anselme, troisième édition, tom. I, p. 652, tom. VIII, pages 36, 37, 38 ; Vide : *Jurisprudentia herowa Bruxelisis. anno 1658*, pour voir ceux de cette maison qui ont eu le collier de la Toison d'Or.

de nôtre règne le dix - septième , *signé* HENRY ; et plus bas, par le roy, Pottier. Scellé du grand sçeau de cire jaune.

Nous allons donner la généalogie de la branche transplantée en France.

I. Ferdinand I , FOLCH - MAJOR DE CARDONNA - ARAGON ou de Cardonne , fut l'un des capitaines qui commandaient les troupes aragonaises envoyées au secours de la république de Lucques, lorsqu'elle fut attaquée par le duc de Modène. Il mourut à Lucques, où il eut pour successeur, en ladite ville , Joseph qui suit , et qui était le seul de ses fils puînés, qu'il eût amené d'Espagne.

II. Joseph I , FOLCH DE CARDONNA - ARAGON , plus connu à Lucques sous le nom de Cardony ; avait suivi son père dans l'expédition d'Italie, et épousa, à Lucques, Elisabeth Andryoli , fille de Sébastien Andryoli , major de toute l'armée de la république. Joseph quitta ensuite le territoire de Lucques pour passer en France, et vint s'établir à Lyon. Il avait eu de son mariage :

- 1.º , 2.º , 3.º Trois fils qui restèrent au service des princes d'Italie ;
- 4.º Horace Folch Cardony , plus connu à Lyon sous le nom de Horace Cardon, était encore au berceau lorsque son père l'amena d'Italie en France. Il fut seigneur de la Roche, et défendit, à la tête de cent hommes, la porte d'Ainay de Lyon, contre les ligueurs. Il fut recommandable par sa munificence (1) et ses grands biens , et mourut à Lyon, le 21 juin 1641. Il eut de Marie

(1) Il employa un million à la décoration des églises, au soulagement des pauvres, à la commodité et à l'avantage du public ; les grands et magnifiques greniers de la Charité, le beau puits de la grande rue de l'Hôpital, le grand Collège,

Dupin , son épouse , plusieurs enfants , qui moururent avant lui.

5.° Jacques, qui suit :

6.° Judith , qui resta à Lucques , où elle fut religieuse dans le couvent de la Conserve ;

7.° N...., femme de N.... de Belly.

III. Jacques I, FOLCH DE CARDON, défendait, le 7 février 1594, la porte de la Guillotière de Lyon, contre les ligueurs, dans le même tems que son frère Horace combattait à celle d'Ainay. Il épousa, en 1613, Lucrece de Strozzi, fille de Léon de Strozzi et d'Izabeau Chionachi. De ce mariage sont issus :

1.° Jacques, qui suit ;

2.° Laurent, baron de Sandrans, qui fit dix-sept campagnes ; savoir : deux en qualité de mousquetaire , et quinze en qualité de capitaine dans les régiments de Navarre, de Royale-Infanterie et d'Estaing. Ses commissions de capitaine sont des 24 février 1662 et 4 septembre 1681. Il fut employé à porter des dépêches secrètes au comte de Fuensaldagne, gouverneur de Milan, à l'occasion du mariage de Louis XIV, avec l'infante d'Espagne. Son passeport pour son retour en France, est daté de Milan , du 28 juillet 1658. Il mourut sans postérité.

3.° Marie, religieuse de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Lyon.

le magnifique chœur des Pénitents du Gonfalon, le monastère de Blie, les églises et les maisons des Pères-Cordeliers et de Saint-Joseph, de la place Louis-le-Grand, et je ne sais combien d'autres lieux publics, où l'on voit ses armoiries, sont des monuments de sa généreuse piété.

IV. Jacques II, FOLCH DE CARDON, seigneur de la Roche, chevalier de l'ordre royal de Saint-Michel, prévôt-général de l'ancien gouvernement des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, épousa, le 14 février 1644, Claudine du Fenouil, fille de Michel-Antoine du Fenouil, et de Marie Girard, dont il eut :

- 1.° Antoine, tué au siège de Besançon, en Franche-Comté, l'an 1674 ;
- 2.° Laurent, qui suit ;
- 3.° Catherine, morte sans alliance ;
- 4.° Marie, mariée à M. de Triquot de Belley.

V. Laurent I, FOLCH DE CARDON, seigneur de la Roche, marié, le 21 septembre 1677, en la chapelle archiépiscopale de Vienne, en Dauphiné, avec Clémence de Quinson, fille de Louis de Quinson et d'Antoinette de Villars, dont sont nés :

- 1.° Jacques-Gaspard, qui suit ;
- 2.° Marie, femme de messire Jean Chapuis.

VI. Jacques-Gaspard I, FOLCH DE CARDON, baron de Sandrans et seigneur de la Roche, officier au régiment de Lyonnais, marié, le 14 mars 1702, avec Benoîte Bellet, fille d'Antoine Bellet et de Marguerite Blanchard, dont il eut :

- 1.° Pierre-Joseph, qui suit ;
- 2.° Jean, qui a servi dans le régiment de Gondrin, et de qui sort la branche des barons de Sandrans ;
- 3.° Marie-Gaspard, officier dans le régiment de Lyonnais, décédé sans alliance ;
- 4.° Marie, morte sans alliance.

VII. Pierre-Joseph I, FOLCH DE CARDON, seigneur de la maison de Rillieux, en Bresse, a servi dans le régiment de Boulonnais ; marié avec Blandine de Palla, fille de Jean de Palla, et d'Anne Jacquier, de laquelle il eut :

- 1.° Claude, officier au régiment de Royal-Italien , servant en Amérique, en 1783 ;
- 2.° Pierre, chanoine d'Ainay, à Lyon ;
- 3.° Joseph, officier au régiment de Royal-Italien ;
- 4.° Basile-François-Marie ;
- 5.° Antoinette ;
- 6.° Marie ;
- 7.° Joséphine-Antoine.

Branche des barons de Sandrans.

VII. Jean I^{er}, FOLCH DE CARDON, baron de Sandrans, second fils de Jacques-Gaspard I^{er}, a servi dans le régiment de Gondrin, et fait la souche des barons de Sandrans. Il a épousé Marie-Anne Vingtdex, dont il eut :

- 1.° Joseph, qui suit ;
- 2.° François, officier au régiment réformé de la Marck ;
- 3.° Jean-Benoit, qui servait dans les Mousquetaires-Gris.

VIII. Joseph I^{er}, FOLCH DE CARDON, baron de Sandrans, a servi quinze ans dans le régiment de Poitou, incorporé dans Rohan-Rochefort; en 1789, il fut député de la noblesse de Bresse, aux états-généraux, où il signala son attachement et son respect pour le roi, en votant constamment contre tous les actes qui pouvaient affaiblir l'autorité royale, et il ne se réunit à l'assemblée, que sur l'invitation expresse de S. A. R. monseigneur le comte d'Artois. Il épousa Elisabeth d'Andelin (1), de laquelle il eut :

- 1.° Jean, né le 20 octobre 1772, décédé ;
- 2.° Jean-François-Louis, né au château de Sandrans, le 25 septembre 1774, décédé ;
- 3.° Paul-François, dont l'article viendra ;
- 4.° Jules-Armand-Louis, décédé ;

(1) Cette famille porte, sur un champ d'or, trois petites ramettes de sinople : pour supports deux nègres.

- 5.^o Alexandre-François-Catherin, né le 12 janvier 1787, a fait ses preuves pour entrer dans l'ordre de Malte, et a servi dans les gardes du corps du roi en 1814 et 1815.
- 6.^o Louis-Dominique, décédé, élève à l'école polytechnique ;
- 7.^o Paul-François-Frédéric, né en juin 1795, a servi dans le 4.^o régiment des Gardes-d'Honneur ; puis dans les gardes de MONSIEUR ; il est maintenant capitaine-lieutenant dans le 5.^o régiment d'infanterie de la garde royale, et chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur ;
- 8.^o Françoise, née le 11 avril 1776, morte ;
- 9.^o Claudine-Victoire-Ernestine, née le 26 octobre 1778, mariée à Joseph-Etienne Royer du Pré, écuyer, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, et directeur des contributions directes, à Marseille ;
- 10.^o Charlotte-Caroline de Cardon de Sandrans ;
- 11.^o Augustine-Benoîte de Cardon de Sandrans.

IX. Paul-François, 1.^{er} du nom DE CARDON, baron de Sandrans, né au château de Sandrans, le 24 novembre 1781, commissaire des guerres, est actuellement sous-intendant militaire.

Armes : d'or, à trois fleurs de cardon ; deux licornes pour supports ; couronne de baron.

ALEXANDRE. Lettres de noblesse enregistrées au parlement et dans les autres cours souveraines de Paris, accordées le 1.^{er} juillet 1668, à Claude-François Alexandre, en considération, disent ces lettres, des services rendus par lui à l'état et au roi, dans plusieurs missions, à lui confiées, tant en Allemagne qu'en Angleterre, où il négocia en 1662, le traité d'acquisition de Dunkerque, et pour jouir lui et ses descendants, à perpétuité, de tous les privilèges, honneurs et prérogatives attachées à la noblesse de nom et d'armes.

Armes : d'or , à un loup assis et contourné , de sable lampassé de gueules , et un chef de gueules , chargé de trois quintefeuilles d'argent .

BABIN DE LIGNAC. Cette famille est ancienne et originaire de la Marche. Depuis le douzième siècle , on la voit répandue successivement dans les provinces de Saintonge , d'Angoumois , de haut et bas Poitou et de Berri , où elle s'est toujours alliée à des familles nobles et anciennes , et où elle a possédé plusieurs fiefs considérables , dont elle a porté alternativement les noms , avec celui de Babin. Depuis les tems les plus reculés , les sujets de cette famille paraissent avoir constamment suivi la carrière des armes , et ils s'y sont distingués autant par leurs services , que par leur dévouement aux rois .

On trouve qu'en 1220 , Baudouin du Plessis , dit du Morf , seigneur de Loriaque , en Chypre , (fils de Laurent du Plessis , seigneur du même lieu , de la maison du Plessis-Richelieu , et d'Isabeau du Rouvre) , épousa Alix Babin (1) , fille de Henri Babin , chevalier de la province de la Marche , et que Helwis , leur fille , épousa Renaud de Soissons .

La plupart des titres et papiers de cette famille ayant été pillés et brûlés dans la révolution , elle n'a pu établir son ascendance quant aux six premiers degrés , que sur des documents historiques , et des notes qu'elle a conservées . Le troisième degré est prouvé par un titre original en parchemin , de l'an 1404 , qu'elle possède ; mais à dater du septième degré , jusqu'à nos jours , la filiation est établie sur un grand nombre de titres , qui nous ont été exhibés .

(1) Voyez l'Histoire de la Monarchie Française , 10 vol. in-fol. , et l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne , par le P. Anselme. tome II. page 509 , et tome IV. page 370.

I. François BABIN, écuyer, issu de Jean Babin, chevalier, dont on vient de parler, vivait en 1300. Il eut pour fils :

II. Jean BABIN, I^{er} du nom, écuyer, connu par une procuration pour rendre hommage en son nom, qu'il donna le 4 octobre 1350. Il eut pour fils :

III. Jean BABIN, II^e du nom, chevalier, capitaine de Chevreux, en Poitou, en 1402. Il fut présent, avec cette même qualité, à un accord fait le 18 avril 1404, entre Jean de Fontaines, l'aîné, Jean de Fontaines, le jeune, son frère et Gui de Menidon, écuyer, au sujet de certaines redevances en grains et en devoir, que les premiers devaient audit Gui de Menidon. (Original.) Jean II eut pour fils :

- 1.^o Jacques, l'aîné, qui suit;
- 2.^o Jacques Babin, le jeune, vivant en 1467.

IV. Jacques BABIN, I^{er} du nom, écuyer, servait en cette qualité, avec Jacques, le jeune, son frère, au ban et arrière-ban de la noblesse des provinces du Poitou, de Saintonge et d'Angoumois (1), sous les ordres du seigneur de l'Aigle. Il eut pour fils :

- 1.^o Jacques Babin, écuyer, qui servit au ban de Saintonge et Angoumois, convoqué en 1533, et mourut sans postérité;
- 2.^o Philippe, dont l'article suit;
- 3.^o Abel Babin, seigneur de la Boissière, vivant en 1514.

V. Philippe BABIN, écuyer, seigneur de l'Homme, épousa, vers l'an 1540, Catherine de la Cubat, ou de la Coubat, dont il eut :

- 1.^o Jean, dont l'article suit;

(1) Voyez le Rôle de ce Ban, imprimé en 1467. p. 6 et 7.

2.^o Bonaventure Babin, écuyer, vivant en 1598, mentionné dans les observations de Telet, sur la coutume de Poitou, art. 215, pag. 382.

VI. Jean BABIN, III^o du nom, écuyer, seigneur de l'Homme, épousa, le 4 mai 1590, demoiselle Isabeau de la Guérinière, fille de Pierre de la Guérinière, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. De ce mariage est issu :

VII. Jacques BABIN, II^o du nom, écuyer, seigneur des Forgeries, marié, le 4 mars 1652, avec Jacqueline de Martin, dont il eut :

VIII. Jean BABIN, IV^o du nom, écuyer, seigneur de Ranville, de Barbezières, de la Brousse-Audoyé, et autres lieux (diocèse de Saintes), officier des gardes de la garde ordinaire du roi, marié, le 1^{er} mars 1688, avec demoiselle Esther Séguin. Il fut nommé brigadier au régiment de Marsillac, le 28 mars 1704, et ainsi qu'il appert de la lettre du maréchal de Chamilly, datée de la Rochelle, ainsi conçue :

« Ayant résolu, pour le bien du service, d'établir
 » des brigadiers d'infanterie dans nos milices, j'ai cru,
 » monsieur, ne pouvoir faire un meilleur choix que de
 » vous, pour commander la brigade de Civray et de
 » Charrou, persuadé qu'on ne peut rien faire de mieux,
 » que d'établir en cette charge un aussi digne sujet que
 » vous. C'est à vous de voir ce qu'il vous convient,
 » ayant chargé M. de Vervins de vous remettre la com-
 » mission, en cas que vous l'ayez pour agréable, n'ayant
 » en vue que de vous faire plaisir en ceci. Personne,
 » monsieur, n'étant plus à vous que (*signé*) le maréchal
 DE CHAMILLY. »

Un certificat de M. de Vêrac, lieutenant-général du Poitou, daté du 20 août 1702, prouve que ce même Jean Babin servit sous ses ordres, lors du ban convoqué cette année, à Niort, par ordre de Louis XIV. Deux quittances du receveur des tailles de Cognac, en date

du 26 février et 20 mars 1703, attestent que M. Bigon, intendant de la Rochelle, l'avait aussi compris au rôle des nobles et privilégiés.

Jean Babin de Ranville fut nommé colonel du régiment de Marsillac, par commission de l'an 1707, qui lui fut adressée par le marquis de Vervins, et signée de ce dernier. Il a eu de son mariage, Jacques Babin, qui suit.

IX. Jacques BABIN, III^e du nom, écuyer, seigneur de Barbezières, officier des gendarmes de la garde ordinaire du roi, épousa, le 19 avril 1721, demoiselle Charlotte le Large de la Drajonnière, fille d'Honoré-Pierre le Large de la Drajonnière, écuyer (décédé en 1731), seigneur de Lignac (1), de l'Aâge-Coué, le Pin-Trémouillois, les Grands-Breux et autres lieux, capitaine d'infanterie au régiment d'Anjou, et de dame Charlotte de Mortemer d'Herbouville, décédée le 15 novembre 1734. Son épouse Charlotte le Large de la Drajonnière était sœur de Joseph-Adrien le Large, dit l'abbé de Lignac, auteur de plusieurs ouvrages, et de demoiselle Marie le Large, épouse de François-Antoine de Mallevaud, écuyer, seigneur de Marigny, conseiller du roi, son président et lieutenant-général au siège royal de la basse Marche. Du mariage de Jacques Babin et de Charlotte le Large, sont nés :

- 1.^o Joseph-Adrien, dont l'article suit ;
- 2.^o Jacques Babin, écuyer, né à Ranville, le 25 novembre 1734.

(1) C'est par cette alliance que la seigneurie de Lignac est passée dans la famille de Babin. Joseph-Adrien, fils aîné de Jacques III, est le premier qui ait ajouté à son nom celui de cette terre, située au bourg de la commune de ce nom, Avant la révolution, la paroisse de Lignac était en Poitou et Marche ; aujourd'hui, elle forme une des plus grandes communes du département de l'Indre. Elle provient de la maison de la Trémoille.

X. Joseph-Adrien BABIN DE LIGNAC, chevalier, seigneur de Lignac, les Grands-Breux, Hénaut, l'Aâge-Coué et autres lieux, né à Ranville, diocèse de Saintes, le 30 mars 1729, décédé au château de Lignac, le 28 septembre 1795, épousa, le 19 septembre 1757, noble dame Marie d'Oiron, morte le 5 janvier 1803, fille de messire Pierre d'Oiron, chevalier, baron de Gouzon, seigneur du Verger, Lusignan, Seguières et autres lieux, et de noble dame Louise de Lusignan. De ce mariage sont provenus :

- 1.° François Babin de Lignac, chevalier, né à Lignac le 3 août 1758; il entra, vers 1775, dans les gendarmes de la garde ordinaire du roi, et mourut à Lunéville, où son corps tenait garnison en 1781 ou 1782;
- 2.° Jacques, dont l'article suit.

XI. Jacques BABIN DE LIGNAC, IV du nom, chevalier, seigneur de Lignac, l'Aâge-Coué, Lavaud, Riboteau et autres lieux, naquit à Lignac, le 23 mars 1760. A l'époque de la révolution, dévoué à la cause du roi, et de la monarchie française, il émigra avec la noblesse de sa province; mais, par l'état de sa santé, obligé de rentrer dans ses foyers peu de tems après les avoir quittés, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris, où il fut condamné à mort comme émigré rentré, et guillotiné le 13 pluviôse an 2 (2 février 1793) (1). Il avait épousé, en 1786, noble demoiselle Marie-Catherine-Agathe Regnaud de la Soudière, fille de N.... Regnaud de la Soudière, et de dame François le Gardeur, son épouse. De ce mariage sont issus :

- 1.° Joseph-Adrien-Madelaine-Françoise, qui suit;
- 2.° Joseph-Melchior Babin de Lignac, chevalier, né à Lignac, le 14 mars 1793. Il est entré au

(1) Voyez le Dictionnaire des Crimes commis pendant la révolution, par L. Prudhomme, tome I, page 30.

service, comme sous-officier, dans la légion de l'Indre, le 5 janvier 1816, puis est passé, avec le brevet de lieutenant de cavalerie, dans les gardes du corps du roi, compagnie d'Havré, le 8 juin 1817;

- 3.° Marie-Pauline Babin de Lignac, née à Lignac, le 1^{er} avril 1791. Elle entra pensionnaire chez les Ursulines à Poitiers, à l'âge de douze ans, et se fit religieuse dans ce même ordre, à Tours, en 1814. Depuis cette époque elle s'est vouée à l'enseignement de la doctrine chrétienne.

XII. Joseph-Adrien-Madelaine-Françoise BABIN DE LIGNAC, chevalier, capitaine au corps royal de l'état-major, et chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, est né au château de Lignac, le 19 septembre 1787. Il a épousé, le 9 juillet 1818, Augustine-Flore-Apollonie Thibault de la Carte, fille de Henri-François, marquis Thibault de la Carte, la Ferte-Sénecterre, maréchal de camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé à Versailles, le 11 janvier 1819, et de dame Jeanne-Marie Amelot, son épouse, décédée à Versailles, le 21 avril 1817. De ce mariage est issu :

Henri Babin de Lignac, né à Paris, le 20 juillet 1819.

En 1762, cette famille subsistait encore en Poitou, en plusieurs autres branches, savoir :

- 1.° Babin des Ardilliers, dont Paul-François-Babin des Ardilliers, écuyer, conseiller du roi, auditeur en la chambre des comptes de Bretagne ;
- 2.° Babin de la Chevalerie, dont Mathurin-Joseph Babin, écuyer, seigneur de la Chevalerie, conseiller du roi, auditeur en la chambre des comptes de Bretagne ;
- 3.° Babin de Bretinières, dont Jacques-Alexandre Babin, seigneur de Bretinières, conseiller du roi, élu en l'élection de Fontenay-le-Comte ; et Rose

Babin, tous enfans de François-Venant Babin, seigneur des Ardilliers, conseiller du roi, au siège royal de Fontenay, fille de Jean Babin, seigneur de Belmont, conseiller du roi et élu en l'élection de Fontenay ;

- 4.° Babin de Puyrocher, dont Louis-Claude Babin, seigneur de Puyrocher ; Pierre Babin, prêtre, doyen de Bressuire ; Madelaine Babin, veuve (1762) de Henri-Louis de Lafond ; Pierre-François Babin ; Suzanne-Catherine Babin, épouse de Michel Brossard ; François Babin, décédé époux de Marie Loyauté, et père de Louis, Marie et Marie-Catherine Babin, la première, mariée à Charles-Auguste de Mouillebert, chevalier, seigneur du Lys ; lesdits Pierre et Louis-Claude Babin, et Madelaine Babin, enfans de feu Jean-François Babin, seigneur des Arsonnières conseiller du roi, élu en l'élection de Fontenay, fils de Jean Babin, seigneur de Belmont.

Armes : d'argent, à quatre burèles d'azur ; à trois chevrons d'argent, brochants sur le tout.

DES CHAMPS, maison du Bourbonnais. Le nombre de ses branches, désignées par le nom des terres qu'elles possédaient en cette province, prouve qu'elle y subsistait depuis long-tems. Ces divers rameaux étaient connus sous les noms de *des Champs de Bisseret, des Champs de Pravier, des Champs de Savigny, des Champs de la Vareinne, des Champs de Vilaine, des Champs de Verneix, des Champs des Varennes, des Champs du Tilloux, des Champs des Clayoles* Cette famille fournissait de 1775, à 1785, plus de vingt officiers au service du roi, dont plusieurs étaient officiers supérieurs et chevaliers de Saint-Louis.

Quelques-uns la disent ancienne, et originaire de Champagne ; mais cette prétention ne paraît pas fondée, puisque sous le règne de Louis XIII, *Etienne des Champs*, gentilhomme de Gaston, duc d'Orléans, fut anobli, pour service rendu à l'état, et que, vers le milieu du dix-septième siècle, plusieurs *des Champs* possédaient des charges au bureau des finances de Moulins.

On trouve dans Moréri : un *des Champs*, seigneur de *Bisseret et des Montais*, qui, en 1694, épousa une demoiselle de la *Souche Saint-Augustin*, maison très-ancienne du Bourbonnais.

Presque toutes ces branches sont éteintes ; celle des Savigny a fini en 1817, dans la personne de Joseph des Champs de Savigny, ancien lieutenant-colonel du régiment de Hainault, chevalier de Saint-Louis, mort célibataire. Il n'en reste plus que trois autres ; 1.° celle des *Bisseret*, transplantée en Nivernais, et dont le chef est M. le comte de Bisseret, ancien capitaine au régiment de la Reine cavalerie, et chevalier de Saint-Louis.

2.° Celle de la *Vareinne*, dont était Jacques des Champs de la Vareinne, mort maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, et dont le fils, ancien capitaine au régiment de Royal-Normandie cavalerie, a établi, en 1811, un majorat avec titre de *baron*, lequel titre lui a été confirmé par le roi, en 1815.

3.° Celle de *Verneix*, dont le chef actuel, est M. des Champs de Verneix, ancien capitaine aux grenadiers-Royaux.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses du même.

DE CULLON. Maison ancienne et distinguée de la province de Berry, divisée en plusieurs branches répandues en Touraine, en Bourgogne, en Languedoc et à la Martinique.

Noble homme Pierre *de Cullon*, vivant en 1137, passa à la Terre-Sainte. Sa femme se nommait N... Tristan, La filiation est établie depuis :

I. Jean DE CULLON, I^{er} du nom, écuyer, uni à Louis de Cullon, son fils, acquit, le 20 décembre 1364, de Philippe de Villelume, la troisième partie de la dime de la paroisse de Marcilly.

II. Louis DE CULLON, I^{er} du nom, chevalier, seigneur de Sevry, obtint, le 26 mai 1380, des lettres de sauvegarde du roi Charles V, pour lui et sa famille, ses terres, châteaux, etc. Au nom de Jean, son fils, il reçut un hommage qui lui fut rendu le 28 juin 1395. Il eut pour fils :

1.° Jean, qui suit ;

Dans le même tems vivait :

Pierre de Cullon, vivant en 1401, maître de la chambre aux deniers de Jean de France, duc de Berry en 1416.

III. Jean DE CULLON, II^e du nom, seigneur de Sevry, reçut un hommage de Jean de Billy, seigneur de Bardy, le 5 janvier 1402, et servait sous Louis d'Albret en 1405. Il avait épousé Marguerite du Bois, dont il eut :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Jacquelin de Cullon, mort sans postérité en 1445 ;

Dans le même tems vivaient :

Jean de Cullon, conseiller, en 1464, à la chambre des comptes de Charles de France, duc de Berry et de Guienne ;

Jacques de Cullon, échevin de la ville de Bourges en 1434 et 1466.

IV. Jean DE CULLON, III^e du nom, seigneur de Sevry, transigea avec sa mère par l'arbitrage de Jean du Bois, son oncle, et de Robert de Bar, seigneur de la Guierche. Il est rappelé dans des lettres royaux du 20 septembre 1490. Ses enfants furent :

- 1.^o Jean, dont l'article suit ;
- 2.^o Pierre de Cullon ;
- 3.^o Jacquelin de Cullon, qui paraît être la tige des Cullon, comtes d'Arcy, établis en Bourgogne *.

* *Fragments de la branche DE CULLON D'ARCY, en Bourgogne.*

Marthe de Cullon épousa, 1.^o vers 1550, Philippe de Châtelus, dont elle fut la troisième femme. Il était seigneur de Baserne, Saint-Palais et Prégilbert, et fils de Philippe, seigneur de Baserne, de Châtelus et de Coulanges, vicomte d'Avalon, et de Catherine de Hochberg ; 2.^o N..., seigneur de Rougemont. Après la mort de Marthe de Cullon, le partage de ses biens fut fait en 1574.

Louis de Cullon, I^{er} du nom, chevalier, seigneur de la Mothe, de Trucy et de Magny, eut entr'autres enfants :

Louis de Cullon, II^e du nom, chevalier, seigneur des mêmes lieux, qui fut maintenu dans sa noblesse, par arrêt du conseil d'état du 10 décembre 1668. Il eut entr'autres enfants :

Gabriel-Hector de Cullon, I^{er} du nom, écuyer, seigneur d'Arcy, vivant en 1706, épousa Marie-Anne le Tellier, dont sont issus :

- 1.^o Gabriel-Hector II, qui suit :
- 2.^o Louis de Cullon, baron de Digoine, capitaine de cavalerie ;
- 3.^o Marie-Anne de Cullon, qui épousa, par contrat du 6 octobre 1750, Antoine-Alphonse Damoiseau, écuyer, seigneur de Provency, Rivière-les-Fossés, etc., fils de Roger Damoiseau, lieutenant-colonel du régiment de Navarre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et d'Edmée-Charlotte du Val.

V. Jean DE CULLON, IV^e du nom, écuyer, seigneur de Sevry, donna son aveu, le 18 août 1498, des héritages qu'il tenait dans la mouvance de la baronnie de Chazeron. Il avait épousé Jeanne de Crésancy, dont il eut :

VI. Christophe DE CULLON, écuyer, seigneur de Sevry et de Torchebœuf en la paroisse de Civray. Il épousa, le 12 septembre 1511, Madelaine de Villelume, fille de Guillaume, de Villelume, écuyer, seigneur de la Roche-Othon, d'une ancienne et illustre maison d'Auvergne. De ce mariage sont issus :

1.^o Gilbert, dont l'article suit;

2.^o Jean de Cullon, auteur de la branche des seigneurs de Trois-Brioux, existante à Bourges. Il fut co-seigneur de Sevry, seigneur de Trois-Brioux et vicomte de Saint-Georges. Il épousa vers l'an 1530, Claude d'Estampes, fille de Jean d'Estampes, seigneur de Saint-Ciergues, des Roches et de la Ferté-Nabert, maître d'hôtel du roi Louis XI, et de Marie de Rochechouart de Mortemart. Il en eut entr'autres enfants, Jean de Cullon, seigneur de Trois-Brioux, l'un des archers de la compagnie d'ordonnance du marquis de Mayenne, en 1572 ;

3.^o Charles Cullon, auteur de la branche des seigneurs du Brandy et de Villarson, rapportée ci-après.

Gabriel-Hector *de Cullon*, II^e du nom, comte d'Arcy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, assista aux états de Bourgogne en 1751. Il vivait encore le 21 février 1774.

Cette branche porte pour armes : *De gueules, au chef cousu d'azur, chargé de trois targes ou boucliers antiques d'argent chargés chacun d'un pal de sable.*

VII. Gilbert DE CULLON, écuyer, seigneur de Sevry, épousa 1.^o en 1543, Marguerite Estevard ; 2.^o le 20 août 1547, Barbe de Courtenay (1), fille d'Hector de Courtenay, seigneur de la Ferté-Loupière et de Villeneuve, et de Claude d'Ancienville, et veuve de Philippe de Boisserand, écuyer, seigneur de Lamemat, en Autunois. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Charles, dont l'article suit ;
- 2.^o Jeanne de Cullon, mariée à Jacques d'Assigny, seigneur de la Grimonerie.

VIII. Charles DE CULLON, écuyer, seigneur de Sevry, épousa, le 2 mars 1573, Françoise Tizard, dame de Cru, fille de Pierre Tizard, écuyer, seigneur de Belliers, et de Jeanne de Bar, sa première femme. Françoise Tizard, ayant la garde noble de ses enfants, rendit hommage de la seigneurie de Sevry, le 27 mai 1586. Ces enfants sont :

- 1.^o Jacques, dont l'article suit ;
- 2.^o Pierre de Cullon, seigneur de Sevry, marié le 29 juin 1598, avec Claude Anjorant d'Amazy, dont il ne paraît pas avoir eu d'enfants ;
- 3.^o Charles de Cullon, vivant le 27 mai 1586.

IX. Jacques DE CULLON, écuyer, seigneur de Cru, acquit les terres et seigneuries de la Charnaye et de Mazon, en Berri, le 2 juin 1620, et fit son testament le 28 décembre 1626. Il avait épousé, le 16 janvier 1611, Jeanne Anjorant, sa belle-sœur, fille de Charles

(1) Cette alliance donne à la maison de Cullon une parenté directe avec la maison de France. Barbe de Courtenay avait pour huitième aïeul Pierre de France, seigneur de Courtenay, de Montargis, etc., septième fils de Louis le Gros, roi de France et d'Adélaïde de Savoye. Voyez l'Histoire des grands officiers de la Couronne, où cette alliance est rapportée, tome I, page 500.

Anjorant, écuyer, sieur d'Amazy, et d'Edmée de Bar.

De ce mariage sont issus :

- 1.° Françoise, dont l'article suit;
- 2.° Pierre, seigneur, de Cru, dont on ignore la destinée.

X. François DE CULLON, écuyer, seigneur de la Charnaye, fut exempté du ban et arrière-ban en 1675, en considération des services que quatre de ses enfants rendaient au roi dans ses armées. Il avait épousé, 1.° le 9 février 1643, Marie de Bar-Buranlure, fille de Silvain de Bar, écuyer, seigneur de Buranlure, et de Gabrielle du Mesnil-Simon; 2.° le 9 juin 1674, Catherine-Vaillant de Guélis, veuve de Thibaut-Compaing, écuyer seigneur du Pré. Il eut entr'autres enfants;

Du premier lit :

- 1.° René de Cullon, qui fut garde du corps du roi, et épousa Marie Ribaut; on ignore sa postérité;
- 2.° Jean de Cullon, destiné à l'ordre de Malte en 1667;

Du second lit :

- 3.° René Cullon, seigneur de la Charnaye, dont la postérité subsiste à Bourges;
- 4.° Françoise de Cullon, reçue à Saint-Cyr au mois d'août 1686, puis mariée, le 22 avril 1699, avec Jean-Baptiste de la Rivière, écuyer, seigneur de la Garde;
- 5.° Jeanne de Cullon, reçue à Saint-Cyr au mois de mai 1694.

Les armes de cette branche étaient : *de gueules, à trois targes, ou boucliers antiques d'argent; au chef cousu d'azur.*

Seigneurs de Brandy et de Villarson.

VII. Charles DE CULLON, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de Brandy et de Torchebœuf, troisième fils de

Christophè de Cullon, seigneur de Sevry, et de Madeleine de Villelume, épousa, en 1549, Jeanne de Martignon, fille de Claude de Martignon, et de Perrette de Charlus, et en eut :

VIII. Godefroy DE CULLON, écuyer, seigneur de Brandy, vivant en 1592. Il s'allia avec Gabrielle Hervé, fille de noble Jacques Hervé, et de Gabrielle Bochetel. Elle le rendit père de :

IX. Charles DE CULLON, II^e du nom, qui servit en Allemagne en 1622, et en Italie en 1628, dans la compagnie des chevau-légers de M. de la Chassagne, puis en France dans celle de M. de Castelnau; se trouva au siège de Nevers et au voyage du Pont-Cé; était, en 1634, un des quatre-vingt-dix maîtres de la compagnie du régiment de M. le duc d'Enghien, cavalerie, sous la charge du baron de Gamaches; fut depuis l'un des hommes d'armes de la compagnie du même prince, et capitaine dans le régiment de Castelnau en 1640. Il avait épousé, en 1629, Catherine de Vaux, fille de François de Vaux, écuyer, seigneur du Breuil et de Barbe de Poix. De ce mariage sont nés :

- 1.^o Jean, dont l'article suit;
- 2.^o Jacques de Cullon, dont le sort est ignoré.

X. Jean DE CULLON, V^e du nom, écuyer, seigneur de Brandy et de la Vallas, et du Breuil, fit les campagnes de Hollande, de Flandre, de Franche-Comté et de Candie, dans la deuxième compagnie des mousquetaires; fut fait, en 1672, cornette de la compagnie, mestre-de-camp de cavalerie de Saint-Aoust; en fut fait lieutenant en 1673, et capitaine dans le même corps en 1674. Il eut d'Anne de Cossigny, sa femme, fille de Bertrand, seigneur de Cossigny, et de Nicole de Royer :

XI. Jean-Armand DE CULLON, chevalier, seigneur du Brandy, Villarson, la Vallas, Clerfond, Laucon-

nière, etc., qui fut nommé capitaine au régiment de Grancey en 1690, et aide-de-camp des armées du roi en 1697. Il fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. Foullé de Montargis, intendant en Berri, du 8 décembre 1708. Il en obtint un autre de M. Chauvelin, intendant de Tours, le 8 février 1715. Il avait épousé, en 1698, Marguerite Sellier, dame de Lauconnière, en Touraine. Il en eut :

- 1.° Louis, dont l'article suit;
- 2.° Alexandre de Cullon, seigneur de Clerfond, enseigne au régiment des gardes françaises, puis capitaine dans celui de des Hayes, infanterie, dont on ignore la destinée;
- 3.° Georges de Cullon, capitaine dans le régiment d'Orléans, infanterie, chevalier des ordres de Saint-Lazare et de Saint-Louis, tué à la bataille de Lawfeldt en 1747;
- 4.° Louis-Albert, auteur de la branche de Villarson, rapportée ci-après;
- 5.° Plusieurs filles, élevées à Saint-Cyr.

XII. LOUIS DE CULLON, chevalier, seigneur de Brandy et de Lauconnière, épousa Marie-Anne-Samuëlle-Charlotte-Guillemette Rancher, fille de Paul-François de Rancher, chevalier, baron de la Ferrière, capitaine au régiment d'Enghien, et d'Antoinette-Constance Parfaite Xévillard de Marigny. De ce mariage est issu :

XIII. Louis-Antoine DE CULLON de Brandy, marquis de Lauconnière, né le 26 mai 1744. Il fut reçu page du duc d'Orléans, sur preuves du 20 juin 1754; a été nommé le 23 décembre 1763, sous-lieutenant au régiment de Chartres; quitta ce régiment en 1766, et entra dans la deuxième compagnie des mousquetaires, et enfin a été fait capitaine au régiment de Montecler, dragons, le 29 décembre 1766. Il s'est marié.

Branche de Cullon-Villarson , en Languedoc .

XII . Louis-Albert DE CULLON- VILLARSON , fils de Jean Armand , et de Marguerite Sellier , fut colonel d'artillerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis . Il eut pour fils :

XIII . Jean-Baptiste-Pierre-Paul , comte DE CULLON-VILLARSON , officier d'artillerie , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis , a émigré en 1790 , s'est offert pour otage en 1791 , et a servi dans les armées alliées en Espagne . Il a épousé Elisabeth-Lucienne de Saint-Martin . De ce mariage sont nés :

- 1.° Louis-Albert de Cullon-Villarson ;
- 2.° Jean-Jacques de Cullon-Villarson .

Armes : de gueules , au chef cousu d'azur , à trois targes ou boucliers antiques d'argent .

BÉNÉZET , famille noble du Languedoc , qui depuis plus d'un siècle a exercé la charge de trésorier de France à Montpellier . Elle a eu aussi celle de commissaire du roi à la commission des états de Languedoc .

Feu M. de Bénézet ; qui a rempli ces deux charges , avait épousé la fille de M. Joubert , président à la chambre des comptes de Montpellier . Son frère , reçu chevalier de Malte , a été tué à vingt-deux ans , étant officier dans le régiment de la Vieille Marine .

M. Jean-Laurent-Louis de Bénézet , présenté , au moment de la révolution , pour la place de syndic général de la sénéchaussée de Carcassonne , a rempli depuis celle d'inspecteur-général des postes .

Il a épousé mademoiselle Louise-Marie Lecuiller de

Beumanoir , fille de M. de Beumanoir , capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et gouverneur des pages de la reine .

De ce mariage sont nés un fils et une fille .

Le fils sert dans les Gardes-du-Corps du roi , compagnie de Luxembourg .

D'ÉCOSSE , famille d'ancienne extraction , originaire de Savoie , naturalisée en France , au dix-huitième siècle .

I. Noble Charles d'Écosse , I^{er} du nom , épousa noble demoiselle de Bienvenu de Montdragon , dont il eut :

II. Noble Henri d'Écosse , qui eut pour fils :

III. Noble Charles d'Écosse , II^e du nom , né à Saint-Génis-d'Aost , en Savoie , épousa à Saint-Quentin-lès-Grenoble , par contrat passé devant Molin et Grand , notaires , le 20 septembre 1620 , noble demoiselle Gabrielle de Beaumont , fille de noble Roland de Beaumont , de Saint-Quentin . De ce mariage est issu :

IV. Noble Jean-Baptiste d'Écosse , né à Saint-Génis-d'Aost , marié , en 1663 , avec demoiselle Marie de Bergnières , fille de noble Antoine de Bergnières , de Montélimart . De ce mariage sont issus :

- 1.° Claude , dont l'article suit ;
- 2.° Bertrand d'Écosse , capitaine au régiment de la Marck , tué au siège de Toulon , en 1707 ;
- 3.° Joseph d'Écosse , capitaine au régiment de la Marck , tué devant Oudenarde , en 1708 ;
- 4.° Charles d'Écosse fut aussi dans le régiment de la Marck , et mourut au service.

V. Noble Claude d'Écosse , né à Saint-Génis-d'Aost ,

le 4 septembre 1665 , passa au service de France , avec ses trois frères , après la bataille de Stafarde , au mois d'avril 1690 ; il fut sous-lieutenant dans le régiment de Mouroux , puis capitaine dans celui de Saint-Second . Ses biens , en Savoie , furent confisqués , comme ayant pris du service en France . Il épousa , au mois de février 1703 , contrat passé devant de Lorme et Marly , notaires à Verdun , demoiselle Marie-Charlotte de Gondrecourt , fille de messire Christophe de Gondrecourt , et de demoiselle Marie Pierre . De ce mariage sont issus :

- 1.° Pierre-Claude , dont l'article suit ;
 - 2.° Marc-Antoine ,
 - 3.° François d'Ecosse ,
 - 4.° Charlotte d'Ecosse .
- } chanoines à Ivoy Carignan ;

IV. Pierre-Claude d'Ecosse , écuyer , seigneur de Favry , né à Verdun , le 7 février 1713 , servit dans le régiment Royal-Italien . Il épousa à Talsac , en Auvergne , par contrat passé le 28 janvier 1749 , devant Caroir et Marigues , notaires , demoiselle Marie-Louise-Francoise Julien , née à Dieppe , le 16 septembre 1726 , fille de Jean Julien , et de Marie-Jeanne Randon . Il obtint , le 23 avril 1757 , un arrêt du conseil , et des lettres-patentes , qui , d'après l'arrêt de la chambre des comptes de Chambéry , du 15 février 1670 , le confirment dans sa noblesse d'ancienne extraction et le déclarent et maintiennent ancien noble de nom et d'armes , en France . Il mourut à Verdun , le 26 janvier 1765 , et fut enterré aux Récollets . Il eut de son mariage ;

- 1.° Antoine , dont l'article suit ;
- 2.° Jean-Baptiste d'Ecosse , né le 13 janvier 1765 , officier au régiment de Bresse , infanterie , chevalier de Saint-Louis ; a fait les preuves de noblesse pour le service militaire , pardevant M . Chérin , généalogiste des ordres du roi , le 6 novembre 1781 ;

3.° Marie-Anne d'Ecosse de Gondrecourt , née à Saint-Flour , au mois d'avril 1754 , mariée en 1772 , à N.... Boutteville ;

4.° Marie-Jeanne d'Ecosse , née en 1752.

VII. Antoine d'Ecosse , né à Saint-Flour , en Auvergne , le 8 octobre 1756 ; est entré au service sous-lieutenant au régiment de Poitou , infanterie , par brevet du 5 août 1775. Il a épousé , le 22 mars 1782 , Marie-Josephe-Donatelle le Hardy de Famars. De ce mariage est issu :

VIII. Abel-François - Prosper d'Ecosse , né le 26 octobre 1793 , ex-mousquetaire.

Armes : écartele : aux 1 et 4 , d'azur , au cœur d'or , sommé d'un faucon d'argent , et accompagné de trois larmes du même , qui est d'Ecosse ; aux 2 et 3 , d'azur , à la fasce d'argent , accompagnée en chef de deux éperviers d'or , et en pointe d'une molette d'éperon du même , qui est de Gondrecourt.

QUENTIN DE RICHEBOURG DE CHAMPCENETZ , famille ancienne , originaire de Bretagne , que les troubles qui désolèrent cette province , du temps de la duchesse Anne , forcèrent à s'établir en Touraine. Un certificat délivré à Loches , le 20 juillet 1781 , lequel nous a été produit en original , atteste que cette famille était établie dans cette province , depuis trois cents ans ; qu'elle y a possédé , pendant ce tems , plusieurs fiefs , nommément celui de Richebourg ; qu'elle y a fait plusieurs fondations pieuses ; et que ses membres ont toujours été reconnus pour bons gentilshommes. *Signé* l'abbé de Barandin , doyen du chapitre de Loches ; de Marsay , ancien capitaine de dragons , chevalier de Saint-Louis ; de Boislambert , lieutenant de roi du château de Loches , chevalier de Saint-Louis ; le marquis de la Groye , offi-

cier aux gardes ; de Marolles, chevalier de Saint-Louis ; le marquis d'Aubery, capitaine de chasseurs à cheval ; le marquis de Plaisance, capitaine au régiment royal-Roussillon cavalerie ; le chevalier de Château - Châlon ; l'abbé des Courtlis ; le Souffleur de Gaudrey ; l'abbé de Chabot, vicaire - général de Rouen. Nous citons ledit certificat avec d'autant plus de confiance, qu'il a été signé et délivré par les gentilshommes de la province de Touraine, avant la révolution.

Services : elle a produit des magistrats, des gouverneurs des Tuileries, du Louvre et de Meudon, un lieutenant - général des armées du roi, et des chevaliers de Saint-Louis.

Titre : celui de *marquis*, par l'érection de la terre de *Champcenez* en marquisat, au mois de novembre 1686.

Malte : cette maison est entrée dans cet ordre en 1774.

Armes : d'azur, à trois pommes de pin d'or.

DU TILLET, famille des plus anciennes de l'Ile-de-France et de l'Angoumois, dont la généalogie se trouve détaillée au tome XII de cet ouvrage, il faut rétablir, ainsi qu'il suit, l'article de Mathieu du Tillet, seigneur de Beauvais :

XVI. Mathieu DU TILLET, seigneur de Beauvais et de Landolle, sénéchal de Torsac, marié par contrat du 10 septembre 1723, avec Geneviève des Bordes. De ce mariage est issu :

XVII. Martial DU TILLET, écuyer, seigneur de Juliac et de Mareuil, né le 11 avril 1728, fut garde du corps du roi, dans la compagnie écossaise ; et épousa par contrat du 9 février 1756, Marguerite Fleurenceau de

Boisbedeuil, fille de messire Louis Fleurenceau, seigneur de Boisbedeuil, ancien lieutenant-particulier au présidial d'Angoumois. De ce mariage est issu :

XVIII. Jean-Marie DU TILLET, seigneur de Boisbedeuil, né le 3 février 1765 ; garde du corps de son altesse royale monseigneur le comte d'Artois, le 11 juin 1782. Il a épousé par contrat du 30 décembre 1788, Thérèse de la Chaise, fille de messire Jean de la Chaise, écuyer, seigneur de Nadelain, ancien capitaine au régiment de Guienne, chevalier de Saint-Louis. De ce mariage sont issus :

- 1.° Bernard du Tillet de Boisbedeuil, dont l'article suit ;
- 2.° Marguerite-Thérèse ;
- 3.° Marie-Henriette.

XIX. Bernard DU TILLET, seigneur de Boisbedeuil ; lieutenant d'une compagnie organisée en mars 1814, par ordre de son altesse royale monseigneur le duc d'Angoulême ; le premier des volontaires royaux inscrits dans la compagnie qui se forma dans le département de la Charente, au moment de la restauration ; entré dans les gardes du corps du roi, compagnie de Grammont, le 15 juin 1814 ; a obtenu, en janvier 1816, un brevet de son altesse royale monseigneur le duc de Berri, constatant qu'il avait fait partie de l'armée du nord, sous ses ordres, pendant l'occupation de l'usurpateur.

DE CARBONEL, en Languedoc, famille anoblie en 1774, par le capitoulat de la ville de Toulouse, en la personne de noble Jean-Pierre de Carbonel, avocat au parlement.

Armes : d'azur, à trois chevrons d'or ; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.

MARQUIS, dit SALIVET, DE FOUCHÉCOURT.

La ville de Besançon, impériale et libre était gouvernée par une municipalité élective. Vingt-huit gouverneurs, et surtout quatre d'entre eux, qu'on appelait co-quatre, étaient des petits souverains. Le marchand, le vigneron, élu dans les vingt-huit, prenait le titre de noble. Ses descendants jouissaient des mêmes honneurs; et cette noblesse patricienne était avouée du parlement et des chapitres. La confrérie de Saint-Georges ne l'a admise que quand les preuves y ont été exigées de seize quartiers en 1756.

Pierre MARQUIS, co-gouverneur de Besançon, épousa Louise Salivet de Vesoul-François Salivet, son beau-frère, docteur-ès droits, anobli en 1531, n'ayant point d'enfants, adopta François Marquis, son neveu, à condition qu'il prendrait le nom de Salivet. Ce François Marquis est nommé et qualifié partout noble François Marquis, dit Salivet, docteur-ès-droits; il épousa Guyonne Sonnet, d'une famille noble, éteinte. Il en eut noble Luc Marquis, dit Salivet, docteur-ès-droits, maire de Vesoul, en 1613; marié, en 1591, à Anne Montrivel, fille de noble Jean de Montrivel, co-gouverneur de Besançon. Il en eut six enfants: entr'autres noble Claude-François Salivet de Vesoul, docteur-ès-droits, maire de Vesoul, en 1651; marié en 1622, à Valentine Grosjean, dénommée fille de noble Nicolas Grosjean, docteur-ès-droits. Leur fils, Claude-François Salivet, second du nom, acheta la terre de Fouchécourt; il épousa Gabrielle Chappuis, qui fut père d'Antoine-François Salivet, seigneur de Fouchécourt, mari de Jeanne-Louise Damey, et père de Jean-François-Ignace Salivet, seigneur de Fouchécourt, lieutenant d'infanterie, qui épousa, en premières noces, Marguerite Sébastien, fille d'un négociant de Metz; et

en secondes noccs, Antoinette-Françoise Damey, sa cousine germaine. Il eut deux fils du premier mariage; trois fils et quatre filles du second.

DE LA BRIFFE, maison ancienne et distinguée par ses alliances, ses possessions et ses services militaires, originaire du vicomté de Fezenzaguet, en Armagnac, où sont situés la terre et le château de la Briffe. Elle s'est divisée en plusieurs branches, qui subsistent au Perche, en Champagne et à Paris. Toutes ces branches ont pour auteur commun, Aner de la Briffe, qui va suivre, dont le bisaïeul, Arnaud-Aner de la Briffe, est qualifié damoiseau, seigneur de la Briffe, dans la charte des privilèges et coutumes accordés en 1294, aux barons, chevaliers et gentilshommes du pays, par Gaston, vicomte de Fezenzaguet, fils de Geraud, comte d'Armagnac.

I. ANER DE LA BRIFFE, chevalier, seigneur de la Briffe, le premier depuis lequel on prouve par titres originaux, la descendance de cette maison, fut fait capitaine commandant du château des Angles, par le comte d'Armagnac, en 1392. Il rendit hommage de la terre de la Briffe au vicomte de Fezenzaguet, en 1401, et eut pour fils :

II. AMANIEU DE LA BRIFFE, écuyer, seigneur en partie de la Briffe, qui fut établi capitaine-châtelain des Angles après son père, par lettres de Bernard, comte d'Armagnac, du 10 juin 1409. Il fut témoin en 1427, au testament de la dame de Montlezun, épouse du seigneur de Leaumont, et laissa :

III. JEAN DE LA BRIFFE, 1^{er} du nom, écuyer, mort en 1482, qui eut pour fils :

IV. François DE LA BRIFFE, écuyer, vivant en 1493 et 1500. Il fut père de :

V. Jean DE LA BRIFFE, II^e du nom, écuyer, marié en 1480, avec demoiselle Ferette de la Vergalade ; il fit son testament le 10 mai 1538, par lequel on voit qu'il avait quatre enfants, savoir :

- 1.^o Denis, dont l'article suit ;
- 2.^o Françoise de la Briffe, mariée ;
- 3.^o Jeanne de la Briffe ;
- 4.^o Françoise de la Briffe, religieuse.

VI. Denis DE LA BRIFFE, écuyer, épousa, par contrat du 28 juillet 1539, Domenge de Ponsan. Il testa le 15 janvier 1558, ayant eu pour enfants :

- 1.^o Jean, dont l'article suit ;
- 2.^o Pierre de la Briffe, auteur de la branche des marquis de Ferrières, rapportée, ci-après ;
- 3.^o Jeanne de la Briffe ;
- 4.^o Françoise de la Briffe.

VII. Jean DE LA BRIFFE, III^e du nom, écuyer, seigneur de Ponsan, épousa 1.^o par contrat du 3 septembre 1579, Frise de Bordes ; 2.^o par contrat du 23 février 1591, Catherine Lubret de Navailles. Il testa le 3 août 1600, et laissa :

Du premier lit :

- 1.^o Charles, qui suit ;
- 2.^o Jeanne-Armoise de la Briffe ;

Du second lit :

- 3.^o Jean-Isaac de la Briffe, écuyer, seigneur de Ponsan, marié le 26 avril 1663, avec Catherine le Picard. Il a eu de son mariage :
 - a. François-Augustin de la Briffe, docteur en théologie et chanoine du Mans ;

- b. Jean de la Briffe, capitaine au régiment des fusiliers du roi, mort sans avoir été marié ;
- 4.° Armoise-Marguerite de la Briffe, mariée au seigneur de Codarey.

VIII. Charles DE LA BRIFFE, I^{er} du nom, écuyer, seigneur de Ponsan et de Larsac, épousa, en 1613, Jeanne de Maslac d'Espaillais. De ce mariage sont issus :

- 1.° Charles, dont l'article suit ;
- 2.° Jeanne-Catherine de la Briffe, mariée à noble Aimeri de Capdeville ;
- 3.° Armoise-Marguerite de la Briffe, religieuse aux dames de la Porte, à Toulouse.

IX. Charles DE LA BRIFFE, II^o du nom, écuyer, seigneur de Ponsan, fut page de Louis XIII, roi de France, puis capitaine au régiment de Picardie. Il épousa en 1638, Françoise Louzon, dont il eut :

- 1.° François de la Briffe, prêtre ;
- 2.° Charles de la Briffe, capitaine et gentilhomme du prince de Hesse-Cassel, tué au siège d'Utrecht, à l'âge de vingt et un ans ;
- 3.° Antoine-Joseph, dont l'article suit.

X. Antoine-Joseph DE LA BRIFFE, I^{er} du nom, écuyer, sieur de Ponsan, épousa, par contrat du 28 avril 1687, Marguerite de Moucheron de la Chevalerie. Il fut maintenu dans sa noblesse en 1717, par M. de Barberie de Saint-Contest, intendant en la généralité d'Alençon. Ses enfants furent :

- 1.° Charles, dont l'article suit ;
- 2.° Pierre de la Briffe, chanoine du Mans ;
- 3.° Françoise-Marguerite de la Briffe ;
- 4.° Jeanne-Catherine de la Briffe ;
- 5.° Marie-Catherine de la Briffe.

XI. Charles-Antoine DE LA BRIFFE, écuyer, sei-

gneur de Ponsan, officier au régiment de Piémont, épousa Marguerite Piquer de Sagarre, petite-fille de don François de Piquer de Sagarre, premier président au conseil souverain de Roussillon, intendant de la province, gouverneur de Perpignan. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Antoine-Joseph de la Briffe, chevalier, seigneur de Ponsan, marié le 3 juin 1783, avec Barbe-Françoise de la Fontaine. Il est mort sans enfants ;
- 2.^o Jean-Charles de la Briffe, prêtre, chanoine du Mans ;
- 3.^o Charles-Gilles, dont l'article suit ;
- 4.^o Pierre de la Briffe, mort à Cologne, officier au régiment d'Alençon ;
- 5.^o François de la Briffe, mort sans postérité ;
- 6.^o Madelaine-Marguerite de la Briffe, morte sans alliance.

XII. Charles-Gilles DE LA BRIFFE de Ponsan, a épousé mademoiselle de Foulques, dont sont issus :

- 1.^o Auguste de la Briffe, officier des cuirassiers de la garde du roi ;
- 2.^o Arnaud de la Briffe, au service dans la légion de l'Aube.

Marquis de Ferrières.

VII. Pierre DE LA BRIFFE, écuyer, fils puîné de Denis de la Briffe, et de Domenge de Ponsan, est nommé dans le testament de son père, du 15 janvier 1558, et son oncle maternel, Frix de Ponsan, l'institua son héritier universel et général, par son testament du 10 janvier 1579, reçu par Jean Campiment, notaire royal du lieu de Vivier. Il épousa le 4 juillet 1560, contrat reçu par Bargerolle, notaire à Fleurance, Marguerite de Perès, dont il eut entr'autres enfants :

VIII. Arnaud DE LA BRIFFE, 1^{er} du nom, écuyer,

seigneur de Ribayre, au comté de Gaure, qui testa le 17 août 1619. Il avait épousé, par contrat du 11 mars 1583, reçu par Sasède, notaire royal de Réjaumont, Jeanne de Cornet, dont il eut :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;
- 2.° Pierre de la Briffe, seigneur de Ribayre, marié avec Marguerite de Caumont, dont une fille, alliée au seigneur d'Avezan ;
- 3.° Jean de la Briffe, prédicateur du roi.

IX. Jean DE LA BRIFFE, écuyer, seigneur de Saint-Brice et de Passy-lès-Paris, épousa le 13 février 1645, Anne de Masparault, fille de Pierre de Masparault, chevalier, seigneur de Buis et de Grandval, et d'Anne de Maillard. Ses enfants furent :

- 1.° Arnaud, dont l'article suit ;
- 2.° Antoine de la Briffe ;
- 3.° Jeanne de la Briffe ;
- 4.° Marie de la Briffe.

X. Arnaud DE LA BRIFFE, II^e du nom, chevalier, marquis de Ferrières, seigneur de Passy, procureur-général du parlement, conseiller d'état, par lettres du 10 avril 1676. Il épousa, 1.° par contrat du 29 avril 1675, Marthe-Agnès Potier de Novion, cousine du duc de Tresmes, morte le 28 mai 1686, fille de Nicolas Potier, seigneur de Novion, premier président au parlement de Paris, l'un des quarante de l'académie française, et de Catherine Galard de Courances; 2.° par contrat de 28 février 1691, Bonne de Barillon d'Amoncourt. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° Pierre-Arnaud, dont l'article suit ;
- 2.° Anne-Catherine de la Briffe, mariée le 12 juillet 1693, avec Jean-Baptiste de Rouillé, comte de Meslay ;

- 3.^o Marguerite-Marie de la Briffe, femme de Louis de Bossuet.

Du second lit :

- 4.^o Antoine-Arnaud de la Briffe, auteur de la branche des comtes d'Amilly, rapportée ci-après ;
 5.^o Aynette de la Briffe, née le 26 mars 1694 ;
 6.^o Marguerite-Henriette de la Briffe, mariée avec Pierre-Cardin le Bret, chevalier, seigneur de Flacourt, de Pantin, etc., comte de Selles, conseiller d'état, intendant de Provence et du commerce du levant, premier président au parlement d'Aix, fils de Pierre-Cardin le Bret, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de Flacourt, conseiller d'état, et de Marie Vedeau de Grandmont ; elle mourut à Paris, le 17 mars 1724 ;
 7.^o Anne-Madelaine de la Briffe, née le 9 avril 1697, religieuse à la visitation de Saint-Denis.

XI. Pierre-Arnaud DE LA BRIFFE, 1^{er} du nom, chevalier, marquis de Ferrières, seigneur de Passy, conseiller d'état par lettres du 6 décembre 1728, intendant en Bourgogne, mort le 7 avril 1740, avait épousé, le 12 février 1703, Françoise-Marguerite-Brunet de Rancy, morte le 12 mai 1747, âgée de soixante-six ans, fille de Paul-Etienne Brunet, seigneur de Rancy et d'Evry, et de Geneviève Colbert. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Louis-Arnaud, dont l'article suit ;
 2.^o Gilles-Arnaud, dit le chevalier de la Briffe, capitaine au régiment des Gardes-Françaises, tué à la bataille de Dettingen ;
 3.^o Marguerite-Geneviève de la Briffe, mariée à Charles, marquis de Choiseul, comte d'Esguilly, mort, en 1733, sans postérité, fils de François-Léonor de Choiseul, comte d'Esguilly, et de Françoise de Malain, dame de Voudenay ;
 4.^o Marie-Victoire de la Briffe, mariée, en 1732,

avec Etienne Roux-Déageant, comte de Morges ,
en Dauphiné.

XII. Louis-Arnaud DE LA BRIFFE, chevalier, vicomte de Barzy, en Champagne , seigneur de Bricourt en Auge, épousa, le 26 juillet 1736, Madelaine de Toinard, dont il eut :

- 1.° Pierre-Arnaud, dont l'article suit ;
- 2.° Arnaud-Barthélemi, rapporté après son aîné ;
- 3.° Marie-Sophie-Joséphine de la Briffe, mariée , en 1768, à Louis-Alexandre-Nolasque-Félix de Balbe-Berton , marquis de Crillon , maréchal de camp, chevalier de la Toison-d'Or, mort au mois de mai 1806, fils de Louis de Balbe-Breton, duc de Crillon-Mahon, et de Françoise-Marie-Elisabeth Couvay de Bernay ; elle mourut sans enfants, en 1770.

XIII. Pierre-Arnaud DE LA BRIFFE, II° du nom , chevalier, vicomte de Passy-sur-Marne, Barzy et de Charneil, seigneur de Brecourt en Auge, successivement président du parlement de Paris et du grand conseil, a épousé, au mois de mai 1776, Claude-Renée-Marie-Félicité de Bernage, fille de Jean-Louis de Bernage, conseiller d'état, dont :

XIV. Louis-Philippe-Arnaud, marquis DE LA BRIFFE.

Seconde branche de la Briffe-Ferrières.

XIII. Arnaud-Barthélemi, marquis DE LA BRIFFE, chevalier, baron d'Arcy-sur-Aube, second fils de Louis-Arnaud II, fut colonel en second du régiment de la Reine, dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et mourut à Paris, le 28 septembre 1776, âgé de trente-deux ans. Il avait épousé, au mois

d'avril 1770, Catherine-Elisabeth de l'Averdy, de laquelle il a laissé :

- 1.° Pierre-Arnaud, dont l'article suit ;
- 2.° Angélique-Marie-Elisabeth de la Briffe, née en 1773, mariée, en 1796, à Louis-Antoine de Padoue, marquis de Séguins-Pazzi, ancien colonel de cavalerie ;
- 3.° Antoinette-Mélanie de la Briffe, née en 1774, mariée, en 1797, à Louis-Pharamond Pandin, baron de Narcillac ;
- 4.° Catherine-Espérance de la Briffe, morte jeune.

XIV. Pierre-Arnaud, II^e du nom, comte DE LA BRIFFE, né au mois de mai 1772, colonel du régiment de dragons de la Manche, membre de la chambre des députés, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé, 1.° au mois de juillet 1798, Louise-Françoise-Perrette de Champagne, morte en 1812, fille de Charles-François-Ferdinand, marquis de Champagne-Chapton, brigadier des armées du roi, et colonel du régiment d'Auvergne, et de Jeanne de Busancy-Pavant, dont quatre enfants morts en bas âge ; 2.° en septembre 1814, Marie-Geneviève-Joséphine de Canclaux, veuve du comte de Colbert, et fille du comte de Canclaux, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. De ce mariage sont issus :

- 1.° Arnaud-Camille de la Briffe ;
- 2.° Louis-Arnaud de la Briffe.

Branche des comtes d'Amilly.

XI. Antoine-Arnaud DE LA BRIFFE, chevalier, seigneur d'Amilly, né le 4 janvier 1699, fils d'Arnaud de la Briffe, II^e du nom, chevalier, marquis de Ferrières, et de Bonne de Barillon, sa seconde femme, fut pre-

mier président au parlement de Bretagne , et est mort à Rennes, le 7 juillet 1777. Il avait épousé, le 12 mars 1719 , Marie-Charlotte Quentin de Richebourg , fille de Charles-Bonaventure - Quentin de Richebourg , marquis de Sancergues , intendant de Poitiers. De ce mariage sont issus :

- 1.° Charles-Arnaud de la Briffe, chevalier, comte de Préaux, né à Paris, le 4 juillet 1720, lieutenant-colonel du régiment de Lorraine , cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;
- 2.° Antoine-Henri, dont l'article suit ;
- 3.° Marie-Charlotte de la Briffe, mariée, le 8 mars 1764 , à René-Jacques-Louis le Prestre , baron de Châteaugiron, marquis d'Épinoy, ancien président à mortier, au parlement de Bretagne.

XII. Antoine-Henri DE LA BRIFFE , chevalier , comte d'Amilly, né à Paris, le 24 mai 1724, capitaine des frégates du roi, mort, en 1770, à Rennes, avait épousé , en 1764 , Julienne-Marie-Renée le Prestre de Châteaugiron, sa belle-sœur, fille de Jacques-René le Prestre , seigneur de Châteaugiron , président à mortier , au parlement de Bretagne, et à Louise-Jeanne de Robien. De ce mariage sont provenus :

- 1.° Arnaud-Paul, dont l'article suit ;
- 2.° Henri - Bonaventure - Jean - Baptiste , vicomte de la Briffe , officier au régiment du roi , puis capitaine du treizième régiment des dragons de l'empereur d'Autriche , blessé , au service de ce monarque, à la bataille de Hohenlinden , le 3 décembre 1800 , et mort , de ses blessures , à Munich. Il avait précédemment fait toutes les campagnes de l'émigration ;
- 3.° Charlotte - Julie - Marie - Jeanne de la Briffe , née le 14 août 1769 , mariée à M. le marquis du

Montiers de Mérinville , lieutenant des gendarmes de la garde du roi, lieutenant général de ses armées, dont deux enfants.

XIII. Arnaud - Paul DE LA BRIFFE , comte d'Amilly , seigneur de Précý , Saint - Martin - des-Champs , Bion , et les Barres, près la Charité-sous-Loire , d'Amigny en Normandie, etc., né à Rennes , le 6 novembre 1765 , officier au régiment du roi , infanterie , a épousé , au mois de mai 1789 , Anne - Françoise - Louise - Hortense le Tonnellier de Breteuil , fille de Louis - Charles - Olympe le Tonnellier , comte de Breteuil , mestre de camp de cavalerie , gouverneur du château royal de Blois , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis , et de Julie - Adélaïde - d'Albret de Sillans , sa première femme. Il est mort , sans postérité , en 1796 , dans la Vendée , au service du roi , et sa veuve , le 29 juin 1800 , sans avoir eu d'enfants.

Armes : d'argent , au lion de gueules ; à la bordure d'argent , chargée de six merlettes de sable , trois en chef, deux en flancs, et l'autre en pointe.

Le présent article a été dressé sur les divers titres et actes originaux qui ont basé les preuves de cette maison pour les honneurs de la cour, que M. le comte de la Briffe d'Amilly a obtenus le 23 mars 1789.

CHARRIER - MOISSARD , maison fort ancienne , établie en Languedoc depuis plus de quatre siècles, originaire d'Auvergne, et dont on trouve la généalogie dans le tome VIII de cet ouvrage. Il faut ajouter : que messire Jean-Baptiste, marquis de Charrier-Moissard, a eu l'honneur d'être présenté à sa majesté Louis XVIII, par M. le duc de la Chartre, le 22 juin 1816 : et que cette famille a fourni plusieurs officiers de distinction et plusieurs chevaliers à l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

DUREY DE NOINVILLE, DE VIEUCOURT, DE SAUROY, DE MEINIÈRES, D'HARNONCOURT, et DE BOURNEVILLE. Famille anciennement originaire de Bourgogne, elle a contracté des alliances directes avec plusieurs des maisons les plus anciennes et les plus illustres du royaume ; mais elle est surtout recommandable par les services qu'elle a rendus à l'état, à différentes époques, tant dans de hautes charges de la magistrature que dans les premiers emplois de la carrière militaire où elle s'est particulièrement distinguée, pendant notre révolution, par sa fidélité et son attachement inviolables à la cause royale.

I. Pierre DUREY, né en 1564, épousa en premières noces N. de Moure, et en secondes noces N. de Ranco-net ; de ce mariage vint :

II. Jean DUREY, né en 1596, l'un des officiers de la maison de Louis de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, épousa en 1620 Étienne-tte du Blé, dont il eut :

III. Pierre-François DUREY, écuyer, seigneur de Trochère, de Sauroy, de Vieucourt, etc., né en 1637, lequel épousa, le 15 juillet 1664, demoiselle Jeanne-Madeleine Brunet, sœur de François Brunet de Montforan, baron de Thoisy, président à la chambre des comptes de Paris et fille de Philbert Brunet, écuyer, seigneur et baron de Chailly, de Thoisy, de Cercey et de Travoisy, et de dame Jeanne Tavault ; de ce mariage sont issus :

1.° Joseph, dont l'article suit :

2.° Paul - Etienne Durey - Brunet de Montforan, qui, suivant les dispositions testamentaires du président Brunet de Montforan, son oncle, prit

le nom et les armes de Brunet de Montforan, décéda le 25 mai 1708, étant président à mortier au parlement de Metz. Il avait épousé, le 31 janvier 1702, Louise-Magdeleine Joly d'Escutigny, fille de Bénigne Joly d'Escutigny, greffier en chef du parlement et des états de Bourgogne, et de Catherine Boubier, de laquelle il eut une fille unique ;

- a. Jeanne-Magdeleine Durey Brunet de Montforan, mariée, le 15 mai 1720, à Philippe-Maximilien-Ernest de Guernonval, baron d'Eskebeck, dont sont issus ; 1.° Eugène-Philippe - Alexandre - Joseph de Guernonval, marquis d'Eskebeck, qui, à sa mort, a laissé un fils marié, en 1783, à demoiselle de Brion, mère de N. d'Eskebeck, épouse du comte Charles de Béthizy, maréchal de camp, commandant la deuxième division d'infanterie de la garde ; 2.° Louise-Anne-Bernard de Guernonval, chevalier d'Eskebeck, chef de brigade des gardes du corps et maréchal de camp, mort sans postérité ; et 3.° Jeanne-Louise de Guernonval, mariée, en 1745, à Joseph Guislain, marquis de Béthune, dont postérité :
- 3.° Jean-Baptiste, auteur de la branche des seigneurs de Meinières, rapportée ci-après.
- 4.° Pierre Durey d'Harnoncourt, seigneur de Morsan et de Sainte-Geneviève-des-Bois, épousa, en 1714, Françoise de la Marque, fille de Louis de la Marque, écuyer, et de Françoise-Olivier, dont sont nés entr'autres enfants :
 - a. Joseph - Marie - Anne Durey d'Harnoncourt de Morsan, né le 13 août 1717, lequel épousa, en 1756, Anne-Françoise-Geneviève d'Albignac de Castelnau, fille d'Alexandre d'Al-

bignac , comte de Castelnau, et d'Anne-Elisabeth-Constance de Montboissier. De ce mariage est née, en 1757, Anne-Françoise-Elisabeth-Armide Durey , mariée au comte Jules de Rochechouart, père du comte Léon de Rochechouart , aujourd'hui maréchal de camp, et commandant la place de Paris ;

b. Louise-Bernarde Durey , née en 1720 , et mariée le 6 juin 1736, à Louis-Jean Bertier , seigneur de Sauvigny , etc. , fils de N . . . Bertier, seigneur de Sauvigny, président au parlement de Paris , et de Jeanne Orry , sœur du contrôleur-général de ce nom, dont est né Louis - Bénigne - François Bertier de Sauvigny , intendant de Paris , marié , en 1764, à demoiselle Foulon, fille de Joseph-François Foulon, de laquelle est né entr'autres enfans , N. Bertier , vicomte de Sauvigny, maréchal des camps et armées du Roi ;

5.° Jacques - Bernard , auteur de la branche des seigneurs , puis comtes de Noinville , rapportée en son rang ;

6.° Philiberte Durey, mariée, le 23 octobre 1691, à François Joly, seigneur de Chintrey, Bévy, etc., maître ordinaire en la chambre des comptes de Dijon, fils de Blaise Joly, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, et de Claudine-Judith de Tésut, duquel elle eut :

A. Jean - François Joly , seigneur de Chintrey et de Saint-Amour, reçu conseiller au parlement de Dijon, en 1718, qui épousa , le 9 janvier 1724 , Marie-Henriette de Loriol de Boissière , fille de Georges , comte de Loriol, et de Marie-Françoise de Frère de Chamburcy, qu'il laissa veuve et sans enfans;

B. Joseph Joly de Bévy, seigneur de la Ber-

chère , marié , en 1734 , à Marie Portail , fille de Louis-Gabriel Portail , et de Mathurine de Jariel de Forges , dont sont nés , entr'autres , les cinq enfants qui suivent , savoir :

- a. Louis-Philibert - Joseph Joly de Bévy ;
 - b. N... Joly de Bévy , qui fut colonel en second du régiment de Vivarais et épousa demoiselle du Barrailh , fille du marquis du Barrailh , lieutenant général des armées du roi ;
 - c. Louis Joly de Bévy , qui fut chevalier de Saint - Louis et major du régiment de Picardie , infanterie , et n'a point été marié ;
 - d. Françoise Joly de Bévy , mariée , en 1749 , à Pierre-Marie de Naturel , comte de Valetine , dont une fille ;
 - e. Judith Joly de Bévy , épousa , en 1720 , Jean - Bernard du Tartre , chevalier , seigneur de Sassenay , président à mortier au parlement de Dijon , dont elle eut entr'autres enfants , François - Marie - Bernard du Tartre de Sassenay , aussi président à mortier , marié , en 1752 , à demoiselle Feydeau de Brou , dont postérité.
- 7.° Louise Durey , mariée , le 5 février 1709 , à Jean - Maurice - Durand de Chalas , seigneur de Matougues , de la Tour du Bost , baron de Chalas , président en la chambre des comptes de Dijon , dont entr'autres enfants ;
- A. Alexis Durand de Lagny , qui épousa demoiselle Durand d'Auxy , sa cousine , et mourut sans postérité ;
 - B. Jeanne-Philiberte Durand de Chalas , ma-

riée, en 1731, à Etienne-Pierre Masson de Maisonrouge, dont un fils unique, Jean-François-Louis Masson de Pressigny, mort en 1782.

IV. Joseph DUREY, chevalier, seigneur de Sauroy, du Terrail, de Martigny-le-Comte, Marisy, Montigny, et du duché pairie de Damville, baron de Saint-André de Digoine, de la Motte-Saint-Jean, etc., conseiller du roi en tous ses conseils, chevalier, commandeur honoraire de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mourut le 7 novembre 1752, et fut inhumé dans l'église de la Mercy, lieu de la sépulture de sa famille. Il avait épousé Marie-Claire-Josephe d'Estaing du Terrail, morte au mois de janvier 1770, fille aînée de Gaspard d'Estaing, marquis du Terrail, comte de Saillans, vicomte de Revel, chevalier des ordres du roi, brigadier des armées, et de Philiberte de la Tour-Saint-Vidal. C'est en la personne de Marie-Claire-Josephe d'Estaing, épouse de Joseph Durey de Sauroy, que s'est effectuée la substitution de la seigneurie et du château du Terrail, dont les droits, à la charge de porter le nom et les armes du Terrail, ont été transmis à son fils, qui va suivre. De ce mariage sont issus :

1.° Joseph, dont l'article suit ;

2.° Marie-Josephe Durey de Sauroy, mariée, le 10 juillet 1732, avec Jean-Paul-Timoléon de Cossé, duc de Brissac, pair et grand-panetier de France, chevalier des ordres du roi, maréchal de France et gouverneur de la ville et prévôté de Paris. Elle mourut le 18 juin 1756, laissant :

A. Louis-Joseph-Timoléon de Cossé, comte de Brissac, duc de Cossé, en 1756, mort le 29 août 1759, sans enfants de Gabrielle-Félicité Molé, son épouse ;

B. Louis-Hercule-Timoléon de Cossé, duc de Brissac, pair et grand-panetier de France,

chevalier des ordres du roi, maréchal de camp, gouverneur de Paris, massacré à Versailles, le 9 septembre 1792. Il avait épousé, le 28 février 1760, Adélaïde-Diane-Hortense-Délie Mancinî de Nevers, dont il a eu :

- a. Jules-Gabriel-Timoléon de Cossé-Brissac, né le 20 juin 1771, mort le 6 septembre 1775 ;
 - b. Adélaïde-Pauline-Rosalie de Cossé-Brissac, née le 23 janvier 1765, mariée, le 28 décembre 1782, à Victurnien-Jean-Marie de Rochéhouart, duc de Mortemart, père de Casimir-Louis-Victurnien de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France, grand d'Espagne de la première classe, maréchal de camp, et capitaine-colonel des grenadiers de la garde à pied ordinaire du corps du roi ;
- C. Pierre-Emmanuel-Joseph-Timoléon de Cossé, dit le marquis de Thouarcé, né le 15 février 1741, mort le 27 mai 1756.

V. Joseph DUREY DE SAUROY, marquis du Terrail, maréchal des camps et armées du roi, lieutenant-général au gouvernement de Verdun et pays Verdunois, honoraire de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, etc. ; entra enseigne au régiment d'Estaing, infanterie, (depuis Noailles), le 18 octobre 1728 ; devint lieutenant, le 27 mars 1729, et capitaine, le 22 décembre suivant ; il commanda sa compagnie au siège de Kehl, en 1733, et fut pourvu de la charge de lieutenant-général du Verdunois, par provisions du 8 avril ; capitaine au régiment Royal, cavalerie, par commission du 25 mars 1734 ; il se trouva à l'attaque des lignes d'Etlingen et au siège de Philisbourg, la même année,

et à l'affaire de Clausen , en 1735; deuxième cornette de la deuxième compagnie des mousquetaires, par brevet du 3 février 1736, avec rang de mestre de camp de cavalerie , par commission du même jour; mestre de camp du régiment de dragons de la reine , par commission du 11 juin 1740; il quitta les mousquetaires , et commanda ce régiment en Westphalie , au mois de septembre 1741; passa, avec l'armée , sur les frontières de Bohême , au mois d'août 1742; s'y trouva à plusieurs escarmouches, au secours de Braunau, au ravitaillement d'Egra; rentra en France, avec l'armée, au mois de juillet 1742 , et finit la campagne en haute Alsace. En 1744, il servit à la conquête du comté de Nice , au passage des Alpes, au siège de Demont, à celui de Coni, et à la bataille della Madona del Ulmo. Il fut déclaré , au mois d'octobre , brigadier , dont le brevet lui avait été expédié dès le 2 mai. Employé à l'armée d'Italie , par lettres du premier avril 1745 , il y servit à différents sièges, et se trouva au combat de Refaldo. Il continua de servir à cette armée, en 1746; combattit à Plaisance et sur le Tidon; servit sur les côtes, en 1747, et fut créé maréchal de camp , par brevet du premier janvier 1748. Il mourut sans laisser de postérité, le 12 juin 1776. Il avait épousé, 1.º, le 26 mai 1738, Marie-Rosalie de Goesbriant , fille aînée de Louis - Vincent , comte de Goesbriant , mestre de camp lieutenant du régiment de Condé, brigadier des armées du roi, et de Marie-Rosalie de Châtillon; 2.º, Marie de Crussol Montausier, fille de Louis-François - Charles de Crussol-d'Uzès , marquis de Montausier, mestre de camp lieutenant du régiment de Bourbon , cavalerie , et de Marie-Elisabeth d'Aubusson.

Seigneurs de Meinières.

IV. Jean - Baptiste DUREY DE VIEUCOURT , seigneur de Meinières et de Bourneville , terre située près la Ferté-Milon, que le roi érigea pour lui en marquisat ,

par lettres de l'année 1730, troisième fils de François Durey, seigneur de Trochère, et de Jeanne - Madeleine Brunet de Chailly; fut reçu président au grand conseil, en 1711, et honoraire, le 9 décembre 1732. Il mourut le 15 juillet 1747. Il avait épousé, le premier mai 1701, Louise le Gendre, morte le 7 juin 1747, fille de François le Gendre, écuyer, et de Marguerite le Roux. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jean-Baptiste-François, dont l'article suit ;
- 2.° Marie-Marguerite Durey de Meinières, mariée, le 2 août 1720, à René Hérault, seigneur de Fontaines-l'Abbé, de Villeneuve et de Vaucresson, lieutenant-général de police de la ville de Paris, en 1725, et conseiller d'état en 1730, dont sont issues entr'autres enfants :

a. Louise-Adélaïde Hérault de Vaucresson, née le 21 avril 1726, morte le 9 mars 1754. Elle avait épousé le 23 juillet 1738, Claude-Henri Feydeau, seigneur de Marville et de Dampierre, comte de Gien, lieutenant-général de police de la ville de Paris, en 1740, conseiller d'état en 1747, premier président au grand conseil en 1748, directeur général des économats, en 1773 ;

b. Jeanne-Charlotte Hérault de Vaucresson, née le 21 avril 1726, morte le 14 avril 1753, épouse, par contrat du 18 juin 1746, de Jean-Baptiste-Gabriel, comte de Polastron, colonel du régiment de la Couronne, grand-sénéchal du comté d'Armagnac. De ce mariage est née N.... de Polastron, épouse de Jules, duc de Polignac, et mère de MM. le duc et le comte de Polignac, aujourd'hui pairs de France, et de demoiselle Aglaé de Polignac, mariée à N.... de Gramont, duc de Guiche ;

- 3.° Marie-Louise-Adélaïde Durey, mariée, le 21

février 1726, à Etienne-Claude d'Aligre, seigneur de la Rivière, de Vieux-Château et de Bois-Landry, premier président au parlement de Paris, dont sont nés :

- a. Etienne - François d'Aligre, premier président du parlement de Paris, père de N...., marquis d'Aligre, aujourd'hui pair de France ;
- b. Marie-Madelaine d'Aligre, mariée, en 1748, à Charles - Jean - Baptiste des Gallois de la Tour, premier président du parlement d'Aix, dont est née une fille, mariée à N.... Camus de Pontcarré, père de Charles Camus de Pontcarré et d'Aglaé Camus de Pontcarré, aujourd'hui marquise d'Aligre.

V. Jean - Baptiste - François DUREY DE MEINIÈRES, conseiller au grand conseil, le 9 août 1724, président en la seconde chambre des requêtes du palais, le 4 mai 1731, épousa le 4 février 1733, Marie-Louise Pouynet de la Blinière, morte le 25 février 1741, fille de Louis-Jacques Pouynet, seigneur de la Blinière, président au grand conseil, et de Marie - Marguerite - Joseph Dieuxyvoie. De ce mariage sont issus :

- 1.° Antoine-Jean-Baptiste Durey de Meinières, marquis de Bourneville, officier au régiment des Gardes - Françaises, marié, en 1761, à dame Marie-Louise-Françoise Durey de Noinville, veuve du marquis de Prulay, sa cousine, dont il n'a pas eu d'enfants. Il mourut le premier novembre 1779 ;
- 2.° Louise-Adélaïde Durey de Meinières, née le 14 février 1741, mariée au mois de juin 1758, avec Charles-Guillaume de Pechpeirou de Comminges, comte de Guitaut, capitaine des gendarmes d'Artois, grand chambellan du roi de Pologne, père de N.... Pechpeirou de Commin-

ges, comte de Guitaut, dont la fille épousa, en 1777, N... Raimond de Montmort, comte du Dognon.

Seigneurs, puis comtes de Noinville.

IV. Jacques-Bernard DUREY DE NOINVILLE, chevalier, seigneur de Presle, Bierry, Magny, Estrées, le Tremblay, etc., cinquième fils de Pierre-François Durey, seigneur de Trochère, et de Jeanne - Madeleine Brunet de Chailly, fut maître des requêtes en 1726, et président au grand-conseil en 1731. Il épousa, le 26 juillet 1735, Marie - Françoise - Pauline de Simiane, fille unique de Nicolas-François, comte de Simiane - la - Coste, seigneur de Bayard, la Terrasse, etc., chevalier de St.-Louis, maréchal des camps et armées du roi, chevalier d'honneur de S. A. R. Madame, duchesse - douairière d'Orléans, et de demoiselle Susanne Guihôn son épouse. De ce mariage sont nés :

- 1.° Alphonse-Louis-Bernard, qui continue la lignée;
- 2.° Marie-Louise-Françoise Durey de Noinville, mariée, 1.°, le 1^{er} février 1755, à François-Philibert de Bonvoust, marquis de Prulay, capitaine au régiment des dragons de Marbeuf, mort le 1^{er} janvier 1756; 2.°, le 13 décembre 1761, à Antoine-Jean-Baptiste Durey, marquis de Bourneville, fils de Jean-Baptiste-François Durey de Meinières, seigneur de Bourneville, que le roi avait érigé pour lui en marquisat, et de Marie-Louise Pouynet de la Blinière (Voyez plus haut), mort le 1^{er} novembre 1779, et dont elle n'a point eu d'enfants. De son premier mariage est née Marie - Anne-Elizabeth-Joséphine de Bonvoust, fille unique, mariée, le 14 juin 1778, à Joseph, marquis de la Rochelambert, fils de Henry-Gibert, marquis de la Rochelambert - Montfort et de Louise-Marthe - Catherine d'Anteroche, dont est née, entr'autres enfants, Auguste, comte de la Roche-

lambert, aujourd'hui capitaine et chevalier de St.-Louis, marié, en 1811, à Henriette-Laurence-Gabrielle-Marie de la Rochelambert, sa cousine, fils de Gabriel-René-François, comte de la Rochelambert-Thévalles, et de Charlotte-Marie de Dreux-Brézé, dont postérité.

V. Alphonse-Louis-Bernard DUREY, comte de Noinville, né le 25 mars 1738, entré au service aux mousquetaires noirs, fit toute la guerre de sept ans, tant comme cornette au régiment des dragons de Caraman, que comme capitaine au régiment de Bourgogne, cavalerie, pourvu de la charge de lieutenant-général du Verdunois, fut fait lieutenant-colonel du 5^e régiment de cheval-légers, colonel du 6^e régiment de cheval-légers, devenu la Marche, cavalerie; émigré en 1791; servit à l'armée de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, comme commandant la compagnie de cavalerie noble de Condé et de Bourbon, et se trouva au passage des lignes de Weissembourg, le 13 octobre 1793, aux combats de Berstheim, les 2, 8 et 9 décembre, ainsi qu'à toutes les affaires de cette campagne; commanda ensuite, avec distinction, un régiment de chasseurs à cheval de son nom; prit, en cette qualité, une part active aux combats d'Offembourg, d'Oberkamlach, de Biberack, etc., en 1796; au retour du roi en France, en 1814, fut créé lieutenant-général et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et décéda à Paris, le 20 mai 1818; il avait épousé, le 14 février 1773, Marie-Françoise-Renée de Tabary; fille de Paul René de Tabary, écuyer, et de demoiselle Marie-Gillette Mahé de la Bourdonnaye. Il fit ériger en comté, sous le nom de *Comté de Noinville*, les terres de Mélimé, Montgon et Neuville situées en Champagne, par lettres-patentes du roi Louis XVI, enregistrées au parlement de Paris, en janvier 1785. De son mariage il laissa les enfants qui suivent :

- 1.° Alphonse-Paul-François , dont l'article viendra ;
- 2.° Hercule-Louis-Marie Durey, comte de Noinville, né le 25 mars 1775, qui fut officier de la marine royale, et qui, ayant passé au service d'Espagne en 1793, fut tué au combat du cap St.-Vincent, le 14 février 1797 ;
- 3.° Ambrosine-Jeanne-Pauline Durey de Noinville, non mariée ;
- 4.° Anne-Perrine-Joséphine Durey de Noinville , non mariée ;
- 5.° Louis-Bernard-Joseph Durey , comte de Noinville, aujourd'hui lieutenant-colonel au corps royal d'état-major, et chevalier de St.-Louis, et de l'ordre noble de Hohenlohe, a épousé, le 12 octobre 1814, Éléonore-Thérèse le Cornu de Balivière, fille de N. le Cornu , marquis de Balivière, lieutenant-général des armées du roi, et grand-croix de l'ordre royal et militaire de St.-Louis ; il a de ce mariage deux filles ;
- 6.° Caroline-Marie-Elisabeth Durey de Noinville, non mariée.

VI. Alphonse-Paul-François DUREY, comte de Noinville, né le 28 novembre 1773, aujourd'hui lieutenant-colonel, major du 6^e régiment d'infanterie de la garde royale, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, avait été substitué dans l'ancien patrimoine de l'illustre maison du Terrail, échu à la famille de Noinville, par les alliances qui ont été mentionnées plus haut :

Armes : écartelé : aux 1 et 4, de sable, au rocher d'argent, qui est DE DUREY ; aux 2 et 3, d'azur, à trois gerbes d'or, qui est DU BLÉ.

SALIVES, en Franche-Comté. C'est à tort que dans la première série du Dictionnaire véridique des origines

des maisons nobles de France, on a confondu cette famille, avec celle de *Marquis*, dit *Salivet*, puis de *Fouchécourt*; et c'est ainsi qu'il faut rétablir ledit article.

Antoine de Salives, conseiller au parlement de Dole, en 1500, donna l'origine noble à sa famille. Sa branche s'éteignit dans la maison de Vaudrey.

Adrien de Salives, frère du précédent, continua la lignée; il fut conseiller au parlement de Dole, en 1508, et donna également à sa branche l'origine de la noblesse. Cette branche *s'est éteinte* dans l'émigration. Des membres de cette famille ont été reçus à Saint-Georges et à *Malte*. Voyez l'article *Marquis*, mentionné plus haut.

Titre: celui de *Marquis*, c'est ce titre même qui a fait confondre cet article avec le nom patronymique de *Marquis*, qui appartient à la famille *Salivet*, et à celle de *Fouchécourt*.

Armes: palé d'argent et de gueules; au chef d'azur, chargé de trois coquilles d'or.

DE SÉGUR - RAUZAN, maison d'ancienne chevalerie, qui tient un rang distingué parmi les plus considérables de l'ancienne Aquitaine, tant par l'antiquité de son origine, remontée à plus de six siècles, que par ses emplois et ses illustrations.

Le nom de Ségur est connu depuis le neuvième siècle. Dans une charte tirée du cabinet de M. Guibert (1), on lit qu'en l'année 888, les nobles du Limosin fortifièrent le château de Ségur contre les infidèles (2).

Les vicomtes de Limoges de la première race, étaient, suivant Baluze, dom Clément et autres, une branche

(1) Manuscrits de Gaignières, à la Bibliothèque du Roi, portefeuille 186, part. 3, pag. 180.

(2) Les Normands, ainsi qualifiés dans ces tems reculés.

des anciens vicomtes de Ségur, et faisaient autrefois leur résidence au château de Ségur, situé en Limosin, sur les confins du Périgord. Ce château, sans doute, lui venait d'Airmar, vicomte de Ségur et de Mélisende ou Milesinde, sa femme, dont Gui I^{er}, vicomte de Limoges, avait épousé la fille unique, Emme ou Anne, comme on l'apprend par une charte de l'abbaye d'Uzerche, datée du mois d'avril 1001.

Outre les vicomtes de Limoges, dont la lignée s'éteignit avant le milieu du douzième siècle, dans la maison de Comborn, il existait, dès les douzième et treizième siècles, dans le Limosin, le Rouergue, et même la Guienne, plusieurs familles portant le nom de Ségur, dont l'existence est constatée par des chartes des abbayes d'Uzerche, de Dalon, de la Sauve-Majeure, etc. On compte parmi ces familles : 1.^o celle qui se fonda en 1281, dans la maison de Perusse-d'Escars ; 2.^o une autre qui avait ses propriétés aux environs de Pompadour, et s'éteignit vers la fin du siècle précédent, dans la maison de Brusac ; 3.^o une troisième avait formé des établissements dans le pays de Rouergue dès le douzième siècle ; et la quatrième était établie dans la châtellenie de Rauzan, en Bazadois, avant la fin du même siècle. C'est cette maison qui fait le sujet de cet article. Elle est connue depuis Grimoard de Ségur, qui vivait vers l'an 1080, avec Claugardis, sa femme ; et la filiation est suivie depuis Guillaume de Ségur, I^{er} du nom, l'un des seigneurs de Guienne, vassaux d'Henri III, roi d'Angleterre, duc de Guienne, qui furent mandés, par ce prince, en 1342, pour se trouver à l'armée qu'il envoya en Saintonge.

Elle a formé un grand nombre de branches, entr'autres : 1.^o les captals de Puychagut, baron de Seiches et de Pardaillan, soudans de Preissac, en Bordelais, de Théobon, etc. etc. éteints. (*Voyez* Mezerai, et la traduction du titre latin qui est à la fin de cet article) ; 2.^o les seigneurs de Montazeau, la Roquette, Sainte-Aulaye, Montagne, subsistants ; 3.^o les seigneurs de

Ponchat - Fouguerolles , marquis de Ségur, barons de Romainville, subsistants ; 4.° les seigneurs de la Molière , de Pitray , Montbrun , de Montvert , de Parsac , de Minzac, de Bouzely, connus sous les noms de marquis et vicomtes de Ségur, existants ; 5.° les seigneurs puis vicomtes de Cabanac, existants ; 6.° les seigneurs de Grand-Peuch , éteints en mâles ; 7.° et les seigneurs de Leschères , en Champagne , subsistants ; 8.° les seigneurs de Boirac, Mouchac, Coutars, Gaillac, existants.

Services : Cette maison a donné des chevaliers , des officiers dans les compagnies d'ordonnances ; des gentilshommes servants et ordinaires des rois Henri II , Charles IX et Henri III ; un sénéchal d'Albret ; un surintendant de la maison du roi Henri IV , avant qu'il fût parvenu à la couronne de France, et en même tems son ambassadeur en Angleterre, en Ecosse et en Danemarck, et vers divers princes d'Allemagne, enfin elle a donné, dans des tems plus modernes, un maréchal de France, ministre de la guerre, un ambassadeur en Russie, des commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit ; des lieutenants-généraux et des maréchaux de camps des armées du roi, des gouverneurs de provinces et de places de guerre, et un grand nombre d'officiers supérieurs.

Malte : Cette maison a donné deux chevaliers à cet ordre.

Prélature : Jean-Charles de Ségur, évêque de Saint-Papoul, en 1724, jusqu'en 1735, mourut le 28 septembre 1748, treize ans après sa démission.

Armes : écartelé : aux 1 et 4, de gueules, au lion d'or ; aux 2 et 3, d'argent plein. Couronne de marquis, supports : deux lions.

La branche des marquis de Ségur, seigneurs de Bouzely s'est rendue remarquable par son attachement à la religion protestante , qu'elle n'a cessé , malgré les

persécutions, de professer avec une sorte d'héroïsme. Les divers sujets de cette branche faisaient insérer dans leurs contrats de mariage, pour clause expresse, que leur union conjugale serait célébrée en l'église de Dieu Réformée. Le contrat de Pierre de Ségur, du 4 avril 1681, est surtout remarquable; car, à cette époque, où il épousa Anne de Gervain du Viguier et de Roquepique, la persécution contre les protestants était dans sa plus grande vigueur. N.... de Ségur, baron de Par-dailan, attaché au roi Henri IV, et le compagnon de son enfance, fut assassiné entre les bras de ce prince, à la Saint - B rthélemi, tellement que son sang rejaillit sur les vêtements de ce prince. (*Voyez*, le président de Thou.) Simon de Ségur, fils de Pierre, eut pour fils aîné, Etienne, marquis de Ségur-Bouzely, qui entra au régiment de Médoc, en 1746, fit la guerre en Allemagne, en Corse, le siège de Mahon, en Amérique, et mourut avec le grade de maréchal de camp, n'ayant point voulu accepter la croix de Saint-Louis, à cause du serment. Son frère, Simon-Isaac de Ségur, entra au service en qualité de simple dragon, au régiment de Belsunce. Il fit avec distinction les guerres d'Allemagne et de Corse, tant en qualité d'aide-de-camp de son parent, le marquis de Ségur, depuis maréchal de France, qu'en celle de capitaine des dragons de Soubise. Blessé très-grièvement, l'armée le vit aller à l'ennemi pendant cinq jours de suite, malgré une blessure qui nécessitait l'amputation d'une jambe. Il se retira du service actif avec le commandement du bataillon de garnison du Perche; et il refusa, par les mêmes motifs que son frère, la décoration de Saint-Louis. Le troisième des fils de Simon, Raimond de Ségur de Montvert, surnommé le Beau Ségur, fut assassiné à l'affaire du Pont-du-Golo, à l'âge de vingt-six ans, par un officier corse, à qui il avait trop généreusement sauvé la vie. Son rare courage l'avait déjà élevé au grade de capitaine dans les volontaires de Soubise. Il fut vivement regretté de toute

l'armée, et avait refusé la croix de Saint - Louis sur le champ de bataille. Henri-Philippe, *marquis de Ségur-Bouzely*, fils d'Isaac de Ségur, est aujourd'hui colonel d'état-major. Il a été créé chevalier de la Légion-d'honneur en 1807, du Mérite de Bavière en 1809, de l'ordre royal des Deux-Siciles, la même année; et du Mérite militaire de France en 1814. Lorsqu'il sollicita cette dernière récompense, le ministre de la guerre lui fit observer que cet ordre avait été créé pour les officiers suisses ou allemands au service de France, et en conséquence qu'il allait le porter sur la liste de présentation au roi pour l'ordre de Saint-Louis. Le marquis de Ségur répondit qu'en qualité de protestant, il ne voulait ni ne pouvait recevoir cette décoration, et qu'il sollicitait, tant en son nom que pour ses co - religionnaires, que l'ordre du Mérite militaire fût accordé en récompense des vertus courageuses que montreraient les réformés : sa demande reçut une réponse positive, le 11 octobre 1814; et c'est à sa sollicitation que désormais les braves officiers qui ne professent point la religion catholique, auront l'obligation de pouvoir porter la récompense de leur courage. M. le marquis de Ségur a eu l'honneur de recevoir de S. M. le roi de Bavière, la lettre suivante, à l'occasion de sa nomination à l'ordre du Mérite militaire de Bavière :

« Monsieur de Ségur, j'apprends par votre lettre du » 10 août, que vous avez reçu la décoration de mon » ordre militaire. Les titres que vos qualités vous » donnent à cette marque de distinction, sont trop » bien fondés, et je suis enchanté d'avoir pu rendre » justice à votre mérite, et faire quelque chose qui » vous soit agréable. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous » ait, Monsieur de Ségur, en sa sainte et digne garde. »

Nymphenbourg, le 12 septembre 1809.

Signé, MAXIMILIEN-JOSEPH.

Nous transmettons ici une pièce authentique qui con-

cerne encore cette branche , et qui appartient à l'histoire du règne de Henri IV. Ce titre est en latin et nous en avons fait la traduction.

Henri , par la grâce de Dieu , roi de Navarre , prince de Béarn , duc de Vendôme , de Beaumont , d'Albret , etc. , comte de Foix , d'Armagnac , de Rouergue , de Bigorre , de Périgord , de Marle , etc. ; vicomte de Limosin , de Marsan , de Lautrec , etc.

A tous ceux qui ces présentes verront et entendront, salut,

Depuis plusieurs années il nous a été assez et trop démontré, par les machinations, artifices et manœuvres clandestines du pape, du roi d'Espagne, et de tous ceux qui obéissent aveuglément à leurs volontés, qu'ils n'ont d'autre but que d'éteindre, par tous les moyens possibles, la religion réformée, et de priver notre siècle des lumières qu'elle commence à répandre avec l'aide de Dieu, au prix des sueurs et du sang de tant de grands hommes. Il nous a été démontré qu'ils ne songaient qu'à renverser et perdre tous les princes et républiques qui s'efforcent de défendre et protéger cette même religion, et qu'ils ne croiraient leurs tentatives couronnées de succès, que lorsque le pape aurait rétabli son ancienne tyrannie, et l'Espagnol consommé le dessein qu'il médite de dominer et d'asservir le monde. Nous ne leur avons vu épargner pour cela ni soins, ni dépenses; ils ont, ce qu'on ne saurait trop déplorer, profité de nos dissensions et de nos discordes, qu'il eût fallu du moins apaiser ou assoupir, afin que Dieu, daignant accorder quelque repos à la république et à l'église chrétienne, il fût possible de travailler à la paix commune des églises, à la conciliation absolue des dogmes, à la tranquillité de toutes les âmes, de toutes les consciences, et que la voix de la sainte et légitime raison eût droit de se faire entendre.

Nous avons donc cru de notre devoir, pour la plus grande gloire de Dieu et le salut de l'église, tant au dedans qu'au dehors, de nous adresser à tous les rois, princes, ordres et états qui, avec l'aide de Dieu, professent la religion réformée, et de les engager à méditer en commun sur les moyens de terminer entre nous toutes les controverses religieuses. Nous désirons du moins qu'en écartant toutes les discussions et disputes, et en affermissant entre tous ceux qui reconnaissent l'évangile, une concorde fraternelle et vraiment évangélique, on apporte à tant de maux quelque relâche, afin que, pendant cette paix rendue à tous les membres de l'église, on puisse tenir, dans les formes légales, un synode universel, où, par la parole de Dieu et l'intervention de son divin esprit, on mettra un terme à toutes les controverses. Nous ne pouvions remplir nous-même une si noble tâche. Les obstacles sans cesse renaissants, suscités ou plutôt suggérés par les ennemis de l'église, nous en ont détourné et empêché pendant vingt ans. Enfin, en l'an de grâce mil cinq cent quatre-vingt-trois, nous avons envoyé vers tous lesdits princes, nommément vers la sérénissime reine d'Angleterre Elisabeth, vers les sérénissimes rois de Danemarck, d'Ecosse, de Suède, etc., vers les hauts et puissants électeurs et princes du saint Empire romain et les différents ordres, villes et républiques qui le constituent, et en outre vers les états de la confédération helvétique et de la Basse-Allemagne, notre amé féal et illustre le sieur Jacques de Ségur de Pardaillan, à l'effet de leur représenter les périls imminents de l'église chrétienne, d'exciter leur piété, et d'éveiller leur prudence en leur démontrant la nécessité de la concorde entre tous ses membres, et de les convaincre qu'il faut enfin, en renonçant à toutes divisions, engager, dans une alliance indissoluble, ceux que Dieu a attachés par des nœuds encore plus saints, et qui devraient s'unir étroitement contre les mêmes ennemis et les mêmes périls.

Ledit sieur de Ségur, revenu près de nous, après avoir employé dix-huit mois à cette mission, nous a fait connaître combien ont été agréables nos paroles auxdites majestés, altesses et excellences ; en un mot, aux rois, électeurs, princes, ordres et états, et à tous ceux qu'il est allé trouver en notre nom. Il nous a fait connaître leurs bonnes dispositions à ramener la paix dans l'église, et l'ardeur de leur zèle à protéger et défendre cette même église contre les prestiges et attaques de tous les ennemis ; nous espérions donc voir, sous peu de tems, nos projets s'accomplir, à l'aide de si grands et de si généreux auxiliaires.

Mais tandis que nous nous livrions à la consolation et à la joie que nous inspirait cette attente, à peine notre ambassadeur, le sieur de Ségur, était-il de retour auprès de notre personne, qu'il vient d'éclater, dans le royaume de France, une exécrationnable conjuration, ayant à sa tête le cardinal de Bourbon, notre oncle, le duc de Guise et la maison de Lorraine, suscitée par le pape, et fomentée par le roi d'Espagne. Cette ligue avoue hautement le projet de faire recevoir, dans toute la France, le concile de Trente, d'en bannir la religion réformée, et d'exiger de tous, et chacun des princes, et principaux membres de l'état, leur soumission à ce même concile. Elle veut, de plus, nous condamner nous-même, sous prétexte d'hérésie, nous proscrire et nous faire déclarer indigne de succéder à la couronne, en désignant violemment, pour héritier présomptif, le cardinal de Bourbon, notre oncle, frère puîné de feu Antoine, roi de Navarre, notre affectionné père ; entreprise que personne n'ignore être contraire à toutes les lois de l'état. Mais évidemment le but de cette conjuration n'est autre que de rétablir, par degrés, sur le monde entier, la tyrannie pontificale, telle qu'elle existait avant la manifestation de l'évangile, tandis que l'Espagnol, sous prétexte de venger l'église, destituera et substituera à son gré, et se frayera ainsi le chemin vers la monarchie qu'il convoite.

A ces causes, et voulant repousser de toutes nos forces de si grands périls, nous n'avons pas cru pouvoir faire un meilleur choix, pour ambassadeur, que dudit Jacques de Ségur de Pardaillan. Nous l'envoyons, en conséquence, de nouveau, vers lesdites majestés, altesses et excellences, rois, électeurs, princes, ordres et états, nommément vers la sérénissime Elisabeth, reine d'Angleterre, vers les sérénissimes Frédéric, roi de Danemarck; Jean, roi de Suède; Jacques, roi d'Ecosse, vers les électeurs et princes du saint Empire romain, les différents ordres du même empire, les états et ordres de la confédération helvétique et de la Basse-Allemagne, et enfin vers tous ceux qu'il jugera à propos de s'adresser en notre nom et pour notre cause.

Mandons audit sieur de Ségur de Pardaillan, en vertu des présentes, et par tous les moyens possibles, d'engager lesdites majestés, altesses et excellences, tous lesdits rois, électeurs, princes, comtes et états, à opérer la concorde et l'union de toutes les églises, et de ne rien négliger pour établir une alliance universelle entre tous les princes et états qui sont opprimés par le pape, et qui se montrent les soutiens de la religion réformée. Et pour détourner les maux qui déjà nous ont atteints et par suite menacent, d'une manière imminente, l'église entière, il négociera en notre nom, avec lesdites majestés, altesses et excellences, et stipulera pour qu'elles nous fournissent l'argent, les soldats, les vaisseaux, les canons, les munitions, et tous les autres objets utiles et nécessaires pour faire la guerre, tant sur terre que sur mer, et défendre avec vigueur la cause commune. Il les invitera aussi à permettre à leurs barons, colonels, capitaines et tous autres sujets, de se joindre à nous, avec leurs troupes à pied et à cheval, de terre et de mer, selon que l'avisera ledit sieur de Ségur de Pardaillan. Nous lui concédons et donnons tout pouvoir et faculté de traiter et transiger avec qui de droit, de telle manière et sous telles clauses et conditions qu'il jugera conve-

nables. Nous lui donnons la faculté de disposer, avec pleine et entière discrétion, en tout ou en partie, de tous les fonds que nous lui avons déjà remis, ou que nous lui transmettrons par la suite. Ainsi, que de capitaux, qu'en vertu des présentes, il pourra recevoir des rois, électeurs, princes et états, et en outre de l'argent qu'il pourra obtenir en notre nom, par emprunts ou autrement, en vertu des présentes, de tous gentilshommes, bourgeois, marchands et individus quelconques; promettant d'avoir pour agréables, et de ratifier dès ce moment, en vertu des présentes, tout ce qu'il aura stipulé, contracté, promis à qui que ce puisse être, et engageant notre foi royale pour la pleine et entière exécution des traités.

Enfin, nous voulons que dans ces négociations et dans tout ce qui en dépendra, notre dit ambassadeur ne puisse ni plus ni moins agir et contracter que nous n'agirions et ne contracterions nous-mêmes si nous étions présents. Quoi qu'il puisse arriver des cas qui exigent un mandat particulier, nous entendons qu'ils soient regardés comme compris dans ce mandat universel et dans ce pouvoir spécial; à cet effet, nous lui octroyons libre faculté de contracter pour nous avec qui de droit, de souscrire tous pactes et traités, de stipuler en notre nom toutes conditions qu'il jugera de notre intérêt et de l'intérêt public, d'obliger et engager notre foi ainsi que nos biens ensemble ou séparément, présents ou à venir, à l'exécution de toutes les clauses qu'il aura consenties, et de chacune d'elles, non seulement en ce qui concerne ladite alliance envers les confédérés, et chacun d'eux, mais encore en ce qui concerne tous ceux avec qui il aura agi, négocié et stipulé, en notre nom et pour notre cause, en vertu des présentes, savoir: les barons, gentils-hommes, colonels, capitaines, soldats, bourgeois, marchands, et tous autres généralement quelconques.

Nous lui avons donné, en un mot, et nous lui donnons, pleins pouvoirs et autorité, et le mandat le plus

étendu , à l'effet d'agir , négocier et traiter comme ci-dessus ; et tout ce qu'il aura fait , transigé , stipulé en vertu des présentes , nous le tenons , dès ce moment , comme nous le tiendrons alors , pour valide , approuvé , ratifié , et nous y engageons notre parole royale .

En foi de quoi , et pour l'authenticité des présentes , nous les avons signées de notre propre main , et y avons fait apposer notre sceau .

Donné à Bergerac , le dixième jour du mois de mai , l'an de grâce mil cinq cent quatre-vingt-cinq .

Signé, HENRI .

Par le roi de Navare ,

Signé, A. CHARMEF .

ÉTAT DES DIVERSES BRANCHES DE LA MAISON
DE SÉGUR .

Branches de Ségur-Montaigne .

Le chevalier de Ségur - Montaigne , maréchal des camps et armées du roi , oncle des suivants :

Le comte Amédée de Ségur - Montaigne , secrétaire d'ambassade à Stuttgart .

Le vicomte de Ségur-Montaigne , frère du précédent , capitaine d'infanterie .

Branche de Ségur-MontazEAU .

Le vicomte de Ségur-MontazEAU , ancien officier supérieur , chevalier des ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur .

Branche de Ségur-Ponchat-d'Aguesseau .

Le comte de Ségur-d'Aguesseau , maréchal des camps

et armées du roi, ancien ambassadeur en Russie, nommé pair de France, en 1814, et ancien grand-maître des cérémonies de France; il est membre de l'institut. Il a épousé mademoiselle d'Aguesseau, petite-fille du chancelier de France. De ce mariage sont issus :

- 1.° Le comte Octave de Ségur-d'Aguesseau, officier supérieur dans l'état-major-général de la garde royale. Il a épousé une demoiselle d'Aguesseau, sa cousine, de laquelle il a eu trois fils, dont l'aîné a épousé mademoiselle de Rostopchin, fille du comte de Rostopchin, gouverneur de Moscow;
- 2.° Le comte Philippe de Ségur-d'Aguesseau, maréchal des camps et armées du roi, marié à mademoiselle de Luçay, dont il a plusieurs enfants.

Branche de Ségur-Bouzely.

Le vicomte Mathieu de Ségur, fils d'Isaac, chevalier de Ségur, et de demoiselle Jeanne Eymeric de Pouzy. Il est ancien officier supérieur des gardes du roi, chevalier du Mérite-Militaire et de la Légion-d'honneur, marié à mademoiselle de Fontrose, de laquelle il a eu trois garçons.

Le marquis Henri-Philippe de Ségur, frère du précédent, colonel d'état-major, qui a perdu un bras à la bataille de Heilsberg, en 1807, chevalier du Mérite-Militaire de France et de la Légion-d'honneur, et du Mérite-Militaire de Bavière, de l'ordre royal des Deux-Siciles, marié à mademoiselle Savariau de Nantes.

Branche de Ségur-Pitray.

Le comte de Ségur, fils d'un ancien officier au régiment du roi, cavalerie.

Le vicomte de Ségur, oncle du précédent, ancien capitaine de cavalerie.

Branche de Ségur-Leschère.

Le comte de Ségur, capitaine de cavalerie, etc.

Le vicomte de Ségur, capitaine de cavalerie.

Le chevalier de Ségur, officier au service d'Autriche ; où il s'est établi, avec permission du roi.

Branche de Ségur-Cabanac.

Le vicomte Henri de Ségur de Cabanac.

Branche de Ségur-Boirac.

Le comte de Ségur-Boirac.

Nous fournirons avec tous ses détails, dans un volume suivant, la généalogie historique de cette illustre maison.

BLONDEL. Il est certain que la maison de Blondel vient d'un puiné de l'ancienne maison de Gonnellieu. Le titre des tournois d'Anchin, de l'an 1096, fait mention de Guillaume Blondel, qualifié neveu de Watier de Gonnellieu, jadis Guignellieu. Depuis on trouve un autre Guillaume Blondel, chevalier, qui du consentement de Jacqueline de Marque, sa femme, donne à l'abbaye de Saint-Aubert, sept mercaudées de terres situées au sacquemont d'Iwy. Cette donation se fit l'an 1170, en présence de Watier de Marque, chevalier, son beau-frère, de Renier de Thians, d'Ivan, son frère, de Gilles de Bermerain, de Jean de Bevilers, d'Arnould d'Escaillon, d'Amauri Sohier, autrement de le Heries, de Bauduin de Pomereul (*de Pomerio*), de Watier de Lesdain, de Hugues l'Enfant de Crèvecœur, chevaliers, etc.

Guillaume fut père de Jean Blondel, qualifié chevalier et sieur d'Erpy et de Castegnières, en partie, dans une charte du Verger de l'an 1215. Il fut conjoint avec Alix de Varennes, de laquelle il eut trois fils et quatre filles, mentionnés en ladite charte, savoir : Jean ; Guillaume, marié avec Alix de Buissy ; Simon, marié à Jacqueline, de Courcelles ; Antoinette ; Agnès ; Ide et Marie Blondel, religieuse au Verger ; de cette maison est, dans des tems plus modernes, Jean Blondel, qui suit.

I. Jean Blondel, 1^{er} du nom, qualifié écuyer et sieur d'Erpy, épousa 1.^o Agnès de Fournes et 2.^o Alix de Preud'homme, il laissa un fils qui suit :

II. SIMON BLONDEL, écuyer, qui épousa Béatrix de la Fosse, d'une ancienne et illustre maison, il en eut, entr'autres enfans :

III. Jean BLONDEL, deuxième du nom, chevalier, sieur d'Erpy, du Fay, etc. ; il se rendit recommandable par ses prouesses militaires, tant sous les étendards du duc de Bourgogne que du roi de France. Il fut détenu prisonnier en Angleterre, l'an 1421, selon Monstrelet, avec Jean de Beaurevoir, de Hemon de Bombergue et autres. Il se déclara partisan du roi de France, l'an 1423, avec les sieurs de Saint-Simon, Jean de Mailly, Renaud de Longueval, le sieur de Maucourt, etc. Il emporta le château de Malmaison en Cambresis, du domaine de l'évêque, et en chassa le gouverneur, nommé Watier de Baillon, selon ledit Monstrelet et Gelic. L'évêque s'étant plaint hautement de cette usurpation, et n'en ayant pu tirer que bien peu de satisfaction, fut conseillé de s'accommoder avec ledit Blondel, de lui compter quatre mille écus, de condescendre à ses autres prétentions et s'obligea de solliciter sa réconciliation auprès des ducs de Bourgogne et de Betfort, dont il avait abandonné le service. Gelic dit que peu de tems après on démolit ce château, qui était un des mieux bâtis et des

plus forts de toutes les frontières. Blondel ayant ainsi racheté la paix à la pointe de son épée et par le bruit de ses armes, vint reprendre sa demeure à Cambrai, où il épousa Marie de Mareville. Il se remaria en secondes noces avec Catherine, fille de Hugues, sire de Lambres, dame héréditaire de Mancicourt en Ostrevant ; il eut du premier lit, savoir :

- 1.° Simon ;
- 2.° Marguerite, femme de Jacques Hellin, dit Lefèvre ;
- 3.° Et Marie Blondel, épouse de Simon de Laderrière ;

Du second lit :

- 4.° Jean Blondel, qui suit ;
- 5.° Natalie Blondel, femme de Jacques de Givency, écuyer ;
- 6.° Marie Blondel, épouse de Jacques Douchet, dit Clabaut, etc.
- 7.° Jeanne Blondel, épouse 1.° de Jean de Belleval ;
2.° de Jean d'Attichy ;
- 8.° Catherine Blondel, femme d'André de Harlebèque, écuyer.

IV. Jean BLONDEL, III^e du nom, fut surnommé Tristran ou Tristan, comme son père, à cause qu'il avait apporté beaucoup de tristesse au peuple par ses ravages et concussions, et qu'à la fin, pour le satisfaire, on avait été obligé d'établir un rigoureux impôt, qui attrista tout le Cambresis. Il porta la qualité de sire de Mancicourt. On lui donne pour femme, Marie de Rouvroy, dite de Saint-Simon, qui lui donna cinq fils et deux filles, savoir :

- 1.° Antoine Blondel, qui épousa Hélène de Vignon, qui le fit père de Baudoin Blondel, marié avec Claudine de Maignac, fille de Maurice, maître d'hôtel du duc de Nemours et de Jeanne le Car-

lier ; de ce mariage vint Jean Blondel, vicomte de Vadencourt de Bayenpont-lès-Guise, qui de sa femme Jeanne d'Espinoy, fille d'Antoine, sieur de Harcourt, eut Antoine Blondel, vicomte de Vadencourt, conseiller au parlement de Paris ;

- 2.° Jean Blondel, qui va suivre ;
- 3.° Jacques Blondel, s'est signalé dans la carrière militaire, tant en France qu'en Italie et dans les Pays-Bas. Il épousa à Cambrai la fille de Jean Louchart, un des vingt-quatre francs-tieffés de l'archevêché. Il fut enterré à Saint-Aubert, auprès de son frère, qui suit ;
- 4.° Jean-Baptiste Blondel, décéda chanoine de Saint-Aubert ;
- 5.° Cuillaume Blondel, fut échevin de Cambray ;
- 6.° Roberte Blondel, épousa Mathieu Cuillieu, écuyer, panetier du duc de Bourbonnais, etc. ;
- 7.° Marguerite Blondel, est qualifiée damé de Rullecourt.

V. Jean BLONDEL, IV^e du nom, surnommé aussi Tristan, s'insinua si bien dans les cœurs des bourgeois de Cambray par sa sage conduite, et les façonna si bien à sa volonté, qu'ayant oublié toutes les violences de son aïeul, ils le choisirent pour leur prévôt l'an 1453. Par une charte de l'an 1469, il se qualifie sieur de Mancicourt et bailli de Crèvecœur ; il épousa en premières noces, Jeanne de Proissy, sœur de Gilles de Proissy, écuyer et veuve de Jean Creton, de laquelle il n'eut point de postérité ; il se remaria en secondes noces, à Marie Rosel, veuve de N.... de Bullecourt, laquelle le fit père d'un fils qui suit.

VI. Antoine BLONDEL, sieur de Mancicourt, épousa Agnès Oudart, dame de Cuinchy, de Beauregard, etc., dont sortirent trois fils et deux filles qui suivent.

- 1.° Jacques Blondel, qui continue la lignée ;
- 2.° Louis Blondel, chevalier, seigneur de Beauregard, qui fonde la branche de ce nom, rapportée plus bas ;
- 3.° Antoine Blondel, chevalier, fut gouverneur de Philippeville et colonel d'un régiment wallon ;
- 4.° Marguerite Blondel, épousa Jacques de Tenremonde, chevalier, seigneur de Merignies ;
- 5.° Marie Blondel, fut mariée avec Philippe de Saint-Venant, sieur de la Cessoye, etc., fils de Bauduin, d : Marquant et de Catherine de la Combe, dite Gantoise, etc. De ce mariage est issue Marie de Saint-Venant, femme de Wallerand de Croix, sieur d'Epinoy et de Wari gnies, et de Catherine de Cornehusen.

VII. Jacques BLONDEL, chevalier, sieur de Cuinchy, Mancicourt, etc., gouverneur de Tournay, l'an 1574, épousa Marie le Blanc, de laquelle il eut un fils qui suit ; une fille nommée Michelle Blondel, femme d'Eustache de la Vieffville, sieur de Watton, fils de Pierre et d'Anne de Neufville.

VIII. Antoine BLONDEL, fut seigneur de Cuinchy et de Mancicourt, lequel prit pour femme Madeleine de Bernes, fille de François, sieur de Bernes, et de Jeanne de Preud'homme, veuve de François, sieur de Beaufremetz. De leur conjonction vinrent trois fils, qui suivent.

- 1.° Jacques Blondel, qui suit ;
- 2.° Floris Blondel ;
- 3.° Louis Blondel, sieur de Blequigneul, après la mort de son frère, qualifié haut justicier de Lille et bailli de Wavrin, épousa en premières noces Madeleine de Hennin, dame de Ghilenghien et en secondes noces, N...., fille de Guillaume de Standley, chevalier et colonel des Hibernois. Il laissa de sa première femme, plusieurs enfants et

entr'autres un fils nommé Albert Blondel, sieur de Ghilenghein, etc., bailli de Furnes pour le comte de Hennin, allié avec N... de Longueval, etc.

IX. Jacques BLONDEL, chevalier, baron de Cuinchy, sieur de Mancicourt, Villers-au Bois, Hailly, etc., épousa Anne de la Vieville, sa cousine germaine, fille dudit Eustache, sieur de Watton et de Michelle Blondel. Il finit ses jours l'an 1651, ayant eu de sa femme plusieurs enfants, savoir : Alexandre-François-Blondel, baron de Cuinchy, allié à Michelle Anne de Beaufort, dame de Boileux, fille de Louis et d'Antoinette de Goinies, dame de Vendégies et de Beaurain, fille d'Antoine, sieur de Vendégies-au-Bois, de Beaudegnies, etc., et de Marie d'Esclaibes. Ledit Louis était fils de Hector de Beaufort, sieur de Boileux et de Jeanne de Lalain, dite de Penel, etc. Eustache Blondel, moine en l'abbaye de Marchiennes ; Jean Blondel, sieur de Villers-au-Bois, Ignace Blondel, sieur de Hailly, marié en premières noces, avec N... del Campo et en secondes noces avec Marie-Françoise de Lannoy, fille du sieur du Haut-Pont, Françoise Blondel et Michel Blondel, etc. Ledit Alexandre Blondel laissa entre autres enfants, un fils nommé Jacques Blondel, baron de Cuinchy, sieur de Mancicourt, qui épousa Justine-Hélène de Bosch, etc.

Branche des seigneurs de Beauregard.

VII. Louis BLONDEL, chevalier, seigneur de Beauregard, des Hauts-Bois de Bailletet, deuxième fils d'Antoine de Blondel, seigneur de Mancicourt, et d'Agnès Oudart, dame de Cuinchy et de Beauregard, fut gouverneur de Bapaume, et épousa Marie de Martigny, fille de Louis, sieur de Lassus, et de Jeanne de la Salle, de laquelle il eut :

- 1.° Louis Blondel, seigneur des Hauts-Bois et de Hordaing, en partie, lequel épousa Lievine,

dame de Luitsbeque, dont il n'eut qu'une fille, nommée Marie, laquelle fut alliée, 1.° à Ferdinand de Cardevaque, seigneur de Beaumont; 2.° à Jean de la Motte, chevalier, seigneur d'Isque, baron d'Havraincourt;

2.° Hugues Blondel, chevalier de Malte;

3.° Jean Blondel, chevalier, seigneur de Beauregard, qui continue la branche de ce nom, et dont l'article viendra;

4.° Anne Blondel, mariée à Aymeri Grebert, écuyer, sieur de Douchy, d'Esseville, etc. etc.

5.° Éléonore, religieuse à Flines;

6.° Louise, mariée à Philippe Despeilt ou des Prés, sieur de Roclenis.

VIII. Jean DE BLONDEL, chevalier, seigneur de Beauregard, épousa Marie de Berthoul, fille d'Adrien, sieur d'Herboval, et de Jeanne de Cambier, dame d'Aigny. De ce mariage vinrent :

1.° Louis, dont l'article viendra;

2.° Jean de Blondel, chevalier, seigneur de Baillet, lequel épousa Marie le Vasseur, fille de Floris, sieur de Walhecon, et d'Isabeau de Flory, dame d'Aussémont, de laquelle il eut :

a. Albert-François,

b. Louis,

c. Marie,

d. Marguerite;

3.° Adrien Blondel, sieur du Bois-Lesguier, mort en Hongrie, porte-enseigne de l'empereur, sous le commandement de M. le comte de Bucquoy;

4.° Antoine de Blondel, écuyer, sieur de la Vigne, marié à Catherine de Corieul, dont il n'eut point d'enfants.

IX. Louis DE BLONDEL, chevalier, seigneur de

Beauregard, marié à Marie de Cambry, de laquelle il laisse :

- 1.° Louis, dont l'article suit ;
- 2.° Hugues ;
- 3.° Alexandre.

X. LOUIS DE BLONDEL, chevalier, seigneur de Beauregard, major du régiment royal d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, marié à Marguerite - Philippe - Félicité du Breuille de Combes-Elion, de laquelle il a laissé :

- 1.° François-Marie, dont l'article suit ;
- 2.° Louis-Marie, né le 6 octobre 1754, à Douay, capitaine au régiment d'Aquitaine, mort dans la journée du 10 août.

XI. François - Marie DE BLONDEL, chevalier, seigneur de Beauregard, né le 1^{er} juin 1751, mort en 1795, colonel du génie, directeur des fortifications de Landau, épousa, en 1782, Anne-Marie-Josephe Wachat (famille de Flandre), de laquelle il laissa un fils unique qui suit :

XII. Joseph DE BLONDEL DE BEAUREGARD, chef de bataillon au corps royal du génie, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, né à Paris, le 24 mai 1783, marié, le 19 mars 1809, à Marie-Anne-Emélie de Reissenbach, fille de Jean - Bernard - Georges - Joseph de Reissenbach, baron, seigneur de Niederscebach en Alsace, et de Marie - Anne - Joséphine - Antoinette Petit de Maubuisson. De ce mariage sont nés et existent :

- 1.° Joséphine-Octavie, née le 30 janvier 1810 ;
- 2.° Alexandre-Eugène, né le 25 juin 1815 ;
- 3.° Louise-Emélie-Clémence, née le 7 octobre 1816 ;
- 4.° Henri-Ferdinand, né le 15 avril 1819.

Armes : d'or à la bande de sable. *Cri de guerre* : Gonnelieu.

RIVOIRE (DE), OU DE LA RIVOIRE, DE ROVOYRE, DE LA ROVOYRE, DE LA REVOYRE, etc. etc. En latin, *Rivoria*, de *Rivoriâ*, de *Rovoriâ*, de *Rovoyrá*, *Rivoriæ*, *Rivorii*, etc., etc. Maison originaire de la partie de l'ancien Viennois, à la rive droite du Rhône, et réunie depuis au Vivarais.

Lorsque madame la comtesse de la Tourette, en 1773, et le marquis de la Tourette, son fils, en 1782, firent leurs preuves dites des Carrosses, devant M. Chérin, généalogiste et historiographe des ordres du roi, on crut devoir laisser de côté les recherches, qui, en présentant l'histoire complète, de cette maison, en auraient certainement relevé l'existence et l'éclat, mais qui entraînaient nécessairement aussi des retards préjudiciables à ses intérêts; on s'occupa donc uniquement à mettre en ordre les papiers de la famille qui se trouvaient sous la main à cette époque. Les seigneurs de la Rivoire, étrangers à la cour, et jouissant, dans leur province, d'une grande considération, y tenant de toute ancienneté un rang considérable, regardaient avec indifférence les soins pris par tant d'autres, et qui leur étaient inutiles pour jouir de l'état honorable dont ils étaient possesseurs sans aucune contestation.

Voilà pourquoi, dans le mémoire qu'il adressa au roi, M. Chérin ne fit aucune mention des autres branches de cette maison; mais en s'occupant de ce premier travail, le chef de cette famille reconnut combien il était important pour l'avenir des siens de ne pas rester, à ce sujet, dans l'insouciance qu'y avaient apportée ses prédécesseurs; il conçut donc le projet de faire la recherche des pièces et documents nécessaires pour faire connaître l'origine et l'ancienneté de sa maison, la considération dont ont joui ses différentes branches, les places et emplois qu'elles ont occupés, et les alliances nombreuses qu'elles ont contractées avec les maisons les plus anciennes et

les plus illustres du royaume, d'en former un travail aussi complet qu'il serait possible, et de le faire imprimer, afin de suppléer, à l'avenir, à la perte ou à la destruction des titres originaux dont notre révolution a donné de si nombreux exemples.

Une grande quantité de matériaux étaient déjà rassemblés, et leur classement commencé lorsque la révolution vint interrompre cet ouvrage; il était trop avancé cependant pour être abandonné: aussi a-t-il été repris depuis quelques années; et quoique les événements malheureux de nos orages politiques ayent anéanti un assez grand nombre de pièces précieuses, celles qui restent, jointes aux preuves faites devant M. Chérin, sont suffisantes pour établir, d'une manière positive, la communauté d'origine et la descendance des branches de Rivoire de Romagnieu, du Palais, de la Bastie-Montgascon, de Gerbais, de Preissins et autres, de celle de Rivoire, ou de la Rivoire de Chadenac, et aujourd'hui de la Tourrette, regardée comme l'aînée parce qu'elle a constamment possédé la terre de la Rivoire, la seule qui existe de ce nom dans l'ancien Viennois.

Mais cet ouvrage, annoncé dans le deuxième volume, première série du Dictionnaire Véristique, devant être publié séparément à cause de son étendue, nous avons pensé qu'il suffisait de marquer d'une manière honorable et authentique la place que cette maison a le droit d'occuper dans le Nobiliaire de France, en donnant tout simplement la généalogie de la branche aînée, d'après le mémoire qui fut composé, en 1782, par M. Chérin, le père: On s'est donc borné à y ajouter les faits postérieurs jusqu'à ce jour, avec quelques détails accessoires et indispensables déjà publiés, la déclaration du généalogiste des ordres du roi, devant toujours être produite d'une manière succincte, ces détails étant d'ailleurs inutiles au but de son travail, il était tout simple qu'il les ait supprimés.

MÉMOIRE GÉNÉALOGIQUE *sur la famille de la Rivoire de la Tourette.*

La famille de la Rivoire, originaire du haut Vivarais, a pris son nom de la terre de la Rivoire, située dans la paroisse de Vanosc, au diocèse de Vienne.

Elle porte pour armes : écartelé : au 1 et 4, de gueules au lion d'argent, armé et lampassé de sable, qui est de la Rivoire ; et au 2 et 3, d'or, au lion de gueules, qui est de Ginestous.

Elle est connue depuis

Martin de la Rivoire, damoiseau, qui fit une acquisition le 5 des ides d'octobre 1276, en présence de Jean de la Rivoire.

On trouve ensuite

Antoine de la Rivoire, chevalier, lequel fut témoin d'une quittance donnée le vendredi avant la fête de sainte Marie - Madeleine 1301 par Artaud, seigneur de Rousillon et d'Annonay, à plusieurs particuliers, pour un droit de mutation.

Guigonne de la Rivoire, qui reçut la reconnaissance féodale qui lui fut donnée par acte passé dans le cimetière de Vanosc, le 11 juin 1327, et

Humbert de la Rivoire, prieur de Saint-Valier, ordre de Saint-Augustin, en 1358.

Mais la filiation n'est prouvée que depuis :

I. Raimond DE LA RIVOIRE qui était mort avant le 11 janvier 1393 (vieux style), que noble Fye de Larmuzière, sa veuve, demeurante à la Rivoire, paroisse de Vanosc, au diocèse de Vienne, demanda et obtint la permission de fonder une chapelle sous le vocable de saint Jean l'évangéliste dans l'église de Vanosc ; cette dame fit son testament au même lieu, le 7 décembre de

l'année suivante, et par cet acte, elle institua son héritier universel Jean de la Rivoire, son petit-fils, fils de Guillaume son fils.

II. Guillaume DE LA RIVOIRE, premier du nom, mourut avant le 11 janvier 1393, qu'il est rappelé dans l'acte de fondation faite par Fye de Larmuzière, sa mère; il est aussi rappelé dans le testament de cette dame du 7 décembre 1394. Il laissa d'une alliance inconnue :

III. Jean DE LA RIVOIRE, surnommé Baudaret, qui fut institué héritier universel de Fye de Larmuzière, son aïeule, le 7 décembre 1394. Il épousa avant 1445 Jacqueline, fille de noble homme Pierre de Chirourier, citoyen de Vienne, avec laquelle il vivait encore en 1449. Ils avaient eu pour fils :

IV. Guillaume DE LA RIVOIRE, II^e du nom, seigneur de la Rivoire, qualifié noble, égrège et circonspect homme, licencié en lois, lequel épousa par contrat du 11 décembre 1463, noble Guyotte de Malins (ou de Mauves), fille de noble Gérard de Malins (1), fit en 1499 un ascensement de biens mouvants de lui, et mourut avant le 22 décembre 1506, que sa femme, surnommée, fit son testament, par lequel elle demanda à être inhumée en la chapelle de la Rivoire, fondée dans l'église de Vanosc en l'honneur de saint Jean l'évangéliste.

Guillaume de la Rivoire et Guyotte de Malins, eurent pour fils Guillaume qui suit, et six filles dont quatre mariées, l'aînée à Charles de Borie.

V. Guillaume DE LA RIVOIRE, III^e du nom, sei-

(1) Guyotte de Malins, ou de Mauves, avait pour mère Catherine de la Tourette, héritière de la première maison de la Tourette: elle était sœur de Guillaume de Malins ou de Mauves, protonotaire du Saint-Siège.

gneur de la Rivoire, servait en 1499 en qualité d'homme d'armes de la compagnie de Jean de Polignac, seigneur de Beaumont ; fut institué héritier de sa mère en 1506, fit une acquisition en 1517, une vente en 1539, et mourut avant le 5 janvier 1554, laissant de Marguerite de Peloux, fille de Gabriel, seigneur de Saint-Romain :

1.° Claude qui suit ;

2.° et 3.° Jacqueline et Françoise, mariées, la première au seigneur d'Aix en Dauphiné, et la seconde à noble Pierre de Quain, seigneur de Saint-Michel-de-Barbières dans la même province.

VI. Claude DE LA RIVOIRE, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de la Rivoire, et de Chadenac par son mariage de l'année 1556 avec Madeleine (1), fille de Louis (du Mas), seigneur de Chadenac, servit en 1554 dans la compagnie d'ordonnance de M. d'Espinac, fit son testament en 1583, et était mort en 1588, père de Flory, qui suit, et de cinq filles dont les alliances et le sort sont inconnus.

VII. Flory DE LA RIVOIRE, écuyer, seigneur de la Rivoire et de Chadenac, épousa en 1583 Judith de Fay, fille de Christophe, seigneur de Gerlande, chef de la branche de sa maison, puinée de celle de M. le maréchal de la Tour-Maubourg ; et fit, le 24 avril 1609, son testament, par lequel il substitua ses biens à ses fils par ordre de primogéniture ; puis à sa fille, à la charge par celle-ci d'épouser des gentilshommes de nom et d'armes ; ces fils et filles furent :

1.° Christophe de la Rivoire, qui suit ;

2.° Jean-Baptiste, que l'on croit mort sans alliance ;

(1) Madeleine du Mas était l'unique héritière de sa maison dans laquelle s'était fondue celle des Ithier, seigneurs de Georand, l'une des plus anciennes et des plus considérables de ces contrées.

- 3.° Hector, reçu chevalier de Malte en 1608 après avoir fait preuves testimoniales de noblesse l'année précédente, remontée par filiation à l'année 1508, et sans jonction à la permission donnée le 11 janvier 1393 à Fye de Larmuzière, de fonder la chapelle de saint Jean l'évangéliste dans l'église de Vanosc ; il fut commandeur de Blodès ;
- 4.° Louis de la Rivoire, également reçu en 1623 chevalier du même ordre et commandeur de Chazelles en 1669 ;
- 5.° Charles, seigneur de Baumes en 1668 ;
- 6.° et 7.° Guyonne et Marie de la Rivoire.

VIII. Christophe DE LA RIVOIRE, baron de Chadénac, seigneur de Baumes, etc., fut fait gouverneur de Thueitz en 1621, capitaine d'une compagnie de cent hommes à pied français, en 1622. Le maréchal de Schomberg, gouverneur de Languedoc, lui écrivit comme à l'un des plus considérables de cette province, le 18 juillet 1638, de se rendre à Béziers avec un nombre de ses amis pour s'opposer aux Espagnols qui y méditaient une invasion, et mourut avant le 20 septembre 1650, laissant de Madeleine de Boulieu, fille de Christophe, baron de Jarnieu, et de Jacqueline de Montmorin-Saint-Herem :

- 1.° Nicolas-Joseph, qui suit ;
- 2.° Jean-Paul, chevalier de Malte, commandeur de Dol et de Celles.
- 3.° Marie de la Rivoire, femme de Jean de Charpin, seigneur de Genetines.

IX. Nicolas-Joseph DE LA RIVOIRE, seigneur de la Rivoire, de Chadénac, de Luzeis, de Baumes, titré comte de Chadénac, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, rendu le 19 octobre 1668, sur titres qui la prouvaient avec filiation depuis 1556 ; il avait épousé en 1666 Angélique-Antoinette de Ginestous, fille et héritière de

Henry, marquis de la Tourette, etc. , et vivait encore en 1717 ; ils eurent pour fils :

Just-Antoine de la Rivoire, qui suit (1).

X. Just-Antoine DE LA RIVOIRE de Chadenac, chevalier titré, marquis de la Tourette-Chalenzon, seigneur de la Rivoire, de Vernoux, de Saint-Fortunat, de Gluiras, etc. , fut d'abord destiné à l'ordre de Malte pour lequel il fit en 1702 ses preuves de noblesse remontées à l'année 1556. Sa mère lui ayant donné la terre de Chalenzon, l'une des douze baronnies de Tour du Vivarais, il fut reçu aux états de Languedoc comme

(1) Just-Antoine de la Rivoire avait pour frères et sœurs,

1° Joseph-Ignace de la Rivoire, chevalier de Malte, qui fut pris par les Algériens vers 1698, et emmené esclave à Alger où il passa vingt-deux ans. S'étant échappé miraculeusement après cette longue captivité, il revient dans sa famille où il eut de la peine à faire reconnaître sa personne et ses droits ; quitta l'ordre, se maria, sous le titre de comte de Chadenac, avec Marie de Surville, et mourut sans postérité :

2° Just-Antoine de la Rivoire, dit le Jeune, aussi chevalier de Malte en 1702. D'abord prieur de Saint-Barthélemy de Guiras, puis commandant un bataillon au régiment Dauphin infanterie, chevalier de Saint-Louis, mort le 15 janvier 1747. sans avoir été marié ;

3° Just-Louis, appelé le comte de la Rivoire, enseigne de vaisseau, tué dans un combat donné devant Malaga ;

4° Nicolas-Antoine, cornette de carabiniers, tué à la bataille de la Marsaille ;

5° Marie-Antoinette, morte religieuse à l'abbaye de Soyon, le 28 juillet 1742 ;

6° Françoise, abbesse de Soyon, après madame de Sassenage, morte le 2 mars 1757 ;

7° Anne, religieuse à l'abbaye de Saint-Claire d'Annonay, morte à Tournon le 23 août 1758.

baron de Chalençon, le 27 novembre 1706, après avoir fait preuves de noblesse depuis et y compris son trisaïeul, fut nommé en 1709 colonel d'un régiment de milice bourgeoise, à la tête duquel il se distingua au siège de Palamos, en Catalogne, durant la guerre de la succession d'Espagne; vendit, en 1713, la terre de la Rivoire, fut député de la noblesse du Vivarais aux états de Languedoc, en 1742. Il avait épousé, en 1717, Marie-Violente de Portalès, fille de François, seigneur de la Chèze, président en la chambre des comptes de Montpellier, (et sœur de François-Alphonse, comte de la Chèze, capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires de la garde du roi, lieutenant-général de ses armées, et grand-croix de l'ordre de Saint-Louis.) De cette alliance vinrent :

- 1.° François-Antoine Alphonse, qui suit ;
- 2.° Marie-Antoinette de la Rivoire, femme de Louis-Hercule de Portalès, titré marquis de la Chèze, lieutenant-général des armées du roi, qu'elle épousa le 21 mars 1744. Elle était née le 13 avril 1720, et mourut à Grenoble en septembre 1782 ;
- 3.° Marie-Françoise de la Rivoire, née à Tournon le 1^{er} novembre 1718, mariée, en 1738, à Jean François comte de Rostaing, et morte au château de Vauchette en Forez, en 1787 ;
- 4.° Marie-Paule de la Rivoire, née à Tournon, le 17 décembre, 1721 ; épousa, le 16 février 1741, le marquis de Vachon, chevalier d'honneur au parlement de Dauphiné, et mourut au château de Murette, près de Voyron, vers 1770. Son mari se remaria à mademoiselle de Rostaing, nièce de sa première femme ;
- 5.° Marie-Marguerite-Suzanne de la Rivoire, née à Tournon le 27 juillet 1725, et morte en 1793, fut mariée, en 1748, au marquis de Satillien ;

6.° Marie-Justine-Antoinette de la Rivoire, née à Tournon, le 26 novembre 1730; épousa, en 1751, Claude-Antoine de la Forest, comte d'Ivonne en Bugey, colonel du régiment provincial de Salins, puis maréchal de camp, et mourut en Suisse, au mois de février 1799.

XI. François - Antoine - Alphonse DE LA RIVOIRE, chevalier, appelé comte de la Tourette, baron de Chalencçon et des états de Languedoc, officier aux gardes françaises, naquit le 2 mars 1727, fut reçu en 1756 aux états de Languedoc, épousa, en 1750, Marie-Louise-Thérèse, fille de Louis - Claude - Scipion de Grimoard de Beauvoir, comte du Roure, lieutenant-général des armées du roi, baron des états de Languedoc, et de Marie - Victoire - Antonine de Gontaut - Biron, dame d'honneur de madame la Dauphine, et sœur du dernier maréchal de Biron, fit son testament en 1766, et mourut à Tournon en 1768. Sa femme, qui a été présentée au roi et à la famille royale en 1773, était née au château de Barjac, département du Gard, en 1734, est morte à Tournon, le 8 mai 1813; ils eurent neuf enfants, sept garçons et deux filles, savoir :

- 1.° Marie-Just-Antoine de la Rivoire de la Tourette, qui continue la postérité;
- 2.° Marie-Jean-Antoine de la Rivoire, né à Tournon le 1^{er} mai 1754, a pris le titre de comte de la Tourette-Portalès, aux termes de son contrat de mariage avec l'héritière de la maison de Portalès de la Chèze, sa cousine germaine, de l'année 1783. Il a servi d'abord, en 1770, dans la compagnie des mousquetaires gris, commandée par le comte de la Chèze, son grand-oncle; est devenu capitaine dans le régiment Royal-Lorraine, cavalerie, en 1778; a été nommé sous-lieutenant dans la compagnie de Luxembourg des gardes du corps du roi, en 1780; colonel de cavalerie en 1786, et chevalier de Saint-Louis en 1787. Il a

émigré, et a fait la campagne de 1792 dans l'armée des princes, et toutes celles de l'armée de Condé jusqu'à son licenciement en 1801; a obtenu le grade de maréchal de camp en 1795, et est rentré en France en 1807. Après la restauration, en juin 1814, le comte de la Tourette-Portalès a été nommé lieutenant de la compagnie de Wagram des gardes du corps du roi, et officier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur à la fin de la même année; enfin, lors de la suppression de cette compagnie, le 1^{er} novembre 1815, il a été nommé lieutenant-général des armées du roi, et commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

Il a eu l'honneur de monter dans les carrosses du roi, et de suivre sa majesté à la chasse, en 1785; 3.^o Marie-Louis-Antoine-Hercule de la Rivoire de la Tourette, connu sous le nom de commandeur de la Tourette, naquit à Tournon, le 15 février 1756; fut reçu de minorité chevalier de Malte. Il commença à servir, en 1772, dans la légion de Soubise; devint capitaine dans le régiment de la Reine, dragons; fut nommé sous-lieutenant de la compagnie de Villeroy des Gardes du corps du roi, en 1789, au mois d'octobre, mais cette nomination n'eut pas son effet, à cause des événements de la révolution.

Il fut nommé commandeur de Chambéry, en 1787, et de Limoges, en 1788; émigra en 1792; fit la campagne de cette année, dans l'armée des princes, et celles de 1793 et 1794, dans l'armée de Condé. Au mois d'octobre 1796, il se retira à Malte, où il resta jusqu'à la prise de cette île par les Français, en août 1798; rentra en France en 1804, et est mort à Tournon, le 5 juillet 1812.

Il avait également eu l'honneur de monter dans les carrosses du roi, et de suivre sa majesté à la chasse.

4.° Marie-François-Alphonse de la Rivoire, connu sous le nom de chevalier Alphonse de la Tourette, né à Tournon, le 29 novembre 1759 ; fut aussi reçu de minorité chevalier de Malte ; il entra dans la marine, en 1773 ; se distingua dans l'escadre et sous les ordres immédiats du comte d'Estaing, en 1779 et années suivantes, pendant la guerre d'Amérique ; fut depuis constamment employé activement, et obtint plusieurs commandemens jusqu'en 1791, époque à laquelle il rejoignit les princes français, à Coblentz ; ce fut en leur présence qu'il prononça ses vœux en qualité de commandeur de l'ordre de Malte, malgré la ruine certaine dont cet ordre était menacé. Il se retira à Malte, en 1795, après avoir fait à l'armée des princes, la campagne de 1792, et à l'armée de Condé, celles de 1793 et 1794.

Le commandeur Alphonse de la Tourette, prit à Malte le commandement de plusieurs armemens de la religion, contre les Turcs, après leur avoir fait essuyer, en 1795 et au commencement de 1796, des pertes assez considérables, il fut pris par l'escadre du capitain-pacha, à la fin de 1796, dans une anse de l'Archipel, où il était en radoub, et emmené esclave à Constantinople, avec son second, le chevalier du Poët, dauphinois ; ils y servirent d'ornemens à l'entrée triomphante du capitain-pacha, qui mit d'autant plus d'ostentation à cette prise, que depuis plus d'un siècle, les Turcs n'avaient eu aucun chevalier de Malte en leur pouvoir.

Le commandeur de la Tourette fut délivré en 1798, par l'intermédiaire de M. le comte de Kotchubey, ambassadeur de Russie, près la Porte-Ottomane, dont le souverain Paul I^{er} venait, en décembre 1797, d'accepter la grande maîtrise de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

A cette époque, le commandeur de la Tourette accompagna M. le comte de Kotchubey, qui fut rappelé à Pétersbourg, pour y prendre le portefeuille des affaires étrangères. Ce ministre, à son arrivée, présenta le commandeur de la Tourette à l'empereur Paul, comme le premier membre de l'ordre de Malte, qui eût éprouvé les salutaires effets de la puissante protection de son nouveau grand maître.

L'empereur Paul le combla de bontés, lui conféra une commanderie de la langue de Pologne, et le nomma l'un des commissaires pour la réorganisation de l'ordre de Malte, dans lequel il était destiné à remplir l'une des premières dignités; l'empereur comptait alors sur la restitution que les Anglais devaient lui faire de l'île, à cet effet, il fit passer, en Italie, une division de ses armées, pour en prendre possession, et le commandeur de la Tourette fut attaché à ce corps en qualité de général-major.

Il revint à Paris, en 1802, sans se précautionner vis-à-vis du gouvernement français, contre sa qualité d'émigré, et sous la seule protection de ses titres de général et de commandeur russe. Cette circonstance et celle de son intimité avec M. le comte de Markoff, alors ambassadeur de Russie, donnèrent de l'ombrage au premier consul, qui soupçonna le commandeur d'être chargé d'une mission secrète dans les intérêts de la maison de Bourbon; il le fit enlever avec éclat et conduire, par la gendarmerie, jusqu'à Kehl; il avait hésité s'il ne le ferait pas fusiller, comme émigré, mais il ne se crut pas encore en mesure de braver à ce point les vives réclamations de l'ambassadeur de l'empereur de Russie.

Le comte de Markoff n'en regarda pas moins cet événement, comme une injure faite à sa cour;

dès ce moment , ses rapports avec le premier consul, prirent un caractère d'aigreur, qui amena enfin la rupture qui eut lieu en 1804, entre la France et la Russie.

Le commandeur de la Tourette se retira d'abord à Francfort, puis à Vienne en Autriche, où il mourut le 24 mars 1807 ;

- 5.° Marie-Auguste de la Rivoire, dit le chevalier Auguste de la Tourette, aussi chevalier de Malte, naquit à Tournon, le 23 août 1761 ; fut d'abord officier aux Gardes-Françaises , en 1778 ; puis capitaine au régiment de dragons de Noailles . et obtint , en 1783 , une sous-lieutenance dans la compagnie écossaise des Gardes du corps du roi. Il épousa, en 1788, Catherine-Marie-Louise de Viart de Pimelle, en Bourgogne, fille unique et héritière de Louis-Alexandre-Charles de Viart de Pimelle, ancien officier supérieur de cavalerie, d'une ancienne famille originaire du Blesois.

Il prit , à son mariage, le titre de vicomte de la Tourette, et fut présenté, avec sa femme, au roi et à la famille royale, le 3 mars 1789.

Ils partirent tous deux, en 1790, pour Saint-Domingue , où la vicomtesse de la Tourette possédait des habitations considérables, dans la paroisse d'Aquin, quartier du fond des nègres ; le vicomte y mourut en 1791, et sa femme , au Port-au-Prince, vers la fin de 1794, ou au commencement de 1795. Ils avaient eu pour enfants, savoir : Alexandre - Louis de la Rivoire , né à Tonnerre, en 1789 , mort en bas âge à Saint-Domingue, en 1793, ou 1794 ; et Auguste de la Rivoire, qui naquit à Saint-Domingue, après la mort de son père , au mois de décembre 1791. Resté, après la mort de ses père et mère, sans appui au milieu des nègres révoltés , il ne fut sauvé que par miracle de leurs fureurs, et ramené

en France en 1805 ; fut élevé à l'école de cavalerie de Saint-Germain , et nommé sous-lieutenant au 8^e régiment de chasseurs à cheval ; il a péri dans la funeste campagne de Russie, en 1813.

- 6.^o Marie-Joseph-Antoine-Laurent de la Rivoire , né à Tournon, le 15 septembre 1762 ; a embrassé l'état ecclésiastique ; après avoir fait ses études au séminaire de Saint-Sulpice, il a été nommé au prieuré de Saint-Martin de Mèvres, diocèse d'Autun , en 1786 ; puis vicaire-général de Reims, en 1787. Il a émigré pendant les orages de la révolution, mais à l'époque de la restauration du culte catholique, il est rentré en France ; a été nommé chanoine honoraire de Paris , au mois de décembre 1803 , et pro-vicaire-général de l'évêque de Mende, pour le département de l'Ardèche, en 1805.

Le roi l'a nommé , en 1817 , à l'évêché de Valence, département de la Drôme ;

- 7.^o Marie-Louis-Antoine-Armand de la Rivoire , chevalier de Malte, né à Tournon , le 28 septembre 1764 ; fut envoyé fort jeune à Malte , pour y faire ses caravanes ; y fut page du grand-maître, et servit sur les galères envoyées au bombardement d'Alger, en 1784 ; passa sous-lieutenant en troisième au régiment de Cambresis le 29 octobre 1781 ; et le 22 avril 1782, sous-lieutenant en pied dans le régiment de Gâtinois, devenu Royal-Auvergne, alors en Amérique , et commandé par le marquis de Rostaing, son cousin germain. En 1785, il passa, avec l'agrément du roi, au service d'Espagne, où il devint officier supérieur de la compagnie flamande des Gardes du corps , et en 1802 , premier lieutenant de cette compagnie, maréchal des camps et armées de sa majesté catholique.

Le roi Louis XVIII lui a accordé la croix de St.-Louis, en 1815.

- 8.^o Marie-Françoise-Louise de la Rivoire, titrée dame comtesse Louise de la Tourette, par brevet du roi, de 1784, née à Tournon, le 22 mars 1757, y est morte le 3 octobre 1805, sans avoir été mariée ;
- 9.^o Marie-Charlotte-Antoinette-Gabrielle de la Rivoire, titrée comme sa sœur, en 1784, dame comtesse Charlotte de la Tourette, naquit à Tournon, le 4 juin 1758 ; épousa en premières noces, le 1^{er} décembre 1795, le baron de Monteil, seigneur de Corsas, dans le haut Vivarais, dont elle est demeurée veuve en 1797, et en secondes noces, en 1804, le chevalier de Blégier, chevalier de St.-Louis ; elle n'a point eu d'enfants ni de l'un ni de l'autre de ces mariages, et elle est morte à Montpellier, le 22 octobre 1816.

XII. Marie-Just-Antoine DE LA RIVOIRE, marquis de la Tourette, naquit à Tournon, le 3 mars 1751, fut reçu en 1769, après la mort de son père, aux états-généraux de la province de Languedoc, en qualité de baron héréditaire de la Tourette et de Chalançon, épousa, au mois d'avril 1772, Louise-Ursule-Félicité Guérin de Tencin, petite-nièce du cardinal de ce nom, et nièce, par sa mère, du marquis de Montaynard, à cette époque, ministre et secrétaire d'état au département de la guerre, et eut l'honneur de monter dans les carrosses du roi, et de suivre sa majesté à la chasse, le 3 juillet 1782, après avoir fait ses preuves de noblesse au cabinet de l'ordre du St.-Esprit.

Le marquis de la Tourette fut, successivement, sous-lieutenant au régiment Dauphin, infanterie, en 1767, capitaine en 1770, colonel en second au régiment de l'île de France, en 1778, chevalier de St.-Louis en 1784, colonel, commandant les grenadiers royaux de

Quercy, en 1788, et de ceux de Lyonnais, en 1789.

Fut nommé député des états-généraux de Languedoc, à la cour, en 1781, et président du département de l'Ardèche, en 1790, sous-préfet à Tournon, en 1800, préfet du département du Tarn, en décembre 1801, du Puy-de-Dôme, en avril 1804, enfin, de Gênes, depuis le mois de mars 1806 jusqu'en 1809. (1) Il avait été fait chevalier de la Légion-d'honneur en 1804.

Le roi le nomma président du collège électoral du département de l'Ardèche, pour les deux sessions de 1815 et 1816, et maréchal-de-camp en avril 1817.

Il est mort à Tournon, le 24 janvier 1819, et la marquise de la Tourette, le 23 février 1817.

De leur mariage est issu le fils unique qui suit :

XIII. Antoine - Marie - Just - Louis DE LA RIVOIRE, connu d'abord sous le titre de comte Just de la Tourette, et aujourd'hui sous celui de marquis de la Tourette, depuis la mort de son père, est né à Tournon, le 15 février 1773. Il entra au service en qualité de sous-lieutenant au régiment de Rouergue, infanterie, le 8 mars 1788, fut nommé officier de la garde du roi, en 1791; se trouva au château des Tuileries pour la défense de Louis XVI, à la déplorable journée du 10 août 1792; émigra ensuite et se rendit à l'armée de Condé.

Rentré en France, il fut nommé, en 1813, officier supérieur au 3^e régiment des Gardes-d'honneur, et chevalier de la Légion-d'honneur, le 19 février 1814, à la suite de la bataille de Château-Thierry.

Après la restauration, en juin 1814, il a été nommé officier supérieur de la compagnie de Wagram, des Gardes du corps du roi, et, successivement, chevalier de St.-Louis, officier de la Légion - d'honneur, colonel de

(1) Trois siècles auparavant on trouve qu'Imbault de la Rivoire, de la même maison que le marquis de la Tourette, avait été gouverneur de Gênes sous François I^{er}.

cavalerie, et enfin sous-aide major de la garde royale, au mois de septembre 1815, place qu'il a occupée jusqu'au mois de février 1817.

Il a épousé, en 1803, Françoise-Victoire Chaptal, fille du comte Chaptal de Chanteloup, chevalier de l'ordre du roi, grand-officier de la Légion-d'honneur, ancien ministre de l'intérieur, et aujourd'hui pair de France; et de ce mariage sont issus quatre enfants, savoir :

- 1.° Antoine-Just-Alphonse de la Rivoire, né à Paris, le 25 septembre 1804 ;
- 2.° et 3.° Marie-Louise-Anne et Marie-Louise-Françoise de la Rivoire, nées jumelles, à Paris, le 1^{er} octobre 1808, et mortes aussi à Paris; la première, le 24 décembre 1809, et la seconde, le 26 du même mois ;
- 4.° Marie-Félix-Imbault de la Rivoire, né à Paris, le 3 février 1812.

DESSOFFY DE CSERNECK, noble, ancienne et illustre maison, originaire de Hongrie, où elle possède le comté de Cserneck, depuis le milieu du onzième siècle, et où elle subsiste encore en plusieurs branches. L'une de ces branches s'est établie en France au dix-huitième siècle, et subsiste en Lorraine. Jacques-Charles-Marie, comte Dessoffy de Cserneck et Tarko, général de cavalerie au service de France, a obtenu, en 1772, de la reine Marie-Thérèse de Hongrie, le diplôme suivant.

Nous, Marie-Thérèse, reine apostolique de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, duchesse de Bourgogne, grande princesse de Transylvanie, duchesse de Milan, de Mantoue, de Parme, comtesse d'Habsbourg, de Flandre, de Tyrol, duchesse douairière de Lorraine et de Bar, grande duchesse d'Etrurie, etc.

Savoir faisons, en vertu des présentes, à tous ceux à qui il appartient, que de la part et dans la personne de Jacques-Charles-Marie Dessoffy de Cserneck, et Tarko, général-brigadier de cavalerie dans les troupes de sa majesté le roi de France, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, nous ont été montrées et présentées des lettres authentiques du corps entier des prélats, barons, magnats et nobles du comté de Saaros, expédiées par l'assemblée générale tenue dans notre ville libre et royale d'Epéries, le cinquième du mois d'août de la présente année; lesquelles lettres scellées du grand sceau dudit comté attestent l'ancienneté de la famille dudit Jacques-Charles-Marie Dessoffy de Cserneck et Tarko, et font mention des services qu'elle a rendus autrefois à la couronne sacrée de notre dit royaume de Hongrie et à notre auguste maison : lesdites lettres sont rendues dans la teneur exposée ci-après : c'est pourquoi notre majesté est très-humblement et instamment suppliée de daigner lui accorder que les dites lettres du comté de Saaros soient insérées dans nos présentes lettres, et que la copie lui en soit délivrée ; telle est donc la teneur desdites lettres authentiques : Nous barons libre Samuel Dessoffy de Cserneck et Tarko, comte suprême et tout le corps des prélats, barons, magnats et nobles du comte de Saaros, savoir faisons en vertu des présentes, à tous ceux à qui appartient, qu'étant réunis en assemblée générale les ans, mois et jour, et au lieu où elles sont expédiées, pour traiter des affaires qui concernent le bien public ainsi que le service du prince et l'état futur de notre comté, le très-illustre comte Jacques-Charles Dessoffy de Cserneck, général-brigadier de cavalerie dans les troupes de sa majesté très-chrétienne, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, s'est présenté en personne et a mis sous nos yeux des lettres authentiques accordées par l'assemblée générale de ce comté, tenue dans la ville libre et royale d'Epéries, l'an mil sept cent vingt-sept, le treize décembre, à Valentin Dessoffy et à son père

Nicolas Dessoffy (1), résidants en France ; en même tems qu'il nous a exprimé sa reconnaissance pour ces lettres authentiques de généalogie, il nous a représenté qu'il n'avait rien plus à cœur que d'assurer à ses descendants la prérogative intacte de son origine illustre et ancienne, et de l'y constater pour la gloire même de la nation hongroise, afin qu'elle leur servit d'encouragement pour rendre recommandable, chez les étrangers, son origine distinguée par plusieurs titres, et qu'ils fissent, pour cela, les plus généreux efforts : pour nous prouver sa noble intention, il a fait valoir la difficulté du voyage qu'il a entrepris ; malgré l'éloignement du royaume de France, il nous a priés de lui accorder, pour son plus grand avantage et celui de ses descendants, de nouvelles lettres authentiques qui servent de preuves qu'il descend vraiment de l'illustre et noble famille hongroise des Dessoffy de Cserneck et Tarko, en spécifiant les degrés de cette généalogie. C'est pour quoi, comme on ne doit jamais refuser de faire droit à une demande juste, et qu'il nous est parfaitement connu que le susdit très-illustre comte Jacques-Charles Dessoffy de Cserneck et Tarko, père de six fils actuellement vivants, par la grâce de Dieu, savoir, Thomas, Ladislas, François, Louis, Alexandre et Etienne et de deux filles, qui sont, Marie-Thérèse et Rosalie, tire son origine de la très-ancienne et très-noble famille Dessoffy, recommandable par ses services, laquelle après avoir, dans un tems très-reculé, sous le gouvernement de *Geisa* (2), qui savait apprécier la bravoure guerrière des Dessoffy, obtenu la forteresse de Cserneck, située dans le comté de *Poséga*, a dans la suite sous le glorieux gouvernement

(1) Ce Valentin et ce Nicolas, cousins-germans, se sont établis en France, où la postérité de ce dernier subsiste encore de nos jours.

(2) C'est probablement Geisa qui vivait en 1075.

d'Autriche, obtenu, de Ferdinand I^{er}, dans la magnifique personne de Jean Dessoffy, d'abord grand écuyer et conseiller intime du Roi, ensuite grand chambellan, l'autre forteresse de Tarko avec les biens en dépendants; dans ce comté de Saaros, que gouverne aujourd'hui, avec le pouvoir de comte suprême, un autre descendant de cette même illustre et noble famille, le très-noble baron libre Samuël Dessoffy, ci-dessus mentionné : Cette même famille a non-seulement obtenu de grands honneurs pendant la paix, mais encore a été revêtue, pendant la guerre, dans les anciens tems comme dans les derniers, des commandements les plus honorables dans la personne d'Etienne remplissant le grade de général-maréchal-de-camp, d'Emeric et de Joseph, premiers lieutenants du même maréchal et colonels propriétaires d'un régiment de cavalerie hongroise. Joignant enfin à tout cela le titre de comte, avec le droit de le transmettre à ses descendants; que ledit exposant est un rejeton de Nicolas, fils d'Adam, fils de François, fils d'un autre François, fils de Jean, fils de Ladislas, fils de François, fils d'Etienne Dessoffy : Les deux derniers (pour ne pas remonter plus haut) remplissaient les fonctions de comtes suprêmes du comté de Poséga, où, comme on l'a dit, pour récompense de leurs services, ils possédaient la forteresse de Cserneck. C'est pourquoi, faisant droit à la demande légitime et fondée du susdit très-noble comte, Jacques-Charles Dessoffy de Cserneck et Tarko. pour lui conserver, et à ses descendants, les prérogatives de son origine, nous avons crû devoir lui délivrer, comme en effet nous lui délivrons nos présentes lettres authentiques de généalogie, scellées de notre sceau ordinaire, lesquelles attestent que sa véritable origine, qui nous est parfaitement connue, remonte par les degrés que nous avons désignés, à l'illustre et noble famille des Dessoffy de Cserneck et Tarko. Donné par notre assemblée générale, tenue dans la ville libre et royale d'Epéries, le cinquième jour d'août, l'an mil sept cent soixante-douze.

Lu et expédié par le notaire ordinaire de droit du même comté de Saaros Tahd de Talh, m. p.

C'est pourquoi, après avoir fait transcrire, mot-à-mot, sans y rien changer ni ajouter, les lettres authentiques du susdit comté de Saaros, nous avons jugé à propos d'en accorder et faire délivrer la transcription, dans le contenu de nos présentes lettres, au susdit Jacques-Charles - Marie Dessoffy de Cserneck et Tarko, comme nécessaires pour la conservation future de ses droits, et nous les avons fait sceller du sceau particulier dont nous nous servons en qualité de reine apostolique de Hongrie. Donné dans notre ville archiducale de Vienne, en Autriche, le onzième jour du mois de septembre de l'an du seigneur mil sept cent soixante - douze, l'an trente-deuxième de notre règne.

Signé, MARIE-THÉRÈSE.

Enregistré au greffe de la chambre du conseil et des comptes, cour des aides et monnaies de notre duché de Bar, en exécution de l'arrêt de ladite chambre de ce jourd'hui vingt-trois novembre mil sept cent soixante-douze, par le greffier en icelle,

Soussigné, DEMEUYER.

Nicolas, comte DESSOFFY DE CSERNECK ET DE TARKO, le premier de cette maison qui vint s'établir en France, y obtint du roi un régiment de hussards, à la tête duquel il périt au champ d'honneur. Il était chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il eut entr'autres enfants :

Jacques - Charles - Marie, comte DESSOFFY DE CSERNECK, magnat de Hongrie, seigneur en partie de Villones, d'abord brigadier de cavalerie, puis maréchal-de-camp des armées du roi de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; épousa Louise de Vidame, dont il a eu :

- 1.° Jean-Philippe-François, dont l'article suit ;
- 2.° Casimir-Etienne, décédé ;
- 3.° Lancelot, } chanoines du chapitre noble de l'é-
- 4.° Alexandre, } glise cathédrale de Toul ;
- 5.° Thomas, lieutenant - colonel au service d'Autriche, tué à l'armée ;
- 6.° Louis, qui est encore au service, comme chef d'escadron de gendarmerie, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur.

Jean - Philippe - François , comte DESSOFFY DE CSERNECK, magnat de Hongrie, ancien capitaine au régiment Colonel-Général, hussards, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis , et des ordres royaux militaires et hospitaliers de Notre-Dame de Montcarmel, et de Saint - Lazare de Jérusalem, lieutenant - colonel de cavalerie, a émigré avec son frère Louis, et a servi la cause de l'auguste maison de Bourbon. Il a épousé dame Marie-Jeanne Rouyer. De ce mariage sont issus :

- 1.° Charles, dont l'article suit ;
- 2.° Florentine ;
- 3.° Clémentine.

Charles, comte DESSOFFY, né le 3 novembre 1784, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion - d'honneur, a été chef d'escadron du dixième régiment de hussards. Il a eu la jambe droite emportée par un boulet, près de Bunzlau, en Silésie, le 19 août 1813, et malgré cette blessure, il n'a d'autre désir que d'obtenir l'honneur de servir activement dans les armées du roi.

Armes : D'azur, à l'aigle au vol abaissé d'argent, adextrée en chef d'un croissant du même, et senestrée d'une étoile d'or, et accompagnée en pointe d'un sénestrochère armé de toutes pièces d'argent, tenant un bade-laire d'or.

DE NUCHEZE, maison d'ancienne chevalerie, originaire du Poitou, répandue successivement dans les provinces de la Marche, l'Angoumois, le Bourbonnais, l'Anjou et le Maine. Elle réunit, aux caractères de la plus haute antiquité, l'avantage bien plus précieux encore de constater son existence depuis douze générations, par une longue série de services utiles au prince et à la patrie. Un grand nombre de seigneurs de cette maison ont assisté nos rois de leurs bras et de leurs conseils. Elle compte des chevaliers et écuyers bannerets, des capitaines de cent et cinquante hommes d'armes des ordonnances, un grand nombre de chevaliers de l'ordre du roi, des chambellans et gentilshommes ordinaires de la chambre, des gouverneurs de provinces et de places de guerre, un vice-amiral de France, etc. Elle a donné plusieurs chevaliers et commandeurs à l'ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem; un grand-prieur d'Aquitaine en 1559; et à l'église, un évêque et comte de Châlons.

La maison de Nucheze s'est constamment alliée aux familles les plus anciennes et les plus illustres des provinces où elle s'est répandue. Elle a formé des alliances directes avec les maisons d'Aguirande, d'Anlezy, Arembert, Barbançois-Sarzay, Barthon-Montbas, Beaumanoir-Lavardin, Bongards, Bouchard, Brenezay, du Breuil-Héliou, Brizay, de Chabannes, Chateignier de la Roche-Pozay, Chabot, Chauvelin, Eschallard-la-Boulaye, Estutt, Feydeau, des Francs, Lusignan, Mesnard, Montalembert, Morogues, Parthenay, Pontlevoy, Saint-Gelais, Saint-Martin-Baignac, Saulx-Tavannes, Thiard-Bissy, Thibault-la-Carte, Turpin-Crissé, le Vasseur-Gernonval, Viry et Voisines.

Par l'alliance contractée par Pierre de Nucheze, chevalier, seigneur de Baudiment, qui forme le sixième

degré de la seconde branche de cette maison, elle a l'honneur de descendre en ligne féminine des deux branches royales de Valois et de Bourbon, dans les personnes de Louis de Bourbon, comte de Roussillon, et de Jeanne de Valois, fille légitimée du roi Louis XI, père et mère de Susanne de Bourbon, comtesse de Roussillon, aïeule de Charlotte de Brizay.

Dans les anciens titres, le nom de cette maison se voit orthographié de plus de trente manières différentes; pour éviter la confusion qui résulterait de ces variations nombreuses, on a adopté, dans tout le cours de cet article, l'orthographe la plus fréquemment suivie dans les actes et celle que tous les membres existants de la famille, vont suivre exclusivement à l'avenir, par un pacte ou acte notarié qui reconnaîtra en même tems les différentes signatures adoptées jusqu'alors par les divers membres de la maison.

La filiation suivante est extraite d'une généalogie de cette maison, faite en 1645, par Nicolas de Sainte-Marthe, et dédiée à Jacques de Nucheze, évêque comte de Châlons et de Brain, seigneur et châtelain de Nucheze.

I. Guillaume DE NUCHEZE, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de Nucheze, acquit le fief Samson, par acte de 1320, et fit diverses autres acquisitions en 1329. Il fit un échange, l'an 1343, avec Pierre de Nucheze, son frère, chevalier, seigneur de la Cougnardièrre, de la Voute et de la Villenoue, et vivait encore en 1396. On ignore le nom de sa femme, dont il eut trois fils :

- 1.° Guillaume, dont l'article suit :
- 2.° Jean de Nucheze, mentionné au partage de l'an 1369, fait à Marguerite de Nucheze, sa nièce, des biens paternels ;
- 3.° Attendu de Nucheze, qui eut en partage la seigneurie du fief Attendu, près Champdenier, dépendant de Nucheze, fief auquel sans doute il a

donné son nom. Il est mentionné dans le partage de 1569, et mourut sans postérité, ainsi que Jean de Nucheze, son frère précité.

II. Guillaume de NUCHEZE, II^e du nom, varlet (c'est-à-dire écuyer), seigneur de Nucheze, des Touches et de Saint-Aubin, était majeur dès l'an 1344, ainsi qu'il appert du contrat d'un échange qu'il fit cette année avec Pierre de Nucheze, son oncle, en présence de Guillaume I^{er}, seigneur de Nucheze, son père. Il décéda vers l'an 1369. Il avait épousé Jeanne Pouvrelle, *aliàs* de Ponville, fille de Jean de Ponville, écuyer. Elle vivait en 1569. Leurs enfants furent :

- 1.^o Guillaume, dont l'article suit :
- 2.^o Jean de Nucheze, auteur de la branche des seigneurs de Baudiment, et baron des Francs, mentionnée en son rang ;
- 3.^o Mélinde de Nucheze, mariée à Jean de la Vergne, chevalier, seigneur dudit lieu. Par traité du 3 janvier 1351, il lui fut constitué en dot la maison de la Grange-au-Prévôt et la somme de six cents livres ;
- 4.^o Marguerite de Nucheze, qui eut pour droit de partage, en 1369, la seigneurie de l'Hébergement, et fut mariée avec Jean du Fresne, écuyer ;
- 5.^o Marie de Nucheze, femme de Savary Bouchard, seigneur de la Gilbertière, vivant en 1383.

Dans le même tems vivait :

Perrot ou Pierre de Nucheze, hommes d'armes de la compagnie de Guillaume l'Archevêque, seigneur de Parthenay, en 1370. Il servait en qualité d'écuyer dans celle de Jean de la Haye, écuyer, dont la revue fut faite à Cléry le 15 septembre 1380. C'est sans doute le même Pierre de Nucheze qui, le premier novembre, passa à Angers la revue de sa compagnie composée de trois

chevaliers-bacheliers et de dix autres écuyers. Il donna quittance pour ses gages de sadite compagnie au trésorier des guerres du roi, le 20 janvier de la même année 1380 (1381 nouveau style). Il fut père de Jean de Nucheze, écuyer, qui fit hommage à Jean, fils de France, duc de Berry et comte de Poitou, pour son hébergement de la Métairie, le 20 mai 1405, et à cause de Jeanne de Voisines, sa femme, pour une dîme sise en la paroisse de Souche, près Niort, le 30 mars 1406.

III. Guillaume DE NUCHEZE, III^e du nom, chevalier, seigneur de Nucheze, de la Rochevineuse et de la Mesminièrre, est mentionné au partage fait, l'an 1369, avec sa sœur Marguerite ; était homme d'armes de la compagnie de Guillaume l'Archevêque, seigneur de Parthenay, dont la montre fut faite à Angoulême au mois de juillet 1370 ; rendit hommage de sa seigneurie de Nucheze, l'an 1397, aux assises de Champdenier, à Guillaume de Jaunay, chevalier. Dans ces divers hommages il est qualifié noble et puissant seigneur, il vivait encore l'an 1409, qu'il échangea le lieu de la Mesminièrre et autres seigneuries, avec Philippe du Rétail, chevalier, seigneur d'Islay. Il avait épousé Jeanne Magné, d'une ancienne et illustre maison de Poitou, dont il eut les enfants suivants :

- 1.^o Guillaume, qui continue la lignée ;
- 2.^o Louis de Nucheze, chevalier, vivant en 1408. Il fut, en 1408, l'un des arbitres du différend mu entre Jean du Plessis, écuyer d'écurie du roi Charles VII, et Aubert Corgnon. Il épousa Catherine Feydeau, fille de Louis Feydeau, chevalier, et de Marguerite d'Archiac, dame de Vivonne ; Catherine Feydeau se remaria, en 1429, à Nicolas de Montlouis, seigneur d'Oradour ;
- 3.^o Jeanne de Nucheze, mariée à Jean Buffeteau, seigneur d'Argentiers, dont elle était veuve en 1431. Elle vivait encore en 1437.

Dans le même tems vivaient :

Pérolle de Nucheze, qui rendit hommage de son hébergement de Bonne au comte de Poitou le 18 mai 1406 ;

Anchin, sire de Nucheze, et madame sa femme, étaient en procès, l'an 1409, avec Jacques de Saint-Gelais. Messire Pierre de Nucheze fut nommé arbitre ;

Pierre de Nucheze, chevalier, épousa Gillette Aca>rie, et à cause d'elle il rendit hommage, l'an 1418, à Louis de Marconnay, seigneur de Jaunay, en partie.

IV. Guillaume DE NUCHEZE, IV^e du nom, chevalier, seigneur de Nucheze, et de la Rochevineuse et des Iles, vivait en 1400, et fut émancipé par son père en 1408. Il épousa Marthe Châtaigner, sœur de Geoffroi Châtaigner, tige des seigneurs et marquis de la Rochepozay, et fille d'Hélie Châtaigner, chevalier, seigneur de Saint-Georges de Rézé, en Saintonge, et de Philippe de la Rochefaton, son épouse. Guillaume IV de Nucheze était décédé en 1423, époque à laquelle sa veuve avait le bail et était tutrice de leurs enfants. Elle se remaria avec Guillaume Chausson, chevalier, seigneur des Iles - sur - Seure avec lequel elle vivait en 1454. Elle eut de son premier mariage :

1.^o Guillaume de Nucheze, seigneur de Nucheze et de Boisseneau, qui eut pour tuteur Pierre de Nucheze. Il plaidait, en 1430, contre Noliette Girard, dame de la Mothe, veuve de Guillaume de Chevenon. Il fut nommé, en qualité de plus proche parent, tuteur de Louis de Saint-Gelais, fils de Jacques, par sentence des assises de Saint-Maixent du 2 novembre 1439. Il mourut sans postérité :

- 2.^o Catherine de Nucheze, dame de Nucheze et de la Rochevineuse, terres qu'elle porta en mariage, vers l'an 1439, à Jacques de Montalembert, chevalier, seigneur de Ferrières, dont postérité. Ils vivaient encore en 1471 ;
- 3.^o Jeanne de Nucheze, mariée, 1.^o à Jean Gouriault le jeune, seigneur de la Milière, en Poitou ; 2.^o vers 1470, à Louis Chabot, seigneur de la Grefve, fils de Louis Chabot, écuyer, et de Jeanne Buffeteau. Cette dernière, fille de Jean Buffeteau, seigneur d'Argentières, et de Jeanne de Nucheze. Elle lui porte la terre de Luc, près Champdenier ;
- 4.^o Isabeau de Nucheze, morte sans alliance.

Seigneurs de la Mesnardière, de Baudiment, etc.

III. Jean DE NUCHEZE, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de la Mesnardière, de Baudiment, de Bessé, des Touches, de Saint - Aubin et Saint - Denis d'Auroux, second fils de Guillaume de Nucheze, II^o du nom, seigneur de Nucheze, et de Jeanne Pouvrelle ; servit utilement le roi Charles VI pendant les troubles qui s'étaient élevés dans le royaume. On le voit, en 1370, au nombre des hommes d'armes de la compagnie de Guillaume l'Archevêque, seigneur de Parthenay. Il paraît dans des actes de 1395, 1396 et 1415, et vivait encore en 1418. Il avait épousé, 1.^o Jeanne Mesnard, fille et héritière de Guillaume Mesnard, écuyer, seigneur de la Mesnardière, près Saint-Mars, en Poitou, terre qui, par ce mariage, est entrée dans la maison de Nucheze ; 2.^o Guillemette Eschallard, de la maison des seigneurs et marquis de la Boulaye. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Guillaume, dont l'article suit ;

Du second lit :

- 2.^o Hugues, dit Huguet de Nucheze, seigneur de

Bessé, qui fit hommage à Jean de France, duc de Berry et comte de Poitou, de son hébergement des Touches, le 3 juin 1405. Il fit un legs, l'an 1419, au curé de Chevreux, pour être enterré en ladite église, près de la sépulture de Guillemette Eschallard, femme de Jean de Nucheze, seigneur de Bessé.

IV. Guillaume DE NUCHEZE, III^e du nom, seigneur de la Mesnardière, des Touches, de Saint-Aubin, de la Vergne, et de Saint-Denis d'Auroux, mentionné dans plusieurs actes depuis l'an 1421; se distingua dans les guerres de son tems, au service du roi Charles VII; servit au siège de Parthenay en 1419, et périt au siège de Lomont, défendu par les Anglais. Il avait épousé Louise de Vaux, fille de Bertrand de Vaux, chevalier, seigneur de Faugery, de Vaneau et du Clériaux. Etant devenue veuve de Guillaume de Nucheze, Louise de Vaux épousa, en secondes noces, Jean de Beaumont, seigneur de Rioux, en Saintonge, qui demeura tuteur des enfants mineurs de son premier mari, lesquels furent :

- 1.^o Guillaume, dont l'article suit ;
- 2.^o Antoine de Nucheze, dont on ignore la destinée;
- 3.^o Louise de Nucheze, dame de Saint-Denis d'Auroux, mariée avec Pantaléon de Seton, chevalier, dit des Vicomtes, qui vivait en 1473;
- 4.^o Marie de Nucheze, alliée à Bertrand Couette, seigneur des Locrets et de la Coetlerie au Maine,

V. Guillaume DE NUCHEZE, IV^e du nom, seigneur de Baudiment, des Francs, de Brain, Chincé et de Batsse, épousa Catherine des Francs, fille de Louis des Francs, chevalier, seigneur des Francs et de Baudiment, et de Bartholomée de Torve. Elle lui porta en dot plusieurs belles terres, entr'autres celle de Baudi-

ment, près de Poitiers, seigneurie considérable, et relevante du roi, à cause de son duché de Châtelleraud. Guillaume de Nuچهze servit dans les armées des rois Charles VII et Louis XI, et vivait encore en 1486. C'est sans doute ce même Guillaume de Nuچهze, qu'on voit qualifié de seigneur de Thorigné, dans un aveu qu'il rendit, le 7 juin 1502, à Aimery de Rochechouart. Catherine des Francs fit son testament le 27 mars 1505. Leurs enfants furent :

- 1.° Pierre, dont l'article suit;
 - 2.° René de Nuچهze, auteur de la branche des seigneurs de la Brûlonnière, rapportée en son rang;
 - 3.° Jacques de Nuچهze, qui fonde la branche des seigneurs du Plessis-d'Anlezy, en Bourbonnais, rapportée plus loin ;
 - 4.° Jean de Nuچهze, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en 1523, grand-prieur d'Aquitaine, en 1559, mort en 1562 ;
 - 5.° Prégent de Nuچهze, prieur commandataire de Saint - Jean - sur-Faye, l'an 1525, et chantre l'abbaye de Saint-Jouin-sur-Marne ;
 - 6.° Charlotte de Nuچهze, mariée, par traité du 23 juillet 1512 (1), avec François Thibault, écuyer, seigneur de la Carte, de la Combe, de Charsenay, de la Chauvellerie, en Poitou, fils de Nicolas Thibault, seigneur des mêmes lieux, et de Louise des Prez de Jaunay ;
 - 7.° Françoise Nuچهze, qui vivait sans alliance, en 1505 ;
 - 8.° Gabrielle de Nuچهze, } religieuses au mo-
 - 9.° Marie de Nuچهze, } nastère de l'Enclôître,
- } ordre de Fontevrault ;

(1) La Généalogie de Thibault. dit le 14 juin 1510.

- 10.^o Louise de Nuچهze, mariée à Thibaut de Brenezay, chevalier, seigneur de l'Ingrenière, gouverneur de Vouvent, en Poitou, pour le roi François I^{er}. Elle lui porta la seigneurie de Redusse, en 1515 ;
- 11.^o Augustine de Nuچهze, religieuse à l'abbaye de Fontevrault.

VI. Pierré DE NUCHEZE, chevalier, seigneur de Baudiment, des Francs, de Villegongis et de Beaumont, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, servit dans la conquête de l'Italie, et dans les armées que Louis XII envoya au royaume de Naples, où il fut blessé et fait prisonnier dans une rencontre. L'an 1512, il fut un des capitaines choisis par le roi, pour lever les milices dans les provinces de Poitou et de Guienne. L'an 1515, il obtint du roi François I^{er}, qui l'avait créé et reçu *chevalier*, en récompense de ses services, le don des profits de la vente de la terre de Simaux, mouvante du château de Lesignan, en Poitou, et fit son testament, le 21 mai 1532, par lequel il veut être inhumé dans la chapelle de son château de Baudiment, avec Charlotte de Brizay, sa femme, fille unique et héritière de Jacques de Brizay, chevalier de l'ordre du roi, lieutenant-général en Bourgogne, capitaine de cinquante lances des ordonnances, sénéchal de la haute et basse Marche, seigneur de Beaumont, de Brain, Villegongis, Chazelles et Vineuil, et d'Avoie de Chabannes, comtesse de Rousillon et Dammartin, arrière-petite-fille de Louis XI. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Geoffroy, dont l'article suit ;
- 2.^o Léon de Nuچهze, auteur de la branche des barons des Francs et de Bussy, rapportée ci-après ;
- 3.^o Françoise de Nuچهze, mariée, le 24 décembre 1525, à Charles de la Touche, seigneur de Ma-

rigny, auquel elle porta en dot la seigneurie du Cleriau ;

- 4.° Prégente de Nucheze, religieuse en l'abbaye de Platigny, en Berri, puis, en considération des services de Geoffroy de Nucheze, seigneur de Baudiment, son frère, le roi Henri II la gratifia, par brevet de l'an 1547, de l'abbaye de de Confort, vacante par le décès de Françoise de Brizay, sa tante.

Dans le même tems vivaient :

- 1.° Louis de Nucheze, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, au grand-prieuré d'Aquitaine, en 1546 ;
- 2.° Marie de Nucheze, mariée, 1.° à Antoine du Fouilloux, chevalier ; 2.° à Jean Cathus, chevalier, seigneur des Granges, de Lineaux Jousseume, gouverneur de Talmont, fils de Louis Cathus, seigneur de Lassy, en la vicomté de Paris, et de Catherine de Cousdun ;
- 3.° Catherine de Nucheze, mariée à Jean Gérard, écuyer, seigneur de la Mogatrie et de Frigenoul, en Anjou, avec lequel elle fit une vente le 10 novembre 1534, à Adrien de Montberon, chevalier, chambellan du roi. Elle fut la bisayeule de Jacques Gerault de la Mogatrie, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en 1575.

VII. Geoffroy DE NUCHEZE, chevalier, seigneur de Baudiment, de Beaumont, de Villegongis, etc., chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, et gouverneur de Soissons et du Soissonais, en 1557, se distingua dans les guerres d'Italie, notamment aux sièges et prises de Montcallier, de Quiers, de Villeneuve, d'Asti, de Fossan, et autres places du Piémont ; il commanda, en qualité de général,

l'armée française, qui fut envoyée, en 1548, au secours de Marie de Lorraine, reine d'Ecosse, et se distingua dans cette expédition. En 1553, il contribua à la défense de Théroutte, où il fut fait prisonnier ; comparut à la rédaction de la coutume de Poitou, en 1559 ; fit une acquisition de rentes, l'an 1550, de Gilbert de Blanchefort, son cousin, seigneur de Saint-Janvrin, baron de Mirebeau et de Saint-Sévère, et de Marie de Créquy, dame de Moreuil. Il fut un des gentilshommes ordinaires du roi Charles IX, en 1567. Il était gentilhomme de la chambre de François, duc d'Alençon, depuis 1576 jusqu'en 1583. Dès l'an 1539, il avait partagé avec Léon de Nuچهze, son frère puîné. Il épousa Madelaine de Launay, fille d'Olivier de Launay, intendant de la maison de la reine de Portugal, et de Béatrix de Montfranc. Elle était veuve de Christophe du Bec, seigneur du Planté, enseigne de la compagnie d'hommes d'armes de François de Vendôme, vidame de Chartres. Elle épousa, en troisièmes noces, Jean de la Chapelle, trésorier-général de la reine de Portugal. Geoffroy de Nuچهze en eut un fils, qui suit.

VIII. Honorat DE NUCHEZE, né l'an 1557, seigneur de Baudiment, de Beaumont, Villegongis et Nintré, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, en 1582 et 1585 ; servit les rois Charles IX et Henri III. Il épousa Renée de Hodon, riche héritière de la maison de Mahiet, famille noble et ancienne du pays du Maine. Leurs enfants furent :

- 1.° Jacques, dont l'article suit ;
- 2.° Melchior de Nuچهze, chevalier, seigneur de Villegongis, en Berry, mort sans hoirs ;
- 3.° Jacqueline de Nuچهze, épouse, par contrat du 23 août 1611, de Gui Couraud, écuyer, seigneur de la Rochechevreuse et de Granges, fils de Pierre Couraud, seigneur de la Rochechevreuse, de la

Lande et de Montlouis, chevalier de l'ordre du roi, et de Jeanne de Rechinevoisin. Ils vivaient en 1620 ;

- 4.^o Lucrèce de Nuچهze, femme de Gabriel d'Arrembert, seigneur de la Bordière, en Poitou.

IX. Jacques DE NUCHEZE, chevalier, seigneur de Baudiment, de Beaumont et de Villegongis, Mahiet, Beriulle, la Rivière, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa Jeanne de Launay d'Onglée, fille de René de Launay d'Onglée, chevalier, seigneur d'Onglée et du Fresne d'Auton, et d'Urbaine de la Haye, sa femme. Il mourut vers l'an 1635, laissant deux filles :

- 1.^o Marie de Nuچهze, dame de Beaumont, de Baudiment, etc, mariée, 1.^o le 27 septembre 1643, à Claude de Beaumanoir, marquis de Beaumanoir-Lavardin, maréchal de camp, lieutenant-général au pays du Maine, de Laval et du Perche, mort le 10 mai 1676, petit-fils de Jean de Beaumanoir, maréchal de France, et fils aîné de Claude de Beaumanoir, vicomte de Saint-Jean, maréchal de camp, et de Renée de la Chapelle de Varennes, se remaria, le 7 octobre 1678, à Charles de Laurens de Beauregard, avec lequel elle vivait sans enfants, en 1702 ;
- 2.^o Jacqueline de Nuچهze, dame de Villegongis, mariée, le 4 juillet 1645, à Léon de Barbançois, II^e du nom, chevalier, seigneur et marquis de Sarzay, seigneur de Béville, Lineux, Angibault, etc., mestre de camp du régiment de Conti, en 1651, fils de Léon I, seigneur de Sarzay, conseiller, et grand-maitre d'hôtel de la maison du roi, et de Françoise du Rieux de Villepreau Elle testa en 1671.

Barons des Francs et de Bussy.

VII. LÉON DE NUCHEZE, seigneur de Nuचेze, des Francs, de Brain, de la Beraudière et de Bussy, chevalier de l'ordre du roi, lieutenant d'une compagnie de cinquante hommes d'armes des ordonnances, servit avec distinction dans les guerres des rois Louis XII et François I^{er}. L'an 1537, il était homme d'armes de la compagnie de M. de Beaumont-Brizay, qui fit montre en la ville de Lyon, le 14 octobre. L'an 1539, il partagea avec Geoffroy de Nuचेze, son frère aîné. Il était alors marié, depuis le 13 novembre 1538, avec Bénigne de Saulx-Tavannes, sœur de Gaspard de Saulx-Tavannes, maréchal de France, et fille de Jean de Saulx, seigneur et comte d'Auran, grand-écuyer de Bourgogne et de Champagne, et de Marguerite de Tavannes. L'an 1557, il servait dans les cheveu-légers au ban et arrière-ban du Poitou, dont la montre générale fut faite à Poitiers, le dernier mai. L'an 1559, il traita avec les créanciers de la maison de Montalembert et retira de leurs mains la seigneurie de Nuचेze, qui rentra, par ce rachat, dans la maison qui en tirait son origine. Léon de Nuचेze fut gouverneur de la ville de Mirabeau, et tué au siège de ladite place; ce qui est prouvé dans le diplôme du titre de comte, donné à la famille de Nuचेze, par Louis XIII, en 1637, et enregistré au parlement en 1640. Il a laissé les enfants qui suivent :

- 1.^o Charles de Nuचेze, seigneur de Brain, fut d'abord écuyer de François, duc d'Alençon, depuis 1570 jusqu'en 1576, puis gentilhomme ordinaire, et enfin premier écuyer du roi Charles IX, auquel il rendit de notables services, et composa un livre touchant l'art militaire et l'instruction d'un général d'armée. Il mourut sans alliance;
- 2.^o Jean-Jacques, dont l'article suit;

3.° Jean de Nucheze, mentionné ci-après ;

4.° Pierre de Nucheze.

Dans le même tems vivait :

Cimine de Nucheze, mariée, vers 1600, avec Philippe le Vasseur, seigneur de Guernonval, créé baron d'Eskelbecke, le 21 janvier 1612.

VIII. Jean-Jacques DE NUCHEZE, baron des Francs, seigneur de Nucheze, de Brain et de Bussy, chevalier de l'ordre du roi, servit les rois Henri III et Henri IX, durant les guerres de la ligue. L'an 1564, il était un des hommes d'armes de la compagnie du seigneur de Damville (Mathieu de Montmorency). Il fut ensuite capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes d'ordonnance. Il signala notamment son courage aux batailles d'Ivry et de Fontaine-Française; et mourut des blessures qu'il avait reçues dans cette dernière. Il épousa, 1.° le 26 octobre 1582, Gabrielle de Saint-Gelais, dont il n'eut point d'enfants, fille de Charles, seigneur de Saint-Gelais, et de Louise de Puiguyon, sa seconde femme; 2.° Marguerite Frémiot, fille de Bénigne Frémiot, conseiller du roi en ses conseils, président en la cour de parlement de Dijon, et de Marguerite de Berbisy, son épouse. De ce mariage sont issus :

1.° Bénigne, dont l'article suit ;

2.° Jacques de Nucheze, évêque et comte de Châlons-sur-Saône, en 1624, comte de Brain, conseiller du roi en tous ses conseils, abbé de Ferrières, naquit le 25 octobre 1591. Ce fut en sa faveur que la seigneurie de *Brain* fut érigée en *comté*, par lettres du mois de novembre 1637, registrées au parlement le 3 septembre 1640. Dans lesdites lettres-patentes il est expressément mentionné que le titre de comte lui est concédé pour lui et ceux de son nom en ligne masculine, et à perpétuité ;

à raison des services éminents rendus, par sa famille, aux rois de France et à l'état. Il mourut le 1^{er} mai 1658, universellement regretté.

IX. Bénigne DE NUCHEZE, baron des Francs, seigneur de Brain et de Bussy, capitaine de cinquante hommes d'armes, mestre de camp d'un régiment, servit dans la plupart des expéditions militaires du roi Louis XIII, et se distingua particulièrement au siège de la Rochelle, en 1627. Deux ans après, il servit dans l'armée conduite par Henri de Montmorency, en bas Languedoc, contre les religionnaires; concourut à la prise de Privas, et fut atteint d'une mousquetade, au siège d'Alais, dont il mourut le 21 juin 1629, sans avoir été marié.

VIII. Jean DE NUCHEZE, seigneur de Solon, chevalier de l'ordre du roi, second fils de Léon de Nucheze, et de Bénigne de Saulx-Tavannes, était, en 1564, archer dans la compagnie du seigneur de Damville, et l'an 1569 et 1573 homme d'armes de la compagnie de M. de Tavannes. Il épousa Anne de Pennezot, dont il eut :

IX. Henri DE NUCHEZE, baron des Francs, après la mort de Bénigne, son cousin-germain. Il avait épousé, l'an 1620, Eléonore Turpin de Crissé, fille de Charles Turpin, III^e du nom, comte de Crissé et de Viers, seigneur de la Gresille, et de Catherine Doineau de Saint-Soulaine. De ce mariage sont provenus :

- 1.^o Bénigne de Nucheze, abbé de Saint-Saurin, en Poitou;
- 2.^o Jacques de Nucheze;
- 3.^o André de Nucheze;
- 4.^o Eléonore-Angélique de Nucheze, mariée, le 28 mai 1647, à Claude-François de Thiard, baron, puis comte de Bissy-sur-Fleix, baron de Pierre

et de Charney, gouverneur d'Auxonne, en 1671 ; lieutenant-général des armées du roi, en 1677, lieutenant-général en Lorraine, en 1676, chevalier des ordres du roi, en 1689, mort en 1701, fils de Ponthus de Thiard, chevalier, seigneur de Bissy, baron de Pierre, de Vauvry et de Charney, écuyer ordinaire de la grande écurie, et de Jeanne Bouton de Chamilly ;

5.° Marie de Nuचेze.

Bâtard.

Charles de Nuचेze, né de Henri et de Prudence de Chaboville, fut légitimé en janvier 1623.

Seigneurs de Batresse et de la Brûlonnière.

VI. René DE NUCHEZE, chevalier, seigneur de Batresse, le Clos-Biron et la Brûlonnière, second fils de Guillaume de Nuचेze, IV^e du nom, seigneur de Bau-diment, et de Catherine des Francs, partagea avec Pierre de Nuचेze, son frère aîné, le 7 juillet 1515. Il épousa Françoise de Greuille de Chanteloube, dame de la Brûlonnière, sur les confins du Poitou et de la Marche, fille de Jean de Greuille, écuyer, seigneur de Chanteloube, en Berry, et d'Antoinette de Saint-Julien. L'an 1532, René de Nuचेze fut nommé l'un des exécuteurs testamentaires de Pierre de Nuचेze, son frère. Il eut de son mariage :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;
- 2.° Louis de Nuचेze, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, gouverneur de Cognac, en Angoumois, connu sous le nom de *Chevalier de Batresse*, qu'il rendit célèbre par sa valeur. L'an 1564, il était lieutenant de la compagnie de cinquante hommes d'armes du seigneur de Damville, qui fit montre à Espe-

ranche, le 1^{er} janvier, l'an 1567, capitaine d'une compagnie de cinquante lances des ordonnances du roi, dont il passa la revue à Paris le 24 septembre. L'an 1568, il se distingua aux sièges de Saintes et de Cognac, et obtint le gouvernement de cette dernière place en 1575. Il fut chambellan ordinaire de François, duc d'Alençon, depuis 1576 jusqu'en 1583. Il commanda sa compagnie au siège de Brouage en 1599. L'historien d'Aubigny, le président de Thou et la Popelinière, en font une mention honorable. Les rois François II, Henri II et Charles IX, ont adressé plus de trente lettres à ce seigneur ; quelques-unes, entièrement écrites de leur main, le qualifient de *notre bon amy, mon compère*, etc. Il avait épousé Magdeleine, *aliàs* Jeanne de Saint-Gelais, fille de François de Saint-Gelais, seigneur de Saint-Severin, et de Charlotte de Champagne, son épouse. Il en eut une fille, Marguerite de Nuچهze, mariée à François, marquis de Lezignem, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances ;

- 3.° Perrette de Nuچهze, femme de Pierre de Cléret, seigneur de Saint-Julien l'Ars.

Vers le même tems vivait :

François de Nuچهze, écuyer, seigneur de Boisrenard, épousa Renée de Pontlevoye, fille de Jean de Pontlevoye, écuyer, seigneur des Pallets, et de Mathurine de Gennes. Il en eut, entr'autres enfants :

- Anne de Nuچهze, mariée, 1.° à René de la Borderie, écuyer, seigneur de la Borderie, maître-d'hôtel du roi de Navarre, gouverneur du duché de Beaumont, fils de Guillaume, chevalier, seigneur dudit lieu, et de Guyonne Cailou de la Pépinière ; 2.° à Jean de Chérité, seigneur de la Verdrie, gentilhomme de la maison

du Roi, fils de Jean de Chérité, seigneur de Voisines, d'Ouche et de la Verdrie, et de Perrine Bodio.

VII. Jean DE NUCHEZE, II^e du nom, seigneur de la Brûlonnière, Badevilain, la Pommeraye et la Brosse, chevalier de l'ordre du roi, chambellan du roi Henri III, en 1573; épousa Jeanne de Parthenay de Guenoville, fille de Guiot de Parthenay, écuyer, seigneur de la Pommeraye et de la Faye, et de Louise-l'Evêque de Marconnay, dont il eut deux fils et trois filles:

- 1.^o Pierre, dont l'article suit ;
- 2.^o Melchior de Nuچهze, seigneur de Badevilain, épousa Catherine Marchand, qui le rendit père de :
 - a. Jacques de Nuچهze, seigneur de Badevilain, qui épousa Charlette du Breuil-Héliou, dont il eut Pierre de Nuچهze, écuyer, seigneur de Badevilain, mestre de camp de cavalerie, marié avec Marie Cacault, dont, entr'autres enfants, Marie-Catherine de Nuچهze, mariée, le 4 septembre 1718, à François Sylvain, chevalier, seigneur de Beauregard, capitaine au régiment de Picardie ;
 - b. Albin de Nuچهze, grand archidiacre de Châlons-sur-Saône ;
 - c. René de Nuچهze ;
 - d. N... de Nuچهze, demoiselle.
- 3.^o Philippe de Nuچهze, mariée avec Philippe Couraud, seigneur de Puylarge ;
- 4.^o Jeanne de Nuچهze, femme de René de la Croix, seigneur de la Bretinière, près Poitiers ;
- 5.^o Marguerite de Nuچهze, épouse, le 9 juillet 1596, Pierre de Saint-Martin, chevalier, seigneur de Baignac et de la Roulle, gentilhomme

ordinaire de la chambre du Roi, fils de Pierre de Saint-Martin, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de Baignac, sénéchal de la basse Marche, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, et de Jeanne Bermondet de la Quintaine.

VIII. Pierre DE NUCHEZE, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de Batresse, la Brûlonnière et de la Brosse, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Montmorillon, servit utilement le Roi pendant les troubles de la guerre civile. Il épousa Anne Petit, fille d'Antoine Petit, seigneur de Bois-Fichet, et d'Avoie du Bois des Arpentis; cette dernière, sœur de Louis du Bois, seigneur des Arpentis, chevalier des ordres du roi, et lieutenant-général au gouvernement de Touraine. Anne Petit épousa, en secondes noces, François Mesnard, seigneur de Toucheprès. Elle eut, de son premier mari, décédé en 1614 :

- 1.° Gaspard, dont l'article suit ;
- 2.° Charles de Nucheze, seigneur de la Foix ;
- 3.° Louis de Nucheze ;
- 4.° François de Nucheze, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1623 ; il fut depuis commandeur de son ordre, lieutenant-général des armées navales, puis vice-amiral de France, grade équivalent à celui de maréchal de France. Dans ses provisions du 7 mai 1661, *signées Louis*, et contresignées de *Loménie*, S. M. rappelle en substance les services importants rendus par le commandeur de Nucheze. « Nous connaissons le » mérite dudit sieur, commandeur de Nucheze, » portent ces lettres, et la longue expérience qu'il » s'est acquise dans la marine; ayant, depuis trente- » huit ans et plus, eu plusieurs commandements, » soit de vaisseaux ou de galères, et autres emplois » sur mer ; dans lesquels, après avoir long-tems » servi très-utilement la religion de Malte, et » remporté divers avantages considérables sur les

» ennemis de notre foi (1), qui ont souvent
 » éprouvé à leur dommage, les effets de sa valeur
 » et de sa bonne conduite, particulièrement lors-
 » que nous l'envoyâmes avec douze navires de
 » guerre, dont nous lui avons confié le comman-
 » dement, au secours des Vénitiens contre les
 » mêmes infidèles, pendant une campagne :
 » outre lequel il les servit encore par notre or-
 » dre, durant plusieurs années à *ses dépens*, et
 » très-utilement pour eux ; il nous a depuis con-
 » tinué ses services durant les derniers troubles
 » de notre royaume, devant la Rochelle, et dans
 » la rivière de Bordeaux, en qualité de notre
 » lieutenant-général des armées navales ; et en
 » toutes les occasions, il nous a donné tant de
 » marques de sa suffisance et de son expérience,
 » de sa vigilance, de son courage, et de son af-
 » fection et fidélité à notre service, que nous
 » avons estimé ne pouvoir confier cette impor-
 » tante charge à une personne qui la pût soute-
 » nir, et exercer plus dignement et exactement
 » que lui, etc., etc. ». Il fut pourvu de cette
 charge par le décès de Louis Foucault de Saint-
 Germain, comte du Dognon, maréchal de
 France ;

5.° Isabelle de Nucheze, mariée avec Pierre de
 Reignier, seigneur de Beauregard ;

6.° Renée de Nucheze, mariée avec François de
 Triolon, seigneur du Sibion.

IX. Gaspard DE NUCHEZE, chevalier, seigneur de la
 Brûlonnière, de la Mothe et de la Brosse, épousa,
 1.° Eléonore Turpin, fille de Moïse Turpin, seigneur
 de Busseroles ; 2.° Marie de Vonnes de Fontenay, qui
 était veuve de lui le 24 octobre 1657, fille de Jean de

(1) Il se trouva, en 1664, au combat livré au grand galion
 de la Sultane, où il fut grièvement blessé.

Vonnes, vicomte de Fontenay, seigneur d'Isoré, d'Azay sur Indre, chevalier de l'ordre 'du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et de Marie de Chadieu de Montperoux. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° Pierre de Nucheze, chevalier, seigneur de la Brûlonnière, vivait en 1657, qui suit;
- 2.° Jacques de Nucheze, seigneur de la Brosse, enseigne de frégate en 1669;
- 3.° Avoie de Nucheze;
- 4.° Anne de Nucheze;

Du second lit :

- 5.° Jean de Nucheze, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem le 12 juillet 1667, au grand prieuré d'Aquitaine.

X. Pierre DE NUCHEZE, II^e du nom, chevalier, seigneur de la Brûlonnière, ne vivait plus en 1665. Il avait épousé Dorothée Barthon de Montbas, dont il avait un enfant mineur, fille de François Barthon, vicomte de Montbas, lieutenant - général des armées du Roi, et de Denise de Maillé Bénéhart. Elle se remaria, en secondes noces, le 21 juillet 1665, à Théophile de Beziade, marquis d'Avaray, grand bailli d'épée de l'Orléanais. Le 26 décembre 1670, elle transigea avec François de Triolon, écuyer, seigneur de Sibion, tuteur de l'enfant mineur, qu'elle avait eu de son premier mari, nommé :

Pierre de Nucheze, chevalier, seigneur de la Brûlonnière, qui fut garde marine.

Seigneurs du Plessis d'Anlezy, en Bourbonnais.

VI. Jacques DE NUCHEZE, chevalier, seigneur de Chanteloube, du Plessis d'Anlezy et des Touches, troisième fils de Guillaume de Nucheze, IV^e du nom, seigneur de Baudiment, et de Catherine des Francs, est mentionné dans le testament de son père, du 27

mars 1505. Il assista au contrat de mariage de Pierre de Nuचेze, son frère aîné. Le 5 juillet 1515, il partagea la succession de Guillaume, son père, avec Pierre et René ses deux frères. Au mois de janvier 1534, il était un des cent gentilshommes de la maison du roi, sous la charge de M. Canaples. On lui voit la même qualité dans divers comptes et états de la maison du roi, jusqu'à l'an 1537. Il fut nommé, avec René son frère, curateur des enfants mineurs de Pierre de Nuचेze, leur frère aîné, qui avait fait son testament le 21 mai 1532. Jacques de Nuचेze eut deux femmes; 1.º Marie de Greuille, fille de Jean de Greuille, chevalier, seigneur de Chanteloube, et sœur de Françoise de de Greuille, femme de René, son frère, dont il n'eut point d'enfants; 2.º le 26 mars 1514, Françoise d'Anlezy, qui était veuve de lui le 9 juillet 1569. Il en eut deux fils :

- 1.º Jean, dont l'article suit ;
- 2.º Claude de Nuचेze, qui transigea avec Jean, son frère, le 7 octobre 1574, au sujet de la succession de leurs père et mère.

VII. Jean DE NUCHEZE, IIº du nom, chevalier, seigneur du Pléssis d'Anlezy, homme d'armes de la compagnie du maréchal de Damville, en 1549 et 1564, épousa, par contrat du 2 août 1579, Catherine de Viry, fille de feu Claude de Viry, écuyer, et de Louise de Tilly. Il passa une transaction avec François Séguin, écuyer, sieur de Paraise, le 21 août 1582, et ne vivait plus le 15 juin 1596, que sa veuve avait la garde-noble de leurs enfants, qui furent :

- 1.º Jean de Nuचेze, vivant en 1609;
- 2.º Antoine, dont l'article suit ;
- 3.º Jacques de Nuचेze, vivant en 1609 ;
- 4.º Jacqueline de Nuचेze ;
- 5.º Anne de Nuचेze.

VIII. Antoine DE NUCHEZE, chevalier, seigneur du

Plessis, de Buchepot, etc., rendit hommage au roi le 25 août 1609, conjointement avec Jean de Nuचेze, son frère, tant pour eux que pour Jacques de Nuचेze, leur autre frère. Il épousa, 1.^o par contrat du 7 août 1616, Marguerite de Francaulme, dont il n'eut point d'enfants; 2.^o par contrat du 13 juillet 1620, Rade-gonde de Bongards, fille de Georges de Bongards, écuyer, seigneur de Courtois, et de Marguerite le Moyne. L'an 1636, Antoine de Nuचेze servait dans la compagnie des cheveu-légers du baron de Lange, ainsi qu'il appert par un certificat du 17 août, qui le dispense de se rendre à l'armée de Picardie. De son second mariage sont nés :

1.^o Charles, dont l'article suit ;

2.^o Antoine de Nuचेze, qui transigea avec son frère le 5 février 1656.

IX. Charles DE NUCHEZE, écuyer, seigneur du Plessis, de la Mothe et de Saint-Léopardin en partie, fit le dénombrement de ses terres le premier septembre 1673, dans lequel est rappelé un hommage qu'il avait rendu au roi le 5 janvier 1661. Il entra dans la compagnie des cheveu-légers de la garde du roi au mois de juin 1674. Il avait épousé par contrat du premier février 1656, Françoise des Ulmes, fille de Gilbert des Ulmes, chevalier, seigneur de Longvy, et de Françoise de Tespes; et fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par jugement de M. Lambert d'Herbigny, commissaire départi par le roi dans les généralités de Moulins et de Bourges, du 24 décembre 1667. De ce mariage sont issus :

1.^o Pierre, dont l'article suit ;

2.^o Marie de Nuचेze, née en 1661.

X. Pierre DE NUCHEZE, chevalier, seigneur du Plessis, de Saint-Léopardin, etc., était cornette des cheveu-légers de la garde du roi, ainsi qu'il appert d'un certificat du 22 décembre 1675. Il servit au ban et arrière-

ban de la noblesse de Bourbonnais en 1689, 1693 et 1694. Il rendit hommage de sa terre du Plessis, le 18 juin 1698. Il épousa, 1.^o par contrat du premier mars 1677, Marie - Anne d'Estutt, fille de Jacques d'Estutt, écuyer, et d'Edmée de Racault; 2.^o par contrat du 12 avril 1695, Marie-Anne de Morogues, veuve de N., de Rossignac, seigneur d'Aspremont, et fille de Henri de Morogues, chevalier, seigneur de Lonfroy, et de Madelaine de Ventrolles. Il fut maintenu dans sa noblesse le 3 décembre 1699, par M. le Vayer, intendant en Bourbonnais. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Claude, dont l'article suit ;
- 2.^o Edmée de Nucheze, mariée, le 6 janvier 1699, à Louis d'Aguirande, chevalier, seigneur du Plaix et des Termes, fils de François d'Aguirande, seigneur des mêmes terres, de Beauvoir et de Pouligny, gentilhomme de la maison du Roi, et de Gervaise de Montost ;

Du second lit :

- 3.^o Mathias de Nucheze, reçu chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, le 8 février 1700.

XI. Claude DE NUCHEZE, chevalier, seigneur des Liteaux, de la Mothe et autres lieux, capitaine au régiment d'Anjou, cavalerie, en 1720, épousa par contrat du 18 février 1729, Marguerite de la Trolière, fille de feu Jean de la Trolière, écuyer, seigneur de Beauvalon, et de dame Catherine de François d'Espagnes. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Michel-Claude, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean - Baptiste de Nucheze, mentionné ci-après.

XII. Michel - Claude DE NUCHEZE, chevalier, seigneur de la Mothe et autres lieux, fut page de la grande écurie du Roi, en 1745, puis capitaine au régiment de Saluces, cavalerie, en 1749. Il épousa, par contrat du

21 mars 1750, Louise Farjonnel d'Aubigny, fille de Jean-Baptiste Farjonnel, écuyer, seigneur d'Aubigny, conseiller honoraire en la sénéchaussée de Bourbonnais, et d'Elisabeth des Hayes, son épouse. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jean-Louis, dont l'article suit ;
- 2.° Jean-Michel de Nuچهze, chanoine de l'église cathédrale de Paris, et grand-vicaire de Bourges ;
- 3.° Elisabeth-Emilie, } reçues chanoinesses - com-
- 4.° Elisabeth-Claudine, } tesses de Neuville le 14
- 5.° Antoinette-Julie, } octobre 1765.

XII. Jean-Louis DE NUCHEZE, chevalier, a été page de la grande écurie du Roi, et capitaine au régiment de Noailles, dragons.

XI. Jean-Baptiste DE NUCHEZE, chevalier, seigneur des Liteaux, Planchevienne, Sauvage et autres lieux, épousa, par contrat du 5 juillet 1762, Anne-Elisabeth des Champs de Pravier, fille de messire Joseph des Champs, chevalier, seigneur de Pravier, et de N... des Aâges. De ce mariage sont issus :

- 1.° Michel-Claude, dont l'article suit ;
- 2.° Joseph-Marie de Nuچهze, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre du Phénix de Hohenlohe. Il a fait, à l'armée de Condé, toutes les campagnes de l'émigration. Il a épousé N... Le Blin de Châtellenot, famille originaire de Bourgogne, dont il a deux fils en bas âge.

- a. Ernest de Nuچهze,
- b. Hippolyte de Nuچهze,

élèves, l'un à l'école militaire de Saint-Cyr, l'autre à l'école des chevaliers de Saint-Louis, à Senlis.

XII. Michel-Claude, comte DE NUCHEZE (1), ancien capitaine d'infanterie, émigré en 1791, est parti de l'armée de Condé, d'après les ordres de ce prince, pour prendre le grade d'officier de la garde de S. M. Louis XVI, en 1791 et 1792; il était à l'affaire du 20 juin et à celle du 10 août, auprès de la personne du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé, par contrat du 16 août 1784, Anne Petit de Saint-Georges, fille de messire André François Petit de Nanteau, écuyer, seigneur de Nanteau et de Saint-Georges, et de dame Marie Barbier. Il a eu de ce mariage deux fils :

- 1.° Michel-Auguste de Nuچهze, qui a fait les guerres de Prusse, d'Espagne et d'Allemagne; les deux premières, en qualité d'officier de dragons, et celle d'Allemagne, en qualité de capitaine de hussards; ensuite capitaine des chasseurs à cheval de la garde en 1812. Il a été fait, à la rentrée de sa majesté Louis XVIII, en 1814, sous-aide-major des mousquetaires noirs, et à leur réforme, en 1815, lieutenant-colonel de la légion de la Manche, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur;
- 2.° Achille-Paul-Bernard de Nuچهze, officier au troisième régiment de chasseurs à cheval. Il a fait la guerre de Russie en 1812, et a été tué au passage de la Bérésina, le 28 novembre de la même année.

Armes : De gueules, à 9 molettes d'éperon à cinq rais d'argent, l'écu en bannière. Supports : deux lions; cimier : un léopard lionné.

Il subsiste encore plusieurs branches de cette maison en Poitou.

(1) En vertu des lettres-patentes données par le roi Louis XIII en 1637, registrées au parlement en 1640, au chef des nom et armes de cette famille et à perpétuité.

DE VERINE. Maison qui s'est éteinte dans celle de Janvre, mentionnée page 261 de ce volume.

Hugues *de Verine*, deuxième fils de Bertrand de Verine, a formé cette troisième branche.

Hugues *de Verine*, varlet, seigneur de Brie, de Montazeau-Soullignac et autres lieux, lieutenant du maréchal de Rieux, sous le règne de Charles VI, épousa Jeanne de Mouel, fille de Pierre de Mouel, seigneur de la Roche-de-Mouel. Il est qualifié chevalier dans des actes postérieurs. De ce mariage est issu :

Jean *de Verine*, chevalier, seigneur de la Roche-de-Mouel, qui épousa Jeanne de Beauvais, fille de Jean de Beauvais, seigneur de Beauvais. De ce mariage est issu :

Philippe *de Verine*, chevalier, seigneur de la Roche-de-Mouel, qui épousa Anne de la Roche-Foucault, fille de Robert de la Roche-Foucault. De ce mariage est issu :

François *de Verine*, chevalier, seigneur de la Roche-de-Mouel, qui épousa Sylvie de la Roche-sur-Yon, fille de messire de la Roche-sur-Yon, chevalier, seigneur de la Roche-sur-Yon. De ce mariage est issu :

Jacques *de Verine*, chevalier, seigneur de la Roche-de-Mouel, qui épousa Olympe d'Aumont, fille de messire Pierre d'Aumont, chevalier, seigneur d'Aumont. De ce mariage est issu :

Jean *de Verine*, chevalier, seigneur de la Roche-de-Mouel, qui épousa Anne de Roigmond, fille de Robert de Roigmond, écuyer, officier pour le roi au siège de Gueret, en la Marche. De ce mariage est issu :

Georges *de Verine*, chevalier, seigneur de la Roche-de-Mouel, qui épousa Anne de Claise, fille de messire Eustache de Claise, chevalier, seigneur, baron d'Aubrit et de Claise. De ce mariage est issu un autre Georges.

Georges *de Verine*, chevalier, seigneur de la Roche-de-Mouel, qui épousa Gabrielle d'Héricourt, fille de

Gabriel d'Héricourt, baron de Soullignac. De ce mariage sont issus Honoré de Verine et Jacques de Verine.

Honoré de Verine épousa Anne de Machecoul, fille de René de Machecoul, chevalier, baron de Machecoul, dont un des gendres épousa l'autre. Cet Honoré de Verine épousa, en secondes noccs, Suzanne Bégaucl, fille de messire René Bégaucl, chevalier, seigneur de la Bégauclière. De ce mariage est issu :

André de Verine, chevalier, seigneur de la Bégauclière, qui épousa Gabrielle de Razais. De ce mariage est issu Pierre de Verine, mort sans hoirs.

Jacques de Verine continue la postérité.

Jacques de Verine, chevalier, seigneur des Tribardières, de Puis et Soullignac, épousa, en premières noccs, Colasse de Marquais, fille de messire Jean de Marquais, chevalier, seigneur de la Brosse; il se maria en secondes noccs, avec Marie de Villelume, fille de Jean de Villelume, chevalier, seigneur, baron de Barmontel, en Auvergne. De ce mariage est issu :

Léonard de Verine, chevalier, seigneur de la Bégauclière, des Tribardières, de la Gaudinière et des Boulières, qui épousa Marguerite Rençont, fille de messire François Rençont, chevalier, seigneur de Riberolle et de la Gaudinière. De ce mariage est issu.

Antoine de Verine, chevalier, seigneur de la Gaudinière et de Soullignac, qui épousa Diane-Marie de Coral, fille de messire Paul de Coral, écuyer, seigneur du Breuil-Massit, de la terre et baronnie de Remeille, de la moitié du bourg et paroisse de Saint-Maurice, et aussi seigneur de Villiers, en Touraine, et de dame Diane-Marie de Savatte. De ce mariage est issu :

Pierre de Verine, chevalier, seigneur des Arnaudets, qui épousa Maixente-Jeanne Brunet, fille de messire Charles Brunet, chevalier, seigneur de Laleu et du fief de la Bergeonne. De ce mariage sont issus Charles de Verine, tué d'un éclat de bombe au siège de Tournay;

et Maixente-Jeanne de Verine, qui épousa, le 26 septembre 1746, César-Angélique Janvre, chevalier, seigneur de l'Estortière, de Chanais, de Lussaudière, de la Ferrandière et de Chausserayes. De ce mariage sont issus dix enfants, quatre filles et six garçons, dont cinq officiers au service de Sa Majesté, et le sixième, vicaire-général du diocèse de Grasse, en 1779.

Armes : D'argent, à la croix vairée d'or et de gueules.

BROHON (Paul-Bernard), fils de Paul-Jacques-René, ancien capitaine de canonniers, fut créé *baron*, par décret impérial du 9 mai 1811, a obtenu de nouvelles lettres-patentes de sa majesté Louis XVIII, le 17 février 1815 ; a formé un majorat, avec titre héréditaire.

Armes : coupé : au 1, d'or, au chevron alaisé d'azur ; au 2, d'azur, au pélican d'argent, becqué d'or, sa piété d'argent. L'écu, timbré d'une couronne de baron.

DE LA MAZELLIÈRE. Maison d'origine chevaleresque de la province de Bretagne, et transplantée dans la Guienne. Nous en avons fourni la généalogie dans le tome XV de cet ouvrage, et nous y faisons mention d'Odet de Mazelière, secrétaire d'état du roi de Navarre, depuis Henri IV, roi de France. L'état officiel de la maison de ce prince nous ayant été fourni depuis, nous avons cru faire quelque chose d'utile, que de le rapporter ici.

Etat fait par le Roi, des gens de son Conseil d'état et privé, qu'il a retenus pour les affaires de sa maison et de ses finances de Navarre, et terres de son ancien domaine, non-réuni à sa couronne, à commencer du 1^{er} jour de janvier de l'année 1598 :

CHEFS DU CONSEIL.

Monsieur le maréchal de *Bouillon*, chef du conseil.

M. *Duplessis Mornay*, super intendant.
 M. de *Callignon*, chancelier.

SECRETAIRES D'ESTAT.

M. Odet de *Mazelières*.
 M. Ramond de *Vierse*.
 M. Anthoine de *Loménie*.
 M. Gehan *Paneheure*.

SECRETAIRES D'ESTAT PRIVÉS.

M. Michel *Gérard*.
 M. Gehan de la *Barthe*.
 M. Bertrand de la *Valade*.
 M. Gehan de *Verguins*.
 M. Joseph de la *Ruffe*.
 M. Pierre *Dupont*.
 M. Gatian *Dupont*.

MAITRE DES REQUÊTES.

M. Auguste *Galland*.

SECRETAIRES DES FINANCES.

M. Salomon *Corton*.
 M. Philipes *Fontanier*.
 M. Estienne *Feynes*.
 M. Pierre *Marbault*.

TRÉSORIERS-GÉNÉRAUX.

M. Macé *Duperray*.
 M. Julian *Malet*.
 M. Paul *Regeux*.

SECRETAIRES ORDINAIRES.

M. Benjamin *Aubry*.
 M. Jehan de *Hay*.
 M. Simeon *Preuost*.
 M. Israel *Patry*.

HUISSIER DU CONSEIL.

M. François *Clavières*.

Fait et arrêté par sadite Majesté, en son conseil à

Saint-Germain-en-Laye, le premier jour de décembre mil cinq cent quatre-vingt-dix-huit.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction, le 20 août 1668, par jugement de M. Pellot, intendant de la province de Guienne et commissaire départi pour la recherche des nobles, lequel jugement nous a été exhibé en original.

PICOT DE PECCADUC. Dans le tom. II du *Dictionnaire véridique*, pag. 318, on lit ce qui suit : « Cette » famille est ancienne en Bretagne. Elle est connue par » filiation dans cette province, depuis Antoine Picot, » qui, l'an 1483, épousa demoiselle Marie des Landes. » Les registres de la réformation de la noblesse de » Bretagne, attestent que Jean Picot, sieur de la Min- » taye, alloué de Vitré, s'est départi et désisté volon- » tairement, de la qualité de noble, par lui prise, et » qu'il a payé cent livres, le 10 septembre 1668, et que » René Picot, sieur de Fiefrubé, paroisse da Fougeray, » a payé la même somme, et pour le même motif, le » premier octobre 1668. Mais cette famille s'est relevée » depuis cette sorte de renonciation, et l'on voit qu'elle » a fait ses preuves, pour le service militaire, en 1781 » et en 1783. »

Beaucoup de bonnes familles de Bretagne, par la négligence de leurs chefs ou la dispersion de leurs titres, n'ayant pu, lors de la recherche, satisfaire aux preuves requises, ont été contraintes de se désister, se réservant de justifier plus tard de leurs droits. Le chef de la famille, Picot de Peccaduc, s'est trouvé dans le même cas, en 1668; mais en 1699, son fils fut rétabli et maintenu dans les privilèges de la noblesse. On s'empressera donc de relater ici les divers jugements et arrêts rendus en faveur de cette famille, comme devant servir à constater la noblesse de son origine, et rectifier l'ambiguïté qui se trouve dans le dernier paragraphe précité du *Dictionnaire véridique*.

1.^o Extrait des registres de la réformation de la noblesse de Bretagne, du 15 septembre 1668, par lequel maître Julien Busson, procureur de Jean Picot, sieur de la Mintaye, déclara pour ledit Jean Picot, qu'il avait ci-devant pris la qualité d'écuyer et souffert qu'on la lui donnât en toutes occasions, et avait cru le devoir faire, vu que ses prédécesseurs et ceux de son nom avaient toujours pris ladite qualité d'écuyer, au soutien de laquelle, il aurait pu trouver titres valables, s'ils n'étaient entre mains de gens hors de province, et néanmoins déclarait s'en désister et ne s'en vouloir servir jusqu'après avoir recouvré ses titres; après quoi, il espérait que nos seigneurs les commissaires pour ladite réformation auraient la bonté de le rétablir en ladite qualité, nonobstant ladite déclaration qui est signée
C. M. Piquet

2.^o Ordonnance rendue le 10 février 1699, par Gilles de Maupeou, chevalier, comte, d'Ableiges, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, commissaire départi par sa majesté, pour l'exécution de ses ordres, en la généralité de Poitiers, en faveur d'Adrien Picot, seigneur de la Mintaye, fils de Jean Picot, quatrième du nom, seigneur de la Mintaye, et de Renée Loyseau, et frère aîné de Henri Picot, premier du nom, seigneur de Fiefrubé, dont il s'agit dans ce degré, qui ordonne que ledit Adrien Picot de la Mintaye, ses successeurs, enfants et postérité, nés et à naître en loyal mariage, jouiraient de tous les privilèges, honneurs et exemptions attribués et accordés par sa majesté aux nobles de son royaume, tant qu'ils ne feraient acte de dérogeance à noblesse; ladite ordonnance délivrée par Guillou, commis greffier au bureau de la généralité de Poitiers, et à la garde des minutes de l'intendance, et de lui signée.

3.^o Jugement des commissaires généraux du conseil, rendu, le 4 avril 1715, en faveur d'Adrien et de Henri Picot, frères, qui les maintient dans leur noblesse d'ex-

traction et en la qualité d'écuyer, et qui ordonna, qu'ils jouiraient et leur postérité, nés et à naître en loyal mariage, de tous les privilèges et exemptions, dont jouissent les autres gentilshommes du royaume. Ledit jugement signé Pierron, et délivré le 27 mai 1757, aux fins de la commission y attachée, signée, par le roi, Roux.

4.° Arrêt de cette cour de parlement, obtenu le 16 janvier 1739, par écuyer, Henri Picot, seigneur de Fiefrubé et de Trémar, qui lui donne acte de la représentation, par lui faite, de l'arrêt du 4 avril 1715, et du brevet de ses armoiries, du 14 mars 1698, et ordonne que lesdites deux pièces demeureraient déposées au greffe avec les minutes des autres arrêts de noblesse, rendus par la cour, au profit des autres nobles qu'elle a maintenus, pour, au besoin, et dans les cas requis, en être délivré des expéditions et grosses audit Henri Picot de Trémar, également que dudit arrêt du 16 janvier 1739, pour lui servir où être devrait, ledit arrêt délivré par duplicata et signé Le Clavier.

5.° Arrêt rendu, chambres assemblées, le 15 mars 1757, qui ordonne avant faire droit, que Pierre-Jean-Baptiste Picot, rapportera une expédition en forme probante du jugement des commissaires du conseil, qui le maintenait dans la qualité de noble; ledit arrêt signé L. C. Picquet.

6.° Autres arrêts rendus, chambres assemblées, les 6 juin et 26 novembre 1757, qui, sur le vû d'une expédition en forme probante du jugement des commissaires du conseil, du 4 avril 1715, renvoie Pierre-Jean-Baptiste Picot de Peccaduc, se pourvoir vers sa majesté, pour y solliciter ses provisions de l'office de conseiller en la cour et commissaire aux requêtes du palais, et qui le reçoit en l'exercice dudit office, lesdits arrêts signés L. C. Picquet.

DE LA CONDAMINE, très-ancienne maison noble des Cévennes, connue de tous les tems par ses services militaires et littéraires. M. de Roussel, auteur de l'histoire du régiment de Piémont, infanterie, (Paris, chez Guillyn, 1766), en parle dans ces termes à la page 67 de cet ouvrage : En effet Gérard de la Condamine, est mentionné le premier des hommes d'armes d'une montre, faite en 1368, à la Rochemadour en Quercy, par les ordres de monseigneur le duc d'Anjou, frère du roi; laquelle montre est conservée en original, à Paris, aux manuscrits de la bibliothèque du roi; mais peu après la révocation de l'édit de Nantes, l'aîné de la maison ayant quitté sa patrie, et ses documents de famille comme les débris de sa fortune lui ayant été volés par le patron d'une barque, et le voleur, pour anéantir les traces de son larcin, ayant jeté les papiers à la mer, il en résulte que nous ne pouvons remonter la généalogie de cette maison jusqu'à ce Gérard. L'antique et noble origine de la maison de la Condamine n'en est pas moins un fait avéré, et qui n'a jamais été révoqué en doute. L'étymologie de ce nom vient à l'appui de cette opinion, la branche aînée la tire de *condominus*, et la branche antonine de *campus domini*; celle-ci à une nouvelle version étymologique, a ajouté une variation dans les armes. La branche aînée a constamment porté d'azur, à une tige de blé à trois épis d'argent, tigés et feuillés de même, tandis que la branche antonine a porté d'azur, à trois glands d'or, tigés et feuillés de même; il est possible que les trois épis aient été pris pour trois glands, et qu'en conservant le fond de l'écu, la branche cadette ait changé les émaux, pour se distinguer de la branche aînée. Celle-ci a possédé de toute ancienneté et jusqu'à la révolution, la co-seigneurie de Serves, et été long-tems connue par la qualification de *co-seigneur*,

en latin *Condominus*; ce nom étant enfin devenu patronymique, on a dit par la métogramme du second *o* en *a*, *Condaminus*, et en langue vulgaire *Condamine*. La branche antonine a toujours soutenu que son nom venait de *Campus Domini*, le champ du maître, ou le champ seigneurial, et dans l'ancien languedocien, on appelait du nom de *Condamine*, le champ ou l'enclos appartenant au château du seigneur.

I. André DE LA CONDAMINE, premier du nom, co-seigneur de Serves, naquit en 1560; il fut un grand capitaine, fidèle à son roi, et rendit de grands services dans les guerres civiles; il est parlé de lui au tome V, page 524, de l'histoire générale de la province du Languedoc; il commandait, en 1621, les troupes royales qui défendaient Marguerittes, près de Nismes; il épousa, en 1582, Marie - Geneviève de Falcon, fille de noble Jacques de Falcon Viguier de Vezénobre, duquel mariage :

II. Jean DE LA CONDAMINE, 1^{er} du nom, co-seigneur de Serves, qui naquit en 1583; il suivit comme son père la carrière des armes, et fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi; donna, en cette qualité, en 1620, une quittance qui se trouve à Paris, aux manuscrits de la bibliothèque du roi; il épousa, en 1604, dame Gabrielle de Puget, fille de noble Antoine de Puget, seigneur de Chasteuil, qui portait : d'argent à la vache de gueules; sommée d'une étoile d'or entre les cornes. Leurs enfants furent :

- 1.° Gabriel, dont l'article suit ;
- 2.° Antoine, qui fonda la branche antonine, dont nous parlerons plus bas.

III. Gabriel DE LA CONDAMINE, co-seigneur de Serves, né en 1606. Il fut lieutenant, et réformé en cette qualité, car en 1671 et 1674, il se qualifie ainsi dans les quittances qu'il donna pour ses appointemens, lesquelles sont conservées à Paris, aux manuscrits de la bi-

bliothèque du roi; il épousa, en 1640, dame Elizabeth de Rodier de la Brugière, qui portait de gueules au château à trois tours d'argent, maçonné de sable. Duquel mariage est issu :

IV. Georges DE LA CONDAMINE, co-seigneur de Serves, né en 1642; il épousa, en 1664, dame Antoinette de Montblanc-Saint-Martin qui portait : de gueules au cheval d'argent passant et galopant, ferré et harnaché de sable, monté d'un cavalier d'argent, armé de toutes pièces, la visière haute, tenant à la main droite un badelaire d'argent; derrière le cheval, un homme d'argent à pied, demandant l'aumône. Le tout sur une terrasse de sinople, et sous un chef cousu de même, chargé de deux molettes d'éperon d'or. De ce mariage viennent :

- 1.° André, dont l'article suit;
- 2.° Charles - Antoine, qui fonda la cinquième branche, dite caroline, et dont il sera question.

V. André DE LA CONDAMINE, II^e du nom, co-seigneur de Serves, naquit en 1665; il professa la religion protestante, et se réfugia en Angleterre vers l'année 1714, avec son épouse dame Jeanne Agerre, fille de noble Pierre Agerre de Fons, et six de leurs enfants; il mourut à Guernesey, le 4 mai 1737, et son épouse lui survécut jusqu'au 21 septembre 1755. Leurs enfants furent :

- 1.° Pierre, dont l'article suit;
- 2.° Jacques, mort à Londres, sans postérité;
- 3.° Jean, qui fonda la troisième branche devenue l'aînée, encore existante près de Metz (1);
- 4.° Jean-Jacques, auteur de la quatrième branche dite Anglaise, et dont il sera question plus bas;

(1) C'est par erreur qu'au tome XIII du Nobiliaire Universel, et à la note (2) de la page 12, on a indiqué que le fils aîné d'André II était resté à Guernesey, et qu'enfin la branche anglaise est aujourd'hui l'aînée.

- 5.° Jeanne, née en 1695, mourut à Londres, en mars 1775 ;
- 6.° Elisabeth, née en 1709, morte à Londres, le 1^{er} janvier 1786 ;
- 7.° Marthe, née en 1713, morte à Guernesey, le 23 mars 1787.

VI. Pierre DE LA CONDAMINE, I^{er} du nom, né en 1697, mort à Paris, le 3 décembre 1771, quitta ses parents à Guernesey et rentra en France, où il fit profession de la religion catholique et romaine. Il fut ensuite en Portugal, et perdit une partie de sa fortune lors du tremblement de terre qui eut lieu à Lisbonne, le 1^{er} novembre 1755. Il vint alors s'établir à Paris, où un incendie lui enleva le peu qu'il avait sauvé. Pierre eut trois femmes, savoir : 1.° dame Anne de Launay, qu'il épousa vers 1721 ; 2.° dame Olive Julien, par contrat passé à Saint-Malo, le 14 juin 1725, et 3.° à Paris, le 7 janvier 1738, dame Julienne-Françoise Michel. Du second lit naquit :

- 1.° Pierre dont l'article suit ;

Et du troisième lit :

- 2.° Françoise, qui réclama la succession de son frère consanguin.

VII. Pierre DE LA CONDAMINE, II^e du nom, fut baptisé à Saint-Malo, le 20 décembre 1726 et mourut à Saint-Servan, sans postérité, le 22 mai 1787, quoique ayant épousé dans ce dernier lieu, le 10 janvier 1775, N...., qui portait : écartelé : au 1 et 4, d'argent ; au 2 et 3, de gueules.

SECONDE BRANCHE, DITE ANTONINE, *éteinte*.

III. Antoine DE LA CONDAMINE, second fils de noble Jean de la Condamine, I^{er} du nom, et de Gabrielle de Puget, naquit en 1607, épousa en 1627, dame Jeanne

des Roux, fille de noble Charles d'Eiroux, ou des Roux, seigneur de Rustrel, qui portait de gueules au sautoir d'or, en cœur un écusson d'azur, chargé d'une tour d'argent. Antoine perdit son épouse en 1636, et entra alors, au service, fut enseigne au régiment de Montpeyroux et se trouva au siège de la ville et château de Salces en 1639, fait qui est rapporté dans la Gazette de France, du 1^{er} août de cette année-là. Il devint successivement lieutenant et capitaine, et à la paix de Westphalie (1648), il quitta le service, se retira à Paris, où les nombreux amis de feu son père, l'attirèrent. Il assista cette année aux noces de son fils Guillaume. On ignore l'époque et le lieu où il mourut. Le seul fruit de son mariage fut :

IV. Guillaume DE LA CONDAMINE, 1^{er} du nom, né en juin 1629, pendant que Louis XIII, faisait en personne le siège d'Alais; épousa en 1648, dame Jeanne Guignon, fille de noble Pierre de Guignon, seigneur de Vavates, conseiller du roi en son grand conseil et de dame Marie-Anne Jeanne de Chamblin, duquel mariage :

V. Charles DE LA CONDAMINE, né en 1649; il fut successivement receveur général des finances, en la généralité de Moulins, fit enregistrer ses armes et celles de sa femme, dans l'Armorial général, côté : Paris, vol. 1^{er}, pag. 251, nos 257 et 258. Fut pourvu d'un office de conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, par le décès d'Etienne Champion, le 8 décembre 1699, décéda, paroisse Saint-Roch, âgé de soixante-deux ans, le 26 novembre 1711. Il avait épousé devant Touvenot et son confrère, notaires à Paris, le 3 février 1697, demoiselle Louise-Marguerite de Chources, dont les armes sont d'argent à cinq faces de gueules, fille de défunt messire Gabriel de Chources, chevalier, seigneur de Beauregard, gouverneur de Bonnetable, et de madame Madeleine Judith de Breslay la Roche, présens : haut et puissant prince monseigneur Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer de France; haute et puissante

princesse madame Catherine de Villeroy, son épouse; haut et puissant prince monseigneur le duc de Valentinois; haute et puissante princesse madame Marie de Lorraine, son épouse; madame Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon; M. le comte d'Aubigné, son frère; haut et puissant seigneur, monseigneur de Phélippeaux, comte de Pontchartrain, contrôleur-général des finances, parens et amis. Ladite de Chources étant devenue veuve et tutrice de ses enfants, vendit l'office de secrétaire du roi, de son mari, à Antoine Carel, seigneur de Maisonval, élu à Caudebec; elle obtint des lettres de chancellerie le 19 août 1719, et un arrêt des requêtes du palais, le 9 septembre 1719. De ce mariage sont issus:

1.° Charles-Marie, dont l'article suit;

2.° Anne-Marie, qui épousa, 1.° noble Jean de Bouzier, chevalier, seigneur d'Estouilly et du fief d'Orléans; qui portait d'azur à trois bandes de vair appointées; 2.° Emmanuel-Victor de la Coste de Sainte-Fois, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie. Elle mourut à Paris, dans la paroisse de Saint-Laurent et fut inhumée en l'église de la communauté de Saint-Chaumont, le 27 avril 1771, laissant de son premier mariage:

a. Antoine-Claude-François de Bouzier, chevalier et seigneur d'Estouilly et du fief d'Orléans; qui fut lieutenant du roi de Saint-Quentin;

b. Marie-Louise-Charlotte de Bouzier, qui en 1756, épousa avec les dispenses de S. S. (Benoit XIV), noble Charles-Marie de la Condamine, son oncle maternel, dont l'article suit. Elle survécut à son époux, et rien n'égalait sa tendresse pour lui. M. l'abbé Delille ayant remplacé Charles-Marie de la Condamine à l'Académie Française, célébra ses vertus dans les discours qu'il prononça

lors de sa réception le 11 juillet 1774 : « Si
 » jamais, dit-il, l'hymen est respectable,
 » c'est surtout lorsqu'une femme jeune,
 » adoucit à son époux les derniers jours d'une
 » vie immolée au bien public. La sienne ai-
 » mait en lui un mari vertueux, elle respec-
 » tait un citoyen utile. Cette impétuosité in-
 » quiète, qui dans M. de la Condamine,
 » ressemblait quelquefois à l'humeur, loin
 » de rebuter sa tendresse, la rendait plus in-
 » génieuse. Elle le consolait des maux du
 » corps, des peines de l'esprit, de ses craintes,
 » de ses ennemis et de lui-même; et ce
 » bonheur qui lui avait échappé peut-être
 » dans ses courses immenses, il le trouvait à
 » côté de lui, dans un cœur tendre qui s'im-
 » posait, par l'amour constant du devoir,
 » ces soins recherchés qu'inspire à peine
 » le sentiment passager de l'amour. »

VI. Charles-Marie DE LA CONDAMINE, né et baptisé à Paris, paroisse de Saint-Roch, le 8 janvier 1701, est célèbre par ses voyages, entrepris par ordre du roi, pour déterminer la figure de la terre, par ses connaissances profondes en plusieurs genres, par ses divers écrits en faveur de la méthode de l'inoculation, et même par son talent pour la poésie légère. Le 19 février 1719, il fut reçu après avoir fait les preuves de noblesse, chevalier des ordres royaux militaires et hospitaliers de Notre-Dame-de-Mont-Carmel et de Jérusalem, fut secrétaire des commandements de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans, enfin membre de l'Académie Française, de celle des Sciences, de la Société Royale de Londres, des Académies de Berlin, de Pétersbourg, Bologne, Cortone, Nancy, etc. La réponse de M. le comte de Buffon, au discours que Charles-Marie prononça le 12 janvier 1761, lorsqu'il fut reçu à l'Académie Française, à la place de

M. de Vauréal, évêque de Rennes, a toujours été citée comme un modèle d'éloquence et nous croyons devoir en donner ici un extrait : « Du génie pour les sciences, » du goût pour la littérature, du talent pour écrire, de » l'ardeur pour entreprendre, du courage pour exécuter, » de la constance pour achever, de l'amitié pour vos rivaux, » du zèle pour vos amis, de l'enthousiasme pour l'humanité, voilà ce que vous connaît un ancien ami, un » confrère de trente ans, qui se félicite aujourd'hui de » le devenir pour la seconde fois. »

» Avoir parcouru l'un et l'autre hémisphère, traversé » les continens et les mers, surmonté les sommets sourcilleux de ces montagnes embrasées, où les glaces éternelles bravent également et les feux souterrains et les » ardeurs du midi; s'être livré à la pente précipitée de » ces cataractes écumantes dont les eaux suspendues » semblent moins rouler sur la terre que descendre » des nues, avoir pénétré dans ces vastes déserts, dans » ces solitudes immenses où l'on trouve à peine quelques vestiges de l'homme, où la nature accoutumée » au plus profond silence, dût être étonnée de s'entendre interroger pour la première fois; avoir plus » fait en un mot, par le seul motif de la gloire des » lettres, que l'on ne fit jamais par la soif de l'or; voilà » ce que connaît de vous l'Europe, et ce que dira la » postérité.

» Mais n'anticipons ni sur les espaces, ni sur les tems, » vous savez comme moi que le siècle où l'on vit est » sourd, que la voix du compatriote est faible. Laissons » donc à vos neveux le soin de répéter ce que dit de » vous l'étranger, et bornez aujourd'hui votre gloire à » celle d'être assis parmi nous. »

» Après son grand voyage, dit M. l'abbé Delille, il » semblait qu'aucun lieu du monde ne pouvait plus » exciter sa curiosité; mais il n'avait pas vu l'Italie; il » n'avait pas vu Rome: et qui peut se flatter de connaître le monde, sans avoir vu cette ville, à jamais

» intéressante par ses victoires , par ses désastres , par
 » sa magnificence , par ses débris , le dépôt des arts
 » antiques , le berceau des arts naissants ; autrefois
 » dominatrice du monde par les armes , aujourd'hui
 » par la religion , et qui eut , en effet , le droit de
 » se nommer la ville éternelle ?

» Il y fut reçu avec distinction , par le pape Be-
 » noit XIV, dont la gaieté franche, la douce affabilité
 » semblaient solliciter l'oubli de son rang , parce qu'il
 » sentait que sa véritable grandeur en était indépendante,
 » l'ami des étrangers, le premier objet de leur curiosité
 » et de leur admiration dans Rome ; l'ami surtout des
 » Français , estimé des Anglais même , qui ont placé
 » son buste dans le muséum de Londres , où il semble
 » triompher des préjugés de la haine nationale ; qui ,
 » enfin, par ses vertus et ses lumières, faisait la gloire
 » de Rome moderne, et eût été digne de l'ancienne. Il
 » accorda à M. de la Condamine ce qu'il pouvait lui ac-
 » corder de plus doux et de plus flatteur, son portrait
 » et une dispense pour épouser sa nièce. (*Marie-Louise-
 » Charlotte de Bouzier.* (1) Sensible à ces bontés ,

(1) « M. de la Condamine, âgé alors de cinquante-cinq
 » ans, avait besoin d'une compagne ; mais il ne voulait ni se
 » rendre ridicule, ni faire le malheur de personne ; il trou-
 » vait dans sa nièce une jeune femme accoutumée à l'aimer
 » comme un père, à respecter en lui sa gloire, ses talents et
 » jusqu'à des infirmités qui n'étaient, à ses yeux, que les
 » marques honorables de ses travaux pour les sciences ; il crut
 » qu'une femme raisonnable, sensible, et qui savait combien
 » il est rare que les convenances de fortune et de naissance,
 » plus écoutées que celles d'où dépend le bonheur, permettent
 » d'épouser celui que le cœur aurait choisi, pourrait ne pas
 » regarder comme un malheur de s'unir à un oncle en qui
 » elle était assurée de trouver un ami : Cette union fut heu-
 » reuse : sûre de la confiance et de la tendresse de son mari,
 » les mouvements d'humeur, inévitables dans un homme dont

» M. de la Condamine le lui témoigna avec cette impé-
 » tuosité franche et familière, dont les souverains vrai-
 » ment respectables, sont plus flattés que du respect,
 » et qui n'ôte quelque chose au rang que pour le rendre
 » à la personne.

» Il n'eût pas été content lui-même, s'il n'eût vu à
 » Rome que ce que les autres avaient vu avant lui. Il
 » fit des recherches très-heureuses sur les mesures an-
 » ciennes, qui ont si long-tems exercé nos savants ;
 » l'académicien des sciences travaillait pour l'académie des
 » belles-lettres. Cette variété de goûts et de connais-
 » sances, était peut-être ce qui distinguait le plus M. de
 » la Condamine de la foule des voyageurs. La plupart
 » n'aiment et ne voient que leur objet favori : le bot-
 » niste ne cherche que des plantes ; le géographe, que

» l'activité prodigieuse était contrariée sans cesse par ses infir-
 » mités, ne paraissaient à madame de la Condamine qu'un
 » malheur de plus dont elle devait le consoler. Quelque
 » longue, quelqu'infirmes qu'ait été la vieillesse de son mari,
 » jamais elle n'a cessé de lui prodiguer les soins les plus ten-
 » dres qui ne lui coûtaient rien ; l'idée qu'elle remplissait un
 » devoir sacré à plus d'un titre, soutint son courage, et il lui
 » semblait que soigner la vieillesse de M. de la Condamine,
 » c'était acquitter les dettes de l'humanité ; lorsqu'enfin elle a
 » eu le malheur de le perdre, elle l'a pleuré, comme une
 » jeune épouse pleure celui qu'une mort prématurée lui en-
 » lève, comme on pleure une perte irréparable. » (Eloge de
 » M. de la Condamine, inséré dans l'Histoire de l'Académie
 » Royale des Sciences, année 1774, pp. 115 et 116.) Nous in-
 » sérerons ici les vers qu'il adressa à sa femme, le lendemain de
 » ses noces :

- » D'Aurore et de Titon vous connaissez l'histoire :
- » Notre hymen en rappelle aujourd'hui la mémoire :
- » Mais de mon sort Titon serait jaloux ;
- » Que ses liens sont différents des nôtres !
- » L'Aurore entre ses bras vit vieillir son époux :
- » Et je rajeunis dans les vôtres. »

» des positions de villes; l'antiquaire, que des inscriptions : M. de la Condamine aimait et voyait tout.....

» Ses derniers jours payèrent par différentes infirmités les travaux de ses premières années. Celle qu'il souffrait le plus impatiemment était sa surdité, parce qu'elle contrariait sa passion favorite. Ceux qui savaient la cause de son état, ne pouvaient le voir sans un sentiment de respect. J'ai vu moi-même, messieurs, quelque tems avant sa mort, ce philosophe, victime de son zèle pour les sciences, avec cette sorte de vénération qu'inspire la vue de ces guerriers mutilés au service de l'état.

» Cependant la source de ses infirmités en était le dédommagement. Dans l'honorable repos de sa vieillesse, il revoyait en esprit cette riche variété d'objets qu'il avait vue des yeux.....

« Le même enthousiasme et la même curiosité qui lui avaient fait si souvent exposer sa vie (1), ont avancé sa mort : il l'a vue s'approcher, je ne dis pas avec intrépidité, mais j'oserais presque dire, avec distraction. Ce n'était point l'incrédulité stupide, qui cherche à s'étourdir sur ce dernier moment; c'était l'inattention d'un homme ardent, dont l'âme se prend et s'attache jusqu'au dernier soupir, à tout ce qui l'environne, qui se hâte de vivre, et dont l'activité n'a fini qu'avec lui ».

(1) « En sortant du collège, il suivit, en qualité de volontaire au siège de Roses, le chevalier de Chources, son oncle, capitaine au régiment Dauphin, cavalerie; pendant le siège, le jeune volontaire eut la curiosité de monter sur une hauteur, afin de mieux voir la place; il l'examinait avec une lunette, et s'amusait à voir mettre le feu à une batterie dont les boulets tombaient autour de lui, lorsqu'il reçut ordre de descendre; on lui apprit qu'un manteau d'écarlate qu'il avait sur son habit, l'avait rendu le but de cette batterie. » (Eloge de M. de la Condamine, inséré dans l'Histoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1774, p. 87.)

Il mourut sans postérité, dans la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, le 4 février 1774.

TROISIÈME BRANCHE DITE DE POUILLY,

subsistante à Pouilly, près de Metz, et qui est aujourd'hui l'aînée.

VI. Jean DE LA CONDAMINE, deuxième du nom, troisième fils de noble André de la Condamine, deuxième de nom, et de Jeanne Aggere, son épouse, naquit le 8 septembre 1703; il fut le seul qui ne suivit point ses parens en Angleterre; mais resta auprès de son oncle paternel, Charles-Antoine, qui le fit élever dans la religion catholique romaine; il avait été nommé sous-lieutenant au régiment de Piémont en 1713; fut lieutenant en 1719, et aide major en 1721; il se distingua, le 4 mai 1734, lorsque le régiment, sous les ordres du duc de Noailles, força les lignes d'Ettlingen; et fut nommé capitaine le 30 du même mois; il fut employé à l'armée de Bohême en 1741; monta à l'assaut donné à la ville de Prague, dans la nuit du 25 au 26 novembre de la même année; fit la campagne de 1742, et fut blessé à la fameuse défense de Prague; décoré de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, en 1743, il se trouva, le 27 juin de la même année, à la bataille de Dettingen, où le régiment perdit cent cinquante hommes. Le régiment destiné à servir en Flandre, partit de Metz, où il avait hiverné, le 16 mars 1744, et arriva dans la plaine de Ceyjoint le 14 mai. Il prit la droite de l'armée que le roi commandait en personne, et assista au siège de Menin, qui se rendit le 5 juin, et à celui d'Ypres qui capitula le 27. Il quitta l'armée du roi le 1^{er} juillet, et joignit au camp de Courtray celle que le maréchal de Saxe commandait, et qui investit Tournay, la nuit du 24 au 25 avril 1745; il fut capitaine de grenadiers, l'année suivante; et à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, il se retira à Metz, où il épousa en 1749, dame

Thérèse de Guillot, veuve de noble de N.... Colignon de Pouilli, ancien capitaine au régiment de Piémont, mort en 1736. Jean cultiva les lettres, et fut nommé membre de l'académie royale des arts et sciences, à Metz ; il mourut à Pouilli, en décembre 1784, et son épouse lui survécut jusqu'en 1788. De leur mariage vinrent :

- 1.° Nicolas-Joseph, dont l'article suit;
- 2.° Thérèse-Julie, née le 27 septembre 1751, qui épousa, en 1788, noble Pierre Durieu de Maynadier, capitaine au régiment de Piémont, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle est morte à Pouilly, le 14 avril 1814, et n'a laissé qu'un fils :
 - a. Nicolas-Joseph Durieu, né le 23 décembre 1789, a servi avec distinction dans l'armée française, et a épousé, le 12 septembre 1814, dame Marie-Stéphanie Catoire de Bioncourt, dont il a deux filles.

VII. Nicolas-Joseph DE LA CONDAMINE, seigneur de Pouilli, est né le 27 mars 1753, a été empêché de servir par une incommodité au bras. Il a épousé, le 24 novembre 1790, dame Catherine de Marguerie de Montfort, fille de feu noble de Marguerie, comte de Montfort, d'une très-ancienne maison noble, originaire de Normandie, morte à Metz, le 26 octobre 1816, et inhumée à Pouilli. Leurs enfants sont :

- 1.° Charles-Joseph, né le 9 août 1796, élève au Corps royal du Génie;
- 2.° Charles-Nicolas, né le 12 mars 1801, élève au Corps royal de l'artillerie;
- 3.° Thérèse - Julie - Joséphine, née le 12 octobre 1791;
- 4.° Hélène-Joséphine, née le 6 mars 1793;
- 5.° Catherine - Joséphine, née le 19 octobre 1794;

- 6.° Marie-Thérèse-Joséphine, née le 9 août 1796, morte le 14 novembre 1816 ;
 7.° Marie-Adélaïde - Sophie , née le 29 septembre 1804.

SECONDE BRANCHE, DITE ANGLAISE,

seconde existante.

VI. Jean-Jacques DE LA CONDAMINE , sixième enfant de noble André de la Condamine, II^e du nom, co-seigneur de Serves, et de dame Jeanne Aggère, son épouse, naquit à Nismes en 1711 , et mourut à Guernesey, le 7 juin 1764. Il avait épousé, le 6 novembre 1760, dame Marie Néel de l'île de Jersey, morte le 28 août 1808 ; duquel mariage sont provenus :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;
- 2.° Marie, née le 1^{er} septembre 1761 , mariée, le 9 mars 1780, à Jean Bowden, écuyer, mort à Bristol, le 1^{er} mars 1798 ; et en secondes noces, le 10 octobre 1814, à Georges Bell de l'île de Guernesey, écuyer. Elle a eu de son premier mari trois enfants, savoir :
 - a. William-Carey-Bowden, écuyer, né le 21 janvier 1788, qui a épousé, le 13 avril 1816, dame Christiana Anstruther, fille de feu le colonel Anstruther, dont un fils ;
 - b. Marie Bowden, née le 5 mai 1786, mariée, 1.°, le 15 juillet 1811, à William-Herbert Jones, écuyer, officier du génie militaire anglais, mort à l'île de France, le 31 mars 1813 ; duquel mariage une fille ; et 2.°, le 5 mai 1817, à Thomas Tupper, écuyer, son cousin-germain paternel, dont une fille ;
 - c. Catherine Carey Bowden, morte jeune.

VII. Jean DE LA CONDAMINE, écuyer, III^e du nom, né à Guernesey, le 9 avril 1763, est aujourd'hui (1819), contrôle (avocat-général) du roi, et colonel du premier régiment de milice, en ladite île. Il a épousé, le 25 mars 1788, dame Elisabeth Coutart, fille aînée de Pierre Coutart, écuyer, contrôle du roi, morte à Guernesey, le 18 novembre 1804. Elle portait d'argent à une face vivrée de sable. Leurs enfants sont :

- 1.^o Jean, IV^e du nom, né le 6 avril 1792, vice-consul de Sa Majesté Britannique à Dunkerque ;
- 2.^o William, né le 26 octobre 1795 ; D. A. commissaire des guerres, attaché à l'état-major du duc de Wellington, depuis 1812 jusqu'à l'évacuation de la France, par les troupes alliées en 1818, membre de la société d'Emulation à Cambrai ;
- 3.^o Thomas, né le 9 mai 1797, est sorti du collège militaire, en décembre 1816, sous-lieutenant dans le corps de l'état-major anglais (royal Staff corps) ;
- 4.^o Robert Coutart, né le 12 octobre 1800 ;
- 5.^o James, né le 18 septembre 1803 ;
- 6.^o Marie, née le 30 décembre 1788, mariée à Guernesey le 12 juin 1811, à David Carnegie, écuyer, capitaine dans le 102^e régiment d'infanterie anglaise, retiré depuis la paix en Ecosse, son pays natal. Ils ont quatre enfants, deux garçons et deux filles ;
- 7.^o Elisabeth, née le 6 mai 1790 ;
- 8.^o Louise, née le 27 juillet 1794, morte le 11 juillet 1798 ;
- 9.^o Louise, II^e du nom, née le 15 juillet 1799, morte le 21 février 1802.

CINQUIÈME BRANCHE, DITE CAROLINE, *éteinte*.

V. Charles-Antoine DE LA CONDAMINE, second fils de noble Georges de la Condamine de Serves, et de dame Antoinette de Montblanc Saint-Martin, posséda, après l'émigration de son frère aîné, André II, les terres de sa famille ; il entra au régiment de Piémont, infanterie, en 1685 ; fut sous-lieutenant en 1687, et lieutenant en 1689 ; en 1693, le régiment passa sous les ordres du maréchal de Luxembourg, et se trouva, le 29 juillet, à la bataille de Neervinde, au siège de Charleroi, au mois de septembre, et au bombardement de Bruxelles, au mois de d'août 1695 ; il fut capitaine en 1699, et servit sous les ordres du duc de Vendôme qui commandait l'armée d'Italie en 1702. Le régiment de Piémont se distingua cette année à la bataille qui se donna à Luzarra, le 15 août ; il y occupait toute la gauche, et eut l'avantage de repousser jusqu'à trois fois les Impériaux. L'année suivante, il suivit le duc de Vendôme dans la marche que fit ce général vers le Trentin, et assista à la prise d'Arco, de Nago, d'Asti, et de Villeneuve d'Ast ; après le siège de Turin, en 1707, il passa à l'armée de Flandre, et se trouva à la bataille d'Oudenarde, en 1708, et à celle de Malplaquet, le 11 septembre 1709 ; au mois de mars 1710, le régiment eut ordre de se jeter dans Douai, qui fut investi par toutes les forces des alliés ; la garnison tint cinquante-deux jours, pendant lesquels elle fit trente-deux sorties ; dans celle du 8 mai, Charles-Antoine commandait une des trois compagnies de grenadiers de Piémont, qui avait la tête de l'attaque ; ils comblèrent une grande partie des travaux des assiégeants, détruisirent tout un régiment anglais, et rentrèrent en bon ordre dans la place ; il fut blessé quelques jours avant la capitulation qui eut lieu le 24 juin. L'année suivante, le régiment de Piémont joignit l'armée du maréchal de Villars, et servit sous ses ordres jusqu'à la paix d'Utrecht, en 1713 ; décoré de

l'ordre royal et militaire de St.-Louis, et parvenu au grade de commandant de bataillon, il mourut à Bouquemon, en 1734 ; il avait épousé Sophie du Garnier, dame de la Melouze, fille de noble Jean du Garnier, chevalier de la Melouze, co-seigneur de Brenoux et de Saval, et d'Amélie de la Croix de Vagnas. Duquel mariage :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;
- 2.° Pierre de la Condamine de Serves, troisième du nom, né le 10 janvier 1715, mort à Alais, le 3 mars 1787 ; il fut, le 23 juin 1733, lieutenant au régiment de Piémont, que commandait son père ; aide-major, le 5 mai 1737, et capitaine en 1740. Il professa la religion réformée, et par cette raison il refusa l'ordre royal et militaire de S.-Louis ; fut membre correspondant de l'académie royale des arts et des sciences, à Metz ; se retira à Alais, en 1746, et y épousa dame Marie de Lafond Guy d'Aireboudouze, (1) fille de noble Pierre de la Fond Guy d'Aireboudouze, seigneur de Casalette, et d'Anne-Marie de Boileau de Castelnau. Il eut de ce mariage :

A. Marie-Marguerite de la Condamine de Serves, née le 25 mars 1749, morte le 4 mars 1805 ; elle avait épousé, le 21 juin 1769, M. Jean-François Gibert, mort à Saint-Domingue, le 17 janvier 1803. De ce mariage sont nés :

(1) La famille de la Fond Guy d'Aireboudouze possédait la terre de Casalette, et tenait aux meilleures maisons du Languedoc. La mère de Marie était fille de noble Nicolas de Boileau, seigneur de Castelnau et de Sainte-Croix, et d'Anne de Calvière, dame de Boucoiran. Nicolas de Castelnau descendait au XI^e degré d'Etienne de Boileau, grand-prévôt de Paris en 1250, et qui jouissait de la confiance du roi saint Louis. L'aïeule du côté paternel de Marie de la Fond Guy, était de la maison des Boreli, marquis de Roque-Servières.

- a. Honoré-Victor Gibert, né à Alais, le 11 novembre 1772, il est marié et sans enfants;
- b. Jeanne-Sophie Gibert, née le 28 août 1770, qui, le 3 novembre 1792, a épousé M. Jacques Sagnier, ancien maire d'Alais, duquel mariage elle a eu un fils, mort à la retraite de Moscou, en 1813 et une fille, Victoire - Marguerite-Louise-Nanine Sagnier, née le 2 septembre 1797, mariée, le 1^{er} septembre 1813, à noble Jean - Victor - Gaspard-Fortuné d'Aigallier de la Rouvière, seigneur de Brouset, fils de noble Jean-Mathieu d'Aigallier de la Rouvière, et de dame Jeanne d'Aigallier de la Condamine (1);

B. Victoire-Félicité de la Condamine de Serves, née le 7 mars 1750, morte le 4 mars 1778. Elle avait épousé, 1.^o le 21 juin 1769, messire

(1) Noble Jean d'Aigallier, ayant épousé une dame de la Condamine de Serves, son petit-fils Pierre d'Aigallier ajouta à son nom de famille celui de la Condamine; ce Pierre d'Aigallier de la Condamine, épousa dame Madelaine de Faucon, duquel mariage Jeanne d'Aigallier de la Condamine, qui, ayant épousé noble Jean-Mathieu d'Aigallier, fut mère de noble Jean-Victor-Gaspard-Fortuné d'Aigallier de la Rouvière, qui a épousé une des arrière-petites-filles de messire Pierre de la Condamine de Serves, III^e du nom. L'usage de joindre à son nom de famille celui de la femme qu'on épouse, nous vient de Genève, et a été plus ordinairement adopté par les Protestants que par les Catholiques. L'exemple que nous venons de citer prouve en faveur des La Condamine; car cette maison d'Aigallier, qui est d'origine chevaleresque, n'aurait pas conservé ce surnom, si les La Condamine n'eussent pas été d'une antiquité avérée.

Charles de Firmas-Périés, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Piémont, infanterie, et commandant pour le roi l'hôtel royal des invalides à Paris; mort à Alais, le 19 novembre 1773, fils posthume de messire Pierre-Antoine de Firmas, seigneur de Périés, ancien colonel des troupes provinciales, commandant pour le roi le château de Saint-Paul, et de dame Marthe de Daniel de Saint-Ravy; 2.^o le 9 février 1776, avec dispense de S. S., messire Jean-Louis de Firmas, seigneur de Périés, neveu de feu son mari, ancien officier au régiment de Navarre, infanterie, qui a été pendant vingt-huit ans premier consul-maire de la ville d'Alais, petit-fils du même messire Pierre-Antoine dont il vient d'être question, et fils de messire Louis de Firmas, seigneur de Périés, et de dame Louise du Cairon (1).

(1) L'antiquité de la maison Firmas est prouvée par la possession continue depuis le douzième siècle de la terre de Périés, dont le château très-fort d'assiette est une clé des Cévennes. On trouve, dans les procédures qui eurent lieu pour perdre les Templiers, Guillaume Firmas, chevalier de cet ordre, qui, en 1307, s'offrit pour en être un des généreux défenseurs. Il était frère de Bernard 1^{er}, qui vivait en 1292, oncle et parrain de Guillaume 1^{er} qui, le 13 décembre 1371, fit hommage de sa terre de Périés à Bernard de Pelet, baron d'Alais, qu'il appelle *son bieu cousin*. MM. de Firmas n'ont jamais formé que des alliances très-honorables, savoir: avec les maisons de Budos, de la Fare, d'Arles, de Ribeirrol, des Estiennes (et par celle-ci avec les Biliotti), les Sollier, les Petit (et par celles-ci avec les Narbonne, les Isnards, les Cambis), avec les Daniel, les Saint-Ravy et les Caseneuve. Dans les guerres civiles des Cévennes, les Firmas combattirent constamment pour le roi; leur château a été, à cette époque, brûlé deux fois en

Victoire - Félicité de la Condamine a laissé de son premier mariage :

- a. Armand - Charles - Daniel , comte de Firmas-Périès , lieutenant - général des armées du roi, grand-maître, conseiller intime, privé actuel d'épée, et chambellan du feu roi Frédéric de Wurtemberg ; chevalier des ordres royaux et militaires de Saint - Louis, en France, de Saint - Maurice et de Saint - Lazare, en Sardaigne ; grand - croix de l'ordre royal équestre et militaire de Saint - Michel, en Bavière, né le 4 août 1770, marié, le 3 février 1799, à très-haute, très-illustre, très-puissante dame Marie-Joséphine, comtesse de Waldbourg-

soixante-dix ans; et dans celle de la révolution, cette maison ne s'est pas montrée moins fidèle, puisque Armand-Charles-Daniel a été un des braves de l'armée de Condé: il fut à l'âge de vingt-un ans colonel d'infanterie et lieutenant de roi du quartier-général, maréchal des camps et armées du roi, à l'âge de vingt-neuf ans, et enfin a été nommé lieutenant général, le 30 mars 1819. S. M. Louis XVIII lui a accordé, par une ordonnance du 30 mars 1816, une fleur de lys à ajouter à ses armes, comme une récompense pour ses services et son beau dévouement; le roi lui a de plus accordé le titre héréditaire de comte, qualification qui avait été donnée précédemment dans des brevets. Les armes de la maison de Firmas sont: écartelé: au 1 et 4, d'argent, à trois poiriers arrachés de sinople pour Périès; au 2 et 3, d'argent, à l'aigle éployée de sable; chappé: parti d'azur et de gueules, à une fleur de néflier à cinq feuilles d'or et d'argent de l'un en l'autre, pour Cappel; sur le tout d'argent à trois points d'hermine de sable, qui sont Firmas; au chef cousu du champ, avec une fleur de lys d'or à enquerre qui sont les armes de concession nouvelle. L'écu est soutenu par deux sauvages armés de massues, il est sommé d'une couronne de comte à neuf perles. Pour cri: Raiôdu.

Wolfegg et Waldsée, truchesse héréditaire du Saint-Empire Romain, dame de l'ordre impérial de la Croix - Etoilée (1), veuve de S. E. le comte Charles Emmanuel de Leutrum-Ertingen, lieutenant - général des armées et colonel, propriétaire du régiment de Royal-Allemand, au service de sa majesté le roi de Sardaigne; chambellan de sa majesté impériale royale et apostolique;

b. Jean - Casimir - Edward-Gaspard, chevalier de Saint-Ravy, mort jeune;

Du second lit :

c. Victoire - Françoise - Charlotte, née le 6 juin 1777, qui, le 26 octobre 1797, a épousé noble-Louis-Augustin d'Hombres, maire de la ville d'Alais, membre de plusieurs sociétés savantes, chevalier de l'ordre de la Légion - d'honneur. Duquel mariage sont issus :

- 1.º Charles-Louis-Regis d'Hombres, né le 15 novembre 1803;
- 2.º Eugène-Félix - Louis d'Hombres, né le 29 janvier 1806;
- 3.º Marie - Augustine - Charlotte, née le 28 février 1799;

(1) Madame la comtesse de Firmas-Périers est sœur-germaine de S. A. S. le prince régnant de Waldbourg Wolfegg et Waldée Senior de la maison princière de Waldbourg, qui possédait héréditairement la charge de truchesse du Saint-Empire romain (sénéchal héréditaire de l'empire) et qui possède aujourd'hui, aussi héréditairement, celle de grand-maître du royaume de Wurtemberg. Sa mère était comtesse de Koegnigssegg-Aulendorf, maison qui, dans le dernier siècle, a fourni un Electeur de Cologne et un Feld-maréchal des armées impériales, grand-commandeur de l'Ordre Teutonique.

4.° Adèle - Louise, née le 28 septembre 1701 ;

5.° Alix - Louise - Victoire, née le 8 septembre 1811.

VI. Jean DE LA CONDAMINE, V^e du nom, co-seigneur de Serves, né en 1700 ; épousa, en 1740, dame Marguerite Deluze, dont il n'eut qu'une fille, savoir :

Delphine de la Condamine, héritière de Serves, qui naquit en 1741, et se maria, le premier novembre 1761, avec M. Louis Soleirol, et fut mère de : *a.* Reymond ; *b.* Louis ; *c.* Victor, qui portent le nom de Soleirol de Serves.

Armes : d'azur à une tige de blé à trois épis d'argent, tigés et feuillés de même. Couronne de comte à neuf perles.

GODET. Famille des plus anciennes de la province de Normandie, qui fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction, par M. de Chamillard, en 1666. Elle est représentée de nos jours par :

Messire Charles-Anne, chevalier de Godet de Thioley, né le 11 juin 1775 ; chef de bataillon, capitaine commandant une compagnie de grenadiers au cinquième régiment de la garde royale, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a émigré en 1791, et est rentré par ordre du roi en 1801. Il a fait toutes les campagnes de l'armée des princes et de Condé ; marié, le 29 juin 1809, à demoiselle Emilie-Adélaïde de Ronnay, fille de messire Thomas-François de Ronnay, d'une des plus anciennes maisons de la province de Normandie.

Armes : De gueules, à trois coupes couvertes d'argent. Supports : deux panthères ; couronné de comte.

GOUYON ou GOYON, famille originaire de Bretagne, dont une branche subsiste en Guienne depuis le quinzième siècle. Elle fut transplantée dans cette province par :

I. Gilles DE GOYON, qui, le 8 août 1475, reçut son partage comme fils puîné de Bertrand de Gouyon et de Marguerite Madeuc. Il s'établit ensuite en Guienne, où ses descendants formèrent plusieurs branches, dont une seule s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Une autre est revenue en Bretagne, berceau de sa famille. Il eut pour fils :

II. Alexandre DE GOYON, écuyer, qui assista au contrat de mariage de son fils, qui suit.

III. Noble Jean DE GOYON, épousa, par contrat du 21 août 1564, Marthe de Caumont, fille de noble Antoine de Caumont. Il testa devant Botinelli, notaire royal, le 7 septembre 1585, et eut pour fils et successeur :

IV. Noble Raymond DE GOYON, 1^{er} du nom, sieur de Brichot, qui épousa, par contrat du 24 février 1590, reçu par Lagutaire, notaire royal, demoiselle Catherine d'Athia. Ils firent leur testament mutuel devant le même notaire, le 22 octobre 1625, où sont nommés leurs enfants, savoir :

- 1.° Antoine, dont l'article suit ;
- 2.° Bertrand de Goyon ;
- 3.° Jean de Goyon, qui fonda la troisième branche établie en Bretagne.

V. Antoine DE GOYON, 1^{er} du nom, écuyer, sieur de Brichot, épousa, 1.° par contrat du 1^{er} juillet 1623,

demoiselle Isabeau de Lartigue, dont il n'eut point d'enfants; 2.^o par contrat du 20 août 1641, demoiselle Marguerite de Redon. Il testa au mois d'avril 1654, et ne vivait plus le 8 juillet suivant. Il eut de sa seconde femme :

- 1.^o Raymond,
- 2.^o Charles de Goyon ;
- 3.^o Sereine de Goyon, mariée, par contrat du 28 décembre 1671, avec noble François de Lissalde, sieur de Casteron. Il lui fut constitué en dot la somme de 5,000 livres pour tous droits;
- 4.^o Jean de Goyon.

VI. Raymond DE GOYON, II^e du nom, écuyer, sieur de Brichot, né le 11 août 1642, épousa demoiselle Anne de Chambellier. Il en eut :

VII. Antoine DE GOYON, II^e du nom, écuyer, sieur de Brichot, né le 9 juin 1675, qui épousa, par contrat passé au château de Lescout, le 15 janvier 1704, devant la Boupillère, notaire, demoiselle Anne de Mathison de Lescout, fille de noble Pierre de Mathison, seigneur de Lescout, et mourut le 15 juin 1758. Ses enfants furent :

- 1.^o Joseph-Josué, dont l'article suit;
- 2.^o Charles de Goyon, qui fonda la seconde branche, rapportée ci après;
- 3.^o Marie-Susanne de Goyon, mariée, par contrat passé au château de Brichot, le 10 juin 1743, par devant d'Arquisan, notaire royal à Montréal, avec Gérard de Guilhemody.

VIII. Joseph-Josué DE GOYON, chevalier, sieur de Brichot, épousa, par contrat du 14 juin 1735, demoiselle Marie du Barbier, fille de messire Pierre du Barbier, seigneur et baron de Lisse, et de dame Anne de Gordièges. Cinq jours avant ce mariage, Marie de Mathison, sa tante, l'avait institué son héritier général et universel. Ses enfants furent :

- 1.° Pierre-Etienne de Goyon, né le 5 avril 1741, mort sans postérité mâle;
- 2.° Charles-Etienne de Goyon, écuyer, né à Condom, le 29 novembre 1743, marié, par contrat du 28 octobre 1757, passé par Fontan, notaire royal à Montréal, avec noble Jeanne-Marie de Guilhemody, sa cousine-germaine, fille de messire Gérard de Guilhemody, et de dame Marie-Susanne de Goyon. Il a émigré au mois d'octobre 1791; a fait les campagnes dans le corps noble, aux ordres de S. A. S. Monseigneur le prince de Condé, où il a été reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis par Monseigneur le prince de Condé, le 15 janvier 1801, et a été fait colonel de cavalerie le 14 février 1815. Il est veuf sans enfants;
- 3.° Jean-Pierre, dont l'article suit.

IX. Jean-Pierre DE GOYON, écuyer, né le 15 novembre 1748, épousa, par contrat du 12 septembre, 1785, Marie-Antoinette de Daston, fille de messire Odet de Daston, chevalier, maréchal des camps et armées du roi, sous-lieutenant à l'hôtel des Invalides, et chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie-Claire de Caucabanne de Baudignan, Jean-Pierre de Goyon émigra et servit dans le même corps que son frère. Il mourut à Ettenheim, le 3 janvier 1796. Il a laissé pour fils :

X. Paul-Jean-Marie DE GOYON, né le 28 mars 1790, marié, par contrat du 19 avril 1815, avec demoiselle Jeanne-Marie-Adelie de Beauregard. De ce mariage est issu :

Charles-Etienne-Clément-Hubert de Goyon, né le 26 avril 1819.

SECONDE BRANCHE.

VIII. Charles DE GOYON, 1^{er} du nom, écuyer, second fils d'Antoine de Goyon, sieur de Bricnot, et d'Anne de Mathison, épousa à Paris, le 28 août 1739, demoiselle Elisabeth-Renée Rondelle, fille d'Antoine Rondelle, et de dame Angélique Garé. De ce mariage est issu :

IX. Guillaume-Henri-Charles DE GOYON, écuyer né le 12 juin 1740, marié à Bordeaux, le 1^{er} mai 1763, avec demoiselle Victoire-Dorothee Bardou. Il fut pourvu d'un office de conseiller au parlement de Bordeaux, à raison duquel office il fut déchargé du double droit de marc d'or, ordonné par l'édit du mois de décembre 1770, attendu sa noblesse d'extraction prouvée par titres, au conseil d'état du roi, sa majesté y étant à Versailles, le 1^{er} septembre 1773. Guillaume-Henri-Charles de Goyon est mort sans postérité mâle.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de l'Abbaye, en Bretagne.

V. Jean DE GOYON, écuyer, fils de Raymond de Goyon, 1^{er} du nom, et de Catherine d'Athia, épousa, par contrat du 11 décembre 1625, Françoise de Casmont, fille de noble Jean de Casmont, et de dame N..... de Cause. Il fit son testament le 17 avril 1650, et mourut le 26 février 1655. Il eut de son mariage trois enfants mâles :

- 1.° Pierre de Goyon ;
- 2.° Mathieu, dont l'article suit ;
- 3.° Arnaud de Goyon.

VI. Mathieu DE GOYON, écuyer, épousa, par contrat du 15 mars 1653, reçu par Moliné, notaire, demoiselle

Jeanne de Labat, fille de noble Antoine de Labat, et de feu dame de Saint-Germé. Il fit son testament le 18 juin 1676, où il déclare avoir de son mariage trois fils et cinq filles, et mourut le 22 janvier 1686. Ses enfants furent :

- 1.° Arnaud, dont l'article suit ;
- 2.° Henri de Goyon ;
- 3.° Autre Arnaud de Goyon ;
- 4.° Marie de Goyon ;
- 5.° Jeanne de Goyon ;
- 6.° Anne de Goyon ;
- 7.° Françoise de Goyon ;
- 8.° Marion de Goyon.

VII. Arnaud DE GOYON, écuyer, né le 6 novembre 1658, épousa 1.° Madelaine-des-Champs, dont il n'eut point d'enfants ; 2.° par contrat du 4 avril 1699, reçu par de Voisin et Durand, notaires royaux à Saint-Malo, en Bretagne, Emilie-Bernardine Geffrard, fille de Joseph Geffrard, écuyer, sieur du Plessis, et de feu dame Renée Billon. Il fit son testament le 11 et mourut le 15 février 1718. Ses enfants furent :

- 1.° Joseph-Martin, dont l'article suit ;
- 2.° Pierre de Goyon ;
- 3.° Arnaud de Goyon.

VIII. Joseph-Martin DE GOYON, écuyer, né le 19 juillet 1700, seigneur de l'Abbaye, épousa, au mois de mars 1729, demoiselle Marie-Thérèse de Luynes, fille de noble Augustin de Luynes, de la ville de Nantes, et de demoiselle Renée Guillet. Il eut pour fils :

IX. Augustin-Joseph DE GOYON, chevalier, seigneur de l'Abbaye, né le 1^{er} mai 1730, lieutenant au régiment des Gardes-Françaises, par brevet du 23 décembre 1759 ; colonel d'infanterie par commission du 8 juin 1766, chevalier de l'ordre royal et militaire de

Saint-Louis. Il épousa, par contrat du 9 février 1764, demoiselle Louise-Amable de Foucault, fille de Michel de Foucault, écuyer, et de feu dame, Julienne-Thérèse-Portier. De ce mariage est issu :

X. Michel-Augustin, comte DE GOYON, né le 24 décembre 1764, préfet du département de l'Eure, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; officier de la Légion-d'honneur. Il a deux fils de son mariage avec mademoiselle de la Roche-Aymon.

Armes : De gueules, au lion d'argent, couronné d'or.

COLMONT DE VAULGRENNAND, famille originaire de Bourgogne, qui a fourni plusieurs magistrats au parlement de cette province ; des officiers distingués aux armées et plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titres : Celui de *baron*, dans plusieurs actes, depuis environ un siècle ; et celui de *comte*, en vertu de lettres-patentes de S. M. Louis XVIII, du 25 novembre 1814.

Armes : Parti : au 1, coupé d'azur, à la tour d'argent, et d'azur, au lion d'argent ; au 2, d'azur, au chevron d'or, surmonté d'une étoile accostée de deux roses tigées à cinq feuilles, et en pointe, d'une rose de même, mouvante d'un croissant ; le tout d'argent.

ADDITIONS

ET

CORRECTIONS.

HORRIC DE LA ROCHE-TOLAY, tome XII, page 193, pénultième ligne, au lieu de Saint-Simon d'*Archine*, lisez : Saint-Simon d'*Archiac* .

JANVRE, t. XVI, page 276, depuis la ligne première jùsqu'à la neuvième inclusivement, *rétablissez ainsi* : « sei-
» gneur de la Bouchetière, de Veuzé, de Fougères ou
» Fougères, de Sermont, de la Chauvelière, chevalier,
» gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Char-
» les VII, et conseiller d'état d'épée en son conseil
» privé, épousa, par contrat du 9 février 1436, Jeanne
» de Perusse d'Escars, fille d'Audouin de Perusse d'Es-
» cars, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet, Allasac,
» la Porte, de la Guonnie, Chambon, Chabrinac, Puy-
» philip et Brène, et d'Hélène de Roquefeuil . »

Page 283, avant la dernière ligne de la note, et mourut au Parc, *lisez* : qui mourut au Parc. Page 298, lignes 4 et 5, Marguerite Chenin, chevalier, seigneur de l'Île-Bapaume, *lisez* : Marguerite Chenin, fille de messire Gauvin Chenin, chevalier, seigneur de l'Île-Bapaume.

DE VALLIN, tome I, page 65, ligne 1^{re}, degré XII, Jean de Vallin, chevalier, lieutenant d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, obtint la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il avait épousé en 1582, Blandine du Sollier : *supprimez* qu'il obtint la croix de Saint-Louis, puisque cet ordre ne fut institué qu'en 1693.

DE LOUBENS DE VERDALLE, tome VIII, p. 419, degré X, art. 1.^o François-Henri de Loubens, seigneur de Verdalle, *ajoutez* dont l'article suit, et établissez ainsi son degré et les suivants.

XI. François - Henri DE LOUBENS, seigneur de Verdalle, épousa Marie-Antoinette du Cup, dont il a eu, entr'autres enfants :

- 1.^o Frédéric, dont l'article suit ;
- 2.^o Anne-Elisabeth-Georgette de Loubens-Verdalle, mariée le 8 mars 1769, avec Alexandre de Laurent.

XII. Frédéric DE LOUBENS, comte de Verdalle, ancien chef d'escadron au régiment de dragons - Condé, chevalier de Saint - Louis, a épousé Thérèse - Jacqueline de la Londe, dont un fils :

XIII. Frédéric DE LOUBENS, marquis de Verdalle, chef d'escadron dans les Lanciers de la garde royale.

LOUVART, tome VI, page 134, art. 2.^o après Philippe Esgaunière du Thibeuf, *supprimez* la qualité d'écuyer.

DE SEGUR-RAUZAN, page 376 de ce volume, lig. première, cette branche, *lisez* : cette maison. Page 381, à la suite des lettres - patentes en latin données par Henri IV, à Jacques de Ségur - Pardaillan, et après la signature A. CHARMET, *ajoutez ce qui suit* :

Pour traduction conforme à l'original en langue latine, par moi, traducteur assermenté près la cour royale de Paris, 19 juillet 1809.

Signé, BRETON.

Page 382, ligne 21, mademoiselle de Fontrose, *lisez* : mademoiselle de Fonrose, de Bergerac.

TABLE

DES MAISONS ET FAMILLES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

A.

<i>D'Agoult</i>	70
<i>Alexandre</i>	326
<i>D'Arcy</i>	336

B.

<i>Babin de Lignac</i>	327
<i>De Bartillat</i>	237
<i>Becquet de Mégille</i>	42
<i>De Belle-Isle</i>	158
<i>De Bénac</i>	110
<i>De Bénézet</i>	342
<i>Blondel de Beauregard</i>	883
<i>De Bonnevallet</i>	160
<i>De la Bouchetière</i>	261
<i>Du Boulet</i>	211
<i>De Branville</i>	303

<i>De la Briffe</i>	349
<i>Brohon</i>	441
<i>De la Broue</i>	211
<i>Buor de Lavoy</i>	140 quinquies.

C

<i>Cardon de Sandrans</i>	317
<i>De Carbonel</i>	317
<i>Du Castellet</i>	105
<i>De Castille</i>	215
<i>De Champcenetz</i>	345
<i>Des Champs de la Vareinne</i>	333
<i>De Château-Redon</i>	140 quater.
<i>De Chavanat</i>	305
<i>Le Clerc de Juigné-Lassigny</i>	111
<i>De Cocquet de Montbrun</i>	258
<i>Colmont de Vaulgrenmand</i>	373
<i>De la Condamine</i>	446
<i>De Cserneck</i>	407
<i>De Cullon</i>	334

D.

<i>Danthouard</i>	316
<i>Dessoffy de Cserneck</i>	407
<i>De Dion</i>	139
<i>Douhet</i>	236
<i>Durey de Noinville</i>	359

E.

<i>D'Ecosse</i>	343
---------------------------	-----

<i>D'Elbée.</i>	230
<i>D'Esclignac</i>	164

F.

<i>De la Forest</i>	259
<i>De Fortia</i>	1
<i>De Fouchécourt</i>	348
<i>De Froment de Castille</i>	215

G.

<i>Godet</i>	467
<i>De Goyon ou Gouyon</i>	468
<i>De Grimouville</i>	81
<i>De Guercheville.</i>	61
<i>Guyon de Montlivault</i>	55 et 474

H.

<i>D'Hardouineau</i>	306
<i>Horric de la Roche-Tolay</i>	474

J.

<i>Janvre de la Bouchetière</i>	261 et 474
<i>Jehannot de Bartillat</i>	237
<i>De Juigné-Lassigny</i>	111
<i>De Juvisy</i>	228

L.

<i>De Lavoy</i>	140 quinquies.
<i>De Lignac</i>	327

<i>De Loubens-Verdalle</i>	475
<i>Louvard</i>	476

M.

<i>De Maravat</i>	165
<i>De Marcheval</i>	218
<i>Marquis</i>	348
<i>De la Mazellière</i>	441
<i>De Molen de Saint-Poncy</i>	197
<i>De Monbrun</i>	258
<i>Mondot</i>	37
<i>Monier du Castellet</i>	105
<i>De Montlivault</i>	55 et 474
<i>De Montpésat</i>	258
<i>De Montravel</i>	140 ter.
<i>De Mutrecy</i>	123

N.

<i>De Noinville</i>	359
<i>De Nolivos</i>	298
<i>De Nouainville</i>	303
<i>De Nucheze</i>	413

P.

<i>Pajot de Villers</i>	218
<i>Pepin de Belle-Isle</i>	158
<i>Picot de Peccaduc</i>	443
<i>De Piles</i>	1

DES MAISONS ET FAMILLES.

481

<i>De Preissac-Maravat</i>	164
<i>De Puisaye.</i>	124

R.

<i>De Rascas de Château-Redon</i>	140 quater.
<i>De ou de la Rivoire.</i>	391
<i>De la Roche-Lambert</i>	179
<i>De Romananges</i>	237
<i>Roulet</i>	216
<i>Ruallem de Branville</i>	303

S.

<i>De Saint-Denis en Vervaine</i>	315
<i>De Saint-Poncy</i>	197
<i>Salivet de Fouchécourt</i>	348
<i>De Sandrans</i>	317
<i>De Ségur-Rauzan</i>	376 et 476

T.

<i>Tardy de Montravel</i>	140 ter.
<i>Du Tillet</i>	346
<i>De la Tourette</i>	393
<i>Tournois de Bonnevallet</i>	160

U.

<i>D'Urban.</i>	1
---------------------------	---

V.

<i>De Vallin</i>	475
----------------------------	-----

<i>De la Vareinne</i>	333
<i>De Vaulgrennand</i>	473
<i>De Verdalle</i>	475
<i>De Verine</i>	439
<i>De la Vernède</i>	197
<i>De Villarson</i>	339
<i>De Villeperrot</i>	218
<i>De Villers</i>	218

FIN DE LA TABLE



LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE
BACHELIN-DEFLORENNE

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

A U

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un escompte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de ce *Nobiliaire*, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres *directs ou par alliances* de ces familles en souscrivant à l'ouvrage, auront le droit, dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, de compléter leur filiation généalogique jusqu'à ce jour, ce qui a un grand intérêt au point de vue de l'usurpation des noms, 30 lignes seront accordées à titre gratuit.

EN PRÉPARATION

Une table comprenant la *liste alphabétique* de toutes les *généalogies*, de toutes les *alliances* et de toutes les *désignations terriennes* mentionnées dans les vingt volumes du *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, avec renvoi aux tomes et aux pages.

Cette table du plus haut intérêt pour l'histoire des familles nobles de notre pays, et pour la mouvance des terres, formera deux volumes in-8°, texte compacte à double colonne, d'environ 600 pages chacun.

Le prix en sera ultérieurement fixé.

CS Saint-Allais, Nicolas
587 Viton de
S2 Nobiliaire universel de
1872 France
t.16

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

